This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

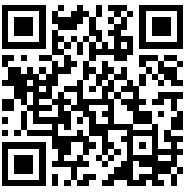

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

EXCHANGE

Digitized by Google

Digitized by Google

EXCHANGE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

EXCHANGE
APR 28 1920

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

ONZIÈME SÉRIE. — TOME II.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF
CALIFORNIA

TOULOUSE
IMPRIMERIE DOULADOURE-PRIVAT
39, RUE SAINT-ROME, 39

1914

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

Digitized by Google

AVIS ESSENTIEL

L'Académie déclare que les opinions émises dans ses Mémoires doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle entend ne leur donner aucune approbation ni improbation.

SIÈGE DE L'ACADEMIE

Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure, Toulouse

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

ONZIÈME SÉRIE. — TOME II.

UNIV. OF
CALIFORNIA

TOULOUSE
IMPRIMERIE DOULADOURE-PRIVAT
39, RUE SAINT-ROME, 39

1914

Digitized by Google

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE

DEPUIS L'ORIGINE JUSQU'A LA RÉVOLUTION

RIQUET, COMTE DE CARAMAN (Victor-Pierre-François), Lieutenant général des armées, associé honoraire, prodigua ses dons à la Société des Sciences, puis à l'Académie, contribua à la construction d'un observatoire, offrit une salle de séances à la Société et lui fit don en 1739 d'une somme de 500 livres.

NIQUET DE SÉRANE (Antoine-Joseph DE), Premier Président du Parlement, associé honoraire. — Don de 500 livres (1734).

AIGNAN, BARON D'ORBESSAN (Antoine-Marie D'), Président à mortier, secrétaire perpétuel. — Don de 500 livres (1739).

RIQUET DE BONREPOS (Jean-Gabriel-Amable-Alexandre), Procureur général, associé honoraire. — Don de 1.000 livres (1739).

HÉLIOT (Benoît D'), abbé de Perrai-Neuf, associé ordinaire. — Legs qui permit à l'Académie de faire imprimer ses *Mémoires* (1779).

LES ÉTATS DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC.

LA VILLE DE TOULOUSE.

DEPUIS 1807

GAUSSAIL (le Dr Adrien), professeur à l'École de médecine, ancien Président de l'Académie. — Legs de 20.000 francs fait en son nom par Mme Jeanne-Marie Gresse, veuve Gaussail (9 mars 1882).

VAÏSSE-CIBIEL (Émilien), avocat, ancien Président de l'Académie. — Legs de 4.000 francs (27 septembre 1882).

MAURY (Pierre), négociant. — Legs de 1.000 francs de rente (25 mai 1892).

OZENNE (Théodore), ancien Président du Tribunal de Commerce. — Legs de 10.000 francs (8 juillet 1894).

CLOS (le Dr Dominique), professeur à la Faculté des sciences, correspondant de l'Institut, ancien Président de l'Académie. — Don de 2.000 francs fait en son nom par sa famille (24 février 1909).

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE.

LA VILLE DE TOULOUSE.

Digitized by Google

ÉTAT DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE

PAR ORDRE DE NOMINATION

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE

COMPOSANT LE BUREAU.

M. Dumas (François), ✪ I., doyen de la Faculté des lettres, *Président.*

M. Geschwind (Henri), C. ✲, ✪ A., médecin inspecteur de l'armée (cadre de réserve), *Directeur.*

M. Duméril (Henri), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, *Secrétaire perpétuel.*

M. Mathias (Émile), ✪ I., doyen de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, *Secrétaire perpétuel honoraire.*

M. Leclerc du Sablon (Mathieu), ✪ I., doyen honoraire de la Faculté des sciences, *Secrétaire adjoint*

M. Maurel (Edouard), O. ✲, ✪ I., professeur honoraire à la Faculté de médecine, *Trésorier perpétuel.*

M. Crouzel (Jacques), ✪ I., bibliothécaire en chef de la Bibliothèque universitaire, *Bibliothécaire de l'Académie* (nomination de 1913).

ASSOCIÉ HONORAIRE NATIONAL

M. Baillaud (Benjamin), C. ✲, ✪ I., G. C. ✠, membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire, ancien associé ordinaire, à Paris.

ACADÉMICIENS-NÉS

M. le Préfet de la Haute-Garonne.

M. le Maire de Toulouse.

423139

Digitized by Google

ASSOCIÉS LIBRES

1886-1897. M. MOQUIN-TANDON (Gaston), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, allées Alphonse-Peyrat, 4.

1886-1908. M. PARANT (Victor), ✪ A., docteur en médecine, directeur de la maison de santé des aliénés, allées de Garonne, 17.

1885-1908. M. FRÉBAULT (Aristide), ✪ I., professeur honoraire à la Faculté de médecine, rue des Filatiers, 43.

1880-1910. M. HALLBERG (Eugène), ✲, ✪ I, ⚷, professeur honoraire à la Faculté des lettres, à Albas (Lot).

ASSOCIÉS ORDINAIRES

CLASSE DES SCIENCES

PREMIÈRE SECTION. — Sciences mathématiques.

MATHÉMATIQUES PURES

1912. M. BUHL (Adolphe), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue des Coffres, 11.

1912. M. LATTÈS (Samuel), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue de Metz, 24.

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES ET ASTRONOMIE

1885. M. ABADIE-DUTEMPS (Ernest), ingénieur des arts et manufactures, rue Ingres, 21.

1893. M. COSSERAT (Eugène), ✪ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire de Toulouse.

1901. M. JUPPONT (Pierre), ✪ A., ingénieur des arts et manufactures, allées Lafayette, 55.

1905. M. VERSEPUY (Jules), ingénieur, directeur de l'usine à gaz, rue Périgord, 7.

1908. M. SAINT-BLANCAT (Dominique), ✪ I., astronome adjoint à l'Observatoire, rue du Dix-Avril, 66.

PHYSIQUE

1896. M. MARIE (Théodore), ✪ I., professeur à la Faculté de médecine, rue Ozenne, 7.

Digitized by Google

1904. M. Camichel (Charles), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue André-Délieux, 13.

1913. M. Baboulet (Louis), ingénieur des postes et des télégraphes, rue d'Aubuisson, 6.

DEUXIÈME SECTION. — Sciences physiques et naturelles.

CHIMIE

1873. M. Joulin (Léon), O. ✲, ✪ I., rue des Arts, 7, Toulouse, et rue d'Entraygues, 81, Tours.

1885. M. Sabatier (Paul), O. ✲, ✪ I., O. ❀, C. ✠, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences, allée des Zéphirs, 11.

1895. M. Fabre (Charles), ✪ I., ❀, professeur à la Faculté des sciences, rue Fermat, 18.

1909. M. Giran (Henri), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue de Metz, 29.

ZOOLOGIE

1908. M. Abelous (Émile), ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, allée des Demoiselles, 4 *bis*.

1910. M. Girard (Jules), ❀, professeur à l'Ecole vétérinaire, allée Lafayette, 41.

BOTANIQUE

1903. M. Leclerc du Sablon (Mathieu), ✪ I., professeur, doyen honoraire de la Faculté des sciences, rue du Taur, 79.

1909. M. Prunet (Adolphe), ✱, ✪ I., ❀, professeur à la Faculté des sciences, grande rue Saint-Michel, 14.

1914. M. Tessier (Louis-Ferdinand), O. ❀, conservateur des eaux et forêts.

GÉOLOGIE

1891. M. Garrigou (Félix), ✱, ✪ I., professeur adjoint à la Faculté de médecine, rue Valade, 38.

1892. M. Caralp (Joseph), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue Lapeyrouse, 3.

1914. M. Jacob (Charles), ✪ A., professeur à la Faculté des sciences, rue des Pyrénées, 4.

Digitized by Google

MÉDECINE ET CHIRURGIE

1888. M. Maurel (Edouard), O. ✲, ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur honoraire à la Faculté de médecine, boulevard Carnot, 10.

1901. M. Geschwind (Henri), C. ✲, ✪ A., médecin inspecteur de l'armée (cadre de réserve), allée des Demoiselles, 29.

1907. M. Tourneux (Frédéric), ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, rue Sainte-Philomène, 14.

1910. M. Jeannel (Maurice), ✲, ✪ I., doyen de la Faculté de médecine, rue Ozenne, 1.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1884. M. Duméril (Henri), ✪ I., bibliothécaire honoraire de l'Université, professeur à la Faculté des lettres, rue Montaudran, 80.

1886. M. Lapierre (Eugène), ✪ I., bibliothécaire honoraire de la Ville, rue des Fleurs, 18.

1890. M. Lécrivain (Charles), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue des Châlets, 37.

1890. M. Crouzel (Jacques), ✪ I., bibliothécaire en chef de la Bibliothèque universitaire, rue des Trente-six-Ponts, 82.

1894. M. le baron Desazars de Montgailhard (Marie-Louis), ✠, rue des Fleurs, 13

1899. M. Pasquier (Félix), ✪ I., archiviste du Département, rue Saint-Antoine-du-T, 6.

1899. M. Cartailhac (Émile), O. ✲, ✪ I., C. ✠, correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du Musée Saint-Raymond, rue de la Chaîne, 5.

1901. M. de Santi (Louis), O. ✲, médecin principal de la Compagnie des Chemins de fer du Midi, rue Deville, 11.

1903. M. Dumas (François), ✪ I., doyen de la Faculté des lettres, Porte-Montgaillard, 6.

1907. M. l'abbé Maisonneuve (Louis), chanoine honoraire, doyen et professeur à l'Institut catholique, rue Saint-Remésy, 12.

1908. M. Marsan (Jules), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, boulevard de Strasbourg, 74.

Digitized by Google

1908. M. Barrière-Flavy (Casimir), ✪ I., boulevard d'Arcole, 14.
1909. M. Tourraton (Ernest), ✲, ✪ A., président du Tribunal civil, rue Pharaon, 28.
1910. M. Saint-Raymond (Edmond), rue des Paradoux, 51.
1910. M. Thouverez (Émile), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue du Pont-de-Tounis, 1.
1911. M. de Gélis (François), ✲, ancien officier, rue Croix-Baragnon, 10.
1913. M. Calmette (Joseph), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue du Taur, 65.
1914. M. Chalande (Jules), ✪ A., pharmacien honoraire, rue des Paradoux, 28.
1914. M. le comte Bégouen (Henri), ✪ A., C. ✠, rue Vélane, 16.

COMITÉ DE LIBRAIRIE ET D'IMPRESSION

1913. M. Buhl.
— M. Abelous.
— M. de Gélis.
1914. M. Versepuy.
— M. Jeannel.
— M. Barrière-Flavy.

COMITÉ ÉCONOMIQUE

1913. M. Lattès.
— M. Prunet.
— M. Calmette.
1914. M. Baboulet
— M. Tourneux.
— N...

ÉCONOME

M. Baboulet.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

Anciens membres titulaires devenus associés correspondants.

CLASSE DES SCIENCES

1874-1876. M. Léauté (Henry), O. ✲, ✪ I., membre de l'Institut, ingénieur des manufactures de l'État, professeur honoraire à l'Ecole polytechnique, administrateur délégué de la Société industrielle des *Téléphones*, boulevard de Courcelles, 20, à Paris.

Digitized by Google

1889-1895. M. D'ARDENNE DE TIZAC (Léon), docteur en médecine, à Malirat, par Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

1894-1900. M. MAILLET (Edmond), ✱, ◐ A., ingénieur des ponts et chaussées, professeur à l'École préparatoire des ponts et chaussées, examinateur à l'École polytechnique, 11, rue de Fontenay, à Bourg-la-Reine (Seine-et-Oise).

1896-1904. M. LE VAVASSEUR (Raymond), ◐ I., professeur à la Faculté des sciences de Lyon, 143, avenue de Saxe.

1896-1910. M. MATHIAS (Émile), ◐ I., doyen de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, 10, cours Sablon.

1897-1910. M. ROULE (Louis), ✲, ◐ I., ❀, C. ✠, professeur au Muséum d'histoire naturelle, 57, rue Cuvier, à Paris.

1908-1912. M. LECLAINCHE (E.), O. ✲, O. ❀, ◐ A., correspondant de l'Institut, inspecteur général, chef des services sanitaires au Ministère de l'Agriculture, 18, rue José-Maria de Hérédia, à Paris.

1907-1914. M. LABAT (Alfred), ✲, O. ❀, ◐ A., correspondant de l'Académie de médecine, ancien directeur de l'École vétérinaire de Toulouse, rue Léon-de-Malleville, 4, à Montauban.

1909-1914. M. DRACH (Jules), ◐ I., chargé de cours à la Sorbonne, square Lagarde, 3, Paris.

1910-1914. M. HERISSON-LAPARRE (Émile), O. ✲, inspecteur des poudres et salpêtres, 5, rue Médicis, Paris.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1878. M. LOUBERS (Henri), O. ✲, ◐ A., conseiller à la Cour de cassation, rue d'Assas, 28, à Paris.

1888-1889. M. THOMAS (Antoine), ✲, ◐ I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 10, rue Léopold-Robert, à Paris.

1890-1896. M. FABREGUETTES (P.), O. ✲, conseiller à la Cour de cassation, rue Richelieu, 85, à Paris.

Digitized by Google

1890-1898. Mgr Douais (C.), ✪ I., évêque de Beauvais.

1907-1910. M. Renauld (Émile), ✪ I., professeur au collège Rollin, à Paris.

CORRESPONDANTS NATIONAUX

CLASSE DES SCIENCES

1861. M. Delore, ex-chirurgien en chef de la Charité, ancien professeur adjoint d'accouchements à la Faculté de médecine de Lyon, Romanèche-Thorins (Saône-et-Loire).

1861. M. Rascol, docteur en médecine, à Murat (Tarn).

1872. M. Chauveau (A.), C. ✲, inspecteur général des Ecoles vétérinaires, membre de l'Institut, avenue Jules-Janin, 10, Paris-Passy.

1888. M. Bel (Jules), ✪ A., botaniste, directeur du Musée, à Gaillac (Tarn).

1888. M. Sicard, docteur en médecine, avenue de la République, 1, à Béziers (Hérault).

1890. M. Bouillet (Jean), docteur en médecine, place Capus, 1, à Béziers (Hérault).

1891. M. Willotte (Henri), ✲, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Caen.

1898. M. Reeb (E.), pharmacien, ✪ A., rue Sainte-Odile, 6, à Strasbourg.

1908. M. Comère (Joseph), ✪ A., pharmacien honor., quai de Tounis, 60, à Toulouse.

1910. M. Lala (Ulysse), ✪ I., ✙, maître de conférences adjoint de physique à la Faculté des sciences, boulevard de Strasbourg, 16, à Toulouse.

1910. M. Baylac (J.), ✪ A., professeur agrégé à la Faculté de médecine, médecin en chef des hôpitaux, rue de la Pomme, 70, à Toulouse.

1910. M. Bardier (E.), ✪ A., professeur à la Faculté de médecine, rue Saint-Etienne, 10, à Toulouse.

Digitized by Google

1910. M. Fauvel (Pierre), professeur d'histoire naturelle et de physiologie à la Faculté libre des sciences, villa Cecilia, rue du Pin, 12, Angers.

1910. M. Dop (Paul), ✪ I., chargé de cours à la Faculté des sciences, rue Jonquières, 26, à Toulouse.

1910. M. Mengaud (Louis), ✪ A., professeur agrégé au Lycée, rue Lakanal, 7, à Toulouse.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1872. Dom du Bourg (Antoine), religieux bénédictin, prieur de Sainte-Marie de Paris.

1875. M. Serret (Jules), avocat, homme de lettres, rue Jacquart, 1, à Agen.

1879. M. de Dubor (Georges), attaché à la Bibliothèque nationale, rue de Rocqueville, 13, à Paris.

1881. M. Chevalier (Ulysse), ✲, ✪ I., membre de l'Institut, chanoine honoraire, à Romans (Drôme).

1882. M. l'abbé Larrieu, ancien missionnaire apostolique en Chine, membre de plusieurs Sociétés savantes, curé de Montbardon, par Saint-Blancard (Gers).

1882. M. Tardieu (Ambroise), Officier et Chevalier de plusieurs Ordres étrangers, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Royat (Puy-de-Dôme).

1885. M. Espérandieu (E.-J.), ✲, ✱, ✪ I., correspondant de l'Institut, commandant à l'état-major général, route de Clamart, 59, à Vanves (Seine).

1887. M. le marquis de Croizier, ✲, ✪ I., ✠, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, grand'croix du Christ du Portugal, du Mérite militaire et d'Isabelle la Catholique d'Espagne, membre du Conseil supérieur des Colonies, Jouandin, Côte Saint-Étienne, à Bayonne.

1887 M. Soucaille (Antonin), ✪ I., secrétaire de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, rue Diderot, 2, à Béziers (Hérault).

Digitized by Google

1891. M. Cazac (Henry-Pierre), ✪ I., C. ✠, O. ✱, ✠, ✠, associé étranger de l'Académie royale de l'Histoire de Madrid, vice-président de la Société des Sciences et Lettres de Bayonne, de l'Académie de Mâcon, ancien vice-président de la Société académique des Hautes-Pyrénées, proviseur du lycée d'Auch.

1910. M. Gros, ✪ I., inspecteur primaire, rue de la Concorde, 35, à Toulouse.

1911. M. Privat (Édouard), ✪ A., archiviste paléographe, éditeur, rue des Arts, 14, à Toulouse.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

CLASSE DES SCIENCES

1871. M. Bellucci (Giuseppe), docteur en histoire naturelle, professeur de chimie à l'Université de Pérouse.

1897. M. Cabreira (Antonio), ✱, premier secrétaire perpétuel de l'Académie de Portugal, membre de l'Académie des sciences de Lisbonne et de l'Académie royale des sciences de Barcelone, rua das Jaipas, Lisbonne.

1899. M. Piltschikoff (Nicolas), professeur de physique à l'Université d'Odessa.

1908. M. Da Costa Ferreira, docteur en médecine et en sciences naturelles, de l'Académie des sciences de Portugal et de l'Institut de Coïmbra, Belem, Lisbonne.

1909.. M. le chevalier de Lindheim, consul général de Roumanie, I. Grillparzerstrasse, 5, à Vienne.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1907. M. le professeur Doct. Giovanni di Casamichele, via Vitt. Em., 20, à Lucques.

Digitized by Google

NÉCROLOGE

(AU 31 DÉCEMBRE 1914.)

ASSOCIÉ HONORAIRE

M. MISTRAL (Frédéric), C. ✲.

ASSOCIÉ ORDINAIRE

M. EYDOUX (Louis), avocat.

CORRESPONDANTS

M. ROSSIGNOL, homme de lettres.
M. BELLOC (Emile), ✪ I., O. ✹.

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
DE TOULOUSE

JEAN DOUJAT

POÈTE HUMANISTE ET RÉGIONALISTE

PAR M. F. DE GÉLIS[1]

Il existe, dans la bibliothèque de la ville de Toulouse, un vieux petit in-16 dont notre regretté collègue, M. Massip, m'avait, quelque temps avant sa mort, signalé l'intérêt. Il renferme, sous sa couverture de parchemin jauni :

1° Un *Triomphe* du poète Baynaguet aux Jeux Floraux de 1632;

2° Un *Triomphe* de Henry Delort de Taralhan, composé dans les mêmes circonstances en 1638;

3° Un Recueil des poésies couronnées au Puy de Rouen en 1635.

L'opuscule ainsi composé provient de la bibliothèque de Jean Doujat, comme le prouve la signature de l'érudit toulousain, apposée sur sa première page[2]. Huit des poésies disséminées dans le volume ont été composées par lui. L'une d'elles, ajoutée au texte, sur une page blanche, est écrite en entier de sa main.

Ces œuvrettes, assez insignifiantes en elles-mêmes, valent

1. Lu dans la séance du 8 janvier 1914.

2. On y trouve aussi l'*ex libris* du Dr Desbarreaux-Bernard, qui fut ultérieurement possesseur du volume.

Digitized by Google

surtout par la personnalité de l'auteur, le milieu et les circonstances où elles furent écrites.

Doujat naquit à Toulouse en 1606. Esprit vif et pénétrant, doué d'une mémoire prodigieuse et d'une puissance d'assimilation remarquable, il fut, dès sa sortie du collège, un familier des grands auteurs classiques. Plus tard, il trouva, tout en fréquentant l'École de droit et le barreau, le temps d'apprendre six ou sept langues étrangères, qu'il parlait, si l'on en croit ses contemporains, avec une étonnante facilité. Chapelain dit de lui, dans une de ses lettres à Balzac : « Il n'est pas possible de rien apprendre au savant Doujat dans les lettres grecque et latine, italienne et espagnole; il a de même une grande connaissance de l'esclavonne, de l'allemande et de l'hébraïque. »

Tant de savoir le fit élire à l'Académie française le 20 août 1650. Puis il fut successivement : régent de la Faculté de droit de Paris, précepteur-adjoint du Dauphin, historiographe de France, sans qu'aucun de ces titres lui ait jamais rien fait perdre de sa simplicité, de sa bonne grâce et de sa modestie. Quand il mourut à Toulouse, le 27 octobre 1688, comblé d'honneurs et universellement connu, il n'était encore pour ses familiers et ses proches que le « bonhomme Doujat ».

Des cent et quelques volumes qu'il a consacrés à la jurisprudence, à l'histoire ou à la philologie, un seul est resté : ce *Dictionnaire de la langue toulousaine* qu'on trouve, à partir de 1638, à la suite de toutes les éditions de Goudouli. L'imprimeur eut, dit-on, recours à ce procédé, pour forcer la main aux acheteurs récalcitrants. L'ouvrage de Goudelin renfermait de jolies choses qu'on ne comprenait guère, le *Dictionnaire* de Doujat contenait des explications savantes qu'on n'appréciait pas, les deux volumes, se complétant l'un par l'autre, arriveraient peut-être à satisfaire à la fois les ignorants et les paresseux?

Le calcul se trouva juste, mais nous nous attristons de savoir qu'en pleine capitale du midi de la France, dès la fin du seizième siècle, la langue d'oc était déjà oubliée!

Digitized by Google

C'est aux humanistes, aux très savants et très pédants humanistes, que ce résultat était dû. Cent ans auparavant, François Ier avait promulgué le célèbre édit de Villers-Cotterets, stipulant que le français serait désormais la langue officielle, administrative et classique. Mesure heureuse et malheureuse à la fois : elle nous délivra de l'affreux latin de cuisine des notaires et des greffiers, nous perdîmes du même coup ces chartes savoureuses où, pour enregistrer les lois, les coutumes et les usages d'une province, on employait la langue même et les mots que la vie provinciale avait créés.

Clément Marot et les poètes de cour nous dictèrent leurs lois; c'est du Nord, désormais, ou plutôt du Centre, de l'Ile-de-France, de Paris, de Fontainebleau, de Chantilly, que nous vint la lumière. Par mode, par genre, par snobisme, comme nous dirions aujourd'hui, on s'astreignit à parler, au sud de la Loire, comme en parlait à Tours, à Blois ou à Chenonceaux. On se doute bien que ce ne fut pas sans gasconner un peu.

Dans leur rage d'italianiser — car italianiser c'était pour eux épurer, anoblir, solenniser — les beaux esprits de la Renaissance changèrent jusqu'à leur nom : à Toulouse, ils s'appelèrent Duranti, au lieu de Durand ; Bertrandi, au lieu de Bertrand; Fabri au lieu de Faur, du Faur, Fauré, le forgeron. Bourrés de grec et de latin, nos érudits récitaient par cœur le *Gorgias* et le *Pro Marcello*, mais n'arrivaient pas à se faire comprendre de leurs paysans. Jehan de Boysson, régent de la Faculté de droit de Toulouse et avec lui ses amis du Pac, Daffis, du Pont, Dolet, de Coras ou Voulté, étaient en querelle perpétuelle avec les Capitouls, qu'ils traitaient d'esprits obtus, rebelles à toutes les règles d'Aristote, inaptes à goûter le miel de Démosthène et la musique de Cicéron. « Quand j'ay pensé... », disait Boysson,

> Quand j'ay pensé, je trouve bien estrange
> Vouloir juger des couleurs sans y voir;
> Celui qui a tousjours manyé fange
> Veuille de l'or le jugement avoir.
> Qu'ung ignorant cognoisse du savoir

Digitized by Google

Ou qu'un marchand juge de l'églantine,
Qui ne sait rien en langue latine
Juge des faictz de Virgile et d'Ovide,
Celuy me semble à l'homme qui chemine
En lieu non sûr et l'aveugle le guide.

C'était pour avoir refusé la « joie de l'Églantine » à l'humaniste Étienne Dolet, que ce capitoul ignare était si vertement tancé par l'humaniste Jean de Boysson. Et le coup semblait d'autant plus rude qu'il était asséné par un membre de ce *Collège de la Science et Art de rhétorique*, qui s'était donné pour mission de régenter les poètes et la poésie.

Cependant, l'autorité de ce cénacle n'était pas reconnue par tous les cénacles, et notamment par celui que Ronsard avait fondé. Un de ses disciples, le poète Joachim du Bellay, eut l'audace de dire dans sa *Défense et illustration de la langue française :* « Puis me laisse toutes ces vieilles poésies aux Jeux Floraux de Toulouse et au Puy de Rouen : comme rondeaux, ballades, virelais, chants royaux, chansons et autres telles épiceries, qui corrompent le goût de notre langue et ne servent sinon à porter témoignage de notre ignorance. »

Si je cite cette tirade, c'est parce qu'il est assez curieux d'y trouver les Jeux Floraux associés au Puy de Rouen, comme dans l'opuscule de Doujat, mais je fais des réserves sur les théories de la Pléiade, autant que sur les théories des Humanistes. Les unes et les autres ont le grand tort de ne tenir aucun compte des traditions provinciales et la fâcheuse prétention de vouloir asservir le génie régionaliste au génie de l'antiquité. Celui-ci, qui nous revenait de Grèce, à travers l'Italie, n'était certes pas sans grâce, sans charme, et sans beauté, mais ses racines s'adaptaient mal au sol de France, et sous le ciel de Paris, ou même de Toulouse, il ne pouvait s'épanouir à l'aise comme sous le ciel de l'Adriatique. A quoi bon helléniser les mots, si les idées n'étaient pas grecques?

D'ailleurs, vous avez été frappés comme moi de l'injustice flagrante de l'intransigeant du Bellay : « Laissez, dit-il,

Digitized by Google

aux Jeux Floraux de Toulouse et au Puy de Rouen les rondeaux, les ballades, les virelais, les chants royaux et les *chansons.* »

Eh quoi ! les chansons aussi? Mais la chanson, c'est la vie qui monte aux lèvres ! C'est par la chanson que se perçoit l'âme d'un peuple! Le cœur d'un pays, quand il bat, fait résonner une chanson! La chanson, c'est la plaine, c'est la montagne, c'est le champ et la prairie ! La chanson, c'est le village, c'est l'église, c'est la forge et l'atelier ! La chanson, c'est Noël, c'est Pâques, c'est le pardon en Bretagne et le *fénétra* chez nous ! La chanson, c'est la moisson, c'est la vendange, c'est le printemps qui vient, l'été qui flambe et l'automne qui fuit ! C'est l'adieu des conscrits, c'est le retour au foyer, c'est la noce, c'est le baptême, c'est l'amour et c'est tout !

Proscrire la chanson, c'est proscrire la littérature, la musique et la poésie. La poésie lyrique, à ses débuts, fut une chanson! Une chanson de pâtre ou de bouvier, une ronde d'enfants, un duo entre un berger et une bergère, que reprirent plus tard et développèrent avec amour les artistes du verbe et de la pensée. Transportée sur les planches d'un théâtre, la chanson enfanta le vau de vire, la comédie, la farce, l'opéra, le mystère et la tragédie, car elle contenait en germe tous les drames de l'humanité.

Honneur à la chanson, seul genre où nous retrouvions encore l'âme naïve et fière des aïeux ! Honneur à la chanson nuptiale de la Sulamite ! Honneur à la chanson guerrière que déclamait Tyrtée! Honneur à la *Chanson de Roland* que Taillefer, le héros d'Hastings, « moult bien chantait » ! Honneur à la chanson des rues, à la chanson des bois, qu'entonna Victor Hugo sexagénaire, quand il s'aperçut que de tout ce qu'il avait chanté jusqu'alors, rien n'était aussi beau que la chanson !

Pour avoir méconnu la chanson, du Bellay fut très certainement, en arrivant aux Champs-Élysées, exclu du cercle des poètes et relégué dans celui des épiciers. Il y retrouva les mainteneurs des Jeux Floraux et ceux-ci méritaient d'y

Digitized by Google

être, avouons-le. Leur boutique littéraire n'était garnie que de sucre, cassonade, mélasse, et pour tout dire d'épicerie. Tous étaient du Parlement, c'est-à-dire d'un milieu où la solennité, la morgue, la suffisance et la pédanterie faisaient loi. Leurs poètes officiels parlaient la langue d'oïl agrémentée de tous les « gasconismes » originels dont le professeur Desgrouais tenta vainement de corriger ses écoliers[1]. Obligatoirement, ils devaient faire usage, pour exprimer leurs conceptions, du lourd, pesant, encombrant, obsédant *Chant royal*, où quatre paires de rimes revenaient six fois de suite frapper l'oreille à la même place, avec une désespérante monotonie. Cette acrobatie poétique qui ne se pouvait boucler qu'à coup de chevilles, de pléonasmes, de redites et de banalités, laissait loin derrière elle les genres les plus compliqués de la vieille scolastique. La ballade elle-même était dépassée, le chant royal n'étant qu'une ballade augmentée, solennisée, amplifiée, aggravée. Comme on était à une époque où l'amour de l'antiquité avait développé le goût du paganisme, sans cependant affaiblir, au moins dans la catholique Toulouse, le sentiment chrétien, comme il fallait plaire aux admirateurs du Parnasse, tout en respectant la morale sévère et les chastes lois sur lesquelles la Gaie Science était fondée, on avait trouvé un compromis. On consacrait un poème entier à Vénus, à Cupidon, à Mercure, à Bacchus, à Priape, à tous les dieux les plus délurés de l'Olympe, on racontait leurs amours, leurs aventures et leurs frasques en un langage naturaliste que M. Zola n'eût pas désavoué, puis, dans le couplet final, appelé *Allégorie*, on imaginait un dénouement symbolique et pieux où tout tournait à la louange de Dieu, de la sainte Vierge et des Saints.

C'est sur ces données ingénieuses que l'écolier Revergat compose en 1544 son *Mystère de l'Incarnation*, où les principaux rôles sont tenus par Jupiter, Danaé, Andromède et Persée. Au premier couplet, nous voyons Jupiter séduire

1. Voir les *Gasconismes corrigés*, par le professeur Desgrouais. Toulouse, Douladoure, 1801.

Digitized by Google

Danaé par le procédé que tout le monde connaît. Il se change en nuage et

> Faict doucement autour d'elle esmouvoir
> *La pluye d'or des haults cieux descendue.*

Danaé, surprise par cet indiscret orage, se trouble, mais le maître des dieux la rassure en lui expliquant qu'il poursuit un but éminemment moral : la conception d'un héros qui délivrera Andromède et purgera la terre du monstre odieux suscité par Neptune :

> Et pour ce faire, un fils faut concevoir;
> Pour délivrer Andromède perdue
> Il te faut donc humblement recevoir
> *La pluye d'or des haults cieux descendue.*

Les strophes suivantes nous racontent la naissance de Persée, les prodiges de ce héros, son combat avec le monstre marin, et les heureux résultats de cette victoire :

> ... soudain prend la pique
> Et si bien dessus le serpent pique
> Qu'il le tue! Et ainsi faict r'avoir
> A ses amis la pucelle. Et revoir
> Oncques n'a pu cette leste tortue.
> Voilà pourquoy Jupiter faict pleuvoir
> *La pluye d'or des haults cieux descendue.*

Enfin, l'allégorie nous explique — et vraiment l'explication n'était pas inutile — que Jupiter c'est Dieu; Danaé, la Vierge; Persée, Jésus-Christ; Andromède, l'humanité, et le monstre, Satan. Dieu, par l'intermédiaire de Marie, a suscité le Christ pour délivrer l'humanité du génie du mal. Si ces déclarations nous affligent, du moins ne sauraient-elles nous indigner, tellement l'auteur y met de bonne foi, de candeur et de naïveté.

Le merveilleux est que cette poésie francimande laide, lourde, basse et compliquée n'eût pas tué la douce, l'harmonieuse et délicate poésie des Ramondins. Quelques poètes méridionaux en avaient pieusement gardé le secret. Même au temps de l'humanisme international et de la Renaissance

Digitized by Google

gréco-latine, ils avaient continué à cultiver l'idiome ancestral. Et si cet idiome était moins pur qu'au temps des grands troubadours défunts, il n'en avait pas moins gardé sa fougue, sa verdeur et son originalité.

C'est ainsi qu'on avait vu Auger Gailhard, le poète charron, célébrer avec l'épicurisme aimable, et dans le dialecte caressant des Albigeois, le bon vin, les plaisirs de la table et les pampres dorés qui s'étagent sur les coteaux du Tarn, de Rabastens à Montauban.

Pierre de Garros, qui ne s'était signalé en langue d'oil que par quelques fades poésies adressées à Clémence Isaure, reine des reines de l'épicerie, avait retrouvé toute sa verve, toute son imagination, toute sa fantaisie pour un superbe épithalame en langue d'oc, dédié aux belles filles du pays lectourois.

Guillaume de Saluste du Bartas faisait jaser entre elles les trois nymphes de la Baïse : la latine, la française et la gasconne, et facilement on pouvait voir que c'est à cette dernière qu'il devait ses plus belles inspirations.

J'en pourrais dire autant de Bertrand Larade, de Guillaume Ader, de Cortète de Prades, et de quelques autres qui furent les tenants du régionalisme gascon, jusqu'au jour où le régionalisme toulousain vint à son tour s'affirmer.

C'est aux Jeux Floraux que cette affirmation eut lieu. Je suis heureux, après avoir signalé les fautes de la vieille institution, d'avoir à enregistrer ses mérites. Nous savons, non point par le *Livre Rouge*[1], qui dédaigne de nous renseigner à ce sujet, mais par de nombreux documents contemporains[2], qu'à partir du dix-septième siècle, quelques poètes patois furent admis à venir réciter leurs œuvres aux séances solennelles du 3 Mai. Sans doute, ils n'y vinrent pas en triomphateurs, comme leurs concurrents de la langue

1. Le *Livre Rouge* contient les procès-verbaux des séances solennelles des 1er, 2 et 3 Mai, de 1513 à 1641.

2. Principales sources : les nombreux *triomphes* de l'époque et les poésies de Goudelin, édition Noulet.

Digitized by Google

d'oil[1], mais ils y vinrent, et c'est là l'important. Chaque année, un ou deux d'entre eux se glissaient sur l'estrade et réveillaient l'auditoire endormi sous les flonflons de la rhétorique parlementaire et de la poésie académique. Le bon peuple toulousain saluait de ses applaudissements ces hommes qui parlaient son langage, avaient son esprit, sa gaieté, la belle humeur expansive que le soleil du Midi communique à ceux qui se réchauffent à ses rayons.

C'est ainsi qu'apparurent, quand ils débutèrent sur la scène des Jeux Floraux, Pierre Goudelin, Bertrand de Larade, François Bonnet, Jean Doujat, François de Clarac, Louis Baron, Dominique Dugay, Grégoire de Barutel, Jean-Antoine Pader, Julien Gémarenc, Jean-Louis Guitard, dont les noms sont aujourd'hui bien oubliés, à l'exception de deux ou trois d'entre eux.

Goudelin, par le prestige qu'il a su rendre à la « lengo moundino », est le véritable père du régionalisme littéraire toulousain. C'est le plus grand de nos poètes locaux, et cependant, si je reproduisais ici le poème des *Oiseaux de Tidor* qui lui valut un Souci au concours de 1609, on serait étonné de la médiocrité de ce morceau. C'est un chant royal, et c'est un chant royal en langue d'oil, ce qui explique tout. Lorsque le même Goudelin laissera sa Muse paysanne vagabonder à travers la campagne toulousaine, elle y trouvera sans peine toutes les fleurs du *Ramelet*, et le jardin du poète, jusque-là stérile, se couvrira soudain d'une abondante et odorante moisson.

Si la reconnaissance officielle de la langue d'oc ne fut proclamée aux Jeux Floraux que beaucoup plus tard, c'est que la réforme de 1694 et le pédantisme Louis quatorzième, fâcheusement exploité par Laloubère, y mirent obstacle; mais du vivant même de Goudouli il y eut, dans l'ancien *Collège de Rhétorique*, très heureusement débaptisé de son

1. On ne les jugeait pas dignes d'une fleur d'or ou d'argent; Goudelin lui-même n'obtint un Souci qu'après avoir composé un chant royal en langue d'oil (1609); jusque-là il n'avait eu que l'Œillet, fleur d'encouragement.

Digitized by Google

titre pompeux, un noyau de bons esprits, sincèrement acquis à la cause régionaliste. A leur tête, le président de Bertier, dont on trouve le nom sur toutes les publications du temps. Les poètes toulousains ne fabriquent pas un quatrain sans lui en faire hommage; les libraires n'éditent pas un triomphe sans le lui dédier. Tout ce qu'on imprime, vers ou prose, est sous les auspices du « grand Bertier, premier président à la Cour souveraine de Parlement, chancelier des Jeux Floraux ». Dans sa villa de Montrabe, célèbre par ses ombrages et ses sources, le nouveau Mécène accueille ses visiteurs avec bienveillance et noblesse. Il n'a rien de l'intransigeance d'un de Paulo ou de la morgue hautaine d'un Latomy; c'est le parlementaire nouveau style, aimable et souriant. Espèce d'autant plus appréciée qu'elle était alors inconnue.

Jean de Bertier n'est d'ailleurs pas le seul à manifester ces sentiments; le président de Caminade, les conseillers François de Rességuier et de Bertrand, le juge criminel de Loupes, quelques autres encore, sont, comme lui, des fervents de la langue méridionale et de grands amis de Goudouli[1]. Parmi eux, Doujat[2]. Il est jeune encore et ne fait guère que débuter, comme avocat, au Parlement. Cependant sa science des auteurs anciens ou modernes est déjà grande, et l'on admire qu'un familier de Platon, de Cicéron, de Virgile, du Dante, de Pétrarque ou d'Herréra puisse s'intéresser à de simples poètes patois? Pas de doute à cet égard : son *Dictionnaire* de 1638 en donne la preuve, et nous en trouvons d'autres dans les triomphes du temps.

On sait en quoi consistaient ces triomphes : les fleurs du concours étaient, au sortir de l'Hôtel de Ville, portées dans quelque pieux sanctuaire, où elles restaient exposées jusqu'à la fête de l'Ascension. Ce jour-là, on les remettait en

1. Voir dans l'édition Noulet les poésies adressées à M. de Caminade, pp. 151, 153; à M. le conseiller de Rességuier, p. 284; à M. le conseiller de Bertrand, p. 290; à M. le juge criminel de Loupes, p. 292.

2. Même source : « A Moussur Doujat, aboucat en Parlomen, douctou en la Gayo-Scienço. »

Digitized by Google

grande pompe aux lauréats. On entourait cette solennité d'un éclat particulier : on organisait une brillante cavalcade où les triomphateurs parcouraient les rues escortés d'une foule enthousiaste, suivis du bedeau des Jeux Floraux, porteur des emblèmes de leur victoire poétique[1]. On appelait cette cérémonie le *Triomphe,* et jamais nom ne fut mieux donné. Rome, Athènes, Byzance, et quelques villes du midi de l'Europe où la tradition antique s'est plus particulièrement conservée, nous ont donné l'exemple de ces manifestations de plein air, faites de mouvement, de cris, d'enthousiasme, de soleil et de bruit.

La joie était plus débordante qu'au 3 Mai, la liberté plus grande et la fantaisie plus maîtresse. Pas de protocole cérémonieux, plus de personnalités pédantes et gourmées, mais des écoliers rieurs et bruyants, empressés à jouir des licences qu'une municipalité tolérante et circonspecte se hâtait de leur accorder. Les capitouls savaient par expérience le danger qu'il y avait à contrecarrer les volontés de MM. les écoliers, restreindre leurs amusements ou entraver leurs ébats[2].

Pour perpétuer le souvenir de son succès, chaque lauréat faisait imprimer son poème en y joignant quelques pièces de son choix. Les bibliophiles recherchent aujourd'hui avec empressement ces curieux *triomphes,* édités chez Boude, Colomiez, d'Estey, Rellier, Pech, ou quelque autre vieux libraire toulousain. Ce sont quelquefois des pancartes destinées à l'affichage, plus souvent de minces brochures comptant une vingtaine de feuillets. Elles ont un titre symbolique : « *Le jeune amoureux pour le triomphe du Soucy* », ou un titre moral : « *Le vice abattu et la vertu triomphante*

1. Le jurisconsulte Guillaume de Benoist dit, en parlant de la marche triomphale des lauréats du 3 Mai : « Magno cum equitatu et pompâ, die Ascensionis vehuntur per civitatem jocundi, cum triompho et ingenti gaudio. »

2. En 1535, le jour de la Fête des fleurs, les capitouls durent renforcer la troupe du guet de cent hommes d'armes pour se défendre contre les insultes des écoliers. (Annales de l'Hôtel de Ville.)

Digitized by Google

pour le triomphe de l'Églantine », ou encore un titre patriotique : « *Les progrès de la France sur l'Empire et l'Espagne pour le triomphe de la Violette.* » Sur l'une des premières pages s'étale, en gros caractères, la poésie couronnée. Elle est accompagnée de pièces fugitives : rondeaux, sonnets, ballades, épigrammes, quatrains, tout le menu fretin que la muse de l'auteur a égrené çà et là, et dont il se tresse, pour la circonstance, une guirlande choisie. Enfin, le recueil se termine par les compliments dithyrambiques des émules et des rivaux. Les vaincus eux-mêmes se font un point d'honneur d'adresser leurs hommages au vainqueur, et celui-ci orne avec ostentation son triomphe de ces dépouilles opimes.

Le triomphe de Baynaguet a pour titre : *Les quatre saisons du solitaire Alcidon*[1]. Il contient la dédicace obligée au président de Bertier, trois odes sur l'été, l'automne et l'hiver, un chant royal sur le printemps[2], et toute une longue suite de compliments en vers, adressés au poète par ses amis. Doujat lui envoie pour sa part deux sonnets en français, un sizain en italien et une poésie latine.

Des deux sonnets il me suffira de faire connaître le second, dont le principal mérite est d'être inédit :

A Monsieur de Baynaguet, sur ses quatre saisons et sur son chant royal du printemps éternel.

Hé ! pourquoy descrips-tu les saisons de l'année
Qui marquent en leur cours la fuitte de nos ans ?
Ains pourquoy ton envie en l'éternel printemps
Que tu nous as chanté, ne se trouve bornée ?

C'est la propre saison à l'Amour destinée,
Saison qui par ses fleurs embellit tous les champs ;
Fleurs qui fairont fleurir ton nom maulgré le temps,
Et qui t'ont par trois fois la teste couronnée[3].

1. A Toulouse, par Jean Boude, devant le collège de Foix, à l'enseigne Sainct-Jean (1632).

2. Celui-là même qui valut à Baynaguet la joie de la Violette.

3. Baynaguet avait obtenu le Souci en 1624, l'Églantine en 1628 ; il obtient la Violette en 1632, date du présent triomphe.

Digitized by Google

Que te faut-il d'hyver, d'automne ou d'été,
Possédant un printemps plein de félicité,
Qui ne craint pas le sort, le destin ou l'envie?

Printemps qui maintiendra toujours fraîches ses fleurs,
Et fleurs qui feront vivre à jamais tes honneurs;
Quoy! n'es-tu pas content d'une éternelle vie?

Le madrigal italien est mieux venu que le précédent, quoique cependant gâté par trop d'enflure et de préciosité :

Al Magnifico e Trionfante signor Giovan. Petr. Bainaghetto, sopra la sua Eterna Primavera.

Flora per te ricopra il suo bel regno
Qual l'habbe nell' eta piu ricca d'oro,
E non havendo fior che sia degno
Di raggualiar quell' eterno lavoro,
Rubba per ti pagar all' ISAURA.
Tre fior, che di marcir non han paura.

Enfin, la poésie latine, sans être exempte des défauts déjà signalés, ne manque ni de science, ni d'habileté.

In Alcidontis solitudinem, annique tempestates ab eo descriptas. Hendecasyllabi ad lectorem.

O quam fallitur ille, si quis usquam est
Solum qui putet hunc fuisse vatem,
Hæc cum dulci Heliconis in recessu
Ipso et margine scripsit Hippocrênes,
Cœli inde aspicians, solisque motus[1]!
Solum crede minus fuisse nunquam,
Nunquam illum in simili fuisse cœtu.
Illi tunc aderant Novem Sorores,
Scribentisque manum regens Apollo,
Amorque improbus, et parens Amoris,
Et quicquid Charitum est venustiorum;
Cum Florum quoque, Fructuumque Diva,
Et flavens Ceres, et Pater Lyæus.
Nam quis est adeo disertus usquam,
Qui mysteria tanta tot Deorum
Uno numine ductus explicaret?
Ne mirere igitur, benigne Lector,

1. Ce vers est barré d'un trait de plume.

Digitized by Google

Pompas despicit Alcidon quod omnes,
Omnes delicias quod urbis odit,
Illum denique turba quod fatigat.
Quo Mortale aliquid modo placeret
Cui tot assideant Dei, Deæque?

Pour fêter Baynaguet, ses émules avaient mis tous leurs trésors littéraires à contribution : Doujat, à lui seul, avait rimé en français, en italien et en latin; d'autres avaient employé le grec, l'espagnol, le languedocien et le gascon, de sorte que sept idiomes différents embellissaient cette couronne poétique. C'est ce que faisait ingénieusement ressortir le poète gascon Vidal de la Farre dans le quatrain que voici :

Bé t'en aro campayréja
Dab Phebus e sas nau Meilhengos,
Tous amics per lous hestéja
T'an dat un pastis de set lengos.

BIDAU DE LA HERRO.

Le triomphe de Taralhan ne contient aucune poésie de Doujat et ne figure sans doute qu'à titre de souvenir dans son opuscule.

En revanche, nous retrouvons trois fois le nom du célèbre érudit toulousain dans le *Recueil des œuvres qui ont remporté les prix sur le Puy de l'Immaculée Conception de la Vierge en 1635*[1]. Nous ignorons par suite de quelles circonstances Doujat fut amené à concourir à Rouen, mais nous voyons que son succès fut grand et qu'il obtint : 1° le prix du *Lys*, avec un chant royal sur le Déluge; 2° le prix de l'*Anneau d'or*, avec une ode où il fait allusion aux derniers événements de la guerre de Trente ans; 3° le prix de *la Tour*, avec des stances sur le même sujet. Ces poésies ne nous intéressent ni par leur côté littéraire qui est médiocre, ni par leur côté documentaire qui est nul, l'auteur s'étant volontairement tenu dans le domaine des généralités.

1. Présentées à Monseigneur le duc de Longueville, prince du Puy, année présente, à Rouen, chez David du Petit-Val, imprimeur ordinaire du Roy. M.DC.XXXV.

Digitized by Google

En même temps qu'il concourait à Rouen, Doujat présentait ses œuvres aux Jeux Floraux de Toulouse. Le *Livre Rouge* nous a conservé les deux chants royaux qui lui valurent la Violette en 1634 et l'Églantine en 1638. Je ne puis que répéter ici ce que je disais tout à l'heure d'un genre inventé, semble-t-il, pour tarir chez les meilleurs poètes les sources de l'inspiration. Un refrain que les mainteneurs choisissaient au petit bonheur, et que les concurrents étaient tenus de reproduire six fois de suite dans leur composition, était imposé par un règlement barbare à tous ceux qui convoitaient une fleur aux concours du 3 Mai. Doujat fut, en vertu de cette obligation, contraint d'échafauder son premier chant royal sur le texte suivant :

Les lys donnés du ciel au sceptre de la France.

Il s'en tira plutôt mal que bien en décrivant un sacre de Louis XIII imaginaire où les mots *pompe, pourpre, magnificence, espérance, amour, majesté,* revenaient avec obstination et tenaient lieu de détails plus caractéristiques. Cependant, ayant lu ou entendu dire qu'à la cérémonie de Reims, un figurant, costumé en messager céleste, était venu apporter le saint-chrême au roi, il avait relaté cet incident dans son poème, et dans l' « allégorie » il expliquait :

Mon Roy qui de nos maux a la source tarie,
Est ce brave Louis, chassant l'idolâtrie,
Et le grand Richelieu dont la fidélité,
Maintient les trois estats sous son authorité,
Et par qui son empire est mis en assurance,
Est c'est ange qui porte en toute sûreté
Les lys donnés du ciel au sceptre de la France.

Cette comparaison de Richelieu avec un ange était la seule idée un peu personnelle et plutôt malheureuse du bon Doujat.

Pour si pauvre que soit cette poésie, celle de 1638 est plus misérable encore et c'est sans doute à la stupidité du refrain :

Le lis croissant du lait que Junon lui distille

Digitized by Google

que ce résultat est dû. Très en peine d'adapter un dénouement poétique à cette histoire de nourrice, l'auteur s'en prend à la reine Anne d'Autriche qui avait fait la surprise à ses sujets de leur donner un petit prince après vingt-deux ans de mariage :

> Anne comblant de joye et de sérénité
> La France qui reçoit tant de prospérité
> Par l'espoir bienheureux de sa couche fertille,
> Est le digne subject pour lequel j'ay chanté
> Le lis croissant du laict que Junon lui distille.

Il me paraît inutile de pousser plus loin ces recherches. Quelques poésies de jeunesse ne nous apprendraient rien de l'historien, du juriste, du philologue, du théologien, et c'est une nouvelle étude qu'il faudrait entreprendre pour retrouver, sous ces différents aspects, l'érudit dont nous avons à peine entrevu les débuts. Je laisse à de plus compétents le soin de feuilleter le *Synopsis conciliorum*, le *Spécimen juris canonici*, la *Clef du grand pouillé de France*, la *Chronologie des papes* et tant d'autres travaux français ou étrangers auxquels se complut le savant Doujat.

Ce que j'ai voulu faire ressortir et ce qui m'a paru curieux à noter, ce sont les théories très divergentes de l'humanisme et du régionalisme concentrées en un même homme. Doujat, très curieux de l'antiquité, parce qu'il y trouvait à satisfaire, plus que partout ailleurs, ses goûts de littérateur et de linguiste, se rencontra sur ce terrain avec les humanistes, mais il n'eut ni leur morgue, ni leur exclusivisme, ni surtout leur dédain des vieilles traditions françaises. Usages, institutions, langage, tout ce qui participait à la vie provinciale, tout ce qui avait pris racine avec l'homme dans le vieux sol ancestral, lui sembla respectable et bon. Il comprit mieux que personne le symbole émouvant d'Antée, frappant la terre du pied pour y retrouver les forces qui l'abandonnaient.

Il comprit aussi que les mots ne sont pas un assemblage arbitraire de sons et de syllabes et qu'il les faut appropriés

Digitized by Google

aux fonctions, aux rapports, aux pratiques de la société. La langue grecque, la latine, l'hébraïque, ont des caractères qui leur sont propres et qui font leur mérite et leur prix. On peut en dire autant de l'italienne, de l'espagnole, de l'allemande, de la française et de la languedocienne.

Celle-ci peut avoir accompli son rôle et fini son temps, elle n'en a pas moins ses origines qui nous rappellent la belle époque des troubadours, sa décadence, intimement liée à celle de la féodalité, sa renaissance qui coïncide avec le règne de Henri IV et la venue de Goudouli. Toute une mine de renseignements morphologiques, tout un « trésor de mots » pour employer la belle expression de Mistral[1], nous incitent à la parler encore, à l'aimer, à la cultiver.

Doujat, qui se plaisait à traduire l'*Énéide*, ne dédaigna pas d'expliquer et de commenter le *Ramelet moundi*; sachons suivre l'exemple que ce grand savant nous a donné!

1. *Lou Tresor dou Felibrige.*

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE NÉCROLOGIQUE

DE

MAURICE MASSIP

PAR M. EUGÈNE LAPIERRE[1].

On ne passe pas devant cette svelte et séduisante porte de la maison de Bernuy, devenue le « Lycée de Toulouse », sans remarquer aussi un logis Renaissance, mais d'aspect neuf, avec des croisées élégantes en leur forme allongée, logis bizarrement découpé au-dessous de la tour merveilleuse que, si longtemps, ont vu d'un œil distrait les élèves petits et grands de notre Lycée.

Autour de ce logis, on a planté un jardin qui met la note verdoyante dans l'angle des deux vieilles rues toujours encombrées et qui rappellent encore le vieux Toulouse.

C'est là, derrière ces ouvertures étroites, laissant deviner un peu de mystère, que réside le bibliothécaire de la ville de Toulouse, fonctionnaire modeste, mais des plus utiles, et on pourrait ajouter des plus influents.

C'est à ce poste d'honneur et de travail que la mort est venue subitement enlever Maurice Massip en décembre 1913. Il était né à Toulouse le 11 décembre 1852 et il nous appartenait depuis vingt ans.

Massip présentait la silhouette de l'homme aimable; il était toujours souriant, trop souriant peut-être, car ce sou-

1. Lu dans la séance du 14 mai 1914.

Digitized by Google

rire continuel, allant même jusqu'au rire bruyant, il l'apportait habituellement dans la conversation, ce qui déroutait souvent son interlocuteur. Dans les communications qu'il faisait à l'Académie, chaque phrase était ainsi égayée d'une façon étrange; il n'y avait pas là un effet cherché, mais involontaire, comme il le disait lui-même. Massip se montrait toujours au naturel, sauf un beau noir, dont il se vantait hautement et agrémentait son visage, qui devenait ainsi plus attirant et plus sympathique. Vous le rencontriez, élégant, soigné de sa personne, sautillant plus qu'il ne marchait, heureux de vivre, roulant une fine cigarette, sans avoir l'air de se préoccuper des bruyantes réalités de la vie journalière; il passait à côté sans les voir.

Avec la nature primesautière et très richement douée de son esprit, il eût fait un journaliste brillant, ayant toujours le mot, le trait à son service, le don de la critique générale.

Son frère, qui avait eu pendant de longues années une haute situation dans le journalisme parisien, aurait voulu l'attirer à lui, l'entraîner et l'utiliser; il ne put l'arracher à sa fonction modeste, plus sûre et plus stable qu'un imprévu doré et séduisant.

Revenons donc dans ce cabinet que Massip ne devait plus quitter.

Il accueillait le visiteur le cœur sur la main et la science à la bouche. A peine aviez-vous manifesté un désir, fait une interrogation, demandé un renseignement, le savant bibliothécaire ouvrait son trésor de richesses; il allait au-devant de vos pensées, prévoyait le but de vos recherches, apportant quantité d'informations empruntées aux livres et aussi aux ressources de son esprit si bien meublé. Vous étiez en mutuelle communication et, tout de suite, vous faisiez un travail en collaboration. Nous avons vu souvent Massip à l'œuvre et nul n'est jamais sorti de son cabinet sans être solidement documenté, et ajoutons sans être instruit et charmé.

On ne saurait trop insister sur ce côté très particulier de la physionomie de notre confrère. C'était le savant aimable, serviable et bon enfant. Vous arriviez toujours au bon mo-

Digitized by Google

ment; rien ne le surprenait, ne l'ennuyait; il était toujours disposé à vous écouter. Si parfois il n'était pas complètement satisfait de lui, le client, le travailleur le quittait bien repu et en bonne santé;... ce mot, nous l'employons à dessein. Massip était un malade imaginaire gai et non lugubre, comme celui de Molière. J'ai vécu à côté de lui, et combien de fois je l'ai vu arriver préoccupé, hésitant et sans volonté.

« ... Il faut que j'aille voir un médecin, me disait-il,... et il partait, revenant bientôt plus content, rassuré. Le médecin — je ne sais lequel, il en a tant vu — avait calmé ce nerveux, cet agité, et il l'avait renvoyé à ses livres, auxquels le bibliothécaire revenait avec joie... jusqu'à la nouvelle crise, car cela recommençait presque chaque jour.

Où Massip avait-il pris les premières notions de son savoir encyclopédique? A l'Esquile, collège construit de 1552 à 1590 par la munificence des capitouls, célèbre maison d'enseignement ecclésiastique, où l'on professait autrefois l'hébreu, le grec et le latin. Tous les professeurs de l'Esquile — car ce collège a eu la vie longue — ne sont pas morts; il en existe un tout près de nous, bien vivant, très savant en grec, presque un apôtre quand il soutient une grande cause patriotique et nationale avec une éloquence entraînante et toujours sincère. Ce professeur a été le maître de Massip; il l'a bien connu et apprécié. L'élève, admirablement doué, montrait un vrai talent littéraire; il était ordinairement *premier* en français, il composait souvent des lignes exquises, quoique d'une plume un peu laborieuse... ce n'est pas moi qui parle. Il avait le sentiment et le goût de la pureté impeccable.

A l'Esquile, il existait de petits Jeux floraux (à côté des grands frères du Capitole); Massip y obtint un prix de narration. Le sujet (*Les Chevaliers de l'espérance*) lui fournit l'occasion de parler éloquemment de l'Année terrible. Ces pages ne sont plus que dans les souvenirs de l'Esquile, mais elles annonçaient le Massip de l'avenir. Savez-vous ce qu'il n'aimait pas? C'était apprendre par cœur, réciter une leçon; il commençait avec assurance, puis perdait le fil et se mettait alors à improviser, substituait son texte à celui des classi-

Digitized by Google

ques, et cela devant des professeurs, outrés — en apparence seulement — de ces improvisations fantaisistes et originales.

Donc, en rhétorique, Massip fut un mauvais récitateur, mais il restait un écrivain net, précis, d'un goût parfait, étant toujours *premier* quand il parvenait à terminer sa composition et à remettre autre chose qu'une moitié de version ou un des points de la dissertation ou du discours; car, en ce temps-là, on faisait des discours de rhétorique; on prêtait un beau langage à Annibal, à César, à Alexandre, à Louis XIV, à Napoléon. Aujourd'hui, ces grands hommes ne parlent plus; ils sont remplacés par de la littérature d'occasion ou des développements scientifiques empruntés à un ordre extra-supérieur.

En philosophie, Massip se résigna à assister au défilé des divers systèmes; les abstractions pures ne l'intéressaient pas.

J'appelle Molière à mon secours :

Au maître de philosophie qui voulait lui apprendre la logique, la morale, la physique, M. Jourdain répondait : « Apprenez-moi l'orthographe, puis vous m'apprendrez l'*Almanach*. »

Voyez la prédestination : Massip — qui n'était pas M. Jourdain — nous fera un soir, à l'Académie, une bien spirituelle communication sur l'*Almanach*.

A l'Esquile, on goûtait fort la comédie et les représentations dramatiques; on y jouait *L'Avocat Pathelin*, *Les Plaideurs*. Massip triomphait en ce genre; il faisait la joie de l'assistance par sa verve, son entrain, son naturel et une aisance parfaite dans l'allure et le geste. Souvent, sans le vouloir, il remplaçait le texte par son esprit naturel et sa verve inlassable; il courait à la dérive; on riait, et le succès était assuré.

Trouvez-vous peut-être, Messieurs, que nous nous attardons dans ces détails, mais ils nous donnent bien cependant la vraie physionomie de ce qu'était et ce que sera toujours notre confrère.

Qui se douterait que le comédien improvisé de l'Esquile

Digitized by Google

était le plus fervent des séminaristes (l'Esquile était devenu le Petit Séminaire)[1]; il se croyait appelé à l'état ecclésiastique.

A la fin de sa philosophie, il entra au Grand Séminaire (1873) et n'y resta qu'une année. Il prend ensuite ses grades universitaires devant la Faculté de Toulouse. Bachelier ès lettres en mars 1875, licencié en droit en novembre 1879; il fit le stage réglementaire. Massip prêta le serment d'avocat le 3 décembre 1879. Le rôle de l'avocat nous échappe; il travailla la procédure chez un avoué à la Cour d'appel.

En grossoyant une requête en défense, Massip s'éprit d'une jeune personne qui demeurait en face de l'étude; elle était la nièce d'un conseiller à la Cour, et le praticien en herbe

1. Les capitouls confièrent aux Doctrinaires, bientôt après leur arrivée à Toulouse, le beau collège de l'Esquile construit après la suppression autorisée par le roi de plusieurs petits collèges qui végétaient péniblement et sans profit, ceux de Saint-Girons à la rue Boulbonne, de Verdale et de Montlezun à la rue Valade, et d'autres.

Le collège de l'Esquile prospéra. On y enseigna les langues hébraïque, grecque et latine. L'hébreu fut abandonné plus tard; mais les deux langues qui ont formé celle que nous parlons et qui ont contribué si puissamment à donner à notre esprit français sa clarté, sa précision, sa vigueur et son élégance y furent cultivées avec succès. Elles régnaient encore en souveraines dans ces dernières années au Petit Séminaire, où se formèrent un grand nombre de Toulousains éminents. Mais les belles arcades monumentales désertes et déjà flétries par le délabrement n'entendent plus les voix enfantines répondant à celle des maîtres dans la langue d'Homère et de Virgile. Le grec est aujourd'hui presque abandonné dans l'enseignement classique, le latin lui-même n'est plus cultivé avec la pénétration approfondie d'autrefois et le français actuel commence à souffrir de cette négligence. J'ai entendu des professeurs de la Faculté des lettres reconnaître que les meilleurs latinistes interrogés aux examens du baccalauréat venaient des petits séminaires, et j'en entends d'autres déplorer que des licenciés eux-mêmes ne sachent plus écrire en bon français.

Le collège de l'Esquile garda son importance et sa valeur jusqu'à la fin de l'ancien régime. Il partageait la faveur publique avec celui des Jésuites, tandis que les collèges des boursiers, qui avaient rendu de si grands services dans les derniers temps du Moyen âge et pendant la Renaissance étaient tombés dans une décadence absolue.

DE LAHONDÈS.

Digitized by Google

trouvait bon de s'incorporer au Palais. Les deux familles se rapprochèrent et le prétendant fut accepté.

Mais le Palais ne le retint pas longtemps. Il allait souvent prendre conseil auprès de notre ancien et si aimable confrère M. Rozy, et celui-ci le recommanda à cet autre confrère très savant, M. Baudouin, archiviste du département, qui n'est certainement pas oublié ici.

Massip demanda à M. Baudouin de lui apprendre les premiers éléments de la paléographie, et subitement nous changeons d'horizon : *Je veux être archiviste,* dit Massip. Cette ambition n'avait certes rien d'exagéré. Il fallait abandonner la procédure et passer par l'école des Chartes, où on demeurait trois ans. Des raisons d'âge obligèrent Massip à renoncer aux études de l'École, mais il les remplaça par un brillant examen, soutenu au ministère de l'Intérieur devant une Commission composée de professeurs de cette École, le 20 juin 1881. Notre confrère obtenait le certificat d'aptitude, qui lui ouvrait la carrière d'archiviste départemental.

Le 13 décembre 1881, il était nommé archiviste de l'Ardèche, à Privas.

En classant les archives, il y trouva les éléments d'un livre dont il faut parler en ce moment, mais qui ne parut que longtemps après les premières recherches faites dans le dépôt départemental de Privas, et un jour, dans un mouvement d'orgueil justifié, il dit à son ancien professeur de l'Esquile : « Vous allez voir ce qu'on sait faire du document. » Il en a fait un excellent livre intitulé : *Histoire du collège de Tournon.* En regardant seulement le bas des pages, on voit que les archives ont été non seulement utilisées, mais dévalisées, tant les citations et annotations sont nombreuses.

Au début de son livre, Massip écrit ces lignes significatives : « Il est difficile d'aller vite sur un chemin où des protestants, des ligueurs, des jansénistes, des cartésiens, des malebranchistes arrêtent à chaque pas le voyageur, où il rencontre des juges dont les arrêts troublent sa bonne foi, des maîtres dont il voudrait écouter la parole, des impri-

Digitized by Google

meurs qui l'invitent à feuilleter leurs savants livres, des apôtres qu'il voudrait suivre, des écoliers qui veulent l'entraîner dans le monde, à la Cour, dans les camps, dans les cloîtres, et toujours loin du collège... »

Cependant, l'auteur se meut à l'aise dans ce milieu si divers et si ondoyant; il suit sa route à la lumière du document, auquel il fait dire scrupuleusement ce qu'il faut.

Le collège fut fondé, en 1536, par le cardinal François de Tournon, ministre et grand ami de François Ier. Le cardinal aimait « les bonnes lettres » et créa « un séminaire de la vraie et docte institution du christianisme ». Il en confia la direction aux Jésuites. Le collège traversa des époques tourmentées : la guerre, la famine, les inondations, toutes les calamités affligèrent le pays. Pendant ce temps, les écoliers affluaient; en 1605, il y en avait 700. On étudiait au collège la philosophie, la rhétorique, la poésie, la théologie, les auteurs anciens.

En 1714, un incendie détruisit tout le bâtiment, la bibliothèque et les archives. Il fallut donc reconstruire; en 1779, les fondations nouvelles sortent de terre. Aux Jésuites avaient succédé les Oratoriens, qui transformèrent l'enseignement; on inventa les jeux de Tournon; au moyen de cartes, on apprenait l'*Histoire universelle de Bossuet;* le jeu de loto et le jeu de l'oie servirent de base aux leçons; Montaigne, on le sait, a pratiqué ce système d'enseignement.

L'auteur traverse avec une grande impartialité la période révolutionnaire; le collège se maintint pendant la tourmente et il devint successivement l'École centrale, le Collège royal et le Lycée de l'Ardèche. En 1802, le vieux collège n'a plus d'histoire.

Ce livre a été publié en 1890, chez Picard, en un volume de luxe; il est resté l'œuvre capitale de Massip.

Il quitta l'Ardèche et il était nommé, en 1887, archiviste et bibliothécaire de la ville de Narbonne. Dans ce nouveau centre intellectuel, Massip trouva largement à glaner. Au

Digitized by Google

Bulletin de la Commission archéologique et littéraire de Narbonne, il donna plusieurs travaux : *Voyage d'un Narbonnais à Paris en 1588; Le Mobilier du dernier archevêque de Narbonne; Une inscription de la pharmacie de Louis de Vervins...*

Il appartint comme membre actif, puis, comme membre honoraire, à cette Commission.

Il était naturellement indiqué pour une place de membre correspondant de la Société archéologique du midi de la France, et il apporta sa très utile contribution au *Bulletin* de cette Société. Il avait gardé quelques miettes de l'histoire de son célèbre collège et surtout des souvenirs de Louis de Vervins, archevêque de Narbonne.

Dans l'épaisseur d'un mur du deuxième étage de la grosse tour du palais archiépiscopal était un cabinet très particulier renfermant des flacons, des vases placés sur des tablettes en pierre, c'était la pharmacie de Monseigneur; puis, un espace encore plus particulier dont vous prévoyez l'usage immédiat et pratique. Le tout était retrouvé en très bon état et très reconnaissable.

Autre lecture : Visite de la duchesse douairière de Ventadour, de son fils, comte de Tournon et de M^lle^ de La Voulte. Cérémonial des réceptions, harangues, cantates, collations, cortèges, joueurs de violons, fifres et tambours.

Les fêtes durèrent huit jours, il ne resta plus qu'à payer la carte des frais; on n'a jamais rien changé aux fêtes officielles et aux réceptions des souverains.

Pendant ses années d'études, Massip se plaisait surtout aux travaux littéraires[1]; nous avons vu qu'il resta indiffé-

1. Dans la famille de Massip, on cultivait la littérature et l'histoire; voici un fait qui mérite d'être relaté : C'était au début de l'année scolaire 1874-1875; M. Edward Barry, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, avait été mis à la retraite et remplacé par M. A. Duméril. Le nouveau professeur trouva parmi la jeunesse une certaine résistance; il y avait de la révolte dans l'air; l'amphithéâtre de la ru de

Digitized by Google

rent aux systèmes philosophiques et aux sciences abstraites. Comment donc expliquer que lorsque l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse eut ouvert ses portes à Massip (1892), ce *littéraire* se montra plus volontiers un *scientifique* dans ses communications annuelles. L'un de nos plus savants confrères pourrait nous édifier là-dessus, car il y eut entre eux deux des *affinités électives*. Avant tout travail, l'un consultait l'autre; il y avait un échange d'idées réciproques, des explications préalables, une entente parfaite du sujet à traiter. Un jour, ou plutôt un soir, ils allèrent ensemble dans la lune; Cyrano, le savant, pourrait en témoigner.

Bref, Massip débuta à l'Académie par un travail qui tient à la fois de la magie, de l'astrologie, de la physique, des mathématiques, pour tout dire en un mot : *La Théorie des carrés magiques*. Nous ne le suivrons pas dans ces figures et ces démonstrations. Les *carrés magiques* firent la joie des académiciens qui purent se guider dans les circuits touffus de cette science.

Parmi ces derniers, il faut citer un de nos anciens confrères qui, je le crois du moins, initia Massip à la compréhension des *carrés magiques*[1]; il s'agit de l'ingénieur Fontès.

Rémusat était houleux; en traversant la cour, M. Duméril semblait hésitant, lorsqu'un inconnu s'approche de lui et lui offrant le bras lui dit : « N'ayez aucune crainte, je réponds de tout et je vous accompagne jusqu'à votre chaire »; ceci se passa sans le moindre accident et sans protestation, et le cours fut fait intégralement. Ce n'est que quelque temps après — M. Duméril nous l'a raconté lui-même — que le nom de ce protecteur inconnu lui fut révélé : c'était M. Armand, très honorablement connu dans la ville, et qui était un auditeur bénévole du cours.

M. Armand était le grand-père de Massip, et l'événement de la Faculté des lettres avait créé un lien qui fut resserré plusieurs années après, lorsque notre éminent secrétaire perpétuel M. Duméril eut à complimenter M. Massip de son entrée à l'Académie.

1. A propos des *carrés magiques*, Massip a publié, en collaboration avec M. Emmanuel Delorme, une brochure où il est question d'une médaille d'argent conservée au musée ethnologique de Lisbonne. Le droit représente les emblèmes de l'Inquisition d'Espagne; au revers, on remarque le même *carré magique* figurant déjà sur

Digitized by Google

Nous avons surpris des conversations interminables entre ces deux adeptes des sciences occultes, qui se plaisaient dans la recherche et l'explication d'algébriques formules. Notre fondateur, l'illustre Fermat, semblait les inspirer et leur indiquer l'axiome vrai et l'X définitif.

En 1893, autre sujet plus abordable : *La Thérapeutique au dix-septième siècle et le Scepticisme médical.*

C'est un document qui a pour titre : « Lettre d'une personne qui, ayant toujours eu assez de santé pour n'avoir pas besoin de remèdes, ne les juge pas nécessaires et croit, à l'imitation de Montaigne, que lorsqu'on est malade, il faut laisser agir la nature sans appeler les médecins au secours. »

Cette lettre est une critique de la pratique médicale au dix-septième siècle, une page que les savants peuvent brûler, mais que les hésitants et les sceptiques ne dédaigneront pas de lire. Massip voudrait bien nous faire croire qu'il était sceptique; il l'était en surface et sans conviction..., et la preuve c'est que, malgré la nature et son réconfort, malgré Montaigne et ses préceptes, Massip donne à son travail cette conclusion : « Pour nous, gens simples et sans déguisements, nous pensons, avec un homme d'esprit, qu'après celui de se bien porter, le meilleur souhait qu'on nous puisse faire est encore celui d'avoir un bon médecin. »

L'homme d'esprit, l'auteur du mémoire, ne pouvait pas nous dire plus clairement que c'était lui.

De 1894 à 1896, il ne quitte pas un sujet unique et encore scientifique : *Les variations du climat à Toulouse.*

Allez au Nord, allez au Midi, partout on vous dira : Le

un jeton à l'usage de la trésorerie autrichienne (1572). Le sens de ce carré magique nous échappe vraiment, malgré les ingénieuses explications de Massip. Les emblèmes de l'Inquisition d'Espagne ont été publiées par M. Delorme dans la même brochure. (*Bulletin de la Société archéologique*, 2e sem. 1905.)

Digitized by Google

climat change, le climat a changé; les saisons sont déplacées : et Massip se mettait en course à la recherche des climats, d'où l'occasion pour lui de disserter sur la pluie et le beau temps, sur les pressions atmosphériques, sur les moyennes barométriques. Voici des considérations très actuelles sur le déboisement, qui formaient toute « une histoire de la Forêt ». Vous voyez arriver le grand réformateur, M. de Froidour, et les fameux registres classés aux archives du Parlement.

A côté des faits, ce sont des noms, qui nous appartiennent, des savants de l'Académie : Marcorelles, Marqué (Victor), Gounon, Petit, Daguin.

Nous passons au régime des vents, et ici, Massip peut se prélasser. Ne faisons pas de définitions, contentons-nous de subir le vent ou les vents régnants. A tout seigneur... Le vent d'autan, étudié chez nous par M. Salles, M. Brunhes, M. Mathias.

Puis venait la météorologie médicale. En un missel de l'église Saint-Étienne de 1524, il y a pour chaque mois une formule préventive contre les maladies de la saison. Ce calendrier nous met en garde, en été, contre l'abus des boissons; il nous invite à nous purger en avril, etc.; le tout avec le latin obligatoire de l'époque.

Voici les épidémies : l'air, l'eau, la terre sont les véhicules de l'épidémie.

En 1681, le canal de Languedoc ouvrait ses quatre-vingt-dix-neuf écluses à la navigation, et l'on se dit, non sans raison, que M. de Riquet avait troublé l'air en défonçant la terre... Que d'exemples à citer et qu'il faut lire dans la suite des communications de notre confrère.

Parmi les maladies, la grippe, l'affreuse grippe; nous la connaissons trop pour en parler. Mais Massip voulait toujours finir par le mot joyeux, et c'est Jean de Coras qui le lui fournissait : « Ne vous souciez que de faire grande chère et vivre joyeusement, car il n'y a rien qui abate plus le venin de cette maladie (la grippe) que réjouissance et de se tenir net, ce que je vous recommande. »

Digitized by Google

Les variations du climat entraînent Massip à parler de la longévité, de la faune, de la flore, des âges préhistoriques, et il en parle comme un disciple fervent de notre éminent confrère M. Cartailhac.

Les temps modernes ne suffisent pas aux investigations scientifiques de Massip.

Viennent, à propos du climat, Ausone, Paul Orose, Justin, Sidoine Apollinaire qui fournissent des preuves. Et que disent les bêtes? La renommée des troupeaux du Lauraguais subsistait depuis le haut Moyen âge... et les produits de la basse-cour, et l'élevage des oies que Massip connaît à fond.

Notre confrère ne tarit pas et il arrive enfin à poser des conclusions :

« Les doléances des Méridionaux, sur la variabilité des climats, se perdent dans la nuit des temps; elles continueront dans la suite, parce que l'homme est un animal mécontent. »

La science nous assure que les climats changent.

Le climat de Toulouse, d'humeur plus capricieuse que d'autres, fait penser au *Temps*, tel que le décrit Gabriel Chappuis (*Les mondes célestes, terrestres et infernaux*... Lyon, 1580), changeant de visage, *ores joyeux*, *ores modéré*, et *ores triste et dolent*.

Bref, partout mêmes hommes, même langage et la phrase obligatoire : « *De mon temps, tout était mieux*. De mon temps, les pêches étaient bien plus grosses qu'elles ne le sont à présent; la nature s'affaiblit de jour en jour. » Ainsi parlait le bon seigneur d'Asumar, et Gil Blas se disait : « Sur ce pied-là, les pêches du temps d'Adam devaient être d'une grosseur merveilleuse. »

Passons à un autre sujet, car, avec Massip, nous ne sommes pas dans *le monde où on s'ennuie*.

Notre confrère aimait Toulouse et ses produits intellectuels; parmi ceux-ci, il choisissait un des moindres : *L'Almanach* ou *le Calendrier*, création séculaire qui vit toujours

Digitized by Google

et dont les fluctuations sont des plus curieuses. Il naquit en 1721, chez Pierre Robert, imprimeur, et à côté de lui viennent se placer par la suite Desclassan, Baour; celui-ci imagine les éphémérides historiques, et les *notices* qui font de ce petit livre une véritable histoire locale.

Douladoure — un nom qui fait corps avec l'Académie — avait travaillé avec Robert. Devers entra dans l'association, et, sans sortir de la famille, nous trouvons le calendrier Devers et Arnauné, qui voisinèrent du n° 5 au n° 7 de la rue Saint-Rome. Avec quel charme Massip nous ouvre ces bonnes librairies de la rue Saint-Rome, que le nom d'Arnauné a franchi magistralement depuis ces temps reculés.

Le *Petit Calendrier*, Massip le suit depuis le jour où il sommeillait auprès du calel fumeux ou bien accompagnant le voyageur à jabot dans la chaise de poste poussiéreuse, et il le retrouve aujourd'hui « sous les reflets de l'éblouissante électricité, calme à travers les agitations, toujours le même et toujours nouveau, » toujours indispensable et utile, ajouterons-nous.

Sujet nouveau : Toulouse avait des *enseignes privilégiées;* elles appartenaient à la ville, aux capitouls qui en disposaient. Il y en avait seize à Toulouse en 1539 : les Balances, la Pomme, Saint-Jehan, les Trois Roys, le Château de Milan, le Dauphin, le Cerf-Volant, Saint-Pierre, la Croix-Blanche, la Clef, le Raisin, le Serpent, le Chapeau-Noir, l'Autruche, le Faucon et Saint-François à San-Subra.

Il faut suivre l'histoire de ces enseignes privilégiées dans le mémoire de notre confrère, et nos amis du vieux Toulouse ont là de quoi s'esbaudir.

Tous les sujets sont bons au chercheur, au fureteur, au conservateur attitré des livres. Nous sommes allés dans la lune, et voici maintenant une victime de l'aviation au onzième siècle; elle méritait bien de sortir de l'oubli : à elle le record de la priorité. C'était un moine, Olivier, adonné aux pratiques de l'astrologie; il rêva qu'il serait plus heu-

Digitized by Google

reux que l'infortuné Icare. Olivier n'a d'autre modèle que l'oiseau. Il tombe, et il conserve la foi en lui et en sa bonne étoile, mais il reste mutilé. Massip ne peut s'empêcher de faire un peu d'astrologie à son tour et il disserte sur les comètes; ne le suivons pas et revenons à ce pauvre Olivier, qui est bien le premier aviateur terrestre puisque Icare est du domaine du ciel mythologique.

Dans une dernière lecture faite à l'Académie, notre confrère, inépuisable dans ses trouvailles, nous entretient des livres imprimés sur papier de couleur. Il ne voit là que simple fantaisie d'éditeur. Il n'y a aucun symbole, et la couleur ne donne pas de l'esprit à l'auteur qui n'en a pas : c'est le mot de la fin.

Nouveau venu à l'Académie, Massip, selon l'usage traditionnel, fut chargé du rapport sur les Concours de l'année 1891. Il faut l'avouer, l'esprit naturel de notre confrère lui joua un fort vilain tour. Pour les concurrents — il y avait une femme parmi eux — il fut mordant, agressif, paradoxal. Il lançait des fusées qui retombaient en étoiles colorées et brillantes, mais qui brûlaient et blessaient les malheureux qui ne se relevaient pas. Celle à laquelle je faisais allusion avait envoyé un *mémoire* dont Massip disait : « Ce travail n'est ni une étude, ni un essai, ni un abrégé, ni même un mémoire : c'est encore moins une histoire. »

Et pourtant notre confrère était persuadé faire acte de bonne et saine justice; il n'avait contre quiconque aucun fiel et aucune mauvaise pensée; il accomplissait strictement son devoir. L'Académie, mal à l'aise et déroutée, écouta Massip jusqu'au bout sans l'interrompre, mais elle ne le chargea plus jamais d'un rapport public.

Digitized by Google

A la Bibliothèque, Massip était dans son domaine vrai. Organisateur modèle, voyant tout d'un coup d'œil, mettant chaque chose à sa vraie place et embrassant tous les détails d'un classement d'ensemble, régulier et méthodique, chaque groupe d'ouvrages était bien distinct dans son esprit, et à chacun il assignait son rang; aucune confusion, toujours la clarté, l'ordre dans les catalogues.

La tâche d'administrateur était plus ingrate et plus ardue. Combien de difficultés avons-nous vu surgir et grandir autour de lui! Sa droiture, son activité et son intelligence venaient à bout de tout et de tous; sans le faire sentir et souvent avec beaucoup de bonne grâce, il imposait sa volonté. Ceux qui dirigeaient, dirigeaient par lui et avec lui; ceux qui administraient, administraient par lui et avec lui. Dans son cabinet, où Massip pensait quelquefois tout haut devant moi, je l'ai vu bien souvent inquiet, préoccupé, découragé devant des obstacles dont il finissait par avoir raison, sans froisser personne. Que de services il rendait à tout instant, faisant adopter ses vues claires, justes, et dégageant toujours le point, le nœud qu'il s'agissait d'éclaircir ou de trancher! Il a fait marcher tout le monde dans son sillon, et on l'a suivi pour le plus grand bien de la Bibliothèque et de la ville.

La dernière pensée de Massip, celle qu'il n'a pas eu le temps de réaliser et qui eût été le pivot de son règne trop court, c'est celle du changement de local de la Bibliothèque. Il y a plus d'un demi-siècle que la question a été posée et que des projets ont été édifiés. Nous n'avons pas à écrire ici cette histoire; elle est dans les cartons où reposent les divers projets.

Massip semblait toucher au but. On avait songé à l'Esquile et, malgré tous les embarras administratifs, malgré les questions si délicates de propriété, on touchait à la terre promise.

Massip n'y est pas entré. Et ici, mes chers Confrères, laissez-moi exprimer toute ma pensée : l'ancien élève de l'Esquile ne le disait pas, mais il se voyait entrer triomphant et en maître dans ces locaux antiques rajeunis par l'installa-

Digitized by Google

tion nouvelle de sa chère Bibliothèque, de ces merveilleuses collections, méthodiquement et largement classées, mises libéralement au service de tous. La mort est venue brutalement arrêter Massip au milieu de son labeur et de son œuvre. Il a été emporté par un coup de foudre, et alors son âme s'est envolée au milieu des souvenirs d'un passé qu'il n'avait jamais oublié et qu'il allait revivre et recommencer avec une nouvelle ardeur, une grande joie et un grand profit pour tous. Cela prouve que nous ne sommes pas les maîtres de notre destinée!

Vous avez voulu, Messieurs, me charger de vous tracer le portrait de notre très regretté Confrère; je l'ai fait en toute sincérité et conscience. Ai-je réussi? C'est à vous de me le dire.

* * *

Comme complément de notre *Notice*, nous publions les paroles prononcées, au cimetière, sur la tombe de Massip, par M. H. Duméril, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences; elles résument d'une manière parfaite et avec un très sincère accent de vérité la carrière si brusquement brisée de notre confrère le bibliothécaire de la ville :

« Depuis plus de vingt-deux ans Maurice Massip était des nôtres. Il était né à Toulouse le 11 décembre 1852. Licencié en droit de notre Faculté en 1879, ayant obtenu le diplôme d'archiviste en 1881, il avait quitté sa ville natale pour diriger d'abord les archives de l'Ardèche, puis la bibliothèque et les archives municipales de Narbonne. Il revint à Toulouse dès qu'il le put, en 1889, pour être l'auxiliaire de notre savant et distingué confrère M. Eugène Lapierre auquel il succéda bientôt.

« C'était là une succession redoutable. M. Lapierre n'est pas de ces hommes qu'il est facile de remplacer. M. Massip ne se montra pas inférieur à la tâche assumée. Un bibliothécaire n'est pas ce qu'un vain peuple croyait trop souvent il y a quelques années, ce qu'il croit peut-être encore parfois, un homme qui

Digitized by Google

vit au milieu des livres, les ouvre de temps en temps pour son compte, et, afin de les mieux conserver, empêche le plus possible les autres d'y toucher. Combien Massip répondait peu à cette définition! Quel est le travailleur à Toulouse qui n'est son débiteur? Sur quel sujet n'était-il pas prêt à vous donner les renseignements les plus précieux, à vous ouvrir les trésors de son riche dépôt et de sa vaste érudition, sans compter les idées originales qu'il suggérait? Car ce grand liseur était aussi un causeur abondant, et on s'instruisait toujours à l'entendre. Que d'ouvrages publiés par des Toulousains depuis un quart de siècle devraient sur leur titre ajouter au nom de l'auteur les mots : « avec la collaboration de M. Massip »! Non sans exagération peut-être, l'opinion publique attribuait fréquemment à sa plume alerte et complaisante maints discours prononcés dans les circonstances les plus diverses par des hommes que le souci des affaires absorbait trop pour qu'ils pussent consacrer beaucoup de temps à des compositions oratoires. Lui aussi, pourtant, que de choses il avait à faire et que de choses il faisait! Songeons combien doit être malaisée la direction d'une bibliothèque considérable, médiocrement installée dans une quantité de petites pièces à des étages différents, avec l'aide d'un personnel dévoué, mais peu nombreux : rappelons-nous à quelles difficultés journalières exposent les rapports avec le public, admis sans restriction, avec l'administration, même la mieux disposée; n'oublions pas que, depuis la retraite imposée à Ernest Roschach — une de nos plus incontestées gloires toulousaines — M. Massip avait dû prendre, à son corps défendant, la direction des archives de la ville. Nous nous étonnerons que son activité ait pu enrichir nos « Mémoires » de tant d'études exactes, nourries, admirablement soignées dans la forme, d'où l'abondance de la documentation et la minutie des détails n'excluent pas les idées générales. La Société archéologique du midi de la France, dont il devint correspondant dès 1888 et membre résidant en 1889, lui a dû, elle aussi, bien des communications intéressantes. D'autres, plus compétents que moi, se chargeront d'analyser et d'apprécier ses travaux. De l'homme je ne dirai qu'un mot. Vous l'avez tous connu. Toujours plus ou moins souffrant de cet état nerveux, conséquence ordinaire du surmenage, que connaissent si bien tant de travailleurs intellectuels, il accueillait toujours néanmoins avec un sourire

Digitized by Google

l'ami importun qui venait mettre à contribution sa science et son obligeance. Volontiers, il décochait une épigramme, émettait un paradoxe, affichait quelque scepticisme. Il avait dans la physionomie même une mobilité, une vivacité qui soulignaient cette disposition à l'ironie et faisait croire quelquefois à un badinage sans qu'il songeât réellement à plaisanter. Mais sous l'apparence d'une légèreté enjouée se cachaient les préoccupations les plus sérieuses, qu'il ne confiait d'ailleurs que rarement. Un jour, je lui montrais une notice que j'étais en train d'écrire sur un confrère disparu : il me fit remarquer à la fin ce qu'il considérait comme une lacune; je n'avais pas indiqué quelles avaient été les dispositions d'esprit du défunt dans les derniers temps de sa carrière. « Je n'aime pas, me dit-il, qu'une « vie se termine sans conclusion. » Je n'ai pas été assez intime avec lui pour connaître au juste le fond de sa pensée; mais je demeure persuadé que pour lui la vie n'était pas chose vaine et n'était pas à elle-même sa propre fin. »

Digitized by Google

EMPLOI THÉRAPEUTIQUE DES RAYONS X

ET DU RADIUM

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE CES DEUX AGENTS PHYSIQUES RÉSULTATS OBTENUS

PAR LE Dr MARIE[1].

Bien que les rayons X et les corps radioactifs ne soient découverts que depuis dix-huit et dix-sept ans, les travaux dont ils ont été l'objet ont été si nombreux et les applications médicales si variées que le champ de cette étude est devenu immense. Je me contenterai, dans la communication d'aujourd'hui, de vous donner un aperçu d'ensemble, me réservant d'étudier certaines parties avec plus de détail, dans des communications ultérieures.

Pour que vous puissiez bien comprendre la manière dont les rayons X et le radium agissent sur les tissus humains, il est nécessaire que je vous résume brièvement nos connaissances théoriques sur ces deux sortes de rayonnement.

RÉSUMÉ DE NOS CONNAISSANCES SUR LE FONCTIONNEMENT DES TUBES PRODUCTEURS DE RAYONS X

Vous savez, Messieurs, qu'on désigne sous le nom de tube de Crookes, un espace clos en verre dans lequel le vide gazeux a été poussé jusqu'à quelques millionièmes d'atmosphère, et qui contient deux surfaces métalliques entre

1. Lu dans la séance du 11 décembre 1913.

Digitized by Google

lesquelles on fait passer un courant électrique. L'intervalle entre ces deux surfaces est assez grand pour exiger des courants de haute tension (courants de bobine, de transformateurs, de machines dites statiques). L'une de ces électrodes est concave, on la relie au pôle négatif ou cathode; l'autre est plane, placée en face de la précédente, on l'appelle anode ou plus exactement anticathode pour préciser sa position.

Pendant le passage du courant électrique dans le tube de Crookes, on peut mettre en évidence l'existence de trois sortes de rayons :

1° *Les rayons cathodiques.* — Ils partent de la cathode concave et se dirigent sans déviation vers l'anticathode. Ils sont formés de corpuscules très petits (1/2000e de l'atome d'hydrogène). Leur vitesse, toujours très grande, se rapproche de celle de la lumière, leur charge électrique est négative.

2° *Les rayons canaux ou de Goldstein.* — Les rayons cathodiques résultant de la dissociation des atomes neutres, il existe forcément des corpuscules chargés positivement. Leur masse est beaucoup plus grande, et comme la force vive est la même que celle des corpuscules négatifs, leur vitesse est beaucoup plus faible. Ils constituent l'afflux cathodique et, lorsqu'on se sert d'une cathode percée de trous, ils passent derrière la cathode; on peut les mettre en évidence, car ils sont alors séparés des rayons cathodiques chargés négativement. Ils n'ont d'ailleurs qu'un intérêt théorique.

3° *Les rayons X.* — Ils prennent naissance toutes les fois que les rayons cathodiques rencontrent une surface solide en même temps que des phénomènes lumineux, calorifiques et chimiques qui accompagnent leur production. Tout cela est dû à ce que la très grande énergie que possèdent les corpuscules cathodiques, en raison de leur grande vitesse, est brusquement libérée et produit un rapide échauffement de la surface d'arrêt. Pour éviter la fusion ou au moins le ramollissement de l'anticathode, on la constitue avec les corps les plus difficilement fusibles qui ont été successivement : le cuivre, le nickel, le platine, l'iridium, le chrome

Digitized by Google

et actuellement le tungstène qui nous a permis d'atteindre à des puissances inconnues jusqu'à ces derniers mois. Le tungstène tend aussi à remplacer toutes les autres substances pour la construction des lampes à incandescence permettant ainsi, grâce aux températures très élevées qu'il peut supporter, un plus grand rendement lumineux pour la même quantité d'énergie électrique.

Le tube radiogène ou tube de Crookes est donc un transformateur d'énergie, il reçoit de l'énergie électrique et la restitue principalement sous la forme de rayons X.

Les rayons X diffèrent complètement des rayons cathodiques et des rayons canaux. Ils sont dus à des pulsations de l'éther et se propagent à la vitesse de la lumière (300.000 kilomètres à la seconde). Ils déchargent les corps électrisés, quel que soit le signe de leur charge, ils excitent la fluorescence et la phosphorescence, et impressionnent les plaques photographiques. Ces deux dernières propriétés ont reçu, en médecine, de précieuses applications pour le diagnostic d'un grand nombre de maladies, l'action fluorescente constituant la radioscopie et l'action sur les plaques photographiques la radiographie. Les rayons X ont, en outre, une action biologique. Sous leur influence, les tissus végétaux et animaux, mais surtout les tissus animaux sont modifiés. Lorsque l'intensité est faible, l'action est simplement stimulante, irritante et produit une prolifération des tissus; mais lorsque cette action dépasse une certaine limite, variable avec les divers tissus, l'action devient nécrosante, destructive. Je reviendrai plus loin avec détails sur cette dernière propriété qui constitue l'objet même de cette communication.

RÉSUMÉ DE NOS CONNAISSANCES SUR LE RADIUM ET LES SUBSTANCES RADIOACTIVES

Vous savez, Messieurs, que si la découverte des rayons de Röntgen a été fortuite, il n'en est pas de même pour les corps radioactifs et en particulier pour le radium qui est le résultat

Digitized by Google

des recherches obstinées de nombreux savants et en particulier de Becquerel et Curie. Depuis 1896, on a découvert un grand nombre de corps radioactifs, mais le radium est resté le type des corps de ce genre, et c'est le seul important actuellement pour les applications thérapeutiques. Malheureusement, son prix très élevé (400 francs le milligramme) a forcément limité son emploi et il tend, surtout en Allemagne, à être remplacé par un autre corps radioactif, le mésothorium, dont le prix de revient est bien moins élevé, car il est extrait des résidus de fabrication des manchons Auer, tandis que le radium est extrait pour lui même et d'une manière fort pénible de la Pechblende. La fabrication du mésothorium, actuellement limitée à l'Allemagne, semble devoir bientôt s'étendre à la France; la thérapeutique, par les substances radioactives encore concentrées dans quelques mains, pourra ainsi se généraliser pour le plus grand bien des malades.

On désigne sous le nom de corps radioactifs ceux qui possèdent la propriété de produire d'une façon spontanée un rayonnement continu. Ce rayonnement complexe est formé de trois rayons : 1° les rayons α formés de corpuscules chargés positivement et qui correspondent aux rayons canaux du tube de Crookes; 2° les rayons β formés de corpuscules chargés négativement et qui représentent les rayons cathodiques; 3° enfin les rayons γ qui correspondent aux rayons X avec un degré de pénétration plus élevé.

ANALOGIES ET DIFFÉRENCES ENTRE LES RAYONS X ET LE RAYONNEMENT DES CORPS RADIOACTIFS

L'analogie de rayonnement, entre les rayons émanés du tube de Crookes et ceux produits par les corps radioactifs, vous fait prévoir que les effets physiologiques ou thérapeutiques de ces deux agents physiques seront analogues et permettront dans beaucoup de cas de les substituer les uns aux autres. Il existe cependant des différences qu'il faut connaître.

Digitized by Google

D'une manière générale, le rayonnement émis par les tubes de Crookes est moins pénétrant que celui du radium; aussi les rayons canaux et les rayons cathodiques restent-ils localisés a l'intérieur du tube, car ils sont incapables de traverser la paroi de verre de l'ampoule. Le rayonnement utilisable est donc limité aux rayons X. Pour le radium, il n'en est pas de même car les rayons sont d'une manière générale plus pénétrants et si les rayons α ne se propagent guère qu'à quelques millimètres de distance, les rayons β sont déjà très utilisables, surtout dans les appareils dits à sels collés, dans lesquels la substance active est maintenue à la surface d'un corps par un simple vernis qui se laisse facilement traverser. Le rayonnement total utilisable sera ainsi composé des rayons β et γ. Une autre différence résulte de ce que le matériel servant à la production des rayons X est toujours très volumineux et surtout commode quand il faut agir sur une très grande surface. Au contraire, le radium employé occupe toujours un petit volume, ce qui permet de l'introduire facilement dans les cavités naturelles où son action est particulièrement indiquée. Son prix très élevé ne permet pas de l'employer lorsqu'il faut agir sur une grande surface à moins qu'on ne le mélange avec des substances inertes, telles que le chlorure de baryum, mais on réduit alors son activité au 1/10e ou au 1/20e de celle du radium pur et la durée des séances s'accroît dans la même proportion. Au point de vue des applications médicales, le radium a été défini depuis longtemps comme l'édition de poche des rayons X, et cette définition est restée en grande partie exacte. On devra donc employer le radium toutes les fois qu'il faudra limiter l'action à une petite surface, surtout quand cette surface sera placée au fond d'un conduit naturel Le radium est encore commode pour les applications au domicile du malade car le matériel producteur de rayons X est difficilement transportable. J'ai réussi cependant à établir un matériel radiothérapique transportable fort pratique en combinant une dynamo de deux chevaux, branché sur un moteur d'automobile, avec des appareils de petit volume, mais de grand

Digitized by Google

rendement, que les progrès techniques de ces dernières années ont permis de réaliser. Cet ensemble est ainsi entièrement autonome et permet de faire les applications au lit du malade dans toutes les conditions possibles.

Mesure des doses de rayonnement employé. — C'est une question importante en elle-même, et qui devient capitale quand il s'agit d'applications physiologiques ou thérapeutiques. En effet, d'une manière générale, toutes les radiations actives, quelle que soit leur origine (rayons lumineux et ultra-violets, rayonnement du radium et des substances analogues, rayons X, etc.), produisent la gamme d'action suivante : tout d'abord de simples modifications physico-chimiques, sans lésions histologiques appréciables. La nutrition seule est ainsi modifiée et cette modification peut n'être que temporaire et ne pas laisser de traces. Lorsque la quantité d'énergie fournie par les radiations actives est suffisante, l'action devient irritante et se traduit par des modifications histologiques de plus en plus appréciables. Ces modifications histologiques ont été beaucoup étudiées, depuis que l'emploi des rayons X et du radium s'est généralisé. Cette action irritante produit quelquefois de véritables monstruosités épidermiques, que l'on a pu étudier facilement chez ceux qui, au début, se sont exposés à l'action des rayons X, avant que leur action nocive fût connue. De nos jours, ces accidents ne se produisent plus, car le danger est connu et les moyens de protection que l'on emploie, soit pour les opérateurs, soit pour les malades sont efficaces. A cette action irritante succède, quand la dose est suffisante, une action destructive plus ou moins rapide et plus ou moins profonde. La gamme d'action est complète, depuis la simple influence nutritive sans lésions visibles jusqu'à la destruction complète des tissus. Il faut donc doser le rayonnement employé et le doser avec précision. Mais si le principe est facile à poser, il n'en est pas de même pour sa réalisation. Pour vous le montrer, il me suffit de prendre un exemple et le plus convaincant est celui des rayons X. La composition d'un faisceau de rayons X émis par un tube de Crookes dépend de deux fac-

Digitized by Google

teurs : 1° *Du degré de vide intérieur du tube.* A mesure que ce vide augmente, la tension du courant électrique capable de franchir la distance qui sépare les deux électrodes doit augmenter aussi. La chute de potentiel augmentant, la vitesse des corpuscules cathodiques émis augmente, leur arrêt sur l'anticathode est plus brusque et l'ondulation qui constitue les rayons X devient plus pénétrante; mais comme les corpuscules cathodiques n'ont pas une vitesse uniforme, la pénétration des rayons X produits n'est pas uniforme, tout en augmentant avec la tension du courant électrique employé. Le rayonnement X plus ou moins pénétrant est donc toujours complexe. Cette complexité est précieuse quand il s'agit du diagnostic des maladies.

En effet, les rayons peu pénétrants sont rapidement observés, même par les tissus peu denses comme le tissu musculaire, tandis que les tissus même très denses comme les os, qui arrêtent complètement les rayons peu pénétrants, n'arrêtent que partiellement les rayons très pénétrants. Il en résulte sur la plaque photographique une impression complexe, qui permet de distinguer les différents tissus entre eux. Cette complexité du faisceau, précieuse pour le diagnostic, devient néfaste quand il s'agit d'applications thérapeutiques. Il est facile de comprendre pourquoi. Dans les applications thérapeutiques, nous cherchons à modifier un organe qui est le siège d'une lésion. Cet organe peut être placé à la surface du corps ou à une profondeur plus ou moins grande dans l'intérieur. Pour produire une action efficace, il faudrait un faisceau homogène et de pénétration convenable afin d'agir sur l'organe malade et non sur les organes plus superficiels ou plus profonds. Dans ces derniers temps, on a fait des recherches intéressantes dans ce sens en employant non plus les rayons X, mais les rayons secondaires produits par les métaux frappés par les rayons X. On obtient avec certains métaux des rayonnements homogènes dont la pénétration varie avec la nature du métal. Ces recherches sont pleines de promesses pour l'avenir, mais les résultats ne sont pas encore assez précis pour qu'on puisse

Digitized by Google

les utiliser pratiquement et nous sommes obligés de nous servir encore du rayonnement complexe direct. Pour diminuer les inconvénients de la complexité, on place sur le trajet du faisceau des lames de corps appropriés (le corps le plus employé est l'aluminium) qui enlèvent du faisceau les radiations les plus molles, d'autant plus complètement que l'épaisseur est plus grande. Pour agir sur les tissus superficiels, on se sert de lames d'aluminium ayant une épaisseur variant entre 1/10e et 1 millimètre, tandis que pour les actions profondes l'épaisseur peut atteindre 5 millimètres. On arrive ainsi, à peu près, au résultat cherché, mais c'est au détriment de la puissance car l'énergie du faisceau primitif peut être réduite au 1/10e et même au 1/20e de sa valeur primitive.

2° Le deuxième facteur qui intervient est l'énergie du faisceau qui est liée directement à l'intensité du courant électrique qui passe dans le tube. Avec les filtrations sur lames épaisses, cette intensité doit être aussi grande que le tube peut le supporter.

Les explications que je viens de vous donner vous montrent combien la composition du faisceau de rayons X employé varie, soit avec la manière dont l'ampoule productrice fonctionne, soit avec l'épaisseur et la nature des filtres traversés; mais d'autres facteurs interviennent encore : la distance de l'anticathode à la peau du malade, l'obliquité plus ou moins grande des rayons, la durée de leur action, etc. Ainsi donc des mesures précises s'imposent dans tous les cas, car on ne peut pas connaître l'influence de chacun des facteurs que je viens de vous énumérer. On mesure, d'une part, la quantité de rayons qui arrivent sur les tissus à traiter et, d'autre part, le degré de pénétration du faisceau.

Pour ces deux sortes de mesures, de nombreux procédés et appareils ont été décrits. Ils donnent des résultats satisfaisants pour le degré de pénétration, mais beaucoup moins satisfaisants pour la quantité de rayons reçus. D'ailleurs, il faut tenir compte encore d'un certain nombre de facteurs vitaux, la variation de sensibilité d'un individu à un autre,

Digitized by Google

la variation de sensibilité des divers tissus d'un même organisme, soit à l'état normal, soit à l'état pathologique. L'opérateur, tout en tenant compte des mesures physiques, devra donc compter surtout sur son expérience personnelle, sur les analogies de maladies et de résultats déjà obtenus, etc. Vous vous expliquez ainsi facilement que des accidents quelquefois graves aient pu se produire au début de l'emploi thérapeutique des rayons X. Grâce aux progrès réalisés, les accidents ne doivent plus se produire, mais le succès du traitement est encore lié d'une manière étroite à l'expérience de l'opérateur.

Pour le radium, la question des mesures est beaucoup plus simple et plus facile à résoudre. Le rayonnement de ce corps est à peu près constant à partir de quelques mois après sa fabrication et pendant une période moyenne de deux mille ans. Il suffit donc de connaître le rayonnement total et le rayonnement à travers des filtres appropriés, 1, 2, 3, 4 millimètres d'aluminium, 1, 2, 3, 4 millimètres de plomb. Ces déterminations sont fort délicates et ne sont pas réalisables par un simple médecin praticien. Heureusement, nous possédons maintenant en France le laboratoire central de Gif (Seine et-Oise), dirigé par M. Danne, qui se charge des dosages de rayonnement radioactif dans des conditions analogues à celles du Conservatoire des Arts et Métiers de Paris, pour la vérification des échelles de thermomètres médicaux. Le médecin n'a plus ainsi à se préoccuper que de la durée des applications. Vous voyez qu'ici la question est incomparablement plus simple que pour les rayons X. Il est bon de faire renouveler ces vérifications de rayonnement, de temps en temps, pour s'assurer que le rayonnement des appareils n'a pas changé.

ACTION PHYSIOLOGIQUE DES RAYONS X ET DU RAYONNEMENT DU RADIUM

L'étude de l'action physiologique d'un agent physique doit régulièrement précéder l'étude de son emploi thérapeutique, car celui-ci ne peut se faire d'une manière ration-

Digitized by Google

nelle qu'en prenant pour base l'action sur les tissus normaux.

1° *Action des rayons X sur la peau normale.*

Elle est particulièrement bien connue depuis les formes les plus légères jusqu'aux formes les plus graves. En effet, au début, l'action nocive des rayons X n'était pas connue et les expérimentateurs s'exposaient sans crainte à l'action des rayons X et du radium. Il en est résulté des accidents variés dont beaucoup ont été d'une gravité extrême et ont entraîné la mort par dégénérescence cancéreuse des tissus altérés. Chez certains expérimentateurs du début, ces accidents sont encore en voie d'évolution et on ne peut prévoir quelle sera leur terminaison. C'est la liquidation du passé; pour le présent et plus facilement encore pour l'avenir, je puis assurer, ainsi que je l'ai fait déjà, que ces accidents ne doivent plus se reproduire, ni pour les opérateurs, ni pour les opérés, car les précautions à prendre pour les éviter sont connues et les moyens de protection parfaitement suffisants.

Lorsqu'une peau normale est soumise à l'action des rayons X ou du radium, on peut observer les modifications suivantes, suivant l'intensité de l'action :

Érythème précoce ou préréaction. — C'est un phénomène d'avant-garde. Il apparaît douze à dix-huit heures après une irradiation un peu forte; il est rosé, diffus, s'efface sous la pression du doigt et s'accompagne d'une sensation de chaleur et de prurit. Il disparaît au bout de vingt-quatre à trente-six heures, souvent sans laisser de traces, mais quelquefois en entraînant une légère desquamation épidermique.

Érythème proprement dit. — Il apparaît de trois à dix jours après l'irradiation. Plus l'action est intense, plus il apparaît de bonne heure. Il est uniforme, quelquefois ponctué ou lenticulaire, mais rapidement les taches isolées se réunissent. Cet érythème peut régresser lentement ou au

Digitized by Google

contraire s'aggraver peu à peu. Il devient alors de plus en plus foncé et ressemble comme coloration à une engelure. Il reste continu dans son milieu et disséminé par taches autour de la lésion. Peu à peu apparaissent des démangeaisons légères d'abord, puis de plus en plus vives, provoquant des besoins de grattage, surtout impérieux la nuit. En même temps apparaissent sur l'érythème des vésicules, des bulles, des phlyctènes qui laissent écouler une sérosité, d'abord jaunâtre et visqueuse et qui devient finalement purulente. La surface devient croûtelleuse, suintante, desquameuse, et il se produit une tuméfaction œdémateuse de plus en plus intense. Les démangeaisons du début sont remplacées par des douleurs de plus en plus vives, des sensations de brûlure, de cuisson insupportable, empêchant souvent le sommeil. Les malades évitent le contact de leurs draps ou du moindre pansement dont les frottements sont très pénibles. La durée de cette période est variable, la régression peut encore se produire, mais, en général, l'altération cutanée entre dans la phase plus grave de l'ulcération et de l'escarre si l'action primitive a été trop intense.

Ulcération. — La déchirure des phlyctènes produit une ulcération superficielle. Les tissus dénudés et ulcérés se mortifient ultérieurement et forment l'escarre, qui, à son tour, finit par s'éliminer en découvrant une ulcération beaucoup plus profonde que la première. Les altérations cutanées produites par les rayons X et le radium, qui paraissent simples et de guérison facile, sont en réalité extrêmement tenaces et leur guérison exige des années quand elle est encore possible. Elles s'accompagnent de douleurs extrêmement violentes, surtout au début de la période d'escarrification, douleurs qui s'étendent au loin et qui sont hors de proportion avec l'étendue de la lésion. La cicatrisation finit enfin par se produire et s'accompagne de modifications vasculaires à distance, qui sont spéciales aux lésions dues aux rayons X et qui peuvent présenter une grande intensité, même quand l'inflammation de la peau n'a pas été profonde.

Digitized by Google

Tous les traitements possibles ont été essayés pour hâter la guérison de ces accidents, aucun n'a donné de résultats satisfaisants. Certains cependant ont paru donner des résultats dans certains cas. J'ai essayé la photothérapie par l'arc électrique avec une courte durée d'action pour mes accidents personnels, qui datent de quinze ans et ne sont pas encore guéris, et je m'en suis bien trouvé. Je ne l'ai d'ailleurs employé qu'à de longs intervalles, car le temps est encore le meilleur agent pour cette pénible affection.

Pigmentation-épilation. — Au cours d'un traitement, même quand il n'y a aucune altération de la peau, plus facilement encore quand il s'en produit, on obtient souvent la coloration de la peau. Chez les sujets à peau naturellement pigmentée, elle est beaucoup plus accentuée que chez les autres. La coloration de la peau apparaît quelquefois dans des régions qui n'ont jamais été soumises à l'action des rayons X. A la pigmentation s'ajoute souvent la chute des poils. Ce dernier phénomène est moins inconstant que la pigmentation. On l'obtient par des doses bien déterminées qu'on peut reproduire à volonté. C'est un fait intéressant, il constitue maintenant la base du traitement de certaines affections de la peau particulièrement tenaces : teignes, sycosis, psoriasis, etc.

2° *Action sur les glandes génitales, testicules, ovaires.*

Cette action est parfaitement connue. Les cellules en voie d'évolution rapide qui caractérisent le fonctionnement de ces glandes sont particulièrement sensibles à l'action du radium et des rayons X. Par suite, la stérilité, chez l'homme et chez la femme, peut être obtenue sans aucune altération des autres tissus et en particulier de la peau. Elle intervient dans les excellents résultats qu'on obtient maintenant, à certaines périodes de l'existence, pour le traitement des fibromes chez la femme et le traitement de l'hypertrophie de la prostate chez l'homme. Chez la femme, au-dessus de

Digitized by Google

quarante ans, lorsque l'opération est moins indiquée, la radiothérapie et la radiumthérapie donnent d'excellents résultats, résultats d'autant meilleurs que l'âge est plus avancé et par suite l'opération moins indiquée. De même pour l'hypertrophie de la prostate dans la période de début, lorsque l'hypertrophie est surtout glandulaire, ces méthodes donnent d'excellents résultats.

La glande mammaire est aussi très sensible à l'action des rayons X et du radium.

3° *Actions sur le foie, la rate et la moelle osseuse, le thymus et le corps tyroïde.*

Tous ces organes sont très sensibles à l'action des rayons X et du radium. Les modifications qui en résultent servent de base au traitement des maladies qui dépendent de ces organes : leucémies et hypertrophies de la rate, hypertrophie du thymus, traitement du goitre exophtalmique. Je ne puis entrer dans le détail de ces actions, car cette étude m'entraînerait trop loin.

4° *Action sur le rein et les capsules surrénales.*

L'action sur le rein n'est pas très nette, car cet organe est profondément situé et son tissu peu sensible; mais il n'en est pas de même pour les glandes surrénales dont les cellules sont très sensibles. L'irradiation des glandes surrénales amène une diminution rapide de la tension artérielle et cette action, étudiée de près dans ces dernières années, paraît devoir servir dans le traitement de l'hypertension artérielle à la période de début de l'artério-sclérose.

Messieurs, ainsi que je vous l'ai dit dès le début, je n'ai voulu aujourd'hui que vous donner un aperçu d'ensemble de l'évolution thérapeutique des rayons X et du radium. Dans des communications ultérieures, j'en étudierai avec précision certains chapitres.

Digitized by Google

Digitized by Google

SUR LE PRINCIPE INVERSE DE CAUSALITÉ

PAR M. LECLERC DU SABLON[1].

Le principe de causalité, sous sa forme la plus simple, peut être énoncé : la même cause a toujours le même effet; et le principe inverse : le même effet a toujours la même cause. Pour la discussion qui va suivre, il est préférable de donner un énoncé plus complet. Dans la nature, une circonstance donnée n'a pas pour conséquence un seul phénomène, mais un ensemble de phénomènes; inversement, un phénomène donné n'a pas pour cause une seule circonstance, mais un ensemble de circonstances. Prenons un exemple pour rendre la chose plus claire.

La quinine administrée à un fiévreux guérit la fièvre; pour tout le monde, la quinine est la cause, la guérison est l'effet. Les choses sont cependant plus complexes. La quinine n'a pas eu seulement pour effet de ralentir les mouvements du cœur, elle a agi aussi sur d'autres organes; mais nous ne prenons pas garde à ces actions secondaires parce qu'elles ne nous intéressent pas. D'autre part, le ralentissement des mouvements du cœur n'a pas pour seule cause l'action de la quinine; il résulte également d'un certain nombre de propriétés de l'organisme, indispensables pour permettre l'action efficace de la quinine; mais nous ne prenons pas garde à ces circonstances parce qu'elles sont indépendantes de nous et nous sont imposées.

Un énoncé plus complet du principe de causalité et du

1. Lu dans la séance du 26 mars 1914.

Digitized by Google

principe inverse sera donc : un même ensemble de circonstances, considéré comme cause, a toujours pour effet un même ensemble de phénomènes; et inversement : un même ensemble de phénomènes, considéré comme effet, résulte toujours d'un même ensemble de circonstances.

Le principe de causalité n'est pas évident; et, d'autre part, on n'a pu le démontrer. Les démonstrations *a priori* ont un caractère exclusivement métaphysique qui les rend suspectes à celui qui les considère d'un point de vue purement scientifique. Les démonstrations expérimentales sont des cercles vicieux. Le principe de causalité est cependant indispensable; sans lui, il n'y aurait pas de science possible. On en est donc réduit à l'admettre comme un postulat. On va voir qu'il en est de même pour le principe inverse. Je n'essaierai pas de démontrer ce second principe; je constaterai seulement qu'il se vérifie ni plus ni moins que le principe de causalité et que, si son rôle dans la science est moins évident, il n'en est pas moins essentiel.

* * *

Dans son système de logique, Stuart Mill admet comme évident qu'un même phénomène peut résulter de plusieurs causes. La chaleur peut être produite par des agents très différents : mouvement, électricité, combinaisons chimiques. La mort d'un homme peut être le résultat de circonstances très diverses. Le philosophe anglais considère d'ailleurs que c'est là une des causes d'erreur les plus fréquentes dans les inductions scientifiques. Examinons, en tenant compte de l'énoncé donné plus haut, quelques exemples de phénomènes différents paraissant avoir la même cause.

La production de chaleur peut résulter de causes très diverses. Le mouvement produit de la chaleur; tout le monde connaît l'échauffement des roues d'une machine arrêtées par la pression des freins; un courant électrique échauffe le fil métallique qu'il traverse; la chaleur dégagée par la combustion d'un morceau de bois est évidente. Voilà donc trois phénomènes différents : arrêt d'une machine en

Digitized by Google

marche, production d'un courant électrique, combustion d'un morceau de bois, qui ont une conséquence commune : la production de chaleur. A-t-on le droit d'en conclure qu'un même effet peut avoir plusieurs causes?

Les causes sont incontestablement différentes; cherchons à préciser, pour chaque cas, les effets considérés dans leur ensemble. Lorsqu'une machine est arrêtée par l'action du frein, l'état initial, considéré comme cause, c'est la machine en marche; l'état final, considéré comme effet, c'est la chaleur produite plus la machine arrêtée. S'il s'agit du courant électrique, l'état initial est une pile à un état donné; l'état final, c'est la chaleur produite plus la même pile modifiée par la décomposition partielle des sels; pour la combustion, l'état initial, c'est le morceau de bois et l'oxygène; l'état final, c'est la chaleur dégagée plus les produits de la combustion.

Les trois effets sont donc différents les uns des autres; mais ils ont une partie commune : la chaleur dégagée. On ne peut donc pas dire que trois causes différentes produisent le même effet, mais seulement que trois causes très différentes ont des effets qui ont une partie commune. Si cette partie commune est celle qui nous intéresse le plus, nous sommes portés à n'en pas considérer d'autres et à dire que trois causes différentes ont produit le même effet.

Prenons un second exemple tiré de la biologie. L'état pathologique connu sous le nom de fièvre peut avoir des causes très différentes, tout en conservant les mêmes caractères essentiels : élévation de température, accélération du pouls, fatigue générale. Ainsi la pneumonie, la fièvre typhoïde et la fièvre scarlatine sont des maladies dont les causes premières sont des microbes très différents; et cependant la fièvre apparaît, dans les trois cas, avec des caractères assez uniformes pour qu'un médecin inexpérimenté puisse s'y tromper.

Mais si la fièvre est, à un moment donné, le symptôme le plus apparent de la maladie, ce n'est pas le seul. L'auscultation donne des indications qui sont propres à la pneumonie; des troubles intestinaux sont la conséquence de la

Digitized by Google

typhoïde; des éruptions sur la peau caractérisent la scarlatine. La fièvre n'est donc qu'une partie de l'ensemble des effets produits par l'action de chacun des trois microbes sur l'organisme; par les autres effets, ces actions diffèrent.

On pourrait multiplier les exemples où un même effet paraît résulter de causes très différentes; dans tous les cas, on verrait que les effets sont en réalité différents mais ont une partie commune. Il semblerait en résulter une certaine tendance de la nature vers un état moins différencié, plus homogène. Mais il faut remarquer que tous les phénomènes qui se prêtent à cette constatation se produisent dans le sens qu'on peut appeler le sens naturel ou spontané. Si ce sont des transformations d'énergie, les formes supérieures tendent vers la forme la plus dégradée, la chaleur; si ce sont des réactions chimiques, ce sont des décompositions, des réactions exothermiques.

* * *

A ces phénomènes on peut en opposer d'autres : les transformations où la chaleur remonte vers une forme supérieure de l'énergie, les réactions synthétiques absorbant une certaine quantité de chaleur. Nous allons voir qu'alors ce ne sont plus des causes différentes qui paraissent produire le même effet, mais au contraire des causes presque semblables qui entraînent des effets très différents.

On sait que la chaleur fournie à une machine à vapeur peut être partiellement transformée, soit en travail mécanique, soit en énergie électrique, soit en lumière. Voilà donc des effets très différents dérivant d'une cause en apparence unique. Mais en réalité, pour différencier les effets, il faut en même temps différencier les causes. Le travail mécanique nécessite certains rouages spéciaux; pour avoir un courant électrique, il faut faire intervenir une dynamo; pour obtenir de la lumière, il faut interposer sur le courant des lampes spéciales. A des effets différents correspondent donc des causes différentes; mais, au moins en apparence, les causes sont moins différentes que les effets.

Digitized by Google

Dans les synthèses faites par catalyse, les conditions initiales se ressemblent beaucoup, et cependant les produits sont très variés. Il en est de même pour les synthèses effectuées dans les feuilles vertes. Les éléments qui jouent le rôle de cause sont : la lumière, le gaz carbonique, la chlorophylle et le protoplasma. Les propriétés du protoplasma sont la seule condition variable, et cela suffit pour donner les produits d'assimilation les plus différents.

*
* *

Si l'on rapproche les divers exemples qui viennent d'être examinés, et si l'on considère, non point un phénomène isolé, mais une série assez longue, on voit que l'évolution naturelle peut être divisée en deux phases. La première est une période de synthèse, de différenciation, dans laquelle le jeu des lois naturelles, partant d'éléments simples et peu différents, arrive à des constructions complexes et dissemblables. La seconde est une période d'analyse, de décomposition, de dissolution, comme on dit quelquefois; les lois naturelles, s'exerçant sur des états initiaux complexes et dissemblables, arrivent à des résultats relativement simples et uniformes.

Pendant la différenciation, les causes se ressemblent plus que les effets; des causes à peine différentes produisent des effets très dissemblables. Le principe de causalité est donc d'un emploi difficile; si on n'analyse pas les phénomènes d'une façon complète, on peut être tenté de croire que la même cause donne des effets différents. Le principe inverse, au contraire, ne souffre aucune exception, même apparente; on ne voit jamais deux causes nettement différentes aboutir à des résultats semblables.

Pendant la décomposition, c'est l'inverse qui a lieu : des causes très différentes ont des effets qui se ressemblent. L'application du principe de causalité ne souffre plus de difficulté : les mêmes causes amènent incontestablement les mêmes effets. Mais le principe inverse peut sembler un défaut. On voit des effets à peine différents, et qui au premier

Digitized by Google

abord paraissent semblables, résulter de causes très différentes.

* * *

Le principe inverse de causalité est donc vérifié dans la même mesure que le principe de causalité lui-même; donne-t-il lieu, dans les sciences, aux mêmes applications? Le principe inverse reliant les effets aux causes, il est vraisemblable qu'il sera d'un usage plus fréquent dans les sciences du passé, telles que la géologie, où nous ne disposons que des effets, les causes ayant disparu depuis longtemps. Beaucoup de nos connaissances en géologie ne sont, en effet, que des applications directes du principe inverse de causalité.

Certains reptiles des époques anciennes ne sont connus que par les empreintes laissées par leurs pas sur le sol; et cependant les paléontologistes croient pouvoir donner des détails sur leur organisation et même sur leurs mœurs. C'est qu'ils admettent que l'empreinte, considérée comme effet, ne peut avoir d'autre cause que les pas d'un reptile ayant telle ou telle organisation.

Un raisonnement de même ordre a permis d'interpréter les trous de pholade. On appelle ainsi de petites cavités cylindriques très régulières qu'on trouve assez souvent dans les roches anciennes. La cause en est restée ignorée jusqu'au jour où on a eu l'idée de les rapprocher des trous que font actuellement dans les rochers du rivage certains mollusques bivalves appelés pholades. On en a conclu que les trous de terrains anciens étaient dus à des mollusques analogues aux pholades. On est remonté de l'effet à la cause en admettant que les mêmes effets sont toujours dus aux mêmes causes.

De même, on est sûr que les bactéries existaient à l'époque houillère, bien qu'on n'ait pas vu de bactéries fossiles. On a seulement observé sur les bois fossiles des traces semblables à celles que les bactéries actuelles laissent sur les végétaux qu'elles corrodent. On a encore appliqué le principe inverse de causalité.

La découverte, dans une caverne, de silex taillés d'une

Digitized by Google

certaine façon permet de conclure que cette caverne a été habitée par l'homme préhistorique; on admet que l'industrie humaine est la seule cause possible des silex taillés.

L'application du principe inverse de causalité est d'un usage courant, même dans les sciences du présent. La recherche des causes est, en effet, une des principales préoccupations des savants. Prenons comme exemple l'étude de la maladie du charbon, faite par Pasteur; il s'agissait de trouver la cause d'une maladie dont les effets étaient connus. Il est impossible de remonter sûrement de l'effet à la cause; il faut faire une hypothèse. Pasteur suppose donc que la bactérie trouvée dans le sang est la cause cherchée. Pour le vérifier, il inocule la bactérie et obtient la maladie. Le principe de causalité lui permet de conclure que toujours, dans des conditions semblables, la bactérie produira la maladie, mais il ne lui garantira pas que la maladie a toujours eu la bactérie pour cause. C'est seulement en vertu du principe inverse qu'il peut conclure que, dans tous les cas, la maladie du charbon a la bactérie pour cause. Il a donc fallu appliquer successivement le principe de causalité et le principe inverse.

On voit par là combien, dans les sciences de la nature, la recherche des causes est plus difficile que celle des effets. Veut-on connaître l'effet des sels de fer sur la végétation? On ne rencontre que des difficultés techniques; la marche des recherches est toute indiquée; on n'a qu'à suivre les règles de la méthode expérimentale. Si on les applique avec rigueur, on arrive forcément au résultat cherché, sans avoir à faire preuve d'une initiative quelconque. Il suffit de descendre un courant.

Toutes autres sont les difficultés lorsqu'on veut passer des effets aux causes. Aucune méthode sûre ne nous permet de remonter des uns aux autres. On en est réduit à supposer une cause. On la fait agir; si elle conduit à l'effet attendu, le problème est résolu. Sinon, il faut recommencer avec une autre hypothèse. L'expérimentateur doit donc faire preuve de sagacité, d'imagination, et c'est en cela que consiste le talent, le génie même de certains savants. Il ne suffit pas

Digitized by Google

d'appliquer une méthode; il faut avoir une idée. On ne descend plus le courant, on le remonte.

En somme, le principe de causalité et le principe inverse ont les mêmes caractères essentiels. On ne peut les démontrer; on les vérifie seulement, dans une certaine mesure; on doit les admettre comme des postulats. On les applique l'un et l'autre dans les raisonnements scientifiques; ce sont les deux directions du lien unique qui rattache la cause à l'effet.

Digitized by Google

LA SURPRISE D'AVIGNONET

PAR LES PROTESTANTS

EN 1578[1]

PAR M. LE DOCTEUR L. DE SANTI[2].

L'édit de pacification de Beaulieu, dit aussi *Paix de Monsieur* (6 mai 1576), qui mettait fin à la cinquième guerre de religion, était pour le parti protestant, décimé et décapité depuis la Saint-Barthélemy, une triomphante résurrection.

1. Lu dans la séance du 23 avril 1914.

2. Les sources historiques de cet épisode sont des plus sommaires et ne peuvent être consultées qu'avec circonspection. Ainsi faut-il en user particulièrement avec la version, précieuse cependant par ses détails, de l'historien protestant Gaches et avec celle de dom Vaissète, qui n'a fait que suivre Gaches. — Le vicomte de Turenne, qui a joué un rôle si important dans l'affaire, eût pu nous renseigner avec exactitude, mais il est, dans les courts mémoires publiés sous son nom, muet sur cet événement. Enfin, si l'on veut avoir idée de la confusion qui règne à ce sujet parmi les mémorialistes, il faut lire les additions du marquis d'Aubais, l'auteur cependant le mieux informé de tout ce qui touche aux guerres de religion dans le midi de la France. Ainsi :

1° Dans ses notes à l'*Histoire des guerres de Provence*, par Louis de Pérussis (Pièces fugitives, t. I), le marquis d'Aubais rectifie comme il suit le chroniqueur : « Avignonet, et non Avignon, paroisse de 177 feux et 848 habitans, fut pris par des protestans qui ne cherchoient qu'à piller *vers le 1 mars 1577* Le Parlement de Toulouse *en ayant fait ses plaintes au roi de Navarre*, qui étoit à Mazères, *ce prince alla l'attaquer et le reprit*, etc... » Tout cela, on le verra, est inexact.

2° L'auteur de l'*Histoire de la guerre civile en Languedoc* (nous savons aujourd'hui que c'est le président Jean Philippi) avait écrit que « les protestants se saisirent de Montagnac » au mois de mai 1578. D'Aubais (Pièces fugitives, t. II) rectifie cette date avec raison, 23 avril 1578; mais il n'ajoute aucun commentaire, de telle sorte que l'éditeur de l'*Histoire universelle* de d'Aubigné, M. de Ruble, a pu croire que Montagnac était un nom d'homme et a confondu le village

Digitized by Google

C'est, on le sait, sur les louches encouragements du duc d'Alençon (devenu duc d'Anjou par l'accession de son frère Henri III au trône de France) qu'il avait, en 1574, repris les armes; mais l'assemblée de Milhau (16 juillet 1574) lui avait révélé des forces et des chances de succès sur lesquelles il ne comptait plus.

A cette assemblée en effet, le jeune Condé, réfugié en Allemagne, avait fait parvenir le retrait de son abjuration forcée; il protestait qu'il était résolu, comme son père, à sacrifier ses biens et sa vie à la défense du parti et l'assemblée l'avait nommé aussitôt gouverneur général et protecteur de l'Église réformée.

Mais en même temps une autre adhésion, autrement importante, lui parvenait. C'était celle du maréchal de Damville qui, mal vu de la Cour et du roi, remplacé par d'Assier au gouvernement du Languedoc, passait au parti des Malcontents.

L'assemblée donna aussitôt le signal des hostilités. Elles furent particulièrement cruelles et, comme elles eurent pour principal théâtre le pays Castrais et le Lauraguais, elles laissèrent ces pays ravagés, foulés et ruinés de fond en comble (1575). Mais soudain, au milieu de la lutte, de graves événements en vinrent modifier le caractère. Le 3 février 1576, le jour même auquel entrait dans Castres François de Coligny, comte de Châtillon, fils aîné de l'amiral, nommé général des églises du Lauraguais, Henri de Navarre s'évadait du Louvre, où il était prisonnier, et venait, à travers les plus graves périls, prendre la direction du parti protestant.

La reine-mère eut peur. Elle octroya à son fils rebelle, pour le détacher de la Réforme, l'Anjou, la Touraine et le

de ce nom, qui fut la patrie de Latude, avec le sergent Montagnac, pris et exécuté deux mois auparavant à Avignonet. (D'Aubigné, *Hist. univ.*, édit. de Ruble, t. V, p. 367.)

Quant aux historiens officiels de cette époque, de Thou, Mathieu, Dupleix, Varillas, Davila, etc., le nom même d'Avignonet leur est inconnu.

Digitized by Google

Berry; à Condé, la Picardie; au roi de Navarre, le gouvernement de la Guyenne; à Damville, le gouvernement de Languedoc; aux protestants, le libre exercice de leur culte dans tout le royaume, sauf à Paris, la création de Chambres mi-partie dans les huit parlements, le droit d'ouvrir des écoles et de convoquer des synodes, l'admission des protestants à tous les emplois, la réhabilitation de la mémoire de Coligny, la restitution des biens confisqués avec exemption d'impôts pour six ans, etc... Telle fut la *Paix de Beaulieu*. « Jamais, dit Mézeray, l'hérésie ne parut plus triomphante, ni le gouvernement plus avili. »

On conçoit qu'avec le fanatisme religieux de l'époque, pareille paix ne pouvait durer. Henri III, le vainqueur de Jarnac et de Moncontour, n'avait signé ces concessions qu'avec l'espoir d'affaiblir ses ennemis, de brouiller les huguenots et les Malcontents. En effet, Damville et le duc d'Anjou, séduits par des offres brillantes, se détachèrent du parti; le duc de Guise répondit à la pacification par la création de la Ligue et, le 1er janvier 1577, à l'issue des États de Blois, le roi, pensant trouver dans la Ligue les ressources qui lui manquaient, révoqua le traité de Beaulieu.

La guerre reprit pour la sixième fois, et, de nouveau, le Lauraguais et le pays Castrais furent mis à feu et à sang[1]. Castres et Revel chassent les garnisons royales de Damville; des partisans huguenots ravagent le diocèse de Carcassonne; Damville s'empare de Caucalières et de Saïx; Bouffard-Lagrange enlève Lisle, Padiès et Moncuquet; enfin, le 30 septembre 1577, Châtillon et La Noue battent Damville devant Montpellier et sauvent la ville de ses serres[2].

1. Pour en donner une idée, il suffit de rappeler que les années 1574 et 1575 avaient vu les sièges de Caraman et du Mas-Saintes-Puelles par les catholiques, la prise des châteaux de Scopon et de Lasgraisses par les huguenots, enfin celle de Montlaur et de Villeneuve-la-Comtale par les catholiques.

2. Cette affaire de Montpellier serait incompréhensible si l'on n'avait connaissance du jeu de bascule pratiqué par la Cour. La

Digitized by Google

Les deux partis étaient épuisés. Henri III, d'autre part, commençait à avoir une peur affreuse de la Ligue et de son chef véritable, le duc de Guise; il fit sonder le roi de Navarre, devenu maintenant le protecteur des églises réformées et catholiques associées, et, à l'indignation de Damville et des ligueurs, il conclut soudain avec lui la *Paix de Bergerac* (11 septembre 1577).

C'était la fondation en France du parti *politique*, c'est-à-dire l'alliance, contre le fanatisme catholique déchaîné, de tous les partisans de l'ordre, de la justice et de la liberté de conscience; royalistes et réformés allaient dorénavant marcher ensemble.

En effet, le traité de Bergerac aboutissait, dans les premiers jours d'octobre 1577, à l'*Édit de Poitiers*, par lequel la Saint-Barthélemy était hautement désavouée; le roi de Navarre, Condé et Châtillon rentraient en faveur; des places de sûreté étaient accordées aux protestants; l'établissement des Chambres mi-partie était confirmé (l'une d'elles même placée à Revel); enfin les seigneurs ayant haute justice pouvaient exercer leur culte dans leurs châteaux, de même que les religionnaires dans les villes et bourgs qu'ils détenaient à la date du 17 septembre.

C'était un succès inespéré, la confirmation presque intégrale du traité de Beaulieu, et ce succès, les catholiques pouvaient d'autant moins le comprendre que la campagne de 1577 avait été, presque partout, désastreuse pour le roi de Navarre.

Damville, acheté par la reine-mère à l'aide du marquisat de Saluces, mais surtout convoitant la possession de Montpellier, s'était tourné contre les protestants; le duc d'Anjou leur avait enlevé la Charité-sur-Loire, une de leurs meilleures places fortes; Condé, jaloux de son cousin, s'était fait

possession de Montpellier eût rendu Damville tellement puissant qu'il est évident que le roi fit son possible pour que cette ville ne tombât pas entre ses mains. Voir la lettre de Damville au roi, dans laquelle il expose les raisons de son échec et cache mal son irritation. (*Hist. de Lang.*, édit. Privat, t. XII, Preuves, col. 1232.)

Digitized by Google

battre par Mayenne, avait perdu Brouage et s'était vu obligé de lever le siège de Saintes; le roi de Navarre lui-même avait, il est vrai, surpris Eauze et occupé La Réole, mais il avait échoué devant Jegun, Mirande, Beaumont-de-Lomagne, et son lieutenant Langoiran avait éprouvé un terrible échec devant Saint-Macaire, où d'Aubigné faillit rester sur le terrain.

Comment, dans ces conditions, le roi de France pouvait-il accorder des conditions si favorables aux huguenots? C'est assurément cette question qui, envenimée par les intrigues des Guise et par les furibondes prédications des ligueurs, détacha le peuple de son roi et finit par le lui faire considérer comme un traître.

La conduite du Béarnais fut, dans ces conjectures, admirable de patience, de clairvoyance politique et de loyauté. Il comprit du premier coup que Henri III, sans enfants, sans amis, presque sans défenseurs, pouvait disparaître dans la tourmente politique et que, s'il le désignait à la France comme son héritier, il avait la partie presque gagnée. Il s'appliqua donc à lui donner confiance et, pour cela, à servir fidèlement ses intérêts. Aussi, tandis que ses ennemis, et les catholiques en particulier, lui prêtaient mille intrigues, mille projets ou visées ambitieuses, il n'eut qu'une règle de conduite : gagner indistinctement des amis et soutenir la politique du roi.

Sa position était cependant singulièrement difficile[1]. Sans argent, sans crédit, sans armée, séparé de sa femme dont il passait pour l'ennemi; suspect à la reine-mère et au duc d'Anjou qui redoutaient son habileté; méprisé par les Guise qui tenaient toute la noblesse de France dans leur clientèle; jalousé par Condé; suspect même à son parti qui se rappelait son abjuration et voyait d'un mauvais œil ses amours avec M^lle^ de Tignonville; abhorré par les catholiques; dénoncé

1. « Il estoit blamé des uns de ne se porter assez vertement à la réparation des contraventions à l'Édict; des autres d'attirer sur le party une grande haine à cause des mécontentements du Roy contre sa personne, à l'occasion de la reine, sa sœur. » (*Mém. de Bouillon*, édit. 1666, p. 242.)

Digitized by Google

comme hérétique par l'Espagne et par l'Église; en lutte, dans son propre gouvernement, contre Bordeaux et contre Toulouse, où la Ligue régnait en maîtresse; en lutte même contre les représentants de l'autorité royale, l'amiral de Villars et Biron en Guyenne; peu sûr de Damville en Languedoc; il ne commit pas une seule faute et sut, par son activité, sa bonhomie, sa franchise, son charme personnel, rallier à sa cause toutes les volontés flottantes et s'en faire des amitiés, voire des dévouements fanatiques.

Tour à tour, à Pau, à Nérac, à Agen, à La Rochelle, à Auch, dans le pays de Foix, partout, il expédie des ordres, relève le moral de ses soldats, gagne des partisans, et non seulement fait reconnaître son autorité, mais encore, en recommandant à ses lieutenants la stricte observation de l'édit, il donne la preuve de son admirable sens politique et de sa loyauté.

Le malheur est qu'à cette loyauté personne ne voulait croire. Le pays était trop divisé pour obéir à d'autres sentiments qu'à la violence, à la ruse et aux mauvaises passions. Dans le Languedoc même, une partie des protestants ne désarmait pas. Ils auraient voulu que Damville fût privé de son gouvernement, et comme le roi, auquel Damville était cependant fort antipathique, l'y avait maintenu, ils affectaient de voir un piège dans l'édit de Bergerac.

Pour comble d'infortune des bandes indépendantes, composées de gens sans aveu, parcouraient sans cesse le pays et, arborant tour à tour les couleurs des deux partis, ne vivaient que de pillage et se livraient aux pires actes de violence et de brigandage. Vainement le roi de Navarre en Armagnac, Biron à Agen, Damville en Languedoc se multiplient et échangent de continuelles missives pour réprimer ces désordres et, avec plus ou moins de bonne foi, faire respecter l'édit de pacification; ils n'y parviennent qu'à grand peine et souvent reconnaissent leur impuissance[1].

1. Cf. Ph. Lauzun, *Itinéraire de Marguerite de Valois.* (Paris, A. Picard, 1902, p. 22.)

Digitized by Google

On conçoit que, dans ces conditions et malgré l'édit de pacification, la région de Toulouse, où la Ligue entretenait un foyer permanent d'agitation, n'ait cessé d'être troublée.

L'édit y fut proclamé le 10 octobre, et aussitôt, conformément aux décisions de l'assemblée de Montauban, des députés des deux partis furent envoyés à Damville « pour reparer les contraventions faictes à l'Edict ».

Quelques semaines après, en novembre, un gentilhomme huguenot, descendu à l'Isle-Jourdain à l'auberge de l'*Écu de France*, y était attaqué et dévalisé par les habitants et il fallut, pour le délivrer, l'intervention fortuite du maréchal de Biron, qui se trouvait dans le pays. Information fut faite par les capitouls sur cette affaire[1].

Les capitouls néanmoins prétendaient que toutes les violations de l'édit étaient le fait des huguenots. C'est pourquoi, le 22 février 1578, après une demande de poursuites faite au Conseil par le syndic de la ville contre M^re^ Jehan de Mansencal, S^r^ de Grepiac « pour raison des intelligences que led^t^ Mansencal avoit avec les rebelles séditieux, pour attempter sur les bons sujets du roy », l'un des capitouls, le S^r^ du Tilh, exposait « qu'il est notoire comme ceulx de la nouvelle opinion, puis l'Edict de pacification, ont surprins et tiré de l'obeyssance du roy plusieurs villes et forts ».

Bien entendu du Thil ne nous fait pas connaître quels sont ces « villes et forts » et nul chroniqueur, nul mémorialiste n'a signalé, avant la surprise de Briatexte dont nous parlerons tout à l'heure, qu'il y ait eu une prise d'armes de quelque importance depuis la publication de l'édit.

Néanmoins du Thilh, qui attribuait la possibilité de ces méfaits, de la part des huguenots, aux intelligences qu'ils avaient avec *aulcungs soy-disant catholiques* de la ville, lesquels « clandestinement leur moyennent tirer de ceste ville, pouldres, salpêtres, plomb, cuyvre, métail et autres

1. *Histoire manuscrite de Toulouse*, dite *Histoire Capitulaire* 3^e^ livre, f° 131^b^. Nous rappelons que les Livres capitulaires sont conservés au Donjon.

Digitized by Google

munitions de guerre », réclamait du conseil la prohibition de la sortie de ces matières. Il est vraisemblable, d'après cela, que c'étaient, non des huguenots, mais les bandes de gens sans aveu, alors pullulant autour de Toulouse, qui s'approvisionnaient de la sorte.

Cette même délibération du 22 février trahit, en effet, de la part des capitouls, une véritable inquiétude à l'égard des batteurs d'estrade qui infestent les environs et le sieur du Thil, docteur et capitoul, remontre longuement à ses collègues qu'il serait nécessaire « pour la garde, tuition et défense de la ville » d'augmenter la force du guet, de purger la ville « des vagabonds et personnes sans adveu », et enfin d'y faire des perquisitions domiciliaires pour en retirer les armes que les malintentionnés peuvent y tenir cachées. Ces perquisitions, ajoute-t-il, entrent dans la charge des capitouls, mais comme « sans grande difficulté ils ne les peuvent faire sans la force que pour cette occasion leur est nécessaire », il demande qu'à chacun des capitouls soient attachés, « à l'imitation de leurs prédécesseurs, deux soldats, chascung d'eux aux gages de six livres par mois ». C'était vraiment un moyen ingénieux de se procurer à peu de frais des serviteurs[1].

Ce ne fut pas néanmoins contre Toulouse que les malintentionnés employèrent leurs munitions, ce fut contre une ville d'un diocèse voisin, Briatexte, et ce qu'il y eut de plus inattendu, c'est que Briatexte était une ville protestante et qu'elle fut, à l'improviste, attaquée par de soi-disant catholiques.

Le 23 février, en effet, à l'aube, sans aucune déclaration préalable, les habitants de Briatexte furent réveillés par un tumulte affreux, mêlé de coups de pistolet et des cris trop connus de : « Tue! tue! sus au parpaillot! » Les catholiques étaient dans la place. Heureusement la garnison protestante était commandée par un vieux soldat, le capitaine Durand, qui ne se laissa pas démonter; il rassembla sa troupe et,

1. Délibérations municipales, 22 février 1578.

Digitized by Google

l'épée à la main, fonça sur les agresseurs d'une si vaillante façon qu'il les mit en déroute, en tua bon nombre et rejeta les autres par-dessus les murs. Mais l'exaspération des protestants de Puylaurens fut telle, à la nouvelle de cet attentat, que, trois jours après, le 26 février, ils attaquèrent par représailles le château de Saint-Germain[1] et s'en emparèrent.

C'est vraisemblablement en raison de ces événements que, très mécontent, le roi de Navarre s'adressa à Damville et que la question de la paix, c'est-à-dire de l'observation de l'édit, se posa, non sans quelque aigreur entre les deux gouverneurs.

Le Béarnais se rapprocha d'ailleurs de Toulouse, car nous savons, par une délibération du 28 février, que « le roy de Navarre s'estoit acheminé en ces quartiers » et que le Parlement lui avait adressé pour le saluer une députation composée d'un président et de deux conseillers. Du Thil demanda à cette occasion qu'il lui fut également envoyé une députation de la ville et, sur sa proposition, furent désignés MM. de Borderia, docteur; Vignaulx, bourgeois; Font et Testor, capitouls, pour présenter au roi « toute l'affection et humble service » de la ville et le supplier « d'honorer ladite ville de ses commandemens ».

Cette même délibération nous renseigne d'ailleurs sur le médiocre émoi suscité à Toulouse par la nouvelle de l'attentat de Briatexte. Les agresseurs, en effet, étaient des catholiques et cela avait, aux yeux d'une municipalité ligueuse, infiniment moins d'importance que si la paix avait été troublée par des protestants. Du Thil néanmoins en prit occasion pour gourmander l'insouciance des habitants « grandement reffractaires et nonchalans à continuer la garde de la ville, bien qu'elle soit presque nécessaire, se excuzans au moyen

1. La plupart des auteurs écrivent *Saint-Germier*. Il y a, en effet, dans le département du Tarn, un lieu de Saint-Germier (canton de Roquecourbe), ancien château et fief des Lautrec. Mais il s'agit ici de *Saint-Germain-des-Prés* (canton de Puylaurens), petite place que les catholiques avaient fortifiée et dont les protestants avaient vainement tenté de s'emparer quelques mois auparavant.

Digitized by Google

de l'Edict de pacification », et pour obtenir l'augmentation d'effectif du guet. A ce propos, il assurait que la ville avait reçu « advertissement certain » d'une prochaine entreprise des réformés; mais le plus curieux et ce qui, d'ailleurs, ne surprendra pas les historiens familiarisés avec la mentalité et les habitudes de cette époque, c'est que du Thil continuait à voir la main des religionnaires dans la nouvelle infraction, car il entrait en matière en déplorant que « ceulx du contraire party surprennent les villes et forts tenus par les catholiques[1]. »

Il est vraisemblable que l'enquête de Damville ne donna pas satisfaction au roi de Navarre, car, le 6 mars, celui ci était à Lisle-Jourdain, d'où il donnait rendez-vous au gouverneur à Mazères, petite ville de son commandement, toute voisine du Languedoc. Le 9 mars il était à Mazères[2].

C'est là que, le lendemain, il voyait arriver, sur un cheval à demi-fourbu, un gentilhomme couvert de sueur et de poussière, M. de Pontaut, lequel lui annonçait qu'Avignonet venait d'être surprise, dans la nuit du 9 au 10, par un partisan huguenot, le sergent Montagnac.

M. de Pontaut, expédié en toute hâte par les consuls[3], avait crevé son cheval, s'était procuré une autre monture et il apportait la nouvelle, qui fit jurer au Béarnais tous les *Ventre Saint Gris* et les *Cornes du Pape* dont il était coutumier.

Avignonet était une forte petite ville, sise au débouché du col de Naurouze, sur la route de Carcassonne à Toulouse, qu'elle interceptait. Marché important pour le commerce du pastel[4], c'était, en raison de sa situation, un poste que

1. Délibérations municipales, 23 février 1578.

2. Selon Gaches, le roi serait venu à Mazères par ordre de la Cour, mais Gaches est mal informé de toute cette affaire.

3. On se demande comment ce gentilhomme du pays de Foix se trouvait à Avignonet. Il est probable qu'il avait affaire au roi de Navarre et qu'il avait rendez-vous avec celui-ci à Mazères. C'est donc par hasard que, venant de Toulouse, il se trouva à Avignonet la nuit de la surprise.

4. Cette année même 1578, M. de Varagne (Jean de Buisson) ne ven-

Digitized by Google

tous les partis, depuis le commencement des troubles, convoitaient avidemment; mais la ville appartenait au roi, et, fière des privilèges qu'elle avait obtenus en raison de sa défense contre les bandes anglaises du prince Noir en 1355, elle s'était gardée, sous la direction de ses consuls, avec une telle vigilance que ni catholiques ni huguenots n'avaient pu y pénétrer. Elle était d'ailleurs le berceau d'une famille très influente au Parlement de Toulouse, les *Paulo*, et, par la protection du président Antoine de Paulo et de ses fils, par le crédit des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui en possédaient la dîme, et par quelques autres personnages, comme les Vernès et les Brun (Bruni) de Lassalle, elle avait toujours joui de faveurs et d'immunités particulières. C'est, écrivait Damville au roi, « un lieu riche et opulent, autant que nul autre du pays »; Abel Jouan, dans son *Voyage de Charles IX en France* (janvier 1564), la qualifie de « belle petite ville ».

Ses fortifications, construites sur l'octroi d'une charte royale, en 1356, consistaient en une forte enceinte quadrilatère, en moellons, de 14 pans (3m16) d'épaisseur[1], desservie à l'intérieur par un chemin de ronde (*carriero bataillero*). Quatre portes (dont l'une, au nord, était une simple poterne), s'ouvraient au milieu des quatre faces de la muraille et étaient défendues par des tours en poivrière; mais en temps de troubles une seule de ces portes, celle de Cers, demeurait ouverte; les autres étaient murées. Une tour plus élevée à l'angle nord-est servait de guette, mais elle ne tarda pas à être remplacée par le clocher de l'église; une autre tour, carrée et massive, à l'angle nord-ouest, portait le nom de *Château* et servait de place d'armes; enfin sur le fossé, entre le Château et la porte de Cers, la tour de l'Horloge (*del Relotge*). La porte de Cers, prolongée par un ravelin, était

dait pas moins de 1.585 liv. 10 s. de pastel *agranat* (Registre Jean Gallery, à Revel, 4 juin 1578. Acte d'achat à Avignonet, par Jean Gailhard, bourgeois de Villefranche). Il y avait à cette époque, dans le Consulat d'Avignonet, une soixantaine de moulins pasteliers.

1. Privilèges de mai 1403.

Digitized by Google

solidement défendue par une grosse tour carrée, accotée à son angle nord d'une tour ronde en poivrière[1], et elle était reliée au ravelin par un pont-levis qui béait sous une porte en arcade, au milieu de la tour[2]. Les faces nord et est de l'enceinte étaient protégées par l'escarpement à pic de la colline; la face ouest était défendue par un profond fossé derrière lequel s'élevait, au pied même du château, un terre-plein propre à la défense. Le point faible de cet ensemble était la face sud de l'enceinte, au pied de laquelle passait la route, le *Chemin français*. En effet, un faubourg populeux, séparé par le fossé et par le ravelin, s'étendait à l'ouest de la ville; mais, malgré les stipulations de la charte de 1463, qui interdisait de bâtir à moins de 60 cannes du rempart, quelques maisons avaient gagné le long du chemin jusque sur la face sud du mur d'enceinte et ces maisons pouvaient offrir un logement facile à l'assaillant, de même qu'un appui pour l'escalade.

Sur la foi de l'édit de pacification, les consuls d'Avignonet s'étaient, d'ailleurs, relâchés de leur vigilance habituelle[3]. La guette, les rondes et la garde des portes avaient cessé. Tout cela aurait été remarqué par un partisan huguenot du nom de Montagnac, qui, ayant auparavant servi avec le grade de sergent dans les bandes du vicomte de Paulin, errait depuis la pacification dans le Lauraguais, où il avait levé une bande de quelques mécréants.

Montagnac n'était qu'un soudard grossier et avide de pillage[4]. Il n'était pas assez fort pour tenter seul l'aventure;

1. Cette tour ronde existe seule aujourd'hui, mais peut-être ne date-t-elle que de 1614.

2. Le pont-levis n'était pas défendu de l'autre côté du fossé. En 1614, entre la tour et le fossé, on construisit une solide tête de pont, formée de deux tours géminées, carrées, crénelées, percées de canonnières et réunies par un solide arc-boutant de brique, au-dessus duquel s'ouvrait une meurtrière transversale à deux trous.

3. Nous ne connaissons les noms que de deux d'entre eux, *Arnaud Trulhon*, premier consul, et *Bernard Carrière*, tous deux étaient marchands.

4. Nous n'avons aucun renseignement sur ce personnage. Mais il

Digitized by Google

mais la ville était riche, l'entreprise était tentante, médiocrement périlleuse; il n'eut donc pas de peine à recruter des auxiliaires. Il s'aboucha pour cela avec deux capitaines huguenots, « l'un nommé Poltrot, jadis mareschal ou serrurier du lieu de Brugerolles-les-Limous ; l'autre nommé Franc, jadis prestre de Saint-Paul de Damiatte, puis général de l'infanterie huguenote de Languedoc »[1], qui lui amenè-

est vraisemblable que, malgré la vulgarité de ses allures, il appartenait à une famille influente du Midi. On ne s'expliquerait pas sans cela l'intérêt que lui portent le roi de Navarre, le vicomte de Turenne et même Duranti. Or, les seigneurs de Montagnac (Hérault) n'étaient autres que les Ganges, auxquels Latude, né dans ce village, devait emprunter plus tard les noms de *Vissec* et de *La Tude*. Il est donc probable que Montagnac appartenait à la maison de Ganges et que, comme les soldats de cette époque, il portait le nom de son lieu d'origine. C'est ainsi que Poltrot est aussi désigné sous le nom de *capitaine Brugerolles*, parce qu'il est originaire de cette ville.

1. *Histoire manuscrite* de Toulouse, 3e livre, fo 136b. — D'Aubigné (*Histoire universelle*, édit. de Ruble, t. V, p. 367) et, après lui, la plupart des historiens ont donné sur ces partisans des indications erronées parce qu'il y eut simultanément deux capitaines protestants portant le nom de *Brugerolles*. L'un, celui qui nous occupe, s'appelait Poltrot et était originaire de Brugairolles, près Limoux (Aude); le registre capitulaire nous apprend que c'était un serrurier; mais il trafiquait aussi sur le pastel, dont le commerce était très rémunérateur. Il est probable qu'il périt à Avignonet; du moins était-il mort le 26 janvier 1579, date à laquelle une délibération capitulaire nous montre sa veuve et ses enfants réclamant auprès de la municipalité de Toulouse au sujet de la confiscation de son fonds de pastel (*Délib. capitulaires* à la date). L'autre, beaucoup plus connu et dont le nom revient fréquemment dans les *Mémoires* de Gaches, s'appelait *Fournier*. C'est ce Fournier qui « avait commis plusieurs massacres et fait du butin pour plus de 50.000 écus » (*Hist. de France* de Lavisse, t. VI, 1re part., p. 195); il commandait, l'année suivante, à Brugairolles, où Montmorency vint le sommer (*Hist. de Lang.*, édit. Privat, t. XI, p. 669); il mourut en 1587 (*Mém. de Gaches*, édit. Pradel, p. 356). Or, on a vu que Poltrot était déjà mort en 1579.

Le texte de d'Aubigné : « les soldats de Brugerolles et de Tézan surprirent une nuit Avignonet », s'explique parce que, Bacon ayant surpris Thézan (Aude) le 5 mai 1578 et Fournier ayant surpris Brugairolles en juillet de la même année, ces deux capitaines s'étaient fixés dans ces places et en portèrent les noms. Le *capitaine de Brugerolles*, dans le texte de d'Aubigné, est donc Fournier, comme le *capitaine de Thézan* est Bacon. Mais ni Fournier, ni Bacon n'étaient à Avignonet. S'ils s'y fussent trouvés, Gaches, qui s'est fait leur

Digitized by Google

rent les débris de leurs compagnies. En tout, la bande ne s'élevait pas à plus de soixante soldats.

Le roi de Navarre, qui donne ce chiffre, semble indiquer que l'entreprise fut conduite par Poltrot, dont le nom, défiguré dans l'édition des *Lettres missives*, est transformé en « ung capitaine Pierreur ». Mais nominalement, en sa qualité d'inspirateur de l'entreprise et probablement pour avoir plus large part au butin, Montagnac s'en attribua le commandement. Peut-être aussi ses compagnons, plus déliés et plus circonspects, lui laissèrent-ils assumer, aux yeux de l'autorité, la responsabilité du coup de main et, quand ils virent que l'affaire tournait mal, s'évadèrent discrètement et le laissèrent-ils se débrouiller avec la potence.

Quoi qu'il en soit, dans la nuit du 9 au 10 mars, les huguenots escaladaient le mur méridional de la ville et, sans trouver d'obstacle, se répandaient aussitôt dans la cité. La ville se trouva prise, en pleine nuit, avant même que l'alarme pût être donnée[1].

Cependant une résistance s'organisa rapidement dans le faubourg. Les habitants de ce quartier, entendant le tumulte qui se faisait dans la ville, coururent aux armes et une lutte sanglante s'engagea dans l'obscurité, aux environs de la porte de Cers.

Nombre de malandrins y furent tués et sans doute est-ce là que Poltrot perdit la vie. Mais les malheureux Avignonetains payèrent cher leur bravoure. Les pillards, furieux, massacrèrent tout ce qui ne put prendre la fuite, puis se livrèrent

historiographe, n'eut certainement pas manqué de les mentionner or, il n'en dit rien. Les deux partisans d'Avignonet étaient bien Poltrot et Franc, comme le dit l'*Histoire manuscrite*.

1. L'attaque fut soudaine, inattendue. Nous en avons la preuve par le registre du notaire d'Avignonet, Jean Galtery, pour l'année 1578, registre qui se trouve aujourd'hui à Revel (étude Gabolde). Le 9 mars, Jean Galtery minutait dans une parfaite sécurité une *reconnaissance de douaire de feue Jehanne Gauzye* en présence des témoins habituels. Rien n'y trahit une inquiétude ni un trouble. Mais à cet acte succède une lacune de treize jours, l'acte suivant étant du 23 mars ; il ne fait, d'ailleurs, aucune allusion à l'événement.

Digitized by Google

à un sac méthodique du faubourg et enfin le livrèrent aux flammes. Le plus grand nombre des maisons en fut consumé.

Ce fut donc aux lueurs de l'incendie, aux cris affreux des femmes violées et des malheureux égorgés que les habitants de la ville se rendirent compte de leur infortune. Ils ne subirent, d'ailleurs, que peu de violences, s'étant soumis de bonne grâce et ayant payé ou promis de payer à leurs vainqueurs les conditions exigées. Quelques-uns néanmoins, les récalcitrants, furent, pour les rendre plus accommodants, séquestrés et liés avec des cordes. C'est dans cet état que les trouvèrent le lendemain leurs libérateurs.

La belle église de Notre-Dame-des-Miracles, dont le clocher était à peine terminé (elle avait été consacrée le 22 février 1512), était particulièrement désignée à la fureur des hérétiques, et une déclaration faite plusieurs années après, vers 1640, par le curé et les notables d'Avignonet et rapportée par Percin[1], nous permet de nous rendre compte de ce qui s'y passa.

Avignonet, y lit-on, fut traitée cruellement; le pillage y dura un jour entier, comme dans une ville prise d'assaut et mise à sac; c'était évidemment la punition de la résistance du faubourg. Mais l'église fut plus spécialement maltraitée. « Ces malheureux hérétiques, dit le curé Roques, envieux du culte que les catholiques rendaient à Dieu dans ceste église comme en plusieurs autres de la province, surprindrent la ville de nuict et, pendant 24 heures, ils pillèrent et brulèrent tout ce qu'ils purent trouver dans lad^e esglise et dans la ville. » Les magnifiques retables en marbre blanc du maître-autel, sculptés en relief, furent brisés et arrachés; les autels furent renversés; les tableaux, les titres, les livres liturgiques furent brûlés; enfin, les ornements et les vases sacrés furent volés[2].

1. Percin de Montgailhard, *Monumenta Conventus Tolosani*, 1693, p. 203.

2. La déclaration ajoute : « Et ladite Église a esté, depuis ce tems-là jusqu'en 1631 sans tableau au maître Autel, se servant seulement du rétable fait partie de pierre blanche et de bois, où il ne paroissoi

Digitized by Google

Heureusement, l'un des exemplaires de la bulle pontificale du 14 janvier 1538, qui se trouvait dans les papiers de la famille de Paulo, échappa à la destruction.

Parmi les maisons qui furent incendiées, nous connaissons, en raison de revendications postérieures, le *Logis de la Croix-Blanche*, vaste auberge dont l'enseigne existe encore et qui appartenait à la veuve Bordoret, et l'officine voisine de l'apothicaire Germain Pamiès. La maison Bordoret renfermait une quantité de blé, séquestré à la requête d'un créancier. Tout fut brûlé et c'est pour ce motif qu'il y eut, en 1597, une réclamation des héritiers Pamiès[1].

Furent également détruits la maison et les registres du notaire royal, Arnaud Gavaudain (Gabalda), qui renfermaient tous les actes passés à Avignonet depuis la guerre de Cent ans. C'est pourquoi, en 1603, les consuls du bourg voisin de Saint-Michel-de-Lanès firent, dans la crainte d'une nouvelle catastrophe, rétablir par le notaire Antoine Dumas la minute de l'acte de donation de leur seigneur en faveur des pauvres filles à marier[2].

Le désastre fut donc immense, mais les consuls, dirigés

quasi rien. Et ladite année 1631, quelques personnes pieuses des quelles on n'a seu le nom, firent faire, par un esprit de dévotion, le tableau qu'on voit aujourd'huy au maître-Autel, maître André Roquet, prêtre et Curé de ladite Église, en ayant fait la dépense avec elles. » Ce tableau, représentant la glorification des Inquisiteurs massacrés en 1242, existe encore et mériterait d'être placé au Musée de Toulouse. L'église avait, en outre, un orgue qui dut être réparé, car elle posséda un organiste jusqu'en 1620.

1. Registre notarial d'Antoine Dumas, 1597, f° 105.

2. *Ibid.*, 1603, f° 221[b].

Par le préambule de cet enregistrement, il est « dict et remonstré que, à cause des troubles et guerres civilles qui ont esté en ce royaulme et présent pays de Languedoc, mesmes à l'occasion de la prinse dudit Vignonet, advenue au mois de Mars 1578, plusieurs papiers, tant particuliers que des notaires et de feu M[e] Guilhaume, à Vignonet, notaire, et de feu M[e] Arnaud Gabaudayn, aussy notaire, son collègue, se sont perdus et esgarés..., etc... » (Acte du 24 octobre 1603.)

L'étude d'Arnaud Gavaudain, qui avait succédé à Guilhem et à Pierre d'Avignonet, était la plus importante de la région; elle renfermait les minutes depuis l'invasion anglaise de 1355.

Digitized by Google

et soutenus par la ferme volonté de Grégoire de Lafaille, ne s'abandonnèrent pas. Ils songèrent à informer aussitôt les autorités, c'est-à-dire le sénéchal et le Parlement, et dépêchèrent en hâte des messagers à Castelnaudary et à Toulouse. C'est l'un d'eux, M. de Pontaut, qui, comme nous l'avons dit, apporta à Mazères la nouvelle de l'événement. Quant aux consuls, ayant appris le jour même la présence du roi de Navarre à Mazères, ils commencèrent à discuter avec leurs vainqueurs et à les menacer de représailles.

A la vérité nul ne savait, ni du côté des vainqueurs, ni du côté des vaincus, comment le roi de Navarre allait prendre l'affaire; beaucoup estimaient que, s'il n'approuvait pas le coup de main de ses coreligionnaires, du moins il pourrait en profiter, et qu'il n'en saurait garder rancune à ses auteurs.

Néanmoins l'inquiétude, à cette nouvelle, commença à se répandre chez les pillards et, le soir même, le sac étant terminé, la désertion se mit dans leurs rangs. On va voir que ce n'était pas sans raison.

Le roi de Navarre, en effet, n'avait pas été averti par le Parlement, comme le dit dom Vaissète, car le message du Parlement lui arriva après M. de Pontaut, mais il avait aussitôt, et sans attendre les conseils de Damville (malgré que celui-ci en veuille faire croire), pris des mesures et donné des ordres rigoureux.

Il n'avait d'autres troupes sous la main que la compagnie d'argoulets de Claude de Lévis, baron d'Audou, alors gouverneur de Foix, si connu sous le nom d'Audou[1].

La troupe avait aussi mauvaise réputation que son chef. Le roi lui ordonna néanmoins de la rassembler et de marcher immédiatement sur Avignonet, dont on devait s'emparer coûte que coûte.

Audou obéit et c'est vraisemblablement dans la soirée du 11, au plus tard dans la nuit du 11 au 12[2], qu'il se pré-

1. Le roi de Navarre écrit Dodou; c'est vraisemblablement sous ce nom qu'on le désignait.

2. D'après l'*Histoire manuscrite*, la ville fut reprise le 12.

Digitized by Google

senta devant la place, *où il entra sans coup férir*. L'information de Gaches, qui assure que Montagnac « garda quelque temps (la ville), faisant beaucoup de ravages sur le grand chemin français, rompant le commerce de Tholose, Castelnaudary, Carcassonne et au voisinage », est donc fantaisiste. Les protestants n'occupèrent Avignonet que deux jours, le 10 et le 11 (dont le premier fut même employé au pillage et à la mise à rançon des habitants). Fantaisiste également est le combat que d'Audou aurait dû livrer pour entrer dans Avignonet. Faurin dit seulement, en parlant de la ville : « Ils (les réformés) l'ont quittée et les soldats *se sont sauvés comme ils ont pu*, non sans que led[t] Seigneur roy sur le champ n'ait faict justice exemplaire de quelques soldats[1]. »

Il n'y eut donc pas de combat, d'Audou ayant « trouvé moyen d'entrer dedans[2] », et d'Aubigné le confirme. « A son arrivée, dit-il, les soldats, assurez d'estre desadvouez, quittèrent leur cappitaine, Montagnac, lequel pris..., etc[3]. »

Les compagnons et les complices de Montagnac s'étaient donc évanouis. On n'en put saisir qu'une douzaine attardés par l'ivresse ou alourdis par le sommeil; mais Montagnac, retenu par son butin, était de ce nombre, soit qu'il eût été surpris et livré par ses hôtes, soit, ce qui est plus vraisemblable, qu'il eût voulu entrer en pourparlers et discuter avec d'Audou.

Le roi fut aussitôt, à Mazères, informé de l'heureuse issue de l'affaire et répondit à d'Audou qu'il se rendrait lui-même le lendemain, 13, à Avignonet, pour y régler le sort des prisonniers.

C'est vraisemblablement encore à Mazères qu'il reçut les plaintes du Parlement au sujet non seulement du coup de main d'Avignonet, mais encore de divers brigandages attribués aux protestants et commis par des troupes indépen-

1. *Journal de Faurin, sur les guerres de Castres*, édit. Pradel, p. 90.
2. *Lettres missives de Henri IV*, édit. Berger de Xivrey, t. I, p. 163.
3. D'Aubigné, *Histoire universelle*, édit. de Ruble, t. V, p. 367.

Digitized by Google

dantes : tels la prise de Baillargues, au diocèse d'Agde; de Sallèles, au diocèse de Lodève; de Saint-Martin et Caillavel, au diocèse de Carcassonne; du Carla, au diocèse d'Albi; de Saint-Remezi et Paillarès, au diocèse de Viviers, et du château de Vialart, au diocèse de Mende.

Mais on ne saurait dire que ce fut à la suite de ces remontrances et des injonctions du Parlement que le Béarnais prit les armes et qu'il se montra si impitoyable pour les infracteurs de l'édit. C'est, comme nous l'avons dit, de son propre mouvement, en vertu d'une volonté bien arrêtée et avant d'avoir reçu les plaintes soit du Parlement, soit de Damville, qu'il avait donné des ordres pour reprendre Avignonet.

La plupart des historiens cependant, notamment Gaches et dom Vaissète, trompés ici par la correspondance de Damville, semblent donner le premier rôle à celui-ci et laissent croire que le roi de Navarre, secrètement favorable à ses coreligionnaires, attachait peu d'importance à leurs brigandages et qu'il ne se décida à sévir contre eux que sur les instances et presque les menaces des gens du roi. Ainsi, selon Gaches, se trouvait-il précisément à Mazères en exécution des ordres du roi de France, pour y informer des violations de l'édit, lorsqu'il y fut surpris par l'équipée de Montagnac; et, selon dom Vaissète, il n'aurait attaqué et repris Avignonet que sur les plaintes de Damville au roi et sur les injonctions du Parlement.

Or, cette version des événements est aussi fausse qu'inadmissible! Mais, comme elle a été intentionnellement créée par Damville, c'est ici le lieu de dire quelques mots des relations et de la correspondance de Damville et du Béarnais.

Il existe à la Bibliothèque de la ville de Toulouse un registre d'une valeur considérable, qu'on ne s'explique point n'avoir jamais été publié, car sa perte serait irréparable et il devient d'ailleurs de jour en jour plus difficile à déchiffrer[1]; c'est le manuscrit original de la correspondance de

1. L'écriture en est très négligée; de plus il est écrit avec une encre corrosive qui a troué le papier, de telle sorte que chaque manipulation en détache des parcelles.

Digitized by Google

Damville de 1577 à 1580, tenue par son secrétaire Marion. (Ms. 661; ancien II, 93.)

Cette correspondance, qui témoigne de l'activité et du sens politique du maréchal, est indispensable à connaître pour se faire une idée exacte de la situation réciproque des partis à l'époque qui nous occupe. Nous n'y prendrons qu'un exemple.

Le 4 mars 1578, quelques jours seulement avant la surprise d'Avignonet, Damville confiait à un écuyer du duc de Joyeuse un important paquet de dépêches pour le roi de France. Outre une lettre « confiée au jeune Marrou, serviteur de M. de Joyeuse, s'en allant en Cour », il s'y trouvait deux longs mémoires « donnés au S^r Marrou, de ce qu'il aura à dire de la part de Monseig^r le M^al Dampville », et, de plus, à son passage à Avignon, Marrou trouvait encore un message du maréchal « pour le porter, ou, en son absence, être envoyé par la poste, à Monsieur de Sauve ».

Il se dégage de ces pièces, indépendamment de la forte personnalité de Damville, un sentiment pénible, sinon de jalousie, du moins de malaise vis-à-vis du roi de Navarre. On sent que le maréchal est non seulement hostile aux protestants, mais encore, sous une forme absolument respectueuse, mal disposé, en défiance perpétuelle à l'égard de leur chef; on comprend qu'il est humilié de se trouver, avec son expérience et ses services, le subordonné d'un jeune homme de vingt-trois ans[1] et, par la tournure conditionnelle de ses phrases, par l'insistance de ses récriminations contre les huguenots, qu'il accuse de toutes les infractions et sur lesquels il ne cesse d'appeler la sévérité de son correspon-

1. Le conflit d'autorité entre Damville et le roi de Navarre s'était d'ailleurs manifesté ouvertement dès l'année précédente, Damville prétendant que le gouvernement du pays de Foix était une dépendance de celui de Languedoc, qui lui appartenait, le roi de Navarre repoussant cette thèse et posant en principe que, son patrimoine étant pays presque souverain, ne pouvait être gouverné par un autre personnage que lui-même. Les deux gouverneurs eurent à ce sujet une entrevue à Auvillars (1577), dans laquelle ils n'arrivèrent pas à se mettre d'accord. (*Mémoires du duc de Bouillon.*)

Digitized by Google

dant, il semble mettre en doute les talents et l'impartialité de celui-ci. Voici le type de ces insinuations, qui se répètent presque avec inconvenance : « Sy, à bon dessein, le seigneur roy de Navarre n'y met la main (ceci est écrit à propos des protestants du Dauphiné) il sera malaisé d'y pouvoir remédier. »

Chose étrange d'ailleurs, tout en ne cessant de pousser le prince aux mesures de rigueur contre ses coreligionnaires, il semble que ce soit d'assez mauvaise grâce, presque à regret que lui-même prête son concours aux répressions. Du moins il prend ses précautions, et on ne serait pas éloigné de penser qu'il joue un double jeu. Ainsi, dans les diocèses de Carcassonne, de Narbonne et de Béziers, où les protestants refusaient de désarmer, il est obligé, dit-il au roi, de sévir contre ces rebelles, mais il se disculpe à l'avance comme s'il se sentait coupable; il envoie à la Cour ses instructions et les procès-verbaux de ses opérations; manifestement, il cherche à prévenir dans l'esprit du roi les renseignements du roi de Navarre.

Sa mauvaise volonté se trahit encore par le peu d'empressement avec lequel il accueille les réclamations du Béarnais. Quand, à la suite des protestations des gens de Saint-Germain, ruinés par les huguenots, il est avisé que le roi de Navarre envoie sur les lieux, comme commissaire, le vicomte de Turenne, il écrit que de ce commissaire « ou de tout autre » il attendra la venue, « pour faire un jugement solide sur ceux de ladite religion, qui seront contraints de satisfaire à leur debvoir ou de se montrer ouvertement rebelles ».

Enfin il manque parfois de loyauté. Ainsi il apitoie bien le roi sur l'infortune des habitants de Saint-Germain excédés par les huguenots, mais il n'a garde de dire que la prise de Saint-Germain est une représaille de l'attaque de Briatexte.

Surtout il a soin de faire valoir son action auprès du roi de Navarre comme une sorte de tutelle ou de direction politique; il veut laisser croire qu'il lui dessille les yeux, qu'il le détache de son parti, en un mot que tout ce que fait le roi

Digitized by Google

pour la pacification et l'observation de l'édit, il le fait par ses conseils ou sur ses indications.

Ces préoccupations ressortent nettement encore des deux lettres suivantes que Damville envoyait de Pézenas au roi de Navarre, le 12 et le 13 mars 1578.

Remarquons que le sénéchal de Lauraguais ayant été informé de la prise d'Avignonet dans la matinée du 11, Damville avait dû en recevoir la nouvelle dans la journée du lendemain. Il pouvait donc à ce moment ignorer qu'Avignonet était déjà reprise par le roi; mais il semble qu'à la nouvelle de cet événement (dont il affecte de grossir l'importance), le mieux qu'il eût à faire était de se mettre en route avec les troupes qu'il avait sous la main. Il préféra attendre et écrivit le 12 :

Sire, il y a bien longtemps que je commence à faire un très mauvais jugement de l'intention de ceux de la Religion prétendue réformée de ce gouvernement, pour les voir non seulement opiniastrés à ne vouloir satisfaire à l'Édit de pacification, ni remettre les villes en l'estat qu'elles doivent estre, mais aussi (les voir) ordinairement en assemblées avec armes, pour en surprendre (des villes), comme ils ont essayé de faire en plusieurs lieux. Toutes fois je vivois en espérance que votre autorité feroit évanouir les craintes que cela apportoit, vœu que nous sçavions, par le moyen des députés, que chacun attendoit entièrement jouissance du repos ordonné par ledit édict.

Ce qui m'y confirmoit davantage, Sire, étoit la connoissance que j'ay de l'intention du roy, entièrement fixée à l'observation d'iceluy, laquelle il m'a déclarée et me l'a dit tous les jours, mesmes depuis le départ de Monseigneur[1]; m'ayant expressément escrit qu'il avoit dépesché, vers vous, Sire, pour faire accélérer le partement de vosdits députés, que nous attendons d'heure en heure, estant M. de Valence de retour vers moy pour, de la part de Sa Majesté, s'employer à ladite exécution.

Mais, Sire, nous avons présentement eu note bien éloignée de ce que nous estimions, qui est la prise du lieu de Vignonnet, advenue lundy dernier, vous, Sire, estant, ainsi que on nous a dict et rapporté,

1. Monluc, évêque de Valence, le frère du maréchal, que le roi avait envoyé à Damville pour régler, avec les commissaires du roi de Navarre, les points litigieux de l'Édit de pacification. Il mourut quelques mois après.

Digitized by Google

en votre ville de Mazères, ce qui a tellement alarmé un chacun que on ne sait sy on doit vivre en espérance de paix ou de guerre, *estant cet acte si insigne et important qu'on ne peut quasy voir qu'il aye esté fait sans commandement.*

Néanmoins, ledt Sr de Valence et moy, qui jugeons votre désir, Sire, tendu directement au bien de ce royaume, ainsi que l'avez confirmé par toutes vos dépesches, n'ayant voulu permettre que ce commencement de mal aye amené plus grande suite, avons mandé seulement de faire bonne garde, attendans de scavoir votre intention, Sire, laquelle vous supplions très humblement nous déclarer et, si elle est conforme à celle de Sa Majesté, comme nous prévoyons, faire une si ouverte et exemplaire punition de cet attentat, qui a esté fait quasi à vos yeux, que vous fassiez reluire la justice comme le seul moyen pour retenir la bride aux méchants qui ne demandent que commencer pour renouveler nos maulx, et le démontrent assez es quartiers de deçà où j'ay esté advisé de toutes parts qu'ils s'assemblent pour faire, s'ils peuvent, quelques autres surprises, voulans contraindre les pauvres catholiques obeissant à Sa Majesté... etc...

Vous supplie très humblement faire commencement de chastiment aux gens qui se sont saisis dudit Vignonnet, qui ne peuvent trouver ny couleur ny excuse de l'avoir faict, et, par ce même porteur, me faire cet honneur de me mander votre volonté pour le faire entendre à Sa Majesté et le publier où il sera besoing, laquelle, Sire, proffitera grandement quand elle sera suivie de l'exécution, etc...

Le 13, il n'ignore plus que les troupes du roi de Navarre ont repris Avignonet, cependant il écrit encore :

Sire, tout aussitost que j'ay eu la nouvelle de la surprise du lieu de Vignonnet, je vous ay dépesché en diligence pour vous supplier très humblement apporter remède à ce mal auparavant qu'il augmentat, m'estant toujours bien promis que vous feriez reluire votre autorité pour couper le chemin au malheur qui nous vouloit talonner. Mais, Sire, à présent que j'ai eu nottes de ce qu'il vous a plu faire, j'ai connu que c'est à bon escient que nous pouvons promettre la paix, puisque vous voulez faire régner la main de justice contre les turbulents et vous puis assurer, Sire, que cette nouvelle de votre arrivée audt Vignonnet a tellement réjoui un chascun, qu'il semble que nous sortions entièrement de nos maulx, d'autant que l'exemple qu'on se promet que vous ferez faire, retiendra les factieux. Je désirerois de bon cœur, Sire, qu'elle fut répandue devant les yeux de ceux de la Religion de ces cartiers, afin de les desmouvoir de leurs façons de faire, qui ne nous prédisent que mal, si le remède ne vient de vous ;

Digitized by Google

d'autant qu'ils sont assemblés à renfort d'hommes, en si grand nombre que chacun demeure en crainte.

Toutesfois, Sire, nous vivons en espérance que la prochaine arrivée des ordres qu'il vous plaira envoyer pourvoira à tout.

Avant cependant j'entends vous debvoir supplier très humblement, Sire, que, si vous avez donné un si beau commencement au chastiment de ceux qui ont fait la surprise dud[t] Vignonnet, il vous plaise continuer à la punition des mesmes attentats, faicts en conséquence d'icelle, es lieux de Lauraguel, Campanieu? et Maigne? au diocèze de Limoux, qui furent saisis le mesme jour[1], et à celui de St-Germain, près Puylaurens, et Saint-Nazare, qui sont semblablement occupés et hostillement surpris, afin, Sire, que ce pauvre pays se ressente de ce bien de paix que vous avez moyenné...

On conçoit que ce ton pédagogique et ces recommandations inutiles aient quelque peu froissé le roi de Navarre, mais il était trop fin politique pour en donner à connaître. Dès qu'il eut reçu les dépêches de d'Audou, il écrivit au Parlement et au Sénéchal de Toulouse, François de la Valette Cornusson, pour leur annoncer la reprise d'Avignonet et les prier d'y envoyer sans délai des commissaires, afin d'instruire le procès des prisonniers et d'en faire, s'il y avait lieu, justice exemplaire.

Très habilement, comme on le voit, il se dégageait, aux yeux de son parti, du rôle odieux où Damville eût voulu le fourvoyer et il laissait aux gens de justice le soin de la répression[2]. Après quoi il se mettait en route pour Avignonet où il arrivait dans la soirée du 13.

1. Damville donne, dans sa lettre du 14 mars au roi de France, quelques indications un peu plus étendues sur ces attentats des protestants? dans le diocèse de Limoux. Comme ils eurent lieu le même jour que la surprise d'Avignonet, Damville voudrait y voir le résultat d'un mot d'ordre et d'un plan concerté à l'avance; mais on ne comprend guère qu'il puisse les considérer ici comme la « conséquence » du succès de Montagnac sur Avignonet.

2. On voit par là combien sont infidèles les relations de Gaches, de dom Vaissète et de l'*Histoire manuscrite* d'après lesquelles le roi de Navarre « vint en personne à Avignonet, en chassa la garnison et y fit pendre Montagnac ». Cette erreur avait déjà été relevée par J. Roman, dans une note de la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc*, t. XI, p. 657.

Digitized by Google

Il fut solennellement reçu par les consuls et les bourgeois de la ville, qui, sur l'esplanade du Ravelin, devant la porte de la ville, le haranguèrent et, non sans une vive anxiété, lui présentèrent, comme à leur libérateur et à leur maître, les clefs de la ville. Mais le Béarnais, nous l'avons dit, était trop habile pour compromettre par un geste inopportun la popularité ou du moins les sympathies qu'il s'attachait si laborieusement à gagner; il remercia gracieusement le conseil et, prenant les clefs, il les rendit aux consuls, assurant qu'il les considérait comme bien placées entre leurs mains et qu'il leur recommandait seulement « de les bien et seurement garder, ensemble la ville, à la Majesté de leur roy et souverain Seigneur[1] ».

Puis il fit son entrée solennelle à la tête des troupes et s'occupa aussitôt, comme il le dit, à « remettre la ville en son premier estat », c'est-à-dire à faire disparaître les traces du combat, recevoir les déclarations des habitants, faire établir les procès-verbaux du pillage et rétablir l'ordre avec le concours de la municipalité.

Il donna même l'ordre qu'en attendant l'arrivée de la Commission de justice du Parlement, les prisonniers fussent attachés avec les mêmes cordes qui avaient servi à lier les habitants dont les rebelles s'étaient emparés et qu'ils voulaient rançonner ou conserver comme otages.

En suite de quoi il coucha à Avignonet et le 14, ayant tout réglé, il écrivit, avant de repartir pour Foix[2], la forte lettre suivante au gouverneur :

*A **mon** cousin, Monsr de Dampville, Mareschal de France.*

Mon cousin, tout ainsy que je n'ay point encore veu une si entière obeissance es catholiques à l'observation de l'Edict de pacification, aussy n'ay-je point cogneu une si grande obstination en ceulx de la Religion contre l'establissement de la paix, ne entendre qu'ils se soient

1. *Histoire manuscrite*, 3e livre capitulaire, fo 136b.

2. Il était le 22 mars à Foix et le 26 à Pamiers où il reçut une députation des protestants de Provence (voir *Louis de Perussis* dans les *Pièces fugitives* du Mis d'Aubais, t. I, p. 213).

Digitized by Google

efforcés de faire tant d'entreprinses et surprinses comme vous m'escrivez par la lettre que j'ai reçeue par ce porteur[1]; si ce n'est qu'à présent, ung capitaine Pierreur[2] ayant practiqué soixante soldats, a surpris ceste ville ainsy que j'estois arrivé à Mazères. Mais je n'ay failli d'y envoyer le Sr Dodou qui a trouvé moyen d'entrer dedans; où incontinent je me suis aussy acheminé et ay envoyé vers Messieurs du Parlement de Thoulouze et Monsr le Seneschal de Cornusson, pour depputer commissaires, pour venir faire justice exemplaire de ceulx qui sont prins et, entre aultres, du sergent de Montignac, qui avoit surprins ladicte ville. Laquelle j'ay remis maintenant en son premier estat.

Je vouldrois bien que de toutes parts on fist de mesme et qu'un chascun se conduisit avec la sincérité et droicture qui y est requise, car si on ne tient la balance esgale, si on ne quicte les connivences et dissimulations accoustumées, et si on ne se dépouille de toutes aigreurs et animositez, sans tendre à un autre but qu'à un bon establissement de paix, il ne fault pas espérer qu'on en puisse jouir si promptement et heureusement comme tous les gens de bien le désirent et comme l'estat des affaires du roy mon Seigneur et le bien de son service requiert.

De ma part j'ay assez clairement fait cognoistre de quel pied j'ay cheminé à la conclusion de la paix; et depuis, toutes mes actions, si on les a bien voulu considérer, l'ont assez tesmoigné; et encores à présent ce faict en rend preuve oculaire, en sorte que, puisque personne ne peut doubter de la sincérité de mes actions, il est besoing que on s'y desporte de mesme façon. De tous costez, j'ay veu plusieurs plainctes de meurdres et entreprinses faictes contre ceulx de la Religion sans qu'on leur fasse administrer la justice qui est deue aux subjects du roy mon Seigneur; et au contraire on crie contre eulx désespérement et les charge-t-on des plus grands crimes du monde, de ce qu'ayant juste occasion de doubte et deffiance, ils pensent seulement et reguardent à leur conservation, après avoir esté tant de fois trompez et massacrez. S'ils remettent une ville qu'ils tenoient en son premier estat, elle est incontinent saisie et en sont par après chassez. On en fortifie plusieurs, contre ce qui est porté par l'Edict. On a surprins St Anastaze, on a tué le baron de Fougères, puis on couvre ce fait d'une querelle particulière.

---

1. Il s'agit sans doute de la lettre du 12, où Damville grossissait si étrangement les méfaits des protestants et les accusait de ne vouloir pas obéir à l'Édit.

2. C'est évidemment Poltrot que le roi veut désigner. Le nom a-t-il été défiguré par les copistes? (il est écrit *Poltrau* dans les registres toulousains) ou était-il si inconnu du roi? On ne saurait le dire.

Digitized by Google

Sur ceste nouvelle de la surprinse de ceste ville, on a emprisonné partout ceulx de la Religion; on en a tué une centaine, chascun se licenciant de ce faire sans attendre le commandement et autorité de leurs supérieurs. Je ne voy qu'on s'eschauffe pour cela d'en faire justice, ni qu'on soit prompt à en faire donner advertissement au roy mon dict Seigneur, comme on a accoustumé de faire pour la moindre faulte de ceulx de la Religion. On a voulu prendre Briateste; on sçait les auteurs et exécuteurs et néantmoins on ne parle poinct d'en faire justice. Cela a donné occasion à ceulx de la Religion de prendre S[t] Germain, de quoy je voy qu'on parle sans faire mention de ce qui a esté faict audit Briateste. Je laisse trois entreprinses faictes sur Périgueux, sur la Réole, et Mas-de-Verdun, villes de seureté et comme despots de la foy du roy mon dict Seigneur. On a taillé en pièces partie de la garnison du Mas, qui s'alloit mectre dedans par le commandement de Sa Majesté. De sorte qu'il nous faut bien par patience vaincre tous les obstables et empeschemens que aulcuns, desirans le renouvellement des troubles, donnent à l'establissement de la paix et demonstrer que nous la désirons plus que ceulx qui nous blasment.

Voilà les plainctes que j'entends ordinairement de ceulx de la Religion et que j'ay bien voulu vous représenter, mon cousin, afin que vous les entendiez et que, suivant la bonne affection que vous aves au bien et au repos de cet Estat, vous y apportiés les remèdes convenables et que gens de bien désirent de vous.

J'ay un si notable intérest à la conservation de ceste couronne que je ne me laisseray jamais surmonter en cela à aultre quelconque de zèle et droicte intention; vous priant que, avec une bonne correspondance de volonté et moyens, nous puissions establir une bonne et durable paix par deçà. Pour à quoy parvenir et essayer de donner quelque bon advertissement, j'ay prié mon cousin, Mons[r] de Turenne, de partir pour vous aller trouver par cest effect. Et par lequel, parce que je vous feray plus amplement entendre de mes nouvelles, je ne vous en diray pas davantage, si ce n'est pour vous prier de croire et vous assurer que je suis et désire demeurer toute ma vie

Vostre affectionné cousin et parfaict amy

HENRY.

D'Avignonnet, ce XIV[e] Mars 1578[1].

Il n'était pas possible de mettre plus loyalement et plus complètement la question au point, de faire la part de chacun dans la responsabilité des troubles, de montrer l'intérêt

1. *Lettres missives de Henri IV*, publiées par Berger de Xivray, t. I, p. 164.

Digitized by Google

soutenu que le roi prenait à la défense de son parti et aussi de dire plus spirituellement ses vérités à Damville. Avec quelle ingénuité apparente le Béarnais lui reproche de grossir les peccadilles des uns et de passer sous silence les méfaits des autres, de voir des machinations et des complots où il n'y a que des actes isolés de brigandage, de pousser enfin à une répression systématique et haineuse; avec quelle pointe d'ironie il souhaite que chacun se conduise « *avec la sincérité et droicture qui y est requise* » et, pour arriver à une paix durable, « *se dépouille de toutes aigreurs et animositez!* »

Mais il est certain, en outre, que le roi ne s'en est pas tenu à cette lettre. On ne saurait, en effet, s'expliquer les ordres venus, quelques jours plus tard, de la Cour, si celle-ci n'avait été directement informée de la situation. La lettre du roi de Navarre au roi de France, expédiée par un messager de confiance, ne nous est pas parvenue ou du moins n'a pas été publiée, mais il est aisé, quand on connaît la lettre écrite le 14 mars à Damville et les sanctions royales qui intervinrent, d'en deviner le contenu. Le roi de Navarre devait exposer à Henri III la situation réelle des partis, montrer qu'il n'y avait eu de la part des réformés ni complot, ni résistance à la pacification, que l'affaire d'Avignonet était un acte isolé de brigandage auquel la question religieuse était étrangère, montrer surtout l'injuste persécution et les dénis de justice dont les protestants étaient victimes de la part des catholiques et faire appel à la justice royale.

On a vu, en effet, par la lettre du roi de Navarre à Damville que la surprise d'Avignonet avait servi de prétexte à d'odieuses violences, qu'on avait emprisonné partout les huguenots et qu'on en avait même tué une centaine, « chascun se licenciant de ce faire sans attendre le commandement de ses supérieurs ». Il est vraisemblable que ces révélations frappèrent l'esprit de Henri III et le convainquirent de la parfaite loyauté de son beau-frère.

En revanche, cette loyauté continuait à paraître des plus suspectes aux ennemis du roi de Navarre et aux catholiques en général.

Digitized by Google

Damville, dès le 14, avait écrit à la Cour. Sa lettre, antérieure il est vrai à la réception de celle du roi de Navarre, était, comme les précédentes, un réquisitoire contre les protestants. Il y disait ses efforts auprès du Béarnais pour le persuader que les infractions à l'édit étaient le fait de ses coreligionnaires et pour l'amener à réprimer énergiquement leurs tentatives; il exposait qu'il l'avait amené, dans ce but, à « s'approcher jusques à Lisle-en-Jourdain, qui n'est qu'à quatre lieues de Tholose » et qu'il lui avait envoyé dans cette ville le sénéchal de Toulouse, ainsi qu'une députation du Parlement.

J'en ay rapporté, ajoutait-il, une telle satisfaction et contentement, qu'on ne se persuadoyt rien qu'une vraye et effectuelle paix. S'estoit en ceste volonté ledit Seigneur roy de Navarre acheminé en ce gouvernement (de Languedoc) en une ville sienne nommée Mazières; mais, le lendemain qu'il y eut fait son entrée, on se trouva surprins d'une estrange frayeur, d'autant que, à deux lieues de luy, la ville de Vignonnet, en Lauraguais, sur le grand chemin de Tholose fut saisie par ceux de ladite religion hostillement; qui donna un tel effroy, tant pour l'importance de la place et la bonté du lieu, riche et opulent autant que nul autre du pays, que pour ce que, en suite de la dite prinse, il fut fait le semblable, la mesme nuit, à quatre ou cinq autres petits villaiges, près Lymoux et ailleurs, que on en pouvoit croire que nous en fussions retournés en nos premiers maulx; joinct que, au Bas-Languedoc en mesme temps, on y voyoit tout en alarmes, et à Montpellier une grande assemblée de soldats, descendus de toutes parts, en sorte que les pauvres catholiques qui, comme obeissans, vivent en la seureté publique, demeurent fort esperduz; et moy, Sire, qui cognois votre volonté entièrement fixe à l'observation dudit Edict, (j'étais) en la plus extrême peine du monde, pour ne juger quel moyen je devois tenir pour remedier à ces inconvéniens, cognoissant que j'avois à faire à des gens si désireux du renouvellement des troubles, qu'ils ne cherchent que couleur pour nous y plonger.

Tellement que, sans faire aucune altercation, après avoir adverty partout de se tenir sur ses gardes, je depeschay exprès audit Seigneur roy de Navarre pour le supplier très humblement considérer ce mal et y apporter remède, com ne ayant esté fait sous ses yeux, et manday à Messieurs de la Court de Parlement de Tholose d'y joindre leur supplication; ce que a tellement servy, Sire, que, par les nottes que je viens de recepvoir, on m'escript que ledit Seigneur roy de

Digitized by Google

Navarre a faict une ouverte preuve de son intention à l'obeissance dudit Edict, s'estant luy-mesme transporté audit Vignonnet pour en faire la punition et réparer cet attentat...

Le maréchal, en s'attribuant tout le mérite de la conduite du roi de Navarre est véritablement ici de mauvaise foi. Cependant, il termine en assurant le roi :

que chacun demeure en grandes espérances, ayant ailheurs mesmes faict nostre depesche aud[t] Seigneur roy de Navarre pour le supplier très humblement d'ordonner le mesme chastiment ès autres lieux, et de continuer en la volonté qu'il m'a mandé avoir de faire venir tels personnages en ce Bas-Languedoc, que on voye relever les vrays effets de la paix, dont j'adviseray incontinent Vostre Majesté.

Et cependant j'ay estimé estre mon devoir de luy escripre la présente pour l'éclairer de ce qui s'est passé, attendant que quelque meilleur fruict se présente, suppliant, etc...

De Pézénas, ce XIV[e] Mars 1578.

Mais cette défiance des catholiques à l'égard des intentions du roi de Navarre et même le soupçon de sa complicité dans la surprise d'Avignonet résultent mieux encore d'une lettre écrite de Sarlat, le 15 mars, par Bertrand de Salignac, seigneur de Lamothe-Fénelon, à Jean de Saint-Sulpice, alors ambassadeur du roi à Madrid.

Voici cette lettre :

Quelques marchands, qui sont revenus de Languedoc, ont mis en alarme tout ce pays pour l'émotion qu'ils ont vue des Catholiques à Toulouse et de ceux de la nouvelle religion à Montauban, à cause de ce qui est advenu à Avignonet. Et, sans ce que le maréchal de Biron a mandé, que le roy de Navarre devoit dans six jours estre de retour de Foix à Leytoure, où il l'alloit trouver pour faire procéder à l'exécution de l'Edict et à la punition de ceux qui avoint présumé de l'enfreindre, et que l'entreprise d'Avignonet avoit esté désadvouée, un chacun présumoit déjà d'estre à la guerre.

Mais cela a apaisé grandement l'émotion, *bien que, à dire vray, cette longueur et remises du roy de Navarre commence d'estre fort suspecte*, et j'entends que, si à ce coup il ne procède plus clairement avec le mareschal qu'il n'a fait jusques icy, que le roy estoit résolu

Digitized by Google

d'en chercher l'éclaircissement par autres voyes, les plus sures et certaines qu'il pourra[1].

Biron n'avait donc pas meilleure opinion du roi de Navarre que Damville.

Cependant, c'est la ville de Toulouse, ce foyer ardent d'agitation religieuse et de démagogie catholique, qui se signale par-dessus tous par la violence de ses déclamations et de ses accusations contre le Béarnais.

Rien n'est plus curieux que de parcourir, à ce point de vue, les registres des délibérations capitulaires pendant toute l'année 1578.

Le 19 mars, le fougueux du Thil

discourt amplement de la misère de ce temps et des desportements tant du Roy de Navarre, puys son arrivée en ce cartier, que des personnes qui sont à sa suyte; qui ne taschent que, par tous moyens, surprendre, par intelligences ou autrement, les villes catholiques, pour les pilher et tirer de l'obéissance du roy.

Le 26 mars, un autre capitoul, Tournemine, met en garde ses collègues contre une surprise possible de la ville pendant les fêtes de Pâques[2] et demande qu'on fortifie et augmente la garde,

d'autant que le roy de Navarre est ès environs et a souffert que, à sa veue et présence, aucunes villes et forts catholiques soient surprins et tirés de l'obéissance du roy.

Et le Parlement s'associe (9 août) à ces terreurs, si bien que, le 21 août, est promulgué un véritable règlement d'état de siège, et que, le 22 septembre, les mesures de sûreté ont déjà coûté à la ville 6.220 livres et qu'il est néanmoins arrêté qu'elles seront prolongées jusqu'au mois de novembre! Il semble que le roi de Navarre soit un ennemi public; qu'il soit, comme Annibal, aux portes de Rome, et qu'il

1. E. Cabié, *Guerres de religion dans le Sud-Ouest*, p. 395.
2. Pâques tombait, cette année, le 18 avril.

Digitized by Google

puisse, d'un moment à l'autre, surprendre et enlever Tou louse, comme l'a été Avignonet,

par le moyen des intelligence qu'il a avec ceux de lade faction, temporiseurs et autres, et le plus souvent par le défaut de bonne et exacte garde[1].

C'est qu'en effet l'affaire d'Avignonet a réveillé dans toute la province, mais particulièrement à Toulouse, le fanatisme le plus meurtrier; le sang coule à flots, mais, tout en accusant les huguenots, ce sont partout les catholiques qui se signalent par leur violence et leur férocité. Le 22 avril, commandés par un certain La Pierre, ils surprennent l'Isle-d'Albi et y égorgent le ministre et quarante-deux habitants; par représailles, les protestants s'emparent de Cuxac et du château de Cambounnet (8 mai). Mais le commandant de ce château, le capitaine La Treille, est enlevé, avec quatre de ses soldats, par les catholiques. « Ils furent, dit un historien catholique local, conduits à Semalens et de là à Toulouse, où on les traita, non pas en prisonniers de guerre, mais comme des malfaiteurs et des assassins. On mit dans leur supplice un raffinement de barbarie qui prouve l'animosité qui existait entre les deux partis. Le 22 mai, ces malheureux furent promenés dans Toulouse sur une charrette au milieu de laquelle s'élevait un poteau surmonté d'une roue, et le bourreau en pendait un sur chaque place où passait ce cortège de mort.

« Cette atroce exécution indigna tous les protestants. Ils apprirent aussi avec douleur que le seigneur de Cuq avait été massacré dans une embuscade et que leurs coreligionnaires venaient d'être tués ou faits prisonniers en revenant de la foire de Castelnaudary. Aussitôt ils s'emparèrent de Dourgne, où ils passèrent au fil de l'épée un grand nombre de catholiques et pillèrent le château de Lagriffoul, appartenant à Lacrouzette[2]. »

1. Délibérations capitulaires. Année 1578 (9 août).

2. M. Nayral, *Biographies castraises*, IV, 355. Noter que cet historien est catholique. Voir aussi, pour l'exécution de La Treille, qui eut lieu le 23 mai, l'*Histoire manuscrite de Toulouse*, f° 137.

Digitized by Google

Telles furent les conséquences de la prise d'Avignonet. Et ces sanglantes orgies continuèrent, en pleine paix, jusqu'à ce que la convention de Nérac (28 février 1579) vienne mettre un terme — combien passager, hélas ! — à toutes ces horreurs.

Mais achevons notre récit et, pour cela, revenons en arrière et voyons comment se termina l'affaire d'Avignonet.

Le roi de Navarre, en quittant Avignonet, le 14 mars, y avait laissé le vicomte de Turenne pour présider à la punition des coupables et recevoir les commissaires du Parlement.

Ceux-ci n'arrivèrent que le 16 ou le 18 mars. C'étaient les conseillers d'Hautpoul et d'Assézat, mais ils étaient escortés du sénéchal de Toulouse, La Valette-Cornusson, curieux de savoir comment les choses s'étaient passées, et, semble-t-il aussi, du président Duranti[1], de telle sorte qu'Avignonet eut le spectacle d'un tribunal des plus imposants.

Nous connaissons mal ce qui s'y passa. Si l'on en croit Faurin[2], il y aurait eu « justice exemplaire de quelques soldats », mais c'est peu probable. Le roi de Navarre et, après lui, le vicomte de Turenne s'étaient indignés des calomnies répandues contre les protestants, des arrestations arbitraires dont l'affaire d'Avignonet était le prétexte dans tout le ressort de Toulouse et n'avaient pas caché que plainte en serait portée au roi. Il est vraisemblable que ces excès avaient inquiété la conscience des juges, que Turenne de son côté ne resta pas inactif, car le procès traîna plusieurs jours et la seule condamnation dont nous ne puissions douter est celle de Montagnac.

Le misérable sergent, condamné à être pendu, fut livré au prévôt du vicomte et l'exécution eut lieu, le 27 mars[3],

1. *Histoire manuscrite de Toulouse*, *loc. cit.*, et d'Aubigné, *Histoire universelle*, édit. de Ruble, t. V, p. 367.

2. Faurin, *Journal des guerres de Castres*, édit. Pradel, p. 90.

3. Il est vraisemblable que c'est dans l'intervalle du 14 au 27 mars, pendant que l'affaire s'instruisait à Avignonet, que Turenne vint à Toulouse, où, dit-il, il fut fort mal accueilli par la populace, « ce peuple mutin estant ennemy de ceux de la religion ». (*Mémoires du duc de Bouillon.*)

Digitized by Google

sur le rempart, en présence de toute la population. Mais il se passa alors un fait si extraordinaire qu'on a bien de la peine à croire que le hasard en demeure seul responsable. Trois fois de suite, la corde avec laquelle on hissait Montagnac à la potence se rompit et trois fois le soudard, à demi-étranglé, retomba sur le sol, ce qui ne l'empêchait pas, entre chaque reprise de corde, de blasphémer et de vomir des flots d'injures et d'insultes contre ceux qui contemplaient son supplice. Or, il était de coutume, lorsqu'un condamné échappait à la mort par rupture réitérée de la corde, que remise lui fût faite de sa peine; l'exécution était considérée comme ayant eu lieu[1].

Montagnac fut donc gracié. D'Aubigné raconte que le président Duranti le donna au Vicomte de Turenne, lequel à son tour le passa à un de ses capitaines, M. de Vassignac[2]. Gaches dit plus simplement qu' « on le fit esvader », et il ajoute que « estant arrivé à Castres, interrogé par le minis-

1. Cette coutume de gracier les condamnés lorsque, pendant l'exécution, la corde casse plusieurs fois, a subsisté en Angleterre jusqu'en ces dernières années. Aussi, à propos de la mort récente du bourreau de Londres, James Berry, les journaux rappelaient qu'il y a une quarantaine d'années, un certain John Lee, condamné à mort pour meurtre, fut pendu par Berry; mais, sous le poids excessif du pendu, la corde cassa trois fois. Il lui fait alors grâce de la vie et sa peine fut commuée par sir William Harcourt, alors secrétaire de l'Intérieur, en vingt ans de servitude pénale, qu'il accomplit; il vivait encore en 1913, redevenu honnête homme et très honoré.

2. Il est assez fréquemment question de cet officier appelé Bassignac ou Vassignac, dans les Lettres de Henri IV. Turenne avait, à ce moment, sous son commandement, les régiments de Maillac (cadet de la maison de Salagnac) et de Saint-Megrin; il est vraisemblable que Vassignac appartenait à l'un de ces corps et commandait le détachement d'escorte de Turenne.

Les Vassignac sont une ancienne famille du Limousin bien connue par ses services militaires. Le P. Daniel signale que neuf frères Vassignac servaient en même temps dans les armées du roi. Celui dont il s'agit ici, Gédéon de Vassignac, fils de Bernard et de Marguerite de Vaux, était un protestant fanatique; homme de confiance du vicomte de Turenne, gouverneur de sa vicomté, il fut l'âme de la conspiration de 1605, contre le roi; condamné par coutumace, il se retira à Sedan, fut gracié avec son maître, le duc de Bouillon, et mourut, vers 1630, gouverneur de Turenne.

Digitized by Google

tre Bosque de son estat, lorsqu'il estoit jeté en bas de l'échelle, il l'assura qu'ayant perdu tout sentiment, on l'avait tiré d'une lumière si agréable qu'elle ne se pouvait exprimer »[1].

L'imagination populaire s'empara, comme on le pense, de cette merveilleuse aventure. On la trouvera gravement contée par d'Aubigné et partout à l'étranger, en Espagne, en Italie, en Allemagne, elle fut reproduite. C'est ainsi qu'elle figure textuellement, d'après d'Aubigné, dans la *Topographia Galliæ* de Gaspard Meryan[2]. « Cestui-cy conta lors et a toujours maintenu depuis qu'ayant perdu toutes douleurs, qu'on l'avait osté en lui faisant tort, d'une lumière si agréable qu'elle ne se peut exprimer. Et toujours, après trois cordes échappées, menaçoit Avignonet[3]. »

Les autres prisonniers furent transportés à Toulouse, à la Conciergerie. Mais pour eux, comme d'une façon plus générale pour les nombreuses personnes inculpées d'infraction à l'édit de pacification, il semble qu'une réaction s'était déjà fait sentir et que, sous la menace des plaintes du roi de Navarre, peut-être aussi parce que les violences, les meurtres et les exécutions sommaires qui avaient immédiatement suivi, dans toute la province, la prise d'Avignonet, donnaient quelque inquiétude aux magistrats, il semble, disons-nous, qu'un sentiment, sinon d'indulgence et de pitié, au moins d'impartialité se manifestait au Parlement.

C'est du moins ce qui paraît se dégager de l'arrêt ci-

1. *Mémoires de Jacques Gaches*, édit. Pradel, p. 259.

2. Kaspar Meryan, *Topographia Galliæ, oder Beschreibung des Königreichs Frankreich*. Franckfurt, 1661, p. 178 à l'article *Avignonet*.

3. D'Aubigné, *loc. cit.*

L'histoire du sergent Montagnac a été, comme nous l'avons déjà indiqué, confondue avec la prise de la ville de Montagnac, qui eut lieu quelques jours après, le 23 avril. Voir à ce sujet *L'Histoire de la Guerre civile en Languedoc* de Jean Philippi (p. 51), *l'Histoire de Languedoc* des Bénédictins, édit. Privat, t. XI, p. 659, et surtout l'excellente note de J. Roman, dans cette édition, sur la prise de Montagnac.

Digitized by Google

après rendu dès le jeudi 20 mars, à la requête du procureur général, arrêt qui mettait les protestants et les catholiques sur le même pied :

Sur la requeste présentée par le Procureur général du roy pour le faict de l'entretenement et observation du dernier Edict de pacification faict par led[t] Sieur, publié en la Court, et contrevantions qui ont esté et sont faictes journellement à icelluy depuis lade pacification, la Court a faict et faict inhibitions et deffences à toutes personnes, de quelque estat et condition que soient, *tant de la religion catholique que de la religion prétendue réformée*, ne contrevenir directement ny indirectement aud[t] Édict, sur les peines par icelluy indictes et autres arbitraires. Néantmoings en suivant l'arrest d'icelle donné sur lade publication dud[t] Edict, a enjoinct et enjoinct aux Seneschaulx ou leurs Lieutenans et autres Juges et Magistrats royaulx de ce ressort, enquerir et informer diligemment desde[s] contrevantions qui ont esté ou seroint faictes cy-après tant par lesd[s] catholiques que par ceux de lade prétendue religion, et procéder contre eux sans aucung deffault ou exception de personnes, suivant led[t] Edict, et certiffier deuement la Court du debvoir qu'ils y auront faict, sur peyne et privation de leurs estats et autres arbitraires.

Prononcé ce xx[e] Mars.

PROHENQUES[1].

Les catholiques néanmoins, surtout à Toulouse, ne mettaient pas en doute qu'une sévère justice ne fût tirée des malheureux prisonniers et c'est avec impatience que la populace attendait leur jugement. Quand soudain des ordres formels arrivèrent de la Cour et, à la stupéfaction générale, tous les prisonniers de la Conciergerie furent mis en liberté.

Le rédacteur de l'*Histoire manuscrite* nous a transmis, en quelques lignes où perce sa surprise, cette terminaison de l'affaire d'Avignonet.

Et pour ne donner raison aux ennemis d'une prompte révolte, Sa Majesté aurait aussy mandé à ladite Court (de Parlement) de vouloir procéder à l'élargissement des hérétiques prisonniers, leur faisant rendre et leurs rançons et leurs biens privés. Ce que par ladite Court auroit

1. *Registres du Parlement :* Arch. départ., B. 77, f°, 420[a].

Digitized by Google

esté commandé de faire, tant aux Sieurs Capitouls qu'à tous les Cappitaines et gens de guerre, *iceux retenus prisonniers*, et faire proclamations sur ce nécessaires, y assistans quatre Sieurs Capitouls.

C'était évidemment le résultat des informations envoyées par le roi de Navarre à la Cour de France, et si ce coup de théâtre n'accrut pas à Toulouse, auprès des ligueurs, la popularité de S. M. Henri III, il prouva du moins qu'Hérodes-Valois ne manquait pas de clairvoyance. Il avait eu, malgré ses mignons qui ne cessaient de l'exciter contre le Béarnais[1], foi en la loyauté de celui-ci et, pour faire justice, s'était appuyé sur les rapports de son beau-frère, son ennemi et le chef du parti hérétique, plutôt que sur les insidieuses informations de Montmorency[2].

Du moins ce ne fut pas la faute du maréchal si, à l'occasion de la prise d'Avignonet, la paix ne fut pas entièrement rompue[3].

Nous trouvons, trente ans après, dans les comptes rendus des délibérations municipales d'Avignonet, l'épilogue vaudevillesque de ce drame. C'est le procès fait par les héri-

1. Ces événements se déroulaient, en effet, au moment où le crédit des mignons atteignait son plus haut degré de scandale. C'est le 27 avril 1578, le jour même de l'exécution de Montagnac à Avignonet, qu'eut lieu le fameux duel du Marché-aux-Chevaux dans lequel Quelus et Maugiron perdirent la vie. Saint-Mégrin fut assassiné le 21 juillet.

2. C'est, en effet, quelques mois après (1579) que Damville devint, par la mort de son frère aîné, chef du nom et des armes de Montmorency.

3. La surprise d'Avignonet n'est pas un fait exceptionnel à cette époque.

Le même accident arriva quatre ans après, à une ville voisine d'Avignonet, Bram. Bram fut surprise et enlevée, dans la nuit du 24 juillet 1582, par une bande de vagabonds se disant protestants (Faurin). La milice de Carcassonne dut venir les en chasser; elle emporta Bram d'assaut et par escalade, le 11 août, et quarante-cinq malandrins furent tués sur la brèche. On voit que les attaques de villes par des bandes de malfaiteurs, sous le couvert de la religion, n'étaient que trop fréquentes et cela explique les précautions que prirent, pour se garder, jusqu'à la fin du dix-septième siècle, tous les villages fortifiés du Lauraguais.

Digitized by Google

tiers de M. de Pontaut aux consuls, pour leur réclamer le prix du cheval crevé en apportant au roi de Navarre, le 11 mars 1578, la nouvelle de la surprise et du sac de leur ville. Il en coûta aux contribuables 150 écus, sans compter les frais d'un interminable procès[1].

1. Délibérations municipales des années 1596 à 1605.

Bien qu'il s'agisse là d'un très menu fait, nous en donnerons l'analyse parce qu'il est bien caractéristique du mode d'administration municipale et de l'entêtement, poussé jusqu'à l'indélicatesse, avec lequel les consuls défendaient les deniers de la communauté.

Il est indiscutable, d'après une déposition de Louis de Paulo (délibération du 1er janvier 1605), que les conseils de 1578 avaient reconnu la validité de la réclamation de M. de Pontaut, puisqu'ils firent cotiser, cette année même 1578, pour le désintéresser, avec l'autorisation de Damville, une somme de 150 écus. La somme fut levée et consignée, pour être payée à M. de Pontaut, entre les mains de l'un des consuls de l'année, Arnaud Trulhon. Malheureusement, la ville avait des dettes pressantes et M. de Pontaut ne dut pas réclamer avec assez de force. Aussi la somme fut-elle employée à payer des *censures ecclésiastiques*. Ce furent Trulhon et Bernard Carrière qui firent ce paiement *au compte de la ville*.

Dix-huit ans passèrent. C'est en 1596 seulement que le fils de M. de Pontaut, Georges, reprit l'affaire. En désespoir de cause, il s'adressa au Parlement qui, à la requête du conseiller Valentin, condamna l'héritier d'Arnaud Trulhon, Antoine Bonjour, à payer les 150 écus. Celui-ci se retourna contre les consuls (délibération du 21 août 1596) ; c'est alors que la chicane entre en jeu. La dette était d'autant moins niable qu'il y avait eu une délibération municipale, une demande d'autorisation d'imposition adressée au connétable, une imposition de 150 écus et une consignation de cette somme entre les mains d'Arnaud Trulhon, dans le but bien arrêté de désintéresser M. de Pontaut. Cependant la ville demande communication de sa condamnation au Parlement ; elle prend un procureur à Toulouse, le sieur Bories (délibération du 8 septembre 1596) ; elle consulte deux avocats (8 décembre 1596) et cherche ouvertement le moyen de ne pas payer. Il faut que Georges de Pontaut la fasse condamner une seconde fois au Parlement de Toulouse, sur le rapport du conseiller Bernard d'Assezat, le 8 mars 1604 (délibérations du 25 mars 1604 et du 4 avril 1604). Enfin, le 2 mai 1604, on décide qu'on demandera à la Cour des Aides l'autorisation de faire une imposition nouvelle pour payer cette dette et c'est seulement par la délibération du 27 juillet 1604 que l'imposition est ordonnée.

Il fallut donc vingt-six ans de procès et deux condamnations du Parlement pour en arriver à payer ce cheval !

Les Pontaut étaient des gentilshommes du pays de Foix qui furent

Digitized by Google

confirmés en leur noblesse, à partir de 1549, par deux jugements de l'intendant de Montauban du 11 avril 1699 et du 15 juillet 1700. Leur famille paraît même s'être perpétuée à Pamiers jusqu'à nos jours. On trouvera, dans les Archives de l'Aude (B. 2311), une instance au sénéchal de Lauraguais, faite en 1691, par Jean-Roger de Pontaut, fils de noble Henri de Pontaut, en revendication de dommages pour inexécution des clauses d'un contrat de mariage.

Digitized by Google

Digitized by Google

CONTRIBUTION

A L'HISTOIRE

DE L'EMPIRISME MÉDICAL

PAR M. J. CALMETTE[1].

La rédaction récente d'un inventaire des Archives anciennes de la Faculté de médecine de Montpellier[2] m'a fourni l'occasion de recueillir, au cours même des recherches et des découvertes, bien des éléments de nature à intéresser soit l'histoire de la science médicale proprement dite, soit l'histoire de l'enseignement médical, soit l'histoire de la pratique et des mœurs[3]. Je me suis simplement proposé aujourd'hui de réunir, pour en entretenir l'Académie, quelques épisodes qui m'ont paru plus particulièrement curieux parmi ceux qui se rapportent à l'empirisme et aux empiriques[4].

*
* *

Les documents qui se rapportent à l'empirisme sont fort nombreux, comme bien l'on pense, dans les archives de cette Faculté fameuse. L'empirique n'est-il pas l'ennemi par excel-

1. Lu dans la séance du 26 mars 1914.

2. *Cartulaire de l'Université de Montpellier*, t. II. Montpellier, 1912, in-4°.

3. Voir l'introduction de l'inventaire, *op. cit.*, p. XXXIII et suiv.

4. Pour abréger, j'avertis que, dans les références qui vont suivre, CARTUL. désignera le *Cartulaire* indiqué ci-dessus à la note 2; ARCHIVES signifiera archives de la Faculté de médecine de Montpellier, et la lettre de série ainsi que le numéro placé à la suite renverront à la cote correspondante de l'inventaire incorporé au *Cartulaire*.

Digitized by Google

lence du docteur et du professeur? le fraudeur qui viole sans vergogne le monopole universitaire? le contempteur des privilèges? La défense contre l'empirisme est donc pour la Faculté un souci permanent. Elle se protège elle-même contre leur invasion et elle protège ses docteurs en tous lieux, dans toute la mesure de ses forces, contre la concurrence de ceux que nos vieux textes appellent les « praticans sans approbation[1] ».

L'interdiction d'exercer sans diplôme est le corollaire naturel de l'institution universitaire en matière de médecine. Aussi voyons-nous figurer cette interdiction dès les plus anciens statuts auxquels nous permettent de remonter les Archives de l'institution, le privilège du légat Guy appuyé de deux monitoires de l'évêque de Maguelonne en date de 1279 : « que nul ne pratique en medecine a Montpellier sans licence et que nul se mete en cure de Juifz ny use de leurs conseils[2]. »

Pareilles interdictions n'étaient pas seulement inscrites soigneusement sur de beaux parchemins abondamment pourvues de sceaux, on les publiait fréquemment aux carrefours et nous trouvons précisément dans les archives montpelliéraines le texte d'une *criée* faite à ce sujet au quatorzième siècle. Elle est conçue en languedocien, comme il fallait s'y attendre.

« Mande la Court de nostre sire lo Rey et per vertut de certanas Letres Realz sus aysso outreyades et inhibis a toute personne de qualque estat ou conditio que sia, sie chrestian ou juziou, que non auze pratiquar en las facultatz et scienties de medecine ou chyurgie, ny prenne ou recebre negunes cures de malautes, ny ordenar receptes ny bailar ou delivrar, ny far bailar ou delivrar a apoticaris ny autres. Ny los apoticaris ny autres lasdichas receptes non auson far ny bailar ou delivrar en aucune maniere, sinon que aytalz praticans

1. Titre du *sac* 5 dans l'Inventaire de 1583. *Cartul.*, II, 71.
2. *Cartul.*, II, 71.

Digitized by Google

et lasdiches cures recebens et receptes ordenens sien sufficiens et expertz et approatz per gens en aytalz causes expertz et approatz. Et aysso sur tote la pene que poyrant encourre. Veve lo Rey nostre sire[1]. »

En conséquence de quoi, le juge royal de la Cour de Montpellier ordonne exécution des lettres royaux qui toutes reproduisent le mandement primitif, celui de Jacques de Majorque, seigneur de Montpellier en 1272, portant « que nul tant chrestien que juif ne pratique en medecine a Montpellier ny jurisdiction d'icelluy, que, premierement, il n'y ait été examiné et licentié de ce faire. Ceulx qui feront le contraire, a la simple requisition du chancellier ou vicechancellier soyent par les lieutenent et baile dudit seigneur puniz, en leurs personnes et biens, de peine exemplaire[2]. »

En livrant ainsi à l'autorité universitaire elle-même la recherche et la dénonciation de la pratique illicite, le gouvernement royal faisait de la chasse à l'empirique l'une des occupations principales du chancelier et des professeurs. Et lorsque ceux-ci surprennent un contrevenant, ils s'empressent de le traîner devant le Gouverneur pour le faire condamner. Assez nombreux sont les procès de ce genre dont nous avons conservé la trace, pour le seizième siècle notamment. Ces procès sont fort piquants. Je me contenterai de raconter l'un deux sur lequel nous avons des renseignements particulièrement circonstanciés, le procès de Charles Le Roy[3].

* * *

Le héros de la poursuite nous est ainsi présenté par notre dossier :

« Charles le Roy, chirurgien de Paris, habitant Cisteron en Prouvence, empirique, acusé et prevenu d'abusions et impostures en l'art de medecine... » Le syndic de l'Univer-

1. *Cartul.*, II, 84.
2. *Ibid.*, p. 72 et suiv.
3. *Archives*, E, 12.

Digitized by Google

sité, demandeur, a introduit une requête contre lui « en la cour du Gouvernement et sieige presidial » en juillet-août 1583.

C'est, visiblement, un pauvre hère. Lui-même nous révèle, — dans son interrogatoire, — qu'ayant voulu passer le Rhône en Arles pour se rendre aux « bains de Balaruc », il fut victime d'un accident survenu au bateau passeur; le malheureux eut « ses hardes nyées et perdues avec soixante florins » toute sa fortune! Il ne lui restait que sa femme et son panier plus ou moins bien garni de drogues. Il se souvint alors de son « état de chirurgien accoustumé dès sa jeunesse ». Mais il ne savait pas assez, l'imprudent, la différence qu'il y a de l'humble chirurgien au « medecin savant », et il se trouva vite appréhendé. L'enquête sur ses consultations illégales et sur les remèdes qu'il ordonne comporte des détails à la fois pittoresques et instructifs.

Et d'abord, qui a-t-il soigné? Un document explicite nous répond « qu'il a pensé en la present ville de l'unguent qu'il porte en son panier le filz de maistre Pierre Ravaton, potier d'estain, pissant le sang, Jaques Dupuy, borgne des deux yeulx. Une femme aveugle a la maison de Roussonel, la femme de Falgairoles, solliciteur. Une fille de Tremolieres, marchant, ayant une taque en l'œil. Donne Marie Mazonne, vefve de Jean Gense, de doleur aux reims et aux engues. Bastian Prunel, cardeur, faisant l'ordure par la bouche. Mademoiselle Desolas, et le jeune Seigneur de Labaussiere. Qui s'en sont bien trouvez, mesmes led. Prunel luy en auroit faict expedier attestatoire[1]. »

Qu'y a-t-il dans le panier de Le Roy? L'interrogatoire va nous l'apprendre.

« Interrogé des drogues de son panier[2], et, premierement, dans le grand pot, quelle vertu a le medicament, s'il est chauld ou froid, s'il est bon pour les doleurs chauldes ou froides, et des yeulx. Respond que dans le grand pot y a graisse d'ours,

1. *Cartul.*, II, 89.
2. *Ibid.*, 90-91.

Digitized by Google

de mullet, de cerf, de burre, de sang de Dragon, et de la fleur de la nompareille; que le medicament est froid, et profite ausdites doleurs et aux yeulx. Interrogé s'il a appliqué ledit unguent pour le susdit filz de Ravaton, pissant le sang. Respond qu'il est bon pour le mal de reins, mais ne cognoit les causes dont le mal peut venir. Interrogé s'il estoit bon pour Violan, fille de l'huyssier Le Roy. Il le pense ainsi. S'il cognoit la maladie du sieur de Labaussiere. Dit que non, et toutesfois y a appliqué dudit unguent. Pour quelle occasion le susdit Jaques Dupuy a perdu la veüe d'un œil. N'en sait rien, bien qu'il y ait appliqué dudit unguent. Pourquoi donc se mesle il de fere ledit estat de chirurgien, veu qu'il ne l'entend, et n'est de sa coignoissance. Il le fait par necessité, s'en remetant a la discretion de la Cour et desdits sieurs medecins. Et se prosternant a deux genoulz, les a priez le voloir pardonner. »

L'humilité du pauvre chirurgien surpris en flagrant délit de braconnage sur les terres reservées de la medecine ne paraît guère émouvoir la pitié du syndic de l'Université.

Mais aussi pourquoi verser aux débats une pièce aussi compromettante que celle-ci :

« ATTESTATOIRE de Bastian Brunel[1], cardeur, qui estoit malade a l'extremité de morfondement et tant opilé durant cinq jours qu'il faisoit la fyente de hault, et, n'en pouvant plus, le XVI[e] de juillet susdit fut pensé par ledit Le Roy, chirurgien, qui lui appliqua quelques emplastres sur son estomach. Et depuis s'en seroit bien trouvé. Et pour ce en expedia audit Le Roy, a sa requisition, ladite attestatoire, le XX[e] dudit juillet. Receue et signée « Delaval, notaire ». Circonstance aggravante, certes, que d'avoir soulagé un malade! Et la sentence est dès lors prévue : « ledit Charles fut prins, saysi au corps et mis ès prisons. » Il y resta un peu plus d'un mois, et quand il en sortit, ce fut pour voir brûler sur la place publique « le panier qu'il portoit parmy

1. Même personnage que Prunel ci-dessus, variante du ms.

Digitized by Google

ladite ville de Montpellier, ensemble les drogues et medicamentz desquels il usoit a la cure et guerison des malades », avec « inhibition et defanse d'user de medecine et chirurgie sur peine du fouet. »

Le fouet était la menace que l'on faisait entrevoir aux empiriques en cas de récidive. Tel avait été le cas, quelques mois avant l'aventure de Le Roy, pour une femme nommée Bestionne, de Castres : l'empirisme ne saurait comporter aucune distinction de sexe[1].

* * *

Au dix-septième et au dix-huitième siècle, les diverses Facultés s'entendent pour poursuivre l'empirisme, et la correspondance de la Faculté de médecine de Montpellier renferme d'intéressantes pièces sur cette sorte de syndicat de défense que forment les Universités pour la sauvegarde de leurs droits et la répression des abus[2]. Les Facultés sont habituellement saisies des contraventions qui se produisent par les docteurs qu'elles ont formés et qui, dans les lieux où ils excercent, se heurtent, non sans grand dam, à la concurrence des guérisseurs non gradués. Entre les dossiers assez nombreux qui se refèrent à ce cas fréquent, je choisirai, pour le citer, le dossier qui se rapporte à l'empirisme en Béarn en 1773.

Donnons la parole à l'intéressé, le docteur Lazau, qui écrit d'Oloron, le 2 juillet 1773, la lettre suivante au chancelier de l'Université d'où il est sorti en 1749 :

Lettre de Lazau au chancelier de la Faculté de medecine de Montpellier[3].

1773, 3 juillet.

MONSIEUR,

Si les medecins gradués sont interessés a veiller a ce qu'il ne soit porté aucune atteinte a leurs droits et a leurs privileges, les universités y sont encore beaucoup plus interessées tant parce que c'est en

1. *Cartul.*, II, 88.
2. *Archives*, série F.
3. *Archives*, F 58.

Digitized by Google

elles que reside, essentiellement, la plenitude de la jouissance de ces memes droits, dont la dispensation et la conservation leur sont confiées, que parce qu'en les defendant et en accordant leur protection et leur appui aux medecins, elevés dans leur sein, elles leur rappellent, a meme temps, le respect, la soumission qu'ils leur doivent, et les devoirs qu'ils ont contracté envers elles par leur afiliation. C'est donc aux universités qu'il appartient principalement d'elever la voix contre les abus qui tendent au mepris des loix et des regles etablies pour le maintien de la doctrine et de la discipline. Celui contre lequel j'ay l'honneur, Monsieur, de vous adresser mes plaintes, ne porte a rien moins qu'a l'aneantissement de l'une et de l'autre. L'attention scrupuleuse avec laquelle l'université de Montpellier les a conservées dans toute leur force et leur pureté, sa vigilance a veiller sur tout ce qui peut tendre au moindre relachement, et l'esprit de zele et d'emulation qu'elle a tousiours sû entretenir dans[1] membres, l'ont, non seulement rendue, de tous les temps, l'une des plus celebres du monde, mais encore l'arbitre de l'enseignement, l'azile et l'appui des medecins opprimés, et en particulier, de ceux qui lui appartiennent par adoption[2]. Je me rappelle, avec reconnaissance, que feu M. Magnol, son ancien procureur, en me prevenant des sentimens de bienveillance qu'elle conserve pour ses eleves, me parla d'un ordre qu'elle avoit obtenu du Roy, il y avoit deja quelques années, en faveur de M. de Borie, aujourd'huy medecin du Roy, pour remedier a un abus, qui avoit quelque raport avec celui contre lequel je reclame aujourd'huy. Fondé sur tous ces motifs, j'ose bien esperer, Monsieur, que que vous aurés la bonté de communiquer ma letre et le memoire, cy joint, a MM. les professeurs, et que vous voudrés bien, tous ensemble, prendre en consideration les abus et le desordre dont il y est question, afin d'y faire remedier. L'Université de Paris fit interdire, par arret du Conseil, il y a environ un an, a ce qu'on m'a dit, un nommé Mahoni qui, sans grades valides, exerçoit la medecine, en vertu de quelque brevet ou permission qu'il avoit obtenu. Celle de Montpellier a eté aussi ecoutée tres favorablement du Roy, de tous les temps; a plus forte raison le sera telle[3] aujourd'huy qu'il a voulu l'honorer de son nom et de sa protection speciale[4]. La moindre représentation qu'elle lui fera ou a M. le Chancellier, suffira pour rendre le service important a la medecine et en particulier a celle du Bearn, où il ne se fait presque plus de medecin, a cause que la profession, y etant ruinée, ne donne plus de quoy vivre. Le petit nom-

1. *Sic.* Le mot *ses* paraît réclamé par le sens.
2. Sur cet office de la Faculté, voir *Cartul.*, t. II, *Introd.*, p. LXXXII.
3. *Sic.*
4. Allusion au titre de *ludovicée* donné alors à la Faculté.

Digitized by Google

bre de sujets que vous voyes venir de cette province a Montpellier le prouve bien evidemment, puisque tous les medecin qui y sont, ou presque tous, tiendroient a deshonneur de n'être pas gradués de votre université. Il n'y en a que deux ou trois qui le soient de celle de Toulouse. Je ne crois pas meme que les eloges pompeux qu'en fait notre soi-disant fassent plus d'impression pour l'avenir que les menaces qu'il a osé venir me faire dans ma chambre de tirer raison de l'opposition faite a l'enregistrement de ses pretendus grades, dût sacrifier sa vie, ce qui vouloit dire en essayant de m'arracher la mienne. Ce n'est pas la premiere fois que j'ay du resister a ses attaques et que j'ay essuyé de lui les procedés les plus indignes et les plus outrageants. Mais rien de tout cela n'entre dans les motifs qui me font agir, qu'autant que les sentimens qu'il marque le rendent d'autant moins digne d'etre aggregé au corps des medecin. Aussi n'ay-je pas voulu employer la plume des avocats quelquesfois trop mordante, ni conclure dans ma requette a le faire interdire, car je l'aurois pû, ce qui, seul, suffiroit pour exclure tout soupçon de jalousie et de ressentiment de ma part. Mon but n'est autre que d'empecher que l'empirisme, en obtenant une existence legale, ne parvienne a deshonorer la medecine, et a empecher que le public n'en devienne pas, au moins de droit, la victime necessaire. C'est uniquement, Monsieur, ce qui m'a engagé a prendre la liberté de m'adresser a l'université. J'ose bien esperer qu'elle voudra m'honorer de sa protection, et que j'en ressentiray bientot les effets, relativement a ces deux objets. Le public et la medecine lui en auront tout comme moy une obligation infinie. Si on ne peut rien ajouter aux sentimens de la vive reconnaissance dont je suis penetré pour vous en particulier et pour MM. les professeurs en general, et au desir que j'ay de pouvoir vous la temoigner, je vous prie d'être du moins bien convaincus que je les conserveray jusqu'au dernier moment de ma vie.

J'ay l'honneur d'etre, avec un tres profond respect,

Monsieur,

Votre tres humble et tres obeissant
serviteur et disciple

LAZAU.

A Oloron le 2 juillet 1773.

Reçu à Montpellier le 4 février 1749.

*
* *

Le mémoire auquel Lazau fait allusion dans sa lettre nous donne les détails les plus complets sur le cas contre lequel il s'élève.

Digitized by Google

Memoire par le s^r^ Lazau docteur en medecine, facult[é] M[ontpellier] concernant les empiriques du Bearn[1].

Il y a longtemps qu'il s'est introduit, dans quelques quartiers de la province de Bearn, concernant l'exercice de la medecine, un abus qui merite d'autant plus l'attention du gouvernement et des universités, que les magistrats des lieux se mettent peu en peine d'y remedier, et que quelques uns meme se laissant aller aux sollicitations, paroissent plutot portés a le favoriser.

La proximité de l'Espagne fait que nombre de jeunes gens du païs y vont pour tenter fortune. Quelques uns y reussissent; d'autres se mettent en condition; il y en a de ceux qui vont mendier de couvent en couvent, a titre d'ecoliers, selon l'usage reçu tant des nationaux que des autres etrangers, plusieurs de ceux-ci, comme de ceux qui sont en condition, etudient ou font semblant d'etudier et courent ensuite une partie de l'Europe sous pretexte d'aller a Rome etc.

Quelques uns de ces sujets, qui disent avoir etudié en medecine, qui n'est qu'un veritable jargon inintelligible dans la plupart des universités de l'Espagne, dans lesquelles on donne encore des institutes qui etaient en vogue avant la decouverte de la circulation du sang, se sont retirés dans le païs, où ils ont succedé dans quelques endroits a d'autres qui y etoient venus de la meme façon. Ils s'insinuent d'abord en n'exigeant que la moitié ou le tiers de ce qu'on a accoutumé de donner aux medecins gradués, ce qu'on peut justifier par des traités qu'ils ont passé avec les comtés[2] des lieux d'où ils ont expulsé ceux-cy par ce moyen. Et apres avoir avili et ruiné la medecine et apres s'etre signalés pendant quelque temps par leurs exploits, ils se presentent devant des medecins du païs, de qui, suivant un statut anterieur a la reunion du Bearn avec la couronne et nonobstant que l'Edit de 1707 y ait derrogé, ayant eté registré au Parlement de Pau le 16 avril de la meme année, ils reçoivent tout a la fois l'absolution du sang qu'ils ont repandu et le privilege de continuer a le repandre impunement, moyenant une somme d'argent qui est le prix des victimes qu'ils ont immolé.

Il y a quatre de ces medecins de nouvelle creation a Oloron et aux environs, sans compter ceux qui doivent venir encore, un de ceux qui aspiroit et qui avait fait des cours sur le theatre espagnol etant mort au moment qu'il vouloit se retirer pour venir exercer la medecine dans le païs.

---

1. *Archives*, F 58.
2. *Sic.*

Digitized by Google

Jusqu'ici, ces soidisans s'etoient tenus dans les villages, prés des frontieres. Mais il y a quatre ou cinq ans qu'ils ont commencé a venir habiter dans les villes, et bientot il n'y en aura pas d'autres, parce que le bon marché et les vaines promesses de guerison determinent le peuple, et que, dans tous les etats, il y a beaucoup de gens qui pensent comme le peuple a ces deux egards. Ils se sont presentés d'abord avec beaucoup de modestie et sans pretention, se contentant d'aller dans les villages voisins, n'etant presque pas employés par les citadins.

Mais l'ambition qui s'accroit a proportion des facilités qu'on croit trouver a s'agrandir a fait que le sr Ligun, un de ces soidisans, enhardi par la connivence de ces medecins tolerants et absolvants, non content de ce que personne ne l'empechoit pas de vendre ses arcanes, dont le peu de succès l'ont[1] fait chasser de la vallée d'Aspe, où il laissa en partant un manifeste outrageant contre un medecin gradué qui va lui faire une information, a tenté ce qu'aucun de ces empiriques n'avoient[2] osé entreprendre, c'est a dire d'aller surprendre ses grades. Voyant que l'apologie des gens qu'il apposte dans tous les lieux pour vanter ses secrets ne reussissoit pas a son gré et sa vanité lui fesant souffrir impatiemment de ne pouvoir pas disputer des prerogatives avec les medecins, il partit d'Oloron au mois de novembre dernier, et a eté passer quelque temps dans une maison de Premontrés a quelques lieues de Toulouse et est revenu avec des lettres de degrés qu'il dit avoir pris en l'université de ladite ville, en datte du 4 mars, c'est a dire trois mois apres, portant qu'il a rempli tout le temps d'etude requis et presse l'enregistrement desdites lettres devant le corps de ville d'Oloron en vertu, pretend-il, de l'article 35 de l'edit de 1707.

Le sr Lasau, fesant tant pour lui que pour plusieurs autres medecins ses confreres, a presenté requette en opposition a cet enregistrement, en vertu de ce meme article de l'Edit et d'autres auxquels il est relatif. On va citer les principaux et en donner le precis, en deduisant les causes d'opposition.

Articles 35. — L'article 35 qui prescrit les enregistrement, entend qu'on ait été reçu dans une université du Royaume, en conformité des autres articles de l'Edit.

26. — L'article 26 s'en explique formelement et defend d'exercer la medecine a tous ceux qui n'ont pas reçu le degré de docteur ou licentié dans quelqu'une des facultés du Royaume, conformement a ce qui est porté par l'Edit, sous quel pretexte que ce soit, a peine de 500 l. d'amende.

---

1. *Sic.*
2. *Sic.*

Digitized by Google

29. — Et l'article 29 defend a tous ceux qui ne sont pas docteurs ou licentiés dans celte forme.

13. — L'article 13 veut qu'on ait fait deux ans de philosophie dans une université du royaume.

18. — Et l'article 18 veut aussi qu'on soit maître es-arts d'une des universités qui y sont établies.

9. — L'article 9 exige que pour être admis aux degrés on ait etudié *pendant trois ans entiers*[1] dans une université de medecine du Royaume, qu'on ait pris des inscriptions et qu'on ait ecrit ce qui aura eté dicté par les professeurs.

10. — L'article 10 veut que les inscriptions qu'on doit prendre de trois mois en trois mois portent que les etudiants restent dans la ville où est la faculté où l'on s'inscrit.

21. — L'article 21 defend aux professeurs de dispenser qui que ce soit des statuts et reglements et de donner des attestations d'etudes qui ne soient pas veritables, a peine de privation de leurs chaires, et porte que ceux qui se serviront de ces sortes de dispenses soient dechus de leurs grades, que ceux qui se serviront de fausses attestations ne puissent jamais y etre admis, et, en outre, que le procés leur soit fait et parfait a la requette des procureurs generaux ensemble a ceux qui auront eu part a la fausseté desdites attestations, suivant la rigueur des ordonnances.

Le sr Ligun, bien loin de se rendre a la disposition des articles cy-dessus, s'est au contraire cru grievement offensé quand on les lui a opposés, et, ne pouvant pas y repondre, il a cru ne pouvoir mieux faire que d'abreger sa defense en opposant ses lettres a l'Edit. Il les cite a temoignage, pour faire voir qu'il a rempli toutes les conditions prescrites par cette loy, comme si ce qui fait precisement la question pouvait servir de preuve, surtout des que l'article 28 lui impose l'obligation de justifier qu'il a pris ses grades en conformité de l'Edit, ce qui suppose une contestation, comme dans le cas present on lui offre de prouver le contraire.

Le sr Ligun se fonde beaucoup sur les promesses que lui ont faites les professeurs de Toulouse, de soutenir ses grades partout où besoin sera et de les deffendre contre qui que ce soit, promesse qu'ils lui ont renouvellé par une lettre qu'ils lui ont ecrite et qu'il presente devant le corps de ville comme un second titre, et, pour appuyer d'autant l'une et l'autre, il eléve la faculté de Toulouse et son credit jusqu'aux nues. Il l'exalte non seulement comme la rivale de celles de Paris et de Montpellier, mais il ajoute encore qu'elle l'emporte aujourd'hui sur cette derniére, a qui elle enleve son eclat et sa celebrité en lui enlevant le plus grand nombre de ses etudiants.

---

1. Souligné dans l'original.

Digitized by Google

Mais on lui a deja repondu que si l'université de Toulouse peut se glorifier d'avoir vu pendant quelques jours parmi ses eleves un temoin de sa celebrité tel que le sr Ligun, elle ne doit pas du moins être fort flattée des miracles qu'il lui fait faire, c'est a dire de faire des docteurs en très peu de jours et même en peu d'heures : miracles qu'on n'a attribué autres fois qu'a l'université de Cahors; qu'il s'agit uniquement de repondre a la question qui se réduit a ceci :

Ou l'université de Toulouse a accordé les prétendus grades pour valoir dans le Royaume ou seulement pour valoir chez l'Etranger, en conformité de l'article 17 de l'Edit qui permet d'accorder des grades a titre d'etranger sans garder les instituts ou les formalités prescrites sous la reserve bien expresse que *les grades ainsi obtenus ne sont d'aucune valeur dans le royaume*[1].

Si c'est a titre d'etranger, le sr Ligun ne peut donc pas leur donner l'extension qu'il pretend leur donner en voulant les faire valoir dans le royaume, sans leur imprimer, a meme temps, un vice d'obreption et de subreption : et alors la lettre des professeurs de Toulouse, bien loin de les laver de cette tache, ne sauroit etre regardée que comme une surprise et un artifice immaginé, pour surprendre la religion des magistrats.

Si ces pretendus grades ont eté accordés pour valoir dans le royaume, les lettres portent donc a faux et contiennent de fausses attestations, particulièrement dans la clause *toto legitimo tempore studii impleto* et, dans ce sens-là la lettre des professeurs de Toulouse ne saurait etre regardée que comme une suite de la fraude et des contraventions faites a la loy.

Le sr Ligun, qui avait déjà embrassé cette dernière alternative en soutenant que ses pretendus grades devaient valoir dans le royaume, ne pouvant pas autrement parer a la conviction de faux qui en resulte evidemment, s'est avisé de disputer avec la loy elle meme et a immaginé qu'il n'est pas necessaire d'avoir etudié trois ans entiers, sous pretexte que l'article 19 porte que nul ne pourra etre admis aux degrés dans une autre faculté s'il n'a etudié une année au moins, d'où il infere qu'une année d'étude suffit : c'est aussi l'interpretation que lui donnent MM. les professeurs de Toulouse a cet article.

Mais c'est là une absurdité choquante, puisque cet article ne veut dire autre chose sinon que quand bien meme on auroit etudié les trois ans requis ou meme dix ans, si l'on veut, dans une université, et que l'on veuille prendre ensuite ses grades dans une autre, on ne puisse y etre admis qu'en y étudiant une année au moins. Le motif et le but de cet article sont des plus sages, etant juste qu'un sujet se fasse connoitre par l'assiduité, l'étude et les epreuves d'un an au

1. Souligné dans l'original.

Digitized by Google

moins : un examen fait par des professeurs qui ne connoitroient pas autrement un sujet pouvant etre fort equivoque pour faire juger de sa capacité, sans compter qu'un candidat qui n'auroit etudié que dans la derniere université du royaume pourroit ensuite aller se faire recevoir dans la plus celebre en y soutenant quelque examen.

D'ailleurs, il est visible que cet article n'est point destiné a regler le temps d'etude, deja fixé par l'article 9, mais bien pour regler un point de discipline entre les universités, et il paroit encore fort sage, sous ce point de vue, puisqu'il faut un temps suffisant pour savoir si les candidats ont eté refusés dans une autre université, afin de les y renvoyer, selon l'esprit de l'article suivant qui est le 20e et qui fronde encore le systheme du sr Ligun par un autre endroit en ce qu'il porte que ceux qui, apres avoir commencé leurs études dans une université du royaume voudront les continuer dans une autre, seront tenus de rapporter des certificats d'étude et des epreuves qu'ils auront subi : or, ces certificats seroient fort inutiles, puisque dans cette supposition on pourroit être admis aux degres en continuant un an dans cette seconde faculté, sans avoir besoin de compter ni de justifier le temps qu'on auroit etudié dans la premiere.

Il y a bien plus, c'est que l'article 19, entendu dans le sens que lui donne le sr Ligun, presenteroit une contradiction manifeste avec les articles qui le precedent et les detruiroit entierement, de façon meme que ce seroit a l'article 19 que l'Edit auroit dû commencer, des qu'il rendroit les autres inutiles. C'est insulter à la sagesse du legislateur que de ne le faire parler que pour se contredire; d'autant qu'après avoir exigé, par l'article 13, deux années de philosophie, comme science preliminaire et introductive, il n'exigeroit, par l'article 19, qu'une année de medecine comme science principale : nouvelle absurdité, nouvelle contradiction, nouveau paradoxe.

Enfin, quand on accorderoit au sr Ligun qu'il ne faut qu'une année d'etude, sa cause n'en deviendroit pas meilleure, puisqu'a supposer qu'il eut etudié a Toulouse pendant le temps qu'il a eté absent, il se trouveroit toujours qu'il n'auroit etudié que trois mois, c'est a dire depuis le mois de novembre jusqu'au 4 mars. On peut même prouver que le 15 janvier il etoit non seulement a Oloron, mais encore 4 lieues plus loin, vers la frontiere de Jacca, et a 40 lieues de Toulouse, dans un lieu où il passa un acte par devant notaire qu'il signa avec lui et les témoins : en sorte qu'on peut dire que ses pretendus grades ont été obtenus de toutes les façons a la saltimbanque, profession pour laquelle il a autant de goût que de talent.

On peut encore assurer qu'il en a la hardiesse et l'intrigue, car, au lieu de s'arretter a faire juger l'opposition devant le Corps de ville d'Oloron, on vient d'apprendre qu'il fait solliciter auprés de M. le Chancellier, de M. le duc de la Vrilliere, qui a le departement de la

Digitized by Google

province, ou aupres de quelqu'autre ministre un ordre pour faire proceder a l'enregistrement ou pour obtenir un brevet derrogatoire qui lui tienne lieu de grades. Il se vante meme d'avoir ce brevet comme assuré. S'il reussit a avoir l'un ou l'autre, il en est fait a la medecine en Bearn; car outre les empiriques dont on a parlé, titrés en médecine, et ceux qui doivent venir encore, et on ne parle pas des autres charlatans, on connoit des sujets qui, instruits de la facilité avec laquelle le sr Ligun a obtenu ses pretendus grades, veulent aller à Toulouse sans avoir etudié la medecine, dans la confiance de revenir gradués en trois mois, et tant les uns que les autres ils ne manqueront pas de suivre, pour le reste, la voye par laquelle le sr Ligun aura reussi, les charlatans ne manquant jamais d'intrigues ni de ressources, ni, ce qu'il y a de plus affligeant pour l'humanité, de fortes protections, tant il est vray qu'un petit mal, en apparence, peut devenir fort grand, et que les exemples de relachement sont toujours d'une funeste consequence, et qu'il est bien difficile d'en arretter ensuite les effets et les suites.

Celui-cy ne mene a rien moin[1] qu'a etablir l'empirisme que la loy proscrit, qu'a recompenser non le travail et les veilles mais l'imposture, qu'a favoriser le trafic honteux de la vie des hommes : c'est non seulement avilir et deshonorer une profession iuteressante, mais encore ecarter et aneantir les medecins bien qualifiés, que les prerogatives, les distinctions honnorables et l'emulation qui en est la suite engagent de servir le public avec plus de zèle : c'est confondre leur merite et leurs talents bien eprouvés avec les brigandages des charlatans assés intrigants pour surprendre des grades et assés hardis pour abuser des protections surprises jusqu'a usurper les droits des gradués : c'est enfin introduire l'usage de donner doresnavant des grades en medecine par benefice d'age, comme si a quelque age on pouvoit obtenir le privilege d'egorger les citoyens et de se jouer de leur vie et de leur santé.

Toutes les consequences sont trop effrayantes pour ne pas faire sentir la necessité de solliciter auprés du trone une nouvelle loy qui, en ordonnant l'execution de l'Edit de 1707, interprete, en tant que besoin pourroit etre, l'article 19 (le sens que lui donnent MM. les Professeurs de Toulouse rend cette interpretation indispensable), renouvelle les deffenses portées par les autres articles cy dessus, et notamment celle de l'article 28, revoque, comme dans ce meme article, toutes permissions, brevets, derrogatoires ou autres choses qu'on auroit pu surprendre ou qu'on pourroit surprendre a l'avenir, les declare nulles et de nul effet.

C'est le seul moyen de retablir la medecine en Bearn, ou elle est

1. *Sic.*

Digitized by Google

reduite a trente trois medecins pour toute la province, y compris quelques-uns qu'on a été obligé d'en faire venir des provinces voisines, et encore y en a-t-il quelques-uns de ceux-la qui sont hors d'œuvre, y ayant même quelques villes qui n'en ont aucun, tout le reste n'est qu'empiriques et charlatans, qui en avilissant et en deshonorant la profession de medecin en ont fait perdre le gout, ne fut ce que parce qu'il ne donne plus de quoi vivre, et ils finiront par detruire entièrement les medecins.

L'exposant et ceux pour qui il agit offrent la preuve de tous les faits contenus dans ce memoire et supplie de le requerir de les fournir, au cas il falut une enquette et quelle fut renvoyée a quelque personne eu place de laquelle on pourroit autrement surprendre la religion.

Oloron, le 2 juillet 1773.

(*Signé*) LAZAU (*paraphe*).

Post scriptum. — Par reflexion, a quoy bon une enquette. Elle ne pourroit que porter du retardement. Il ne s'agit que de l'execution des loix qui ne peuvent nuire a personne, de remedier a un mal pressant, et il n'y a par consequent aucun grief ni aucun interet de personne a mettre a couvert ni a faire aucune enquette a leur egard.

***

Que les plaintes de Lazau aient été bien accueillies de ses anciens maîtres montpelliérains, c'est ce que nous montre le document dont voici le texte :

Lettre de Lazau au chancelier de la Faculté de médecine de Montpellier[1].

1773, 12 août.

MONSIEUR,

On ne peut etre plus sensible que je le suis a la façon gracieuse avec laquelle la faculté a bien voulu accueillir mon memoire et ma lettre, et vous charger d'y repondre, et a la maniere obligeante avec laquelle il vous a plu vous en acquitter. Cela seul me fait gouter une vraye satisfaction, et m'est d'ailleurs d'un heureux presage pour un entier succes. Je ne trouve pas des expressions assez fortes pour vous temoigner la vive reconnoissance dont je me sens penetré. Agréés, s'il vous plait, Monsieur, que j'aye l'honneur de vous en faire mes trés humbles remercimens, et de vous prier de vouloir bien les faire agréér a Messieurs les autres professeurs, avec les asseurances de mon devouement le plus respectueux. Si j'ay tardé quelques jours a

1. *Archives*, F.58.

Digitized by Google

m'acquitter de ce juste devoir, c'est que j'esperois de pouvoir vous marquer le succes de quelque demarche que j'ay fait faire aupres de M. le Chancellier, par le ministere de M. de Minvielle, docteur de notre faculté, que j'attends de jour en jour, de Paris, en cette ville où il vient s'établir. Il m'a ecrit, que, comme je l'en avois prié, il a parlé a M. de Bordeu, mon compatriote et mon ancien ami, qui a pris un vif interet a mon affaire, qu'il regarde comme celle de tous les medecins, et lui a promis d'en parler s'il est necessaire a M. le Chancellier, de qui il est le medecin. Il lui a dit aussi qu'il n'est pas aussi facile qu'on le pense d'obtenir une derogation a une loy, si les ministres sont, surtout, prevenus; parce que cela les met en garde contre les surprises qu'on cherche a leur faire. Je vous avouë, Monsieur, que cette condition, s'il est necessaire, de la par de M. de Bordeu, annonce un peu trop de lenteur dans les démarches qu'il promet de faire, et dont il pourroit bien s'aviser trop tard et après coup, d'autant plus que notre empirique remue ciel et terre pour obtenir un brevet derogatoire et une dispense de l'execution de l'edit de 1707. Quelqu'un lui a procuré, a ce qu'on m'a dit, la protection de M. le premier president de Pau, ami intime de M. de Bertin. Je crains meme, malgré la securité de M. de Bordeu qu'il n'y reüssisse que trop; parce que l'intrigue des charlatans est audessus de tout ce qu'on peut dire, et que la faveur et la protection qu'on leur accorde, trop souvent, ne tient pas moins du prestige que l'aveuglement avec lequel certaines personnes faites, ce semble, pour eclairer les autres, se precipitent dans leurs pieges funestes et meurtriers. Si notre soy-disant reüssit, il en est fait de la medecine en Bearn, où elle est dans une extreme decadence, comme je l'ay deja dit. Les autres charlatans, ses confréres, auront un aiguillon de plus et un exemple a suivre dans les moyens deja applanis. Un autre essain de charlatans n'attend que l'evenement pour partir pour Toulouse, cette digne emule de Cahors. Il s'agit donc de prevenir le coup. Je vais ecrire de suite a M. le Chancellier, a M. le Duc de la Vrilliere et a M. de Raulin, tant en mon nom qu'en celui de quelques uns de mes confreres, ainsi que vous avés eû la bonté de me le conseiller: et je vais presser M. de Bordeu d'agir. Mais je sens bien, Monsieur, et vous le savés bien mieux que moy, combien la voix de quelques medecins en particulier seroit impuissante aupres des ministres, pressés peut être par les sollicitations les plus fortes et par les argumens captieux de l'empirisme et de ses fauteurs, si cette voix n'est appuyée par celle des Universités. Si je ne devois donc pas être trop indiscret et si je ne devois pas pousser mes prieres au dela de leurs justes bornes, je voudrois bien supplier l'Université de joindre aux instances qu'elle a bien voulu faire a M. le Chancellier et a M. le Duc de la Vrilliere ses recommandations aupres du corps de l'administration, en ecrivant a

Digitized by Google

M. le Doyen de la faculté de Paris qui en est le president, ou à l'Université de Paris elle-même, qui pourroit intervenir, et qui selon toute apparence ne manqueroit pas d'agir. Ces moyens me paraissent infaillibles, si la faculté de Montpellier bien[1] bien avoir la bonté de les reünir. Je lui demande mille et mille excuses de ce que ma priere peut avoir de trop importun. Si la necessité et la justice de la cause des opprimés doivent leur faire pardonner quelque chose, que ne devroient pas faire excuser en un enfant de la part d'une tendre mere, a qui il a recours, la crainte du triomphe de l'empirisme sur l'une et sur l'autre et sur toute la médecine, le tableau effrayant, j'ose le dire, des suites de l'insolence sans bornes et des menaces les plus fortes; l'idée humiliante des clameurs des fauteurs de nos soydisans et de celles de la multitude, qui ne juge des choses que par l'evenement? Mais que ne voudrais-je pas pouvoir faire pour meriter que Messieurs les professeurs daignent continuer a soutenir mon affaire et celle de mes confrères avec bonté : pour meriter la bienveillance dont ils honorent leurs eleves et enfin pour leur marquer la reconnaissance eternelle que je conserve pour eux! Si je n'ay a leur presenter que le tribut et l'hommage de mes sentimens je puis du moins assurer qu'ils sont bien sinceres et qu'ils ne s'éteindront jamais en moy. Il me reste, Monsieur, à avoir l'honneur de vous remercier des offres gracieuses et des bontés dont il a plu me combler en votre particulier. Je voudrois de tout mon cœur pouvoir vous temoigner combien j'y suis sensible : combien je voudrois trouver des occasions propres à pouvoir les meriter et vous en marquer ma grattitude, par tous les services dont je puis etre capable et que je prends la liberté de vous offrir, et je vous prie d'agréer en tout ce que vous me croirez utile dans ce païs ou ailleurs. J'ai l'honneur d'être, avec un très profond respect,

Monsieur,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur.

LASAU.

A Oloron, le 12e aoust 1773.

Nous sommes malheureusement hors d'état de dire, du moins pour l'instant, ce qu'il advint finalement de l'affaire si passionnément engagée. Le dossier des archives de la Faculté de médecine de Montpellier ne contient que les trois pièces qui sont insérées ici, et rien par ailleurs ne vient, à ma connaissance, les compléter[2]. Mais l'incident

1. *Sic.*

2. Je ne trouve rien à ce sujet dans les *Documents* de Gadave. Bibliothèque méridionale, 2e série, t. XIII).

Digitized by Google

même est d'importance secondaire, et la valeur de ce dossier est due surtout à la lumière qu'il projette sur le milieu et sur le temps. L'état de la médecine en Béarn à une date précise, l'infiltration espagnole, les difficultés d'interprétation des règlements royaux, autant de points sur lesquels le témoignage de Lazau offre des données circonstanciées et parfois même pittoresques. Son mémoire justificatif fournit, en outre, une preuve tangible de cette rivalité universitaire qui sépara quelque temps au dix-huitième siècle (et en attendant une réconciliation amiable) les deux centres languedociens de Toulouse et de Montpellier[1].

Dans la concurrence que se faisaient les deux Universités, il semble bien que le plus ou moins de zèle déployé à l'encontre des empiriques pouvait être une arme de guerre; une étude approfondie de cette rivalité universitaire au temps de Louis XV, — entre autres éléments instructifs, — nous édifierait sur les torts réciproques et apporterait un chapitre intéressant à l'histoire des mœurs.

1. Cartul., *passim*.

Digitized by Google

LES ŒUVRES D'UTILITÉ PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS

PAR M. SAINT-RAYMOND[1].

I

LE PROJET D'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE

La mission conférée par le roi à l'Académie qu'il venait d'établir ne consistait pas seulement à former des artistes par un bon enseignement; elle avait aussi pour objet de créer par son moyen un actif foyer d'études où le zèle et l'émulation de ses membres ne pourrait manquer de s'échauffer par l'échange de vues et l'étude critique des inspirations de chacun, et dont le résultat produirait des projets et des travaux utiles au progrès des arts et à la prospérité publique. Ce fut ainsi, en effet, que l'Académie comprit son rôle dès les premiers jours de son institution; elle s'attacha à promouvoir ou à suggérer toutes les entreprises capables par leurs résultats d'apporter une amélioration dans l'aspect de la ville, un encouragement à la production artistique, un secours aux intérêts publics; elle ne perdit aucune occasion de montrer qu'on pouvait toujours recourir à elle avec profit pour réaliser un progrès désirable ou trancher heureusement une difficulté.

La première preuve que l'Académie donna de ses bonnes

1. Lu dans la séance du 2 avril 1914.

Digitized by Google

intentions et de ses ressources se traduisit par un plan général d'embellissement des voies publiques et des constructions de la ville. Ce qu'on peut dire avant tout de ce projet, c'est qu'il venait à son heure; car il répondait à un état d'esprit qui commençait à dominer l'opinion, et les idées qu'il représentait tendaient à devenir populaires. Plusieurs grandes villes sentaient le besoin de se moderniser en apportant plus de soin à leur édilité publique et quelques-unes, comme Lyon et Bordeaux, avaient déjà fait aboutir en ce sens des efforts considérables. Des préoccupations de la même nature se faisaient jour à Toulouse.

Elles sont déjà assez curieusement interprétées par une petite brochure du même temps, qui passe en revue les améliorations les plus désirables pour la ville, sous la forme d'un dialogue entre un Parisien et un Toulousain. Le Parisien, qui joue dans cet entretien le rôle d'excitateur et montre beaucoup de bienveillance dans ses appréciations, fait de grands éloges de certains monuments, tels que l'"Hôtel de Ville et le Pont de pierre, et propose, avec la réserve qui convient à un étranger, ses idées sur ce qui reste à faire. Le Toulousain, qui abonde presque toujours dans son sens, lui apporte quant aux voies et moyens le secours de ses connaissances locales. Les deux interlocuteurs sont d'accord pour réclamer l'élargissement des rues et la régularisation des places; ils se montrent très sensibles aux effets produits par la ligne droite, le beau choix des matériaux dans les façades, l'égale hauteur des étages et les belles perspectives procurées par les grandes percées; mais ils ne vont guère au delà dans leurs idées de réforme. Ce petit opuscule est un peu décousu, incomplet et superficiel; il n'a d'autre valeur que celle d'une ébauche et ne peut être regardé que comme un écho du sentiment public.

Il en est tout autrement du projet de l'Académie. Il se distingue par son caractère d'universalité, par la sûreté de la méthode, par la portée de ses vues, par sa valeur esthétique, par ses considérations économiques. Non seulement, en effet, il s'occupe de réunir tous les éléments capables de

Digitized by Google

contribuer à l'aspect monumental des édifices publics et privés, mais encore il se montre attentif à tout ce qui peut fortifier la salubrité, faciliter la circulation et encourager le commerce.

Ce projet devait être présenté au nom de l'Académie tout entière; mais son véritable auteur était M. de Mondran, qui méditait depuis lontemps sur ce sujet et qui l'avait fort à cœur. Il en fait mention à deux reprises dans ses Mémoires; d'abord pour consigner la présentation qu'il en fit à l'Acamie dans la séance du 23 juillet 1752, présentation qui fut reçue avec reconnaissance par ses confrères et à la suite de laquelle on nomma une Commission pour l'examen du projet. Diverses circonstances retardèrent les opérations de la Commission, si bien que l'année suivante M. de Mondran fut obligé de revenir à la charge; voici les détails qu'il donne sur cet incident :

« Le projet général d'embellissement pour la ville de Toulouse de M. de Mondran avoit été présenté dans l'assemblée du 23 juillet 1752, dans laquelle on avoit nommé des Commissaires pour l'examiner avant de le rendre public; mais comme ces commissaires avoient négligé de s'en occuper, M. de Mondran, qui sentoit l'utilité de ce projet et combien il seroit honorable pour l'Académie qu'il fût approuvé par le public, voulut pour s'assurer du succès qu'il fût revu et même corrigé et augmenté par une Commission composée des académiciens les plus éclairés, et ce fut ce qui l'engagea dans l'assemblée du 28 janvier 1753 de reparler de ce projet; et après avoir fait sentir les avantages que les arts et le commerce procurent à une ville, il ajouta que les embellissements publics étoient les moyens les plus sûrs d'engager à les cultiver. Et comme les premiers commissaires n'avoient pas eû le tems de l'examiner assés à loisir, l'Académie delibera de fortifier la Commission pour en faire l'examen et le rapport. MM. l'abbé de Sapte, de Saint-Amand, de Puymaurin, Francain, Rivalz, de Merle, Dufourc, Garipuy et de Mondran furent nommés, et afin que chacun de ces commissaires pût examiner chez luy ce projet et y faire les change-

Digitized by Google

mens qu'il jugeroit à propos, il n'en fut imprimé qu'autant d'exemplaires qu'il y avoit de commissaires, et on rompît la planche. On observa de mettre une feuille de papier blanc entre chaque feuille imprimée, afin que chaque commissaire pût y mettre par ecrit ses réflexions; et on en remit un exemplaire à chaque commissaire. Toutes ces précautions sembloient promettre un projet plus etendu et mieux digéré : M. Francain partit pour Paris et ne s'en occupa point; les autres commissaires apparemment n'en eurent pas le tems, mais quelqu'un d'eux imprudemment le fit voir apparemment à Guillemette, imprimeur, qui l'imprima tel qu'il avoit été remis aux commissaires et le debita. C'est pourtant ce mémoire, tout imparfait qu'il étoit, qui a ouvert les yeux à nos concitoyens et qui a servi de base à tous les embellissements que l'on a faits ou que l'on a commencés, et que l'on projettera dans les suites. Car à proportion que les arts se perfectionnent, le goût augmente et donne naissance aux projets d'embellissemens. »

On comprend sans peine que M. de Mondran ait vu avec quelque déplaisir une publication faite sans son aveu et sans attendre l'effet de l'examen critique qu'il avait préparé pour rendre son œuvre plus parfaite; mais nous ne pouvons en vouloir à l'imprimeur Guillemette de son indiscrétion, puisque sans lui nous n'aurions aucun moyen de nous rendre compte de ce que pouvait être ce travail si caressé par son auteur. En tout cas, du moment qu'il nous est parvenu, nous serions inexcusables d'imiter à son égard la nonchalance de la Commission, et nous perdrions d'ailleurs beaucoup à le faire, car ce petit travail, dans ses 70 pages in-18, nous présente des indications fort intéressantes sur l'état matériel de Toulouse à cette époque aussi bien que sur l'état d'esprit de ceux qui cherchaient à l'embellir.

Je vais donc parcourir les divers articles traités par ce document et relever à propos de chacun d'eux les critiques formulées et les améliorations proposées.

Une des choses qui devaient fixer particulièrement l'attention était l'état des portes de la ville. Notre mémoire

Digitized by Google

n'hésite pas à déclarer qu'elles sont « d'une laideur indécente et d'une grande incommodité ». Et il faut bien avouer que si elles gardaient quelque chose de cet intérêt pittoresque auquel notre temps est devenu plus sensible, elles n'avaient rien qui pût les défendre contre le dédain d'une époque dominée par un tout autre goût. Elles ne présentaient pas même comme dans certaines villes (à Bordeaux, par exemple) les qualités architecturales de leur temps; elles consistaient en des constructions très simples, à peu près dépourvues de style, et se bornant à l'essentiel de leur destination. D'ailleurs leurs ouvertures étroites gênaient la circulation, et elles étaient accompagnées, au dedans et au dehors, de bâtisses parasites qui en rendaient l'accès encore plus difficile. Aussi le mémoire conclut-il à les démolir toutes et à les remplacer par des édifices d'un caractère plus monumental et d'un goût plus moderne. Nous avons eu sous les yeux jusqu'à une époque assez récente un exemple de ce qu'on entendait par là dans la porte Montgaillard, qui fut construite peu de temps après et qui n'a été détruite que dans ces dernières années; les personnes encore assez nombreuses qui l'ont vue peuvent se rappeler que c'était une construction d'un style français classique de la fin du dix-huitième siècle, consistant en une très haute arcade cintrée surmontée d'une frise et d'une corniche, d'une simplicité quelque peu sèche et froide, dont le type a été assez souvent reproduit dans les édifices similaires du même temps.

Le mémoire souhaite qu'on construise des entrées d'un caractère particulièrement imposant aux points les plus importants et que dans tous les autres on observe de garder toujours un aspect de noblesse et de solidité. L'Académie offrait d'ailleurs de donner le plan des portes de Saint-Cyprien, du Bazacle, d'Arnaud-Bernard et de Matabiau (p. 25). Quelques-uns de ces dessins ont été, en effet, exécutés par M. de Savignac, ancien élève et associé artiste de l'Académie, architecte de talent qui a donné des preuves de son mérite dans quelques beaux hôtels privés de la ville; on retrouve ces portes sur les marges du plan topographique du Boulin-

Digitized by Google

grin; ce sont des conceptions d'un goût sobre et sévère, dont l'aspect militaire est tempéré par une certaine élégance de décoration.

Les travaux à accomplir sur les bords de la Garonne à sa traversée dans la ville étaient un de ceux qui, par leur importance et leur utilité, devaient fixer le plus naturellement l'attention d'un réformateur. Aussi notre mémoire s'en occupe-t-il avec de grands détails, tant au point de vue de la beauté qu'à celui de la sécurité, pour mettre les maisons riveraines à l'abri des crues de la rivière. Il propose de garantir par un quai l'île de Tounis, jusque-là victime de toutes les inondations; projet qui n'a été réalisé qu'au bout de près d'un demi-siècle; puis de continuer ce quai jusqu'au Bazacle en alignant les façades des maisons sur tout le parcours et en leur donnant une hauteur égale et un plan uniforme; autre amélioration qui ne fut mise à exécution que trente ans après, avec le concours des États de Languedoc, sur l'initiative de M. de Brienne, et qui, à part le quai et la place de la Daurade, est demeurée inachevée à partir du premier étage.

Cette décoration architecturale devait d'ailleurs servir de cadre à un état de choses nouveau que le mémoire laisse entrevoir assez clairement. Il s'agissait d'attirer sur la Garonne un grand mouvement commercial après avoir rendu la rivière libre et navigable. L'auteur critique en ces termes la situation existante :

« Il semble qu'au rebours de toutes les autres villes où on bâtit sur les rivières pour augmenter la facilité du commerce par la navigation, on ait affecté à Toulouse de s'en priver par les chaussées des deux moulins et par le glacis qu'on y a fait simplement pour le passage des radeaux[1]. »

Il propose d'abord pour y remédier de faire des écluses aux chaussées des deux moulins. Mais il donne sa préférence à un projet qui consisterait à creuser un nouveau canal allant du Bazacle au grand bassin de la rivière; c'est-à-dire la

1. P. 30.

Digitized by Google

rejoignant à l'endroit dit de l'Embouchure[1]. On sait que ce projet fut mis à exécution par M. de Brienne dans les dernières années de son administration.

Enfin, le mémoire propose l'établissement de trois ports où les barques pourront aborder : l'un place de Saint-Pierre, l'autre place de la Daurade, et le troisième « au bout de l'île de Tounis, qui se trouveroit au bout de la rue de Comminges appelée aujourd'hui vulgairement le coin des Moulins ». On abattrait les maisons existantes qui pourraient faire obstacle aux abords et l'on établirait des rampes ou des degrés pour descendre jusqu'à la rivière.

Le commerce du canal n'était pas pour cela négligé. « La ville, dit à ce propos le mémoire, pourroit acheter toute l'île qui borne le bassin du canal du côté de Saint-Étienne et faire bâtir de grands magasins qui auroient leur entrée sur les bords du canal[2]. »

Il faut aussi noter l'idée de « tracer un canal aligné à trente toises de distance des murs du faubourg Saint-Cyprien, de la porte de Muret au clos de l'hôpital de la Grave, pour éviter les trop grandes crues d'eau[3] ».

Les alignements et les dimensions des voies publiques étaient à cette époque une des parties les plus défectueuses de Toulouse; il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'ils soient une des principales préoccupations de notre mémoire. Aussi expose-t-il à cet égard tout un plan d'ensemble, en convenant d'ailleurs qu'on ne pourra l'exécuter que peu à peu, mais en demandant que des mesures soient prises pour tenir la main avec fermeté à sa réalisation. Ce passage demande à être reproduit en entier. On verra que tout dans ces dispositions devance et applique les procédés de l'édilité moderne; plan général arrêté d'avance, largeur proportionnelle de la voie, charges des propriétaires, règles relatives à l'élévation, à la décence et à la propreté des façades.

1. P. 29.
2. P. 31.
3. P. 21.

Digitized by Google

« Toutes les rues, dit-il, peuvent être élargies très facilement, par succession de temps, dans les endroits où elles sont trop étroites, en obligeant les particuliers qui rebâtissent de reculer jusqu'à la distance nécessaire pour la largeur projetée.

« Il faudrait déterminer la largeur des grandes rues à six toises, celle des moyennes à quatre et celle des petites à trois.

« Afin d'assurer l'exécution de cet arrangement, il faudrait, ainsi qu'il est d'usage à Aix, que nul particulier ne pût réparer la façade de sa maison en quelque état qu'elle fût, qu'il ne la rebâtit à neuf sur l'alignement déterminé.

« Pour que les rues pussent être facilement alignées et que celles qui ne peuvent pas l'être parfaitement le fussent en différents alignements, il faudrait tracer ces alignements sur le grand plan de la ville en couleurs différentes du plan, afin d'y avoir recours lors de la reconstruction des maisons.

« Il conviendroit aussi, pour la décoration des rues, d'obliger tous les propriétaires des maisons, lorsqu'ils batissent, de bâtir les murailles qui sont sur les rues à mortier franc et en brique ou pierre, et non en bois torchis ou massacanat, ce qui présente les façades sous un très vilain aspect.

« De plus, que le rez de chaussée de toutes les maisons sur les rues eût vingt pieds d'élévation. Cette uniformité pour la hauteur donneroit plus d'élégance aux portes cochères et aux arceaux des boutiques, beaucoup d'entre-sols commodes et une uniformité d'élévation aux accoudoirs des fenêtres du premier étage, ce qui seroit d'un très bel effet »[1].

La régularisation des places est aussi l'objet de très justes observations. La plupart d'entre elles n'étaient alors que des carrefours en trapèze, forme que quelques unes ont encore conservée de nos jours. Le mémoire demande qu'elles soient élargies et carrées. Il en réclame une devant l'église Saint-Sernin et une autre devant le nouvel hôtel de ville avec une décoration de bâtiments uniformes; sur la place Saint-Geor-

1. Pp. 37-38.

Digitized by Google

ges, des constructions semblables à l'hôtel de Lafage qui en occupe le fond; l'élargissement des voies qui entourent la place de la Pierre pour laisser de la liberté aux passants et aux charrois; la rectification de la place Rouaix et de la place Saint-Étienne; la réunion des deux places du Salin et du Palais en une seule devant le Parlement; la création d'une grande place nouvelle aux quatre coins des Changes[1].

D'autre part, l'auteur se montre frappé d'un effet de tristesse et de solitude, aujourd'hui presque disparu, mais alors très commun, et qui se produisait dans des rues même très fréquentées, par suite de l'existence des longs murs sans aucune ouverture qui entouraient certaines propriétés particulières. La manière dont il propose d'y remédier est assez ingénieuse :

« Pour que les rues, dit-il, ne soient point désertes, comme le sont celles qui sont bordées par des clôtures de communautés religieuses, il faudrait obliger tous les moines et communautés de bâtir de dix en dix toises des boutiques le long des rues que leurs couvents rendent désertes et les louer à des artisans[2]. »

La multiplication des fontaines publiques était dès cette époque très désirée; mais on était assez dépourvu de moyens pour les établir. Les filtres et le Château-d'Eau ne datent que de 1824; les eaux de la Garonne n'étaient donc point en mesure d'être utilisées. Le mémoire propose d'abord de ramasser les eaux de toutes les sources qui environnent Toulouse et qui sont, dit-il, « très bonnes et très salutaires. » Mais il propose en outre « d'élever au dessus du moulin du Château, un moulin à pompe comme celui de la Samaritaine et du pont Notre-Dame à Paris, dont l'élevation seroit assez considérable pour trouver un niveau de pente suffisant pour porter les eaux dans les endroits nécessaires[3]. »

L'auteur ajoute qu'on retrouverait une partie notable des

1. Pp. 31-33.
2. P. 39.
3. P. 40.

Digitized by Google

frais d'établissement en distribuant des concessions d'eau aux particuliers, qui les accepteraient très volontiers pour leurs maisons et leurs jardins. Cela n'empêcherait pas d'ailleurs d'utiliser les sources qui alimentent déjà la fontaine de la place Saint-Étienne et qu'on pourrait conduire à la place Rouaix et à la place Saint-Georges.

Dans ces conditions, on pourrait établir à Toulouse quatorze fontaines publiques ainsi réparties :

Deux à la place Royale;
Une à la place Saint-Sernin;
Une à la place Saint-Pierre;
Une à la place de la Daurade;
Une à la place du Pont;
Une à la nouvelle place de la Pierre;
Une à la place du Chayredon;
Une à l'ancienne place de la Pierre;
Une à la place Rouaix;
Une à la place Saint-Georges;
Une à la place Mage;
Une à la place du Salin;
Une au milieu de l'ovale de la grande promenade du Boulingrin[1].

Je regrette d'ajouter que l'auteur, peu sensible à tout ce qui est en dehors de son goût moderne et classique, propose aussi la démolition de l'obélisque et du bassin qui est au milieu de la place Saint-Étienne, « fontaine dont la décoration n'a, dit-il, rien de remarquable que l'embarras qu'elle cause dans le milieu d'une place déjà trop petite. »

Les portails d'église n'échappent pas davantage à ses préjugés esthétiques. « Il conviendroit, dit-il, de les rebâtir dans un meilleur goût, et de faire oublier à nos citoyens, autant qu'on le pourroit, l'ordre gothique dans lequel ils sont presque tous bâtis[2]. » On peut juger par ces dispositions du

1. P. 41.
2. P. 42.

Digitized by Google

péril qu'ont couru ces édifices; mais il faut pardonner à M. de Mondran une erreur que tout son siècle partageait avec lui.

Il a eu cependant l'idée de porter ses ravages plus loin à cet égard, car il annonce l'intention « d'achever l'église cathédrale ». Dans quel esprit aurait-il exécuté cette entreprise? On ne saurait l'envisager sans beaucoup de crainte. En tout cas, il n'a pas l'air de reculer devant les frais, car voici comment il en fait le compte : « On dit qu'il en couteroit des millions; cependant cette dépense est bien au-dessous de ce que l'on a cru jusqu'à présent. On a fait lever le plan de cette église par un habile architecte, et on peut assurer le public que la grande quantité de matériaux qu'il y auroit dans la démolition de ce qui ne s'adapte point avec le chœur épargneroit un tiers des frais de la reconstruction[1]. »

Cette observation nous permet de mesurer toute l'étendue des destructions que l'auteur se proposait de faire; toute la nef y aurait certainement passé, et il est douteux que la construction destinée à prendre sa place se fût adaptée au chœur autrement que pour en suivre l'axe. Nous aurions donc très probablement payé cette rectification par la perte d'un morceau que son mérite architectural ne recommande pas moins que son intérêt historique, et nous aurions eu en échange un édifice ultra-classique qui aurait fait avec le chœur une bien plus choquante irrégularité. Sur ce point, du moins, nous avons donc tout gagné à ce que le projet n'ait pas abouti.

La réédification du palais du Parlement a été longtemps l'objet de M. de Mondran. Elle fait un des articles les plus importants de son projet d'embellissement; mais si cet article montre déjà qu'à cette date (1752) toutes ses idées sur ce point étaient arrêtées, ses mémoires sur l'histoire de l'Académie nous indiquent qu'il le conserva longtemps en portefeuille, sans doute pour le perfectionner, puisqu'il ne le pré-

1. P. 42.

Digitized by Google

senta à ses confrères que le 11 décembre 1768. C'est, en effet, sous cette date que nous y rencontrons la mention suivante :

« M. de Mondran présenta à l'Académie un plan qu'il avoit fait d'un Palais pour le Parlement et pria M. le Modérateur de nommer des Commissaires pour l'examiner. Il a nommé MM. de Puymaurin, de Savignac, Pin, Cammas et Hardy. »

Et le 20 janvier 1769 :

« M. de Mondran communique à l'Académie la description du plan du Palais dont il est l'auteur et dont il avoit fait don à l'Académie dans l'Assemblée du 11 décembre dernier. M. Hardy, un des commissaires qui avoient été nommés pour examiner ce plan, a lu les réflexions de la Commission; et après avoir entendu cette lecture, de l'avis de MM. les Commissaires, l'Académie a unanimement approuvé ce plan et a consenti de l'adopter, et qu'il sera présenté en son nom à M. le premier président de Vaudreuil, lorsqu'elle ira le haranguer[1]. »

Cette présentation eut lieu, en effet, huit mois plus tard et voici comment le manuscrit de Mondran en rend compte :

« L'Académie ayant appris que M. Drouin de Vaudreuil, premier president au Parlement, devoit arriver incessamment, a nommé M. de Mondran, M. Darquier, M. Pin et M. Hardy pour le complimenter, et à l'égard du plan du Palais, a cru qu'il seroit plus convenable de ne presenter ce plan à M. le premier President qu'après qu'il auroit reçu toutes les harangues, afin qu'il eût plus de loisir pour en conférer avec les Commissaires qui le lui présenteront. Ils le complimentèrent le 10 septembre 1769, à neuf heures du soir.

« MM. les Commissaires ayant été priés à dîner le surlendemain chez M. le premier President, ils y furent demi-heure avant qu'on ne se mît à table et lui présentèrent le plan du Palais qu'ils lui avoient déjà annoncé. Il le fit placer à l'instant tout autour de son cabinet, et après l'avoir exa-

1. Ms. de Mondran, 4e cahier. pp. 10 et 11.

Digitized by Google

miné avec beaucoup d'attention, il temoigna à MM. les Commissaires sa reconnoissance et combien il en etoit satisfait; il invita même toutes les personnes qui étoient dans son appartement pour lors et ceux qui vinrent dans l'après midi à le venir voir[1]. »

De ce plan si longtemps étudié, si unanimement approuvé, il ne reste pas autre chose que la petite description contenue dans le document que nous étudions[2]. Ce n'est certes pas ce qu'attendait M. de Mondran; mais c'est une raison de plus pour nous de nous y attacher comme au seul moyen de pénétrer la pensée de son auteur.

Avant de s'occuper du palais lui-même, il faut lui ménager des abords convenables. L'auteur prend à cet égard un parti radical et qui ne le cède pas en hardiesse à nos habitudes contemporaines, il ne propose rien moins que la suppression de tout un quartier.

« Pour faire le plan du Palais convenablement, dit-il, il faudroit démolir l'île qui est dans la petite place du Palais et les maisons qui sont depuis la Monnaye jusque sur la rue qui va du Salin au Palais. Il faudroit aussi démolir toute l'île des maisons qui bordent la petite place du Palais, la rue de l'Inquisition et la place du Salin, démolir le corps de garde grillé qui est adossé à la Trésorerie, avancer jusqu'à l'alignement de la Trésorerie la maison où est le nouveau corps de garde, démolir jusqu'au même alignement les maisons qui font le bout de l'île... démolir jusqu'à la rivière l'île qui est entre les deux rues de Comminges qu'on appelle vulgairement le coin des Moulins, élargir cette rue dans le bout qui donne dans la rue Sainte-Claire de la même largeur qu'elle le seroit du côté de la rivière. Comme cette rue seroit d'une très grande largeur, il faudroit y faire au milieu un Cours de six toises de large qui, planté de deux rangs d'or-

1. Ms. de Mondran, 4e cahier, pp. 13 et 14.

2. On voit cependant, sur une assiette d'un service à dessert exécuté chez Fouque sous le premier empire, une vue du Palais de Justice qui paraît dessinée d'après les indications du plan de M. de Mondran.

Digitized by Google

mes, iroit depuis la rivière jusqu'à la rue Sainte-Claire. Par ce changement on feroit une place à laquelle sept grandes rues aboutiroient, de laquelle on verroit la rivière et la campagne et qui seroit bordée par le Palais, par l'hôtel de la Monnaye et par celui de la Trésorerie qui sont trois des édifices les plus considérables qu'il y ait à Toulouse[1]. »

C'est ce qu'on vient de faire tout récemment; et encore n'est-on pas allé si loin, puisqu'on n'a pas percé ce cours qui, par la démolition du coin des Moulins, devait ouvrir une perspective sur la rivière et sur la campagne. On peut juger par ces préparatifs de l'importance qu'allait avoir le Palais lui-même; mais, comme il devait être tout nouveau, cette conception entraînait fatalement la destruction de tous les bâtiments antérieurs. Les souvenirs historiques qui se rattachaient à certaines parties, telles que la Grand'Chambre et la Chambre dorée, auraient dû les faire épargner, d'autant plus qu'il n'était pas impossible de les adapter à l'intérieur aux constructions nouvelles. Mais les intérêts de l'histoire et de l'archéologie pesaient bien peu devant le désir de laisser toute liberté à l'exécution d'un plan qu'on regardait comme un chef-d'œuvre.

Ce plan, le voici d'après notre mémoire :

« Le nouveau palais seroit un batiment à trois corps de logis, décoré d'un seul ordre corinthien avec piedestal, dont le milieu forme une grande cour environnée de portiques. On y entre par une belle porte au-dessus de laquelle il y a un dôme pour placer l'horloge et la cloche du palais. Cette porte fait face à la nouvelle place du Salin et est accompagnée, à droite et à gauche, d'un mur à panneaux et pilastres rustiques qui va joindre les deux bouts des ailes du bâtiment et n'est élevé que jusqu'à la hauteur du premier (étage). Il est terminé par une balustrade régnante en pierre avec des acrotères sur lesquels il y a des trophées. Cette balustrade règne aussi sur le mur parallèle du côté de la Cour et sert par conséquent d'accoudoir à une belle terrasse qui commu-

1. P. 45.

Digitized by Google

nique d'une aile à l'autre en passant sous le dôme qui est au milieu. Au-dessous de cette terrasse, du côté de la cour, il y a des portiques qui servent à remiser les carrosses et à pouvoir aller à couvert sous les portiques qui sont autour de la cour par un arceau que l'on trouve à droite et à gauche sous le vestibule du portail.

« La façade du côté de la place est terminée par les deux bouts des ailes, au milieu de chacune desquelles il y a un corps avancé surmonté d'un fronton avec les armes du Roi dans le tympan, ainsi que dans celui du fronton du portail. Il y a au bout de la cour en face du portail un avant corps en péristyle couronné d'un fronton avec deux arrières-corps qui joignent les deux ailes du bâtiment. On trouve dans ce péristyle un grand escalier en pierre à trois rampes. Celle du milieu conduit dans une grande salle de pas perdus qui aura la magnifique vue de la promenade. On trouve à main droite de cette salle la grand'chambre d'audience avec le premier et second bureau qui ont chacun un cabinet et des lieux.

« A gauche, on trouve la salle d'audience de la Tournell avec son bureau, cabinet et lieux.

« On entre aussi de cette salle de pas perdus dans la buvette de la Grand-Chambre et de la salle des Manteaux. Celle-ci communique par une porte dans la salle d'audience. On trouve encore dans cette salle le parquet et une porte qui conduit aux archives. On y trouve aussi une porte qui donne entrée dans la salle d'audience des requêtes; tous les greffes ainsi que la chambre des consignations et la chancellerie sont au rez-de-chaussée et sont voûtés, de même que le logis de la garde du palais.

« Il y a aussi dans le rez-de-chaussée des salles voûtées pour les avocats, les procureurs, les garde-sacs et les huissiers[1].

« Les prisons sont sur le terrain qu'occupe actuellement la partie du palais qui est du côté de l'Académie des scien-

1. Pp. 46-47.

Digitized by Google

ces; et il y a au milieu trois grandes cours : l'une pour les femmes, l'autre pour les criminels et l'autre pour les prisonniers qui y sont pour le civil criminel, et des logements séparés pour ces trois différentes classes.

« La grande porte d'entrée de ces prisons est dans la rue de la Sénéchaussée; il y a une porte qui communique avec la Tournelle.

« Le dessous de la grand'chambre de la Tournelle et de la salle des Pas-Perdus est voûté et sert pour tenir les provisions de la garde du palais en vin, bois et charbon.

« Les portiques qui règnent le long des ailes et du corps du milieu sont occupés, dans la moitié de leur longueur, par des boutiques ainsi que le tour de la salle des Pas-Perdus.

« Les deux autres rampes de l'escalier conduisent à droite et à gauche dans de grandes galeries au premier, qui tournent dans les ailes le long desquelles on trouve de distance à autre les chambres des enquêtes, des requêtes, des tables de marbre, parquet des requêtes et buvettes. Chacune de ces chambres a une antichambre, une salle d'audience, un cabinet et des lieux. A côté de chaque antichambre il y a un escalier de pierre à rampe de fer pour descendre à chaque greffe, qui est au-dessous de chaque chambre et duquel escalier on peut sortir dans les galeries à portiques qui bordent la cour[1]. »

Cette description, très détaillée mais très claire, permet de juger l'édifice avec beaucoup de certitude tant sous le rapport de l'art que sous celui de son utilité. Au premier point de vue, il apparaît comme se rattachant tout à fait à son époque et réalisant ce type classique modernisé qui était alors en France l'expression habituelle de l'architecture civile; les dômes, les frontons, les portiques, les balustrades rentrent tout à fait dans la formule décorative du temps; il est probable qu'ils auraient produit un heureux effet dans le vaste espace qu'ils avaient pour objet d'enca-

1. Pp. 48-50.

Digitized by Google

drer. Quant aux grands murs à panneaux qui les séparaient de l'extérieur et dont nous voyons d'autres exemples dans quelques hôtels, ils étaient encore mieux à leur place dans cet asile de la justice qu'ils abritaient du bruit et des agitations de la rue.

Au second point de vue, on ne peut que louer la franchise et l'ingéniosité de la distribution; les grandes salles d'audience groupées autour d'une galerie centrale qui leur donne à toutes un facile accès; tous les services dégagés et indépendants; partout des indications claires et de doubles issues; c'est un programme qui satisfait à la fois la dignité de sa destination et les besoins de la pratique et qui réunit la grandeur et la commodité. Il satisfaisait aussi les habitudes traditionnelles et il est curieux de noter à cet égard le maintien des boutiques de marchands à l'intérieur du palais. Il devait y en avoir au premier étage aussi bien qu'au rez-de-chaussée.

Il était aussi question à cette époque de bâtir pour le premier président un hôtel qui devait faire suite au nouveau palais et être adapté au plan de M. de Mondran. Ce fut M. Hardy qui s'en chargea et qui le présenta à l'Académie dans sa séance du 9 avril 1769. On renonça plus tard à l'exécuter, le plan du palais n'ayant pas été lui-même réalisé; et la ville acheta pour le premier président l'hôtel de Fumel, rue Croix-Baragnon, qui est devenu de nos jours le nouvel archevêché.

Comme complément du Palais-de-Justice, le mémoire demande qu'on reconstruise la façade de l'hotel de la Monnaie et de celui de la Trésorerie de France, qui l'avoisinent sur la place du Salin, et qu'on donne aux quatre côtés de cette place un aspect monumental homogène et régulier. Au surplus, l'Académie offre d'en donner le plan[1].

Une Bourse commode et monumentale, à l'exemple de celles de Lyon, de Marseille et de Bordeaux, serait aussi très avantageuse aux négociants pour leurs relations commer-

1. Pp. 54-55.

Digitized by Google

ciales. On avait eu, paraît-il, le projet de l'installer à l'hôtel d'Assézat; le mémoire accepte cette idée, mais il ajoute que si l'on prenait ce parti, il faudrait bâtir une nouvelle loge pareille à la loge existante, de manière que tout le bas de la maison fût pourvu de galeries à portiques[1]. Encore un grand péril évité; car la beauté de l'hôtel d'Assézat eût très probablement beaucoup souffert de cette malencontreuse appropriation.

La nouvelle façade de l'hôtel de ville était à cette époque en construction; le mémoire lui accorde de grands éloges, mais il demande qu'on refasse l'intérieur, qu'on change de place le grand Consistoire et qu'on le construise sur un plan nouveau; qu'on agrandisse la chapelle, qu'on arrange plus commodément les pièces destinées aux divers services et qu'on y pratique des logements qui seraient affectés à un peintre, à un sculpteur, à un architecte et à un graveur que leur mérite rendrait dignes de ce privilège[2]. Cette dernière mesure était sans doute inspirée par l'exemple des logements donnés aux artistes dans le Louvre à Paris; elle n'était d'ailleurs à tout prendre qu'une extension de la situation déjà faite au peintre de la ville.

Mais l'auteur prend l'initiative d'un projet bien autrement considérable, car il propose d'acheter toutes les maisons qui bordent la rue du Petit-Versailles et toutes celles qui derrière l'hôtel de ville s'étendent jusqu'au rempart, afin de créer sur cet emplacement un beau jardin qui dépendrait ainsi de l'hôtel de ville, dont il ornerait l'intérieur, et qui pourrait d'ailleurs être encore agrandi quand il profiterait de l'alignement du rempart de la porte Saint-Étienne à la porte Matabiau et du vaste terrain que cet alignement ferait rentrer dans la ville. Enfin, l'auteur croit qu'il serait de la dignité de la ville de faire aménager dans la partie qui se trouve au coin de la place Royale et de la rue du Petit-Versailles « un appartement magnifique et assorti de toutes les

1. P. 53.
2. Pp. 50-51.

Digitized by Google

commodités où le Roi, les princes du sang et autres personnes considérables dans l'État puissent être logés lorsqu'ils viennent à Toulouse, ce qui serait plus décent et moins coûteux que de les loger à grands frais dans des maisons particulières[1]. »

Le mémoire touche à bien d'autres points plus secondaires et dont il suffit de dire un mot. C'est ainsi qu'il réclame un état de choses plus logique et plus confortable dans les bâtiments des collèges et des Facultés de l'Université, la création d'un hôpital pour les convalescents qui sont en danger de rechute en sortant trop tôt de l'Hôtel-Dieu, et d'un autre hôpital pour les enfants trouvés, exposés sans cela à une mortalité désastreuse; la construction d'un hôtel pour les Académies, dont la renommée et les services méritent bien cette marque de reconnaissance; la réfection sur un plus grand pied de l'Académie d'équitation, si utile pour les jeunes gens du pays qui se destinent à la carrière militaire; des améliorations à la salle de spectacle, à ses décors et à ses dépendances, qui sont commandées par l'hygiène et par le bon goût; la création d'une Académie de musique, qui tirerait parti des bonnes dispositions musicales si fréquentes dans le peuple et mettrait une foule de gens bien doués en état d'utiliser leurs talents; l'acquisition par la ville de la salle de concert de la rue Montardy, si connue par sa beauté et par le bas-relief de Marc Arcis qui la décore, et qui serait très propre à abriter une école de musique si on achetait les maisons voisines pour lui adjoindre les bâtiments nécessaires et une belle cour intérieure avec des galeries à portiques pour la commodité de son public d'amateurs[2].

Enfin, le chapitre des promenades était un de ceux qui éveillait le plus la sollicitude de l'Académie et de son modérateur, car elle avait sur ce point des idées arrêtées et des projets tout prêts.

1. P. 52.
2. Pp. 55 à 70.

Digitized by Google

Toulouse, qui est aujourd'hui si bien pourvue de promenades, n'en avait à cette époque que quatre, dont une seule présentait quelque importance : le cours Dillon, récemment créé par les États de Languedoc; la promenade du Rempart, qui se trouvait dans l'angle rentrant formé par la jonction des deux murs de la ville à la porte de Villeneuve; la terrasse, aujourd'hui le jardin public, établie sur un ancien ouvrage fortifié qui défendait les portes Montgaillard et Montoulieu; et l'Esplanade, assez vaste terrain vacant, qui s'étendait entre les portes de Saint-Étienne et de Montgaillard.

Le mémoire demande d'abord qu'on fasse au cours Dillon des réparations nécessaires en « élevant la partie inférieure pour la mettre à l'abri des inondations, démolir la porte de Muret, la tour et le mur de ville qui blesse la vue[1]. » Ce désir n'a été exaucé qu'au début du dix-neuvième siècle[2].

En ce qui concerne la promenade du Rempart, qu'il déclare « malsaine à cause des eaux croupissantes des fossés », il demande qu'on fasse un aqueduc de la porte Saint-Étienne à la porte Matabiau, allant jusqu'à la rivière; ensuite qu'on construise un nouveau rempart en droite ligne entre ces deux portes, et qui aurait 7 toises de largeur sur 14 pieds de haut. Cette largeur serait l'emplacement de la nouvelle promenade, constituée par deux rangées d'ormeaux. Quant au terrain ainsi récupéré par la ville, on en ferait un jardin public qu'on pourrait consacrer à la botanique[3]. La Terrasse ou jardin public pourrait demeurer dans sa forme, mais il faudrait l'entourer d'un mur qui maintiendrait sa situation plus élevée, la doter d'un perron d'accès, y dessiner des boulingrins et y planter des allées de tilleuls.

Quant à l'Esplanade, elle était le terrain choisi par M. de Mondran pour l'établissement de sa promenade la plus étu-

1. P. 20.
2. Nous y avons perdu un petit édifice assez pittoresque qu'on ne peut revoir que dans un charmant dessin de Virebent.
3. P. 23.

Digitized by Google

diée. Elle est aussi la seule partie de ces nombreux projets que la ville ait presque aussitôt accueillie et fait exécuter. Le mémoire en contient une longue description. Je n'ai pas besoin de la reproduire, car tout le monde peut la voir encore aujourd'hui : elle n'a presque pas changé d'aspect, sauf le vallonnement creusé au centre, qu'on a mis de plain pied avec tout le reste. Mais ce qui garde quelque intérêt, parce qu'on en est moins instruit, c'est les circonstances qui ont amené cette prompte exécution. Je tire ici mes informations du manuscrit de M. de Mondran sur l'histoire de l'Académie.

Il avait fait à ses confrères, dans leur séance du 18 avril 1751, une lecture détaillée du projet de cette promenade, qu'il avait accompagnée d'un plan. Une Commission de l'Académie était en train d'examiner ce plan lorsqu'une occasion imprévue se présenta tout à coup de le réaliser. Voici ce que nous apprend à ce sujet M. de Mondran :

« Outre que l'exécution de ce projet allait devenir un très grand établissement pour la ville de Toulouse, il devint encore d'une plus grande utilité. Car l'année fut si disetteuse que l'on craignait d'être inondé de pauvres et que la Ville avoit fait de grands approvisionnements de bled pour les nourrir dans les colléges ou l'on étoit dans l'usage en pareil cas de les enfermer et de les nourrir sans rien faire. Cette multitude de misérables entassés dans ces logements y répandait un air si malsain qu'ils y contractaient des maladies si contagieuses que la plus grande partie y mourait, de même que les prêtres et les moines charitables qui alloient leur donner les secours spirituels.

« M. le Modérateur, qui avoit été témoin plusieurs fois de ces sortes de calamités qui dévastoient les campagnes, crut que l'exécution de cette promenade, où il y avoit beaucoup de transports de terre à faire pour les déblais et les remblais, pourroit occuper les pauvres de tout sexe et de tout âge et seroit une charité mieux entendue en les y faisant travailler et en leur donnant du pain à proportion de leur travail, qu'ils y gagneroient une nourriture suffisante

Digitized by Google

pour les entretenir en santé, et que lorsque les travaux de la campagne s'ouvriroient ils seroient en état de s'en retourner chez eux reprendre la culture des terres.

« Dès que le modérateur eut fait examiner son plan par les commissaires et qu'ils l'eurent approuvé, il en fit faire une copie en petit qu'il fit graver sous le nom de l'Académie[1], et il se donna de grands mouvemens auprès des Capitouls pour les engager à le faire exécuter. Mais comme il vit que ces magistrats ne paroissoient pas fort empressés à seconder ses idées, il sollicita M. l'archevêque, M. Le Nain, intendant de Languedoc, et M. de Tourny, intendant de Bordeaux, qui pour lors se trouva à Toulouse, et dont il étoit fort connu; et leur représenta le double avantage qu'il y auroit à faire exécuter promptement cette promenade, attendu que les pauvres commençoient à se refugier dans cette ville, mourant de faim à la campagne.

« Les remontrances que fit le modérateur à M. l'archevêque et à M. l'intendant de Bordeaux les persuadèrent si fort qu'ils en écrivirent à M. l'Intendant de Languedoc lequel donna ordre aux Capitouls de faire travailler incessamment les pauvres à cette promenade, et de les payer avec du pain à proportion de leur travail.

« Les Capitouls nommèrent M. Garipuy pour la direction de cet ouvrage, lequel, du consentement de ces magistrats, choisit MM. de Saget, Dufourc, Francès et Hardy pour inspecteurs. Ils nivelèrent le terrain, piquetèrent et tracèrent la promenade conformément au plan.

« Les Capitouls firent bâtir tout de suite des fours et construire des brouettes, et dès que les pauvres arrivèrent à Toulouse, on commença à les faire travailler aux transports des terres et à faire cuire du pain que l'on portoit tous les jours sur les chantiers dans des guichets où l'on le coupoit a morceaux. Plusieurs inspecteurs dispersés sur ces chantiers donnoient à chaque pauvre qui avoit porté une

1. Il subsiste encore quelques épreuves de ce plan, qu'on peut voir dans les cabinets d'amateurs.

Digitized by Google

brouette ou un paillasson de terre une carte timbrée; et quand le pauvre avoit gagné une certaine quantité de cartes, il alloit à la guerite où il remettoit ces cartes et on lui donnoit la quantité de pain qu'elles valoient. La multitude des pauvres accrut si fort dans très peu de jours que leur contrôle monta à dix mille cinq cens cinquante deux; et cette manière de leur faire l'aumône fut si favorable à leur santé qu'il n'en mourut pas trois cens à l'hôpital, où on avoit attention de les porter dès qu'ils étoient malades.

« Dès que le tems des travaux en mars 1752 fut arrivé, la plupart de tous les pauvres s'en retourna chez eux en bonne santé, et les campagnes continuèrent d'être cultivées; il ne resta qu'un petit nombre de travailleurs qui étoient de la ville et des environs, que l'on occupa à achever d'aplanir exactement le terrain et à planter des arbres; ce qui fut achevé dans l'année[1]. »

Telle est, racontée avec la simplicité qni convient à ces choses, l'histoire de cette belle promenade qui est aussi celle d'une belle action. Il sera juste désormais de se souvenir, au milieu du charme et du délassement que ce beau lieu procure, qu'établi par l'initiative d'un bon citoyen dans un temps de famine, par les indigents que la ville nourrissait et qui lui durent d'être ainsi arrachés à la maladie et à la misère, il est le résultat d'une inspiration de charité intelligente aussi bien que d'une conception de pure convenance décorative et de luxe; que cette pensée créatrice et bienfaisante a triomphé de l'inertie, de la routine et de la mauvaise volonté, grâce au concours d'une administration supérieure, active et ouverte aux idées de bien public; que cette œuvre a été le point de départ et qu'elle est devenue le point d'attache et le nœud de cet ensemble de beaux ombrages qui forment aujourd'hui à la ville comme une ceinture verdoyante. Sans doute, elle n'a pas reçu les derniers développements que lui destinait son auteur; nous n'avons eu ni les constructions ornées et régulières qui devaient

1. Ms. de Mondran, 2e cahier, pp. 18 à 24.

Digitized by Google

border le tour extérieur de l'ovale entre les allées rayonnantes, ni l'avenue qui partant de la porte Montoulieu devait, par l'élargissement de la rue Neuve et de la rue du Canard, aboutir au cœur de la ville et plus tard au point formant une des branches de la patte-d'oie qui aurait constitué, à partir de la rivière, une entrée de ville magnifique; mais du moins l'essentiel a été fait et est resté debout comme un beau début et un utile exemple. Ces éloges doivent d'ailleurs être appliqués au projet général dans son ensemble, et la preuve c'est que toutes les fois qu'à des époques postérieures on en a suivi quelques données, on est arrivé à d'heureux résultats. Il n'est pas douteux que si dans l'origine on l'eût exécuté tout entier, la ville de Toulouse eût acquis dès lors le caractère monumental qui lui manque encore.

Cet essai était donc déjà un grand service rendu; mais il ne fut pas isolé et nous verrons l'activité de l'Académie s'exercer tout aussi heureusement dans d'autres sphères d'utilité publique.

Digitized by Google

LES COLORATIONS PIGMENTAIRES DES ALGUES

ET LEURS RAPPORTS AVEC LA COMPOSITION CHIMIQUE DU MILIEU

PAR M. JOSEPH COMÈRE[1].

Avant d'entreprendre une nouvelle série de recherches relatives à l'influence exercée par la composition chimique du milieu sur la végétation des Algues d'eau douce, j'ai cru intéressant d'exposer plus particulièrement un certain nombre de faits antérieurement observés se rapportant aux changements produits par divers composés salins dans la coloration pigmentaire de ces plantes. De plus, j'ai joint à l'exposé des résultats de mes expériences de culture, celui de certains cas de colorations anormales qu'il m'a été donné de constater dans les milieux naturels.

La question des colorations pigmentaires des Algues est une des plus complexes de la physiologie végétale. On ne sait encore à peu près rien des affinités des diverses substances colorantes entre elles, ni sur leurs relations d'origine; et il y a toute une série de recherches à faire sur la chlorophylle des divers organismes et aussi sur les pigments de coloration variée qui se trouvent mélangés à la substance verte.

Ces pigments sont assez nombreux, mais l'identité de plusieurs d'entre eux est encore sujette à discussion. C'est ainsi que l'hématochrome de Cohn, telle qu'il l'a décrite

1. Lu dans la séance du 28 mai 1914.

Digitized by Google

dans l'*Hematococcus*, ne serait, suivant Zopf[1], que de la carottine et que la diatomine des Diatomacées différerait de la phycophéine des Phéophycées, alors que, pour Frémy, elle ne serait autre chose que de la xanthophylle. D'après les recherches de P. Petit[2], les Diatomacées contiendraient cependant un pigment spécial, la phycoxanthine et de la chlorophylle mélangées en proportion variable. Sorby[3] leur attribuerait une composition beaucoup plus complexe et, d'après lui, certaines matières colorantes, regardées comme simples, peuvent être séparées en plusieurs autres. La phycocyanine des Myxophycées présenterait aussi, d'après des recherches récentes, des variétés caractéristiques montrant des colorations très diverses.

Nous nous bornerons à citer ces opinions contradictoires, prises comme exemple parmi beaucoup d'autres, et à constater que nous nous trouvons en présence de tendances réductrices opposées à des conclusions admettant la complexité de composition des pigments colorants. Il convient d'ajouter que la coloration des Algues, surtout chez les Floridées et les Myxophycées, est loin d'être uniforme et que, comme chez les Phanérogames, les diverses espèces présentent entre elles des variations sensibles qui se modifient aussi avec les stades successifs du développement.

La difficulté de résoudre des problèmes aussi complexes est donc très grande, aussi je me bornerai à énumérer certains faits que j'ai pu observer et à essayer d'apporter une contribution des plus modestes à l'étude d'une question d'un si haut intérêt.

J'ai eu surtout pour but d'étudier chez les Algues à pigment vert les variations qui se produisent, sous l'influence des conditions chimiques du milieu, entre les proportions de la chlorophylle et de la xanthophylle, les deux substances qui constituent la matière colorante fondamentale de ces végétaux.

1. Zopf, *in* Biol. Centr., XV, 1895.
2. P. Petit, *in* Brebissonia, janv., 1880.
3. Sorby (H.-C.), *On comparative vegetable cromatology* (Proceedings of the Royal Society, nº 146, juin 1873, pp. 442-483).

Digitized by Google

Au cours d'une série de recherches, poursuivies durant plusieurs années[1], j'ai fait agir sur diverses espèces appartenant au groupe des Chlorophycées, divers composés salins et, en perfectionnant successivement mes méthodes de culture, je suis arrivé, dans certains cas, à des résultats bien différents de ceux qui avaient été constatés par divers auteurs et de ceux que j'avais obtenu précédemment. Il me sera permis d'entrer, à ce sujet, dans quelques détails.

Si les formes protococcoïdes prospèrent d'une manière remarquable dans des milieux de culture contenant des matières nutritives en excès ou des composés salins qui n'entrent pas dans la composition des milieux naturels, les espèces plus élevées en organisation sont infiniment plus sensibles et leur adaptation ne peut être obtenue que par une addition prudemment graduée des matériaux nutritifs et des composés chimiques dont on veut étudier l'action. Sous ce point de vue spécial, il est donné de constater, de plus, que le degré d'adaptation des espèces est essentiellement variable avec le degré de complication des chromatophores. Les espèces les moins résistantes sont celles du genre *Spirogyra*, qui servent cependant fréquemment de sujets d'expérimentation et parmi celles-ci, les formes à chromatophores ténus et délicats sont beaucoup plus sensibles que les espèces à grosses spires. Les *Zygnema* sont plus résistants que les *Spirogyra* et à un degré supérieur de facilité d'adaptation se montrent les Œdogoniacées et les Cladophoracées. Les Confervacées et les Ulothricacées sont aussi très résistantes à l'action des solutions salines.

En opérant dans des conditions favorables, c'est-à-dire en graduant convenablement l'action des solutions nutritives et

1. Comère (J.), *De l'action des eaux salées sur la végétation de quelques algues d'eau douce* (Nuova Notarisia, série XIV, Gennaio 1903, pp. 18-21). — *De l'Influence de la composition chimique du milieu sur la végétation de quelques Algues chlorophycées* (Bull. Soc. bot. Fr., t LII, 1905, pp. 226-241). — *De l'Action des arséniates sur la végétation des Algues* (*Ibid.*, t. LV, 1908, pp. 147-151). — *Du rôle des alcaloïdes dans la nutrition des Algues* (*Ibid.*, t. LVIII, 1910, pp. 277-280).

Digitized by Google

des composés salins en expérience, j'ai pu conserver dans un état satisfaisant et pendant une longue durée de temps des formes très diverses et étudier, en outre de l'influence générale exercée sur la végétation, les variations survenues dans la coloration pigmentaire des Algues étudiées.

Les principaux sels dont j'ai examiné l'action sont : le le chlorure de sodium, l'arséniate de potassium, l'iodure et le bromure de potassium et le sulfate de fer.

Les Algues destinées à être soumises à l'action des composés salins étaient introduites avec les précautions aseptiques nécessaires dans des flacons à large ouverture, d'une capacité de 90 c. c. environ, bouchés à l'aide d'un tampon de coton, et contenant 60 c. c. d'eau distillée stérilisée additionnée de quelques gouttes d'une solution nutritive concentrée[1] également stérile. Après quelques jours d'adaptation préalable, les sels étaient ajoutés sous forme de solutions titrées, en commençant par un très petit nombre de gouttes et en augmentant progressivement les doses, sans dépasser toutefois les proportions maximum de tolérance physiologique déterminées par des essais préliminaires. Les colorations observées étaient comparées avec celles des cultures d'Algues servant de témoins.

Le Chlorure de sodium, dont l'action n'est pas défavorable à la végétation des Algues, détermine toujours, dans les conditions de culture que nous venons d'exposer, une teinte vert jaune spéciale, variable avec les doses introduites et due à la prédominance de la xanthophylle. Les Chlorophycées des marais salants et des fossés d'eau saumâtre présentant aussi cette coloration particulière qui a certains rapports avec celle des Algues du groupe des Hétérocontées, chez lesquelles la proportion prédominante de la Xanthophylle constituerait un des caractères distinctifs.

L'arséniate de potassium m'a fourni des résultats compara-

1. Eau distillée : 100 c. c.; Azotate de calcium : 0,25; Phosphate de calcium : 0,25; Azotate de potassium : 0,25; Sulfate de magnésium : 0,25; Sulfate de fer : traces; Carbonate de calcium : Q. S. pour neutraliser.

Digitized by Google

bles à ceux obtenus avec le chlorure de sodium et une coloration vert jaune des chromatophores, due à une action physiologique analogue. Les arséniates sont bien assimilés par les Algues. Mais bien que l'on ait cru pouvoir démontrer que les arséniates pouvaient remplacer les phosphates dans leur rôle alimentaire[1], je n'ai pu arriver, au moins en ce qui concerne les espèces supérieures confervoïdes et d'accord sur ce point avec les expériences de Molisch[2], à faire vivre les Algues dans des milieux nutritifs dans la composition desquels les phosphates avaient été remplacés par une proportion atomique correspondante d'arséniates. Les mêmes plantes prospéraient, au contraire, dans des milieux phosphatés normaux additionnés de proportions convenables d'arséniate de potassium.

Avec le bromure de potassium et à un degré plus élevé encore sous l'action de l'iodure de la même base, les effets produits sur la coloration pigmentaire sont inverses de ceux obtenus avec le chlorure de sodium et l'arséniate de potassium. Les bromures et iodures ne sont tolérés que dans des limites assez restreintes, mais si l'on a soin de ne pas dépasser les doses maximum, on obtient des colorations d'un beau vert, qui caractérisent la prédominance du pigment chlorophyllien.

Le sulfate de fer agit d'une manière analogue et provoque à des doses très faibles des colorations très intenses d'un vert brillant.

Nous pouvons ainsi constater que les composés salins facilement assimilés par les Algues, comme le chlorure de sodium et l'arséniate de potassium, déterminent la prédominance de la xanthophylle; tandis que les bromures et les iodures, les sels de fer, que nous devons considérer comme des agents stimulants, produisent une action chemauxique,

1. Bouilhac (R.), *in* Compt. rend. Ac. scienc., Paris, 26 nov. 1894, et *in* Ann. agronom., XXIV, p. 161.

2. Molisch (H.), *Die Ernahrung der Algen. — Sussvasseralgen.* — II Abh. (Sitz. Kais. Akad. der Wiss. in Wienn., Mathem. naturw. Cl., Bd. CV, Abth. I, octobr. 1906, pp. 643-648).

Digitized by Google

catalytique, en quelque sorte, qui donne lieu à une production surabondante de pigment chlorophyllien.

En ce qui concerne l'action chemauxique du sulfate de fer sur le verdissement intense des chromatophores des Algues, il est donné de constater aussi que, sous l'action de ce sel, le suc cellulaire peut se colorer d'une manière anormale. Chez les *Spirogyra*, on voit ainsi les chromatophores et tout le contenu de la cellule se montrer colorés en vert. J'ai pu observer fréquemment dans mes cultures cette coloration particulière et aussi à l'état naturel chez le *Spirogyra orbicularis* Kütz., que l'on peut récolter abondamment au cours de la deuxième période vernale dans les petits bassins qui servent à la culture des plantes aquatiques au Jardin des plantes de notre ville. Cette anomalie se produit au cours de la végétation intense et doit être déterminée par les conditions nutritives spéciales du milieu. Certaines Desmidiacées de petite taille, et en particulier le *Cosmarium punctulatum* Bréb., qui est assez fréquent dans les bassins de nos jardins publics[1], présentent aussi, au cours de leur développement, une zone pigmentaire verte non limitée analogue à celle qui se présente normalement chez les Myxophycées.

Cette coloration verte anormale de tout le contenu cellulaire pourrait peut-être se comparer à la coloration violette, due à la phycoporphyrine de Lagerheim[2], qui s'observe sous certaines influences différentes chez divers *Spirogyra*, le *Mougeotia capucina* (Bory) Ag., plusieurs Desmidiacées. On observe aussi des cas de coloration particulière du contenu cellulaire chez les petites Diatomacées épiphytes et les Protococcoidées qui, dans les cultures, montrent souvent une teinte générale bleu-saphir. La petite Diatomacée, le *Navicula fusiformis* Greg., var. *ostrearia* (Gall.) Van-Heurck, qui détermine la coloration verte des huîtres[3], renferme

1. Comère (J.), *Variations morphologiques du Cosmarium punctulatum* (Bull. Soc. bot. Fr., t. LIV, 1907, pp. XLII-XLV).
2. Lagerheim in Vidensk-Selsk. Skrift., I, Mathém. natur., Kl., Kristiania, 1895, nº 5.
3. Van Heurck (H.), *Traité des Diatomées*, Anvers, 1899, p. 215.

Digitized by Google

aussi, en plus de son pigment jaune, un liquide bleu d'azur. Le *Pteromonas nivalis* Chod., forme alpine cryophile, contient une huile jaune doré[1], analogue très probablement à celle qui a été observée sur la même plante dans les régions polaires antarctiques[2], alors que Wille[3] a constaté que le contenu des cellules du *Pteromonas* peut être aussi, dans d'autres cas, coloré en rouge par l'hématochromine. Il est intéressant de voir que la même forme d'une Algue nivale peut présenter deux pigments différents dans diverses localités. Le *Botryococcus Braunii* Kütz., forme essentiellement pélagique, a également ses tissus imprégnés d'une huile colorée en rouge pendant l'hiver, plus rarement dans le courant de l'été.

Les colorations anormales sont, du reste, assez fréquentes chez les Algues d'eau douce, plus particulièrement chez les Conjuguées[4]. C'est ainsi qu'il m'a été donné d'observer des Diatomacées épiphytes des genres *Epithemia* et *Amphora*, dont les chromatophores étaient d'un beau vert, alors que d'autres frustules voisins sur la plante-support présentaient la coloration jaune brun normale[5]. Cette belle coloration verte ne m'a paru jusqu'ici se produire que chez les Diatomacées épiphytes, elle ne doit pas être confondue avec la teinte verdâtre du *Fragillaria virescens* Ralfs, par exemple, et des *Navicula viridis* Kütz. et *N. cuspidata* Kütz. La coloration anormale des Diatomacées épiphytes ne se montre, du reste, qu'au cours du développement des frustules et que sous certaines conditions de milieu. Elle est accidentelle et non permanente.

Ces modifications dans la pigmentation des Algues vertes et des Diatomacées se produisent avec une assez grande rapi-

1. Chodat (R.), *Algues vertes de la Suisse*, Berne, 1902, p. 74.
2. Fritsch (F. E.), *Freshwater Algae collected in the South Orkneys* (Linnean Soc. Journ. Botany, vol. XV, jan. 1912).
3. Wille (N.), *Algologische Notizen*, XI-XIV, in Nyt. Magazin f. Naturvidenskab., XLI, 1903, p. 170.
4. Chodat (R.), *loco citat.*, p. 10.
5. Comère (J.), *De la coloration anormale des Diatomées épiphytes* (Nuova Notarisia, série XX, Gennaio, 1909, pp. 3-7).

Digitized by Google

dité, comme j'ai pu, de plus, l'observer au cours de mes observations en milieux de culture et aussi dans les milieux naturels. Il y a lieu de se demander s'il se produit, dans ces conditions, une production supplémentaire de matières colorantes ou bien une transformation des pigments existant déjà dans la cellule; ou encore, dans le cas de coloration de tout le contenu cellulaire, une solubilisation de principes normalement insolubles dans le suc aqueux et le protoplasme imprégné de ce liquide?

Sous l'influence des réactions chimiques, la chlorophylle se dédouble facilement en dérivés de colorations diverses. Frémy[1] a démontré que cette dernière substance peut donner par oxydation et par désoxydation de nombreux composés colorants jaunes, verts, rouges et bruns. Nous pouvons donc peut-être admettre que dans la nature aussi la chlorophylle vivante, insoluble à l'état normal, puisse s'hydrater sous l'influence de diastases que nous ne connaissons pas encore, s'oxyder sous l'action de ferments particuliers. Il est ainsi donné de constater, au cours du développement des plantes phanérogames, que les corps chlorophylliens subissent des altérations diverses, se redissolvent dans le protoplasme fondamental, se transformant en des substances jaunes, rouges ou orangées. De plus, pourquoi voudrions-nous donc, comme le dit fort bien Etard[2], restreindre la nature, puisque par les seuls moyens de la chimie, nous arrivons, en partant des couleurs dérivées de l'aniline, les couleurs jaunes, par exemple, à obtenir toutes sortes de racines nitrées, nitrosées, flavoniques, anthracèniques, etc.?

Il serait encore imprudent d'être affirmatif au point de vue de la solution du problème bien difficile de la coloration pigmentaire des Algues, mais en attendant le résultat des recherches qui pourront se produire sur ce point intéressant, je ne serais pas, pour ma part, bien éloigné de revenir aux

1. Frémy, *in* Compt. rend. Acad. scienc., Paris, 1860, L, pp. 405-412; et *Ibid.*, 1865, LXI, p. 188, 192.

2. Etard (A.), *La Biochimie et les Chlorophylles*, Paris, 1906, p. 46.

Digitized by Google

conclusions déjà anciennes de Pringsheim[1], qui admettait que les divers principes colorants, que certains caractères ont fait généralement considérer comme distincts de la chlorophylle, ne sont que des modifications de cette substance qui existe constamment chez les Algues.

1. Pringsheim (N.), *Untersuchungen über das Chlorophyll* in Monatsbericht d. K. Akad. d. Wiss. zu Berlin, oct. 1874.

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUX GÉNÉRAUX TOULOUSAINS :

DARMAGNAC ET BARBOT

L'INSURRECTION ROYALISTE

DE LA RÉGION TOULOUSAINE EN L'AN VII

PAR LE Dr GESCHWIND[1].

Dans une page bien souvent citée, le capitaine Lapène, le consciencieux historien de la bataille de Toulouse, fait une description, pleine de vie et de couleur, de l'arrivée de l'armée de Soult au faubourg Saint-Cyprien, le 24 mars 1814 : « L'armée, dit-il, défilait en silence et avec calme. Aucun bruit, aucune interpellation n'interrompaient cette marche imposante, et les Toulousains paraissaient saisis de respect et de recueillement à la vue de ces vieux débris des armées d'Espagne et de Portugal, auxquels les fatigues de la campagne et la marche pénible du matin au milieu de la pluie qui dégouttait encore des armes et des vêtements, n'ôtaient rien de leur mâle assurance. Le hasard avait surtout peuplé cette armée de Français méridionaux ; et, sans quitter le rang, le militaire de tout grade distingue dans les groupes de spectateurs un parent, un ami. Retenus pour quelques instants encore à notre poste, nous devons comprimer les vives émotions que nous causent ces rencontres inattendues. Les camps, les bivouacs établis, nulle raison n'empêche plus

1. Lu dans la séance du 4 juin 1914.

Digitized by Google

de voler à ses vieilles connaissances et de se livrer aux plus doux épanchements du sang et de l'amitié[1]. »

Nombreux, en effet, étaient les méridionaux dans l'armée de Soult. Parmi les officiers généraux, sans compter Gazan et Reille qui étaient Provençaux, nous trouvons en premier lieu le maréchal duc de Dalmatie, Soult lui-même, qui était du Tarn, ainsi que Rey; Harispe, un Basque de Saint-Étienne-de-Baïgorry; Clausel, un Ariégeois de Mirepoix; Maransin, de Lourdes; Darricau, de Dax; Bartier, d'Aspet; Menne, d'Agen; peut-être d'autres encore, et enfin deux Toulousains de Toulouse, Darmagnac et Barbot.

C'est de ces deux derniers dont nous allons nous occuper.

LE GÉNÉRAL DARMAGNAC : SON ORIGINE SES DÉBUTS.

Darmagnac était né à Toulouse, le 1er novembre 1766. Sa famille était des plus modestes[2]. Il exerça, comme son père, la profession de cuisinier, se maria à dix-huit ans, le 21 novembre 1784, avec Jeanne Dubarry, fille d'un boucher, laquelle eut trois mois plus tard, le 4 février 1785, un fils, Pierre Éléazar. En septembre 1791, à vingt-cinq ans, Darmagnac entra au service dans le 1er bataillon de volontaires

1. Lapène, *Événements militaires devant Toulouse en 1814*, 2e édit., 1834, p. 34. Lapène était de Saint-Gaudens.

2. Voici son acte de baptême tel qu'il figure dans les registres de la paroisse de Saint-Sernin, déposés aux archives municipales du Donjon :

« Jean Barthélemi Glaude Toussaint Darmaniac fils à Pierre Darmaniac cuisinier et à Joséphé Manié, mariés, né le premier novembre mil sept cents soixante et six a été baptisé le lendemain dudit mois et an, marraine Magdelaine Darmaniac laquelle requise de signer a dit ne sçavoir. « GUIBAL, curé de Saint-Sernin. »

Les Darmagnac auraient été cuisiniers chez les de Campels, les de Saint-Félix et les Dubarry d'Argicourt.

Sur tous les actes des registres de Saint-Sernin les concernant, ils signent « Darmaignac ».

Digitized by Google

de la Haute-Garonne où, au mois de décembre suivant, il était capitaine. Envoyé à l'armée d'Italie, il se distingua par sa valeur, passa chef de bataillon, en 1793, dans un des corps dont fut formée la célèbre 32e demi-brigade, avec laquelle il partit pour l'Égypte.

Montbel[1] raconte qu'à Malte, après la capitulation de la forteresse de La Valette, le général Darmagnac eut compassion de l'un de ses compatriotes, le chevalier de Malte, Célestin de Saint-Félix, resté sans ressources, qu'il se l'attacha comme aide de camp, l'emmena en Égypte, et souvent après une journée de combat, se rappelant son ancien métier exercé chez les parents de Saint-Félix, déposa son uniforme pour faire leur dîner.

Il y a lieu d'observer que Darmagnac n'était à cette époque que simple chef de bataillon et qu'il n'avait par conséquent pas d'aide de camp. Peut-être a-t-il fait entrer Saint-Félix dans son bataillon et, en qualité de compatriote et de Toulousain, a-t-il conservé avec lui une certaine familiarité. Montbel est parfois sujet à des inexactitudes de ce genre.

Darmagnac ne devint colonel qu'après la bataille des Pyramides; il commanda alors la 32e demi-brigade, succédant à Dupuy, un Toulousain comme lui. Son courage à toute épreuve se manifesta encore au siège de Saint-Jean d'Acre à la suite duquel Kleber, qui s'y connaissait, lui envoya un sabre d'honneur. Il fut nommé général de brigade en 1801 par Menou. Après sa rentrée en France, il fut envoyé gouverner pendant quelque temps la Carinthie, puis passa en 1808 en Espagne.

EN ESPAGNE.

Il y débuta par la surprise de Pampelune[2] et quelques mois plus tard, le 14 juillet 1808, il se distingua à la bataille

1. Souvenirs du comte de Montbel, p. 43.

2. Comme on le sait, sous prétexte d'envoyer des renforts à son armée de Portugal, Napoléon avait fait entrer de nombreuses troupes en Espagne. Accueillies en amies, elles s'emparèrent traîtreusement d'un

Digitized by Google

de Médina de Rio Seco où il commandait une brigade du général Merle, fut blessé et conquit le grade de général de division.

Il gouverna ensuite un certain nombre de provinces espagnoles, entre autres celle de la Vieille-Castille, à Burgos, où le remplaça le général Thiébault.

Ce dernier n'est pas tendre pour Darmagnac dans ses fameux mémoires, où domine, trop souvent malheureusement, à côté d'un parfait contentement de soi, le dénigrement systématique des autres. On en jugera par l'aperçu suivant :

« Un chef de bataillon de la 32e de ligne, qu'en 1797 j'avais connu à la division Masséna, Marseillais, je crois, véritable « Troun de Dious », était devenu colonel en Égypte et avec raison, attendu qu'à la tête d'un régiment et surtout de ses Provençaux du 32e, c'était un de ces hommes sur qui l'on pouvait compter comme sur un bélier ; depuis lors, on l'avait fait général de brigade, ce qui était moins nécessaire ; général de divison, ce qui ne l'était pas du tout ; gouverneur de la Vieille-Castille, ce qui pouvait être tout à fait funeste. Cet homme, nommé Darmagnac, ex-cuisinier, joignait une ignorance de marmiton à la brutalité d'un manant et traitait les hommes comme il avait appris à traiter les lapins et les dindons, en terroriste d'ailleurs ainsi que les Canuel et les Donnadieu[1], et prédestiné aux faveurs de la Restauration et aux chamarrures des Bourbons. » (Thiébault, *Mémoires*, t. IV, pp. 280-282.)

Et Thiébault cite des exemples de sa mauvaise administra-

certain nombre de places fortes. L'absence de scrupules et l'énergie brutale de Darmagnac se prêtaient parfaitement à ce genre d'opérations. A Pampelune, sous prétexte de corvées de vivres, il fit entrer un certain nombre de ses hommes dans la citadelle où, à un signal donné, ils se jetèrent sur les postes espagnols, les désarmèrent et, avec leurs camarades accourus, occupèrent la forteresse.

1. On se rappelle que le général Canuel, ancien aide de camp de Rossignol, et le général Donnadieu, ancien officier de la République et de l'Empire, se signalèrent par leur ardeur royaliste et leur froide cruauté en 1816, dans la répression des troubles du Rhône et de l'Isère.

Digitized by Google

tion, de ses cruautés et de ses rapines qui avaient soulevé la population.

Mais Thiébault est-il plus exact dans cette circonstance que lorsqu'il traite de « Provençaux » Darmagnac et ses compatriotes de la 32e, prenant leurs « millo Dious » pour des « troun de Dious »[1] ? En tout cas, dans cette affreuse guerre, les représailles vis-à-vis des Espagnols n'étaient pas aussi cruelles en général que les meurtres et les tortures qui les amenaient. Quant aux malversations et aux rapines, l'exemple partait de haut.

Ajoutons toutefois que si Darmagnac n'a pas commis toutes les mauvaises actions dont l'accuse Thiébault, il se faisait remarquer parmi les plus compromis. Nous lisons, en effet, dans les *Souvenirs militaires du colonel de Gonneville*, moins suspects que ceux de Thiébault : « Le général d'Armagnac commandait à Cuença et on lui attribua en partie la ruine de ce pays, ruine qui ne tournait, disait-on, ni au profit des troupes sous ses ordres, ni à celui du trésor royal. » (P. 231.)

A la rentrée sur le territoire français, la division Darmagnac se distingua dans cette armée où tout le monde pillait : elle mit à sac en plein jour le village de Laressore, près de Bayonne[2].

Dans les opérations qui succédèrent à la prise de commandement de Soult, l'offensive vers Pampelune, puis vers Saint-Sébastien, les combats sur la Bidassoa, la Nive, la Nivelle, l'Adour, les Gaves, et pendant la retraite sur Toulouse, la division Darmagnac eut une attitude assez effacée. A la bataille d'Orthez toutefois, elle contribua, au prix de grandes pertes, à couvrir la retraite.

1. Et à l'occasion de la bataille de Toulouse où il prend l'Hers pour la Garonne.
2. Vidal de La Blache, I, p. 169.

Digitized by Google

A TOULOUSE

A Toulouse, au moment de l'arrivée des Anglais, Darmagnac, après avoir défendu Tourneteuille et le pont sur le Touch, se replia sur Purpan et la Cépière, puis rentra dans l'enceinte extérieure de Saint-Cyprien.

Le 10 avril, comme on le sait, Darmagnac avait été placé en position d'attente dans les jardins et pépinières, entre la route d'Albi et les tuileries au pied du Calvinet. Il contribua fortement à la déroute de la colonne espagnole qui était venue attaquer la tête du pont Matabiau et dont une partie fuyant en désordre le long du canal, vint se jeter sous les coups du 31e léger qui occupait le couvent des Minimes sur la route de Paris.

Mais le cruel échec de Taupin à la Sipière le fit rappeler brusquement du côté du faubourg Guilleméry ; les deux régiments de sa brigade Menne précédés par quarante grenadiers du 120e réussirent à arrêter l'offensive de Beresford en avant du faubourg et, dans le reste de la journée, la division entière coopéra énergiquement avec la division Taupin, dont Travot était venu prendre le commandement, et la brigade Rouget, venue de Saint-Cyprien, à la défense de cette importante position.

Le peuple de Toulouse exagéra un peu la part de Darmagnac, son compatriote, dans la défense de la cité, part brillante, il est vrai, mais qui fut loin d'égaler le rôle important de Harispe au Mas des Augustins ou de Berlier aux Ponts-Jumeaux.

Bien plus, un certain nombre de Toulousains, qui se voyaient déjà en proie aux horreurs d'un assaut comme celui de Saragosse ou de Saint-Sébastien, interprétant peut-être mal quelques paroles de Darmagnac, lui attribuèrent une action prépondérante dans l'évacuation de leur ville par Soult. C'est ce qui paraît ressortir du passage suivant de Lapène : « Le général Darmagnac, alarmé pour sa ville, des

Digitized by Google

conséquences déplorables d'une seconde bataille, s'était ouvert à quelques individus sur la nécessité d'évacuer Toulouse et avait paru pencher fortement lui-même pour cette mesure conservatrice. Ces simples communications firent généralement croire aux Toulousains que leur compatriote avait provoqué la détermination prise par les membres du conseil (réuni par Soult) sur l'évacuation de la ville. Mais le général Darmagnac que son rang n'avait point appelé dans ce conseil, composé en tout du maréchal et des quatre lieutenants généraux, prit soin de démentir lui-même, dans le temps, par la voie des papiers publics, des bruits que la vérité ne pouvait admettre[1]. »

Pendant la première Restauration, Darmagnac, qui était déjà commandeur de la Légion d'honneur et baron de l'empire, fut créé chevalier de Saint-Louis et baron héréditaire. Au retour de l'île d'Elbe, il reçut le commandement de la 11e division militaire à Bordeaux et le conserva à la rentrée des Bourbons, dont il embrassa la cause avec ardeur ainsi que nous avons vu Thiébault le lui reprocher avec tant de violence. Louis XVIII le fit vicomte héréditaire en 1823, puis grand officier de la Légion d'honneur. A la révolution de 1830, il fut placé au cadre de réserve. Il mourut à Bordeaux en 1855.

Son fils fut lieutenant-colonel d'état-major au service de l'Égygte, et le fils de celui-ci, Ibrahim-Georges Gaston, vicomte d'Armagnac[2]. auquel, paraît-il, Ibrahim-Pacha avait servi de parrain, devint à son tour général de division dans l'armée française. Il est mort à Bordeaux il y a quelques semaines (mai 1914).

1. Lapène, *Événements militaires devant Toulouse* (1834), p. 110, note 1.

2. Déjà, sous l'Empire, le Darmaniac de 1766, le Darmaignac de 1784, 1785 et 1787 des registres de Saint-Sernin, était devenu Darmagnac, puis d'Armagnac en deux mots, même dans la correspondance officielle. Cette orthographe fut consacrée par les lettres patentes de Louis XVIII.

Digitized by Google

LE GÉNÉRAL BARBOT : SON ORIGINE, SES DÉBUTS.

Passons à Barbot : il était né le 2 avril 1770 et était fils de Pierre Barbot, avocat au Parlement, lieutenant au Sénéchal et Présidial de Toulouse, qui avait été capitoul en 1763 (fonctions qui lui conféraient la noblesse), et de la seconde femme de celui-ci, Antoinette de Chamouin[1].

Il appartenait, comme on le voit, à une excellente famille toulousaine. Il avait fait de fortes études, en grande partie au célèbre collège de Sorèze où il était entré en 1781.

Arrive la Révolution : nos frontières étaient menacées, la patrie était en danger : le jeune Barbot n'hésita pas; engagé au 4e bataillon de volontaires de la Haute-Garonne, il partit avec lui, le 15 mars 1792, pour l'armée des Alpes. Le choix de ses camarades l'avait appelé à commander en second le bataillon et il n'avait pas vingt-trois ans. Il trouva à la tête de cette armée le marquis de Montesquiou, un littérateur à l'esprit élevé, membre de l'Assemblée nationale en même temps que de l'Académie française, sous les ordres duquel il coopéra à la conquête de la Savoie. Avec Dugommier, le successeur de Montesquiou, il prit part au siège de Toulon en 1793 et partit avec son bataillon pour l'armée des Pyrénées-Orientales. Dugommier était une de ces pures et belles figures comme on en trouvait alors dans les armées de la

1. Voici son acte de baptême pris sur les registres de la paroisse de la Daurade :

« Marie Etienne fils de noble pierre Barbot, lieutenant particulier au Senechal et presidial de Toulouse et de dame Antoinette de Chamouin, mariés, rue Ste Ursule, né le deux avril mil sept cent soixante dix, a eté baptisé le lendemain par moy, vicaire soussigné, parrain le Sr Etienne de Chamouin, conseiller au Sénéchal et presidial de cette ville soussigné; marraine dame Marie de Barbot, veuve du Sr Purpan, habitante du lieu de St Sardos, diocèse de Montauban absente, le père présent a signé avec nous

« Barbot, Chamouin,
Lacome, *prêtre, vicaire.* »

Digitized by Google

République où étaient venus se réfugier ceux qu'écœurait la folie sanguinaire qui désolait notre malheureux pays. Comme Marceau, Kléber, Desaix, Joubert, il était l'idole de ses soldats et c'est en les entraînant à l'ennemi que, comme eux, il périt glorieusement. A l'armée des Pyrénées-Orientales, Barbot put, pendant près d'un an, recevoir ses nobles exemples et il eut la satisfaction de s'en voir apprécié, puisque Dugommier lui confia des commandements de choix, tel que celui d'un de ces bataillons de chasseurs qui figurèrent toujours au premier rang de l'armée[1], ainsi que de 14 compagnies de grenadiers réunies pour des interventions énergiques spéciales et qu'à la suite de l'affaire du fort Saint-Elme il le fit nommer adjudant général[2], chef de brigade provisoire, en juin de cette même année 1794, par les représentants du peuple auprès de l'armée.

Lors de la paix avec l'Espagne[3], Barbot se marie; il épouse, le 20 juin 1795, Élisabeth d'Aubian, fille de Joseph d'Aubian, avocat au Parlement, et de Jeanne Duclos de Laas.

Le 3 octobre suivant, il passe à l'armée des côtes de l'Océan,

1. Ce bataillon était le 2e, composé de compagnies tirées des 7e, 35e, 79e, 1er bataillon des Côtes marines, 2e de l'Ardèche, 4e *de la Haute-Garonne*, 4e du Mont-Blanc, 5e de Vaucluse, et 7e de *l'Ariège* (Chuquet : *Dugommier*, p. 192).

2. Les adjudants généraux furent créés en 1790 pour cumuler les attributions exercées par l'état-major général et les états-majors particuliers de l'infanterie et de la cavalerie. Leurs fonctions, la ressemblance du nom et de l'uniforme les faisait ressembler à des généraux dont souvent on leur donnait l'appellation. En 1800, le premier Consul qui considérait le service d'état-major comne un passage et non comme une carrière, les dépossèda de ces ornements, restreignit l'importance de leurs fonctions et les fit appeler « adjudants commandants ». Bien qu'ils fussent amenés parfois à commander une brigade, les portes de l'avancement leur étaient presque fermées. Beaucoup d'entre eux restaient indéfiniment à ce grade, comme Gasquet, par exemple, qui commandait à la bataille de Toulouse, en 1814, une brigade de Taupin et qui avait été nommé adjudant général à l'expédition d'Egypte. (Foy, *Guerre de la Péninsule*, I, p. 130; Vidal de La Blache, I, p. 156.)

3. Le traité de Bâle fut signé le 22 juillet 1795, mais les hostilités avaient cessé depuis plusieurs mois.

Digitized by Google

à Caen, comme chef d'état-major du général Dugua, un Toulousain comme lui et qui, comme lui, avait été avec Dugommier au siège de Toulon.

La suppression de l'armée des côtes de l'Océan fit mettre Barbot en non-activité à la disposition du ministre pendant près de deux ans (septembre 1796 à juin 1798). Il lui était né une fille en 1796 et un fils en 1797.

En juin 1798, il est placé à l'état-major de la 10e division militaire à Toulouse.

C'est pendant qu'il se trouvait dans cette situation qu'éclata, dans la région même de Toulouse, l'insurrection royaliste de l'an VII dans laquelle son intervention fut décisive.

L'INSURRECTION ROYALISTE DE L'AN VII.

Qu'on nous permette de nous étendre un peu sur les causes et les péripéties de ce mouvement généralement peu connu. Ainsi qu'on le sait, à la fin de l'an VII (début du 2e semestre de 1799) la France était dans un état déplorable à l'extérieur comme à l'intérieur. Bonaparte était en Égypte avec l'élite de nos officiers et de nos soldats, nos armées étaient battues à Stockach, en Allemagne, et à Magnano, en Italie, et il ne restait, pour défendre nos frontières contre les 100.000 Austro-Russes de l'archiduc Charles et de Souvarow, que la petite armée de 37.000 hommes que commandait Masséna dans les montagnes de la Suisse. A l'intérieur, c'était l'anarchie : le Directoire exécutif et les assemblées législatives, (Conseils des Cinq-Cents et des Anciens) étaient complètement discrédités; partout les lois étaient violées et les autorités méconnues. La levée générale, l'emprunt forcé de 100 millions et la loi des otages, qui venaient d'être décrétés[1],

1. La loi du 10 messidor an VII (28 juin 1799) appela les conscrits de toutes les classes, sous forme de levée en masse; le même jour, afin d'organiser ces nouveaux bataillons, une autre loi décréta un emprunt forcé de 100 millions, à remplir par « la classe aisée »

Digitized by Google

avaient augmenté encore le nombre des mécontents, surtout dans le Midi. Les paysans ne payaient l'impôt que contraints et forcés, et les conscrits se cachaient ou rejoignaient les bandes insurrectionnelles qui se formaient de tous les côtés[1].

Après avoir préludé par des rebellions partielles et des brigandages, l'insurrection éclata brusquement sur plusieurs points à la fois dans la nuit du 18 au 19 thermidor (6 au 7 août 1799).

Les conscrits réfractaires (les réquisitionnaires, comme on les appelait), les déserteurs, les paysans lésés dans leurs intérêts et excités depuis longtemps par les royalistes du pays, les émigrés et les prêtres réfractaires rentrés en cachette se soulevèrent aux cris de : « Vive le roi ! » et parfois de : « Vive la religion[2] ! » dans une douzaine de cantons de la Haute-Garonne et du Gers, ainsi que dans un certain nombre de communes du Tarn, de l'Aude et de l'Ariège. La zone insurgée formait, à l'est, au sud et à l'ouest de Toulouse, un vaste arc de cercle, allant du Tarn au Gers, de Mouzens à Lombez et dont la corde avait près de 100 kilomètres. L'armée insurrectionnelle comptait de 15 à 20.000 hommes[3] sous la direction d'un certain nombre de chefs dont les principaux

seule, dit la loi. Le 19 thermidor suivant, cette mesure prit la forme d'un impôt progressif établi au prorata de la contribution foncière.

Enfin, le 24 messidor une loi, plus révolutionnaire et plus terroriste encore, la loi dite « des otages », applicable dans les régions désignées par le Corps législatif comme en état de trouble, rendait responsable des assassinats ou des pillages dans leur personne et leurs fortune toute une catégorie de citoyens (parents d'émigrés ci-devant nobles, parents de brigands, hommes et femmes), mis préventivement en état d'arrestation. Cette loi inexécutable ne semble avoir reçu que de rares commencements d'application. (Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, VIII, p. 398.)

1. Lavigne, *Histoire de l'insurrection royaliste de l'an VII*. Dentu, 1887.

2. Au contraire de celle de la Vendée, l'insurrection du Midi paraît avoir eu pour mobiles plutôt les atteintes causées aux intérêts privés que les coups portés à la religion.

3. De Castéras (*Histoire de la Révolution dans l'Ariège*, p. 356) parle de 16.000 hommes massés autour de Toulouse. Lavigne (p. 149) va jusqu'à 20.000 dont il donne le détail.

Digitized by Google

étaient Rougé, un ancien adjudant général qui s'était distingué en Italie et dans la campagne contre l'Espagne sous Dugommier et le comte de Paulo, jeune émigré rentré secrètement.

D'autre part, la région était dépourvue de troupes régulières; d'après Dumège[1], il n'existait pas plus de 4.000 hommes de Perpignan à Bayonne.

La Constitution de l'an III avait supprimé l'autonomie des communes et transporté au chef-lieu du canton l'*administration municipale* dont les membres, qui comprenaient un agent et un adjoint par commune, étaient fort nombreux. Le département était gouverné par une *administration centrale* de cinq membres. Ces administrations étaient nommées par le suffrage à un ou deux degrés, mais le gouvernement y était représenté par un commissaire et avait sur leurs membres le droit de suspension et de destitution. Il est évident que ce système émiettait les responsabilités et entravait une action rapide et énergique.

A côté et souvent par-dessus ces administrations intervenaient les comités qu'elles instituaient ou qui se constituaient spontanément, les clubs, les Sociétés patriotiques, etc., où d'ordinaire la violence remplaçait la capacité.

Tous ces gens, toutes ces assemblées faisaient des motions, prenaient des arrêtés, levaient des troupes, nommaient leurs chefs, dirigeaient leurs mouvements avec la plus grande incohérence.

La répression de l'insurrection se ressentit de cette anarchie dans l'autorité. Il est vrai que, du côté des insurgés, il existait le même décousu dans le commandement et le même désordre dans l'exécution.

Nous ne ferons pas l'histoire détaillée de ce soulèvement. Bornons-nous à en citer les principaux points pour arriver à l'action qu'y exerça Barbot.

Les 5 à 600 paysans mal armés[2] qui s'étaient massés dès

1. Du Mège, *Histoire du Languedoc*, t. X.

2. La moitié au moins des insurgés n'avait que des piques, des bâtons ou des faulx, l'autre moitié portait des sabres, des pistolets,

Digitized by Google

le 19 thermidor sur les coteaux de Pech-David à 2 kilomètres de Toulouse, en vue d'une occupation de la ville où ils avaient des intelligences et de son important arsenal, ne firent aucune tentative sérieuse pour aboutir à ce résultat.

Le général Commes, commandant les 9e et 10e divisions militaires[1], se trouvant en ce moment à Perpignan, l'administration centrale de la Haute-Garonne requit le général Aubugeois, qui le remplaçait provisoirement, de prendre les dispositions militaires exigées par les circonstances.

Aubugeois, un ancien capucin, avec 500 hommes comprenant surtout des gardes nationaux et trois canons, mitrailla les insurgés qui s'enfuirent, laissant 200 hommes sur le carreau. Puis il poussa vers Colomiers et L'Isle-Jourdain où il se livra, avec sa troupe, à de grands excès. L'adjudant général Vicose, désigné par le comité militaire de Toulouse, réprima les mouvements qui s'étaient produits du côté de Lanta, de Caraman ainsi que dans le Lauraguais. Il en fut de même dans l'Ariège, dont l'administration centrale confia la direction des troupes à l'adjudant général Chaussey et à ses adjoints Lera et Lacour[2]. Chaussey rencontra de

des fusils avec peu ou point de munitions. Et ce fut ainsi pour toute l'armée royaliste jusqu'à la fin de l'insurrection (Lavigne, p. 290 et suivantes; Roschach, *Foix et Comminges*, p. 193.)

1. La 9e division avait son siège à Montpellier et la 10e à Toulouse. Cette dernière se composait de deux subdivisions comprenant, l'une les Pyrénées-Orientales, l'Aude et l'Ariège, et la seconde la Haute-Garonne, le Gers et les Hautes-Pyrénées. Le département du Tarn-et-Garonne n'existait pas encore.

2. Il y avait alors une foule d'adjudants généraux en congé, en disponibilité, ou bien attachés à des états-majors où souvent ils étaient en surnombre. Cette situation provenait de ce que le Comité du salut public, et surtout les représentants du peuple en mission près des armées, avaient prodigué ce titre à tort et à travers à une foule de jeunes gens qui souvent ne se distinguaient que par l'exubérance de leur civisme. (Foy, *Guerre de la Péninsule*, I, p. 130.) C'est ainsi que dans notre seule région nous trouvons Vicose, Laval, Barbot à Toulouse, Petit-Pressigny à Auch, Vidalot dans le Lot, Cayla à Agen, Chaussey, Bribes, Lera, Lacour dans l'Ariège, Bartier à Aspet, et d'autres encore. Un grand nombre d'entre eux n'étaient d'ailleurs que ce qu'on a appelé plus tard des adjoints d'état-major

Digitized by Google

Paulo au Vernet, dispersa sa petite troupe et l'obligea à fuir. Sur ces entrefaites, le général Commes était revenu, le 25, de Perpignan avec quelques troupes de ligne. Les joignant à ce qu'il trouva à Toulouse, il forma une colonne d'environ 2.000 hommes à la tête de laquelle il marcha, le 28, sur Muret où Rougé avait réuni le gros des insurgés. Mais dès le 26, ce dernier avait quitté Muret avec environ 7.000 hommes et s'était dirigé vers les Hautes-Pyrénées par la vallée de la Garonne. Commes le suit, fait à Saint-Élix sa jonction avec Vicose, venu par le pont de Carbonne, et s'empresse de retourner à Toulouse, laissant à Vicose le commandement de la colonne et le soin de poursuivre Rougé. Ce dernier fait tomber dans une embuscade, au château de la Terrasse, entre Carbonne et Cazères, l'adjudant général Bartier auquel les administrations municipales du canton d'Aspet et des cantons voisins avaient confié leurs volontaires, qui se sauvèrent à toutes jambes[1]; puis il continue sa marche jusqu'à Montréjeau où il apprend, à son arrivée, le 29 thermidor, qu'une force ennemie se trouvait sur la route du côté de Lannemezan.

C'était Barbot qui la commandait.

A la première nouvelle de l'insurrection, l'administration

avec des grades inférieurs, et l'on avait des adjudants généraux chefs de brigade ou chefs de bataillon (comme Lera par exemple). (Voir ci-dessus la note 2 de la page 11.)

1. Il faut lire les détails tragico-comiques que donnent Lavigne (pp. 287 à 298) et Roschach (p. 193) sur cette expédition et sur son chef l'adjudant-général Bartier que ses blessures et infirmités avaient, paraît-il, fait rentrer de l'armée d'Italie à Aspet, son pays natal, et que l'ardeur de son civisme avait désigné aux autorités locales d'abord pour les fonctions de juge de paix, puis pour ce commandement. 15 ans plus tard, au moment de la bataille de Toulouse, il était devenu le général baron Bartier de Saint-Hilaire et commandait le département de la Haute-Garonne. Au moment de la retraite de Soult sur le Lauraguais, ses infirmités ne lui permirent pas, assura-t-il, de l'accompagner; il n'avait cependant que quarante-cinq ans. Malheureusement pour lui, un mauvais plaisant toulousain dénonça sa présence « insolite » aux Anglais qui l'arrêtèrent. Il écrivit une lettre piteuse à Wellington qui le fit relâcher. (Vidal de La Blache.)

Digitized by Google

centrale des Hautes-Pyrénées, de même que celles des autres départements limitrophes de la Haute-Garonne, avait convoqué des troupes. Elle les réunit sur le plateau de Lannemezan et en offrit le commandement au général Maurice Mathieu, alors en traitement à Barèges. Celui-ci déclina l'offre pour raisons de santé, mais conseilla de confier ce commandement à l'adjudant général Barbot, « dont le zèle, l'intelligence et la bravoure lui étaient connus ». (Lavigne, p. 336.)

C'est ainsi que Barbot se trouva, le 1er fructidor, à Lannemezan, à la tête de 1.500 fantassins et d'une centaine de cavaliers avec deux pièces de canon qu'il avait été chercher au fort de Lourdes. Un petit noyau de troupes régulières, tirées des dépôts d'infanterie et de cavalerie des Hautes-Pyrénées, faisait partie de ce petit corps; tout le reste étaient des gardes nationaux.

La colonne de Vicose s'était réunie, le 2 fructidor, à Saint-Martory, à celle de Chaussey venue de l'Ariège. Ce dernier y avait recueilli les débris d'une autre troupe ariégeoise commandée par l'adjudant général Latour et qu'avait bousculée, le 28, Paulo, cherchant, après son échec du Vernet, à rejoindre, à la tête de quelques soldats, Rougé qu'il n'avait plus trouvé à Muret[1].

Le même jour, 2 fructidor, Vicose, qui se trouve maintenant à la tête de 2.500 à 3.000 hommes, gagne Saint-Gaudens et, Barbot s'étant mis en relations avec lui, il s'engage à

1. Divers auteurs mentionnent un combat singulier qui aurait eu lieu entre les 2 chefs opposés. Voici ce qu'en dit Roschach (p. 197) : « Il y eut dans ce petit combat de Saint-Martory un épisode qui rappelle le souvenir des guerres chevaleresques et qui dût plaire aux ruines féodales de Montpezat. Pendant quelques instants, le comte de Paulo et le général Latour se battirent corps à corps en avant de leurs cavaliers. L'officier républicain, blessé grièvement, passa quelque temps pour mort. » Dans l'ouvrage de Duclos, il se trouve une eau-forte assez bizarre figurant ce fait d'armes. Paulo y est représenté avec une espèce de grand shako à cocarde blanche et un uniforme à aiguillettes avec giberne et harnachement se rapprochant de l'uniforme anglais de cette époque.

Digitized by Google

faire de son côté, comme il le dit dans son rapport, « une fausse attaque sur l'avenue de Montréjeau pour faire diversion à l'attaque principale ». (Lavigne, p. 337.)

LE COMBAT DE MONTRÉJEAU.

L'affaire eut lieu le 3 fructidor (21 août 1799), à huit heures du matin. Barbot attaqua l'armée insurgée en avant de Pinas. D'après Dumège, une charge de cavalerie aurait coupé celle-ci en deux. Une fraction rejetée sur les bords de la Garonne eut beaucoup d'hommes tués ou noyés, les autres se retirèrent en bon ordre vers Montréjeau. Là, ils firent éprouver quelques pertes aux républicains, lesquels, en ce moment-là, montrèrent une certaine indécision qui faillit tourner à la panique. Mais l'intervention énergique du chef de bataillon Pégot (de Saint-Gaudens), adjoint de Barbot, rétablit la situation, et le tir à mitraille des deux pièces de Barbot, que celui-ci dirigea lui-même au moment opportun, suivi d'une vigoureuse charge à la baïonnette, mit tout ce monde en déroute. L'arrivée, d'autre part, des cavaliers du 14e chasseurs, qui formaient la tête de colonne de Vicose, précipita encore la débandade. En deux heures tout fut terminé.

L'armée insurgée, qui comptait à peu près 3.000 hommes[1], aurait eu environ 1.000 tués, 300 noyés et 1.200 prisonniers (il n'est pas question de blessés); 4 à 500 purent s'échapper en Espagne, surtout par la négligence de Bartier à occuper le pont de Labroquère. Barbot n'aurait eu qu'une douzaine de tués et autant de blessés, d'après son rapport aux admi-

1. Duclos dit 5.000 (p. 345). Le chiffre des combattants et celui des pertes, ainsi que la durée et les détails de l'action, offrent des divergences considérables suivant les narrateurs, même dans les rapports officiels. Nous avons cherché à nous approcher le plus possible de la vérité en confrontant les textes et en tenant compte de la créance à attacher à leurs auteurs.

Digitized by Google

nistrateurs du département des Hautes-Pyrénées; il s'empara de sept canons et de deux drapeaux[1].

Le mérite de ce succès, qui mit fin à l'insurrection, lui revient tout entier. La diversion faite par Vicose fut insignifiante, de son propre aveu.

Le général Commes, dans son rapport à l'administration centrale de la Haute-Garonne, reconnaît que « l'armée rebelle a été détruite par la colonne commandée par l'adjudant général Barbot et par nos braves chasseurs du 14e »; et le rapport officiel de Barbot ne laisse pas d'ailleurs le moindre doute à l'égard de son action décisive dans cet important résultat.

Nous lisons dans l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud (t. VIII, p. 400). « Quand les troupes envoyées par le ministre de la guerre, sous les ordres du général Frégeville, arrivèrent à Toulouse, l'insurrection était vaincue et la France en apprit presque à la fois le commencement et la fin. » Frégeville, nommé au commandement des 9e et 10e divisions militaires, n'arriva à Toulouse que le 8 fructidor, à la tête d'un petit corps de 2.500 hommes de troupes régulières de toutes armes.

Les malheureux prisonniers de l'armée royaliste furent menés, en nombreuses colonnes, à Toulouse. D'après d'Aldéguier (*Histoire de Toulouse*, t. IV, p. 583), ils auraient été entassés dans les églises et jugés prévôtalement par une Commission militaire qui les aurait fait exécuter de suite. On les aurait fusillés par vingtaines au pied de la tour Rigaud, près de la porte Saint-Étienne. « Ce lieu d'exécution, ajoute d'Aldéguier, servit pendant quelque temps de galerie aux patriotes toulousains. » De Conny (*Histoire de la Révolution de France*, t. VIII) et d'autres écrivains insistent de même sur le nombre des victimes et la rigueur de la répression. D'après Lavigne (p. 399), au contraire, seuls, 11 insurgés, dont il donne les noms, auraient été condamnés à mort et exécutés du 26 fructidor an VII au 30 vendémiaire an VIII,

1. Rapports de Vicose, Barbot et Commes. (Lavigne, pp. 338, 339 et 341.)

Digitized by Google

et une ou deux autres condamnations auraient été prononcées plus tard.

Nos propres recherches dans les archives du département de la Haute-Garonne, dans celles de la ville de Toulouse ainsi que dans celles du Conseil de guerre de Toulouse et dans les registres de décès de la ville, nous ont amené à confirmer, à peu de chose près, les chiffres donnés par Lavigne : du 27 fructidor an VII au 15 brumaire an VIII, les deux conseils de guerre siégeant à Toulouse ont prononcé quatorze condamnations à mort suivies d'exécution[1]. Nous avons pu constater, en outre, que toutes ces condamnations étaient dûment motivées, et qu'elles ont été prononcées après des instructions consciencieuses et des débats réguliers et complets.

Les premiers rapports avaient compris Paulo parmi les morts ; l'apparition sur les eaux de la Garonne de deux chapeaux à panache blanc, signe distinctif des chefs insurgés, avait fait croire qu'il s'était noyé ainsi que Rougé. Mais ils réussirent à passer en Espagne. D'après une tradition que rappelle Duclos (p. 355), Paulo, fait prisonnier, aurait été sauvé par Barbot, son ancien camarade du collège de Sorèze. On a même ajouté que c'est Barbot qui lui aurait conseillé de jeter à l'eau son chapeau empanaché pour accréditer le bruit de sa mort.

Barbot fut-il récompensé de son beau succès? Il est à crain

1. Voici les noms des condamnés que nous avons pu relever, du 18 fructidor an VII au 15 brumaire an VIII : Baccalerie, Lanes, Reynis, Dastarac, Aygobère, Lassalle, Lacassagnère, Couchon, Espagnol dit Saint-Ybars, Esquirol, Tourreil, Garail, Nerexy, Daigny. D'après certains renseignements, il y aurait eu encore deux autres exécutions, celles des nommés Martin Lassus et Génibrouge, cette dernière le 22 brumaire. Mais, le 18 brumaire, Bonaparte, débarqué à Fréjus un mois auparavant, avait mis fin au gouvernement déconsidéré d'intrigants et de médiocres qui avait livré la France à l'anarchie et la poussait à la ruine. Ce coup d'État amena un grand adoucissement dans les mesures de répression contre les insurgés royalistes. Il n'y eut plus qu'une seule condamnation à mort prononcée de ce chef, le 28 floréal, six mois plus tard, celle du nommé Pilet, et encore le fut-elle par contumace.

Digitized by Google

dre que non. Il continua à être employé à la 10e division militaire jusqu'en septembre 1801.

Puis, après une nouvelle année de non-activité avec traitement, il fut derechef replacé à cette même division à Toulouse, où il resta, comme chef d'état-major, jusqu'au 22 septembre 1804[1].

A cette date, il fut envoyé au camp de Saintes comme chef d'état-major du général Lagrange.

Depuis 1796, il venait donc de passer huit années consécutives dans la région toulousaine, soit en non-activité, soit à l'état-major de la 10e division militaire. Il est probable que ses opinions, ses idées, ses goûts personnels le portaient peu à prendre part aux brigues et aux luttes de cette époque bouleversée où, si de grandes réputations militaires se firent jour, les grades étaient souvent le prix de bruyantes manifestations politiques plus ou moins sincères, et ses aptitudes au service d'état-major et aux études qu'il exige le poussaient encore vers la tranquillité. Il dût, pendant cette période, vivre beaucoup dans l'intimité de la vie de famille et peut-être même s'occuper des intérêts et des propriétés qu'il possédait dans la région.

Mais, pendant ce temps, avaient lieu les merveilleuses campagnes de 1796 et 1797 en Italie, avec Castiglione, Arcole, Rivoli, l'expédition d'Égypte, Zurich, Bergen, Marengo, Hohenlinden. Et Barbot n'était ni avec Moreau, ni avec Masséna ou Brune, ni surtout avec Bonaparte, et on sait quel penchant, bien naturel d'ailleurs, ce dernier conserva toujours pour ses soldats d'Italie et d'Égypte. Aussi ne nous étonnons pas que Barbot soit resté si longtemps adjudant général.

Il s'embarqua, à la fin de 1804[1], sur la flotte de l'amiral Missiessy, avec les troupes du général Lagrange dont il était le chef d'état-major, ainsi que nous venons de le dire. Cette expédition, dirigée contre les Antilles anglaises, est assez peu connue. Elle faisait partie du plan général conçu

1. L'Empire est du 18 mai 1804.

Digitized by Google

par l'Empereur pour arriver au libre passage en Angleterre de son armée du camp de Boulogne.

L'expédition s'empara de l'île de la Dominique, où Barbot se distingua à l'assaut de sa capitale, Le Roseau, le 23 février 1805. Il s'empara ensuite de l'île de Saint-Christophe. Mais Missiessy et Lagrange revinrent en France sans que le but projeté par Napoléon ait été atteint.

A son retour, en avril de cette même année 1805, Barbot fut employé au camp de Boulogne, puis envoyé au corps de Mortier, toujours comme chef d'état-major d'une division.

Napoléon, avec les territoires acquis en Allemagne, avait institué cinq grands gouvernements à la tête desquels il avait placé cinq de ses généraux. C'étaient de grasses prébendes dont Thiébault, qui fut le titulaire du gouvernement de Fulda, l'un des cinq, vante les bénéfices[1]. Le général Lagrange, qui avait obtenu celui de Hesse, à Cassel, y prit Barbot comme chef d'état-major.

TRAIT D'HUMANITÉ DE BARBOT.

C'est dans ces fonctions qu'il eut un jour l'occasion de montrer ses hautes qualités de caractère et de cœur.

C'était en 1807, après la sanglante bataille d'Eylau. Quelques séditions ayant éclaté dans la Hesse et un officier français ayant été assassiné aux environs d'Hersfeld, l'empereur ordonna de livrer cette ville au pillage et à l'incendie, de fusiller trente habitants et d'en envoyer cent en France comme otages. Barbot, auquel était échu cette cruelle mission, ayant acquis la certitude que la masse des habitants n'était pas coupable de ce meurtre, se borna à livrer aux flammes quelques maisons isolées et de peu de valeur. Puis,

1. Sans compter les riches cadeaux et dons plus ou moins spontanés dont il fut comblé et tout en étant largement défrayé de tout dans le magnifique château des princes souverains, il toucha, dit-il, un total de 212.500 francs pendant les quatre-vingt-quatre jours qu'il passa à Fulda. (*Mémoires de Thiébault*, tome IV, p. 9.)

Digitized by Google

s'adressant à ses soldats : « J'ai l'ordre, s'écria-t-il, de vous permettre le pillage. Que ceux qui veulent profiter de cette permission sortent des rangs. » Personne ne bougea. Les habitants reconnaissants vinrent lui offrir un riche présent et Barbot le refusa en disant qu'il n'avait été que juste.

Quand fut formé le royaume de Westphalie, en novembre 1807, Lagrange étant devenu ministre de la guerre de Jérôme le nouveau roi, Barbot passa au mois de février suivant (1808) au corps d'observation des Pyrénées-Occidentales, qui devint l'armée d'Espagne, comme chef d'état major de la division du général Merle.

EN ESPAGNE : LETTRES DE BARBOT A SA FEMME.

Nous avons eu la bonne fortune d'avoir entre les mains une grande partie des lettres qu'il a écrites à sa femme depuis son arrivée en Espagne en 1808 jusqu'à la bataille de Toulouse en 1814[1].

En plus de l'intérêt historique qu'elles présentent, ces lettres nous montrent l'esprit cultivé, les sentiments élevés, le patriotisme ardent du général.

Attaché à ses devoirs, jugeant sainement les situations, modeste et reconnaissant à tous les chefs qui veulent bien s'occuper de sa carrière dans laquelle il a été si sacrifié, bienveillant pour ses subordonnés, il fait preuve surtout d'une droiture, d'une honnêteté scrupuleuse qui jurent souvent avec la conduite de son entourage.

Toutes ses lettres le font voir, en outre, soucieux avant tout de calmer les inquiétudes bien légitimes que pouvait avoir M^me^ Barbot dans cette guerre impitoyable, lui cachant nos insuccès ou, quand il ne peut pas faire autrement, les palliant sous des prétextes de manœuvres plus ou moins

1. Qu'on nous permette d'adresser nos vifs remerciements à M. le commandant de Saint-Sernin, arrière-petit-fils de Barbot, qui a bien voulu nous confier ces lettres, ainsi qu'à notre collègue M. de Gélis, qui nous a indiqué cette précieuse source de renseignements.

Digitized by Google

justifiées, heureux de se glorifier auprès d'elle des marques d'estime ou d'intérêt qu'il reçoit, toujours désireux de la paix ou, au moins, d'une accalmie dans l'interminable lutte déchaînée par l'ambition de Napoléon, pour pouvoir retrouver sa chère famille, et, enfin, quand l'ennemi est sur le sol de la patrie, trouvant les plus nobles accents pour relever les courages et flétrir les défaillances.

Et tout cela est dit dans un style correct, un peu ampoulé comme le veut l'époque, où l'on retrouve le bon élève de Sorèze.

Dès le 14 juillet 1808, il prenait une part active à la bataille de Médina de Rio Seco qui nous livra tout le nord de l'Espagne et où il remplaça, dans le commandement d'une des brigades de Merle, son compatriote Darmagnac, blessé au début de l'action ainsi que nous l'avons vu.

Comme sous chef de l'état major général de Soult, il prend part, en 1809, à la poursuite des Anglais à La Corogne et à la bataille de Talavera de la Reyna.

En 1810, comme chef d'état-major de Reynier, il figure dans l'offensive en Portugal à Torrès-Vedras, à Santarem; puis, dans la retraite de l'armée de Masséna, il assiste aux combats de Busaco, de Sabujal, et, en 1811, aux opérations autour d'Almeida, de Badajoz, de Ciudad Rodrigo.

C'est le 16 août de cette année 1811 qu'il est enfin nommé général de brigade; il était adjudant général depuis 1794!

Au mois de décembre, il devient gouverneur de la province de Tolède, puis de celle de Valladolid. Il quitte, en mai 1812, cette fonction qui, dit-il, « est extrêmement dispendieuse pour un homme qui, comme moi, se mettrait à la chemise pour faire honneur à la place qu'il occupe ». Il omet d'ajouter qu'il ne veut pas se livrer aux exactions devenues habituelles dans les situations de ce genre. Passé, sur sa demande, au commandement d'une brigade de l'armée de Marmont qui a succédé à Masséna, il assiste, le 22 juillet, à la désastreuse bataille des Arapiles, où il a deux chevaux tués sous lui et à la suite de laquelle il est mis à la tête d'une division de cette armée de Portugal.

Digitized by Google

En 1813, il passe avec sa division à l'armée du Nord, en Navarre, et prend part aux mouvements de cette armée sous Clausel, d'abord vers Vitoria où le roi Joseph vient d'essuyer une honteuse défaite, puis dans une pénible retraite sur Saragosse, d'où elle gagne la France par Jacca et le col de Canfranc.

EN FRANCE.

Quand, en juillet 1813, Soult, à sa prise de commandement, réduisit le nombre de divisions de quatorze à dix, les généraux de division se trouvant en excédent, Barbot dut quitter le commandement de celle à la tête de laquelle il se trouvait depuis plus d'un an pour reprendre, dans le corps d'armée de Clausel, celui d'une brigade, et encore le général Rouget, qui commande l'autre brigade, est-il plus ancien que lui. Il fait part à sa femme de cette petite déchéance sans aucune acrimonie, avec les plus grands éloges de son successeur et nouveau chef, le général de division Van der Maesen, « celui que j'aurais choisi entre tous, dit-il, si j'avais eu à le faire ».

Dans la désastreuse offensive en Navarre entreprise par Soult pour débloquer Pampelune, Barbot eut à soutenir de sanglants combats à l'Altobiscar, à Sorauren, à Echalar, et, à la suite d'une pénible retraite, il vint prendre position à Sare. A défaut d'une permission, si attendue, si espérée cependant depuis bien des mois, bien des années même, il obtint du maréchal l'autorisation de faire venir auprès de lui sa femme qui se trouvait dans sa famille à Verdun-sur-Garonne.

Le séjour des femmes à l'armée était chose habituelle à cette époque. Les armées d'Espagne et de Portugal étaient suivies d'une foule de femmes, légitimes ou non, qui, dit Vidal de La Blache (I, p. 166), gênaient les mouvements, occupaient l'attention et empêchaient le service. Ducère dit qu'il y en avait plus de 12.000 au retour de l'armée en France.

La femme du chef d'état-major général Gazan avait même

Digitized by Google

fait partie du butin de Vitoria. Elle avait égayé le quartier général anglais en contant sans réserve la chronique scandaleuse de l'armée française et de la cour d'Espagne (Vidal de La Blache, I, p. 161). Wellington, qui l'avait invitée à sa table, la rendit à son mari.

En dépit des ordres formels de l'empereur pour mettre fin à cet abus, nous voyons Mmes Gazan, Vilatte, Foy[1], Mathieu Faviers, Mme la maréchale elle même, rester avec leurs époux. Ne nous étonnons donc pas de voir arriver Mme Barbot.

« Je t'attends, lui écrit le général, le 6 août, dans une maison que je t'ai louée dans la commune de Saint-Pé, à une lieue sur les derrières de l'armée. Amène avec toi nos deux filles[2] et la femme de chambre, et des effets pour une quinzaine de jours. Je t'envoie Purpan, qui est chargé de tous les détails du voyage. »

Ce Purpan était un des deux aides de camp de Barbot, en même temps que son parent[3].

Mme Barbot arriva, en effet, le 12 mars; mais, dès le 29, Purpan est obligé de la ramener à Bayonne, où elle s'installe au faubourg de Saint-Esprit.

C'est que l'armée se mettait en mouvement pour dégager Saint-Sébastien, assiégé depuis le 14 juillet et dont la situation était des plus précaires. L'opération ne réussit pas et après les sanglants combats de San Marcial et du pont de Vera, où fut tué le brave Van der Maesen, Barbot revint à Sare. Il y trouve une maison dont il décrit avec complaisance l'installation commode à sa femme en lui demandant d'y

1. Le général Foy, dit Girod de l'Ain (*Vie du général Foy*), s'était installé au château d'Olhonce, près de Saint-Jean-Pied-de-Port, avec sa jeune femme. « Rarement, écrit-il, j'ai coulé des jours si heureux; chaque jour, je trouve à ma Lise des perfections nouvelles. » (Vidal de La Blache, I, p. 572.)

2. Les deux fils du général étaient à Paris, au lycée Napoléon; lors de l'attaque de la capitale par les alliés, l'aîné, Théophile, qui avait dix-sept ans, alla faire le coup de feu dans la plaine de Saint-Denis. (*L'Echo du Midi*, 31 janvier 1826.)

3. Son grand-oncle, François Pons de Purpan, avait épousé Marie de Barbot, tante du général. (Villain, *La France moderne*, III.)

Digitized by Google

venir auprès de lui. « Elle est à une demi-lieue des avant-postes, dit-il. Aussi, dans le cas où il prendrait fantaisie aux Anglais de nous attaquer, deux paires de bœufs seront toujours prêtes à opérer la retraite. »

Il ajoute que le général Rouget, plus ancien que lui, a pris le commandement de la division depuis la mort de Van der Maesen, ce dont il est enchanté, « le commandement provisoire ne donnant que plus de peines et de dépenses. »

Après un mois de réunion, Mme Barbot dut s'éloigner brusquement. Wellington avait surpris, le 7 octobre, le passage de la Bidassoa et mis le pied sur notre territoire, où il s'empara des fortes positions de la Croix-des-Bouquets, de la Baïonnette et de la Grande-Rhune. Cette haute montagne fut abandonnée par le 34e, un des régiments de Barbot, dont le colonel prit peur à l'approche de la nuit.

La petite Rhune, en face de la Grande, nous restait. Chaque brigade y passait huit jours à tour de rôle, et ce séjour dans cette rude saison d'hiver, sur cette haute montagne, sans autre abri que des tentes souvent enlevées par les ouragans, était des plus pénibles. Il est vrai qu'il en était de même pour l'adversaire qui occupait les montagnes opposées, où Wellington d'ailleurs, selon la pratique constante de ses compatriotes, avait placé ses alliés les Espagnols, réservant à ses troupes anglaises les villages abrités dans les vallées.

Mme Barbot était retournée à Verdun. C'est là qu'une lettre de son mari, datée du 11 novembre, d'Arcangues, lui fait connaître notre échec de la veille, le long de la Nivelle. Barbot, qui défendait la petite Rhune et les redoutes voisines, fut obligé de céder au nombre et, il faut bien le dire aussi, à la valeur des colonnes anglo-portugaises. Son aide de camp Purpan fut blessé à la jambe et le général Conroux, commandant l'autre division de Clausel, fut tué dans cette affaire.

L'armée fit retraite sur la Nive et sur le camp retranché de Bayonne, où l'on travailla sans répit à se fortifier, tous les généraux étant présents, par ordre de Soult, au milieu des travailleurs, malgré la pluie continuelle.

Digitized by Google

Le 30 novembre, Barbot écrit qu'il a dîné la veille avec Mme la Maréchale, « qui est toujours à Bayonne, dit-il, avec son fils et sa fille. Il y avait beaucoup de monde... Elle n'est plus de la première jeunesse, mais elle représente assez bien. Son mari était placé à table entre ses deux enfants, ce qui me rappelle l'heureux séjour de Sare, où j'étais placé de même[1]. »

Dans les affaires du 9 au 13 décembre sur les deux rives de la Nive, auprès de Bayonne, Barbot, d'abord en réserve, intervint du côté d'Arcangues, puis vers Saint-Pierre d'Irube. « Ma brigade, écrit-il le 13, s'est surtout distinguée par plusieurs charges à la baïonnette. M. le Maréchal nous a témoigné tout son contentement sur le champ de bataille. » Jusqu'au 17 février, jour où elle partit pour Dax, sa division, où Maransin avait remplacé Von der Maesen, resta auprès de Bayonne.

LE DINER DE MARRAC

Dans la correspondance des deux époux, le fait le plus saillant de ces deux mois d'inaction fut l'arrivée d'un pâté de foie de canard aux truffes que Barbot « avait promis à Maransin, qui est très friand de lui faire manger » et qu'il avait demandé à sa femme à cet effet.

« J'ai reçu avant-hier, écrit-il le 13 décembre, le pâté de foie de canard; nous l'avons mangé aujourd'hui avec les généraux Maransin, Taupin, Béchaud, Rey, Rouget, Menne, Pinoteau et Sol. Il a été trouvé excellent; tous ces messieurs

1. La maréchale, née Élisabeth Berg, était une Allemande; Soult, d'après Saint-Chamans, son aide de camp, était fort petit garçon devant elle et Napoléon, dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, dépeint ses allures autoritaires. Comme son mari, elle aimait beaucoup l'argent. « Elle demeura à Bayonne du 27 septembre au 13 décembre; en dix jours, les fournitures que le maire avait été requis de faire pour le couple ducal et dont il n'obtenait pas le remboursement, malgré une réclamation au ministère, s'élevaient déjà à 4.000 francs. (Vidal de La Blache, I, p. 148.)

Digitized by Google

qui me quittent à l'instant m'ont chargé de te présenter leurs respects et remerciements. » Tous ces convives étaient ses voisins de division ou de brigade avec lesquels on « se sentait les coudes » depuis bien des années. Barbot y avait ajouté Sol-Beauclair, un Ariégeois, ancien camarade en l'an III aux armées des Alpes, d'Italie, des Pyrénées-Orientales, où cet officier du génie avait présidé à tant de retranchements. Il était depuis une dizaine d'années commandant de la place de Bayonne.

La correspondance de Barbot nous permet de reconstituer, avec une suffisante précision, le tableau de cette petite débauche de graines d'épinards[1].

Comme cadre, la maison abandonnée sur la route de Saint-Pé, à une portée de pistolet du fameux château impérial de Marrac, où Napoléon avait consommé, en 1808, la perfide iniquité qui fut le point de départ des catastrophes qui amenèrent sa chute et malheureusement aussi les désastres de nos armées et de notre patrie.

La maison ayant été démeublée, on se sert de tables et de sièges de campagne ou de fortune, planches sur des tréteaux, pliants, augmentés peut-être ce jour-là de quelques accessoires loués à Bayonne ou empruntés aux voisins. Les propriétaires n'ayant pu enlever les cheminées et le bois pour les chauffer, on jouit du beau feu, si nécessaire en cette fin de décembre.

Le service est fait par le nombreux personnel de Barbot, Charles, Duhaut, Henri et sa femme, le cuisinier et les autres

1. Des agapes du même genre devaient être renouvelées à l'occasion d'une dinde farcie avec des truffes et des ortolans, invention du cuisinier Miégeville, de Verdun, à laquelle le « friand » Maransin « meurt d'envie de goûter ».

A part cette recherche de bons morceaux, les distractions étaient rares pendant ces deux mois d'interruption des opérations. Même à Dax, écrit Barbot, la vie est assez triste; « il y a, tous les soirs, une petite réunion de vieilles femmes chez la femme du général Darricau, où l'on joue l'écarté, le wisth, le tric-trac, qui est toujours mon jeu favori. On n'a même pas dansé le mardi-gras »! Mais Wellington arracha bientôt Barbot à ces molestes délices de Capoue.

Digitized by Google

ordonnances qui ne sont pas indispensables ce jour-là pour garder ceux des chevaux qui sont à Bayonne[1].

Les convives ont leurs vieux uniformes usés, râpés et détruits par les marches, les bivouacs, dans la pluie, la neige et les brumes qui ont caractérisé toute cette campagne sur la Rhune ainsi que dans les sommets et vallées des Pyrénées. Peut-être les tailleurs de Bayonne les avaient-ils un peu retapés pour le dîner de M^me^ la Maréchale.

La conversation a dû être celle qu'on tient dans ces longues campagnes, où la vie animale passe au premier plan et où l'on s'occupe surtout du repas que l'on fera et du gîte où l'on couchera. Elle a dû rouler sur les mérites du pâté de foie de canard et des 100 bouteilles de « fagotine[2] » qui l'accompagnaient et auxquelles fit certainement honneur le bouillant Taupin, le vaillant soldat d'avant-garde, dont la fougue inconsidérée nous enleva quelques mois plus tard, à Toulouse, à la redoute de la Sipière, où il se fit tuer, le succès que nous tenions dans nos mains.

On a dû parler aussi de la ruée vers la France de toutes ces nations que nous avions déjà tant de fois tenues sous notre genou et que le sublime génie de l'empereur allait une fois encore réduire à implorer la paix.

Ah! cette paix, comme on la désire! On assure qu'un traité a été conclu à Valençay avec le roi Ferdinand, ui rentrerait dans ses États, renverrait les Anglais dans leur île et mettrait ainsi à la disposition de l'empereur, sur les frontières de l'Est, les 100.000 hommes de Soult et de Suchet. On s'inquiète de savoir si Ferdinand a déjà quitté la

1. Quelques jours plus tard, Barbot écrit à sa femme que, par suite de la grande disette de fourrages, il a dû réduire ses écuries à onze chevaux et mulets au lieu de dix-huit. Vidal de La Blache (t. I, p. 165) parle, d'après un témoin oculaire, « de cet attirail de chevaux, mulets et bourriques qui encombre plus que la troupe et du nombre infini de soldats dont on a fait des valets. Un colonel se faisait suivre d'un convoi de 36 bêtes de somme, les bagages d'un chef de bataillon étaient escortés par 12 soldats ».

2. Le nom de ce cru, qui figure dans les lettres de Barbot, paraît désigner tout simplement du vin de derrière les fagots.

Digitized by Google

France. Tous les jours, on recherche si les Espagnols de l'armée de Wellington qui nous font face sont toujours là ; tous leurs mouvements de recul sont considérés comme un indice favorable à la conclusion de la paix[1].

« On assure, écrit Barbot, que le duc de Vicence est parti pour aller conclure la paix définitive. Dieu veuille que cette délicieuse nouvelle se réalise. »

Mais, pour le moment, on continue à avoir toujours là, devant soi, le désagréable Wellington, ce « Vilainjeton », comme l'avait appelé, à la grande joie de Soult et de son état-major, le vieux général Jacques Blondeau (de la Côte-d'Or), venu pour offrir ses services, avec ses idées et son uniforme de l'an II[2].

On dut parler aussi des absents, de la famille qui s'inquiétait et dont on était inquiet.

ÉNERGIE ET PATRIOTISME DE BARBOT.

Nous trouvons dans les lettres de Barbot de cette époque une crise de sensibilité unie au patriotisme le plus ardent. Déjà, quand il avait vu tomber auprès de lui Van der Maesen, Conroux et tant d'autres, ses sentiments affectifs s'étaient manifestés plus vivement. « Adieu, ma chère femme, écrit-il du camp de la Rhune, arme-toi de courage, songe que tu es Française et que c'est le moment où les deux sexes doivent déployer toute leur énergie. Je t'embrasse de tout mon cœur ainsi que ma chère maman et je te prie d'embrasser bien tendrement pour moi mon frère et nos enfants. »

Puis il s'indigne devant la panique générale qui s'étend dans la région depuis que l'ennemi a mis le pied sur notre territoire et à laquelle Mme Barbot se laisse un peu gagner. « Ce n'est pas en poussant des cris de douleur que nous

1. Vidal de La Blache, II, p. 25.
2. Duceré, *Blocus de Bayonne*.

Digitized by Google

chasserons l'ennemi de notre chère patrie », écrit-il d'Arcangues le 11 novembre. Puis de Bayonne, le 30 : « Je ne comprends pas cette terreur panique qui s'empare de tous nos Gascons; ce qui prouve ce que l'on a remarqué depuis bien longtemps, qu'ils sont beaucoup plus braves et plus intelligents hors de chez eux que vers leurs dieux pénates. »

Et un peu plus tard, le 8 janvier 1814 : « En vérité, je crois que toutes les têtes vous ont tourné... Comment se fait-il que toi qui étais dans la plus parfaite sécurité à une demi-heure de l'armée anglaise, tu ayes une telle frayeur à Verdun! »

Mais Wellington avance toujours méthodiquement : après les lignes de la Bidassoa, de la Nivelle, de la Nive, de l'Adour, il va franchir le gave d'Oloron et arriver à Orthez. Malgré tout, Barbot continue à être optimiste, confiant dans l'avenir, dans le succès, au moins vis-à-vis de sa femme et des siens.

« Envoyez-nous bien vite les conscrits qui s'organisent à Toulouse et à Bordeaux, écrit-il, et bientôt nous forcerons ces fiers insulaires à repasser les monts ou les mers, si nous faisons la paix avec les Espagnols. » Et après la bataille d'Orthez : « Mon bonheur ne m'a pas abandonné. Mon cheval a reçu une contusion d'une balle au col, celui de Charles, mon domestique, une balle à la jambe; le général Rouget a eu un cheval tué à côté de moi et une balle dans son chapeau; mon aide de camp a eu aussi son cheval blessé. Tant que l'ennemi n'en voudra qu'à nos chevaux, je lui pardonne. »

Même plus tard encore de Lafitole, le 6 mars, il écrit : « Si les gardes nationales des Hautes-Pyrénées et du Gers venaient nous joindre, je ne doute pas que l'ennemi non seulement ne penserait pas à aller plus avant mais songerait au contraire à se retirer. »

A Saint-Gaudens toutefois, le 21 mars, devant ces insuccès répétés et cette retraite perpétuelle, son optimisme paraît un peu ébranlé, sans pourtant qu'aient fléchi son courage et sa fermeté dans l'accomplissement de son devoir.

Digitized by Google

« Nous avons disputé le terrain pied à pied, écrit-il, mais il a fallu céder à la grande supériorité numérique.

« Il est pénible de se voir obligé par la force de céder un si beau pays à l'ennemi. Nous en sommes tous navrés, mais nous ne recevons pas un homme de renfort et l'ennemi en reçoit tous les jours. »

Trois jours après il est à Toulouse, où va se terminer cette épopée. Toujours vaillant et calme, sans trop se faire d'illusions d'ailleurs, il écrit le 1er avril : « Nos retranchements se perfectionnent tous les jours. Si l'ennemi les attaque, il perdra beaucoup de monde, ce qui me fait présumer qu'il ne les attaquera pas. Dans le cas contraire, nous sommes disposés à bien le recevoir. »

A TOULOUSE.

Et le 10 avril, le soir même de la bataille définitive: « On s'est battu jusqu'à la nuit, écrit-il à 10 heures; nos troupes se sont couvertes de gloire. Ma brigade occupe seule le faubourg Saint-Cyprien, mais je suis bien retranché et ne crains pas d'être forcé. »

On connaît la part importante que prit Barbot à la défense de ce faubourg Saint-Cyprien. Reille, qui en était chargé, n'avait plus avec lui que la division Maransin (celle de Taupin avait été envoyée sur la rive droite de la Garonne); la brigade Rouget occupait le secteur de gauche et la brigade Barbot celui de droite.

Vers 6 heures du matin, le général Hill attaque la ligne de défense extérieure du faubourg; il est repoussé avec perte sur tout le front; malheureusement un bataillon du 40e, de la brigade Barbot qui occupait le moulin, très insuffisamment fortifié, de Bourrassol, à l'extrême droite de cette ligne, sur les bords de la Garonne, abandonna cette position si importante avec beaucoup trop de précipitation dès qu'il vit les Anglais se diriger vers lui; ceux-ci occupèrent le moulin et la tuilerie voisine et y installèrent de l'artillerie, qui put prendre à revers nos ouvrages de l'Embouchure et

Digitized by Google

des Ponts-Jumeaux, sur la rive droite du fleuve, ainsi qu'une bonne partie de notre défense extérieure de Saint-Cyprien[1]. Reille dut abandonner celle-ci vers les 9 heures pour se reporter sur l'enceinte même du faubourg. A 10 heures, ce mouvement était terminé et, conformément aux ordres de Soult, Reille envoya sur les positions menacées de l'autre rive, au faubourg Guilheméry, la brigade Rouget et toute l'artillerie de Maransin, ne conservant que les pièces de positions. Barbot demeura ainsi chargé de tenir tête avec sa seule brigade, pendant tout le reste de la journée, aux trois divisions anglaise, portugaise et espagnole de Hill. Ce dernier ne tenait, paraît-il, qu'à faire une simple diversion, qui finit par ne plus consister qu'en quelques tirailleries; toutefois, l'attitude de Barbot dans cette journée fut telle qu'elle lui attira une citation élogieuse de Soult dans le rapport sur la bataille qu'il adressa le lendemain, 11 avril, au ministre.

FIN DE CARRIÈRE.

Puis arriva la retraite sur le Lauraguais et le retour des Bourbons. Barbot, qui avait fidèlement servi la France sous tous les régimes, se rallie à eux, de même que l'immense majorité de l'armée. Au retour de l'île d'Elbe, il était commandant supérieur de Bordeaux. Quand son ancien chef Clausel se présenta devant cette ville, que la duchesse d'Angoulême avait essayé en vain de soulever pour la cause du roi, Barbot resta fidèle au serment qu'il avait prêté, et après avoir coopéré aux efforts faits par la princesse et à la protection qui lui fut accordée quand elle dût quitter Bordeaux, il se retira, pendant les Cent-Jours, dans ses foyers, à Verdun.

Après être revenu encore une fois comme chef d'état-major à Toulouse en juillet 1815 et avoir commandé pendant quelques mois le département de l'Ariège, il fut nommé lieutenant-général le 3 juillet 1816 et, trois mois après, il

1. Maison Rodolose. Patte-d'Oie, maisons Aurole et Chastel, etc.

Digitized by Google

reçut le commandement de la 10e division militaire à Toulouse, qu'il conserva jusqu'à l'avènement de Louis-Philippe en 1830, époque où il fut mis en retraite. Il put ainsi se consacrer davantage à cette famille aimée dont il avait été séparé pendant si longtemps[1].

En 1825, par lettres patentes du 24 octobre, le roi lui avait conféré le titre personnel de vicomte de Barbot[2]. Il mourut à Toulouse le 17 février 1839.

L'on trouve son tombeau au cimetière de Terre-Cabade, tout près du monument consacré aux défenseurs toulousains de Belfort.

C'est un mausolée en marbre, dont les sculptures en haut relief sont dues au ciseau de Griffoul-Dorval, l'artiste toulousain bien connu. Elles représentent, sur la face antérieure, un génie casqué posant une couronne sur un canon entouré de branches de chêne et de laurier. Sur les faces latérales on voit, d'un côté, un trophée d'armes et de drapeaux avec les épaulettes et les décorations du général, et de l'autre un écusson portant ses armes : le barbeau avec les deux épées croisées.

« Barbot », dit un de ses biographes, et ce sera notre conclusion, « fut un de ces généraux de second rang qui préparent les victoires dont d'autres, plus heureux, profitent. Il a été partout et toujours irréprochable et sa vie militaire est des plus pures qu'on puisse connaître[3]. »

1. Il avait eu cinq enfants : Adèle, née en 1796, mariée à M. de Carrère; Émile, né en 1797, chef d'escadron de cavalerie, marié à Mlle de Puthaux; Théophile, né en 1799, procureur du roi, mainteneur des Jeux floraux, marié à Mlle d'Aldéguier, et dont une fille a épousé M. de Laparre de Saint-Sernin; Natalie, née en 1808, mariée à M. d'Aldéguier, et Louise, née en 1816, mariée à M. de Chauliac (Villain, *La France moderne : Haute-Garonne et Ariège*, III, 1er fascicule, p. 1095.)

2. Rappelons que son compatriote Darmagnac était vicomte héréditaire d'Armagnac depuis 1823.

3. Marcel Semeziès : *Les Soréziens du siècle*. Privat, 1902, p. 43.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE DES RUES DE TOULOUSE

PAR M. JULES CHALANDE

(*Suite.*)

19. — RUE DU CASTEL.

A. M. — Cad. Dalbade, 16e et 17e m., 1478. — 13e m., 1550, 1571, 1679.

La rue du Castel, petite ruelle presque ignorée des Toulousains et qui n'est même pas fréquentée par ses habitants, leurs maisons ayant toutes principale entrée dans les rues voisines, fut autrefois une des plus mouvementées de Toulouse. C'était au XVe s. la *rue des Greniers des Moulins* (c. 1478). Les greniers et granges des moulins, dont la façade était assise sur l'ancienne muraille de la ville, dans la rue du Château, avaient leur entrée principale dans cette ruelle, sur l'emplacement de la maison n° 4, reconstruite au siècle dernier. Au XVIe s., on l'appelait simplement *rue des Moulins* ou *rue des Azes* (c. 1550) ou encore le *canton Mérigon*[1]. Lorsqu'on perça la nouvelle entrée des *Greniers des Moulins*, dans l'ancienne muraille, le charroi dans cette rue n'étant plus aussi considérable, les gens du gardiage qui venaient au Salin ou aux Moulins, avec leurs ânes chargés de blé, y remisèrent leurs bêtes; de là le nom de *rue des Azes* ou *des Anes*. Il y avait aussi une rue de ce nom, entre la place du Salin et la rue des Fleurs, et une autre près de la halle des Bancs-Majons (rue du Puits-Vert).

Le nom de *rue Mérigon* lui venait d'une auberge qui était installée au XVIe s. au n° 9 de cette rue et n° 14 de la

1. A. M. — Série I, carton 96.

Digitized by Google

rue des Moulins et dont le propriétaire et tenancier s'appelait *Mérigon Combres*. Cette auberge ne devait pas précisément sa renommée à la supériorité de ses ragoûts, elle la devait plutôt aux qualités louches de la maison. La femme du tenancier faisait un peu tous les métiers, entre autres celui d'entremetteuse et de receleuse; elle allait attendre les chambrières qui venaient puiser l'eau pour boire aux radeaux du Pont-Vieux et du Pont-de-Tounis et les excitait au vol et à la débauche. Un jour, les Capitouls s'en émurent, on arrêta plusieurs de ses complices (novembre 1547), mais « *la Mérigonne* », aidée de plusieurs de ses voisins, se jeta sur les gens du guet et fit relâcher les prisonniers. Le capitoul Pierre Madron eut le nez cassé dans la bagarre, mais la *Mérigonne* fut appréhendée et ne jouissant plus cette fois des complaisances capitulaires alla expier sa rébellion dans les *carces* (prisons) de la Maison commune[1].

Vers 1595, l'auberge fut vendue et la *Mérigonne* alla habiter une petite ruelle dans le faubourg Saint-Michel (rue du Piboul), qui prit alors le nom de *rue de la Mérigonne*.

Au XVIII[e] siècle, le nom de *rue du Castel* apparaît sur le plan Saget et, en 1794, l'auteur du tableau du 6 floréal, qui la désigne *rue de la Gauche*, la baptise *rue des Avantages*.

On remarque dans cette rue deux fenêtres Renaissance à croisillons au n° 6.

Sur le côté nord, toutes les maisons avaient entrées principales sur la rue de Comminges (= rue des Moulins) Sur le côté sud, la maison n° 4, reconstruite au siècle dernier, était anciennement l'entrée des greniers des Moulins; à la fin du XVII[e] s., vers 1679, le procureur à la Cour *Dominique Pujos*, ancêtre du conseiller *Jean-François Pujos*, s'y était installé et en 1708 la maison fut achetée par *Pierre de Boissi*, conseiller au Parlement (1690-1732), dont le père fut capitoul en 1672 et le fils conseiller en son office en 1732.

La maison n° 6, que le docteur et avocat à la Cour *Antoine d'Héliot* fit probablement construire au commencement du XVII[e] siècle, a conservé ses fenêtres à croisillons; l'huissier à la Cour, *Pierre Lebrun* l'acheta en 1641 et en 1762 elle passa au maître fondeur de la Mon-

1. A. M. — Délibérations, 1547, novembre, f° XLVII v°.

Digitized by Google

naie *Jean Fauga de Genesse*. Le nº 8 appartenait aux frères *Combes*, qui achetèrent en 1775 la maison de l'Inquisition.

La maison nº 10, qui forme l'angle de la rue de la Hache, fut construite dans la première moitié du XVIe s., sur l'emplacement de deux maisons, par le conseiller *Simon Reynier*, en même temps probablement que son hôtel de la rue de l'Inquisition, dont elle formait en quelque sorte une dépendance. On y remarque encore (rue de la Hache) des fenêtres gothiques au rez-de-chaussée; la partie supérieure est construite en corondage. Le petit-fils de *Simon Reynier*, le docteur *Jean Reynier*, hérita de cette maison vers 1570. Au commencement du XVIIe s., elle appartenait à la veuve de l'écuyer *Nicolas de Grezes*, Dlle *Catherine de Juillard*, famille dont Mme de Mondonville a illustré le nom. En 1618, elle la vendit à un aubergiste.

20. — Rue de la Hache.

A. M. — Cad. Dalbade, 17e m., 1478. — 13e m., 1550, 1571, 1679.

La rue de la Hache est aujourd'hui une rue sans aucune utilité; elle se termine par un cul-de sac, que la municipalité n'a pas encore songé à éclairer pendant la nuit.

Dans la seconde moitié du XVe s. cette ruelle s'appelait la *rue de la Tour de Vézian* (c. 1478); elle devait son nom à la tour de la vieille enceinte qui se trouvait au fond du cul-de-sac et appartenait alors à *Jean Vézian*, de Montauban. Auparavant, c'était la *rue de Guilhen Erys* (c. 1478), du nom de l'ancien propriétaire de cette tour, au commencement du XVe s.

La famille Vézian a brillé dans les annales toulousaines pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles; elle eut trois capitouls, cinq conseillers au Parlement et deux conseillers au Présidial, et c'est la veuve de *Gabriel Vézian*, conseiller au Parlement de 1593 à 1617, qui fournit la plus grosse partie de l'argent pour l'achat de la maison et des jardins de la Porte-Montgaillard, où les Carmes déchaussés s'établirent en 1622.

En 1550, la tour étant devenue la propriété du capitoul *Jacques Alary* (ou *Yllaire*), *seigneur de Thanus*, qu'on

Digitized by Google

appelait *M. de Thanus*, la rue prit alors le nom de *rue* ou *coin de Thanus*, dont nos historiens ont fait les uns *Tamis*, les autres *Chanus*.

Bernard Maigne acheta presque tous les anciens immeubles des Vézian et entre autres la *tour de Thanus* à *Dlle Olympe de Rabastens*, veuve de Georges Alary, en 1605; la rue toutefois ne prit son nom, *rue Magne*, que dans le XVIIIe s. Le nom de *rue de la Hache*, donné nous ne savons trop pourquoi, apparaît pour la première fois sur le grand plan manuscrit Saget de 1750; cependant, il a pu y être inscrit bien postérieurement, car nous trouvons également sur ce plan les dénominations du tableau du 6 floréal.

Toutes les maisons de cette rue avaient façades principales ou entrées dans les rues voisines. En 1632, Bernard Maigne la fit fermer par une porte dont on voit encore les gonds des deux côtés, à l'angle de la rue du Castel; mais, par un arrêt du 9 novembre, il fut obligé de la rendre au domaine public.

21. — Rue de la Fonderie.

A. M. — Cad. Dalbade, 5e, 6e, 13e et 18e m., 1478. — 5e, 6e, 11e et 13e m., 1550, 1571, 1679.

La rue de la Fonderie doit son nom au peintre vitrier Vergnes, qui la baptisa ainsi sur le tableau du 6 floréal an II, parce que la fonderie de canons venait d'y être installée. De ce tableau, trois noms seuls ont subsisté : rue de la Fonderie, rue du Musée et rue de l'Écharpe; tous les autres ont disparu au lendemain de la Révolution.

Au XIVe s., c'était la *rue Tholosaine* ou *rue des Tholosains*, nous trouvons sur les anciens titres : *Car. Tholosanorum*, *Tholosencorum*, *Tholosenquorum*, *Tolosenorum*, *Tolosenchis*, etc. Ce nom a subsisté jusqu'à la Révolution; on voit encore à l'angle de la rue Pierre-Brunières une pierre placée au XVIIIe s., portant l'inscription RUE DES

Digitized by Google

TOULOUSAINS. Il serait difficile de préciser quelle est l'origine de ce nom; nous ne croyons pas qu'au début il ait eu la signification qu'on pourrait lui donner aujourd'hui; nous croyons plutôt qu'il venait, comme celui de la rue Tolosane, du nom d'une famille propriétaire dans l'endroit.

Depuis le XV^e^ s., cette rue porta simultanément avec le nom de *rue des Tholosains*, ceux de *rue des Minorettes (car. minoretarum)*, *rue Sainte-Claire*, *rue des Nonnains de Sainte-Claire*, parce que ces religieuses étaient venues s'y installer dans la seconde moitié du XIV^e^ s. Les registres de pagellation et cadastres nous donnent : *rue de Menoret*, *rue de las Minorets*, *rue des Tholosens*, *grand'rue de Tholosens* (c. 1478). — *Rue de Tholosa*, *rue Sainte-Claire*, *rue des Tholosens*, *rue de Tholosins*, *rue des Nonnains de Sainte-Claire* (c. 1550).— *Rue Sainte-Clers*, *grand'rue Sainte-Claire*, *rue de Tollosane*, *grande rue des Tollosens*, *rue des Toulousains*, *à présent de Sainte-Claire* (c. 1571). — Toutes les variations d'orthographe de ces diverses dénominations persistèrent jusqu'à la fin du XVIII^e^ s. La création de la fonderie de canons dans les immeubles des religieuses de Sainte-Claire conserva après la Révolution le nom de *rue de la Fonderie*, donné en 1794.

Sur le côté ouest de cette rue s'ouvraient deux culs-de-sac, aujourd'hui fermés, l'un entre les n^os^ 23 et 25, en face la rue des Poutiroux; l'autre au n° 1 de la Dalbade. L'un et l'autre étaient désignés *canton* ou *coin Sainte Claire* (c. 1571) ou *ruelle des Nonnains Sainte-Claire* (c. 1550).

La rue de la Fonderie a toujours présenté une population très mélangée; à part quelques capitouls et parlementaires, on n'y trouvait presque que des artisans et des hommes de loi, procureurs, huissiers et avocats qu'attiraient là le voisinage du Parlement. Presque tous les immeubles ont été reconstruits au siècle dernier ou au XVIII^e^, cependant quelques maisons du XVI^e^ s. en corondage ont subsisté, attestant la solidité de ce mode de construction.

Sur le côté est, la première maison, n° 2, faisant coin à la petite *place du Bocail* ou *du Crucifix*, fut construite

Digitized by Google

vers 1625 par le marchand *Guillaume Dupont* sur l'emplacement de trois maisons; on voit encore aux divers étages les oculus en pierre de taille de l'ancienne construction, remaniée depuis. En 1755, l'immeuble appartenait à *Barthélemy Combes*, marchand, Prieur de la Bourse en 1766, qui acheta avec ses frères, en 1775, la maison de l'Inquisition.

La maison n° 6 a été construite au siècle dernier sur l'emplacement de cinq petites maisons, dont la dernière était l'entrée des *boucheries de la ville*, appelées anciennement les *bancs de la Salvetat*, qui se trouvaient sur la place du Salin.

Plusieurs aubergistes attendaient les voyageurs au passage; l'*Hostellerie de Saint-Christophe*, qui disparut au XVI^e^ s., se trouvait au n° 22; en 1550, la maison appartenait au docteur en droit *Dorde Amellon* et, en 1723, au géographe du roi, *Jean Besson*.

L'auberge à l'enseigne privilégiée du *Cerf-Volant* était au n° 28; elle disparut du quartier peu avant 1478 et alla s'installer à la place Saint-Georges sur l'emplacement où fut construit en 1747 l'hôtel Lafage (n° 20). En 1696, *Nicolas Buterne*, arpenteur, architecte et capitoul, acheta la maison et la fit reconstruire. On se trouvait alors à l'époque où Louis XIV, ayant toujours besoin d'argent, vendait toutes les charges, même celles de Capitouls. Buterne acheta pour la somme de 5.000 livres, plus 500 livres, pour le droit de 2 sols par livre, celle de capitoul assesseur héréditaire, créé par l'Édit de 1693; le conseil de la bourgeoisie et les Capitouls en charges se récrièrent, alléguant dans leur plainte que le sieur Buterne n'avait pas les qualités requises pour être capitoul, « *attendu*, dit la délibération, *qu'il a esté valet à gages de M. de Caulet, jardinier à gages de plusieurs personnes qui sont actuellement dans le Conseil, et qu'il est arpenteur* ». La plainte était peut-être excessive, car nous possédons aux archives du Donjon un plan-levée du cours de la Garonne depuis Braqueville jusqu'à Tounis, fait par cet ingénieur en 1687, et qui peut

Digitized by Google

compter comme un des meilleurs plans du cours du fleuve. Toujours est-il que le Conseil de la bourgeoisie n'obtint pas gain de cause et que le *valet à gages* fut maintenu capitoul[1].

Au n° 32, mais seulement au XVI^e^ s., était l'*auberge à l'enseigne du Soleil*, dans la maison du conseiller Toupignan.

Parmi les personnes notables, on trouvait sur ce même côté est : Au n° 4, le docteur et avocat *Pierre Gilibert*. — Au n° 6, qui comportait alors cinq maisons : en 1550, le notaire *Antoine Rigaldi;* en 1571, *Dame Catherine de Prohenque*, veuve de *Guillaume Cambolas;* vers 1650, *Mathurin de Pélauque*, chanoine de l'église Saint-Étienne; vers 1670, le notaire *Louis Condoumine* et, en 1750, *Anne Delpech*, écuyer, capitoul en 1733, dernier des capitouls de ce nom. — Au n° 16, maison en corondage, en 1751, *Jean-Antoine Fabry*, avocat et écuyer, capitoul en 1738 et 1751, dont les armoiries se trouvent sur un des balcons du Capitole. — Au n° 18, le procureur garde-sacs au Parlement *Gilles de Tiffaut*, capitoul en 1534-35; en 1571, son fils, le docteur en droit *Pierre Tiffaut*, et en 1679, le procureur à la Cour *Jacques Bezumbes*, capitoul (1678-79). — Au n° 24, vers 1540, le banquier *Pierre Bajuly*, capitoul (1541-42). — Au n° 26, vers 1660, l'avocat à la Cour *Bernard de Benoît*, seigneur de Novital, capitoul en 1645-46, et vers 1679, l'avocat au Parlement *Antoine Pagès*, capitoul en 1695. — Au n° 32, en 1580, le docteur et avocat *Jacques de Cabannes*. — Au n° 34, en 1571, l'avocat *Michel Baron*, et en 1602, *Jean de Fabars*, conseiller et avocat du Roi en la Cour présidial et référendaire à la chancellerie. — Au n° 36, vers 1670, l'avocat *Pierre de Gillède*, capitoul en 1670-71, 1677-78, 1678-79 et 1690; en 1728, *Anne Delpech*, capitoul de 1733, cité plus haut, et en 1748, son neveu le notaire *Pierre Blanc*.

Sur le côté ouest de cette rue :

N° 15. — On remarque au n° 15 l'*hôtel Margastaud*[2], construit vers 1681, qui a conservé son portail style Louis XIV, aux assises alternées de briques et de pierres et orné de deux consoles feuillagées. Deux maisons occupaient autrefois l'emplacement de cet hôtel ; la première appartenait, en 1571, au riche marchand *Jean Lombrail*, capitoul en 1596-97, et fut achetée en 1608 par *Rolland Rey*, mar-

1. A. M. Délibérations, XXXV, 1696, f^os^ 238, 239 et 255.

2. On a attribué cet hôtel au trésorier général Dugaillon, qui ne l'a jamais possédé, et était propriétaire du n° 21 de cette rue. — Voir : A. M., Dalbade, cad. et pl. cad. 1679, art. 14.

Digitized by Google

chand, capitoul en 1617-18, dont le portrait, peint par Jean Chalette, se trouve sur la miniature des *Annales* de 1618; la seconde appartenait, au xvᵉ s., au notaire *Ètienne Dagen;* en 1550, à *Raymond Coniardi*, procureur à la cour de l'Inquisition de la Foi, et dans le milieu du xviiᵉ s., à l'avocat *Salomon de Galien*, capitoul en 1658-59 et 1667-68, dont on voit le portrait, peint par Antoine Durand, sur la miniature des *Annales* de 1659. L'avocat à la Cour, *Vincent de Margastaud*, capitoul en 1681-82, 1698 et 1714, dont le portrait, par Antoine Rivalz, se trouve sur la miniature des *Annales* de 1714, acheta ces deux maisons et dut faire construire le nouvel hôtel l'année de son entrée en charge.

Nº 17. — La maison suivante, nº 17, reconstruite au siècle dernier, et qui avait issue dans la rue du Sauvage (nº 19) appartint, du xvᵉ s. à la fin du xviiᵉ, à l'opulente famille *Rivière;* en 1478, on y trouve le licencié *Arnaud Rivière;* en 1550, *Pierre de Rivière*, seigneur de Cayrac, maître des eaux et forêts et capitoul en 1552-53 et 1553-54; son portrait, peint par Serve-Cornaailh, figure sur la miniature des *Annales* de 1554; en 1625, c'est *Antoine de Melet*, seigneur de Beaupuy, capitoul en 1624-25, qui possédait la maison comme mari de *Dlle Catherine de Rivière;* vers 1679, l'immeuble passa à *Jean de Coste*, avocat à la Cour, capitoul en 1654-55, qui possédait d'autres hôtels rue Cujas, nº 4 et rue Riguepels, nº 12. Le portrait de ce capitoul, par Antoine Durand, est sur la miniature des Annales de 1655; son blason figurait autrefois dans la cour Henri IV sur le dernier pilier de droite, mais il n'a pas été reconstitué dans l'incohérente restauration de 1873.

Nº 21. — Sur le sol de l'hôtel nº 21, il y avait autrefois trois maisons, qui furent réunies en 1591 par le docteur et avocat à la cour *Jean Rigaldi*, capitoul cette même année 1590-91. L'architecte du roi *Pierre-Jean Caillon* en devint propriétaire en 1652 et le trésorier général de France *Dugaillon* lui succéda vers 1679. Cette succession nous donne un exemple des fréquentes transformations des noms de familles au xviiᵉ s. En 1770, l'immeuble fut acheté par l'avocat au Parlement *Pierre Arexy*, capitoul en 1781 et 1782, neveu du capitoul *Pierre Darexy* (1720), qui eut son hôtel en partie incendié le 21 août 1748 dans la rue des Pénitents-Blancs (= rue Saint-Jérôme).

Nº 27. — La petite maison, nº 27, appartenait en 1550 au docteur en droit *Jean Villemat*, capitoul en 1538-39; le notaire royal *Pierre Barrière* l'acheta en 1620, puis elle passa vers 1679 à l'avocat *Louis Moynet* et en 1730 au médecin lithotomiste *Joseph Nigoul*, qui comptait au nombre des fonctionnaires municipaux et touchait 900 livres de gages annuels.

Nº 31. — Le nº 31 où se trouve l'entrée de l'ancienne Fonderie de canons, aujourd'hui Institut catholique, appartenait en 1571 à *Pierre Caumels*, conseiller au Parlement, 1568-1588; après sa mort, ses deux

Digitized by Google

fils, *Pierre Caumels*, avocat général au Parlement 1589-1602, et *François Caumels*, conseiller, 1592-1627, en héritèrent et le revendirent en 1598.

L'église des Minorettes et trois petites maisons terminaient cette rue du côté ouest. La première de ces maisons appartenait en 1550 au peintre *Jacques Born ;* la deuxième, dont l'apothicaire *Armand Ros* était propriétaire en 1478, fut achetée vers 1550, par la veuve du conseiller *Jacques de Rivière*, *Dlle Catherine Galiberte*, et passa quelques années après au notaire royal *Jean Castanet*. C'est dans la troisième, qui formait l'angle de la petite ruelle Sainte-Claire, que se trouvait le *Four des Minorettes*.

22. — Le Monastère de Sainte-Claire du Salin.

(Rue de la Fonderie, nº 31.)

A. M. — Cad. Dalbade, 13e m., 1478, art. 37. — 11e m., 1550, art. 27. — 11e m., 1679, art. 26.

C'est dans le vaste enclos des bâtiments de l'Institut catholique, rue de la Fonderie, nº 31, que se trouvait avant la Révolution le couvent des *Religieuses de Sainte-Claire du Salin*, qu'il ne faut pas confondre avec les religieuses de Sainte-Claire de la Porte, qui étaient à Saint-Cyprien. On voit encore, en face de la rue Pierre-Brunière, la porte ogivale de leur chapelle, aux chapiteaux feuillagés, d'où s'élancent quatre archivoltes dont l'intrados est orné de larges feuilles recourbées, type du XIVe s.

La maison nº 31, dans laquelle est le grand portail de l'Institut, ne faisait cependant pas partie du couvent, ainsi que deux petites maisons qui se trouvaient à droite de la chapelle et qui appartenaient à des particuliers. Les religieuses ne possédaient sur la rue que la chapelle et une petite maison qui formait l'angle du cul-de-sac, appelé le *Coin Sainte-Claire*, aujourd'hui fermé par un portail qui porte le nº 1 de la rue de la Dalbade. C'est dans cette maison que se trouvait le *Four des Minorettes*. L'entrée du monastère était au fond d'un autre cul-de-sac appelé aussi *Coin*

Digitized by Google

Sainte-Claire, qui existe encore fermé par un mauvais portail, entre les maisons nos 23 et 25, en face la rue des Poutiroux. En entrant dans cette ruelle, on peut voir au fond l'ancienne porte du couvent qui a été conservée; elle est flanquée de deux colonnes arrondies au sommet et sans chapiteaux, au-dessus dans une sorte de niche rectangulaire se trouve une statuette, probablement de sainte Claire, qui semble avoir appartenu à une clef de voûte; cette niche est accostée de deux blasons martelés et d'un bas-relief représentant un prélat agenouillé avec sa crosse sur l'épaule; ces diverses pierres ont été enchâssées postérieurement dans la muraille. Sur la clef de l'arc de la porte a été gravée la date de 1736.

Dès 1246, ces religieuses avaient établi leur abbaye à Toulouse, hors les murs, près de la *Porte Villeneuve;* on l'appelait alors le *Monastère Sainte-Marie de la Porte-Villeneuve*, *Ordre de Saint-Damien*. La dénomination de cet ordre venait de ce que saint François avait logé sainte Claire dans une église dédiée à saint Damien, dans un faubourg de la ville d'Assise (1200).

Lorsqu'on ordonna la destruction des faubourgs de Toulouse, à cause des incursions des Anglais, leur monastère fut démoli et les religieuses demandèrent la permission de le reconstruire en ville; elles y furent autorisées (1er décembre 1352) et s'établirent « *inter carreriam Tholosanorum Tholose et flumen Garone* ». En 1357, le pape Innocent VI donna par une bulle des indulgences à ceux qui contribueraient à la réédification du couvent dans la paroisse de la Dalbade, et Grégoire XI, par sa bulle de l'an 1371, leur permit de recevoir des biens mal acquis ou incertains, jusqu'à concurrence de la somme de 500 livres, pour être employés à cette reconstruction.

Au XIIIe s., on les appelait les *Sœurs de Saint-Damien*, « *sororum sancti Damiati Tholose* ». Au XVIe s., les *Minorettes*, « *sororum minoretarum* », ou *Monastère Sainte-Claire*, « *conventus monasterii sancti Clare* »; au XVe, les *Sœurs Minorettes* ou *Menaurettes* (c. 1478); au XVIe les

Digitized by Google

Nonnains de Sainte-Claire (c. 1550), et plus tard les *Clarisses du Salin*. On ajoutait en général « du Salin » pour les distinguer des Clarisses de la Porte, de Saint-Cyprien.

La Révolution supprima leur ordre, comme tous les autres, et une fonderie de canons fut installée en 1794 dans leur couvent.

23. — La Fonderie de Canons.

(Rue de la Fonderie, n° 31.)

La Fonderie de canons, qu'on appelait autrefois *la Fondaison des canons*, était installée au XVI[e] s. dans la *rue des Cordeliers* (= rue Deville), en face de l'église des Cordeliers. En 1794, on la transporta dans le couvent désaffecté des religieux de Sainte-Claire du Salin, mais ce n'est qu'en 1816 qu'elle reçut une bonne organisation industrielle. A cette époque, on ne conserva en France que trois fonderies de canons, celles de Strasbourg, Douai et Toulouse; c'est alors que, sous l'habile direction de M. Mather, on installa une forerie horizontale sur les plans de Jean Abadie[1]; l'un et l'autre étaient Toulousains. La Fonderie de Toulouse devint alors la première du royaume; au début de l'installation, de 1816 à 1824, on fondit 412 canons, et dans les trois années suivantes, on en fondit 420.

En 1866, l'établissement fut supprimé. On voyait encore, il y a quelques années, sur les côtés de la porte, deux canons en moulages de plâtre en guise de colonnes.

1. Jean Abadie, membre de l'Académie des sciences et contrôleur de la fonderie de canons, né le 14 novembre 1773 et mort le 8 mars 1846. C'est à lui que l'on doit le plan de distribution des fontaines de Toulouse, adopté à la suite d'un concours en 1818, et les machines de l'ancien château d'eau, qu'il construisit en 1823 et qui furent inaugurées le 25 mai 1825.

Digitized by Google

24. — Rue des Poutiroux.

A. M. — Cad. Dalbade, 5e et 6e m., 1478, 1550, 1571, 1679.

La rue des Poutiroux serait, d'après certains, la rue des Citrouilles, traduction en français de son nom languedocien; mais ce n'est pas à ces précieuses cucurbitacées qu'on doit attribuer l'origine de son nom, qui lui vient tout simplement de maître *Jean Potiron*, procureur au Parlement, qui habitait, au commencement du XVIe s., la maison qui porte le n° 2 de cette rue. Auparavant elle était désignée par le nom d'un autre propriétaire *Dame Brugimonde* ou *Bruguemonde*, que les scribes des registres de pagellation écrivent de toutes façons : *Rue Donne Brugimonde. — Rue Na-bruguemonde. — Rue Brugimonde. — Rue Na-Brugimonde* ou *Nabrugimonde* (c. 1478). — *Rue Donne Brugayonede. — Rue Bousimonde. — Rue Bruzimonde. — Rue Donne Bruguimonde* (c. 1550). — *Rue de Bruguemonde. — Rue de Dame Bruguemonde* (c. 1571), etc., etc. — *Rue de Potiron,* qui apparaît pour la première fois au début du XVIIe s. et sur le cadastre de 1679, se transforme au XVIIIe s. en *rue des Poutiroux*, et les deux noms sont employés indifféremment jusqu'à la Révolution. Le tableau du 6 floréal lui donne celui de *rue l'Amorce.*

Les graveurs des anciens plans de Toulouse se sont efforcés aussi d'altérer son nom; on trouve : *rue Pouleron* sur le plan Tavernier de 1631, *rue Poitiron* sur les plans de Jouvin de Rochefort, et *rue Dauge-Monde* sur celui de Dupain-Triel.

Toutes les maisons de cette rue avaient entrées et façades principales sur la rue des Toulousains (= rue de la Fonderie) ou la rue Pharaon, sauf le n° 3, qui fut acheté en 1712 par *noble Gabriel Desinnocents*, receveur des tailles.

La maison de *Jehan Potiron* était en face et avait issue dans la « *rue des Tholosens* »; peu après 1571, elle passa à

Digitized by Google

son fils également *Jean* et procureur au Parlement, qui vendit le corps de maison en façade sur la « *rue des Toulousens* » en 1576, et la veuve de ce dernier, *Dlle Jacqueline de Bours*, vendit le restant de l'immeuble en 1615, à un autre procureur.

25. -- Rue Pierre Brunière.

A. M. — Cad. Dalbade, 4e, 5e et 9e m., 1478, 1550, 1571, 1679.

La rue Pierre-Brunière a toujours porté ce nom, du moins depuis le début du XIVe s., avec des variations nombreuses; les plus anciens titres latins nous donnent : XIVe s. — *Carª Petri brenerie. Car. Petra brenera.* — *Car. Brenera.* — *Car. Brenerii* — *prope Petram breneriam.* — *Car. brenerium.* — Les registres de pagellation du XVe : *Rue de la Pierre Brenière.* — *Rue de la Pierre Brunière.* — *Rue de Pierre Bruyère* (c. 1478).

A cette époque, *messire maitre Pierre de Bruyères*, conseiller au Parlement, était le principal propriétaire de cette rue, et possédait la moitié de son moulon[1]. Est-ce une simple coïncidence ou bien la désignation « *de la pierre brenière* » est-elle une déformation du nom d'un des ancêtres de ce conseiller? — Nous n'osons trancher la question.

Au XVIe s., les cadastres donnent : *Rue de Pierre Brenière.* — *Rue Pebrenière.* — *Rue Pebrunière.* — *Rue de la Pierre Brémyère.* — *Rue Pierre Brunière* (c. 1550, 1571); aux XVIIe et XVIIIe, on trouve toujours *Pierre Brunière.*

Le plan Tavernier de 1631 porte *rue de Lombrail;* c'est le seul document où nous trouvons cette désignation qu'on pourrait attribuer à une erreur des graveurs, mais cette dénomination s'explique: le riche marchand *Jean Lombrail* possédait, dès 1579, la maison qui forme l'angle de cette rue et de la rue Pharaon, n° 13.

1. « Le molon ont que demoure maistre Pierre de Bruyère, conseiller du Roy. » — (A. M., cad. Dalbade, 1478, 5e m.)

Digitized by Google

Le plan Jouvin de Rochefort donne *rue de Madame Saint-Jean*, et celui de Saget, *rue de Monsieur Saint-Jean;* on pourrait croire encore à des erreurs de graveurs, par transposition, la *rue Saint-Jean* se trouvant non loin de celle-ci, mais une ordonnance capitulaire de 1682 ne laisse aucun doute à cet égard[1], c'est bien à la rue Pierre-Brunière que s'appliquait ce nom à la fin du XVII^e^ s. Nous ne pouvons cependant en expliquer l'origine, les cadastres ne nous révélant pas de propriétaires de ce nom dans cette rue.

A l'angle de la rue de la Fonderie, on voit encore une pierre placée au XVIII^e^ s., portant l'inscription : RUE PIERRE-BRUNIÈRE.

L'auteur du tableau du 6 floréal lui donna le nom de *rue du Canon*, parce que la Fonderie de canons se trouvait à son extrémité.

Sur le côté sud de cette rue, le vaste immeuble qui porte le n° 8 s'étendait sur presque toute la moitié du moulon; il appartenait en 1478 au conseiller au Parlement *Pierre de Bruyère*. Dans la première moitié du XVI^e^ s., il passa au docteur en droit *Guillaume Bonia* (dont le nom s'écrivait également *Bon* ou *Boni*), capitoul en 1527-28, puis à ses héritiers en 1550; vers 1571, à *Loys Reynier*, conseiller au Parlement (1567-1574), puis au marchand *Jean Lombrail*, qui le céda en 1587 à son fils *Jean Lombrail*, capitoul en 1596-97; au XVI^e^ s., il devint la propriété de *Léonard de Secousse*, conseiller au Parlement en 1613; en 1712, *Gabriel Desinnocens*, receveur des tailles, en devint propriétaire.

Dans une autre petite maison dépendant du n° 8 habitait en 1550 *Gabriel Godonel*, conseiller au Sénéchal, et en 1571, *Pons Camelli*, aussi conseiller au Sénéchal. Les autres maisons appartenaient à des procureurs et des gens de loi, parmi lesquels étaient, au n° 4, en 1689, le procureur général des gabelles, *Jean Giral*, et au n° 6, en 1744, le greffier des requêtes du palais, *Barat*.

---

1. Itinéraire d'une procession : « ... Rue des Regans devant l'église Saint-Antoine, tournant à droite dans le coin de M^me^ Saint-Jean, à droite devant les religieuses de Sainte-Claire, droit à l'église de la Dalbade. » — A. M., Recueil d'arrêts manuscrits, 1682, p. 355.

Digitized by Google

26. — Hôtel Rivière.

(Rue Pierre-Brunière, n° 1.)

A. M. — Cad. Dalbade, 9e m. — 1478, art. 29 à 36. — 1550, art. 15. 1571, art. 18. — 1679, art. 12.

Sur le côté nord de la rue Pierre-Brunière, au n° 1, l'hôtel de Rivière, désigné à tort sous le nom d'hôtel de Montmorency, dresse dans sa cour intérieure sa vieille tour gothique, couronnée de mâchicoulis aveugles, qui se voyait il y a quelques années encore de la rue de la Dalbade. Aujourd'hui, de nouvelles constructions en façade sur cette rue la masquent complètement.

L'hôtel était assis autrefois entre cour et jardin; le jardin a disparu, mais la cour qui le remplace a conservé le puits avec une partie de sa ferronnerie surmontée d'une girouette aux armes des Rivière. Dans la seconde cour, la façade a été défigurée, les fenêtres à meneaux ont disparu, remplacées par de vulgaires ouvertures; seules les petites fenêtres gothiques de l'étage supérieur ont subsisté. A l'angle, la tour d'escalier est percée de trois élégantes fenêtres et d'une porte basse, surmontée d'un écusson martelé, soutenu par deux lions mutilés. Le motif est élégant et ingénieux, le blason, *au chevron chargé de trois coquilles, accompagné de trois étoiles, deux en chef et une en pointe*, est posé avec ses supports dans une grande coquille, et çà et là sont disposées symétriquement des étoiles et des coquilles, qu'on retrouve encore dans toutes les parties de l'édifice. La vis se termine par un pilier soutenant une voûte Tudor.

Le blason des Rivière décore aussi la cheminée de la salle du rez-de-chaussée; on le voit également dans la rue, au dessus du linteau d'une fenêtre, mais il a dû être enchâssé là postérieurement à la Révolution, car il n'a pas subi le martelage.

L'hôtel fut élevé au commencement du XVIe s., sur l'em-

Digitized by Google

placement de dix petites maisons, par *Jacques de Rivière*[1], sieur de Tournefeuille, conseiller au Parlement 1516-1548), qui joua un grand rôle dans les affaires de cette Compagnie et fut député vers le roi en 1520, au sujet du différend survenu avec la cour de Rome. Il avait épousé, vers 1531, *D*[lle] *Catherine Gilibert* ou *Gilbert;* son portrait se trouve sur le manuscrit des parlementaires du musée Saint-Raymond, f° 31.

Après sa mort, en 1550, l'hôtel passa à ses héritiers qui le donnèrent à louage; l'opulente demeure devint alors une auberge, et au-dessus de sa porte se balança l'enseigne de *Nostre-Dame.*

Parmi les héritiers de Jacques de Rivière se trouvaient *D*[lle] *Marguerite de Rivière*, femme de *Jean Burnet*, greffier civil au Parlement (1536-1578), le propriétaire du bel hôtel de la rue de Languedoc (n° 36), et *D*[lle] *Marie de Rivière,* femme du conseiller *Sébastien de Lafitau* (1554-1563), qui possédait un hôtel rue du Temple (= rue de la Dalbade, n° 24). Dans les premiers jours de janvier 1588, après le décès de Marie de Rivière, il y eut partage et l'immeuble passa à sa fille, *D*[lle] *Marguerite de Lafitau*, épouse de *Jean Toupignon*, conseiller au Parlement (1574-1597), qui le vendit à *Pierre Caumels*, également conseiller (1568-1588); ce dernier mourut quelques jours après, le 6 février 1588, et ses deux fils, *Pierre*, conseiller de 1589 à 1611, et *François*, conseiller de 1592 à 1627, héritèrent de l'hôtel. Il fut acquis dans la suite par *Jean-Georges de Caulet*, qui fut conseiller aux requêtes du Parlement en 1632, juge-mage, premier présidial en 1635, président à mortier en 1651, et mourut en 1679. Vers le milieu du XVIII[e] s., il appartenait au marquis *La Roche de Fontenille*, baron de Gensac, de la famille de Paule de Viguier *(La Belle Paule)*, et vers 1789 à *D*[lle] *Anne Jeanne-Thérèse de La Roche Gensac*, marquise de Gensac et seigneuresse de Savès, qui avait épousé *L.-A. Joseph de Montmorency-Laval.* Ce dernier,

1. Les registres du Parlement le prénomment Jean.

Digitized by Google

qui a laissé son nom à l'hôtel, n'avait rien de commun avec le duc de Montmorency, décapité à Toulouse en 1632.

En 1862, l'immeuble était la propriété des comtes de Castillan Saint-Victor.

27. — Rue Saint-Remésy.

A. M. — Cad. Dalbade. — 3e, 4e, 8e et 9e m. — 1478, 1550, 1571, 1679.

Depuis plus de sept cents ans, la rue Saint-Remésy est connue sous ce nom-là, elle est citée dans la *Canso de Eretges* et la *Chronique romane de la guerre des Albigeois*, avec sa voisine la rue Joutx-Aigues et la place Saintes-Scarbes; mais en réalité, c'était le lieu et non la rue qui était désigné; au XIIIe s., les rues ne portaient pas de dénominations spéciales.

Son nom lui venait de la *chapelle Saint-Remy*, que fit bâtir saint Germier au XIIe s., et du cimetière des *Frères Hospitaliers de Saint-Remy*, qui fut créé, en 1660, derrière l'église de la Dalbade. Les anciens titres latins donnent : *Carª Sancti Remedii* (1259), *Carª Sancti Remegii* (1320), ou encore *apud sanctum remedium* (1343), tous les registres de pagellation ou cadastres portent invariablement *rue Saint-Remesy* et parfois *rue Saint-Remy;* le tableau des changements du 6 floréal donna à la partie de cette rue, qui s'étend de la rue Pierre-Brunière à la rue des Prêtres, le nom de *rue Raisonnable*, et à la partie derrière l'hôtel Saint-Jean, *rue l'Estime;* l'auteur du tableau désigne cette partie *rue derrière la Dalbade.*

A l'angle de la rue des Polinaires, une pierre posée au XVIIIe s. porte l'inscription RUE DE SAINT-REMESI.

Presque toutes les maisons de la rue Saint-Remésy ont été bâties au XVIe s., plus ou moins remaniées depuis, et les façades reconstruites au XIXe. Cependant, on remarque encore, au n° 2, le socle d'une niche gothique; au n° 3, deux fenêtres à croisillons Renaissance; au n° 9, un portail en

Digitized by Google

anse de panier d'un beau style et plusieurs fenêtres à meneaux du XVII^e^ s.; au n° 11, un portail et une cour intérieure du XVI^e^ s., habilement restaurée; au n° 23, dans la cour, une fenêtre à croisillons Renaissance; au n° 26, une élégante façade Louis XVI; au n° 28, un portail du XVI^e^ s., avec sa boiserie; au n° 40 (maison datée 1720), dans la cour, un vieil escalier de trois étages, boiseries du XVI^e^ s.; au n° 31, une étroite façade du XVI^e^ s., avec ses fenêtres Renaissance intactes, et au n° 33, une maison en pans de bois de la fin du XVI^e^ s., avec ses fenêtres en boiseries bien conservées. A remarquer aussi la boiserie du portail du n° 14.

Au XV^e^ s., cette rue était habitée presque exclusivement par des *mazeliers*, et si l'on en croit un jugement de l'Official de 1197, « *il y vivait nombre de femmes prostituées* »; les seuls individus notables qui s'y trouvaient vers la fin de ce siècle (1478), étaient : au n° 9, *noble Nicolas Bourrassier* et le notaire *Guillaume Ariane;* — au n° 10, le bachelier *Jacques Frontalier* et le notaire *Guillaume Allamon;* — au n° 14, le capitoul *Jean Doulx;* — au n° 13, *Pierre Du Mesnil*, procureur au Parlement; — au n° 18, *Robert Charanti*, bachelier; — au n° 21, *Arnaud de Rivière*, licencié; — au n° 24, le conseiller au Parlement, *Pierre Serrat;* — au n° 28, le conseiller *Antoine Gabre;* — au n° 34, *Pierre Malhart*, bachelier, et au n° 38, *Louis Hugues*, bourgeois.

Le *Collège de Saint-Girons* avait une issue dans cette rue, au n° 12, sa façade principale était dans la rue Pharaon; au n° 40 se trouvait, au commencement du XV^e^ s., l'*Abatoir des cochons*, « *maison ou soloit estre l'affachoment des pourceaux* » (C. 1478).

Dans la première moitié du XVI^e^ s., la population changea complètement, la rue fut envahie par les parlementaires et les gens de loi; sur le côté ouest, dans la partie de la rue qui s'étend entre la rue Pierre-Brunière et la rue des Prêtres, s'élevèrent de riches demeures, et presque toutes les petites maisons du côté est furent achetées par les propriétaires des immeubles en façade sur la rue Pharaon et servirent de dépendances à leurs hôtels.

Digitized by Google

Dans les maisons n'ayant façade que sur la rue Saint-Remésy, nous trouvons : au n° 6, en 1550, le procureur au Parlement *François Comitis*, seigneur de Pech-Auriol, capitoul en 1547-48, et en 1679, l'avocat *Pierre Guillemot* et son neveu par alliance, *Joseph Malrac*, également avocat; au n° 16, en 1550-1571, le licencié *Hugues Besombes;* en 1635, *André Reste*, secrétaire au Parlement, et en 1679, l'avocat *André Icart;* — au n° 18, en 1550, *Jean d'Aigna* ou *d'Eygna*, avocat du roi au Parlement de 1519 à 1538, puis son fils, *Bertrand d'Aigna*, avocat général, de 1538 à 1563; en 1600, l'avocat *Jean Malhe;* en 1679, *Pierre Cordurier*, commis à la garde des sacs et registres secrets du greffe criminel de la Cour; en 1683, l'avocat au Parlement, *André Daycard*, et en 1748, *Paul de Marcorelle*, capitoul en 1731; — au n° 20, en 1581, *Guillaume Fontrouge*, capitoul (1588-89), marchand, associé avec son frère *Gabriel Fontrouge;* en 1581, dans une maison à côté, sous le même numéro, *Pierre Cathelan*, maître de la Monnaie; en 1610, le peintre *Pierre Dufaur;* en 1642, l'avocat à la Cour, *Jean Cathelan*, capitoul en 1657; en 1647, *Louis Cathelan*, recteur de Vieille-Toulouse, et en 1762, *Georges Cazes*, ancien consul de la Bourse; — au n° 26, en 1679, l'avocat *Jean Coste;* — au n° 28, en 1550, *noble Jean Roguier*, bourgeois; en 1571, *Loys Roguier*, conseiller à la Cour, et quelques années plus tard, *Jean de Buysson*, s^r de Barguil, capitoul en 1633-94 : en 1607, le docteur et avocat *Jean Recourderc*, capitoul en 1606-7, dont le blason se trouve dans la cour Henri-IV (reconstitution en 1873); en 1625, *Jean Duprat*, docteur et avocat à la Cour; puis en 1649, *Antoine-Bernard de Prat*, capitoul en 1637-38, sous le nom de *Antoine Bernard*; puis encore son héritier, *Antoine Dubernard de Prat*, trésorier à Montauban; — au n° 30, en 1550, le conseiller au Sénéchal *Ramond Jauberty;* — au n° 34, en 1550, *Antoine Bernard*, licencié; vers 1660, *noble Gaspard Grangé*, écuyer, et en 1641, son beau-frère, l'avocat *Jean de Pigeron;* — au n° 36, en 1550, *Sébastien Escorbiasse*, licencié; en 1571, le docteur en droit *Jean Sacasse;* en 1674, la chanoine *Mathieu Bolé*, et en 1688, *François de Madron*, prêtre, docteur en théologie et chanoine de l'église Saint-Étienne; — au n° 38, en 1582, le docteur et avocat *Lucas d'Urdes*, capitoul en 1551-52, 1563-64, 1570-71, 1576-77 et 1581-82; en 1679, l'avocat au Parlement *Jean Merviel*, et en 1777 *Jean Bécanne*, professeur royal de chirurgie; — au n° 40, en 1571, l'avocat *Dominique Baurens*, qui fit construire l'escalier en boiseries qui existe encore; — sur l'emplacement des maisons n^os 42, 44, 46 et 48, en 1550, *Jean Bartholomé* (ou *Barthélemy*), prêtre et chanoine de Rodez, conseiller au Parlement en 1521, président aux enquêtes en 1540, mort en 1559, qui fonda un hôpital à *Mur-de-Barrez*, sa ville natale, et dont le portrait se trouve sur le manuscrit des parlementaires du musée Saint-Raymond (f° 59°); — au n° 48, en 1778,

Digitized by Google

le trésorier de France *Raymond d'Escofreri*; — au nº 48 *bis*, en 1550 et 1571, *Guillaume d'Agia*, notaire; en 1637, le messager ordinaire de Toulouse, *Gabriel Genty*; en 1679, le sculpteur *Antoine Fontan*, et en 1767, le libraire *Antoine Loiseau*; au nº 54, en 1550, *Mathelin Fabre*, bachelier; — au nº 56, en 1659, *Jacques Poumiès*, bourgeois; en 1712, l'avocat *Antoine La Roche*, et en 1754, le greffier garde du cadastre *Virebent*.

La plupart des maisons du côté ouest de cette rue méritent une mention spéciale.

Nº 1. — La maison qui porte le nº 1 et forme l'angle de la rue Pierre-Brunière appartenait en 1550 à *Jacques de Borrassol*, capitoul en 1576-77, qui possédait aussi le nº 3 et l'immeuble en face, nº 2, où il fit sculpter la petite niche gothique qui existe encore; après sa mort, la maison passa à son fils *Jacques Borrassol*, capitoul en 1596-1597, qui la vendit en 1610 au procureur au Parlement *Jacques d'Abadie*; au commencement du XVIIe s., noble *Raymond de Caumels*, écuyer et avocat à la Cour, en était propriétaire et la vendit en 1729 à *Jean Crozat*, conseiller clerc au Parlement en 1685 et maître des requêtes du Palais en 1712. En 1734, l'avocat *Jean-Étienne Dupuy*, la lui acheta.

Nº 3. — La maison nº 3, qui a conservé ses fenêtres à croisillons Renaissance, appartenait en 1550 au capitoul *Jacques de Borrassol*; elle fut achetée en 1673 par noble *Jacques d'Isarny*, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et en 1695 par le président à mortier, *Guillaume de Caulet*, seigneur et baron de Gragnague, Tournefeuille et autres places, qui avait épousé Dlle *Anne de Noël*. Guillaume de Caulet était un antiquaire et un érudit, il nous a laissé plusieurs textes et dessins d'inscriptions antiques qui ont été reproduits par Gruter dans son *Corpus inscriptionum*.

Le nº 5 était une dépendance de l'hôtel Rivière.

Nº 7. — La maison nº 7 faisait aussi partie de l'hôtel Rivière au XVIe s.; elle fut achetée dans la seconde moitié du XVIIe s. par *Benoît d'Héliot*, substitut de MMrs les gens du roi, et passa après sa mort à son fils *Nicolas d'Hélíot*, avocat et capitoul en 1739, qui la vendit à Dlle *Augustine Duclos*, fille de *Jean-Marie Duclos*, conseiller au Parlement (1700-1716).

Aux nos 9 et 11 étaient les hôtels *Réquy* et *Hébrard*, dont nous reparlerons plus loin, et les nos 13 et 15 avaient leurs façades principales sur la rue du Temple (= rue de la Dalbade), où nous les retrouverons.

Nº 17. — Le nº 17 appartenait peu avant 1550 à *Pierre Arnaud*, notaire; le conseiller au Sénéchal *Pierre Vignères* en devint propriétaire en 1571, par son mariage avec la veuve de ce dernier.

Nº 19. — La petite maison nº 19, que fit bâtir vers 1550 le procu-

Digitized by Google

reur au Parlement, *Denis Junius*, et qui a été reconstruite au XIXe s., appartenait en 1571 à *Mathieu Brugelles*, garde-sac à la Cour; en 1597, à son fils *Antoine Brugelles*, docteur et avocat au Parlement; en 1600, à *Jean Olivier*, docteur et avocat, co-seigneur d'Auzeville et capitoul en 1617-18, dont le portrait, par Jean Chalette, se trouve sur la miniature des *Annales* de 1618; en 1607, à *Jean Barthélemy*, receveur de Montpezat; en 1634, à *Aymable de Cathelan*, conseiller au Parlement, propriétaire de l'hôtel de ce nom de la rue de la Dalbade (no 22), qui la revendit cette année même à *Guillaume Delpech*, clerc au greffe civil du Parlement. En 1753, elle fut achetée par le notaire royal *Bertrand Gaubert* et resta dans sa famille jusqu'à la Révolution.

No 23. — La maison au grand portail, no 23, que l'avocat *Pierre Bartholomé* fit construire peu avant 1550, a conservé dans la cour, au rez-de-chaussée, une fenêtre Renaissance à croisillons, ainsi que ses plafonds à poutrelles Henri II et son vieil escalier à rampe de boiserie; elle fut achetée en 1624 par *Simon de Gérié*, docteur et avocat en la Cour et référendaire en la chancellerie, passa après sa mort à son fils *Jacques de Gérié*, écuyer et capitoul en 1668-69 et 1688-89, et resta dans sa famille jusqu'à la Révolution.

No 25. — Sur l'emplacement du no 25, il y avait au XVe s. trois petites maisons appartenant à des *mazeliers* et *mouliniers;* une de ces maisons fut achetée vers 1550 par le conseiller au Sénéchal *Soret*, et vers 1571, par *Antoine Forgia*, procureur à la Cour et capitoul en 1516-17; les deux autres furent laissées par obit au commencement du XVIe s., aux *Prêtres de la Douzaine de la Dalbade*, et prirent alors le nom de *Maisons de l'Obit des quatre prêtres de la Dalbade;* en 1620, elles passèrent aux *Pères de la Congrégation de l'Oratoire*. Vers 1679, noble *Charles de Cambis*, sr de Montillet, écuyer, acheta ces trois immeubles et fit construire la maison qui forme aujourd'hui l'angle de la rue Saint-Jean, laquelle fut achetée en 1733 par *Jean-Antoine Dandreau de Saint-Loup*, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, et en 1747, par *Dominique-Simon de Bastard*, professeur de droit à l'Université de Toulouse.

No 27. — Après la rue Saint-Jean se trouvaient les dépendances de l'*hôtel des Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem*, aujourd'hui École supérieure de commerce, reconnue par l'État et créée par décret du 25 mars 1903, sous le patronage de la Chambre de commerce. Derrière l'abside de l'église de la Dalbade était le *Cimetière des Frères Hospitaliers* et, en suivant, quelques maisons qui se confondaient avec celles de la rue des Polinaires et dont plusieurs sont dignes d'attention, entre autres :

No 31. — Étroite maison que fit élever en 1587 le marchand *Pierre Ratier*, dont la façade intacte a conservé ses fenêtres à croisillons d'un beau style, mais aux sculptures un peu lourdes.

Digitized by Google

N° 33. — Maison en corondage, aux fenêtres à meneaux en boiseries sculptées, que fit construire en 1592 le *maistre esperonnier Ramond Durand*.

28. — L'Hôtel Réquy.

(Rue Saint-Remésy, n° 9.)

A. M. — Cad. Dalbade, 9e m., 1478, art. 20, 21 et 22. — 1550, art. 14, 13 et 12. 1571, art. 13 et 12. — 1674, art. 10.

Sur le sol de cet hôtel, qui est aujourd'hui transformé en école communale, il y avait autrefois trois immeubles. Dans la seconde moitié du XVe s., deux de ces immeubles appartenaient à noble *Nicolas Bourrassier*, et l'autre au notaire *Guillaume Ariane;* au XVIe s., le premier appartenait à noble *Pierre de Voisins*, seigneur d'Ausssonne; le deuxième au licencié *Domengo Blaneri*, et le troisième à un menuisier. Le procureur au Parlement *Gilles de La Mote*, capitoul en 1584-85, dont le portrait se trouve sur la miniature des *Annales* de 1585, acheta vers 1571 les deux premières maisons et en 1582 et 1585 la troisième. Il avait pour locataire *Nicolas d'Heliot*, audiencier criminel. Gilles de La Mote mourut le 4 juin 1585, pendant son année capitulaire, et fut remplacé dans ses fonctions par Charles Goutoulas. En 1657, ses héritiers vendirent ses immeubles à *Pierre de Réqui*, capitoul en 1656-57, et c'est sans doute dans l'année de son capitoulat que ce dernier fit construire l'hôtel, dont la façade a été remaniée au XIXe s., mais qui a conservé ses larges fenêtres basses à meneaux du troisième étage et son portail en anse de panier flanqué de deux consoles; après sa mort, l'hôtel passa à son fils *François de Réquy*, conseiller au Parlement en 1682 et mort doyen le 31 mars 1748.

Le 7 septembre de la même année, *François-Raymond David de Beaudrigue* hérita de tous les biens de François de Réquy, entre autres de l'hôtel de la rue Saint-Remésy et de celui de la place Saint-Barthélemy, n° 3 (= rue du Languedoc, n° 8).

Digitized by Google

F.-R. David de Beaudrigue, petit-fils d'un fabricant de drap de Pennautier, acheta la charge de capitoul perpétuel, aux gages de 1.350 livres, au moment où la vénalité des charges avait forcé jusqu'aux portes du capitoulat. Il exerça de 1747 à 1751, puis en 1755 et de 1759 à 1765, et joua un rôle important dans l'affaire Calas; c'est lui qui fit arrêter tous les membres de cette famille, le 13 octobre 1761. Son blason *d'azur à trois harpes d'or* se trouve sur un des balcons de la façade du Capitole.

Son fils, *André David de Beaudrigue d'Escalone*, hérita de l'hôtel et le vendit, en 1784, à noble *Jean-Joseph de Verlhac*, receveur des droits du roi au Parlement.

André-David de Beaudrigue d'Escalone, né en mars 1738, fut reçu conseiller au Parlement le 14 mai 1760 et épousa *Dlle Jacquette Françoise Gabrielle de Cambon*. Traduit devant le tribunal révolutionnaire, il mourut le 5 juin 1793, avant l'arrêt d'exécution, et échappa ainsi à la guillotine; mais son fils, qui avait commis le crime d'être le neveu du président Cambon, périt sur l'échafaud le 25 ventôse an II (25 mai 1794).

Pierre-Joseph de Verlhac, fils de Jean-Joseph, hérita de l'hôtel de son père en 1812 (18 septembre, Richard, notaire) et le vendit le 20 juin 1828 (Cousseran, notaire) à Bertrand Garrigues jeune, propriétaire et teinturier en soie à Tounis. L'immeuble passa dans la suite à la famille Biscons, par le mariage de Jean Biscons avec la fille de Bertrand Garrigues.

29. — L'Hôtel Hébrard.

(Rue Saint-Remésy, nº 11.)

A. M. — Cad. Dalbade, 9e m., 1478, art. 22, 21, 18 et 19. — 1550 et 1571, art. 11. 1679, art. 9.

L'hôtel Hébrard, que fit construire vers le milieu du XVIe s. le conseiller au Parlement de ce nom, a été souvent remanié et habilement restauré en ces dernières années. De

Digitized by Google

la première construction, il nous reste sur la façade ouest de la cour des fenêtres Renaissance qui ont été défigurées par une surélévation, et une partie de la corniche supérieure soutenue par de petites arcatures reposant sur des consoles absolument semblables à celles de l'hôtel Bérenguier-Maynier (rue de Languedoc, 36). Les trois autres côtés, qui ont dû être reconstruits en même temps que la façade sur la rue vers 1691 par *Charles Turle*, présentent une belle ordonnance que déshonorent malheureusement quelques aménagements du dernier siècle. La façade extérieure a été complètement remaniée; les fenêtres ont été transformées à la moderne, tout en conservant cependant les mêmes dimensions d'ouverture, et l'on remarque que celles du troisième étage, dont les meneaux ont également disparu, présentent une disposition identique à celles de la maison voisine (hôtel Requy, n° 9). Il ne reste de cette façade du XVII^e^ s. que le portail surmonté d'une fenêtre basse à meneau et l'accoudoir d'une autre fenêtre, orné d'une grecque comme celui de la fenêtre surmontant le portail.

Au XV^e^ s., il y avait sur l'emplacement de cet hôtel quatre immeubles distincts : deux en façade sur la rue Saint-Remésy et deux sur la rue du Temple (rue de la Dalbade, n^os^ 8 et 10). L'un des immeubles de la rue Saint-Remésy appartenait à *Pierre Doux*, licencié en droit, capitoul en 1447, et l'autre à un habitant de Montgiscard, *Pierre Desquille-Rosan*; en 1478, ils appartenaient à leurs héritiers. Sur la rue du Temple, les maisons qui occupaient, en 1478, l'emplacement des n^os^ 8 et 10 actuels avaient pour propriétaires noble *Nicolas Bourrassier* et les deux frères *Antoine* et *Nicolas Doux*, dont le fils de l'un, Nicolas, fut capitoul en 1511 et 1526.

Dans la première moitié du XVI^e^ s., le conseiller *Hébrard* réunit tous ces immeubles et fit édifier son hôtel. *Sanche Hébrard* fut conseiller au Parlement de 1519 à 1541 et son fils *Antoine* fut pourvu des mêmes fonctions de 1541 à 1566.

Vers 1566, *Claude de Saint-Félix*, sieur de Varenne,

Digitized by Google

devint propriétaire de l'hôtel par son contrat de mariage avec *Dlle Françoise Hébrard*, fille du conseiller Antoine.

Claude de Saint-Félix, fils de *François*, le capitoul de 1536, et d'*Antoinette de Puybusque*, fut nommé conseiller au Parlement le 31 juillet 1566, probablement en l'office de son beau-père, qui avait résigné la même année; il résigna à son tour, en 1570, en faveur de son frère Raymond de Saint-Félix et fut nommé procureur général le 11 août 1570, puis premier président le 22 août 1598 et mourut le 22 septembre 1611. Entre temps, il avait épousé en secondes noces *Anne de Foix Rabat*, veuve de *François de Noé*, et fille de *Corbeyron de Foix*, seigneur de Rabat, et de *Jeanne de Larroque*.

Après sa mort, l'hôtel passa à l'un de ses fils du premier lit, noble *Germain de Saint-Félix*, conseiller secrétaire en la chancellerie et capitoul en 1607-8 et 1618-19, qui avait épousé en premières noces, le 2 mai 1590, *Marguerite de Noé*, fille du premier lit de Anne de Foix-Rabat, sa marâtre, et en secondes noces, le 21 novembre 1606, *Catherine de Polastron*.

En 1631, Charles Turle, qui était alors secrétaire du roi en la chancellerie et devint plus tard receveur des décimes du diocèse de Toulouse, acquit l'immeuble par échange et après sa mort, en 1677, noble *Antoine-Joseph de Turle*, également conseiller secrétaire du roi en la chancellerie, en hérita.

Vers 1679, noble *Pierre-Nicolas Rabaudy*, écuyer, capitoul en 1648-49, 1658-59 et 1665-66, dont le portrait, peint par Antoine Durand, se trouve sur la miniature des *Annales* de 1649, en devint propriétaire, puis il passa, en 1686, à *Gabriel de Ferrier*, conseiller du roi, en vertu de son pacte de mariage avec *Dlle Françoise de Rabaudy*, fille du capitoul décédé.

En 1766, il appartenait à l'avocat au Parlement *Théodore Sudre*.

Digitized by Google

30. — Rue de la Dalbade.

A. M. — Cad. Dalbade, 8e, 9e et 13e m. 1478. — 8e, 9e et 11e m. 1550, 1571 et 1679.

La rue de la Dalbade, *carª Beate Marie dealbate* (1280), *carª dealbate* (1300), *carª de Albate* (1328), des anciens titres latins, s'étendait seulement de la rue du Pont de-Tounis à la rue Saint Jean; à partir de cette rue jusqu'à la rue Pierre-Brunière, c'était la *rue du Temple* (*carª Templi*). Ces deux noms n'ont pas changé jusqu'à la Révolution ; nous les retrouvons sur tous les registres de pagellation et cadastres; parfois cependant l'un ou l'autre était employé seul pour toute l'étendue de la rue actuelle et dans les actes et registres des archives du Fonds de Malte, la rue de la Dalbade est plus généralement désignée *rue Saint-Jean*. On trouve aussi au xve s. le nom de *Grand'Rue*, qui était plus particulièrement donné à la rue Pharaon. Ces désignations lui venaient de l'église de la Dalbade, de celle des Templiers (Chevaliers de la Milice du Temple) qui se trouvait sur l'emplacement actuel des religieuses de la Visitation (nos 13 et 15), et de celle des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem (chevaliers de Malte) qui était à l'angle de la rue Saint-Jean.

Le tableau du 6 floréal lui donna le nom de *rue de la Fonderie*, qui n'a été conservé que pour l'ancienne rue Sainte-Claire. A l'angle de la rue Saint-Jean, on voit encore une pierre, placée au xviiie s., portant l'inscription gravée : RUE DU TEMPLE.

Ruelles adjacentes. — Le portail qui porte le n° 1, ferme une petite ruelle en cul-de-sac qui n'avait pas de nom au xve s. et qui est désignée au xvie s. *ruelle des Nonnains de Sainte-Claire* (c. 1550) ou *canton Sainte-Claire* (c. 1571). Le couvent de ce nom y avait une sortie. — Deux autres petites ruelles, aujourd'hui fermées, s'ouvraient : l'une au n° 5, l'autre entre les nos 7 et 9; sans dénomination au

Digitized by Google

XV^e^ s., elles sont désignées l'une et l'autre au XVI^e^ s. : *canton de Pibrac* (c. 1550) ou *ruelle du Temple* (c. 1571) et au XVII^e^ s., *coin de Pibrac* (c. 1679). Un membre de la famille Pibrac devait, sans doute, posséder un immeuble entre ces deux ruelles, au XIV^e^ s., mais il n'en est pas fait mention dans les registres du XV^e^ s.

La physionomie de la rue de la Dalbade a complètement changé depuis le milieu du XV^e^ s. Auparavant, de nombreuses petites maisons en corondage, avec leurs étages en encorbellement, se profilaient en lignes courbes et irrégulières des deux côtés de la rue et abritaient une nombreuse population d'artisans, parmi lesquels beaucoup de couteliers et de taillandiers. Les constructions en briques y étaient rares.

Le 27 février 1441 (1442 n. s,), un violent incendie, qui prit naissance à l'*Hostellerie de la Couronne*, près du couvent des religieuses Sainte-Claire, dévora toutes les constructions en pans de bois : presque tout le quartier fut détruit, depuis Sainte-Claire jusqu'à la Daurade[1]. Sur l'emplacement des maisons brûlées s'élevèrent dans la suite les riches demeures des Parlementaires et, au XVI^e^ s., toute la population ouvrière avait disparu.

La Révolution, à son tour, changea complètement la population de ce quartier; les immeubles confisqués ou saisis furent achetés à vil prix par des ouvriers, des domestiques et des étrangers à la ville. Après la tourmente, il ne restait dans toute l'étendue de la rue de la Dalbade que quatre familles des anciens propriétaires.

On remarque dans cette rue : sur le côté ouest, au n° 7, une façade Louis XVI et une petite fenêtre gothique dans le cul-de sac; la chapelle de la Visitation au n° 13; la façade et la cour de l'Hôtel de Pierre (n° 25) ; les cours intérieures des

1. On envoya au roi, à Marmande, une députation composée de Jean Carrapona, *mestre de santa*; Pierre-Raymond d'Aurival, ancien capitoul, et Guillaume Faran, pour lui faire part du désastre et lui demander des secours. — (A. M. — CC. 608, comptes novembre 1442, f° 18 v°).

Digitized by Google

hôtels d'Aldéguier (n° 29), La Mamye (n° 31) et Bruni (n° 37), et aux n^{os} 21 et 23 des boiseries de portails avec armatures de clous en fer forgé. Sur le côté est, au n° 2, la tour et la cour de l'hôtel Rivière; un linteau de porte du XVII^{e} s. dans la cour du n° 10; l'hôtel Molinier (n° 22); le portail Louis XVI dn n° 16; l'élégante façade Louis XVI du n° 18; l'hôtel Saint-Jean (n° 30), l'église de la Dalbade et une inscription sur pierre au-dessus de la petite porte de la chapelle attenante. Enfin, des balcons en fer forgé aux n^{os} 3, 23, 26 et 28.

Presque tous les immeubles de cette rue méritent une mention spéciale.

N° 1. — Au fond de la ruelle Sainte-Claire, aujourd'hui fermée, se trouvait un vaste immeuble (195 c. c.) qui fit partie du n° 3 jusqu'au commencement du XVI^{e} s.; à cette époque, il devint la propriété de l'avocat au Parlement *Jacques Confort*, capitoul en 1616-17, et fut acheté en 1748 par le procureur à la Cour *Jean-Pierre Tournié*.

N° 3. — Sur l'emplacement du n° 3 actuel, il y avait avant la Révolution deux immeubles.

Le premier était divisé, au XV^{e} s., entre trois propriétaires : *Jean de Bordes*, *Jean Sarrat*, qui fut conseiller au Parlement en 1444, avocat général en 1472, premier président en 1495 et mourut en 1503, et le notaire *Jean Roques*; vers 1550, les trois maisons furent réunies par le président *Saint-André*, du Parlement de Paris. En 1582, l'immeuble passa à *Jean de Toupinhan*, conseiller au Parlement de 1574 à 1597, qui le vendit, en 1583, à *Marie-Anne de Saluste*, nommé conseiller au Parlement en 1584 (non reçu) capitoul en 1583-84, 1591-92, 1600-1, 1610-11, chef du Consistoire en 1618-19, et maître des requêtes de Navarre de 1601 à 1619. Son blason se trouve sur l'armorial des capitouls de 1601 de l'ancienne École de médecine, qui va être replacé dans la nouvelle construction de la Faculté. Marie-Anne de Saluste épousa en premières noces, en 1574, *Gabrielle de Supersantis*, la fille de son voisin (rue de la Dalbade, n° 5); en secondes noces, en 1587, *Jeanne de Duranti*; en troisièmes noces, vers 1593, *Jeanne de Bourrassol*, et eut dix-sept enfants, si ce n'est plus.

En 1605, *Vital de Confort*, docteur et avocat, et capitoul en 1592-93 et 1601-2, acheta une partie de l'immeuble et, en 1625, *Jean-Salomon de Caumels*, également docteur et avocat et capitoul en 1627-28, acheta le restant. Les deux parties furent réunies à nouveau, vers 1679, par *François de Caumels*, capitoul en 1648-49, 1657-58, 1664-65, 1672-73 et 1679-80, dont le portrait, peint par Antoine Durand, se trouve sur la miniature des *Annales* de 1648.

Digitized by Google

Le second immeuble appartenait, au xve s., au procureur *Jean Thomacin* (1478); au commencement du xvie s., au licencié *Blazy-Clavière*; en 1550, à ses héritiers; en 1571, au notaire, conseiller du roi, *Ramond de la Barnerie*; en 1597, ses héritiers vendirent la maison en façade sur la rue à *Jean Lombrail*, capitoul en 1596-97, qui le revendit, en 1622, à *Guillaume Bories*, procureur à la Cour, et la maison en arrière qui avait issue sur le cul-de-sac, à *Gilles Le Mazuyer*, comte d'Embrun, conseiller du roi, nommé premier président au Parlement en 1615, en la charge de son beau-père François de Clary, le propriétaire de l'Hôtel de Pierre[1]. Les deux maisons furent réunies vers 1679, par le procureur au Parlement *Étienne Dalbois*, qui les vendit, en 1699, à *Guillaume de Caumels*, écuyer, qui fut nommé capitoul en 1690, en remplacement de Salviac, décédé en cours d'exercice. En 1729, son fils, *Raymond de Caumels*, avocat à la Cour, conseiller du roi et secrétaire contrôleur près le Parlement, en hérita; c'est sans doute lui qui fit construire l'hôtel actuel.

N° 5. — Le n° 5 n'a pour toute façade qu'un grand portail monumental qui ferme une ancienne ruelle au fond de laquelle se trouvaient, au xviie s., divers immeubles d'une superficie totale de 873 c. (=2.532 mc), que *Gilles Le Mazuyer* réunit quelques années avant sa mort. Ces immeubles appartenaient, au xve s., à *Jean Doux*, conseiller au Parlement (1478); à *Denis Du Solier*, licencié, et à *Nicolas de Saint-Pierre* capitoul en 1474; au xvie s., au procureur à la Cour *Jean Maynier*; à *Pierre Dufour*, maître des requêtes en 1531 et troisième président au Parlement de 1534 à 1557, qui avait épousé en premières noces, en 1515, *Gaufide Doulx*, la fille du conseiller; à *Jean de Saint-Pierre*, conseiller clerc au Parlement de 1549 à 1558; à *Bernard de Supersantis*, docteur et avocat, capitoul en 1558-59, 1567-68, 1574-75 1579-80, et à *Pierre de Saint-Pierre* (jeune) et son fils, conseiller à la Cour; au commencement du xviie s., à *Marie-Anne de Saluste* et au président *Gilles Le Mazuyer*, et enfin à *N. Le Mazuyer*, procureur général au Parlement.

N° 7. — La maison suivante (n° 7) présente une belle façade du style dit de Louis XVI, construite par les *de Bastard* sur l'ancien hôtel de la famille *Saint-Pierre*, dont on aperçoit encore une petite fenêtre gothique dans la ruelle de Pibrac, aujourd'hui fermée, entre les nos 7 et 9. L'immeuble appartenait, au milieu du xve s., à *Bernard de Saint-Pierre*, capitoul en 1448; au commencement du xve s., à *Arnaud de Saint-Pierre*, official de Toulouse, conseiller clerc au Parlement de 1530 à 1549; en 1550, à son frère, *Jean de Saint-*

1. Gilles Le Mazuyer mourut de la peste en 1631. Les *Annales manuscrites* relatent les détails de ses somptueuses funérailles (chronique 303). Il fut enterré dans l'église Saint-Pierre-des-Cuisines.

Digitized by Google

Pierre, conseiller clerc au Parlement (1549-1558) ; en 1571, au fils de ce dernier, *Pierre de Saint-Pierre*, conseiller au Parlement en 1558, mort en 1603, qui avait épousé *Marguerite de Paulo*, la fille du président Antoine de Paulo ; en 1611, à *Louis Jacquemet*, procureur à la Cour; en 1627, à *Alexis de Drulhe*, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France ; en 1663, à *Jean de Boyer*, docteur et avocat à la Cour, capitoul en 1634-35, dont le portrait, peint par Chalette, se trouve sur la miniature de 1635, arrachée aux *Annales* (musée de Troyes); en 1679, à son fils, *Jean de Boyer*, avocat au Parlement, sr d'Audare et syndic général de la province de Languedoc; et en 1694, à *Jean de Bastard*, avocat au Parlement, syndic de la Bourse commune des marchands et capitoul en 1688-89. Les Bastard firent reconstruire la façade et conservèrent l'hôtel jusqu'à la Révolution.

N° 11. — Sur l'emplacement de l'hôtel, façade Louis XVI, n° 11, il y avait, aux XVe et XVIe s., deux maisons qui furent réunies vers 1571 par *Pierre Maynier*, conseiller au Parlement (1571-1581), qui épousa en premières noces, en 1561, *Jeanne de Molinier* et en secondes noces, en 1575, *Marguerite de Claverie*. Après sa mort, l'immeuble passa à *François Dufour*, docteur et avocat à la Cour, capitoul en 1599-1600 et 1609-10, dont le blason a été indûment placé, en 1873, dans la cour Henri IV; puis, vers 1631, à *Gilles Le Mazuyer*, propriétaire des immeubles voisins, et vers 1650, à *Pierre-Antoine de Valette*, conseiller au Parlement (1654-1662). Le fils de ce dernier, *Jean-Louis de Valette*, le vendit, en 1737, à un maître sellier, Jean Blanc.

Nos 17 et 19. — Cet immeuble, divisé seulement au XIXe s., appartenait, en 1478, au receveur *Jean Lebrun;* en 1550, au docteur *Étienne Vinhalibus* (ou *Vignaux*); en 1571, à *Pierre de la Mamie*, conseiller au Parlement (1563-1572); en 1584, à *Jean Dulaud*, docteur et avocat; en 1679, à Dlle *Marthe de Carretier*, veuve de *Pierre Lacarry*, capitoul (1628-29); en 1740, à *Jean Vaissier*, avocat à la Cour, capitoul en 1743; et en 1787, au procureur au Parlement *Joseph Cancerio*.

N° 21. — La série des propriétaires qui se sont succédés dans la maison qui porte le n° 21 nous offre un exemple du peu de soin que l'on portait autrefois dans l'orthographe des noms: nous trouvons, en 1478, *Bernard Vignes*, sergent; en 1550, *Jehan Vinhalibus*, docteur; en 1571, les deux frères, *Jean* et *Michel Vignalibus*, docteurs; en 1576, *Jean de Vignauls*, docteur et avocat à la Cour et juge temporel de l'archevêché de Toulouse, qui garda seul l'immeuble, par division faite avec son frère *Michel de Vignaux*, et les deux frères signent au registre *Vignaux* et *Vinaulx*.

L'immeuble passa, en 1661, à *Pierre Viguerie*, conseiller et lieutenant particulier de la sénéchaussée, puis à *Jacques-Mathieu de Verthac*, procureur à la Cour et capitoul en 1660-61, qui le vendit à *Jacques Verthac*, avocat à la Cour et banquier expéditionnaire en Cour de

Digitized by Google

Rome, puis le racheta et le revendit à nouveau, en 1697, à *Géraud de Laroche*, procureur au Parlement, capitoul en 1683-84. En 1707, l'immeuble fut divisé, une partie passa à l'avocat *noble Armand de Laroche*, fils du précédent, puis au fils de celui-ci, *noble Jean-Baptiste de Laroche*, et, en 1772, à *Joseph Veyron*, écuyer, capitaine des dragons des colonies françaises, capitoul en 1773, et l'autre partie fut vendue au procureur au Parlement *Savy*, puis, en 1757, à l'avocat *Martel*.

N° 23. — Cette maison appartenait, en 1478, à *Bernard de Lanes*, conseiller et président au Parlement; en 1550, à *Pierre Bajuly*, banquier, capitoul en 1541-42; en 1571, à son fils *noble Guillaume Bajuly*; en 1679, à l'avocat au Parlement *Pierre Pelissier*, capitoul en 1666-67; en 1764, à l'écuyer *Armand-Jean Ducros*; en 1767, au *comte de Rouget*, chevalier de Saint-Louis et capitaine au régiment d'infanterie, et en 1770, à l'avocat *Amans Pratviel*, capitoul de 1775 à 1778, qui le possédait encore après la Révolution. L'immeuble est occupé aujourd'hui par les Filles de la Croix, dites Sœurs de Saint-André, qui vinrent s'y établir en 1826, autorisées par le décret du 28 mai.

N° 27. — L'hôtel n° 27, réédifié au XIX^e^ s., a remplacé une construction du XV^e^, qui était, d'après le pagellateur de 1478, *une belle et grande maison, devant l'église de Saint-Jean*; elle appartenait alors à *Guilhem Rasaut*, marchand de Montgiscard, localité qui a donné au XV^e^ s. de nombreux marchands qui vinrent s'établir à Toulouse et y faire fortune, et dont les descendants sont entrés dans le capitoulat, le Parlement et les hautes fonctions administratives.

N^os^ 33 et 35. — Les deux maisons n^os^ 33 et 35, aujourd'hui réunies (reconstruction de 1836), appartenaient par obit, dès le commencement du XVI^e^ s., aux douze prêtres perpétuels de l'église de la Dalbade, qu'on appelait les *Prêtres de la Douzaine*; en 1619, leurs successeurs, les *Oratoriens*, en prirent possession. C'est sur l'emplacement du n° 33 que se trouvait, à la fin du XV^e^ s., le *Logis du Coq*. Il ne reste de l'ancienne demeure que la haute muraille munie de gargouilles et couronnée de faux mâchicoulis, et une tourelle percée de petites fenêtres gothiques, que l'on voit de l'hôtel La Mamye (n° 31).

N° 39. — Les deux maisons reconstruites au XIX^e^ s., qui forment aujourd'hui le n° 39, à l'angle de la rue du Pont-de-Tounis, appartenaient, en 1478, à *Jean Bessonis*, notaire; dans la suite, elles furent habitées par des artisans.

Côté est de la rue :

N° 2. — Au XV^e^ s., cinq maisons occupaient sur la rue l'emplacement de cet immeuble; le premier, formant l'angle de la rue Pierre-Brunière, appartenait, en 1550, au notaire *Hugues Carrier*; en 1628, au procureur *François Gabiole*; en 1679, à l'avocat *Arnaud Gabiole*,

Digitized by Google

et passa dans la suite à *Jean Leymeries*, avocat au Parlement. Les quatre autres maisons furent réunies au commencement du XVIe s. à l'hôtel Rivière (voir : rue Pierre-Brunière, no 1), dont la tour est aujourd'hui masquée par la nouvelle construction.

No 6. — Quatre maisons s'élevaient autrefois sur l'emplacement du no 6; elles ne furent réunies qu'à la fin du XVIIe s. Les propriétaires notables qui les occupaient furent : *noble Nicolas Bourrassier*, sr de Gabre, en 1478; le licencié *Anthoine d'Yspania* et le conseiller au Parlement *Anthoine Hébrard*, en 1550; *Pierre de Gameville*, seigneur de Monpapon, capitoul en 1548-49, en 1557; *Charles Turles*, conseiller secrétaire du roi en 1631, et *noble Anthoine-Joseph de Turles*, conseiller secrétaire du roi en la chancellerie, en 1677. *Jean Dupré*, conseiller du roi et substitut du procureur général au Parlement, réunit trois de ces immeubles vers 1650; en 1714, ils étaient la propriété de l'avocat *Jean-Baptiste Lespinasse*, capitoul en 1733 et 1735, et passèrent à ses enfants après la Révolution.

Nos 8 et 10. — Les nos 8 et 10, qui sont aujourd'hui réunis et forment une dépendance de l'hôtel Hébrard de la rue Saint-Remésy (no 11), ont appartenu presque toujours aux divers propriétaires de cet hôtel. Entre temps, le no 8 passa, en 1742, à *Jean-Alexandre Montlong*, procureur du roi au bureau des finances; et le no 10, en 1550, à *Jean de Cazeneuve*, dit *La Raysse*, chanoine de Saint-Sernin; en 1571, à *Arnaud de Tournemire*, sr de Poux, docteur et avocat, capitoul en 1578; en 1601 à l'avocat *Jean-Honoré Aycard*, mais seulement comme nantissement de prêt fait à noble *Ramond-Pierre de Tournemire*, fils du précédent; en 1752, à *Jacques Manen*, avocat, capitoul de 1775 à 1778, et à son fils aîné après la Révolution.

Dans la cour de cet immeuble, on remarque un linteau de porte du commencement du XVIIe s., chargé d'un écusson fruste au martelé, soutenu par deux anges.

No 14. — Pendant les XVIe et XVIIe s., cette maison appartint à la famille *Du Boy*, et entre autres à *Pierre Dubois*, notaire, en 1750, et à *Anthoine Du Boy*, docteur et avocat en 1661. Vers 1679, elle passa à l'avocat *Pierre De Bugis*, et au commencement du XVIIIe s., à *Jeanne de Flagel*, femme du procureur au Parlement *Charles Bousquet*, capitoul en 1690.

No 16. — Sur le sol de cet hôtel, il y avait autrefois deux immeubles qui furent réunis vers 1683 par le capitoul *Villepigne*. Le premier, qui avait issue sur la rue Saint-Remésy (no 13), appartenait en 1478 au procureur général au Parlement *Pierre d'Olive, seigneur du Mesnil;* en 1550, à l'avocat *Jean Babut;* en 1585, à la veuve d'un autre *Jean Babut*, docteur et avocat, dame *Claire Robin*, qui avait épousé en secondes noces le docteur et avocat, et procureur à la cour *Étienne Martres*, et en 1679, à son fils *noble Philippe de Martres*, écuyer.

Digitized by Google

Le second immeuble n'avait façade que sur la rue de la Dalbade; il appartenait, en 1478, au conseiller au Parlement *Jean Doulx;* en 1550, au procureur du roi au Sénéchal *Jean Guilhemette*, capitoul en 1522-23; en 1557, à sa veuve; en 1591, au docteur et avocat *Nicolas Thibaud*, comme mari de D^lle^ *Anne de Paulhe*, petite-fille de Jean Guillhemette; en 1605, à *Pierre de Valette*, secrétaire du roi au Parlement, et en 1679, à *Jean de Pompignan-Valette*, s^r^ de Mauléon. En 1683, le capitoul *Jean-François de Villepigne* réunit les deux immeubles. J.-F. de Villepigne acheta, le 17 mai 1696, la charge de capitoul assesseur au prix de 5.000 livres, au moment où toutes les charges étaient à l'encan; mais la ville, par délibérations des 18 juin et 17 août 1700, racheta sa charge.

N° 18. — L'élégante façade Louis XVI du n° 18 fut élevée, entre 1753 et 1782, par le conseiller *Louis Baron de Montbel*. On a attribué cet hôtel à Aymable de Catelan; ce dernier possédait l'hôtel Molinier (n° 22) et plus loin l'immeuble qui porte le n° 26, mais n'a jamais été propriétaire de celui-ci[1].

Cet immeuble, très vaste, avait sa plus grande façade (26 m) sur la rue Saint-Remésy (n° 15). Dans le commencement du XVI^e^ s., il appartenait à *Balthazar Robin*, avocat général en 1503, président en 1519, marié à *Marie de Michaelis*, et décédé le 30 juin 1533; vers 1543, il passa à *Thomas de Forez, s^r^ de Carlincar*, conseiller au Parlement en 1543, en vertu de son mariage avec D^lle^ *Marie de Robin*, fille du président. Les portraits de ces deux conseillers se trouvent dans le manuscrit des parlementaires du musée Saint-Raymond, f^os^ 12 et 153. Après la mort de Thomas de Forez, 10 octobre 1571, l'hôtel passa à ses héritiers et, en 1733, *Jean-Étienne de Mataret*, conseiller au Parlement (1714-1756), puis à *Dame Pétronille-Marie de Cazals*, épouse de *Louis Baron de Montbel*[2], conseiller au Parlement (1753-1793). Après la mort de Marie de Cazals survenue avant 1783, la famille Cazals reprit possession de l'immeuble qu'elle possédait encore après la Révolution.

N° 20. — Cette maison, reconstruite au siècle dernier, appartenait en 1478 au receveur du Parlement *Jean Lebrun;* en 1550, au licencié *Pierre Duplex*, juge de Pompiuhan; en 1557, à son fils *Adrien Duplex*, conseiller au Sénéchal, et en 1667, à *Dominique de Cassaignau*, avocat au Parlement, capitoul en 1666-67, comme mari de D^lle^ *de Saurin*, petite-fille de l'avocat Duplex, fils du conseiller.

N° 24. — La maison n° 24 avait pour propriétaire, en 1478, le bache-

1. Voir : Cad. et Pl. cad. Dalbade, 9^e^ m. — 1550 et 1571, art. 9 — 1679, art. 7.

2. Le baron de Montbel épousa, en secondes noces, la fille du conseiller Raynal-Montamat.

Digitized by Google

lier *Nicolas Bartholi*; en 1550, *Sébastien de Lafitau*, conseiller au Parlement (1556-1563), marié à D^lle^ *Marie de Rivière*, fille du conseiller de 1516; en 1588, *Antoine Du Blusset*, conseiller au Parlement (1570-1595), comme mari de D^lle^ *Claire de Lafitau*, fille du précédent; en 1613, D^lle^ *Jeanne de Reilhac*, femme de *Hiérosme Martin*, le grand opérateur du roi; en 1679, le procureur au Parlement *Jacques Jay*, et en 1779, *M. de Boisset-Glassac*, ancien capitaine du régiment de la Couronne.

N° 26. — Avant la fin du XVI^e^ s., ce vaste immeuble de 407 c. 6 p. (= 1.320^mc^), s'étendait sur la rue Saint-Jean (n° 2), en une large façade de 36^m^ 50, et englobait plus de la moitié de la superficie du futur hôtel Cathelan. Il appartenait en 1478 à *Bernard de Lauret*, conseiller au Parlement en 1461, président en 1472 et décédé en 1495; vers 1540, à *Raymond Daffres*, docteur et conseiller au Sénéchal, capitoul en 1540-41; vers 1546, à *Étienne de Bonnald*, sieur de Tournefeuille et Congouse, conseiller au Parlement (1544-1585), qui avait épousé en premières noces en 1545, D^lle^ *Izabeau de Rivière*, fille du conseiller de 1516, et en secondes noces, en 1571, D^lle^ *Marguerite de Duranti*, fille du conseiller Antoine et sœur du célèbre président. En 1587, l'immeuble passa au marchand *Jean Coste*, et dans la suite la partie en façade sur la rue Saint-Jean fut vendue à divers marchands; dans la seconde moitié du XVII^e^ s., la partie en façade sur la rue de la Dalbade fut divisée en deux lots, vendus : l'un (108 c. 4 p.) à *Aymable de Cathelan*, qui agrandit son hôtel (n° 22); l'autre (65 c.) à *Rech de Pénautier*, conseiller au Parlement (1651-1695), qui possédait un autre hôtel rue Vélane (n° 16).

31. — Le Temple.

(Rue de la Dalbade, n^os^ 13 et 15.)

A. M. — Cad. Dalbade, 13 m., 1478, art. 20. — 11 m., 1550 et 1571., art. 14. 11 m., 1679, art. 16.

Sur le sol des deux maisons n^os^ 13 et 15 occupé aujourd'hui par le couvent de la Visitation était autrefois la *Maison du Temple*, « *domus Milicie Templi Tolose* ». *Les Chevaliers de la milice du Temple* ou *Templiers*, ordre militaire et religieux fondé à Jérusalem vers 1131 (Catel), vinrent s'y établir en 1135[1]; mais dans la suite, leur immense fortune

1. L'abbé Julien (*Hre de la Dalbade*, p. 30), rappelant qu'en 1216 les soldats de Simon de Montfort mirent le feu à Joutx-Aigues et

Digitized by Google

(9.000 seigneuries, disent les historiens) leur attira les convoitises du pouvoir royal. Le 13 octobre 1307, ils étaient arrêtés dans tout le royaume par ordre de Philippe le Bel, et leurs biens mis sous séquestre. Après un long procès pour hérésie, peu justifié, un grand nombre d'entre eux périrent sur le bûcher, en clamant leur innocence (1310). Leur ordre fut supprimé par le Concile de Vienne (1311) et leurs biens adjugés à leurs rivaux les Hospitaliers de Saint-Jean (25 octobre 1312). Le roi, cependant, se réserva les deux tiers de leurs biens mobiliers, sous prétexte de s'indemniser des frais du procès.

Les *Hospitaliers de Saint-Jean*, devenus possesseurs de la Maison du Temple, y établirent en 1408 un hôpital, l'*Hôpital du Temple*, qui fut réuni à l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques en 1525 et remplacé par le *Collège du Temple* (c. 1550) que l'on transféra dans la suite au Grand Prieuré de Saint-Jean.

Sur le sol du n° 13 se trouvait la maison du Prieur, de 20 cannes de superficie (= 65^{mc}), en bordure sur la rue, puis l'hôpital et, derrière l'église, le Cimetière du côté de la Garonne, le tout mesurant 668 cannes 1 p. (= 2149^{mc})[1]. En 1660, l'immeuble était donné en location au sieur *Jean Folquier*, qui y tenait l'*Hostellerie du Raisin*[2].

L'Église du Temple dédiée à Notre-Dame de la Conception et appelée aussi *Église Sainte-Barbe*, parce qu'on y conservait dans deux châsses le bras et le voile de cette sainte, se trouvait sur le sol du n° 15; elle avait 5 cannes (= 9^{m}) de largeur, 15 cannes (= 27^{m}) de longueur et 71^{c}9 p.

Saint-Remésy, dit que « l'incendie dévora la maison du Temple » et que « ce fut sans doute à cette époque que les Chevaliers transférèrent leur maison du quartier Saint-Remésy, sur les bords de la Garonne ».

L'auteur a amplifié et mal interprété la *Canso des Eretges;* il a confondu les Chevaliers de la Milice du Temple, établis sur le côté ouest de la rue de la Dalbade, avec les Hospitaliers de Saint-Jean, établis à Saint-Remésy.

1. Cad. et pl. cad., Grandvoinet, 1808 Dalbade, 13^{e} m., art. 428.

2. En 1541, l'Hôtellerie du Raisin, qui figurait alors au nombre des seize enseignes privilégiées, était établie à l'angle de la rue de la Madelaine et de la rue des Paradoux, n° 33.

Digitized by Google

(= 230[m]) de superficie; elle était percée de cinq fenêtres du côté du prieuré et surmontée d'un petit clocher de brique, en pinacle, garni de deux cloches; sur son portail était l'image de sainte Barbe. En 1660, elle servait toujours au culte et était desservie par un prêtre; son autel était entretenu par la confrérie des Paumiers[1] qui s'y réunissaient, mais son état délabré était lamentable, les vitraux étaient brisés, la voûte fendue dans toute sa longueur et le bois soutenant les cloches à moitié pourri[2].

32. — La Visitation.

(Rue de la Dalbade, nos 13 et 15.)

Les religieuses de la Visitation dont le couvent, situé avant la Révolution sur la place qui a conservé leur nom, fut transformé en prison, sous la Terreur, rentrèrent à Toulouse en 1807 et s'établirent tout d'abord dans une maison de la rue Nazareth. En 1818, elles prirent possession de la Maison du Temple et firent construire, vers 1835, leur nouveau couvent qui existe encore.

La chapelle, qui n'a pas été construite sur le sol de l'église du Temple, est décorée de tableaux des deux Toulousains, *Dexpax* et *Suau* fils.

33. — L'Hôtel de pierre.

(Rue de la Dalbade, n° 25.)

Hôtel Bagis. — Hôtel Clary. — Hôtel Daguin.

A. M. — Cad. Dalbade. 13e m., 1478, art. 12, 13, 14, 15 et 16. — 11e m., 1550 et 1571, art. 10. — 11e m., 1679, art. 12.

L'Hôtel de pierre, ainsi appelé parce que sa façade était construite toute en pierre, ce qui était unique à Toulouse,

1. Au XVIIe s., les jeux de paume étaient très en vogue à Toulouse, et les Paumiers (fabricants de balles) y étaient très nombreux.
2. A. D., Fonds de Malte, Visites, R 414, fo 17.

Digitized by Google

est connu également sous les noms de *Hôtel Bagis*, *Hôtel Clary*, *Hôtel Daguin*.

Les détails de son architecture ont été si souvents décrits que nous croyons inutile d'y revenir, nous renverrons seulement le lecteur à la remarquable étude de M. de Lahondès (*Bulletin de la Société archéologique*, 1896, p. 97) qui n'a négligé aucun détail.

Au xv^e^ s., il y avait sur l'emplacement de cet hôtel cinq immeubles, dont deux appartenaient, en 1478, au conseiller au Parlement *Ramond de Saint-Félix*, et, en 1519, au docteur et avocat de Saint-Félix (tailles 1519). Vers 1535, *Jean de Bagis*, alors conseiller au Parlement de Bordeaux, acheta ces divers immeubles et fit construire son hôtel dont il nous reste seulement la cour intérieure, par *Nicolas Bachelier*, selon bail passé le 1^er^ mars 1537.

Jean de Bagis fut reçu conseiller au Parlement de Bordeaux en 1533, puis conseiller au Grand Conseil, 1538-1540; le 7 août 1544, il passa au Parlement de Toulouse comme Président aux Requêtes et mourut le 22 février 1558. Il avait épousé en premières noces *Anne de Gondy*, sœur de Albert de Gondy, duc de Retz, pair et maréchal de France, et en secondes noces, *Marguerite de Bordy*, dont les scribes de l'époque féminisent le nom en l'écrivant *Bordine*.

Vers 1574, *Jean de Paulo*, Président au Parlement, 1569 à 1588, en l'office de son père, Antoine, ayant épousé *D^lle^ Marguerite de Bagis*, devint propriétaire de l'hôtel et en donna quelques parties en location aux procureurs *Jean Maynier*, *Raymond Vortin* et *Jean Boyer* et au référendaire en la Chancellerie *Saint-Simon* (tailles 1578). Il épousa en secondes noces, en 1587, *Catherine de Chalvet-Rochemonteix*, fille du Président Mathieu, et mourut le 11 septembre 1588.

Son fils du premier lit, noble *Philippe de Paulo*, seigneur de Rouis et de Roques, écuyer, marié à *D^lle^ Jeanne Dangereux de Beaupuy*, de la maison de Maillé, hérita de l'hôtel et le vendit, en 1601, à *Nicolas de Guerrier*, pressé sans doute par des embarras financiers; nous le voyons, en effet, vendre, le 15 octobre 1574, un premier corps de maison de

Digitized by Google

88 cannes 7 p. à son locataire, le procureur *Jean Boyer*, à la poursuite de son oncle, Jean de Paulo, et le 3 février 1600, un second corps de 21 cannes 6 p., avec faculté de rachat, ce qui n'était qu'une manière d'emprunt, à *Dlle Françoise de Cathelan*, veuve de *Pierre Dubreilh*. Le 17 octobre 1601, il vendait l'hôtel à Nicolas de Guerrier.

Noble *Nicolas de Guerrier*, sieur de Ribauld, fils et petit-fils d'apothicaire, apothicaire lui-même, avait fait fortune dans sa boutique de la rue des Pélégantiers (= rue du May, nos 3 et 5) et était entré dans le Capitoulat en 1583-84 et 1593-94; il racheta les deux petits corps de maison vendus par Philippe de Paulo, et prit possession de l'hôtel le 4 mai 1602. Quelques années après, l'une de ses filles, *Gabrielle*, épousa *François de Clary*, qui était alors juge mage en la sénéchaussée de Toulouse et conservateur des privilèges de la dite ville; il avait déjà marié, le 17 décembre 1573, son autre fille, *Péronne*, au Conseiller au Parlement *Géraud de Massas*, qui possédait un hôtel dans la rue du Temple (= rue de la Dalbade, n° 29).

François de Clary était né à Cordes. Il arriva à Toulouse sans fortune, entra dans la magistrature, cultiva les lettres, obtint, en 1575, le Souci aux Jeux Floraux; en 1578, la Violette et fut reçu mainteneur en 1599; en 1606, il était conseiller du Roi en ses Conseils d'État et premier maître des Requêtes de son hôtel, et juge mage de Toulouse. En 1611, il était nommé Premier Président au Parlement, en la charge de Nicolas de Verdun.

C'est à son instigation que l'on construisit, après l'inondation du 14 mai 1613, le Pont de bois, dit *Pont de Clary*, qui reliait l'île de Tounis à Saint-Cyprien.

En 1606 (peut-être déjà en 1605), il était propriétaire de l'hôtel[1]; devenu puissamment riche par son alliance avec

1. En 1606, dans une supplique aux Capitouls, François de Clarys demande à être déchargé de la cotisation qui lui a été imposée pour la maison de sa femme, Dame de Guerrier, qui a appartenu à M. de Rouis (Philippe de Paulo, seigneur de Rouis). — (A. M. — CC 1337, Pièces à l'appui des comptes, 9 décembre 1606, f° 143.)

Digitized by Google

Gabrielle Guerrier, il résolut de transformer l'opulente demeure des Bagis en un palais, et fit élever la lourde façade sur la rue, où l'on remarque des aigles et des soleils qui rappelaient les pièces de ses armoiries : *D'or à l'aigle éployé de sable, au chef d'azur chargé d'un soleil rayonnant d'or.* Sur chacune des deux portes jumelles, il fit aussi placer ses armes, qui furent martelées à l'époque de la Révolution.

On venait de découvrir dans la Garonne, à la suite d'une baisse considérable des eaux produite par la rupture de la chaussée du Bazacle emportée par l'inondation du 14 mai 1613, une quantité de colonnes et de marbres précieux provenant des ruines d'un monument gallo-romain, Clary en fit porter plusieurs charretées pour la reconstruction de son hôtel, et c'est alors qu'il fit surcharger d'ornements les côtés est et sud de la cour, pour encadrer les plaques de marbre qu'on plaça au-dessus des fenêtres. Il est probable que Pierre Soufran fut l'architecte et Arthur Legoust le sculpteur. La rumeur publique l'accusa, à tort ou à raison, d'avoir employé à l'édification de son hôtel les pierres destinées à la construction du Pont-Neuf, c'est ce qui fit naître ce vieux dicton que Bremond a rapporté en le défigurant, mais qui s'est conservé encore intact dans le souvenir de quelques vieux Toulousains : « Y a may dé peyros del poun à l'oustal de peyro que dé peyros al poun. »

L'une des filles de Clary épousa Gilles Le Mazuyer, nommé Premier Président le 9 septembre 1615, en la charge de son beau-père, et l'autre, *Marie*, épousa le vicomte de Causseran et hérita de la maison de la rue des Pélégantiers, où son aïeul avait tenu boutique d'apothicaire.

Dans la seconde moitié du XVII^e^ s., probablement vers 1654, l'hôtel fut acheté par *Richard Dejean*, bourgeois et capitoul en 1653-54, 1671-72 et 1682-83. *Richard Dejean* qui, croyons-nous, avait été marchand avant d'entrer dans le Capitoulat, acquit rapidement une fortune considérable et acheta de nombreux immeubles, entre autres rue des Couteliers (n° 23), rue des Changes (n° 7, absorbé par le percement de la rue de Metz), rue d'Argentières (= rue Gambetta, n° 27) et la

Digitized by Google

Baronnie de Launac; nous avons son portrait peint par Antoine Durand sur la miniature des Annales de 1654.

Le 12 mars 1710, l'hôtel fut mis en vente et adjugé ainsi que la Baronnie de Launac à *Jean-Joseph Daguin*, fils de Nicolas Daguin, écuyer, conseiller du Roi, Trésorier de France et Capitoul en 1705. *Jean-Joseph Daguin* fut nommé conseiller au Parlement en 1719, et Président de la 2e Chambre en 1734; il ne prit possession de l'immeuble que le 6 mars 1727. Son fils, du même prénom, conseiller au Parlement le 19 janvier 1756, lui succéda comme propriétaire de l'hôtel et en son office de Président en 1759; il fut au nombre des trente-cinq membres du Parlement qui furent jetés, en 1794, à la Prison de la Visitation, et fut exécuté à Paris sur la Place de la Révolution, le 26 prairial an II (= 14 juin 1794).

Après la Révolution, l'hôtel qui avait été confisqué fut vendu comme bien national au citoyen *Jean-Pierre Sarremejane*, ci-devant écuyer et procureur au Parlement, et ancien Capitoul de 1772, dont le portrait, peint par Pierre Rivals, se trouve sur la miniature des Annales de 1772. Vers 1808, il passa au négociant *Esquirol*.

En 1855, il fut acheté par *Calvet-Besson* qui fit terminer les sculptures de la façade, entre autres les motifs qui embrassent les pilastres, dont un seul était exécuté, et placer sur l'une des portes le blason de Clary, qui avait été martelé à l'époque de la Révolution, et sur l'autre son monogramme.

C'est à lui que l'on doit les deux tables de marbre sur lesquelles il a fait graver l'historique de l'hôtel, dont nous ne devons retenir que les noms de Antoine Vitry, architecte, et Calmettes, sculpteur, qui firent la restauration de 1857, tout le reste ne contient guère que des inventions.

L'Hôtel appartient aujourd'hui à Mme Dauderny.

Digitized by Google

34. — L'Hôtel du Capitoul d'Aldéguier.

(Dit Hôtel de Massas, = rue de la Dalbade, 29.)

A. M. — Cad. Dalb., 13e m., 1478, art. 9 et 10. — 11e m., 1570 et 1571, art 8. — 1679, art. 10.

La façade de cet hôtel a été reconstruite en 1884, mais la cour, d'un beau style Henri IV, a été conservée et habilement restaurée. On y remarque, sur le bas côté gauche, une grille en fer forgé du début du XVIIe s., d'un style un peu lourd, mais les pièces de ferronnerie de cette époque ne sont pas communes. Au bas de la première fenêtre, du côté nord, on lit la date de construction 1603. Daly a figuré la façade ouest avec beaucoup de minuties de détails; mais, depuis, l'ensemble a été remanié (1865).

Sur le côté nord était une galerie couverte soutenue par des consoles, comme à l'hôtel d'Assézat. En 1865, les consoles menaçant de crouler, le propriétaire Pélegry fit tout reconstruire avec les mêmes matériaux sur un mur d'appui, et pour que cette façade, qui était alors oblique, soit en angle droit avec les deux autres, il l'avança sur un côté et masqua ainsi une partie de la façade ouest, où se trouvaient la porte et les oculus que l'on voit sur le graphique de Daly.

Sur le côté sud, il y avait une autre galerie en bois qui reliait le corps de devant à une tour d'escalier octogonale. Pélegry fit démolir la galerie et la tour, et transporter dans la nouvelle construction sud la porte de pierre qu'il avait enlevé de la façade ouest. Il fit aussi transformer en porte la grande fenêtre du rez-de-chaussée de cette façade.

Dans le jardin de l'hôtel, deux fenêtres géminées surmontées d'une ouverture en quarte-feuilles, provenant d'une chapelle gothique, ont été réédifiées; elles appartenaient, sans doute, à l'ancienne demeure.

Sur l'emplacement de cet hôtel, il y avait à la fin du XIIIe s. deux immeubles appartenant aux Hospitaliers de Saint-Jean, qui les inféodèrent à des particuliers. Le premier de ces immeubles apparte-

Digitized by Google

nait, en 1321, à *Jacques de Montesquieu*, puis passa à *Dame Regnere*, femme de *Jean de Montolin*, marchand, qui le vendit à *Jean de Padern*, forgeron. Le 27 février 1441 (1442 n. s.), la maison fut détruite par le grand incendie de l'*Hostellerie de la Couronne*, qui ravagea tout le quartier jusqu'à la Daurade, et le terrain fut vendu, en 1443, à *Jean Greneri*; en 1478, la maison reconstruite passa à *Bernard Pastel*, puis à *Bertrand Montbel*, tisseur de laine, et à *Bernard Montbel*, qui la laissa par obit aux *Collégiats de Saint-Jean*, lesquels l'inféodèrent à nouveau à *Jean Clapeti*, procureur au Parlement, et ses héritiers la vendirent à *Nicolas Montbel*, prêtre et prieur d'Auterive.

Le deuxième immeuble appartenait, en 1300, à *Ramond Comes*, monnayeur; en 1328, à *Pons de Gamayrac*; en 1378, à *Pierre Palhioli*; en 1380, à *Pierre Talayra*; en 1478, à *Pierre de Montbel*, licencié, Capitoul en 1481, dont le frère était *mazelier*; vers 1500, à *Bertrand de Montbel*, et, en 1535, à *Maffre de Montbel*, docteur et avocat du roi en la sénéchaussée[1].

Peu avant 1550, les deux immeubles furent réunis par *Charles de Montbel*, docteur en droit. En 1557, ils appartenaient à *Charles* et *Pierre de Montbel* (tailles, f° 29); en 1571 et en 1579, aux héritiers de *Jean Robert*, maître de la Monnaie (cotisation, f° 42), et à une date indéterminée à *Jean de Massas*, conseiller au Parlement en 1572 et décédé en 1598; ses héritiers vendirent l'immeuble à *Antoine d'Aldéguier*, qui fit construire l'hôtel l'année de son premier Capitoulat 1603, comme l'indique la date inscrite sur la fenêtre de la cour.

Antoine d'Aldéguier avait épousé *D^lle de Reynes*, il fut Capitoul en 1602 3 et 1613-14, et décéda le 28 septembre 1618. Son blason a été reconstitué en 1873 dans la Cour Henri IV, où il avait été placé en 1603 et détruit à l'époque de la Révolution.

Après sa mort, l'un de ses fils, *Marc-Antoine d'Aldéguier*, receveur général des finances en Languedoc, né en 1595 et décédé le 26 mars 1658, hérita de l'hôtel qu'il avait vu construire à l'âge de huit ans et le vendit, le 17 juillet 1621, à son beau frère *Jean Couderc*, docteur et avocat

1. Notes tirées des Registres des reconnaissances du Fonds de Malte, n^os 2378, 2379, 2387, 2422 et 2445. — A. D.

Digitized by Google

en la Cour, qui avait épousé *Dlle Fleurance d'Aldéguier*. Celle-ci devenue veuve le renvendit, le 22 juillet 1626, aux *RR. PP. de la Congrégation de l'Oratoire*, pour la somme de 10.900 livres, selon acte retenu par *Arnaud*, notaire[1].

On a attribué la construction de cet hôtel à Géraud de Massas, conseiller en 1572, comme le porte encore la plaque indicatrice du Syndicat d'initiative. Or, en 1572 et même en 1579, Géraud de Massas n'en était pas encore propriétaire, et en 1603, date de la construction, il était mort depuis cinq ans.

35. — L'Hôtel Lamamye.

(Rue de la Dalbade, n° 31.)

A. M. — Cad. Dalbade, 13e m., 1478, art. 8. — 11e m., 1550 et 1571, art. 7. — 1679, art. 9.

L'étroite cour de cet hôtel, construit au commencement du XVIe s. sur l'emplacement de deux petites maisons, par le conseiller *La Mamye* ou *Lamamye*, présente sur le côté sud une haute et belle façade du début de la Renaissance, composée de trois galeries superposées, sur lesquelles s'étalent les trois ordres classiques, et une tour hexagonale, couronnée de faux mâchicoulis et flanquée de gargouilles.

Sur le côté nord, on voit une haute muraille, couronnée également de mâchicoulis aveugles et flanquée de gargouilles, et une petite tourelle ronde percée de fenêtres gothiques, qui appartenait à la maison voisine (n° 33) des Prêtres de la Douzaine.

Cet hôtel appartenait, en 1519, au licencié *N. de La Mamye*, et, en 1550, à *Guillaume de La Mamye*, conseiller au Parlement en 1528, qui se démit, en 1563, en faveur de son fils Pierre.

Pierre de La Mamye, conseiller de 1563 à 1571, hérita de l'hôtel qui resta dans la famille jusqu'en 1626, époque où il fut vendu aux *RR. PP. de la Congrégation de l'Oratoire*.

1. A. N. — P. Arnaud, notaire, reg. 366, f° 192 v°.

Digitized by Google

En 1623, M. de La Mamye y donna l'hospitalité aux religieuses Hospitalières de Saint-Jean-de-Jérusalem, de Cahors, dont le couvent venait d'être détruit par les Huguenots.

36. — Les Prêtres de la Douzaine.

(Rue de la Dalbade, nos 33 et 35.)

Dès l'année 1543, l'église de la Dalbade fut desservie par les *Prêtres de la Douzaine*, qu'on appelait aussi les *Douze Prêtres perpétuels de la Dalbade*, institution qui fut confirmée par le pape Paul III, le 19 mai 1543, mais vers la fin de l'année 1613, des scènes regrettables les mirent en conflit avec les ouvriers de la paroisse, et à la suite d'un Conseil général tenu par les paroissiens le 14 septembre 1618, il fut décidé, sur l'instigation du Premier Président, Gilles Le Mazuyer, et de Messire Jean de Rudelle, vicaire général de l'Archevêché, qu'ils seraient remplacés par les Oratoriens.

En 1543, on leur donna, pour les loger, deux maisons d'obits dans la rue de la Dalbade, nos 33 et 35, et quelques années plus tard, avant 1550, trois immeubles contigus dans la rue des Puits-des-Carmes (= rue des Prêtres, nos 4, 6 et 8), qui, réunis, prirent le nom de *Maison de l'Obit des Cinq Prêtres de la Dalbade*, et deux autres à l'angle de la rue Saint-Remésy (no 25) qu'on désigna *Maison de l'Obit des Quatre Prêtres de la Dalbade.*

37. — Les Oratoriens.

(Rue de la Dalbade, nos 29, 31, 33, 35 et 37.)

Les Oratoriens, appelés aussi *Prêtres de l'Oratoire* ou *RR. PP. de la Congrégation de l'Oratoire*, congrégation autorisée par lettres patentes de décembre 1611, prirent possession de l'église de la Dalbade en 1619, mais ce ne fut pas sans une forte résistance des Prêtres de la Douzaine, que l'on finit par désintéresser en leur allouant une pension, et,

Digitized by Google

en 1624, la réunion de la Cure de l'Oratoire était autorisée par la bulle du pape Urbain VIII, du 11 décembre.

Les Oratoriens, logés tout d'abord dans la maison d'obit de la rue de la Dalbade (nos 33 35), achetèrent, le 22 juillet 1626, la maison de l'avocat Jean Couderc (n° 29) et vendirent les deux autres immeubles de la rue des Prêtres et rue Saint-Remésy. Dans la suite, ils achetèrent les maisons de La Mamye (n° 31) et de Bruni (n° 37) pour y installer le *Séminaire de l'Oratoire* qu'ils avaient le projet de créer, mais qui ne fut autorisé qu'en 1683 et devint bientôt un foyer du Jansénisme.

La Révolution dispersa les Oratoriens comme tous les autres ordres religieux, et leurs biens furent confisqués au profit de la nation.

38. — L'Hôtel Bruni.

(Rue de la Dalbade, n° 37.)

A. M. — Cad. Dalbade, 13e m., 1478, art. 5. — 11e m., 1550 et 1571, art. 4. — 1679, art. 7.

Il ne reste rien, sur la rue, de l'ancienne demeure des Bruni; dans la cour, la petite tourelle d'escalier a été conservée, avec ses trois fenêtres gothiques de la fin du XVe s. ou commencement du XVIe s.; à l'intérieur, on remarque les fines sculptures d'une niche à luminaire, avec une chauve-souris effarouchée qui se cramponne au cul-de-lampe.

En 1478, l'immeuble appartenait à *Pierre Ramond*, prêtre; dès 1504, le docteur en droit *Pierre Brun* ou *Bruni*, qui fut capitoul en 1510, en était propriétaire, et c'est, sans aucun doute, lui qui fit construire l'hôtel qui resta dans la famille jusqu'à la fin du XVIe s.; en 1571-1578, il appartenait à *Mtre Ramond Bruni*. Il passa, en 1615, à *Jean de Vico*, garde-sac du greffe criminel du Parlement; puis, en 1630, à *Guillaume Coste*, procureur, et fut vendu dans la suite aux RR. PP. de la Congrégation de l'Oratoire.

Digitized by Google

39. — L'Hôtel Molinier.

(Hôtel Cathelan ou hôtel Felzins, rue de la Dalbade, 22.)

A. M. — Cad. Dalbade, 9e m., — 1478, art. 55 et 56. — 1550, art. 18. 1571, art. 30. — 1679, art. 26.

L'hôtel Molinier, plus connu sous le nom de *Hôtel Cathelan* ou *Hôtel Felzins*, ne présente sur la rue qu'une étroite façade et son portail, la plus délicieuse composition du XVIe s., que nous ayons à Toulouse. Ce portail, attribué comme tant d'autres à Bachelier, porte la date de sa construction, 1556, et la stoïcienne devise SVSTINE ET ABSTINE ; le linteau de boiserie de la porte conserve encore en bas-relief des folles sculptures de l'époque. Tout l'intérieur de l'hôtel a été remanié, il nous reste de la riche demeure du XVIe s., dans la première cour, deux arceaux surmontés d'un bandeau à cabochons de marbres et la tour d'escalier, dont la vis est d'une architecture remarquable; dans la seconde cour, une fenêtre renaissance et une tourelle en encorbellement avec son admirable cul-de-lampe, et dans une salle du rez-de chaussée une cheminée monumentale.

Cette cheminée aux sculptures d'un beau style Henri II, porte gravé sur deux lignes au-dessus du bas-relief supérieur HERCVLES GALLICVS, et au-dessous la sentence CHARITAS. NVNQVAM. EXCIDIT; sur deux médaillons représentant des têtes d'empereurs romains on trouve les lettres C. S. et S. C., probablement les initiales de l'artiste inconnu qui fit les sculptures. Le bas-relief représentant l'Hercule gaulois est d'une belle exécution, mais n'a pas l'élégance du cul-de-lampe de la tourelle, qui est assurément l'œuvre d'un autre artiste.

Au XVe s., il y avait, sur l'emplacement de cet hôtel, deux maisons; la première, très petite, de 2 cannes 1/2 p. (= 3m 70) de façade, se trouvait sur le sol du portail, de la première cour et de la Tour d'escalier, et appartenait en 1478 au ser-

Digitized by Google

gent *Jacmes Beneyt;* la seconde, de 5 cannes 7 p. (= 10m60) de façade, très vaste, avait en arrière un jardin et des dépendances qui occupaient l'emplacement de la seconde cour; elle appartenait, en 1478, au riche marchand *Jean de Mouret*, qui possédait aussi la maison contiguë qui porte aujourd'hui le numéro 20.

Dans le commencement du XVIe s., le conseiller au Parlement *Gaspard Molinier* acquit ces deux immeubles et fit construire son hôtel (c. 1550).

Gaspard Molinier, ancien juge d'Albigeois, fut reçu conseiller au Parlement de Toulouse le 23 février 1537 et mourut entre le 19 juillet et 27 août 1570, il avait épousé *Dlle Jeanne de Boyssonné*, dont le frère *Jean de Boyssonné*, docteur régent de l'Université de Toulouse en 1537, puis conseiller au Parlement de Chambéry, 1540-1558, avait son hôtel rue Boulbonne (n° 24).

En 1552 l'hôtel devait être déjà achevé, car l'on travaillait aux sculptures[1]. Il comprenait l'avant-corps sur la rue, attenant au portail, le deuxième corps entre la première cour et le jardin (qui est devenu la seconde cour) et un petit corps de logis indépendant sur le côté nord du jardin, n'ayant qu'une fenêtre à chaque étage et relié au précédent par l'élégante tourelle formant l'angle, qui servait de communication. L'ensemble avait alors 178 cannes 4 p. de superficie, soit 576 m. c.

Le portail fut terminé en 1556, il n'était pas destiné à laisser passer les carrosses, sa largeur trop exiguë leur interdisait l'accès de la cour, dans laquelle ils n'auraient pu décrire leurs courbes; seuls les chevaux de selle et les chaises à porteurs y pouvaient pénétrer. Le passage actuel entre les deux cours n'existait pas, il a été établi aux dépens de la salle dans laquelle se trouve la grande cheminée, et l'escalier de la tour débouchait dans la première cour, par la porte basse qui se trouve sur la droite.

1. D'après un bail à besogne découvert par Macary et signalé à l'abbé Douais. (*Mém. Acad. des sciences*, 1896, p. 120.)

Digitized by Google

Après la mort de Guillaume Molinier (1570) l'hôtel passa à son fils *Guillaume de Molinier,* conseiller au siège présidial de Toulouse, puis à la veuve de ce dernier, *Dlle Marie de Ferrier*, qui le vendit le 8 décembre 1600 (Castanet, notaire), à Messire *Jean de Cathelan,* chevalier, conseiller du Roi et trésorier général de France en la généralité de Languedoc, au bureau de Toulouse (c. 1571). Jean de Cathelan étant décédé, au 30 octobre 1630, sa veuve Dame *Catherine de Benoist* prit possession de l'hôtel *comme « mère, tutrice et légitime administresse »* de *Aymable de Cathelan* et de *François de Cathelan*[1], co-héritiers de leur père.

Aymable de Cathelan, né le 20 novembre 1611, conseiller au Parlement le 23 juin 1635, marié (c. du 8 juillet 1635) à *Dlle Izabeau de Ciron,* fille du vicomte de Saint-Geniez, resta seul propriétaire en 1646, par testament de sa mère du 5 novembre (Poisson, notaire) qui l'instituait son héritier universel, en réservant un legs de 150 livres aux R. P. de la Douzaine. Peu avant 1679, Aymable de Cathelan acheta une partie de l'ancien immeuble du conseiller au Parlement *Étienne de Bonald* et fit construire le bâtiment du côté nord de la seconde cour, dont la façade a été remaniée. Cette acquisition porta la superficie de l'immeuble à 214 cannes, soit 690 m. c. Il a aujourd'hui 1.133 m. c.

L'immeuble resta dans la famille de Cathelan jusqu'à la Révolution; vers 1794 il fut vendu par *le citoyen Cathelan* au ci devant procureur au Parlement *Raymond Dumas,* dont la fille épousa *M. de Felzins*, père du propriétaire actuel. Il est à remarquer que, dans l'espace de près de quatre siècles, cet hôtel n'a changé de famille que deux fois, en 1601 et vers 1794.

1. François de Cathelan, docteur et avocat à la Cour, né le 27 novembre 1612, capitoul en 1657-58; marié à Dlle *Marguérite de Burtha* (c. du 21 décembre 1663).

Digitized by Google

LES AGES PROTOHISTORIQUES

DANS L'EUROPE BARBARE

PAR M. LÉON JOULIN[1].

La protohistoire de l'Europe barbare, telle que l'ont faite l'interprétation de textes parfois très obscurs et les études de linguistique du siècle dernier, commence au VIII^e^ siècle av. J.-C. et se termine à la fondation de l'empire romain. On peut la diviser en quatre périodes de deux siècles chacune qui répondent aux phases principales de l'histoire des peuples supérieurs du bassin méditerranéen. — Pour la première période, VIII^e^ et VII^e^ siècles, des textes grecs font connaître la distribution des races et des peuples. Toutefois, une incertitude existe sur l'ethnologie des contrées situées au nord des Alpes, où les Grecs placent les Hyperboréens, tandis que les linguistes distinguent les Celtes de l'Allemagne du Sud et les Germains de l'Allemagne du Nord et de la Scandinavie. Les civilisations des divers peuples sont du reste entièrement inconnues, en dehors des informations relatives aux périodes suivantes et du fait rapporté par les Grecs que les Scythes connaissaient déjà le travail du fer. Quant aux événements politiques, Hérodote signale les longues incursions des Scythes dans l'Assyrie au VII^e^ siècle et Avienus l'établissement de tribus celtiques dans la Gaule orientale à la même époque. D'autre part, la linguistique révèle une invasion celtique dans les îles bretonnes au

1. Lu dans la séance du 4 juin 1914.

Digitized by Google

VIII^e siècle et la soumission des Germains aux Celtes. On sait enfin que depuis le XI^e siècle les Phéniciens commerçaient avec les pays barbares de la Méditerranée et de l'Océan. — Dans la deuxième période, VI^e et V^e siècles, la répartition des races et des peuples ne paraît pas modifiée. Hérodote donne de nombreux détails sur les civilisations des Scythes et des Tracho-Illyriens; il mentionne l'existence, au VII^e siècle, dans la Péninsule hispanique de deux états puissants, l'Ibérie et la Tartesside. On connaît également l'état avancé de la civilisation des Étrusques, leurs conquêtes en Campanie et dans l'Italie du Nord, et les luttes de Carthage avec les colonies grecques de la Gaule et de l'Italie méridionale. Les civilisations des autres peuples barbares restent inconnues. — Dans la troisième période, IV^e et III^e siècles, des textes latins apprennent les migrations de nations celtiques dans l'Italie du Nord, le sud de la France, la péninsule des Balkans et jusqu'en Asie-Mineure. Ces récits et ceux des guerres puniques renferment quelques traits des civilisations des peuples de la Gaule et de l'Espagne; toutefois, la plupart des éléments de ces civilisations, notamment les arts industriels, sont ignorés. — Pour la quatrième période, II^e et I^er siècles, les historiens grecs et latins font connaître de nombreux éléments des civilisations des contrées successivement conquises par les Romains : Gaule, Espagne et Illyrie, sans toutefois faire ressortir les premières transformations que cette domination a produites dans les mœurs et les habitudes des peuples barbares.

Les découvertes archéologiques faites de 1860 à 1900 ont mis au jour de nombreux éléments des civilisations de l'Italie, de l'Allemagne du Sud et de la Gaule que dataient en Italie des objets helléniques et dans les deux autres contrées des produits italiques. Ces découvertes, qui se liaient avec celles des civilisations préhistoriques étudiées à la même époque ont apporté les contributions suivantes à la protohistoire des diverses contrées.

Période antérieure au VIII^e siècle. — Le bronze fondu est partout le seul métal employé. En Grèce, la brillante

Digitized by Google

civilisation mycénienne, détruite au x^e^ siècle par l'invasion dorienne, a fait place à celle du Dipylon que caractérisent des sépultures et le style dit *géométrique* de la décoration. En Italie, des types d'armes et d'ustensiles et les coutumes funéraires varient d'une région à l'autre ; on y rencontre, en outre, des objets de types helléniques et des décorations dipyliennes sur des ustensiles indigènes. Les civilisations des autres contrées barbares sont celles du dernier âge du bronze avec des armes, des ustensiles et des parures de types uniformes, et d'autres qui diffèrent d'une contrée ou d'une région à l'autre, ainsi que quelques motifs de la décoration.

VIII^e^ et VII^e^ siècles. — En Italie, l'usage du fer est encore restreint. Aux armes, parures et ustensiles de la période précédente se sont ajoutés des produits helléniques importés et des poteries peintes imitées comme forme et décoration de la céramique grecque archaïque. Dans l'Europe centrale, Allemagne du Sud et Gaule orientale, avec les objets de la période précédente on rencontre la grande épée à crans de fer forgé imitée de celle de l'âge du bronze et des produits italiques. Les coutumes funéraires sont changées ; l'inhumation prédomine et les tumulus se substituent aux cavités en sol plat. Nous ajoutons que, dans l'Europe centrale, des stations peu importantes situées dans des lieux ouverts témoignent, comme à l'époque du bronze, d'un état pacifique entre des peuplades très disséminées. Les industries des autres contrées barbares sont celles de la période précédente.

VI^e^ et V^e^ siècles. — En Italie, le fer et le bronze en feuilles devenus d'usage commun provoquent un développement considérable de l'industrie. Les modèles helléniques sont imités en Étrurie dans les constructions, l'industrie et la décoration, sans que les artisans indigènes témoignent d'une originalité bien notable dans cette adaptation. Au contraire, de nouveaux types d'armes et de parures sont créés dans la Cispadane et la région atestine. Les industries du fer et du bronze en feuilles se sont également dévelop-

Digitized by Google

pées dans l'Europe centrale, où l'on trouve, avec les objets de la période précédente, de nouveaux types d'armes, de parures et d'ustensiles ainsi que des motifs de la décoration imités pour la plupart de ceux de l'Italie du Nord; cet ensemble caractérise l'industrie dite de *Hallstatt*. Les industries des autres contrées barbares ne paraissaient pas modifiées, en exceptant quelques régions à l'est et à l'ouest des Alpes où l'on avait trouvé quelques armes et parures des types de l'Europe centrale. — Ces observations avaient été interprétées de la manière suivante : Les progrès industriels de l'Italie étaient rapportés en grande partie au commerce avec les pays helléniques. Dans l'Europe centrale, favorisée sous le rapport des gisements de fer, le développement de l'industrie était dû, pour les uns à l'effort barbare, pour les autres à l'arrivée d'un peuple venu de l'Est où la métallurgie du fer était déjà pratiquée. Les rares témoins d'une industrie semblable trouvés en Hongrie et dans la Gaule du Sud avaient été transmis par des industriels et des commerçants partis de l'Allemagne du Sud.

IV^e^ et III^e^ siècles. — A en juger par la céramique, les industries de l'Étrurie et de la Campanie ont suivi les variations du goût grec. Dans l'Italie du Nord, au contraire, apparaissent de nombreux vestiges d'une nouvelle civilisation semblable à celle qui existait à la même époque dans la Gaule orientale et l'Allemagne du Sud-Ouest. Dans ces deux derniers pays, à la civilisation de Hallstatt a succédé celle de *la Tène* que caractérisent de nouveaux types uniformes d'armes et de parures, le style de la décoration et des usages funéraires différents. Des stations de la Tène avaient été également étudiées dans l'Illyrie du Nord-Ouest. Aucune modification importante n'était signalée dans l'Europe septentrionale où domine toujours l'emploi du bronze fondu. Les industries des contrées occidentales, Gaule de l'Ouest et Espagne, étaient inconnues. — Ces observations rapprochées des textes montraient que la conquête romaine n'avait pas modifié les industries de l'Étrurie et de la Campanie. Quant à la civilisation de la Tène, dont l'origine était encore dou-

Digitized by Google

teuse, elle avait été portée dans l'Italie du Nord et l'Illyrie du Nord-Ouest par les Gaulois qui, aux IVe et IIIe siècles, s'étaient établis dans ces pays. On constatait d'ailleurs que la nouvelle civilisation n'avait pas influencé notablement les industries de l'Allemagne du Nord et de la Scandinavie.

IIe et Ier siècles. — En Italie, les produits hellénisés de l'Étrurie et de la Cispadane ont fait place à ceux dits *gréco-romains*. Malgré leur soumission les Celtes de l'Italie du Nord, de la Gaule et de l'Illyrie conservent leurs mœurs et leurs habitudes jusqu'à l'établissement de l'empire. Quant aux contrées septentrionales et occidentales, les modifications de leurs industries n'avaient pas été bien déterminées, si l'on excepte les îles bretonnes où la civilisation de la Tène a été introduite par les Belges au commencement du IIe siècle.

Des recherches archéologiques importantes ont été faites depuis 1900, soit dans les contrées classiques des civilisations de Hallstatt et de la Tène, soit dans celles dont les industries n'étaient pas connues. Dès 1903, nos découvertes dans la région de Toulouse, suivies d'une exploration des nombreuses stations signalées dans le Sud de la France et dans diverses régions de la péninsule hispanique, nous faisaient retrouver partout des objets de Hallstatt et de la Tène mêlés à des produits indigènes et parfois datés par des objets helléniques. Les industries de ces contrées étaient ainsi divisées en deux périodes répondant chronologiquement à celles de l'Europe centrale. D'autre part, on avait recueilli à diverses reprises dans le Sud de l'Espagne des monuments figurés : sculptures architecturales, statues et reliefs, qui reflétaient des influences gréco-orientales semblables à celles produites en Italie dès la période précédente. Enfin, une dernière série de vestiges nous permettait de distinguer les premiers effets de la domination romaine sur les industries des contrées barbares conquises aux IIe et Ier siècles. C'est ainsi que nous avons été conduit à rechercher les caractéristiques des civilisations de la Gaule du Sud et

Digitized by Google

de la Péninsule hispanique, ou bien à démontrer qu'elles rentraient dans celles de l'Europe centrale en élargissant les cadres tracés il y a trente ans[1]. Dans cette dernière hypothèse, un examen d'ensemble des documents signalés dans les diverses parties de l'Europe s'imposait, car il pouvait apporter de nouvelles contributions aux questions soulevées par les recherches déjà publiées sur les origines des civilisations de Hallstatt et de la Tène. Le mémoire que nous avons l'honneur de présenter à l'Académie renferme les principaux résultats de cette longue étude.

PÉRIODE ANTÉRIEURE AU VIII[e] SIÈCLE

Les découvertes archéologiques relatives aux âges préhistoriques rapprochées de celles de la première période de la protohistoire présentent de la manière suivante l'état de l'Europe barbare aux deux premiers siècles du premier millénaire, en laissant de côté la Scythie. — Au milieu des races et des peuples dont les textes grecs et la linguistique font connaître la distribution, l'uniformité de certains types industriels, de la décoration et parfois des usages funéraires distinguent quelques nationalités particulières : les Cispadans et les Novilarans en Italie, les peuples de la Hongrie et les Scandinaves. — Des armes, des parures et des ustensiles semblables à ceux du dernier âge de bronze sont communs à toutes les contrées; d'autres diffèrent suivant les pays et les régions. En Italie, on trouve des armes et des parures d'anciens types helléniques et des objets de fabrication indigène décorés de motifs mycéniens et dipyliens. Comme à l'âge du bronze, quelques armes et des parures de l'Europe centrale et de la Scandinavie sont de types italiques et des motifs mycéniens décorent des objets indigènes en Hongrie

1. L. Joulin, *Les âges protohistoriques dans le Sud de la France et dans la Péninsule hispanique*, in *Rev. Arch.*, 1910-11.

Digitized by Google

et en Scandinavie. Les sépultures sont généralement à incinération et en sol plat, à l'exception de l'Italie où le rite et les dispositions des tombes varient d'une région à l'autre. Enfin des stations peu importantes situées dans des lieux ouverts indiquent que, comme à l'époque précédente, il règne un état pacifique entre des peuplades très disséminées. — Aucun événement politique n'est révélé par l'archéologie en dehors des relations commerciales des peuples barbares entre eux et avec l'Orient méditerranéen, dont témoignent l'existence dans toutes les contrées du bronze fait avec l'étain de la Bretagne et de parures de l'ambre de la Baltique, ainsi que les objets recueillis en Italie et dans l'Europe centrale et septentrionale.

PREMIÈRE PÉRIODE, VIII^e^ ET VII^e^ SIÈCLES

1. Découvertes archéologiques.

Le ou les métaux employés et des types différents d'armes et de parures divisent l'Europe barbare en cinq groupes de contrées, parmi lesquels d'autres éléments importants établissent des subdivisions plus ou moins nombreuses. — En Scythie, aucune découverte ne peut être rapportée d'une manière certaine aux VIII^e^ et VII^e^ siècles. Il y a toutefois lieu de croire que l'industrie et les usages funéraires sont ceux de la période suivante que datent des produits helléniques. On sait du reste par les textes que le fer était déjà d'un usage commun, du moins dans certaines régions. — Dans la Péninsule italique, si l'emploi du fer est encore restreint, le travail du bronze en feuilles est connu. Les produits métalliques et céramiques ne diffèrent pas notablement de ceux de la période précédente, mais on les trouve mêlés, notamment en Étrurie, à des objets helléniques, en particulier des poteries peintes et des imitations faites dans le pays. Des agglomérations importantes, quelques-unes entourées d'enceintes de grands matériaux, existent en Étrurie

Digitized by Google

et dans la Cispadane. Les usages funéraires varient d'une région à l'autre comme à l'époque précédente[1]. — Dans la partie de l'Illyrie qui confine à l'Italie, parmi les produits indigènes se rencontrent quelques objets helléniques et italiques. Les sépultures sont à incinération et à inhumation, sous tumulus ou en sol plat[2]. — Dans l'Allemagne du Sud, la Gaule orientale et la Bohême, aux armes et ustensiles de la période précédente se sont ajoutés la grande épée et le couteau de fer forgé de même forme que les objets de bronze. Les usages funéraires sont en outre modifiés : le rite de l'inhumation prédomine et les tumulus remplacent les cavités en sol plat. Comme à l'âge du bronze, les agglomérations peu importantes sont situées dans des lieux ouverts. — Les industries des autres contrées barbares ne paraissent pas changées[3]. Toutefois, des produits italiques pénètrent en Scandinavie et donnent lieu à quelques imitations de forme et de décoration[4]. Nous ajoutons que dans des stations du littoral méditerranéen de la Gaule et de l'Espagne, il a été trouvé des poteries rhodiennes, corinthiennes, etc., remontant à une époque antérieure à celle généralement admise pour la fondation des colonies phocéennes de ces pays[5][6].

2. *Interprétation des découvertes archéologiques.*

Races et peuples. — En Italie, comme dans la période précédente, des types industriels, la décoration et les usages funéraires distinguent les peuples de l'Étrurie, de la Cispa-

1. Montelius, *Les Civilisations primitives de l'Italie*, Stockholm, 1895-1903.

2. Hœrnes, *Die Hallstattperiode*, Brunswick, 1905.

3. Montelius, *La chronologie préhistorique en France et d'autres pays celtiques*, Paris, 1900. — Naue, *L'époque de Hallstatt en Bavière*, in *Rev. Arch.*, 1895.

4. Sophus Müller, *Débuts et premières évolutions de la civilisation du bronze en Danemark*, Copenhague, 1910.

5. Botet y Siso, *Discursos leidos, en la R. Acad. de Buenas Letras de Barcelona*, 1908.

6. Vasseur, *Fouilles archéologiques de Marseille*, in *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, Paris, 1910.

Digitized by Google

dane et du Novilaran. Les modifications uniformes de l'industrie et des sépultures observées dans l'Allemagne du Sud et la Gaule orientale peuvent appuyer les inductions de la linguistique qui place les Celtes dans les deux contrées. Pour les autres parties du monde barbare, aucun document ne vient éclairer les indications des textes et de la linguistique.

Civilisations. — En Italie, les agglomérations importantes de l'Étrurie et de la Cispadane témoignent de l'état social et politique avancé que ces régions avaient déjà atteint à l'époque de la fondation de Rome. Comme en Grèce, le bronze fondu et en feuilles est le seul métal d'usage commun. Les diverses régions se distinguent du reste par des types d'objets métalliques et céramiques avec lesquels on rencontre, en Étrurie surtout, des produits helléniques et des imitations faites par les indigènes. C'est en grande partie au commerce avec les colonies grecques du littoral que l'on doit rapporter ces progrès des arts industriels des régions italiques. — Dans les contrées de montagnes et de plateaux situées au nord du massif alpin, Allemagne du Sud et Gaule orientale, de petites stations, toutes placées dans des lieux ouverts, manifestent un état pacifique semblable à celui des périodes précédentes. D'autre part, les nombreux gisements de fer de ces pays expliquent suffisamment le développement de la fabrication de ce métal par les peuples celtiques répandus dans toutes les régions, comme les textes l'indiquent d'une manière précise pour la Gaule orientale. Il resterait toutefois à rechercher la cause des modifications simultanées des coutumes funéraires qui ont accompagné ce grand progrès industriel. — Aucun changement notable n'est signalé dans les autres contrées barbares, si l'on excepte cette observation de Sophus Müller qu'en Scandinavie la perfection de l'industrie du bronze a diminué en même temps que sa production a augmenté.

Événements politiques. — Aucun événement n'est signalé en dehors des relations commerciales des Phéniciens et des Grecs avec les diverses contrées et des peuples barbares

Digitized by Google

entre eux. En Italie, les importations helléniques sont suivies de progrès techniques et d'imitations de forme et de décoration par les indigènes. Les relations de l'Italie avec les pays situés au nord des Alpes, établies dès les périodes précédentes, se sont maintenues; mais rien n'indique qu'elles aient exercé une influence notable sur les industries de ces pays. Quant aux autres contrées, et en particulier celles que visitaient les navigateurs phéniciens, aucun vestige n'y révèle jusqu'ici l'influence des civilisations supérieures de la Méditerranée.

DEUXIÈME PÉRIODE, VI[e] ET V[e] SIÈCLES

1. *Les documents archéologiques.*

Le ou les métaux employés et des types d'armes, de parures et d'ustensiles divisent l'Europe barbare en cinq groupes de contrées, dans chacun desquels d'autres éléments des civilisations établissent des subdivisions.

Scythie[1]. — Le fer et le bronze sont d'usage commun; les armes, parures et ustensiles sont de types uniformes, du moins dans les parties les mieux étudiées de la Russie méridionale. Les coutumes funéraires comportent l'inhumation dans des fosses recouvertes d'un toit de bois, au-dessus duquel s'élèvent des tombelles ou des tumulus; les mobiliers se composent d'armes, de parures et d'aliments avec vaisselle. Chez les peuples sédentaires du littoral de la mer Noire et de la partie inférieure du Dnieper, on rencontre, avec les objets indigènes, de nombreux produits de luxe helléniques, ainsi que des armes et des parures barbares décorées par les Grecs de sujets empruntés à la vie des steppes et à la mythologie hellénique.

Péninsule italique[2]. — Le fer et le bronze laminé em-

1. Kondakof, Tolstoï et S. Reinach, *Les Antiquités de la Russie méridionale*, Paris, Leroux, 1902.
2. Montelius, *loc. cit.*

Digitized by Google

ployés communément et l'influence hellénique croissante ont amené un développement considérable de l'industrie dont les produits diffèrent suivant les régions. En Étrurie, l'imitation des modèles helléniques est générale dans les constructions, l'industrie, l'art et la décoration. Les coutumes funéraires comprennent l'inhumation dans des fours ou dans des chambres creusées dans le roc. Dans la Cispadane et la région atestine, l'industrie conserve une grande originalité dont témoignent de nouveaux types d'armes, de parures et d'ustensiles. En même temps, chez les Cispadans du moins, le rite de l'inhumation est substitué, en partie du moins, à celui de l'incinération pratiquée aux époques précédentes. On rencontre enfin dans les trois régions des ustensiles de bronze décorés au trait ou au repoussé de scènes rappelant celles de la vie des cités grecques et de sujets empruntés à l'art gréco-oriental. L'influence hellénique s'est accrue dans l'Italie méridionale.

Allemagne du Sud, Gaule orientale et Bohème[1]. — Dans toutes les régions de montagnes et de plateaux qui descendent des Alpes et du Jura vers les plaines des bassins des fleuves et sur une bande de l'Allemagne du Nord comprise entre l'Oder et la Vistule, l'emploi du fer et du bronze laminé a produit un grand développement d'une industrie que caractérisent des types d'armes, de parures et d'ustensiles, les uns semblables à ceux de la période précédente, les autres nouveaux imités pour la plupart, avec ou sans modifications, d'objets italiques, en particulier de ceux de la Cispadane. Il en est de même de la décoration où les motifs dipyliens employés depuis longtemps dans l'Italie du Nord s'ajoutent à ceux de l'âge du bronze. La nouvelle industrie, dite de *Hallstatt*, se maintient sans changements pendant toute la période. Les usages funéraires de la période précédente ne sont pas modifiés.

Illyrie du Nord-Ouest, Hongrie[2], *Gaule du Sud et Pé-*

1. Montelius, *loc. cit.*
2. Sophus Müller, *L'Europe préhistorique*, Paris, Lamarre, 1907.

Digitized by Google

ninsule hispanique[1]. — Dans toutes ces contrées, où jusqu'alors le bronze fondu était presque le seul métal employé, le fer et le bronze laminé sont devenus d'usage commun. Les types d'épées et de fibules, des ustensiles de bronze et des poteries sont semblables à ceux de l'Allemagne du Sud et de la Gaule orientale, ainsi que les motifs de la décoration. Des poteries varient de formes suivant les contrées. Sur le littoral méditerranéen de la Gaule et de l'Espagne, on rencontre en outre quelques produits de luxe helléniques, notamment des poteries attiques à figures noires et rouges. — La décoration d'ustensiles de bronze recueillis dans les régions voisines des Alpes, Carniole. Carinthie, Haute-Autriche et Tyrol, rappelle les situles historiées de l'Étrurie et de la Cispadane. — Nous ajoutons que, dans le sud de la Gaule et la Péninsule hispanique, l'apparition de la nouvelle industrie a coïncidé avec la fondation de nombreuses et importantes stations de toute nature, pastorales, agricoles, commerciales et maritimes, la plupart situées dans des positions naturellement défensives et quelques-unes entourées de murailles de grands matériaux comme celles des colonies grecques voisines. — Les usages funéraires qui, dans la période précédente, variaient d'une contrée à l'autre, sont le plus souvent conservés; toutefois, comme dans l'Allemagne du Sud, les tombes d'hommes renferment toujours des armes.

Allemagne du Nord, Scandinavie, Iles Bretonnes et Gaule du Nord-Ouest. — Aucune modification notable n'est signalée dans les industries et les usages funéraires de ces pays. Le bronze fondu paraît être le seul métal employé. Quelques produits des industries des contrées méridionales ont été rencontrés dans l'Allemagne du Nord et la Scandinavie.

2. *Interprétation des découvertes archéologiques.*

Races et peuples. — La distribution des races et des peuples est celle que donnent les textes et la linguistique.

1. Hoernes, *loc. cit.*
L. Joulin, *Les Ages préhistoriques dans le Sud de la France et la Péninsule hispanique*, in *Rev. Arch.*, 1910-1911.

Digitized by Google

Civilisations. — De nombreux produits des civilisations des diverses contrées viennent compléter les informations des textes, en même temps qu'elles montrent les influences qui ont amené les transformations des éléments de la période antérieure.

En Scythie, si les types d'armes, de parures et d'ustensiles ne sont pas changés, de nombreux objets de luxe helléniques sont adoptés par les peuples sédentaires du littoral de la mer Noire, en même temps que des Grecs décorent des objets de travail barbare. Les récits d'Hérodote et d'Hippocrate se trouvent ainsi complétés.

Dans la Péninsule italique, la connaissance du travail du fer et du bronze laminé, due vraisemblablement aux relations avec les colonies du littoral, a produit partout un développement considérable de l'industrie. En Étrurie, l'imitation des modèles helléniques dans les constructions, l'industrie et la décoration ne provoque pas d'effort notable d'adaptation chez les artisans indigènes. Au contraire, les industries de la Cispadane et de la région atestine conservent une grande originalité, en créant de nouveaux types d'armes, de parures et d'ustensiles. Les usages funéraires des diverses régions ne sont pas modifiés, à l'exception de la Cispadane où le rite de l'inhumation se substitue en partie à celui de l'incinération. Dans les trois régions, des scènes qui décorent des ustensiles de bronze témoignent d'habitudes qui se rapprochent de celles de la vie publique et privée des pays grecs.

Dans la vaste contrée de montagnes et de plateaux qui s'étend au nord, à l'est et à l'ouest des Alpes, à laquelle s'ajoute la Péninsule hispanique, les découvertes archéologiques révèlent l'existence d'une industrie du fer et du bronze que caractérisent des types uniformes d'armes, de parures et d'ustensiles, les uns semblables à ceux de l'époque précédente dans l'Europe centrale, les autres imités, avec ou sans modifications, de modèles italiques. Les coutumes funéraires des diverses régions ne sont généralement pas changées. On constate en même temps la fondation dans les pays situés à l'est et à l'ouest des Alpes et dans la Péninsule

Digitized by Google

hispanique, de nombreuses agglomérations de toute sorte, la plupart situées dans des positiens naturellement défensives et quelques unes avec des enceintes et des habitations qui rappellent celles des colonies grecques voisines. Les types de la nouvelle industrie sont les plus nombreux et variés dans l'Allemagne du Sud et la Gaule orientale. Aussi, c'est dans ces deux pays, favorisés sous le rapport des gisements de fer et dans lesquels dès la période précédente pénétraient les produits italiques, que l'on place la naissance de l'industrie hallstattienne.

Aucune modification importante n'est signalée dans les civilisations des contrées septentrionales, des Iles bretonnes et du nord-ouest de la Gaule.

Événements politiques. — Les documents archéologiques témoignent du commerce des colonies grecques avec les barbares sur les territoires desquels elles sont établies. En Scythie, les habitudes des peuples sédentaires sont profondément modifiées. En Étrurie, l'imitation des produits helléniques est presque générale, tandis que l'industrie de l'Italie du Nord conserve de l'originalité dans les nouveaux types qu'elle crée. On doit attribuer à la conquête étrusque du v^e^ siècle les modifications des usages funéraires de la région Cispadane. — D'après les découvertes, la plupart des nouveaux types de l'industrie de l'Allemagne du Sud et de la Gaule orientale doivent être attribués aux relations commerciales de ces pays avec l'Italie. Cette constatation rend connexes les questions de l'ethnologie des peuples des deux contrées et de la propagation de leur industrie à l'est et à l'ouest des Alpes. Tout d'abord, le fait que les éléments de la civilisation de l'Allemagne du Sud sont semblables à ceux de la Gaule de l'Est où des tribus celtiques se sont fixées au vii^e^ siècle, vient appuyer l'opinion des linguistes et de certains historiens qui placent des Celtes dans l'Allemagne du Sud. Sur la propagation des types hallstattiens, on possède un texte de Tite-Live qui mentionne une nation gauloise établie dans le nord de l'Italie antérieurement aux invasions du iv^e^ siècle. Or, les découvertes archéologiques montrent

Digitized by Google

que c'est non seulement dans les vallées alpestres du versant italien, mais encore à l'est et à l'ouest des Alpes, en Illyrie, en Hongrie, dans la Gaule du Sud et la Péninsule hispanique que l'on rencontre les types caractéristiques de l'industrie hallstattienne. Il ne paraît pas possible de rapporter, comme on l'a fait jusqu'ici, à des relations commerciales cette diffusion de types uniformes dans des contrées aussi éloignées et habitées par des peuples de races et de civilisations différentes. Il reste donc pour l'expliquer à invoquer la domination des peuples de l'Europe centrale, tous vraisemblablement de race celtique, domination qui, en laissant subsister certains éléments des civilisations antérieures de chaque contrée, s'est affirmée en créant de nombreuses agglomérations répondant à la fois aux nouvelles conditions de l'industrie et à la sécurité de conquérants peu nombreux au milieu des populations soumises. Cette explication reçoit une confirmation du fait que les types hallstattiens se sont maintenus intacts pendant toute la période en Espagne comme dans le sud de la Gaule, malgré des relations commerciales continues avec les colonies grecques et puniques du littoral.

TROISIÈME PÉRIODE, IV^e^ ET III^e^ SIÈCLES

1. *Les Documents archéologiques.*

Les quatre groupes de contrées que distinguaient aux VI^e^ et V^e^ siècles le ou les métaux employés, des types d'armes, de parures et d'ustensiles et la décoration des objets se maintiennent; toutefois, l'Italie du Nord est ajoutée à la zone hallstattienne.

Scythie[1]. — Aucune modification n'est signalée dans les armes et les parures et les usages funéraires. L'influence hellénique s'est encore accrue dans les régions du littoral

1. Kondakof, Tolstoï et S. Reinach, *loc. cit.*

Digitized by Google

du Pont-Euxin, où l'on rencontre de nombreux objets de luxe importés ou imités. Au IIIe siècle, les peuples sédentaires adoptent une monnaie dont le type et le symbole sont inspirés d'une pièce grecque. En outre, de riches mobiliers funéraires indiquent que certaines divinités du panthéon hellénique sont honorées par les indigènes.

Italie méridionale et centrale[1]. — La conquête romaine n'a pas transformé les civilisations hellénisées des diverses régions. Les industries de l'Étrurie et de la Campanie suivent les variations du goût grec dans de nouveaux types céramiques.

Ancienne zone hallstattienne et Italie septentrionale[2]. — Au commencement du IVe siècle, peut-être avant cette époque, l'industrie de Hallstatt disparaît partout, excepté sur les plateaux du Haut-Danube. Elle est remplacée par la civilisation de *la Tène* que caractérisent de nouveaux types industriels et un style de décoration communs à tous les pays, tandis que d'autres éléments diffèrent avec les contrées et les régions. Les types uniformes comprennent : 1° des armes, épées, lances et boucliers et des ustensiles, dont les formes et les dimensions se rapprochent de celles des peuples supérieurs de la Méditerranée ; 2° des parures, les unes inspirées de celles de Hallstatt, les autres nouvelles; 3° une décoration qui, avec les ornements géométriques de la période précédente, emploie des motifs empruntés à la flore et à la faune et manifestement imités de l'art hellénique. Les différentes contrées présentent les particularités suivantes :

Les types métalliques et céramiques nouveaux sont les plus nombreux et variés dans la Gaule orientale, l'Allemagne du Sud-Ouest et l'Italie septentrionale ; les usages funéraires de ces pays, également transformés, comportent l'inhumation en sol plat, avec un mobilier de même composition que dans la période précédente. Quelques poteries attiques à

1. Montelius, *loc. cit.*
2. *Ibid.*, Naue, Soph. Müller, *loc. cit.*

Digitized by Google

figures rouges ont été rencontrées dans la Gaule orientale. — A l'est des Alpes, dans l'Illyrie du Nord-Ouest et la Hongrie et sur une bande de l'Allemagne du Nord comprise entre l'Oder et la Vistule, d'importantes nécropoles renferment, avec des objets caractéristiques de la Tène, des produits indigènes dont les formes et la décoration varient suivant les contrées et les régions. — Le sud de la Gaule et la Péninsule hispanique se distinguent, surtout dans les régions littorales, par de nombreux produits grecs et puniques mélangés aux objets de la Tène, et des bijoux et des poteries indigènes imitées de types helléniques. On trouve également dans ces régions des enceintes en pierres de moyen appareil, les unes nouvelles, les autres qui complètent celles de blocs énormes de la période précédente, ainsi que des habitations semblables à celles des colonies grecques voisines. Les produits imités de types helléniques pénètrent plus ou moins loin dans l'intérieur des deux contrées. En outre, dans le sud de l'Espagne et sur le littoral méditerranéen des deux pays, des sculptures architecturales, des statues, statuettes d'hommes et d'animaux et des reliefs rappellent celles de l'Étrurie de la période précédente, en même temps que de nombreuses figures de prêtresses et d'orantes révèlent des pratiques religieuses analogues à celles des Grecs. Nous ajoutons que des motifs peints ou incisés qui décorent les poteries des deux pays, empruntés aux diverses phases de l'art hellénique, se trouvent parfois réunis d'une manière anachronique sur le même objet. Rien du reste dans les œuvres plastiques et la décoration ne témoigne d'un effort bien notable d'adaptation chez l'artisan indigène. La monnaie, imitée de pièces grécosiculeS, apparaît au IIIe siècle, précisément à l'époque où elle est frappée dans les régions du Danube moyen et en Scythie. Les coutumes funéraires de la période précédente se sont maintenues dans la plupart des régions [1].

1. L. Joulin, *Les Ages protohistoriques dans le Sud de la France et dans la Péninsule hispanique*, in *Rev. Arch.*, 1910-11. Cette étude

Digitized by Google

Allemagne du Nord, Scandinavie, Gaule du Nord-Ouest et Iles Bretonnes. — Aucune modification importante n'est signalée dans l'industrie, le commerce et les usages funéraires de ces contrées, si l'on excepte de rares objets de la Tène importés ou imités dans l'Allemagne du Nord et la Scandinavie.

2. *Interprétation des découvertes archéologiques.*

Civilisations. — Les mœurs et les habitudes des Scythes nomades ne sont pas modifiées. L'influence hellénique sur les peuples sédentaires du littoral continue à se manifester par de nombreuses importations d'objets de luxe, des décorations de produits indigènes faites par des Grecs, l'adoption de monnaies imitées de pièces grecques et vraisemblablement dans d'autres éléments de la civilisation qui n'ont pas encore été étudiés.

En Italie, la conquête romaine n'a pas changé les habitudes de la Campanie et de l'Étrurie. Dans les régions septentrionales, au contraire, au milieu des populations étruscisées de la période précédente, un nouveau peuple s'est établi dont les mœurs et les habitudes sont celles des nations qui habitent la Gaule orientale à la même époque.

Les découvertes archéologiques montrent que, si l'on excepte les plateaux du Haut-Danube, les vestiges de l'industrie hallstattienne disparaissent au commencement du IVe siècle, peut-être avant, dans la grande zone qui s'étend des Carpathes à l'extrémité de la Péninsule hispanique. Les produits de Hallstatt sont remplacés par ceux de la civilisation de la Tène que caractérisent des types industriels et un style de décoration communs à toutes les contrées, tandis que d'autres éléments, notamment les usages funéraires, diffèrent avec les pays et les régions. Parmi les types

renferme le résumé des recherches faites dans les différentes régions de la péninsule par de nombreux observateurs. Cel Avilez, Botet y Siso, Cazurd, Puig y Cadafalch, Rubio de la Serna, de Sagarra, Cabié, Mis de Ceralbo, Schulten, etc.

Digitized by Google

industriels uniformes, les armes se rapprochent de celles des peuples supérieurs de la Méditerranée, quelques parures rappellent celles de la période précédente, tandis que d'autres sont nouvelles. Les objets qui varient d'une contrée à l'autre sont la plupart imités de ceux des civilisations supérieures de la Méditerranée, en particulier de la civilisation hellénique. On constate, en outre, que les types industriels nouveaux sont les plus nombreux et variés dans la Gaule orientale et l'Allemagne du Sud-Ouest, et comme les migrations qui, au IVe siècle, ont porté la civilisation de la Tène dans l'Italie du Nord sont parties de ces contrées, on en déduit que la nouvelle industrie a pris naissance dans ces deux pays où les usages funéraires se sont en même temps modifiés. On est ainsi conduit à rechercher comment la nouvelle civilisation s'est propagée dans des régions autres que celles où les textes mentionnent des établissements celtiques. Nous n'hésitons pas à attribuer cette transmission rapide des types de la Tène dans toutes les anciennes contrées au lien politique qui les unissait aux VIe et Ve siècles. L'archéologie révèle en même temps, comme en Italie et en Scythie, de grandes inégalités dans le degré de civilisation des diverses parties d'une même contrée. Sur le littoral méditerranéen de la Gaule et de l'Espagne et dans le sud de ce dernier pays, il existe de grandes agglomérations, foyers d'industrie, de commerce et places de refuge, où la civilisation est représentée, comme en Étrurie dès la période précédente, par des œuvres plastiques et des décorations dont certaines se rapportent à des croyances religieuses semblables à celles des Grecs.

Événements politiques. — Les riches trouvailles du littoral de la Russie méridionale témoignent de l'importance du commerce de la Scythie avec toutes les parties du monde grec. — En Italie, la conquête romaine n'a pas changé les habitudes des peuples des régions méridionales. — L'histoire apprend que les diverses contrées qui, dans la période précédente, formaient l'empire celtique sont devenues indépendantes. Les peuples de certains pays se sont groupés en

Digitized by Google

confédérations, les Bituriges dans le centre et l'est de la Gaule, les Antariates en Illyrie. Des textes latins font connaître les migrations de nations de la confédération des Bituriges, au IVe siècle, dans l'Italie du Nord, ainsi que celles des Belges de la rive droite du Rhin au IIIe siècle dans la péninsule des Balkans, le sud de la Gaule et jusqu'en Asie-Mineure. D'autre part, les découvertes archéologiques de l'Italie du Nord, rapprochées de celles de la Gaule Orientale, permettent d'induire que l'armement de la Tène, imité de celui des peuples méridionaux, a été créé en vue des luttes que les nations gauloises devaient soutenir contre les peuples armés à la grecque des territoires où elles voulaient s'établir. L'imitation des armes des peuples supérieurs a entraîné celle d'autres produits industriels et de la décoration, que les relations commerciales avec les Grecs du littoral gaulois avaient fait connaître. Dans les diverses régions de l'Espagne, des enceintes de la période et des monuments figurés témoignent à la fois des luttes des peuples barbares entre eux et de leurs efforts communs pour défendre leur indépendance successivement menacée, au cours du IIIe siècle, par les Carthaginois et les Romains.

QUATRIÈME PÉRIODE, IIe ET Ier SIÈCLES

1. *Les documents archéologiques.*

Scythie[1]. — L'industrie et les coutumes funéraires ne sont pas modifiées. L'influence hellénique est toujours aussi grande chez les Scythes sédentaires du littoral du Pont-Euxin.

Péninsule italique[2]. — Les industries hellénisées de la Campanie et de l'Étrurie ont disparu; les produits dits *gréco-romains* les ont remplacés. Toutefois, de nombreuses et importantes nécropoles de l'Italie septentrionale, souvent datées par des monnaies romaines, indiquent que les Gaulois

1. Kondakof, Tolstoï et S. Reinach, *loc. cit.*
2. Montelius, *loc. cit.*

Digitized by Google

de la Cisalpine ont conservé leurs mœurs et leurs habitudes au milieu des colonies romaines.

Contrées de la civilisation de la Tène de la période précédente et les Iles bretonnes[1]. — A l'exception de l'Espagne, les types de la Tène, armes et fibules, successivement modifiées aux IIe et Ier siècles dans quelques détails de formes, se rencontrent partout. Ces produits sont mélangés à des objets gréco-romains, non seulement dans les parties de la Gaule et de l'Illyrie conquises tout d'abord par les Romains, mais aussi dans les régions indépendantes voisines. On constate, en outre, qu'au commencement du IIe siècle, la monnaie imitée de pièces grecques ou romaines est adoptée dans les contrées où elle n'existait pas encore. Les oppida du Mont-Beuvray et du Lot qui, d'après les monnaies, ont été occupées des dernières années du IIe siècle à la fin du Ier, témoignent des progrès rapides de l'industrie gauloise dans les régions limitrophes de la Province romaine, en même temps qu'elles font connaître les moyens mis en œuvre par les barbares pour défendre leur indépendance. En Espagne, où les types de la Tène ont disparu dans toutes les régions dès la fin du IIIe siècle, des produits ibéro-grecs sont fabriqués dans certaines régions jusqu'à la soumission définitive du pays (133). D'ailleurs, toutes les contrées conservent leurs coutumes funéraires. Enfin, l'industrie de la Tène apparaît dans les îles bretonnes au commencement du IIe siècle. — Dans les pays situés au délà du Rhin et du Danube où Rome ne devait pas pénétrer, la civilisation de la Tène se maintient pendant toute la période.

Contrées septentrionales. — Les modifications des industries de ces pays ne sont pas encore bien déterminées. L'emploi du bronze est toujours prédominant et l'on signale l'adoption tardive en Scandinavie de quelques types des industries méridionales.

1. L. Joulin, *loc. cit.* Nombreux mémoires sur les stations de l'Allemagne du Sud, de l'Illyrie, de la Gaule et de l'Espagne.

Digitized by Google

2. *Interprétation des découvertes archéologiques.*

Rapprochés des faits historiques, les documents archéologiques conduisent aux interprétations suivantes. — La conquête par Mithridate du royaume de Bosphore à la fin du IIe siècle et le protectorat romain qui l'a suivi n'ont pas modifié les mœurs et les habitudes hellénisées des Scythes sédentaires du littoral de la mer Noire. — En Italie, les produits italo-grecs ont été remplacés par ceux d'une nouvelle industrie dite *gréco-romaine*, créée vraisemblablement dans la Campanie et l'Étrurie. Toutefois, les Gaulois de la Cisalpine conservent leurs mœurs et leurs habitudes au milieu des colonies romaines, comme Polybe le constatait dans la deuxième moitié du IIe siècle. — Dans les contrées de la civilisation de la Tène successivement conquises aux IIe et Ier siècles, les transformations industrielles diffèrent suivant les pays. En Espagne, les types caractéristiques de la Tène disparaissent partout dès la première conquête (206); mais certains produits ibéro-grecs se maintiennent dans diverses régions jusqu'à leur soumission définitive, époque à laquelle ils sont remplacés par les types italiques. En Gaule et en Illyrie, au contraire, les objets caractéristiques de la Tène se conservent jusqu'à la fondation de l'Empire; toutefois, des objets imités de types italiques remplacent les produits celto-grecs dès la fin du IIe siècle, non seulement dans les pays conquis, mais encore dans les régions indépendantes voisines. Dans toutes les contrées de la Tène, les usages funéraires ne subissent aucune modification jusqu'à la fondation de l'Empire. Nous ajoutons que de nombreux documents recueillis à Numance et à Alésia s'ajoutent aux indications des textes pour témoigner de grands progrès dans l'organisation sociale et politique des Ibères et des Gaulois. C'est enfin l'invasion belge mentionnée par les textes qui a porté l'industrie de la Tène dans les îles bretonnes. — Dans les contrées qui devaient rester indépendantes, la civilisation de la Tène se maintient jusqu'aux

Digitized by Google

grandes migrations des peuples des IIIe et IIe siècles après J.-C. — Quant aux contrées septentrionales, rien jusqu'ici, en dehors des textes, ne vient indiquer les moyens dont disposaient en particulier les nations germaines qui ont envahi le sud de la Gaule et le nord de l'Italie à la fin du IIe siècle.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

L'examen d'ensemble des découvertes archéologiques faites dans les différentes contrées barbares apporte à la protohistoire de nouvelles contributions, du moins pour les pays les mieux explorés jusqu'ici. Elle augmente considérablement le domaine de certaines civilisations, en même temps qu'elle éclaire les événements auxquels leurs transformations successives sont dues. Il paraît utile de résumer les conclusions de cette étude pour la répartition des races et des peuples, leurs civilisations et les événements politiques des diverses périodes.

Période antérieure au VIIIe siècle. — Les découvertes archéologiques relatives à l'époque préhistorique présentent de la manière suivante les civilisations des différentes contrées, en laissant de côté la Scythie. En dehors de l'Italie centrale, il n'existe pas d'agglomérations importantes. Le bronze est le seul métal en usage; des armes, des parures et des ornements semblables à ceux de la dernière période de l'âge du bronze sont communs à toutes les contrées; d'autres, qui varient suivant les pays et les régions, indiquent l'existence de nationalités particulières, notamment en Italie, en Hongrie et en Scandinavie. Le bronze et l'ambre rencontrés partout et des armes d'anciens types helléniques trouvés en Italie, en Allemagne et en Scandinavie, témoignent des relations commerciales établies surtout par les Phéniciens pour la voie maritime. Les coutumes funéraires sont partout à peu près les mêmes comme rite et dispositions

Digitized by Google

de la sépulture, excepté en Italie où elles diffèrent d'une région à l'autre.

VIII^e et VII^e siècles. — Les indications des textes et de la linguistique sur la distribution des races et des peuples ne sont pas changées. Les modifications des industries des peuples italiques sont dues en grande partie aux relations avec les colonies grecques du littoral. L'influence hellénique se fait principalement sentir en Étrurie où la civilisation était le plus avancée. Dans les contrées de l'Europe centrale favorisées sous le rapport des gisements de fer, la fabrication de ce métal s'est développée au point de reproduire des armes et des ustensiles de l'âge de bronze; les coutumes funéraires sont en même temps modifiées. Aucun changement important n'est signalé dans les autres contrées barbares, excepté en Scythie, où, d'après les textes, le travail du fer est déjà connu.

VI^e et V^e siècles. — Aux récits d'Hérodote sur les civilisations des Scythes et des Tracho-Illyriens, l'archéologie ajoute de nombreux témoins de l'influence que les colonies grecques du Pont-Euxin ont déjà exercée sur les habitudes des peuples sédentaires du littoral. — Il en est de même en Italie où les Grecs font connaître leurs arts industriels, notamment le travail du fer et du bronze laminé. En Étrurie, les modèles helléniques sont imités dans les constructions, l'industrie et la décoration. C'est à cette influence que l'on peut rapporter, en grande partie du moins, le développement de la puissance des Étrusques pendant cette période. — L'industrie des régions du nord de l'Italie, tout en adoptant les procédés techniques helléniques, conserve une grande originalité et crée de nouveaux types d'armes, de parures et d'ustensiles. Toutefois, les usages funéraires des Cispadans sont modifiés par la conquête étrusque du v^e siècle.

Dans la vaste zone comprenant les contrées de montagnes et de plateaux qui descendent des Alpes au nord, à l'est et à l'ouest, à laquelle s'ajoute la Péninsule hispanique, les indus-

Digitized by Google

tries de la période précédente, où le bronze fondu était presque le seul métal employé, sont remplacées par des produits de types uniformes qui, comme en Italie, comportent l'usage du fer forgé et du bronze laminé. Les nouveaux types métalliques sont, les uns semblables à ceux de l'âge du bronze, les autres imités d'objets italiques, en particulier de ceux de la Cispadane. Il en est de même de la décoration. D'autres éléments de la civilisation, notamment les usages funéraires des diverses contrées, ne sont pas modifiés. — Comme les nouveaux types métalliques sont les plus nombreux et variés dans l'Allemagne du Sud et la Gaule orientale, où, dès les périodes précédentes, pénétraient les produits italiques, on est conduit à placer dans ces pays la naissance de l'industrie de Hallstatt. L'apparition de la nouvelle industrie dans les contrées situées à l'est et à l'ouest des Alpes a été accompagnée de la fondation de nombreuses stations de toute nature, la plupart situées dans des positions naturellement défensives. Rapprochant ces observations de certains textes contemporains, on arrive à attribuer à la domination des Celtes de la Gaule orientale et de l'Allemagne du Sud la propagation de la nouvelle industrie et le maintien de ses types pendant toute la période malgré des relations continues avec les peuples supérieurs de la Méditerranée.

Aucune modification importante n'est signalée dans les civilisations des autres contrées barbares.

IV^e^ et III^e^ siècles. — Les documents archéologiques apprennent qu'au commencement du IV^e^ siècle, peut-être avant, l'industrie de Hallstatt disparaît presque partout dans la grande zone dont il a été parlé. Elle est remplacée par celle de la Tène que caractérisent des armes et des parures, les unes nouvelles, les autres inspirées de celles des peuples supérieurs de la Méditerranée. Il en est de même de la décoration. D'autres éléments, notamment les coutumes funéraires des diverses contrées, ne sont pas changés, à l'exception de la Gaule du Sud et de l'Allemagne du Sud-Ouest. Comme les types de la Tène sont les plus nombreux et variés

Digitized by Google

dans ces deux derniers pays, on en conclut que la nouvelle industrie a été créée par les nations qui ont émigré vers le sud aux IVe et IIIe siècles. Il est incontestable du reste que la civilisation de la Tène a été portée dans l'Italie septentrionale par les invasions gauloises du IVe siècle. La propagation de nombreux éléments de cette civilisation dans la Gaule du Sud, l'Espagne, l'Allemagne du Sud et l'Illyrie pourrait être rapportée aux migrations mentionnées par les textes; mais comme les types de la Tène se rencontrent dans des régions où les Gaulois n'ont pas pénétré, on est amené à attribuer au lien politique qui avait uni toutes ces contrées dans la période précédente, la propagation des éléments uniformes de la nouvelle civilisation.

IIe et Ier siècles. — Les documents archéologiques éclairent puissamment les événements historiques de la période. — En Italie, les industries hellénisées des régions méridionale et centrale sont remplacées par celle dite gréco-romaine. — Les fouilles récentes de Numance et celles d'Alesia ont fait connaître les moyens mis en œuvre par les peuples ibères et gaulois pour défendre leur indépendance. L'étude de nombreuses stations de toutes les contrées de la Tène montrent les premiers effets de la conquête romaine sur les habitudes des peuples soumis. En Espagne, les types de la Tène disparaissent dès la première conquête à la fin du IIIe siècle, tandis que des industries ibéro-grecques subsistent jusqu'à la soumission définitive du pays (133). Au contraire, dans la Cisalpine et la Gaule du Sud, les armes et parures de la Tène se maintiennent jusqu'à la fondation de l'Empire, tandis que les produits celto-grecs sont remplacés par des objets imités de types gréco-romains. En Gaule, cette transformation de l'industrie est observée non seulement dans la Province conquise en 123, mais aussi dans les régions indépendantes voisines. Il en est de même en Illyrie. Dans les contrées situées au delà du Rhin et du Danube où les Romains ne devaient pas pénétrer, l'industrie de la Tène subsiste jusqu'aux grandes migrations des peuples des

Digitized by Google

IIIe et IVe siècles après J.-C. — Les modifications des civilisations des contrées septentrionales et du Sud-Ouest n'ont pas encore été bien déterminées, à l'exception des îles Bretonnes où l'invasion belge du IIe siècle a apporté la civilisation de la Tène.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE SUR L'HYPSONOME

INSTRUMENT DONNANT SANS CALCULS, PAR SIMPLE LECTURE,

LES HAUTEURS DES POINTS SUR LES PLANS COTÉS

PAR M. E. ABADIE-DUTEMPS

(*Suite.*)[1]

DEUXIÈME PARTIE[2]

Parmi les solutions géométriques simples du problème posé, examinées dans la partie précédente et sur lesquelles on peut baser autant d'appareils à calculer les cotes, nous avons choisi la première qui paraît offrir le plus d'avantages et nous allons décrire en détail les dispositions employées pour l'appliquer à un instrument pratique.

INSTRUMENT ADOPTÉ

DESCRIPTION

L'hypsonome (représenté en perspective *fig. 8*) est destiné à réaliser le triangle à côtés variables de la *fig. 3*.

Il se compose d'abord (comme le montre la *fig. 9*, qui en indique les détails et où il est vu par-dessus) d'un socle SS qui se pose à plat sur le dessin, en le saisissant par deux boutons-poignées *b* et *b'* placés sur sa face supérieure.

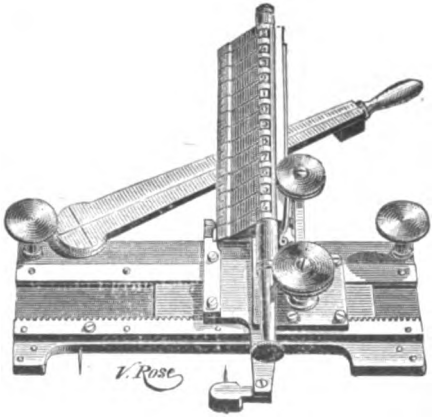

Fig. 8 (modèle 1886).

1. Lecture faite dans la séance du 25 juin 1914.
2. Voir la *première partie* dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences, I. et B.-L. de Toulouse*, 9e série, tome V, 1893, p. 622.

Digitized by Google

Sa face inférieure est munie à chaque angle de rondelles-griffes en acier qui l'empêchent de glisser sur le papier.

Ce socle supporte en O un *levier-règle* VV, pouvant tourner autour d'un tourillon placé en O sous son extrémité, et que l'on manœuvre avec la poignée P.

L'axe du tourillon, perpendiculaire au plan du socle, rencontre la surface supérieure du levier-règle au point O, et l'on a tracé sur cette surface un trait rectiligne ou *ligne de foi* TT, passant très exactement par le centre de rotation O.

Cette ligne de foi, qui est coupée en O par un autre petit trait perpendiculaire indiquant avec précision le point de rotation, est destinée à former le côté A*n'* du triangle de la *fig. 3*.

Un chariot CC se meut dans une rainure UU du socle quand on fait tourner le bouton M, portant à cet effet un pignon qui roule en engrenant sur une crémaillère fixée au socle. Ce chariot supporte une règle divisée HH, dont les divisions sont tracées sur son bord gauche taillé en biseau, bord qui affleure le dessus du levier-règle et est destiné à former le côté *nn'* du triangle de la *fig. 3*.

Cette règle divisée HH peut glisser le long d'une *tige-guide* EE, de section rectangulaire, fixée au chariot CC dans une direction perpendiculaire à celle de la rainure du socle. Elle peut de la sorte être déplacée perpendiculairement au mouvement de ce chariot C, quand on tourne un bouton J qui commande par un pignon une crémaillère qu'elle porte.

Enfin, sur le chariot CC on a fixé par les vis *ii* une pièce ou *index* sur l'extrémité de laquelle est tracé un trait *r*R, parallèle à la rainure UU du socle, et placé à la même distance de cette rainure que l'est le centre O.

L'extrémité à droite, R, de ce trait affleure le bord de la règle HH et sert ainsi de point de repère pour indiquer sur les divisions de la règle le point exact où le bord de celle-ci est coupé par la ligne OR.

Il importe, pour que cet affleurement ne varie pas, que ce bord de la règle soit bien parallèle à la tige-guide EE.

La ligne OR étant parallèle à la rainure du socle, lors-

Digitized by Google

qu'en manœuvrant le bouton M on amènera le bord de la règle sur le centre O, le point R devra coïncider avec O.

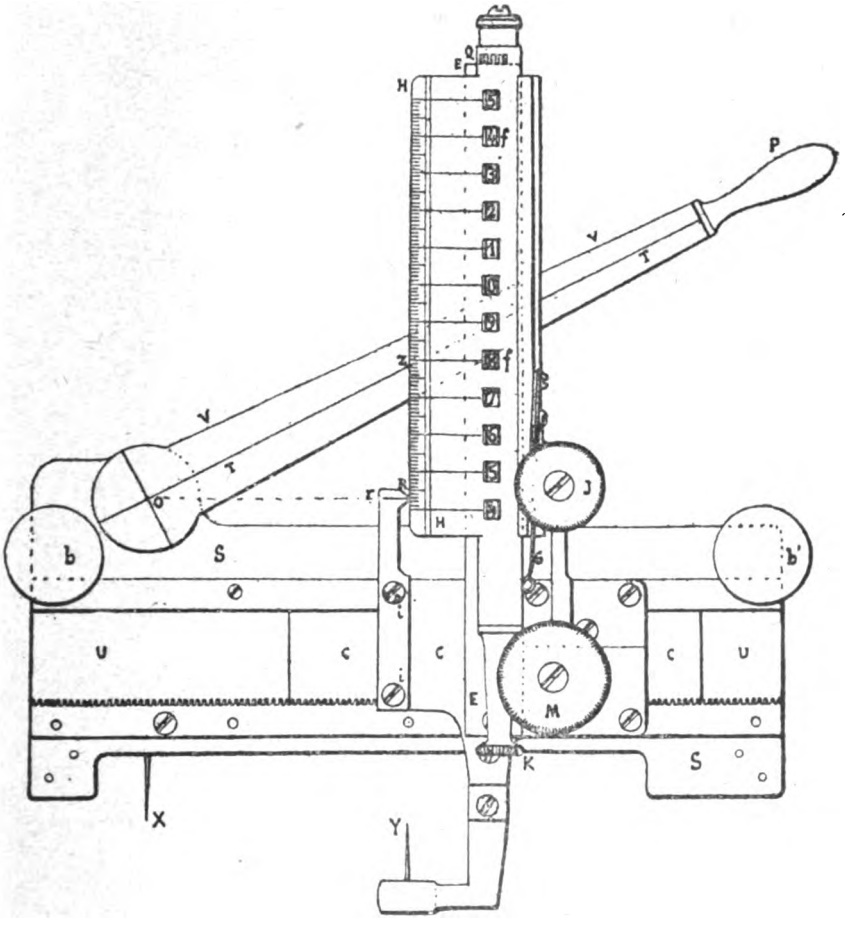

Fig. 9 (demi-grandeur).

C'est la droite OR, joignant ce point R de l'index au centre O, qui doit constituer le côté A*n* du triangle de la *fig. 3*.

Pour trouver avec cet instrument la cote (c'') d'un point A″ du plan, placé sur une ligne telle que AA′ de la *fig. 1*, en effectuant les opérations décrites dans la première solution, il faudrait donc : le poser à plat sur le dessin en

Digitized by Google

plaçant le centre O sur le point A ; amener, en manœuvrant le bouton M, le point R de l'index sur le point A′ du plan coté ; inscrire vis-à-vis ce point R la cote (*c*) du point A en déplaçant longitudinalement avec le bouton J la règle divisée (supposée pour l'instant apte à indiquer toutes les cotes) jusqu'à ce que le point qui, d'après sa graduation correspond à cette cote (*c*), se présente vis-à-vis R ; enfin, incliner le levier VV jusqu'à ce que l'intersection Z de sa ligne de foi TT avec le bord de la règle divisée se produise en un point de ce bord représentant la cote (*c*′).

Si l'on déplace ensuite le chariot CC jusqu'à ce que le point R de l'index arrive sur le point A″ du plan coté, la cote cherchée (*c*″) se trouvera indiquée, par les divisions de la règle, à l'intersection de son bord avec la ligne de foi TT.

Mais il serait incommode en pratique de chercher à placer directement les points O et R de l'instrument sur les points-repères A et A′ du plan coté, à cause de l'obstacle qu'opposerait à la vue de ces points l'épaisseur des pièces métalliques de l'instrument.

Aussi a-t-on placé plus bas deux aiguilles : l'une, dont la pointe est en X, fait corps avec le socle ; l'autre, dont la pointe est en Y, est fixée au chariot CC et se meut avec lui.

Ces aiguilles sont disposées de telle sorte que, lorsque le chariot CC est amené à la position où le point R se superpose au point O, l'extrémité de la pointe Y coïncide avec celle de X.

Il s'ensuit que la ligne XY, joignant ces extrémités, sera toujours égale et parallèle à OR. Si on amène les pointes X et Y, qui affleurent le papier, sur les points-repères A et A′ du plan coté, la ligne ou base OR du triangle ORZ sera donc égale à la ligne AA′ = L de la *fig. 1.*

Par la même raison, lorsqu'on amènera la pointe Y sur le point A″ de ce plan, la distance OR deviendra égale à AA″ = *l*. En un mot, on sera dans les mêmes conditions que si les points O et R avaient été placés directement sur les points du plan.

Digitized by Google

DISPOSITION DE LA RÈGLE HH

Il ne reste plus qu'à montrer de quelle façon est disposée, pour l'inscription ou l'indication des cotes, la règle HH qui représente dans l'hypsonome la règle BD de la *fig. 3*.

En se reportant à la *fig. 9*, on voit que cette règle HH porte 12 *grands* traits ou *divisions** principales qui, se prolongeant sur le plan incliné qui la surmonte, aboutissent à des fenêtres *ff* percées à la partie supérieure de celui-ci, dans un tube qui le borde à droite, et à ces fenêtres on peut faire apparaître à volonté une série de chiffres noirs ou de chiffres rouges.

Les espaces compris entre les grandes divisions principales représentent *habituellement* des *mètres*, leurs dix subdivisions représentent des *décimètres;* enfin ces dernières dont le milieu est repéré par un petit trait constituent des intervalles dont on peut apprécier à l'œil les dixièmes, formant les *centimètres* des cotes.

Chacune des grandes divisions principales répond donc à un nombre *rond* ou *exact* de mètres, qui est indiqué par le chiffre lu à la fenêtre correspondante.

On remarque sur la figure, à la partie inférieure de la règle, un bouton K dont la manœuvre modifie les chiffres apparaissant aux fenêtres.

Lorsqu'on le pousse longitudinalement vers le *haut***, tous les chiffres vus aux fenêtres sont *noirs* et vont en *augmentant* successivement d'une unité *vers le haut*.

Si l'on pousse au contraire ce bouton *vers le bas*, les chiffres deviennent *rouges* et vont en *augmentant* successivement d'une unité vers le *bas*.

Les chiffres des fenêtres vont donc *en croissant* dans le *sens* du *déplacement* longitudinal du bouton K.

* Ce mot étant pris ici dans l'acception de *lignes* de division.

** Dans tout ce qui va suivre, nous appellerons *toujours haut* ou *bas* de l'appareil les côtés de l'instrument situés en haut ou en bas de la *figure* qui le représente.

Digitized by Google

Enfin, si, sans déplacer ce bouton K longitudinalement, on le fait tourner sur lui-même dans le sens d'une aiguille de montre, on voit se succéder à chacune des fenêtres, dans un ordre croissant de 0 à 9, la série (en noir ou en rouge) des dix chiffres de la numération.

Fig. 10.

Ces résultats s'obtiennent simplement en disposant autour d'un cylindre (voir *fig. 10*) des séries alternativement noires et rouges * de dix chiffres rangés en cercle, placées à des distances mutuelles égales à la moitié de l'espacement des fenêtres.

Sur une même génératrice du cylindre les chiffres des séries noires vont en croissant vers le haut, et ceux des séries rouges en décroissant.

Le cylindre étant placé à l'intérieur du tube percé de fenêtres dont il a été parlé, montrera seulement à ces fenêtres les chiffres noirs lorsqu'il a été poussé vers le haut, les chiffres rouges étant alors cachés par un intervalle ou partie pleine du tube séparant les fenêtres.

En abaissant au contraire le cylindre, les chiffres noirs se cachent à leur tour et sont remplacés aux fenêtres par les chiffres rouges.

Deux gorges *u* et *u'* ont été creusées à la base du cylindre, et un ressort G (qu'on voit sur la *fig. 9*) s'engage dans l'une ou l'autre de celles ci, maintenant ainsi le cylindre dans la position qu'on lui a donnée, sans gêner en rien son déplacement circulaire.

INSCRIPTION ET LECTURE DES COTES SUR L'INSTRUMENT

Après les explications qui précèdent, nous allons examiner successivement les deux cas qui, ainsi qu'on l'a vu, peuvent se présenter.

* Sur la figure 10, les chiffres rouges sont indiqués en pointillé.

Digitized by Google

1° Cas où le terrain s'élève quand on va de gauche à droite (ou de A vers A′ sur la fig. 1.)

Lorsque le terrain *s'élève* à *droite*, ce qu'on reconnaîtra immédiatement à l'inspection des cotes de A et A′, on poussera le bouton K vers le *haut* pour faire apparaître aux fenêtres les chiffres *noirs*, et ces chiffres allant en augmentant vers le haut, les lectures sur la règle se feront de bas en haut, sens dans lequel on a poussé le bouton.

Supposons que la cote (*c*) du point A soit égale à 264^{m}27. On tournera le bouton K sur lui même jusqu'à ce qu'on ait fait apparaître à la *dernière* fenêtre d'en bas le chiffre 4 des unités de cette cote (*c*) puis, à l'aide du bouton J, on déplacera la règle HH* de façon à amener vis-à-vis l'indéx R un point du bord de cette règle tel que sa distance à la grande division du bas représente la fraction 0,27. Cette fraction sera composée de deux subdivisions entières, plus une longueur, estimée à l'œil, égale aux sept dixièmes de la subdivision suivante.

La cote lue sur la règle vis-à-vis du point R étant alors égale à 4^{m}27, la cote (*c*) se trouvera de la sorte inscrite de fait en R sur l'instrument.

En effet, il est inutile de s'inquiéter des dizaines et des centaines du nombre représentant cette cote (*c*); car si l'on supposait que la règle HH fût prolongée dans sa partie inférieure d'une longueur comprenant 264 grandes divisions représentant 264 mètres, c'est-à-dire assez grande pour arriver à la cote 0,00 du plan de comparaison, cette partie de la règle ne servirait en rien au fonctionnement de l'instrument, puisque celui-ci n'en utilise que la portion qui doit représenter la différence (*c′*—*c*) des cotes (*c′*) et (*c*).

Cela fait, pour inscrire en Z la cote (*c′*) du point A′, on inclinera le levier VV jusqu'à ce que sa ligne de foi TT

* Ce déplacement ne pouvant dépasser l'intervalle qui sépare deux grandes divisions, sera toujours de faible étendue. Il est limité en haut par une tête de vis Q fixée à la tige EE.

Digitized by Google

coupe le bord de la règle au point correspondant à la valeur de cette cote. Si celle-ci est égale par exemple à 267^m84, on cherchera, en remontant, la fenêtre où apparaît le chiffre 7 des unités de la cote, et, au-dessus de la grande division qui correspond à cette fenêtre, on comptera huit subdivisions auxquelles on ajoutera les quatre dixièmes d'une subdivision estimés à vue; puis, par le point ainsi trouvé, on fera passer la ligne de foi TT.

Les dizaines et les centaines de la cote (*c'*) seront encore sous-entendues, comme pour la cote (*c*).

2° Cas où le terrain s'abaisse quand on va vers la droite (ou de A vers A' sur la figure 1.)

On tirera alors le bouton K (*fig. 9*) vers le *bas* pour faire apparaître aux fenêtres les chiffres *rouges*. Ces chiffres allant en augmentant *vers le bas*, les lectures se feront maintenant sur la règle *de haut en bas*, c'est-à-dire toujours dans le sens du déplacement du bouton K.

Supposons la cote (*c*) du point A égale à 152^m74. On l'inscrira toujours vis-à-vis de l'index R, mais pour cela on tournera le bouton K sur lui-même de façon à faire apparaître le chiffre 2 des unités de la cote à *l'avant-dernière* fenêtre d'en bas (et non à la dernière, comme dans le cas précédent, puisque le sens des lectures étant ici renversé, le chiffre des unités doit être pris *au-dessus* de la partie fractionnaire).

On prendra ensuite, au-dessous du grand trait répondant à cette fenêtre, sept subdivisions plus un intervalle de quatre dixièmes de subdivision et, à l'aide du bouton J, on amènera le point du bord de la règle, ainsi déterminé, vis-à-vis du repère R. La cote (*c*) se trouvera alors inscrite sur l'instrument.

On fera en effet *abstraction*, comme précédemment, des dizaines et des centaines de la cote qui seront sous-entendues, pour éviter, en ce cas, d'avoir à prolonger outre mesure la règle divisée *vers le haut* de l'appareil jusqu'à

Digitized by Google

la cote 0,00, puisqu'une portion restreinte de cette règle est encore seule utilisée.

La cote (*c'*) du point A', cette fois plus faible que (*c*), qui doit figurer en Z, pourra, comme précédemment, s'inscrire en ce point Z bien qu'il soit situé au-dessus de R, puisque la valeur des chiffres rouges va en diminuant vers le haut. Supposons cette cote (*c'*) égale à 148^{m}32.

On remontera jusqu'au chiffre 8 en lisant successivement aux fenêtres les chiffres décroissants 1, 0, 9 et 8, et l'on prendra la fraction 0,32, en allant vers le bas, à partir de la grande division passant par le numéro 8, puis, par le point du bord de la règle ainsi trouvé, on fera passer la ligne de foi TT du levier V.

Dans l'exemple ainsi choisi, le nombre *sous-entendu* des dizaines de cette cote (*c'*) est inférieur d'une unité à celui des dizaines de la cote (*c*); mais on remarquera qu'en lisant sur la règle dans le sens où ses divisions vont en croissant, lorsqu'on passe par la grande division zéro, le chiffre des dizaines s'augmente *implicitement* d'une unité pour la cote correspondante à cette division zéro et que cette augmentation subsiste pour les divisions suivantes, de telle sorte que la longueur ZR indiquera bien toujours la différence des cotes. Ce cas est représenté par le schéma ci-contre (*fig. 11*).

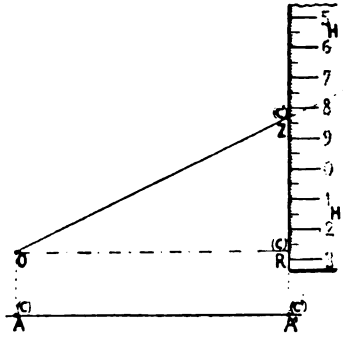

Fig. 11.

DÉTERMINATION DES COTES CHERCHÉES

Les cotes (*c*) et (*c'*) des points-repères A et A' ayant été inscrites ainsi qu'on vient de l'indiquer, on trouvera, dans tous les cas, la cote de tout point situé sur la ligne qui joint ces points-repères, en faisant courir le chariot CC (*fig. 9*),

Digitized by Google

à l'aide du bouton M, jusqu'à ce que la pointe Y de l'aiguille mobile vienne se placer en ce point. Dans cette situation, l'intersection du bord de la règle HH avec la ligne de foi TT restée immobile déterminera la cote cherchée.

Pour en faire la lecture, on regardera quel est le chiffre des unités de cette cote à la fenêtre placée *au-dessous* de l'intersection, dans le cas des chiffres *noirs*, ou placée *au-dessus*, si on a des chiffres rouges, et on évaluera la partie fractionnaire comprise entre le grand trait correspondant à la fenêtre et cette intersection; opérant, en un mot, comme on l'a déjà vu pour la lecture des cotes inscrites en R ou en Z.

Au nombre ainsi trouvé on ajoutera ensuite aisément les chiffres des dizaines et des centaines *sous-entendus*, en examinant ceux des points-repères.

Réciproquement : Si l'on veut trouver sur la ligne AA' un point ayant une cote donnée, on fera glisser le chariot CC jusqu'à ce que cette cote soit lue à l'intersection de la ligne de foi TT avec le bord de la règle HH, et le point cherché se trouvera alors à l'extrémité Y de l'aiguille mobile.

Cette opération, qui sert à déterminer les points de passage des courbes de niveau, se pratiquera très fréquemment.

Observation.

La règle HH étant munie de douze fenêtres comprenant entre elles onze espacements qui représentent des mètres, il sera toujours possible d'inscrire sur l'instrument les cotes (*c*) et (*c'*) des points-repères, quand leur différence ne dépassera pas 10 mètres. C'est généralement ce qui arrive en pratique, et c'est ce qui a été sous-entendu dans ce qui vient d'être dit.

Dans les cas, assez rares, où l'on s'apercevrait à l'inspection de ces cotes que leur différence est trop grande, on pourra encore évidemment opérer comme précédemment en faisant marquer aux chiffres des fenêtres des *dizaines* de mètres au lieu de mètres, ces derniers étant alors représentés par les subdivisions.

Digitized by Google

La précision des lectures sera devenue, il est vrai, dix fois moins grande, mais, en revanche, on n'aura plus besoin d'autant d'exactitude en raison de la grande différence qui existera entre les cotes de deux points voisins.

Enfin, si, par extraordinaire, les cotes des deux points-repères différaient entre elles de plus de 100 mètres, on ferait représenter aux chiffres des fenêtres des *centaines* de mètres.

REMARQUE

Il peut arriver que, par suite des valeurs relatives des cotes des points-repères A et A′ et de la distance qui sépare ces points, la ligne de foi TT se trouve être : soit presque parallèle à la règle HH, ce qui enlève de la précision à la détermination de la cote (c'') répondant à un point donné A″ ; soit presque perpendiculaire à cette règle, ce qui diminue alors l'exactitude de la détermination de la position d'un point dont la cote est donnée.

Ce défaut n'offre pas d'ordinaire, surtout dans le premier cas, grand inconvénient, parce que la précision dont on a besoin diminue en même temps que celle de l'instrument.

Dans le second cas (qui se présente lorsque la pente du terrain est très faible), on pourra y obvier aisément en faisant indiquer aux chiffres des fenêtres des décimètres au lieu de mètres.

RÉSUMÉ

Après avoir, dans ce qui précède, décrit en détail l'appareil et montré son fonctionnement, nous croyons utile de résumer en peu de mots, à titre de *Memento* ou d'Instruction pour son usage, sa manœuvre pratique :

Ayant à trouver la cote d'un point situé sur l'alignement de deux points cotés ou *points-repères* A et A′ d'un plan (*fig. 1*), on pose l'hypsonome à plat sur le dessin, en amenant la pointe de l'aiguille fixe X (*fig. 9*) sur le point-

Digitized by Google

repère de gauche A, la pointe Y de l'autre aiguille étant placée sur la ligne AA'.

Puis, en manœuvrant le bouton M, on amènera cette pointe Y sur le point-repère de droite A'.

Cela fait, avant d'inscrire sur l'appareil les cotes de ces deux points, on regardera de quel côté s'incline le terrain.

1° Si celui-ci *s'élève* à droite, on *élèvera* le bouton K, ce qui fera apparaître aux fenêtres les chiffres *noirs*, et les lectures sur la règle se feront *de bas en haut*, sens dans lequel on a poussé le bouton K.

2° Si le terrain *s'abaisse* à droite, on *abaissera* le bouton K, faisant apparaître ainsi les chiffres *rouges*, et le sens des lectures sur la règle, qui doit être toujours le même que celui du déplacement du bouton K, sera, par suite, *de haut en bas*.

Dans l'un et l'autre cas, on commencera par inscrire, vis-à-vis de l'index R, la cote (*c*) du point-repère de *gauche*.

Avec les chiffres noirs, les lectures devant se faire *de bas en haut*, c'est à la *dernière* fenêtre du bas de la règle que l'on devra faire apparaître, en tournant le bouton K sur lui-même, le chiffre des unités de la cote (*c*); et en ajoutant ensuite, *au-dessus* de la grande division répondant à cette fenêtre, la partie fractionnaire, on déterminera le point de la règle qui doit être amené vis-à-vis l'index R en manœuvrant le bouton J.

Avec les chiffres rouges, les lectures devant se faire en sens inverse, c'est à l'*avant-dernière* fenêtre du bas de la règle que l'on fera apparaître le chiffre des unités de la cote (*c*) puisque la partie fractionnaire de celle-ci doit dans ce cas être ajoutée *au-dessous*.

Pour inscrire ensuite la cote (*c'*) du point-repère de *droite* sur l'instrument, on cherchera, en remontant, la fenêtre où apparaît le chiffre des unités de cette cote et, partant du grand trait correspondant, on ajoutera comme précédemment dans *le sens de la lecture*, c'est-à-dire *au-dessus* avec les chiffres noirs ou *au-dessous* avec les chiffres rouges, la partie fractionnaire correspondante; puis, par le point ainsi déterminé en Z, sur le bord de la règle, on fera passer la

Digitized by Google

ligne de foi TT du levier V, en inclinant celui-ci avec la poignée P.

L'instrument est alors prêt à indiquer la cote d'un point quelconque de la ligne AA'.

Il suffira pour cela d'amener sur ce point la pointe Y de l'aiguille mobile et de regarder à quel endroit le bord de la règle HH est alors coupé par la ligne de foi TT restée immobile.

La lecture du nombre qui correspond à ce point d'intersection se fera sur la règle dans le sens indiqué par la couleur des chiffres, puis on y ajoutera, pour compléter la cote, les dizaines et centaines nécessaires, en se basant sur les chiffres de même rang des cotes des deux points-repères.

Inversement : On trouvera à l'extrémité Y de l'aiguille mobile un point de la ligne AA' ayant une cote donnée, en amenant jusqu'à la ligne de foi TT le point du bord de la règle HH qui correspond à cette cote.

Si, par extraordinaire, les cotes des points-repères différaient entre elles de plus de 10 mètres ou de plus de 100 mètres, on ferait selon le cas, comme on l'a déjà dit, indiquer aux chiffres des fenêtres des dizaines ou des centaines de mètres, décuplant ou centuplant ainsi la valeur des intervalles des divisions de la règle. Si, au contraire, le terrain ayant une très faible pente, la ligne de foi TT venait se placer presque perpendiculairement à cette règle, on pourra conserver à l'instrument une grande exactitude, pour la détermination d'un point dont la cote est donnée, en faisant représenter aux chiffres des fenêtres des décimètres au lieu de mètres.

Cote d'un point quelconque du plan.

Dans l'exposé ci-dessus, on a supposé que le point dont on cherche la cote est situé sur une ligne joignant deux points cotés. Dans le cas d'un point placé à un endroit *quelconque* du plan, il va sans dire, (ainsi qu'on l'a d'ailleurs mentionné

Digitized by Google

dans la Première Partie), qu'il suffit de joindre ce point par une droite à un point coté voisin, de prolonger celle-ci jusqu'à sa rencontre avec une autre droite passant par deux autres points cotés, puis de déterminer avec l'hypsonome la cote de l'intersection, pour être ramené au premier cas considéré.

Cas où le plan de comparaison est placé *au-dessus* du terrain.

Nous avons fait remarquer aussi dans la Première Partie que dans ce cas (qui se présente d'habitude dans les levers sous-marins) on obtenait les cotes cherchées en opérant de la même façon que sur un plan coté ordinaire, sans tenir compte de la position inverse du plan de comparaison.

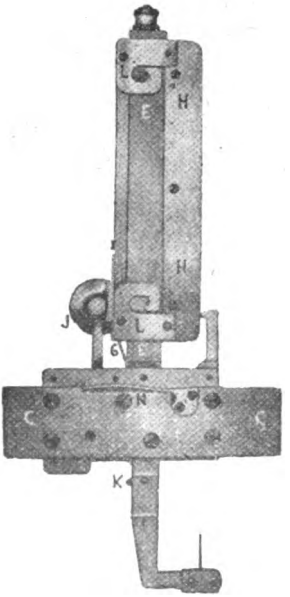

Fig. 12 (dernier modèle.)

DISPOSITIONS DE CERTAINES PIÈCES DE CET INSTRUMENT

Chariots.

La *fig. 12* représente, vu par-dessous, le chariot CC. On l'a muni d'un ressort N appuyant contre le bord de la rainure du socle et qui prévient son ballottage.

Le bloc qui supporte la règle divisée HH et qui constitue un second chariot mobile sur le premier est, dans le même but, maintenu appuyé contre la tige-guide EE, sur laquelle il glisse, par deux lames LL dont les extrémités recourbées forment ressort.

Levier articulé.

Il y avait à prendre des précautions particulières pour empêcher tout ballottage de l'articulation du levier-règle VV.

Digitized by Google

A cet effet, le tourillon de ce levier (voir la *fig. 13* qui en représente le dessous) est engagé dans une ouverture circulaire du socle S, et il est maintenu appliqué contre ce socle par une grosse vis centrale. Celle-ci est vissée dans ce tourillon, et sa tête s'appuie (avec interposition d'une plaque en losange) sur un disque mince en acier D permettant, par sa flexibilité, de régler la pression.

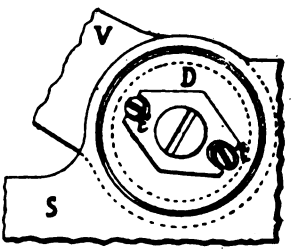

Fig. 13.

Ce disque flexible, qui s'appuie à son tour par son bord sur un épaulement ménagé dans l'ouverture du socle, est entraîné dans les mouvements du levier V par deux tiges *t* et *t'* vissées dans le tourillon et dont les têtes passent dans des trous pratiqués dans le disque.

Un certain jeu est nécessaire dans ces trous, afin que ce dernier puisse obéir sans *coinçage* au serrage de la vis centrale; mais ce jeu, dans les mouvements angulaires de va-et-vient du levier-règle, quand on se sert de l'instrument, suffirait, en laissant se déplacer légèrement à chaque fois le disque D par rapport au levier V, à desserrer peu à peu la vis.

J'ai pu y obvier en ovalisant le trou dans lequel passe l'une des tiges *t* et en munissant le haut de celle-ci d'une tête ovale. Lorsqu'on a réglé avec la vis centrale la pression du disque, il suffit de faire tourner cette tête ovale, avec un tourne-vis introduit dans une fente pratiquée à son extrémité, pour la faire coincer dans son trou et rendre ainsi insensible le déplacement dont nous parlons.

On pourrait, pour plus de sécurité, en faire autant pour l'autre tige *t'*, qui compléterait ainsi l'action de la première; mais la disposition adoptée paraît suffire.

Position des aiguilles.

Dans le modèle décrit (*fig. 9*), l'aiguille mobile Y est placée plus bas que l'aiguille X et a sa pointe orientée vers

Digitized by Google

le haut. On aurait pu adopter une situation inverse des aiguilles, c'est-à-dire renverser l'aiguille mobile Y en la faisant courir, la pointe en bas, portée par un support raccourci, et soutenir l'aiguille X, placée alors plus bas, la pointe en haut, par une équerre à branche horizontale fixée par son autre côté au bord gauche du socle.

Cette disposition, essayée dans un appareil décrit dans la Troisième Partie, aurait l'avantage de mieux dégager, des pièces qui l'environnent, l'aiguille Y à l'extrémité de laquelle on a à marquer au crayon, sur le plan, les points répondant à des cotes données.

Mais la disposition adoptée paraît préférable parce qu'elle diminue l'encombrement de l'instrument et surtout parce qu'elle s'accorde avec les usages des opérateurs, placés d'ordinaire devant une fenêtre, et qui présentent à la lumière le bord des règles divisées qu'ils emploient. L'aiguille mobile est ainsi dégagée de toute ombre portée et orientée dans le sens habituel des traits des règles.

REMARQUE

En plaçant un hypsonome sur une échelle ou ligne divisée quelconque il serait possible, en opérant avec l'instrument comme on l'a fait pour la recherche des cotes, d'effectuer des interpolations *par parties proportionnelles*.

Soient F_1 et F_2 deux valeurs données de la fonction d'une variable indépendante x entre lesquelles on voudrait interpoler et qui répondent à des valeurs x_1 et x_2 de cette variable.

Il suffirait évidemment d'assimiler F_1 et F_2 aux cotes ou *ordonnées* verticales de deux points-repères indiquées sur un plan coté, et les valeurs de x_1 et x_2 à des distances horizontales ou *abscisses*, répondant à ces points, qui seraient lues sur l'échelle.

En amenant donc les pointes des aiguilles X et Y sur les points de l'échelle représentant, d'après sa graduation, les valeurs de x_1 et x_2 et en inscrivant sur l'instrument en

Digitized by Google

R et Z celles de F_1 et F_2, il suffira de déplacer avec le bouton M la pointe Y sur l'échelle pour lire en Z les valeurs de la fonction qui répondront à celles de la variable indiquées en Y.

Si la valeur de F_1 ou F_2 était négative, l'addition d'une constante ramènerait aux cas déjà vus.

Nous n'insisterons pas sur un pareil emploi de l'instrument dont l'exactitude, pour un tel usage, serait le plus souvent insuffisante.

Dans le même ordre d'idées, faisons apparaître le *zéro* des chiffres noirs à la fenêtre d'en bas de la règle HH, amenons son grand trait vis-à-vis l'index R, puis plaçons la pointe fixe X de l'hypsonome sur le *zéro* d'une échelle graduée de gauche à droite; les nombres qu'on lira de bas en haut en Z sur la règle divisée, quand on déplacera le chariot CC, seront, pour une inclinaison quelconque mais restant ensuite constante donnée à la ligne de foi TT, toujours proportionnels à ceux qu'on lira en Y sur l'échelle.

Quatre nombres étant en proportion, on voit donc qu'il serait théoriquement possible, avec un hypsonome, de trouver l'un d'eux connaissant les trois autres; par suite, de prendre une fraction déterminée d'un nombre donné et d'exécuter des règles de trois.

Enfin, en faisant l'un de ces nombres égal à l'unité, on pourrait encore, par ce procédé, obtenir soit le *produit*, soit le *quotient* de deux nombres donnés.

En pratique, de telles opérations seraient souvent assez malaisées et peu exactes en raison de la faible étendue que pourraient présenter les parties d'échelle ou de règle divisée constituant certains côtés des triangles en jeu dans l'instrument, d'où l'obligation de modifier certains nombres donnés, par des déplacements de virgules dont il y aurait à tenir compte dans les résultats obtenus.

Nous avions du reste déjà parlé de modifications de ce genre dans l'emploi de l'appareil pour les plans cotés, en faisant remarquer la rapidité avec laquelle sa précision dimi-

Digitized by Google

nuait lorsque l'angle formé par le levier-règle avec la règle divisée s'approchait des valeurs zéro et 90 degrés

On comprendra donc que si nous mentionnons les emplois particuliers de l'instrument à ces opérations d'arithmétique, ce soit plutôt à titre de simple curiosité que pour leur valeur pratique.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

QUELQUES REMARQUES

SUR

LA NOTION DE VÉRITÉ

PAR M. P. JUPPONT[1].

Qu'est-ce que la vérité?

Posée depuis que l'homme cherche une explication de la nature et de lui-même, la question restera ouverte aussi longtemps que les discussions des philosophes.

C'est dire que l'on ne peut fixer ni le lieu ni l'époque où elle a été formulée, et qu'il est impossible de prévoir la date de la réponse.

Malgré cette situation, qui ne laisse place pour le moindre doute. L'attirance de l'inconnu est si grande qu'elle m'a conduit à scruter une fois de plus ce problème redoutable.

La fascination du désir de connaître n'a cependant pas été assez forte pour me faire oublier que l'imprudence peut seule entraîner notre esprit vers des régions où il est sûr de s'égarer, même en suivant les voies tracées par les maîtres de la pensée.

Si j'ose aborder un pareil sujet, ce n'est pas dans l'espoir de découvrir cette merveille sublime, ce « principe éternel et immuable » que tant de penseurs ont laissé entrevoir à notre imagination curieuse et avide d'idéal.

Mon but est beaucoup plus modeste. Je tenterai de recher-

1. Lu dans la séance du 4 décembre 1913.

Digitized by Google

cher les motifs pour lesquels la définition de la vérité scientifique n'a pas fait des progrès en rapport avec les conquêtes de la pensée moderne.

La philosophie, dit-on souvent, est la science des sciences, parce qu'elle cherche les principes communs aux diverses branches du savoir organisé, alors que les sciences énoncent les lois des faits innombrables dont l'humanité est le témoin.

Or une science quelconque, pour mériter ce nom et avoir une valeur représentative, doit utiliser une langue claire et précise; cette nécessité fit dire à Condillac que la science est une *langue bien faite* et que les mathématiques en sont le type parfait.

Sans cette double condition de précision et de clarté, le langage est incapable d'énoncer des propositions vraies ou considérées comme telles.

La philosophie qui prétend réaliser la synthèse des doctrines scientifiques, doit, plus qu'aucun autre de ses éléments, employer une langue impeccable au point de vue de la signification des termes.

C'est là une affirmation plus forte qu'un énoncé logique; elle définit l'essence du langage philosophique. Si l'on nie cette obligation, on nie la philosophie elle-même, car lorsque la phrase est susceptible de recevoir plusieurs significations entre lesquelles le lecteur peut choisir, un pareil texte n'a pas de valeur logique, quelle que soit la perfection de sa forme littéraire.

Cette couronne de science des sciences, donnée à la philosophie, est très contestable ou plutôt n'est pas méritée. Cournot a dit[1] : « Il est bien essentiel de ne pas confondre les sciences et la philosophie, et dans l'alliance intime qui s'opère souvent entre le travail scientifique et la spéculation philosophique, de bien discerner ce qui revient à l'un et à l'autre. Toute confusion à cet égard serait préjudiciable aux progrès ou à la dignité de l'esprit humain. *La philosophie*

1. Cournot, *Essai sur les fondements de nos connaissances* (1851). Édit. 1912, p. 610.

Digitized by Google

surtout est intéressée à ce que la confusion n'ait pas lieu ; car, comme il sera toujours facile de prouver que la philosophie n'est pas une science... on en conclurait l'inanité de la philosophie... si l'on ne parvenait, au contraire, à bien établir que la philosophie a son domaine propre, qu'elle relève d'une faculté spéciale; et, si en en saisissant bien le vrai caractère, on n'avait à la fois l'explication de la supériorité de son rôle et de l'infériorité de ses ressources. »

La vérité des philosophes n'est donc pas et ne peut pas être la vérité des savants.

Il n'est pas inutile de le constater, la vérification étant à la base de la notion de la vérité.

Cousin n'a-t-il pas dit[1] « et, quand on ne se pique pas de rigueur, on peut très bien dire que c'est le cœur qui discerne la vérité ».

Parcourons des ouvrages de philosophie; ils sont si nombreux que l'embarras du choix est extrême; mais, dans le but de profiter des progrès acquis, prenons parmi les plus récents; et, pour être plus certain d'y rencontrer l'application de la règle logique qui veut que la définition s'applique au défini, à tout le défini et rien qu'au défini, examinons un livre relatif à la vérité[2].

Notre choix s'est arrêté sur *L'Idée de Vérité* de W. James.

Au début de l'ouvrage, W. James se sert du mot « sentiment[3] » comme terme générique pour désigner « tous les états de conscience considérés subjectivement et sans tenir compte de leur fonction possible. »

C'est très net, tout acte de connaissance implique au moins « un sentiment » et cette précision est irréprochable. Mais aussitôt, dans une parenthèse malheureuse, l'auteur dit : « Si le lecteur partage l'antipathie courante à l'égard du mot « sentiment », il peut lui substituer, chaque fois que je

1. Cousin, *Du Vrai, du Beau, du Bien*, 1854, 2e édition, p. 445.
2. William James, *L'Idée de Vérité*, Paris, Alcan, 1913.
3. *Ibid., loc. cit.*, p. 2.

Digitized by Google

m'en servirai, le mot *idée* pris dans la vieille et large acception que lui donnait Locke, ou encore se servir de l'expression gauche d'*état de conscience*; il peut enfin le remplacer par le mot *pensée*. »

Donc, le défenseur du pragmatisme ne voit pas d'inconvénients à employer l'un pour l'autre les mots : *sentiment; idée*, au sens de Locke; *état de conscience* et *pensée*.

W. James autorise donc en quelque sorte ses lecteurs à poser l'égalité :

Sentiment = idée = état de conscience = pensée.

Je me refuse une pareille liberté, chacun de ces quatre termes ayant pour moi une signification différente; et d'ailleurs pourquoi employer le mot « sentiment » s'il a la même signification que la « vieille et large acception » que Locke donnait au mot « idée » ?

C'est tout au moins inutile. En fait, cette méthode qui croit atteindre l'originalité en employant plusieurs mots pour désigner le même objet, aboutit à la confusion; c'est un des motifs pour lesquels les arguments du philosophe américain n'ont pas, à mon avis, la valeur démonstrative qu'il leur attribue. Si cet « utilitariste à outrance » raille vivement les rationalistes et le rationalisme, malgré l'usage qu'il fait de la raison, il oublie la nécessité de cette faculté et de la précision logique du langage dans la formation de la connaissance.

Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que l'absence de rigueur est érigée en méthode, indispensable à la compréhension de l'*humanisme*. Ce terme, que W. James emprunte volontiers à son élève Schiller, lui sert très souvent pour désigner la méthode intellectuelle dont il est le plus brillant protagoniste et dont Peirce et Nietzsche ont fait un si vivant usage.

« La condition nécessaire pour comprendre l'humanisme, « dit W. James[1] », est d'acquérir soi-même l'esprit inductif[2],

1. W. James, *loc. cit. Humanisme et vérité*, p. 49.

2. Esprit de généralisation qui se dégage peu à peu d'un enchevêtrement de circonstances de toutes sortes (p. 47).

Digitized by Google

de renoncer aux définitions rigoureuses et de suivre *en gros* la ligne de moindre résistance. »

Comme une pareille ligne de conduite soulève de nombreuses résistances, l'auteur, auquel les objections apparaissent avec une netteté indiscutable, ajoute :

« En d'autres termes, pourrait dire un adversaire, réduisez votre intelligence à n'être guère qu'un gâchis ! — Parfaitement, répondrai-je, si vous ne voulez pas consentir à vous servir d'un mot moins brutal, car l'humanisme concevant le plus *vrai* comme le plus *satisfaisant* doit renoncer sincèrement aux arguments rectilignes et à tout idéal ancien de rigueur et de finalité. »

Après une pareille déclaration, on comprend l'écart colossal qui sépare la science de la philosophie, et l'on s'explique que l'auteur puisse dire[1] : « Tout ce que la méthode pragmatique implique donc, est que les vérités doivent *avoir des conséquences pratiques.* »

Le mot pratique s'appliquant aussi bien aux conséquences mentales que physiques, W. James[2] conclut : « *Le vrai, pour nous résumer, n'est pas autre chose que ce que nous trouvons avantageux dans l'ordre de nos pensées.* »

Pour ma part, je me refuse à voir dans ce critérium la pierre de touche de la vérité, car quelquefois l'erreur a malheureusement des conséquences pratiques analogues à celles que l'école pragmatique considère comme démonstratives de la vérité.

Cet utilitarisme est tellement dans l'esprit de James qu'il considère[3] : « les lois scientifiques comme une sorte de *langage sténographique conceptuel, vrai dans la mesure où il est utile* et pas davantage ».

W. James n'avait certainement pas lu Cournot.

Et pour mettre le comble à ce besoin d'imprécision, l'auteur de l'*Idée de Vérité* ajoute[4] : « La vérité peut bien con-

1. W. James, *loc. cit.*, p. 46.
2. *Ibid.*, *loc. cit.*, p. 111.
3. *Ibid.*, *loc. cit.*, p. 51.
4. *Ibid.*, *loc. cit.*, p. 235.

Digitized by Google

sister en certaines opinions, et de fait elle ne consiste pas en autre chose, sans que toute opinion ait besoin d'être vraie.»

Ainsi la vérité peut admettre des opinions qui ne sont pas vraies.

Cette pensée, que je considère comme un pur paradoxe scientifique si elle n'en constitue pas un au point de vue philosophique, est immédiatement suivie de l'explication terminale : « Le pragmatiste n'a qu'à *postuler* que le concensus des opinions contiendra probablement plus de vérité que n'en contient aujourd'hui l'opinion de qui que ce soit. »

C'est l'application du suffrage universel à la formation de la Vérité.

James paraît oublier que Galilée avait raison contre le concensus quasi général de son époque, et que cependant, il proclamait une vérité en disant, après Pythagore, que la terre tourne autour du soleil.

Les exemples analogues, depuis Socrate, sont trop nombreux pour qu'il soit *utile* d'insister sur le néant scientifique du postulatum de James; mais ce qu'il faut surtout en retenir, c'est que le pragmatisme substitue l'affirmation à toute démonstration.

Malgré le caractère antiscientifique de l'humanisme, des savants célèbres, notamment Mach et H. Poincaré, ont vu dans les doctrines scientifiques, l'un, *une économie de pensée*, l'autre, des instruments dont la *commodité*, c'est-à-dire l'utilisation la plus facile, constitue le degré de véracité.

Il importe d'examiner brièvement le principe de ces pragmatismes scientifiques, dont les doctrines intuitionistes de Bergson sont une variante dans l'ordre philosophique pur.

La science *économise* de la pensée; et elle en économise d'autant plus que ses procédés sont plus simples et plus commodes, c'est un résultat indéniable.

Cette économie est obtenue chaque fois qu'il s'agit d'apprécier un résultat que nous pouvons prévoir au moyen

Digitized by Google

d'une loi et surtout lorsque nous interprétons cette loi à l'aide du calcul.

Deux ordres de choses distincts réalisent cette économie d'intellection.

D'une part, la permanence des phénomènes (d'où résulte la connaissance de la loi physique) nous permet de prévoir la nature du fait inconnu, ainsi que sa grandeur dans le temps et dans l'espace, lorsque nous connaissons les circonstances dans lesquelles ce fait se développera.

D'autre part, la faculté d'appliquer le calcul aux grandeurs physiques qui interviennent dans le fait prévu à l'aide de la loi, rend possible l'économie inhérente à l'usage des opérations mathématiques.

Mais alors que la loi physique est une approximation du fait réel qu'elle représente, les résultats du calcul ont une valeur absolue, indépendante du temps et de l'espace.

En appliquant les lois algébriques aux phénomènes dont nous connaissons la loi physique, nous transportons l'homogénéité idéale et absolue de l'espace et du temps mathématiques dans la matière que nous soumettons au calcul, c'est-à-dire que nous estimons l'hétérogénéité et la discontinuité physiques avec du continu absolu, valable dans l'infiniment grand comme dans l'infiniment petit spacial, par le postulatum d'Euclide qui implique la similitude complète des figures, en tous lieux, à tout instant, dans l'espace infini.

Puisque la matière est discontinue et hétérogène, il y a donc, en dehors de l'exactitude des résultats d'expérience, un écart fatal, inévitable, entre la réalité cherchée et le résultat du calcul; la science ne nous fournit que des approximations objectives.

L'origine de l'économie de pensée mise en évidence par Mach résulte donc de l'utilisation du travail des générations qui nous ont précédé.

Par exemple, pour calculer une force, chacun de nous n'a plus à refaire les expériences de Galilée, pas plus que la table de Pythagore, ni à répéter les multiples expériences qui ont déterminé la valeur de l'accélération de la gravité.

Digitized by Google

La science acquise est un aide-mémoire, un barème où nous puisons à plein cerveau.

L'économie de pensée surgit de la science, comme le capital résulte du travail; mais si le capital n'est pas du travail, la science n'est pas davantage de l'économie.

Son essence est d'une toute autre nature; nous n'avons pas à la rechercher ici.

Ce qui est certain, c'est que lorsque nous employons les lois scientifiques dans les arts, dans l'industrie, nous nous contentons d'expressions que nous *savons* inexactes, et les formules mathématiques ne peuvent être employées que grâce à la *substitution obligatoire* de l'approximatif au réel.

Alors, nous déclarons que ces formules nous sont utiles parce que, faute de mieux, nous les acceptons pour nos besoins.

En réalité, nous nous contentons d'approximations jugées socialement suffisantes, que par là même nous déclarons utilisables et utiles; mais ce consentement ne nous permet pas de confondre l'approximation représentative des phénomènes avec la représentation exacte que nous ignorons et encore moins de dire : *la vérité c'est l'utile*, puisque[1] « l'agréable généralisé c'est l'utile » et que le rénovateur passionné du pragmatisme nous déclare dans un des accès de sincérité brutale dont il est coutumier[2] : « ce qui est appelé utilité n'est en fin de compte qu'une croyance, un jeu de l'imagination et peut-être la bêtise néfaste qui, un jour, nous fera périr. »

Rien ne nous autorise à substituer l'une de ses qualités à l'entité dans laquelle nous l'avons constatée; c'est confondre la courbe avec son asymptote; c'est assimiler le tout à l'une de ses parties.

Ce nominalisme vicieux apparaît comme un aveu d'impuissance.

Ne pouvant atteindre le but, ne pouvant expliciter la

1. Cousin, *loc. cit.*, p. 274.
2. Nietzsche, *Gai-Savoir*, Aphorisme, 354.

Digitized by Google

vérité, il la remplace par l'un de ses attributs dont la compréhension est si directe, si saisissable, les propriétés si apparentes que l'on se croit dispensé de la tâche entreprise : la définition de la vérité.

C'est une sorte d'escamotage par substitution.

Mais alors qu'un prestidigitateur *sait* l'opération qu'il a effectuée, tandis que le public peut ne pas apercevoir de suite les faits qui se sont déroulés devant lui; ici, le besoin de comprendre la nature, et la satisfaction de croire que nous l'avons comprise, aveuglent le penseur, au point de lui cacher le tour de passe-passe verbal que son esprit a inconsciemment accompli.

Le prestidigitateur *ne sait pas* l'opération qui s'est effectuée dans son esprit.

Tout comme le public du prestidigitateur qui sait, le penseur est ici victime d'une illusion.

Et personne, hélas, ne peut échapper à ce vertige de l'intellect humain.

La *commodité*, qui n'est que l'une des formes de l'économie, n'a pas davantage de valeur comme critérium de la vérité.

Qu'une démonstration soit plus facile, plus simple, plus élégante qu'une autre, plus commode par conséquent, elle n'est pas plus vraie.

Le pragmatisme ne contient pas les degrés de la voie qui permettra d'atteindre la vérité.

L'intuition prétend se passer du travail scientifique et entrer en contact direct avec la nature; elle méconnaît par principe le rôle des lois de la matière, de la nature et de la raison; elle s'isole de toutes les contingences au lieu de recourir au mutuel appui de la science et de la raison, si génialement utilisé par les Galilée, les Descartes, les Leibnitz, les Newton, les Pascal, les d'Alembert.

La seule intuition valable est celle qui synthétise les faits observés, avec les concepts que la raison a formés pour en faire un nouveau point de départ.

On ne peut se passer du travail de la raison.

Digitized by Google

Pour s'élever au-dessus d'elle et philosopher valablement, il faut de toute nécessité utiliser le rationnel et avoir franchi tous les degrés des apports qu'il peut fournir à l'intelligence.

Cherchons si d'autres ouvrages sur la vérité ne nous fourniront pas des lumières plus précises sur la notion de vérité.

Dans son traité *Du Vrai, du Beau, du Bien*, Cousin postule la nécessité de deux besoins primordiaux : celui[1] de « principes fixes, immuables qui ne dépendent ni des temps, ni des lieux, ni des circonstances, et où l'esprit se repose avec une confiance illimitée »; et le second celui[2] « de ne pas être dupe de principes chimériques, d'abstractions vides, de combinaisons plus ou moins ingénieuses, mais artificielles, le besoin de s'appuyer sur la réalité et sur la vie, le besoin de l'expérience ».

Ces principes, dont l'un vise l'idéal et l'autre le réel, sont solidarisés par l'affirmation[3] « je puis parfaitement dégager l'universel du particulier ».

Et, comme les vérités absolues sont hors de l'homme qui les aperçoit, Cousin les place en Dieu, parce[4] « que la vérité suppose un être en qui elle réside » et dont nous pouvons nous rapprocher par[5] « la contemplation et la reproduction du bien » et surtout « par la pratique du bien ».

C'est le principe de la vérité théologique, dont saint Augustin est l'un des plus brillants défenseurs; elle côtoie assez souvent le mysticisme pour que l'exposé des caractères qui séparent la confiance en des vérités aperçues à travers la sensibilité extérieure, de la « confiance illimitée » acquise sans intermédiaire, par un acte de la pensée pure, ait été soigneusement détaillé par Cousin, qui séparait implicitement la science, des spéculations purement idéalistes.

1. V. Cousin, *loc. cit.*, p. 19.
2. *Loc. cit.*, p. 20.
3. *Loc. cit.*, p. 46.
4. *Loc. cit.*, p. 72.
5. *Loc. cit.*, p. 132.

Digitized by Google

Ce n'est évidemment pas dans cette philosophie littéraire, si glorieusement continuée en Sorbonne par Ravaisson et ses successeurs, que nous trouverons un critérium de vérité susceptible de satisfaire l'esprit scientifique, car elle nous conduira à cette affirmation que la[1] « Beauté intellectuelle est la splendeur du Vrai », et par suite à cette constatation que la vérité philosophique apparaît dans des régions intellectuelles où la science ne pénètre pas.

Les recherches sur la valeur de nos sensations aboutiront-elles au même résultat?

Ce qui précède permet de le prévoir; l'expérience va nous le confirmer.

Lorsque Jaurès se pose la question : « En quel sens, de quelle manière, à quelle profondeur, le monde est-il réel[2]? » ce philosophe écrit[3] : « Les mathématiques avec la quantité, le nombre, la mesure sont en quelque sorte la prosodie de l'univers; *la poésie, c'est à-dire la vérité*, est ailleurs. »

Cette affirmation, dont l'origine se perd dans un idéalisme auprès duquel les vues de Cousin apparaissent lourdes de matérialité, explique la stupeur scientifique que l'on a éprouvée en lisant quelques pages auparavant[4] :

« Cet échange des forces et des âmes, extériorisant leur intérieur et se livrant les unes aux autres, c'est le son. Ainsi, *la lumière* est le rapport en Dieu de l'universel et de l'individuel; le son est le rapport en Dieu des forces et des âmes : c'est bien en Dieu que la lumière et le son ont leur signification et leur être véritable. C'est donc en lui qu'ils existent; et dans cette vie toute divine ils échappent aux déterminations brutes de la quantité.

« ... Ainsi le mouvement, en échappant à la quantité brute, introduit vraiment dans la vie divine ce que nous

1. Cousin, *loc. cit.*, p. 168.
2. Jean Jaurès, *De la réalité du Monde sensible*. Paris, 1902, p. 2.
3. *Loc. cit.*, ch. III, *Du Mouvement*, p. 129.
4. *Loc. cit.*, p. 115.

Digitized by Google

appelons le monde réel. » Et cette analyse mystique du mouvement se continue par une page de poésie délicieuse où Jaurès nous dépeint ce frisson « tout près de devenir une voix » que l'âme éprouve « dans le calme du soir lorsqu'elle est traversée par le vol mystérieux des pensées, des songes et des âmes ».

Alors, l'on comprend que de ce point de vue supra terrestre on puisse dire[1] : « Quoi de plus opposé que la matière pesante et résistante *sur laquelle nous marchons*, et l'éther présumé qui remplit l'espace? Il n'y a pas entre la matière pesante et l'éther ce voisinage troublant que nous constations tout à l'heure entre la chaleur et la lumière. »

L'imagination débordante de Cyrano de Bergerac arrivant sur le soleil et qui se sentait « tout honteux de *marcher sur le jour*[2] » était moins loin de la réalité du monde sensible, car l'éther est bien de la matière en contiguïté avec les masses pesantes.

Les phénomènes thermooptiques, électrooptiques en sont la preuve matérielle et sensible.

On ne contestera plus combien il est nécessaire de séparer la philosophie de la science; l'une est l'horizon lointain que notre vue fouille vainement pour en découvrir la position et les formes; l'autre est le monticule de réalités qui nous porte et sur lequel la raison s'appuie solidement pour scruter l'ambiance qui nous environne. Et, de même que la ligne d'horizon visuel s'éloigne au fur et à mesure que nous nous approchons des sommets qui dominent la plaine, la connaissance de l'absolu philosophique recule devant les conquêtes de la science. Mais les acquisitions scientifiques élèvent la raison au-dessus des vallées sombres où les idéologues mystiques, les intuitionistes quintessenciés, s'énervent à la recherche d'une vérité « fixe, immuable,

1. *Loc. cit.*, p. 120.
2. Cyrano de Bergerac, *L'histoire comique des états et empires du soleil.*

Digitized by Google

indépendante des temps, des lieux, des circonstances », alors que l'essence même de notre nature nous interdit de connaître cette vérité autrement que par l'imagination et la croyance, faute d'un organisme, d'un substratum susceptible de prendre contact avec elle.

Ces incursions dans le langage philosophique sont trop démonstratives pour qu'il soit utile d'en faire d'autres; elles justifieraient abondamment, au sujet de la vérité, ce que Voltaire disait des explications de la formation des idées : « C'est ici que tous les philosophes ont fait de beaux romans. »

Abandonnons les textes des philosophes et ouvrons un livre classique. par exemple un *Vocabulaire philosophique*.

Au mot *Idée*, nous trouvons textuellement : « *Idée* signifie en général tout objet de la pensée. Les *jugements* et les *raisonnements* sont des idées. Mais plus spécialement on nomme idées ou *notion*, les *termes des jugements*. Le jugement consiste donc à unir des idées. »

Si dans le même livre nous allons au mot *jugement*, nous trouvons : « Ce mot signifie à la fois la faculté de juger et l'acte de cette faculté... » et plus loin : « Tout *fait intellectuel* est un jugement. »

D'après le *Vocabulaire philosophique*, nous avons la série d'égalités :

Idée = objet de la pensée, = jugement = raisonnement = notion = terme du jugement = tout fait intellectuel.

Si nous rapprochons cette série d'identités de celle que le pragmatiste James nous a fournie, nous avons onze prétendus synonymes dont le moindre défaut est de s'appliquer à des objets différents; et, pour certains, de convenir au tout et à la partie.

Le langage philosophique, comme la langue vulgaire, applique le même mot à des objets très différents.

Mais lorsque dans la conversation courante nous employons, par exemple, le mot « pharmacie » qui désigne :

Le local où l'on vend des remèdes;

Digitized by Google

Le meuble où l'on renferme des remèdes lorsqu'ils ne sont pas dans un magasin de pharmacie;

Les drogues et remèdes contenus dans une officine de pharmacien;

La science qui étudie les remèdes et l'art de les préparer;

L'objet de la profession de pharmacien,

La tournure de la phrase, les circonstances à la suite desquelles le mot est employé, permettent presque toujours d'éviter des confusions sur les choses dont il est question dans le discours, immeuble, meuble, drogue, science, matière professionnelle sont trop objectivement distincts les uns des autres, pour que la confusion, si elle s'est produite, puisse subsister longtemps; les fausses interprétations s'évanouissent à la lumière des matérialités dont il est question.

Mais, dans une dissertation philosophique, comment éviter des erreurs d'interprétation entre des termes comme sentiment, idée, pensée, état de conscience, etc..., qu'il est impossible de matérialiser et dont la définition constitue le seul repère objectif.

Tous ces mots, essentiellement multiformes, constituent un scandale d'illogisme, qui dépasse de beaucoup celui dont d'Alembert qualifiait les définitions de la ligne droite.

Parfois même, les auteurs construisent des systèmes en changeant la signification des mots employés par leurs prédécesseurs.

Pour Descartes, le qualificatif *objectif* s'applique à la représentation mentale de l'objet; il s'oppose à *formel*, qui qualifie la réalité indépendante; tandis que depuis Kant, la réalité *objective* est extérieure à la pensée, le terme *objectif* s'applique à l'objet situé hors de l'être pensant; il s'oppose à *subjectif*.

Renouvier est revenu au sens primitif; pour lui, l'objet est la représentation mentale, et ce qui lui appartient est objectif; le *sujet* est ce qui existe hors de l'esprit qui le pense; par suite, le subjectif est ce que l'on admet comme existant dans un sujet donné extérieur à l'être pensant.

Digitized by Google

Ainsi, pour Renouvier, le son étudié par un physicien lorsqu'il s'agit de l'effet produit par une corde vibrante est un phénomène *subjectif*, la corde étant le sujet, suivant la terminologie de ce philosophe.

Par contre, la perception, fait acoustique, produit par cette corde est un phénomène *objectif*, puisque notre esprit saisit la représentation mentale que nous avons de la note musicale perçue, représentation que Renouvier appelle *objet* de la pensée.

Les ouvrages de philosophie ne peuvent donc être lus qu'à l'aide du *Vocabulaire spécial* qui leur convient; ce sont des romans à clefs dans lesquels il faut chercher le véritable personnage, qui, bien que différent, est désigné par le même mot suivant les auteurs qui l'emploient. De sorte que le lecteur non prévenu fera les confusions les plus extravagantes et que le lecteur initié à la vie protéiforme des termes, devra accomplir une gymnastique intellectuelle permanente, pour comprendre le texte qu'il étudie, sans être bien certain d'interpréter la pensée exacte de l'auteur.

Si les mathématiciens avaient fait leur science avec un langage analogue à la terminologie philosophique, ils seraient à peine d'accord sur l'addition des nombres entiers.

Un pareil état de choses ne crée évidemment pas un milieu favorable au développement du progrès philosophique. Le bon sens demande que les philosophes cherchent à économiser de la pensée au lieu de la gaspiller si abondamment.

Pour cela, il leur suffirait d'imiter les scientifiques qui, dans des congrès nationaux, puis internationaux fixent la monosignification des termes qu'ils utilisent.

Leur langue technique acquiert ainsi une valeur universelle; elle aboutit à un parallélisme de pensées d'où résultent certainement les progrès accomplis dans les diverses branches des sciences qui mettent en pratique les règles élémentaires et primordiales de la logique.

Si l'exemple était suivi, il aurait encore pour résultat de permettre aux profanes de pénétrer plus aisément dans les

Digitized by Google

arcanes du temple et d'aider au développement du splendide édifice où ne peuvent pénétrer que les initiés aux mystères du symbolisme fluent et insaisissable de mots quasi cabalistiques.

Donc, dans le langage philosophique, le mot « vérité » est l'image de concepts différents obtenus par des opérations psychiques variées; il a pour prétention de représenter des objets multiples imprécis et de natures très diverses.

C'est pourquoi les significations philosophiques attachées à ce mot sont aussi nombreuses que les systèmes qui cherchent à définir cet idéal de la connaissance.

On peut même dire que la multisignification de ce mot profond par son but, puéril par sa forme, est la cause principale de l'opacité des voiles qui recouvrent ce que nous pourrions connaître de la vérité générale en tant qu'il est possible de l'atteindre.

A ce point de vue, la philosophie est comparable à une moderne Pénélope qui tisserait sans cesse autour de cet idéal les voiles qui la recouvrent, au fur et à mesure que la science les déchire et que l'art, aidé par la poésie, tentent de faire vibrer nos sentiments à l'unisson des harmonies rationnelles de la connaissance.

En résumé, si le terme unique de vérité doit être employé pour toutes nos représentations verbales, avec la signification de *connaissance complète* qu'on lui donne si souvent, je vois avec Socrate un tel abîme d'inconnu obscurcir la vue de l'intelligence, de la raison et de l'intuition, que le puits d'où cette vérité absolue pourra surgir, n'a pas encore de place dans la topographie des connaissances humaines.

Si, au contraire, on aborde le problème à l'aide des qualificatifs nombreux que la langue usuelle ajoute au mot vérité (vérité approchée, approximative, de fait, vraisemblable, naturelle, axiomatique, de raison, de sentiment, douteuse, certaine, contestable, inadmissible, acquise, contrôlée..., etc.), la définition cherchée *paraît* une entreprise assez simple.

Digitized by Google

Le sens commun, auquel l'esprit scientifique a si souvent recours, ne l'a-t-il pas réalisée depuis longtemps en disant d'une façon très générale : *La vérité est l'accord de la pensée et de la réalité.*

Avec plus de précision et limitant la vérité à un point spécial on dira sur les mêmes bases : *Une vérité est l'accord de l'idée avec le fait auquel elle s'applique.*

Ce qui, sous une forme générale, permet de tenter l'énoncé plus concis : *La vérité est l'accord de l'idée et de son objet.* Autrement dit : *La vérité est le rapport de l'intellecté et de la chose.*

Toutefois, comme cette formule néglige un élément important, le langage, il est plus satisfaisant de dire : *Exprimer une vérité, c'est identifier le contenu de l'expression représentative de nos idées, de nos pensées, avec l'objet considéré.* Ou : La Vérité est la *conformité de ce que l'on décrit, avec ce qui est.*

Admettons qu'il n'existe aucune imprécision sur les mots idée, pensée, objet, intellect..., etc. Malgré cette hypothèse contraire à l'évidence la moins discutable, toutes les définitions précédentes conduisent à de graves mécomptes, car elles ne font pas intervenir la nature des relations du sujet pensant et des objets auxquels on applique le vocable de vérité.

Il faut sérier les divers ordres de vérités exactement comme Malebranche distinguait « entre la vérité et la bonté »... Cette différence consiste en ce que la bonté nous regarde et nous touche, et que la « vérité ne nous touche pas. » Ce qui veut évidemment dire qu'à l'inverse de la vérité, la bonté est un sentiment personnel, un état d'esprit affectif, puisque Malebranche ajoute : « La vérité ne consiste que dans le rapport que deux ou plusieurs choses ont entre elles », et qu'il précise « la bonté consiste dans le rapport de convenance que les choses ont avec nous[1]. »

1. Malebranche, *La Recherche de la Vérité.* Livre Ier, chap. II, § 2.

Digitized by Google

C'est cette différence que j'ai objectivée graphiquement dans mon *Essai sur un groupement des connaissances humaines*[1] en ce qui concerne les vérités relatives aux phénomènes naturels.

Mais, alors que Malebranche place la vérité entièrement hors de nous, ma représentation graphique indique comment le psychisme forme, en nous, l'image des faits, et comment le rapport des images, avec tout le poids de la connaissance que nous y attachons, constitue ce que nous appelons le rapport des choses.

Or, parmi les objets de nos réflexions, les uns ont leur source hors de nous et les autres poussent leurs racines au fond de nous-même; ces origines différentes donnent aux « rapports des choses » une essence différente que le vocable unique *vérité* est incapable de définir, puisque nous ignorons les analogies ou les différences de notre accord avec le monde extérieur et les objets que nous trouvons en nous-mêmes.

Jusqu'à la démonstration de l'analogie ou de la différence de l'objectif et du subjectif, la vérité ne peut être considérée comme exactement représentée par un mot commun à toutes nos liaisons psychiques.

L'insuffisance de nos représentations verbales éclate de façon aussi manifeste dans les synthèses excessives que le langage accepte, par l'emploi abusif du verbe être, pour désitous les modes d'existence et les êtres eux-mêmes.

Cette confusion équivaut à définir avec saint Augustin : « La vérité est ce qui est ». Nous en sommes donc réduits, par la synthèse anormale de la langue, à dire : « J'appelle vérité ce qui est énoncé tel que je le connais, tel que j'en admets l'existence, tel que je le conçois... »

Cette constatation n'est que trop exacte, et notre insuffisance verbale tient à ce que nous ne distinguons pas l'objet de l'idée que nous en avons, pas plus dans le langage philoso-

1. *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, 1906, p. 297.

Digitized by Google

phique que dans le langage vulgaire, qui devraient, à l'exemple des sciences physiques, différencier avec précision l'être et les circonstances de la manière d'être[1].

Dans les phénomènes calorifiques, par exemple, le physicien aidé par l'objectivation sensorielle, distingue nettement l'être, ou corps de masse donnée auquel la chaleur est appliquée, et ne le confond pas avec les propriétés calorifiques de l'objet considéré; et les propriétés calorifiques elles-mêmes sont précisées à l'aide de la température, de la chaleur spécifique, des chaleurs latentes du pouvoir émissif..., etc., alors que l'étude de l'*être*, du corps lui-même, est réservée à la chimie.

Dans le langage de la physique, les manières d'être sont qualifiées avec un désir de précision qui est évident, même lorsqu'il n'est pas satisfaisant, tandis qu'en philosophie la soif de synthèse aboutit au gâchis hautement revendiqué de W. James, par le mélange d'êtres différents sous un vocable unique.

Lorsque les définitions ne sont qu'ambiguës, comme celle de saint Augustin : « La vérité est ce qui est », on peut expliciter leur tendance à la véracité, tendance qui est ici dissimulée sous une apparence tautologique facile à dégager par la forme algébrique

$$\text{Être} = \text{être}.$$

L'*Être*, du premier membre de l'égalité précédente est tout entier dans l'intellect qui a pensé la vérité; il représente le premier membre de la phrase : *La vérité Est*, tandis que le second membre définit *ce qui est*, c'est-à-dire un objet extérieur à l'intellect qui affirme connaître cet objet.

Dans l'expression scientifique des connaissances senso-

1. Newton nous a donné un immortel exemple de cette distinction par l'énoncé de la loi de la gravitation universelle : « Les corps s'attirent *comme* si les forces agissaient en raison inverse du carré de la distance ».

L'énoncé physique est impeccable; son interprétation philosophique, telle que Newton l'a conçue, est plus que contestable.

Digitized by Google

rielles, il conviendrait donc de distinguer les choses auxquelles nous pensons, de l'idée que nous avons de ces objets, et l'on aboutirait à une définition analogue à la suivante : *La vérité actuelle est ce que nous connaissons des objets.*

Une définition basée sur ce principe aurait pour avantage de préciser la relativité et la précarité de la vérité physique, sans cesse en voie d'évolution; mais elle n'est que l'expression de la connaissance acquise.

Or, notre connaissance des choses peut être en désaccord avec leur réalité.

Vérité et erreur, bien qu'elles soient le contraire l'une de l'autre, se mêlent sans que les définitions ci-dessus aient le pouvoir de les distinguer.

Le mot *Vérité* ainsi formé a donc une signification très modeste, il marque simplement la concordance admise entre les objets et la connaissance acquise.

C'est peu.

C'est même bien peu, et une remarque logique déjà faite surgit une fois de plus.

Lorsque la connaissance, au lieu de s'appliquer à une réalité matérielle s'adapte à un concept artistique ou moral... à des idées sociales ou religieuses, à des principes abstraits de tous ordres issus de l'intellection, a-t on le droit de dire que l'identité entre l'idée et la chose constitue une vérité, comme lorsqu'il s'agit d'un fait physique ou chimique?

Bien que, logiquement, l'affirmative ne soit pas contestable, puisque le défini est conforme à la définition, il n'en résulte pas moins que le procédé représentatif est défectueux puisqu'il donne le même nom à des rapports très différents; il constitue un édifice qui s'écroule au contact des réalités qui devraient en assurer la solidité; ce procédé doit donc être abandonné.

De pareilles confusions permettent de comprendre que le pragmatisme intransigeant de Nietzsche ait poussé logiquement ses principes jusqu'à voir dans l'opposition radicale du vrai et du non vrai une illusion analogue à celle dont il

Digitized by Google

enveloppait toutes nos connaissances, et à ne trouver au mot vérité d'autre signification que celle de croyance aux doctrines les plus stables, acceptées par le plus grand nombre d'esprits.

J'ai déjà protesté contre cette mentalité, mais il faut bien reconnaître que l'insuffisance et l'incohérence du langage philosophique permettent sans trop d'invraisemblance apparente, la confusion paradoxale du vrai et de l'utile dont on oublie de donner la définition; sans même faire remarquer que l'utilité n'appartient pas exclusivement à la vérité et sans rechercher vers quel but marchaient les philosophes grecs, lorsqu'ils séparaient avec soin l'arithmétique théorique, du calcul numérique des grandeurs concrètes, et qu'ils étudiaient les propriétés des nombres en dehors de tout intérêt pratique et de toute utilité immédiate, et en séparant *essentiellement* ces deux ordres de suggestion.

Cependant, on peut parler de vérité totale, en arithmétique pure, parce que la science des nombres abstraits étudie et groupe des grandeurs subjectives, *que nous avons formées* à l'image des réalités, en donnant à ces subjectivités des qualités exclusives bien définies et indépendantes du temps et de l'espace.

Le nombre, objet des raisonnements arithmétiques, ayant des propriétés rigoureusement connues, puisqu'elles résultent de conventions que nous avons posées, il en résulte que les théorèmes arithmétiques et les résultats des opérations peuvent être l'expression de ces principes immuables dont Cousin postule la nécessité « et où l'esprit se repose avec une confiance illimitée. »

Mais, cette relation spéciale pour laquelle j'ai proposé le nom de *survérité*, puisqu'elle s'applique exclusivement à de l'abstrait, que l'homme a formé, perd ce caractère de vérité absolue lorsqu'on applique le résultat des calculs aux réalités, dont les éléments constitutifs ne sont jamais rigoureusement identiques, comme le sont, par convention, les unités qui forment un nombre quelconque.

Appliquer au réel la rigueur qui appartient aux nombres,

Digitized by Google

c'est commettre une erreur grossière, et justifier cette autre boutade de Voltaire, « la vérité est un mot abstrait que la plupart des hommes emploient indifféremment dans leurs livres et dans leurs jugements, pour erreur et mensonge. »

Avouons donc en toute sincérité que si notre pensée est adaptée à un objet réel de façon à satisfaire notre raison, nos goûts, nos opinions, nos croyances, cette constatation si satisfaisante qu'elle puisse être pour nos sentiments personnels, ne nous permet pas de dire : *Ce que j'énonce est certainement la vérité.*

L'erreur se forme exactement de la même manière.

L'une des preuves les plus curieuses des illogismes auxquels peut conduire la confusion des diverses significations des mots, est le faisceau de tentatives faites à la fin du dix-septième siècle pour prouver l'existence de Dieu, la grâce, le libre arbitre par des considérations sur les asymptotes et des constructions géométriques, employant la règle et le compas.

A l'opposite nous voyons aujourd'hui certains mathématiciens prétendre que la nature est un système d'équations différentielles. On ne peut démontrer plus clairement combien l'ivraie des mots peut l'emporter sur le grain des choses.

Alors, comment choisir entre des énoncés différents lorsqu'ils s'appliquent au même fait?

La réponse est facile, si l'on remonte à l'origine du désaccord; mais cela ne veut pas dire que le choix entre la vérité et l'erreur pourra être aisément effectué.

Les vérités du sens commun admettent que le résultat de la perception nous révèle les objets tels qu'ils sont dans la réalité.

Elles ne se préoccupent pas de faire la distinction entre les objets et la conception que nous en avons.

Les philosophies, à juste titre plus exigeantes, ne manquent pas d'objecter au sens commun : « Tu définis la vérité en identifiant l'objet et sa représentation, j'accepte... mais

Digitized by Google

expose-moi comment tu as juxtaposé les objets d'où l'identification que tu affirmes est sortie ».

Et le sens commun, pas plus que personne, ne peut répondre; le retour à l'objectif est impossible; nous ne pouvons connaître autre chose que nos pensées et les résultats perçus par nos sensations.

Cette critique nous fait faire un premier pas important, car si par un procédé adéquat, on tente, ou on réalise même approximativement la vérification que la notion de vérité implique, on aboutit à la *vérité rationnelle* par la *vérité expérimentale*, qui est le perfectionnement de la *vérité d'observation*.

La vérité objective complète dépasse notre pouvoir psychologique.

A fortiori, poursuivre la recherche de la vérité générale, universelle, englobant toutes les vérités particulières, c'est tenter une somme d'impossibilités, car nous ignorons absolument ce qui solidarise hors de nous, et en nous, tous les faits que notre imagination est capable de former, ou dont la raison est susceptible de disserter.

Nous n'avons donc aucune base pour énoncer la vérité totale.

En acceptant cette manière de voir, j'écarte évidemment les solutions dogmatiques, qui d'elles-mêmes, par leur essence, se placent au-dessus de nos facultés compréhensives et représentatives.

Pour cette raison, que la raison ne reconnaît pas, mais que suivant un mot célèbre, le cœur peut accepter[1], les solutions dogmatiques ont pour base le principe d'autorité, souvent poussé à ce point, qu'il est interdit et considéré comme nuisible, de rechercher ce que la définition dogmatique peut contenir de contraire aux faits et à la raison.

C'est ainsi que l'énergétisme et le mécanisme se déclareront réciproquement incapables de conduire à la vérité, ou

1. Ce qui justifie la distinction à faire entre la pensée, l'idée et le sentiment.

Digitized by Google

qu'un professeur exigera telle démonstration, telle méthode à l'exclusion de toutes autres.

Donc, ni le bon sens, ni le dogme ne peuvent inscrire le terme « *vérité* » dans leur vocabulaire sans l'accompagner des restrictions qui sont cependant à la base de leurs affirmations; *apriorité* pour le bon sens; *autorité* pour le dogme.

La reconnaissance de la Vérité scientifique implique nécessairement l'usage de la raison, dont l'essence est de comparer, de rapprocher concepts, percepts et objects[1], et c'est ce qui différencie la *vérité prouvée*, démontrée même inexactement à l'aide des résultats sensoriels, de la *vérité pressentie*, soupçonnée, que la philosophie poursuit sur notre activité interne.

Cette remarque établit que Cousin n'avait pas le droit de prétendre que[2] « les Vérités morales considérées en elles-mêmes, n'ont pas moins de certitude que les vérités mathématiques », car on ne peut rapprocher et comparer que des entités de même nature, alors que les principes moraux et les principes mathématiques sont d'essence si absolument différentes, qu'ils n'ont pas de point de contact.

Nietzsche[3] n'a-t-il pas dit : « Il y a plus de vertus en une vertu qu'en deux vertus », sans doute pour se prouver à lui-même[4] :

Comme tous les mensonges des sons paraissent doux.

Donc, toute relation admise comme vraie *par le sens commun*, a une contexture spéciale que j'appellerai « *sous vérité* », puisque le critérium de la vérité n'est pas utilisé dans l'affirmation; mais lorsque sur une sous vérité on effectue la comparaison critique que la raison exige, la relation de sens commun peut devenir une vérité.

1. L'*object* est la représentation que nous avons de l'objet; l'*objectif* dont nous parlons est différent de l'*objétif* propre à l'objet en soi.
2. Cousin, *loc. cit.*, p. 347.
3. Nietzsche, *Zarathoustra*, prologue, 4.
4. *Ibid.*, *loc. cit.*, 3e partie, *Le Convalescent*, 2.

Digitized by Google

Toute relation dogmatique estime, au contraire, que le critérium de comparaison est satisfait à ce point, que le rapprochement rationnel de l'idée et de son objet ne doit pas être tenté; la comparaison est reconnue inutile, par postulat.

On ne peut donc pas dire, logiquement, qu'un dogme soit vrai. C'est un dogme, et le terme suffit pour préciser la nature de l'hypothèse admise par notre sentimentalité ou notre intuition.

Le dogme peut, par suite, être très différent de la vérité. Citons des exemples.

Lorsqu'un fait d'observation physique est appliqué en dehors des limites de l'expérience ou que l'on se contente d'une mesure approximative substitutuée à des mesures *rigoureusement* exactes, la loi physique n'a plus le caractère de vérité rationnelle.

Du rang de vérité expérimentale, la loi particulière, établie en interprétant une expérience approximative, devient une loi dite générale, à laquelle on confère les attributs du dogme en vertu de l'affirmation idéaliste de Cousin : « du particulier, je puis *parfaitement* dégager l'universel ».

Loi de Mariotte, loi de Gay-Lussac pour la compression et la dilatation des gaz, postulat de la masse mécanique; principes dans lesquels la nature du corps en expérience et sa relativité par rapport à l'ambiance n'interviennent pas, sont des dogmes.

C'est, à n'en pas douter, une thèse dogmatique que H. Poincaré soutenait lorsqu'au sujet des principes de la dynamique classique, il écrivait : « Mais une définition de la force, *nous n'en avons pas besoin*[1] »; et que, pour conserver à la mécanique sa base $F = Mj$, ou proportionnalité absolue de la force à l'accélération, il ajoutait : « *L'idée de force... nous savons tous ce que c'est... nous en avons l'intuition directe...* »; et comme argument décisif, décla

1. Poincaré, *La science et l'hypothèse*, p. 129.

Digitized by Google

rait : « ce qui importe *n'est pas de savoir ce que c'est que la force*, mais de savoir la mesurer[1]... »

L'utile plus fort que le rationnel!!...

Cette limitation consentie des investigations de notre esprit dans les principes essentiels de la science indique bien que les postulats de la Mécanique classique aboutissent à une impasse d'où le puissant cerveau de H. Poincaré n'a pu s'évader, puisqu'il complète son opinion sur l'inutilité d'approfondir cet angoissant problème où gît la clef de la philosophie scientifique, en affirmant que l'expérience ne pourra pas renverser ces principes!...

Les postulats sont placés au-dessus de l'expérience, ce qui est contraire aux principes scientifiques les moins contestables.

C'est bien la reconnaissance d'une vérité immuable et éternelle, dogmatiquement affirmée, puisque Poincaré la déclare supérieure aux réalités et suffisamment justifiée par son utilité métrologique.

C'est un nouvel exemple de l'influence que la pratique si commode de l'abstrait exerce sur l'esprit, pour lui faire franchir les difficultés que la réalité nous oppose.

Il est d'autres énoncés dogmatiques, plus complexes, que les lois formées par abstraction de la nature de la matière et de ses conditions d'existence dans l'espace et dans le temps; ainsi, lorsque la liaison qui réunit deux phases d'un même phénomène ne nous est pas connue, et que nous remplaçons cette ignorance par une hypothèse, cette hypothèse joue le rôle d'un dogme chaque fois que ce rôle n'est pas explicité.

C'est le cas de la définition de la *température* basée sur la dilatation.

Lorsque nous utilisons les degrés de température thermométriques dans la mesure des quantités de chaleur, rien ne nous a prouvé que la quantité de chaleur communiquée de n à $n + 1$ degrés est la même que de $n + 1$ à $n + 2$ degrés;

1. *Loc. cit.*, p. 129 à 133.

Digitized by Google

cependant, l'hypothèse de la proportionnalité rigoureuse de la chaleur à la température est admise, sans restriction. On en fait un dogme, puisque les degrés de l'échelle thermométrique, qui sont des repères, deviennent des grandeurs énergétiques susceptibles d'intervenir dans les calculs, alors que l'hypothèse admise n'est pas vérifiable.

Il en résulte une sorte de psittacisme qui réduit le contenu expérimental des objets, au mot qui les représente, puisque par hypothèse on supprime tout contrôle, tout raisonnement, toute vérification entre le contenu réel et le terme qu'on lui subtitue.

L'usage des formules ne tarde pas à faire disparaître jusqu'aux traces de cette convention, et l'esprit oublie trop souvent que l'affirmation acceptée est un dogme invérifié.

La température théoriquement déduite du cycle de Carnot, repérée par rapport à la température de dilatation, permet, en pratique, d'utiliser la température dogmatique comme grandeur physique, mais cette comparaison ne change pas la nature de la température lue sur un thermomètre à alcool ou à mercure.

Le rôle des dogmes de tous ordres (scientifiques, sociologiques, théologiques, politiques) est donc très important, puisque, basés sur des idées seulement vraisemblables, ils peuvent être en opposition avec les vérités acquises et avec les réalités.

Cette constatation explique pourquoi la recherche de la vérité doit être considérée comme l'acte raisonnable par excellence, puisqu'elle tend à mettre notre connaissance à l'unisson de l'ordre universel.

De l'inconnu naturel aperçu, la raison nous conduit, à travers l'inconnu physique soupçonné, vers la vérité relative énoncée.

Si nous ne pouvons atteindre la vérité complète en ce qui concerne les réalités, c'est-à-dire si nous ne pouvons formuler des observations débarrassées de tout lien susceptible de les conditionner, il faut nous en consoler, notre esprit ne peut aspirer qu'à des vérités relatives en tout ce qui concerne

Digitized by Google

l'univers sensible; et il est permis de penser qu'il en est de même pour les vérités psychiques intimement liées aux vérités matérielles.

L'échelle de nos sens, leur insuffisance par rapport aux exigences de notre esprit, malgré les rallonges formidables que les sciences physiques et chimiques ajoutent aux perceptions de notre organisme, nous laissent encore dans la situation d'un aviateur perdu au sein d'une atmosphère dont il n'entrevoit pas les limites et dans laquelle les repères sont mobiles et imprécis.

Pourquoi alors parler de « *vérité absolue* »?

Pourquoi oser ce vocable incompréhensible?

Bien coupables sont ceux qui prétendent la posséder. Au lieu de grandir l'esprit humain, ils le rapetissent en le privant de son stimulant le plus précieux, le désir de connaître davantage et mieux.

Comment oser dire également : « *la Vérité est Une* ». Deux interprétations principales sont possibles : si l'expression est un exemple du principe de contradiction, elle signifie « la vérité est vraie »; autrement dit, une fois énoncée, la vérité reste elle-même.

La phrase est banale, mais vicieuse, puisqu'il est nécessaire de l'expliquer pour qu'elle soit comprise.

Si la « vérité est une » veut dire qu'il existe une vérité englobant toutes les autres, cet énoncé a tous les caractères d'une formule dogmatique; elle n'a pas de sens rationnel, car c'est affirmer une notion, une hypothèse qui peut être vraie, mais dont l'état actuel de nos connaissances ne permet pas de tenter une ébauche de démonstration.

Accepter cette notion c'est franchir les bornes de la raison pour passer dans le domaine de la croyance.

Si borné que soit le domaine intellectuel, c'est cependant celui dans lequel nous devons chercher la *notion* de vérité.

Pourquoi, à l'exemple de W. James, n'ai-je pas dit *l'Idee* de vérité?

Digitized by Google

C'est qu'à mon sens le mot *idée* employé au sujet de la vérité est à la fois impropre et imprécis.

Ceux qui avec W. James admettent l'égalité : sentiment = idée = état de conscience = pensée, peuvent appliquer le mot *idée* à tous les domaines de l'activité intellectuelle, alors qu'il me paraît devoir être réservé aux représentations sensorielles.

Nous avons l'idée d'un objet, d'une couleur, d'un son, du degré de chaleur, de la forme spaciale d'un corps..., etc., et si nous affectons le mot idée exclusivement à ces sortes de représentations, nous ne pouvons plus dire avec Caro l'*Idée de Dieu*, avec Roisel l'*Idee spiritualiste*, avec Bayet l'*Idée de Bien*, avec Delvaille l'*histoire de l'Idée de progrès*,... etc.[1].

Au contraire, on peut dire « l'*Idée du Beau* » lorsqu'elle est limitée à l'impression directe des formes ou des colorations, c'est-à-dire au rapport de la sensation avec l'intellect, mais les relations des idées entre elles sont d'une nature différente de l'idée elle-même.

Bien que ces relations soient et ne puissent être que le résultat d'un acte intellectuel, l'opération d'où sortent les rapports des idées est différente de l'*idéation* d'où l'idée a jailli sous le choc de la sensation.

Par formation euphonique, nous pourrions dire que cette opération plus interne de l'intellect est la *penséation* ou acte de penser.

Cette distinction n'est pas une subtilité de langage, elle exprime bien une différence de nature des objets représentés et des activités de l'Intellect.

L'*idée* est la liaison de la sensation et de l'intellect ou des réalités avec le Moi pensant.

La *pensée* est la liaison de deux idées entre elles et aux actes ultérieurs de l'esprit.

La pensée n'a pas de rapport immédiat avec le monde extérieur au Moi, qui la pense, tandis que l'action de l'am-

1. En limitant les citations à des titres d'ouvrages.

Digitized by Google

biance sur le Moi est le premier terme du rapport d'où l'idée est sortie.

Il y a pour ainsi dire entre l'idée et la pensée la même différence qu'entre une grandeur et le nombre qui la qualifie ou, de façon plus réaliste, qu'entre la chaleur de combustion et le courant électrique qu'elle produit dans un couple thermo-électrique.

Dans cette dernière comparaison, les termes combustion, chaleur, courant sont corrélatifs d'ambiance, idée, pensée.

Si, avec cette terminologie, nous ne pouvons avoir l'Idée de vérité, par contre, nous avons la *notion*, c'est-à-dire la connaissance plus ou moins précise du degré de vérité auquel nous sommes parvenus. C'est pourquoi j'ai préféré l'expression « notion de vérité ».

La vérité, considérée comme degré de la connaissance scientifique, est fille de la raison ; elle est la science en acte; elle est le résultat de l'intellection rationnelle qui demeure l'acte psychique par excellence au regard des réalités matérielles saisissables par les sens.

Par contre, le dogme est toujours fils de la sentimentalité, c'est-à-dire de l'état affectif de l'esprit qui accepte le principe postulé pour des motifs qui échappent aux exigences de la raison critique.

L'évolution du dogme vers la vérité ne devient possible que si la sentimentalité, s'appuyant sur le « doute par esprit et par raison » de Descartes, interroge l'expérience, les faits, la réalité, ou si l'indifférence (qui au cas particulier équivaut à l'ignorance), consent à consulter les vérités acquises, mais le dogme cesse d'être le dogme, puisqu'il abandonne l'autorité qui l'avait formulée et devient une sous-vérité, une acquisition du sens commun, avant d'être élevée au rang de vérité.

Le fait inverse, la régression de la vérité vers le dogme, et c'est là une remarque importante, n'est pas *logiquement* possible; lorsqu'il se produit, il substitue la conviction directe à la persuasion par démonstration; mais, dans ce

Digitized by Google

cas, la raison a cédé le pas au sentiment; la décision est intuitive.

La connnaissance scientifique est donc bien le résultat et le but du progrès rationnel.

De même que l'entropie dirige, dit on, la marche du monde physique inanimé[1] dans un sens déterminé et irréversible, le progrès de la connaisssance a une direction qui ne peut pas être modifiée sans porter atteinte à la valeur de l'intelligence. C'est pourquoi nous nous rallierons de préférence à la définition de la vérité donnée par saint Thomas d'Aquin, définition oubliée par W. James et bien d'autres : *La vérité est le terme de l'intellect.*

L'esprit humain se dirige vers ce terme infiniment éloigné, à travers des sentiers difficiles et tortueux qui vont des routes tracées par les dogmes et l'idéalisme, au vaste domaine où la raison critique, où le doute méthodique cherchent les directions susceptibles d'indiquer le but soupçonné et non encore entrevu.

Explorer tous ces chemins serait retracer l'histoire de la pensée humaine.

On comprend donc que la « notion de vérité » ait oscillé du scepticisme à la crédulité absolus, à travers les systèmes philosophiques et théologiques qui ont si longtemps dominé les concepts scientifiques, aujourd'hui affranchis de leur étreinte.

Mais il est étonnant de constater que bien souvent, celui qui fuyait un dogme auquel il ne pouvait s'assujettir, édifiait un système dont certaines parties étaient dogmatiques.

L'explication de cette contradiction est facile. La scolastique part systématiquement de thèses accordées comme absolument vraies; elle en déduit les vérités de raison;

1. La transformation de la différentielle $dS = \frac{dQ}{T}$ (dQ variation de chaleur à la température T) en une entité réelle est un acte dogmatique, qui suppose accompli le retour du subjectif dS à l'objectif postulé : l'entropie S.

Digitized by Google

cette méthode, profondément logique dans ses déductions, bien qu'elle ait nominalement disparu dans l'étude des sciences physiques, a laissé une empreinte si forte sur les esprits, que, malgré les progrès acquis, malgré la démonstration si souvent faite de son erreur fondamentale, nous y sommes encore plus ou moins soumis, de façon inconsciente et en quelque sorte atavique.

Ne retrouvons-nous pas, en mécanique, en électricité, en magnétisme l'emploi de la définition aristotélique : « *la force est la cause du mouvement.* » Grâce à ce souvenir péripatéticien, nous avons, d'une part, la *force mécanique;* d'autre part, la *force électromotrice*, la *force magnétomotrice*[1]; ces deux dernières sont des grandeurs physiques d'une nature complètement différente du contenu objectif de la force mécanique parce qu'elles mettent soi-disant les *fluides* (*?*) électrique ou magnétique en mouvement.

La force mécanique a pour définition par rapport à la masse M, à l'espace L^3, au temps T, l'équation MLT^{-2} alors que les forces électromotrices et magnétomotrices sont représentées par $M^{\frac{1}{2}} L^{\frac{1}{2}} T^{-1}$, c'est-à-dire que les éléments de cette dernière sont la racine carrée des constituants de la force mécanique.

Le langage scolastique donne le même nom à une même grandeur et à sa racine carrée; et la science accepte une telle contradiction.

Cet exemple nous ramène une fois de plus à l'insuffisance de la terminologie scientifique qui devrait évoluer avec le progrès, au lieu de dépeindre les grandeurs modernes avec des mots qui en dissimulent le sens nouveau sous les cendres du passé.

Et puisque[2] « la logique qui tire son nom et sa forme du nom et de la forme du langage est un instrument souvent rebelle et nativement défectueux, tant pour la perception que

1. Et la *force vive* qui est de l'énergie ML^2T^{-2}.

2. A. Cournot, *Essai sur les fondements de nos connaissances*, Paris, 1912, p. 605.

Digitized by Google

pour l'explication des vrais rapports de disposition et de subordination entre les choses » améliorons le langage pour perfectionner la logique, cette arme si puissante que l'intelligence a mise au service de la raison.

Bien qu'ils soient nombreux, nous ne rappellerons qu'un exemple de cette émancipation de la pensée qui fuit un dogme, pour retomber dans un autre moins apparent, dès l'abord.

Les thèses opposées de Newton et de Descartes sur les lois mécaniques (action à distance, espace et temps absolu; action de contact par choc ou tourbillon) se réconcilient avec le spiritualisme de Cousin dans leur dépendance de l'Être suprême, auteur des lois énoncées, et conservateur de l'ordre explicité par les lois descriptives de sa volonté sans cesse agissante.

A l'autre pôle de la pensée, Auguste Comte prend comme donnée première la *vérité de fait* et il la substitue à la vérité connue pour en faire la base unique de la science.

Le fondateur du positivisme n'a pas vu la mobilité fatale de cette base, ni l'impossibilité où nous sommes d'atteindre la vérité de fait complète.

Comme le dogmatisme mécanique de Poincaré, cette méthode philosophique est issue de la confusion des représentations mathématiques avec les réalités.

L'hypothèse fondamentale de Comte rend la doctrine positiviste partiellement dogmatique, et les déductions que son auteur avait tirées de ses principes, par exemple l'impossibilité de connaître un jour la nature des matières qui composent les astres, montrent que ce qui était la vérité positive pour lui ne l'est plus à quelques années d'intervalle pour ses successeurs.

Cet état d'esprit qui veut de l'absolu « quand même » et presque à son insu, oublie que la vérité comme la légalité est en évolution incessante vers une adéquation plus satisfaisante; et que pour l'homme, il n'y a pas plus de vérité objective éternelle, qu'il n'y a de texte législatif immuable.

La constatation n'est pas faite pour surprendre, car nous ne pouvons séparer en nous l'émotivité, de l'intelligence

Digitized by Google

et de la raison dont les actes se mêlent pour constituer la personnalité; c'est dire qu'à nos convictions les plus raisonnées, se mêle toujours un levain de croyance, une part de sympathie pour tel ou tel sentiment, sans que nous puissions démêler rigoureusement le rôle de chacun de ces mobiles, dans ce que nous appelons notre conviction.

Lavoisier avait clairement vu et signalé ce danger lorsqu'il écrivait[1] : « L'imagination tend à nous porter continuellement au delà du vrai; l'amour-propre et la confiance en nous-mêmes, qu'il sait si bien nous inspirer, nous sollicitent à tirer des conséquences qui ne dérivent pas immédiatement des faits : en sorte que nous sommes en quelque façon intéressés à nous séduire nous-mêmes. Il n'est donc pas étonnant que, dans les sciences physiques en général, on ait souvent supposé au lieu de conclure; que les suppositions transmises d'âge en âge, soient devenues de plus en plus imposantes par le poids des autorités qu'elles ont acquises, et qu'elles aient enfin été adaptées et regardées comme des vérités fondamentales, même par de très bons esprits. »

Il est difficile de voir plus juste et de mieux dire.

Science et philosophie ne peuvent envisager l'absolu sans faire intervenir la sensibilité intérieure, qui demeurera inaccessible à l'observation et relèvera par suite de la métaphysique, tant que nous ne saurons pas objectiver ses actes, comme nous le faisons pour la sensibilité extérieure.

Bien que différentes, les sphères de l'activité scientifique et de la spéculation philosophique ne sont pas isolées, puisque la sentimentalité les rapproche dans l'unité de l'action psychique, que dirige notre subordination à la puissance du Monde extérieur, dont nous ne sommes qu'une infime parcelle.

Sinon, comment comprendre qu'un esprit mathématique aussi éminent que H. Poincaré, ait pu abandonner la notion

1. Lavoisier, *Traité élémentaire de chimie.* Discours préliminaire, XI, Paris, 1789.

Digitized by Google

de vérité géométrique de Kant, des idéalistes en général, des empiristes et de tous ceux qui opposent cette vérité à l'erreur, touchant les propriétés de l'espace, pour aboutir à cette conclusion que les diverses géométries, euclidienne ou non euclidiennes ne sont ni vraies ni fausses, mais seulement plus commodes les unes que les autres[1].

Comment surtout expliquer que ce savant, auquel l'astronomie doit tant de progrès mathématiques, ait pu écrire : « la *terre tourne* » et « *il est plus commode de supposer que la terre tourne* » ont un seul et même sens[2], alors qu'au point de vue énergétique, au point de vue de la réalité la différence est infiniment grande.

En effet, si la terre tourne, la voûte céleste est relativement immobile dans l'espace. Pour avoir la représentation de la réalité, il suffit de dépenser la quantité d'énergie dynamique nécessaire pour mettre la terre en état de rotation autour de son axe.

Si au contraire la terre est immobile et que la voûte céleste tourne autour de notre planète, il faut que toutes les étoiles visibles ou invisibles du firmament soient animées de vitesses de translation formidables et possèdent une énergie cinétique qui est infiniment grande par rapport à celle qui a suffi pour mettre la terre en mouvement.

La création eût été différente dans les deux cas.

On ne peut donc pas dire *objectivement* : « la terre tourne » et « supposer que la terre tourne » ont un seul et même sens, car ces deux expressions ont des significations naturelles, nettement différentes.

Pour pouvoir affirmer le point de vue de H. Poincaré, il faut, intuitivement se placer au sein des choses à examiner (au cas particulier, *la relativité des mouvements terrestres et célestes*) et voir uniquement leur cinématisme, c'est-à-dire leurs rapports géométriques, que l'on peut, *dans cette position toute subjective*, identifier au *cinématisme des réalités*.

1. H. Poincaré, *La Science et l'Hypothèse. La Valeur de la Science*
2. *La Science et l'Hypothèse*, p. 141.

Digitized by Google

Quelle qu'elle soit, la dite relativité, *considérée en elle-même*, est en effet bien différente des mouvements réels.

Cet exemple illustre de façon claire les graves dangers de la méthode intuitive préconisée par Bergson, méthode qui place *de plano*, la connaissance apriorique dans la mobilité et saisit l'objet en lui-même, au lieu de le comprendre par rapport à d'autres objets.

Mais, si avec la raison on se place à l'extérieur du système, et que de cette position on regarde les faits, non pas avec la vue intuitive de la mathématique pure, mais avec l'œil physiologique, dont les perceptions alimentent l'intelligence, l'affirmation en apparence paradoxale de Poincaré n'est plus permise.

Puisque le point de vue influe sur le sens du mot vérité, et il ne peut en être autrement, abandonnons nettement un vocable unique, qui ne saurait avoir de signification lorsqu'il désigne la somme de toutes les affirmations dans la véracité desquelles nous avons et nous aurons confiance; envoyons la vérité sans épithète, la vérité toute nue, rejoindre dans le domaine de l'imagination la fiction qui a fourni tant de thèmes aux artistes, aux poètes de tous les temps.

Abandonnons la poursuite d'un idéal dont les rayons éblouissent la pensée et consentons à laisser sur LES VÉRITÉS le voile qui les recouvre. Par un travail méthodique et un langage adéquat, assouplissons l'étoffe mystérieuse pour qu'elle nous révèle l'empreinte de leurs formes; rendons-la transparente pour apercevoir les détails de leur être, et les distinguer les unes des autres; que surtout les fils arrachés à ce tissu de ténèbres, nous servent à relier les vérités aux éléments du psychisme qui nous permet de les découvrir.

L'œuvre peut s'accomplir; mais seulement à la lueur du modeste flambeau, dont les reflets encore pâles et atténués, mais sans cesse grandissants, ont été ravis par la Science, aux flammes de l'Intelligence et de la Raison, les spectatrices conscientes de l'Univers.

Digitized by Google

QUELQUES RECHERCHES

PHYSIOLOGIQUES

SUR LA NATATION

PAR M. MAUREL[1].

Désireux de donner à un de mes enfants, qui a commencé la médecine, le goût des recherches scientifiques, j'ai entrepris, pendant les grandes vacances, des études sur les divers sports en le prenant comme aide et parfois même comme sujet d'expérience.

J'ai fait porter mes observations, jusqu'à présent, sur la *natation*, le *cyclisme* et le *canotage;* mais les observations dont je dispose ne me paraissent suffisantes que pour les deux premiers de ces sports; et ce soir je ne m'occuperai même que du premier : *De la natation.*

Cette question, jusqu'à présent, a dû être fort peu étudiée au point de vue auquel je vais me placer, puisque je n'ai trouvé aucune publication la concernant. Presque tous les travaux afférents à la physiologie, depuis plus de cinquante ans, sont résumés devant la Société de Biologie. Or, de 1849, date de la fondation de cette Société, jusqu'à la fin de 1913, je n'ai rien trouvé dans ses comptes rendus concernant la natation.

Une autre publication, la *Revue d'hygiène et de police sanitaire*, qui, outre des mémoires originaux, résume mensuellement tous les travaux d'hygiène parus en France et à l'étranger, ne contient que trois études relatives à la na-

1. Lu dans la séance du 5 février 1914.

Digitized by Google

tation, et toutes les trois ne portent que sur l'utilité d'établir des piscines. Ces travaux sont de 1881[1], 1883[2] et 1892[3]; depuis, je n'ai rien trouvé.

Enfin, au Congrès international d'éducation physique qui s'est tenu à Paris pendant les vacances de Pâques de 1913, si plusieurs travaux importants ont été consacrés à la natation pour faire ressortir sa grande utilité, aucun de leurs auteurs n'a abordé le côté physiologique.

Le colonel Boblet, commandant l'École de Joinville, a fait entrer la natation dans les exercices de la préparation militaire[4]. Le Dr Manchon a demandé la création de piscines[5]; Mlle Chauveau s'est plainte, avec raison, que les piscines de Paris ne soient ouvertes aux femmes qu'un jour par semaine[6]. Le Dr Sluys, dans un rapport remarquable sur l'éducation physique des enfants des écoles primaires des grandes villes, après avoir fait ressortir l'utilité de la natation, a demandé qu'elle fût rendue obligatoire[7].

Enfin, moi-même, après une statistique portant sur les équipages des navires de guerre naviguant dans la Manche et dans la Méditerranée, j'établissais que, dans notre escadre

1. *Les piscines de natation de la ville de Paris.* Compte rendu d'un travail paru le 1er août 1881 dans le *Génie civil*, page 473, année 1881, page 797.

2. *Écoles de natation permanentes à Paris*, année 1883, page 693.

3. *Les bains et la natation dans les écoles primaires communales de Paris*, par le Dr Maugenat, année 1892, page 488. Mémoire original lu à la Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle dans la séance du 25 mai 1892 (voir page 314), donné aussi *in extenso* dans la *Revue d'hygiène et de police sanitaire*.

4. *Sur la gymnastique postscolaire et la gymnastique de la préparation militaire.* Rapports du Congrès international de l'éducation physique de Paris 1913, page 227.

5. *Natation et éducation physique.* Rapports du même Congrès, page 330.

6. *L'éducation physique de la jeune fille considérée dans ses rapports avec l'éducation ménagère*, par Mlle Landeau. Rapports du même Congrès, page 444.

7. *L'éducation physique des enfants des écoles primaires des grandes villes* (rapports du même Congrès, page 190) et *Natation et éducation physique* (rapports du même Congrès, page 317).

Digitized by Google

du Nord, les trois quarts environ des marins ignorent complètement la natation, et que, sur l'autre quart, un huitième seulement est capable d'un sauvetage. J'ai fait ressortir les dangers de cette ignorance et j'ai demandé la création de piscines permanentes dans chacun de nos cinq ports militaires [1].

On le voit donc, la natation n'a pas été oubliée; mais, si son utilité a été reconnue et hautement proclamée, aussi bien au point de vue de l'hygiène générale que de la préparation militaire, personne n'a traité de son action physiologique sur l'organisme.

En admettant même que quelques travaux aient été faits et que je n'ai pas su les trouver, il ne résulte pas moins de ce qui précède que ces travaux sont au moins peu connus; et ainsi je me trouve excusé de venir vous exposer les quelques recherches que j'ai faites, quoiqu'elles soient encore fort incomplètes.

Mes observations portent sur deux points :

1° *Sur la vitesse que peut acquérir un nageur;*

2° *Sur les modifications imprimées au pouls et à la température* par la natation, surtout quand elle demande de grands efforts et qu'elle est prolongée, comme dans les courses de fond.

VITESSE ACQUISE PAR LES NAGEURS. — Cette vitesse est forcément en raison inverse des distances à parcourir. De plus, elle dépend aussi du milieu dans lequel on nage. La vitesse, en effet, peut être accrue si on suit le courant d'un fleuve; et, si la nage a lieu dans la mer, par l'état de cette dernière. Les résultats obtenus ne peuvent donc être qu'approximatifs.

En tenant compte de ces observations, voici quels sont les résultats que j'ai réunis : *pour 100 mètres; pour 1.000 mètres; pour 4.300 mètres* et *pour 11 kil. 700.*

Trajet à parcourir : 100 mètres.

1. *Nécessité de propager la natation dans le personnel naviguant* (cinquième section).

Digitized by Google

Dans le concours de nage organisé à Tourcoing, le 13 juillet 1913, et auquel ont pris part une équipe de Tourcoing et une autre de la Seine, pour chacun de quatre nageurs, les vitesses constatées ont été les suivantes :

	TOURCOING.	SEINE.
N° 1.....	1 minute 17″ 4/5.	
N° 2.....	1 minute 21″ 3/5.	
N° 3.....	1 minute 25″ 1/5.	
N° 4.....		1 minute 26″ 3/5.
N° 5.....	1 minute 27″ 4/5.	
N° 6.....		1 minute 28″ 2/5.
N° 7.....		1 minute 31″ 1/5.
N° 8.....		1 minute 37″ 2/5.

La moyenne de ces huit bons nageurs a été de 1 minute 22 secondes pour 100 mètres, ou encore 73 mètres à la minute.

Dans la Garonne, entre le pont Saint-Michel et le Pont de Pierre, en suivant le cours du fleuve, les 100 mètres ont été parcourus, par un nageur moyen, en 1 minute et 30 secondes, soit 66 mètres à la minute.

La vitesse est inférieure à la précédente, et, de plus, il faut tenir compte qu'elle a été augmentée par le courant.

Conclusion. — Il semble donc résulter de ces observations :

1° Que pour cette courte distance de 100 mètres, un nageur moyen fait plus de 60 mètres à la minute; mais que, même pour les meilleurs nageurs, il est difficile de dépasser 80 mètres et à plus raison d'arriver à 100 mètres.

2° D'une manière approximative, un bon nageur, au moins pour les petites distances, fait un mètre à la seconde.

Distance de 1.000 mètres en mer.

Le 16 août 1913, un concours a été organisé à La Rochelle, pour l'enseignement du sauvetage en mer. Huit Sociétés sportives du littoral ont pris part à ce concours et ont fourni dix-neuf concurrents. C'est le champion de la Charente qui est arrivé le premier, et il a couvert les 1.000 mètres en 18 minutes 24 secondes, soit 54 mètres 36 à la minute[1].

1. *Petit Parisien*, 17 août 1913.

Digitized by Google

CONCLUSION. — En mer, et pour une distance de 1.000 mètres, de bons nageurs peuvent dépasser 50 mètres à la minute, mais peu arrivent à 60 mètres.

Distance de 4.300 mètres. Traversée de Toulouse à la nage.

Le 16 août 1913. — Le départ a eu lieu vers 2 heures 30, un peu au-dessus de la barrière de Muret, et l'arrivée, vers 4 heures, à quelques mètres en amont de l'écluse qui fait communiquer le canal de Brienne avec le bassin des Ponts-Jumeaux.

Pour vingt concurrents, j'ai pu constater l'heure du départ et celle d'arrivée.

La distance mesurée, en prenant le milieu du fleuve et du canal, peut être évaluée assez exactement à 4 kil. 300. La durée du parcours a varié de 1 heure 5 secondes à 1 heure 31 minutes.

Je réunis dans le tableau suivant le temps du parcours et le nombre moyen de mètres parcourus dans une minute :

Nos d'ordre.	DURÉE DU PARCOURS en minutes.	DURÉE MOYENNE en minutes.	PARCOURS EN MÈTRES dans une minute.	Nos d'ordre.	DURÉE DU PARCOURS en minutes.	DURÉE MOYENNE en minutes.	PARCOURS EN MÈTRES dans une minute.
1	65′			11	81′		
2	65 15″			12	81 15″		
3	66	65′48″	65m 34	13	81 30	81′42″	52m 28
4	66 15			14	81 45		
5	66 30			15	83		
6	66 45			16	85		
7	68			17	85 30		
8	69	75′45″	59m 93	18	88	88′18″	48m 75
9	77			19	89		
10	78			20	91		

Digitized by Google

Comme on le voit par ce tableau, dans cette course qui doit être considérée comme une course de résistance, puisque le chemin parcouru a dépassé 4 kilomètres, sur les vingt concurrents qui tous doivent être considérés comme d'excellents nageurs :

1° Les cinq premiers ont franchi ces 4 kilomètres 300 mètres en 65 minutes 48 secondes, et par conséquent avec une vitesse moyenne de 65 mètres 34 à la minute;

2° Les cinq derniers ont mis 88 minutes 18 secondes, avec une vitesse moyenne de 48 mètres 75;

3° Enfin, la moyenne de ces quatre groupes nous donnent une durée de 77 minutes 47 secondes, avec une vitesse moyenne de 56 mètres 57.

Conclusion. — Dans les courses de résistance, de 4 kilomètres environ, on peut considérer comme d'excellents nageurs ceux qui parcourent un mètre à la seconde.

Distance de 11 kilomètres 700. Traversée de Paris à la nage.

Dans un concours de natation, qui consistait à traverser Paris à la nage, le parcours de 11 kilomètres 700 a été achevé dans 2 heures 55 minutes, ce qui donne une vitesse de 66 mètres 86 par minute.

Conclusion. — Sans vouloir diminuer le mérite de l'excellente nageuse qui a gagné cette course, je pense que cette vitesse n'a pu être atteinte que grâce au courant favorable de la Seine[1].

1. Il n'est pas rare de voir des nageurs faisant 5 kilomètres en mer. C'est la distance qui sépare Saint-Tropez de Sainte-Maxime et j'ai connu des nageurs qui faisaient assez facilement ce parcours. La distance entre Calais et Douvres, ou entre le cap Gris-Nez et Folkestone est environ de 32 à 35 kilomètres, et on sait que cette distance a été rarement franchie.

Digitized by Google

CONCLUSIONS RELATIVES A LA VITESSE.

1° *Dans aucune épreuve les 100 mètres n'ont été parcourus dans 1 minute. Il semble que le maximum est dans les environs de 80 mètres.*

2° *Dès que l'on arrive à un parcours de 1.000 mètres, on peut considérer comme un nageur rapide celui qui fait 1 mètre à la seconde.*

3° *Cette vitesse moyenne doit pouvoir être obtenue dans des parcours de 2 à 3 kilomètres, en eau calme. Elle l'a été au moins dans la Seine et la Garonne, en suivant le courant.*

4° *En mer, la vitesse est restée un peu au-dessous; mais il faut tenir compte de l'état de la mer, qui peut exercer une grande influence. Cependant, les bons nageurs ont obtenu une vitesse de 54 mètres.*

Influence de la natation sur le pouls et sur la température.

Je rappelle rapidement :

A. *En ce qui concerne le pouls*, que les exercices physiques, qui tous nécessitent les contractions musculaires, augmentent le nombre des pulsations cardiaques. Pour un sujet à l'état de repos, dont le pouls habituel est de 70, l'exercice musculaire, la marche et surtout la course rapide peuvent l'élever à 80, 90 à 100 et même au delà.

B. *En ce qui concerne la température :* 1° Que la plus grande partie de notre calorique provient des oxydations qui se passent dans les muscles. En introduisant un thermomètre dans la veine d'un muscle et en prenant la température au repos, on voit cette température s'élever quand, on fait contracter ce muscle, soit par l'influence de la volonté,

Digitized by Google

soit par l'électricité (expérience de Chauveau sur la veine du masséter du cheval). Cette expérience démontre bien le lieu de la production du calorique.

2° Quoique avec moins de précision, mais d'une manière plus pratique et non moins sûre, tous les exercices physiques un peu prolongés élèvent notre température. Dans moins d'une heure, une marche forcée suffit pour faire monter notre température axillaire dans les environs d'un degré.

3° En provoquant des contractions violentes de la totalité des muscles d'un animal par l'électrisation de sa moelle épinière, on peut dans quelques minutes élever sa température axillaire ou rectale de 2 à 3 degrés. En évaluant le calorique produit sous l'influence des contractions musculaires prolongées, comme dans les courses en vélocipède, Atwater a montré que la production du calorique peut s'élever à 60 ou 70 p. 100 au-dessus de la ration d'entretien. Cette dernière étant environ de 2.200 calories, le travail peut porter les dépenses en calories à 3.669. Atwater évaluait les dépenses d'après les aliments consommés et aussi à l'aide du calorimètre. Or, avec cette ration alimentaire de 3.669 calories, calculée d'après ses coefficients d'utilisation, il a obtenu au calorimètre une production de 3.656 calories. Ces deux résultats se confirment donc l'un l'autre.

4° Laulanié est arrivé à des résultats tout à fait comparables, en évaluant le calorique produit par les dépenses en oxygène consommé.

5° En s'appuyant sur des faits expérimentaux, Ch. Richet a pu évaluer que, même à l'état de repos, les 75 p. 100 de notre calorique proviennent des muscles ; et que, sous l'influence des exercices physiques, la proportion peut atteindre 90 p. 100. Les autres 25 ou 10 p. 100 sont produits par les autres tissus et notamment par les éléments glandulaires.

6° Enfin, je rappelle qu'à l'état normal, sous l'influence des exercices physiques, le pouls et la température s'élèvent en même temps et d'une manière sensiblement parallèle.

Ces différentes données physiologiques rappelées, voyons

Digitized by Google

quelles ont été les modifications présentées par le pouls et la température axillaire sous l'influence de la natation.

Mes observations ont porté :

1° Sur une course de vitesse de 100 mètres;

2° Sur une natation de 40 minutes dans les conditions ordinaires de cet exercice, c'est-à-dire avec des périodes de repos passées dans l'eau et hors de l'eau;

3° Sur une course de 4.300 mètres.

Vitesse de 100 mètres. — Efforts musculaires poussés au maximum, excités par l'amour-propre de deux concurrents. Les 100 mètres sont parcourus dans la Garonne, au fil de l'eau, vers 4 heures de l'après-midi, par une température de l'eau de 22°, dans 1 minute 30 secondes.

N° 1..	Au départ..	Pouls :	96.	Température axillaire :	38°1.
	A l'arrivée..	—	126.	—	37°9.
	Résultats.	—	+30.	—	−0°2.
N° 2..	Au départ..	Pouls :	78.	Température axillaire :	37°5.
	A l'arrivée..	—	120.	—	37°8.
	Résultats.	—	+42.	—	+0°3.

Observations. — Ces deux sujets avaient déjà une température axillaire et un pouls un peu élevés au début de l'expérience, élévation due probablement à la marche rapide qui avait précédé leur arrivée à l'Émulation nautique, par une chaude journée du mois d'août. Mais cependant, pour ces deux sujets, il a suffi de ces efforts de 1 minute et demie pour que la fréquence de leurs pouls fût encore considérablement augmentée.

Quant à leur température axillaire, elle a diminué pour l'un et augmenté pour l'autre; mais, pour les deux, dans des proportions qui ne permettent pas de conclure.

Conclusion. — Une natation rapide de 1 minute et demie a suffi pour élever le pouls; mais elle a été sans action marquée sur la température.

Digitized by Google

Exercices de natation de 40 minutes dans les conditions ordinaires. — Cette observation a porté sur les deux mêmes sujets et immédiatement après la course précédente de 100 mètres :

N° 1..	Au début...	Pouls :	96.	Température axillaire :	37°9.
	A la fin.....	—	102.	—	35°9.
	Résultats.	—	+6.	—	—2°0.
N° 2..	Au début...	Pouls :	78.	Température axillaire :	37°8.
	A la fin.....	—	96.	—	35°7.
	Résultats.	—	+18.	—	—2°1.

Observations. — Comme on le voit, pour ces deux sujets la fréquence du pouls a été augmentée.

Quant à la température, qui avait été peu modifiée dans la course de 100 mètres, elle a été fortement abaissée dans cet exercice de 40 minutes. Je pense que cet abaissement de la température doit être mis sur le compte surtout de l'évaporation qui s'est produite à la surface cutanée des sujets, quand ils sont restés hors de l'eau, étant mouillés. Des expériences faites sur divers animaux m'ont prouvé, en effet, le refroidissement considérable qui peut être atteint en combinant la ventilation et le mouillage des animaux[1].

CONCLUSION. — *Un exercice de 40 minutes fait dans les conditions habituelles du sport augmente la fréquence du pouls et souvent abaisse considérablement la température axillaire.*

Course de résistance de 4.300 mètres. — C'est dans ces conditions qu'ont été prises mes observations les plus importantes. Elles ont porté sur huit des sujets qui ont pris part à la course de la traversée de Toulouse à la nage. Le pouls et la température ont été pris au départ, de 2 heures à 2 heures et demie. Les sujets étaient au soleil donnant une

1. Lagriffe et Maurel. *Détermination et action des plus basses températures compatibles avec la vie du lapin* (Société de Biologie, 16 février et 11 mai 1901).

Digitized by Google

température de 45°. Tous étaient enduits de graisse ou de vaseline et tous aussi en proie à l'excitation morale qui précède toujours une course. Or, voici les résultats de mes observations :

Numéros d'ordre.	POULS			TEMPÉRATURE AXILLAIRE		
	Départ.	Arrivée.	Différence.	Départ.	Arrivée.	Différence.
1	84	90	+ 6	38°2	37°0	— 1°2
2	78	102	+24	37°9	36°8	— 1°1
3	90	102	+12	37°8	36°6	— 1°2
4	96	102	+ 6	38°2	36°3	— 1°9
5	96	106	+10	37°0	35°4	— 1°6
6	96	102	+ 6	37°6	35°5	— 2°1
7	78	96	+18	37°7	37°0	— 0°7
8	84	106	+22	38°1	37°5	— 0°6
Moyennes.	88	101	+13	37°8	36°5	— 1°3

Comme on le voit par ce tableau, les mêmes résultats se sont produits pour chacun d'eux : Le pouls a toujours été augmenté et la température axillaire, au contraire, a toujours été diminuée. L'augmentation moyenne du pouls a été de 13 pulsations et la diminution de la température de 1°3.

La température de l'eau, du point de départ au Pont-Neuf, a été de 23°. Sous le Pont-Neuf, de 21°; de 22° sous le pont Saint-Pierre, et seulement de 21°5 dans le canal de Brienne, où la course s'est terminée. On peut donc estimer que la température moyenne de l'eau a été de 22°. La durée de la course pour les sept premiers a été de 1 heure 6 minutes, et pour le huitième de 1 heure 23 secondes.

Vue la constance de ce résultat, on doit donc admettre que, malgré les contractions musculaires énergiques que nécessite la natation, quand elle a lieu à une température au

Digitized by Google

moins de 22° et qu'elle se prolonge assez longtemps, la température axillaire est abaissée.

Voilà les faits; passons maintenant à leur interprétation; et, si nous le pouvons, à leur explication, en y mettant quelques précisions.

L'interprétation, il me semble, s'impose. Il me paraît hors de discussion que, sous l'influence des efforts énergiques qu'impose une course aussi prolongée, la production du calorique a dû être augmentée et même beaucoup augmentée. Il suffit, en effet, je l'ai dit, d'une marche rapide d'une heure pour élever la température de 1°; et le parcours de 4 kilomètres dans l'eau, en nageant, demande des contractions musculaires autrement énergiques qu'une marche même rapide. Cette conclusion s'impose donc que, si malgré cette augmentation de la production du calorique l'organisme s'est refroidi, c'est que l'augmentation des dépenses en chaleur a été encore plus élevée que celle de la production. L'augmentation des dépenses en calories a dépassé celle de leur production.

Cette autre conclusion plus générale en découle également : que sous l'influence de l'augmentation des dépenses en calories, quelle que soit la quantité de réserve que possède l'organisme, il peut rester insuffisant pour produire une quantité de chaleur en rapport avec ses dépenses. La production du calorique par notre organisme a donc une limite, même quand il a des réserves alimentaires à sa disposition.

D'où provient cette insuffisance? D'où est-elle provenue dans mes observations? Je ne saurais le dire. Mais les données générales de la physiologie nous permettent deux hypothèses.

La première, que le foie est insuffisant à transformer nos corps gras de réserve en glucose que doit brûler le muscle; et la seconde, que l'oxygène n'est absorbé qu'en quantité insuffisante pour oxyder ces réserves, qui, elles, sont suffisantes.

Je ne vois pas de raison pour donner la préférence à une

Digitized by Google

de ces deux hypothèses. Peut-être les deux peuvent contribuer au même résultat et, dans chaque cas, dans des proportions différentes. Mais, quoi qu'il en soit à cet égard, si la diminution de la température est due à l'exagération des dépenses, pouvons-nous évaluer quelle est la dépense au delà de laquelle notre organisme reste insuffisant? En d'autres termes, pouvons-nous, d'une manière approximative, évaluer quelle est la quantité maxima de calories que peut produire notre organisme dans un temps donné? Je ne sache pas que ce problème ait été résolu et même abordé. Mais on voit tout l'intérêt qu'il prend; et il me semble que mes observations conduisent déjà à quelques données qui peuvent être utilisées pour sa résolution.

Voyons d'abord quelles sont nos dépenses en calories à l'état normal et dans les conditions de notre vie habituelle :

1° Je rappelle en premier lieu que cette dépense, après avoir été évaluée à plus de 3.000 calories, a été diminuée dans ces quinze dernières années, et que, d'après les travaux publiés dans cette période, on peut admettre que l'homme moyen de 65 kilogrammes se suffit sûrement avec une quantité d'aliments pouvant donner 2.400 calories. Cela étant, si nos dépenses avaient lieu d'une manière uniforme, nous dépenserions 100 calories par heure.

2° D'autre part, nous savons que les trois quarts de nos dépenses en calories se produisent par la radiation cutanée et que celle ci, toutes conditions égales d'ailleurs, est en raison inverse de la température ambiante.

3° Dans mes observations sur la température dans le lit[1] j'ai montré que cette température n'est jamais inférieure à 33°; et en s'appuyant sur cette donnée ainsi que sur celles

1. Maurel. *Recherches sur les températures dans le lit. Zéro physiologique* (Société de Biologie, 20 mai 1905, p. 821). — *Température ambiante et températures de l'appartement* (Société de Biologie, 3 juin 1905, page 947). — *Considérations générales sur le zéro physiologique. Ses conséquences. Conclusions* (Société de Biologie, 17 juin 1905, page 994).

Digitized by Google

fournies par Lefèvre, du Havre, on peut admettre approximativement que les dépenses à l'heure dans le lit ne dépassent pas 50 calories.

4° Si donc nous acceptions ce chiffre qui, je crois, est suffisamment approximatif, les huit heures de lit que nous nous accordons ne nous font dépenser que 400 calories. Il reste donc 2.000 calories pour les autres seize heures, soit une moyenne de 125 calories à l'heure.

Notre organisme peut donc facilement produire 125 calories à l'heure. Or, essayons de voir combien en ont dépensé nos nageurs. Les expériences de Lefèvre, du Havre, bien connu par ses recherches sur les dépenses de l'organisme et par ses études sur le végétarisme, vont nous permettre de faire une évaluation au moins approximative.

Un homme moyen de 64 kilogrammes, immergé dans l'eau à 17°, perd 455 calories à l'heure; dans l'eau à 22°, il en perd 260; à 26°5, il n'en perd que 130, et à 31°50, seulement 32,500. Ces dépenses sont celles d'un sujet quand il reste dans l'eau sans mouvement. Ainsi nos nageurs, par cela seul qu'ils étaient dans l'eau à 22°, auraient perdu 260 calories à l'heure, au lieu de 125, soit plus du double de la dépense habituelle. Mais, de plus, nous savons, depuis les travaux de Lefèvre, que les déplacements dans l'air augmentent les dépenses environ d'un tiers, soit pour l'homme moyen et habillé, 1 cal. 500 à l'heure s'il est immobile et 2 cal. 200 par un vent modéré de 7.200 mètres à l'heure. En outre, le même expérimentateur a établi que l'homme habillé, sous l'influence du même déplacement de l'atmosphère, perd un tiers en moins que l'homme nu : soit à 9°, 98 calories pour l'homme habillé et 134 quand il est nu. Or, en tenant compte de ces indications, on peut estimer que nos nageurs, qui étaient nus et qui ont eu un déplacement de 4 kilomètres à l'heure, ont subi une perte de calorique supérieure d'un tiers ou peut-être de la moitié à celle qu'ils auraient éprouvée s'ils étaient restés immobiles. La dépense de 260 calories à l'heure, dans l'eau à 22°, se trouve ainsi élevée dans les environs au moins de 350 calories, soit une

Digitized by Google

dépense de 225 calories au-dessus de celle qui correspond à nos besoins ordinaires.

Mais, enfin, ces nageurs ne sont pas restés immobiles dans une eau de 22°, cette eau se déplaçant comme s'ils étaient couchés dans une eau courante à 4 kilomètres à l'heure. Ce sont eux qui se sont déplacés à cette vitesse et par les contractions énergiques de la presque totalité de leur masse musculaire. C'est donc encore là une cause de dépense dont il faut sûrement tenir compte. Je ne crois pas que jusqu'à présent on ait calculé en kilogrammètres la dépense du nageur, mais ces dépenses sont sûrement considérables; et, en attendant que ce calcul ait été fait directement, on pourrait les assimiler au moins à celles de l'homme moyen marchant sur un terrain plan et portant une charge de 25 kilogrammes, ou même à celles du même sujet portant la même charge, mais suivant une route qui monte de 100 mètres par kilomètre. Ces assimilations conduisent à une dépense mécanique de 12.878 kilogrammètres par kilomètre dans le premier cas et à 21.878 kilogrammètres dans le second, soit aussi à 30 calories et 50 calories par kilomètre.

Ainsi, même en n'assimilant le travail mécanique nécessité par la nage qu'à celui de l'homme se déplaçant sur un terrain plan et portant 25 kilogrammes, on arrive à une dépense de 30 calories par kilomètre. Mais, de plus, comme pour l'homme, son rendement utile n'est que de 20 p. 100, pour produire ce travail utile de 30 calories, l'organisme devra oxyder une quantité d'aliments en fournissant 150. Pour les 4 kilomètres de la course, c'est donc une production de 600 calories.

Aux dépenses dues au séjour dans une eau à 22°, s'élevant à 260 calories, il faut ajouter celles dues au déplacement du courant, portant ces dernières déjà à 350. Enfin, en y ajoutant celles dues au travail mécanique, nous voyons que l'organisme de ces nageurs aurait dû, pour faire face à ses dépenses, produire dans les environs de 950 calories, tandis que dans les conditions ordinaires de son existence, il les

Digitized by Google

couvre avec une production de 125; et ainsi se trouve expliqué qu'il soit resté impuissant à maintenir sa température à la normale.

Telles sont les quelques indications scientifiques que mes observations me permettent de donner sur la natation et aussi celles que l'état actuel de nos connaissances me permet de tirer de l'interprétation des faits observés. Je les résume dans les conclusions suivantes :

En ce qui concerne les faits observés :

A) *Relativement à la vitesse.*

1° Même en limitant la nage à une distance de 100 mètres, on n'arrive pas à parcourir cette distance dans une minute. Les excellents nageurs ne dépassent guère 80 mètres à la minute.

2° Dans les courses de fond, qui peuvent dépasser 4 kilomètres, les bons nageurs atteignent encore des vitesses de plus de 60 mètres à la minute.

3° Le perfectionnement dans la natation se traduit donc plus par la résistance à la durée de ce sport que par la vitesse à parcourir un court espace donné.

B) *En ce qui concerne le pouls.*

1° Dès que la natation est un peu prolongée, le pouls s'élève. Il atteint rapidement 90 pulsations et, par la continuation ou l'exagération des efforts, il dépasse 100. Il peut même atteindre 120.

Ce résultat est constant. On le constate même quand la température est abaissée.

C) *En ce qui concerne la température.*

1° Tout ce que nous savons sur l'influence des exercices physiques sur notre calorification doit nous faire admettre que la production de notre calorique est augmentée par la natation.

2° Cependant les faits ne laissent aucun doute sur ce point que, dès que la natation est un peu prolongée, qu'elle soit

Digitized by Google

continue ou entrecoupée par des périodes de repos, la température s'abaisse.

3° Cet abaissement arrive facilement à cinq dixièmes de degré et, en prolongeant soit la natation soit le séjour dans l'eau, il peut atteindre un degré et même deux degrés.

4° Or, étant donnée l'élévation de la température, qui devrait être due à un exercice physique si énergique que la natation, et d'autre part l'abaissement de la température constaté dans toutes les observations, il faut forcément conclure que les dépenses dues au séjour et au déplacement de notre corps dans l'eau sont supérieures à la quantité de chaleur que l'organisme peut produire dans le même temps.

Ce sont là les quelques faits établis par mes observations et l'interprétation générale que je pense pouvoir en donner. Telles qu'elles sont, ces données m'ont paru assez intéressantes pour pouvoir vous être présentées. Mais cependant vous pouvez voir combien elles restent incomplètes.

Or, je tiens à insister sur ce point en terminant. Ce n'est pas seulement pour la natation que les données scientifiques qui doivent la diriger sont incomplètes; il en est ainsi pour tous les exercices physiques.

La mode, la vogue nous ont lancé sans guide dans la voie des sports, et nous les pratiquons tous à l'aveuglette. Nous ne connaissons ni les dépenses supplémentaires qu'ils nous imposent ni les moyens de couvrir ces dépenses. Selon le caprice ou les relations de famille ou de camaraderie, nous nous adressons tantôt à un sport tantôt à un autre, et cela sans savoir si les exercices qu'ils comportent nous sont favorables, inutiles ou dangereux. Nous les pratiquons et les conseillons sans guide et même sans nous être demandé s'il peut y avoir des guides.

Tous les exercices physiques se ramenant à une dépense en calories, il faudrait d'abord déterminer quelle est la quantité maximum de calorique que peut produire un organisme moyen normal pour toujours rester au-dessous de cette dépense maxima.

Il faudrait savoir aussi quelle est la quantité de calorique

Digitized by Google

que peut fournir un organisme sans surmener quelques-uns de ses organes.

Ce sont là deux questions primordiales qui doivent dominer la question des sports et de tout exercice physique.

Puis, ces deux questions résolues et pour chaque âge, il faudrait déterminer les dépenses dépendant de chaque sport spécial et les aliments qui conviennent le mieux pour couvrir leurs dépenses. Il faudrait savoir également quelle est l'action des divers exercices physiques sur chaque organe, vu leur intensité, et aussi comment il faut les pratiquer, les graduer et l'époque où il est bon de les cesser.

Or, ce sont là, jusqu'à présent, autant de questions à résoudre; et cependant, sans ces données, il me paraît impossible de conseiller ces exercices sans s'exposer à faire plus de mal que de bien.

Enfin, même en connaissant ces données, il nous restera encore à choisir chacun de ces sports pour chacun des sujets pris individuellement selon ses besoins propres. Ce sera le rôle du médecin après qu'il se sera pénétré de ces différentes données.

Nous sommes encore, vous le voyez, très loin du but à atteindre; mais, convaincu que ces données sont indispensables pour la mise en pratique d'une manière sûrement utile des exercices physiques, je fais un chaud appel à tous ceux qui peuvent concourir à ces recherches, c'est-à-dire non seulement au corps médical, mais aussi à tous ceux qui par leurs études peuvent aborder avec fruit les problèmes que soulèvent la mise en œuvre de la machine humaine.

Digitized by Google

LES ORIGINES DE LA LANGUE ROMANE

ET SES DIVERSES APPELLATIONS[1]

PAR M. LE BARON DESAZARS DE MONTGAILHARD

Membre résidant.

Le Midi français se glorifie volontiers d'une étroite parenté linguale avec l'ancienne Rome. La prétention, pour être exagérée, n'est pas sans fondement. La langue romane est, évidemment, issue du latin, d'où nous la voyons, à travers les siècles, se dégager peu à peu par une transformation presque insensible, sans qu'on puisse préciser nettement l'époque de cette transformation.

I

Ce phénomène s'explique par la domination politique que les Romains ont exercée sans conteste, et pendant plusieurs siècles, dans tout l'univers civilisé, et par la tendance de leur génie à imposer à tous les peuples la langue qu'ils parlaient, les lois qu'ils édictaient, l'architecture qui leur était particulière, l'art qu'ils pratiquaient.

L'imagination des Latins n'avait pas d'ailes, et ils n'ont pas cherché à s'en faire d'artificielles. C'étaient, avant tout, des positivistes. Leur génie ne s'est jamais élevé beaucoup au-dessus des réalités de la vie commune. Ils n'ont jamais

1. Lecture faite à l'Académie le 18 juin 1914.

Digitized by Google

sacrifié le plaisir de penser aux exigences de l'action. Ils n'ont pas cru que la vie leur avait été donnée pour s'en amuser à l'orientale ou même à la grecque, mais pour l'utiliser au service de la patrie ou de la société. En conquérant le monde, ils ne se sont pas bornés à le dominer : ils l'ont civilisé. Ils avaient conçu la société générale des hommes, et, autant qu'ils l'ont pu avec les moyens dont ils disposaient, ils l'ont réalisée dans l'univers.

Ce qui fit, en partie, le succès de la langue latine chez les peuples conquis par les Romains, c'est la simplicité et la logique de sa construction grammaticale; c'est la netteté de la plupart de ses formes nominales et verbales; c'est la facilité avec laquelle elle était accessible aux intelligences les moins développées. Et puis, la plèbe employait un langage moins synthétique et moins savant que celui des patriciens, et surtout des littérateurs, un langage particulier mieux fait pour des esprits grossiers et illettrés comme ceux du peuple.

Le poète Plaute distinguait deux formes différentes de la langue parlée de son temps : il nommait l'une *lingua nobilis* et l'autre *lingua plebeia*. La première de ces langues devint, en se perfectionnant, la langue *urbana* ou classique; l'autre, en se détériorant par l'abandon qu'en firent les hautes classes de la société romaine, devint de plus en plus grossière, *vulgaris*. Cette langue « vulgaire » se divisait elle-même en langue *rustique*, celle des paysans, et en langue *castrensis*, celle des soldats. Et ces dernières langues, même à Rome, négligeaient les désinences des cas, supprimaient certaines formes du verbe, possédaient leur vocabulaire spécial. Ainsi, elles disaient *bellus* pour *pulcher*, *testa* pour *caput*, *caballus* pour *equus*, etc. Il y avait enfin la langue littéraire, *lingua grammatica*, qui était une sélection de la langue « noble » parlée par les hautes classes.

Dès les premières conquêtes des Romains dans les Gaules, les Gaulois se laissèrent séduire par la civilisation importée par les conquérants. Ils adoptèrent leurs dieux, leurs lois, leurs usages. Il en fut de même pour leur langage. Mais ils se trouvèrent surtout en contact avec les soldats et avec les

Digitized by Google

colons, et c'est à eux qu'ils empruntèrent la langue latine qu'ils parlaient. Il en fut surtout ainsi dans la partie de la Gaule méridionale que les Romains appelaient « la Province », *Provincia*; et, déjà sous Auguste, Strabon et Pline le Jeune pouvaient dire que c'était « une autre Italie ».

Le même phénomène se produisit lors de l'invasion des Barbares. Ils se mirent à parler la langue latine. Mais ils ne tardèrent pas à la modifier à leur façon, et ils finirent par en fabriquer une nouvelle qui devint leur langue usuelle remplaçant toutes les autres. Cette nouvelle langue a été appelée par les vieux chroniqueurs et les anciens historiens tantôt *romaine rustique*, tantôt simplement *romaine*, et finalement *romane*.

Tandis que le latin restait la langue des lettrés, le roman devenait la langue du peuple. Pendant les trois siècles de paix et de prospérité qui suivirent l'arrivée des Capétiens (onzième, douzième et treizième siècles), le roman fit d'énormes progrès. Il fut parlé dans les plus grandes familles comme dans le menu peuple. Et le Clergé, malgré son antipathie pour la langue romane (Lingua romana coram clericis saporem suavitatis non habet[1]), tout en écrivant en latin, prit l'habitude de prêcher en roman pour se faire mieux comprendre du peuple. La plupart des prédicateurs des Croisades se sont adressés à leurs innombrables auditeurs en langue romane, parce que c'est la seule qu'ils comprenaient. Dès cette époque, les Cartulaires de nos abbayes commencèrent à présenter des actes rédigés en roman intercalés d'autres actes écrits en latin.

Ce phénomène ne fut pas particulier à la Gaule. Il se produisit également en Italie, en Espagne et dans la Dacie danubienne. Aussi les linguistes modernes ont-ils désigné sous le nom de « langue *romane* » tous les idiomes qui sont nés du latin dans ces diverses contrées. Il y a donc eu plusieurs langues romanes, contrairement à l'opinion de ceux qui ont considéré notre vieille langue indigène du Midi de

1. Bibliothèque nationale, manuscrits français, 902.

Digitized by Google

la France comme ayant droit exclusivement à l'appellation de « romane ». Cette opinion avait été émise par Fauchet, Blaise de Vignère, Pasquier, Dominici, Caseneuve, Ducange, Huet. Elle a été adoptée par les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* et par les Bénédictins de l'*Histoire générale de Languedoc*[1]. Il en a été de même de plusieurs savants étrangers, entre autres Fontanini, Bastero et Andres. Reprise et vivement soutenue par Raynouard au commencement du dix-neuvième siècle, cette théorie a été combattue notamment par l'abbé de La Rue, Guillaume de Schlegel, Fauriel, Villemain, Diez; et, aujourd'hui, les linguistes non seulement contestent à la France méridionale le droit exclusif à l'appellation de « romane » pour sa langue indigène, mais encore lui refusent le privilège d'être la langue romane par excellence, quoiqu'elle ait reçu une culture plus complète et plus brillante que partout ailleurs avec ses Troubadours et ses Jongleurs, et qu'elle ait même été la seule à acquérir la condition de véritable langue écrite.

S'il y eût, au début, une langue vulgaire dérivée du latin et qui fut parlée d'un bout à l'autre de l'Empire romain, il ne tarda pas à surgir des différences, d'abord légères, qui s'accusèrent ensuite graduellement jusqu'au point de constituer finalement des langues différentes, suivant la nationalité des peuples qui les parlaient. En France même, une scission s'opéra entre le Nord et le Midi vers le neuvième siècle, et il finit par y avoir deux langues distinctes : la langue d'*Oïl* pour le Nord et la langue d'*Oc* pour le Midi, ainsi nommées de la manière dont on exprimait l'affirmation : *Oc* (latin : *Hoc*) et *Oïl* (latin : *hoc ille*). Mais ces distinctions mirent de nombreuses années à s'accuser. Aujourd'hui encore, nous entendons sans difficulté, dans notre Midi languedocien, les formules de serment échangées à Strasbourg en 842, quoiqu'elles appartiennent à la langue d'Oïl. Au neuvième siècle, les ressemblances entre ces deux

1. Voir, notamment, dans l'édition Édouard Privat, t, I, p. 1030; . III, p. 1122, et t. X, p. 168 et s.

Digitized by Google

langues étaient si grandes qu'on a longtemps considéré ces formules de serment comme des monuments caractéristiques de la langue romane méridionale[1].

En revanche, nous comprenons moins facilement le français du onzième et du douzième siècles, qui est cependant le fils direct du dialecte avec lequel Charles le Chauve et Louis le Germanique se jurèrent amitié. C'est qu'en progressant et en devenant politique, le français avait perdu les caractères essentiels qui l'attachaient à la famille des langues romanes, tandis qu'il en était autrement de la langue d'Oc. Au Nord, les consonnes, les articulations, l'absence de l'accent, le μονότονος; au Midi, les voyelles, les sons, l'accent, le chant. Le français se trouve ainsi avoir deux pères : le latin et le germain auquel il a emprunté les consonnes et les articulations. L'Anglais a tant de consonnes à prononcer que le temps semble lui manquer pour les articuler, ce qui a fait dire plaisamment à Voltaire que l'Anglais gagnait deux heures par jour sur le Français en mangeant la moitié des mots. Le Français, plus méridional, a moins de consonnes à articuler; mais il en a beaucoup encore. Aussi fait-il comme l'Anglais : il en supprime le plus qu'il peut dans la conversation. De là, les orthographes septentrionnales souvent contraires aux lois de la prononciation.

Les dialectes du Midi, en revanche, sont restés fidèles aux brillantes consonances, aux modulations suaves et variées des langues de Rome, et même d'Athènes, car le grec a été longtemps pratiqué dans notre Midi. Ceux qui les parlent prononcent, en les adoucissant, toutes les consonnes, d'ailleurs peu nombreuses, dont ils usent; et ils en font comme des liaisons harmonieuses de la mélodie des voyelles. Quant aux voyelles, tantôt graves, tantôt aiguës, elles n'ont pas toujours le même volume de vocalisation : elles rendent des

1. C'est Roquefort qui a, le premier, signalé cette erreur au début du dix-neuvième siècle, et c'est Diez qui a démontré scientifiquement que Roquefort avait raison (*Altromanische Sprachdenkmale*, Bonn, 1846.)

Digitized by Google

sons moelleux et éclatants, prennent des modulations tendres ou énergiques, flûtées ou retentissantes, se combinent, se lient, s'assouplissent de façon à rendre très rares la rauque aspiration ou la sourde nasalité. La langue d'Oc respecte les voyelles grecques et latines, tandis que le français les remplace par l'*e* muet. Elle est donc restée plus fidèle à son origine. « Pour bien parler français, dit l'abbé d'Olivet[1], il ne faut pas avoir d'accent », c'est-à-dire qu'il ne faut pas faire sentir le chant, l'accent tonique d'aucun idiome local, soit ancien, soit moderne. C'est le contraire dans les dialectes méridionaux : l'accent tonique rend la voyelle qui le porte plus ou moins ouverte, plus haute ou plus basse, sans influence du reste sur la mesure du temps donné à la prononciation, effet qui se retrouve identique dans le génie des langues grecque et latine.

De toutes ces précisions, nous devons conclure que l'épithète de « romane » au singulier n'appartient qu'à la langue primordiale, mère commune des langues néo-latines parlées par les Français du Nord comme par ceux du Midi[2], par les Italiens et par les Roumains comme par les Espagnols et les Portugais.

Tels sont les enseignements de la science actuelle[3]. Mais il n'en est pas moins certain qu'au Moyen âge les poètes et les écrivains du Midi de la France ont toujours considéré leur langue comme la véritable langue romane et qu'ils avaient coutume de l'appeler d'un seul nom : le *roman*, dérivé par abréviation de *lengua romana*. Ce mot fut employé tant

1. *Traité de prosodie française*, art. 2.

2. Diez, *Grammaire des langues romanes* (traduction française de Gaston Paris et A. Brachet, t. I, p. 93), admet l'identité primitive du roman sur le territoire gaulois, et il en est de même de Schlegel (*Essais littéraires et historiques*, Boun, 1849, p. 247.)

3. Voir Diez, *Grammaire des langues romanes*, t. I, introduction de A. Fuchs, *Die romanischen sprachen in ihrem Verhaeltnisse zum Lateinischen*. — Conf. Camille Chabaneau, note 36 ajoutée à l'édition Édouard Privat de l'*Histoire générale de Languedoc* (t. X, p. 168 et s.), et Paul Meyer, *La langue romane du Midi et ses différents noms* (*Annales du Midi*, t. I, p. 2 et s.).

Digitized by Google

que les dialectes ne furent pas trop divergents et individualisés d'une façon trop tranchée[1]. Il s'appliquait à la grande famille des langues romanes qui occupe l'Italie, le sud et l'ouest de la Suisse, la plus grande partie de l'ancienne Gaule, de l'Espagne et du Portugal. Mais, quand il prit sa forme spéciale de langue d'Oc confinant à d'autres langues romanes, c'est-à-dire au nord, à l'est, et, partiellement, au sud, il n'offre pas de limites bien précises. Comme l'a fait observer M. Paul Meyer dans ses cours du Collège de France[2], en quelque endroit qu'on place ses frontières, il y aura toujours des caractères linguistiques qui les franchiront et se continueront au delà, tandis que d'autres restent plus ou moins en deçà. Ces limites ont été recherchées et déterminées par M. Ch. de Tourtoulon et O. Bringuier dans une importante étude qu'ils ont fait paraître en 1876[3]. Elles ne sont pas différentes de celles que le maître de Dante Alighieri, Brunetto Latini, leur assignait dans son livre du *Trésor*[4] au treizième siècle. Si l'on s'en tient à certains phénomènes très généraux, tels que la persistance du son de l'*a* latin et celle de la diphtongue *au*, elles n'arrivaient pas jusqu'à la Loire, contrairement à ce qu'on a prétendu. Elles suivaient au nord une ligne ondulée qui partait de l'Atlantique à la hauteur de Blaye dans la Gironde. Elles continuaient parallèlement à la Dordogne, pendant quelques lieues, pour remonter au nord en englobant tout le département actuel de la Dordogne, un tiers de la Charente, toute la Haute-Vienne, sauf une étroite lisière à l'ouest, les deux tiers de la Creuse, le sud de l'Allier, le centre de la Loire. A partir de Lyon, elles

1. Diez, *Die Poesie der Troubadours*.

2. Leçon d'ouverture publiée dans les *Annales du Midi*, t. I (1889), p. 2, sous le titre : *La langue romane du Midi de la France et ses différents noms*.

3. *Étude sur la limite géographique de la langue d'Oc et de la langue d'Oïl*. Paris, Imprimerie Nationale. — Comparez M. Paul Meyer, *Annales du Midi*, I, p. 2 et Camille Chabaneau, note 36, p. 174 du t. X de l'*Histoire générale de Languedoc* (édition Privat).

4. *Li Livres dou Tresor*, liv. I, partie 4, chap. CXXIV (p. 167 de l'édition Chabaille).

Digitized by Google

suivaient le cours du Rhône de façon à comprendre une partie de l'Ain et de la Savoie. A l'est, les Alpes servaient de limites, englobant la partie supérieure de quelques vallées du Piémont. Il en était de même des Pyrénées du côté de l'Espagne, mais en s'arrêtant, du côté de l'ouest, aux pays basques, et, du côté de l'est, au Roussillon, qui appartenait à l'idiome catalan.

Comme on le voit, cette délimitation ne correspond au territoire d'aucun État, soit ancien, soit médiéval; et, à aucune époque, les habitants du territoire ainsi délimité n'ont formé une nation. Avant la conquête romaine, ce territoire a été occupé, soit successivement, soit cumulativement, par des peuplades de races différentes. Même au temps de l'Empire romain, il était divisé en plusieurs provinces, d'abord deux, puis cinq. Deux de ces provinces ayant été subdivisées au quatrième siècle chacune en deux autres, formèrent le vicariat des sept provinces de la Gaule qui comprenait l'ancienne Narbonnaise et l'ancienne Aquitaine, c'est-à-dire la moitié de l'ancienne Gaule[1]. Dans ce même siècle et aux siècles suivants, on donna à ces sept provinces le nom d'*Aquitaine* pris en général[2]. Cette division subsista jusqu'à l'usurpation des droits régaliens par les ducs et les comtes vers la fin de la seconde race de nos rois. L'ancien territoire de la Gaule se divisa en autant de petites souverainetés qu'il y avait de ducs et de comtes, et il n'y eut plus la même liaison entre les anciennes provinces du royaume. Mais, peu à peu, la Royauté reprit ses droits régaliens par des annexions successives à la couronne de France, annexions qui commencèrent avec le *saisimentum* du Comté de Toulouse en 1271 et qui se sont terminées par le traité de 1860 donnant le Comté de Nice et la Savoie.

Cependant, dès le douzième siècle, les dialectes de nos

1. Voir *Histoire générale de Languedoc* (édition Édouard Privat), t. II, note 34, pp. 68-72.

2. *Histoire générale de Languedoc* (édition Édouard Privat), t. II, note 40, n. 2 et s., pp. 82 et s.

Digitized by Google

provinces méridionales étaient devenus si divergents, et leur individualisation était si tranchée qu'on éprouva le besoin de désignations spéciales suivant l'importance de chacun de ces dialectes. De là, les dénominations de *provençal*, de *limousin*, de *catalan*, de *langue d'Oc*. Et si, à certaines époques, ces dénominations spéciales se sont étendues à l'ensemble de la langue, c'est pour des causes différentes, tantôt historiques, tantôt géographiques, tantôt littéraires.

II

De toutes les appellations données à la langue romane parlée dans le Midi de la France, la plus ancienne est celle de langue **provençale**. Mais, ainsi que l'a fait observer Dom Vaissete dans son *Histoire générale de Languedoc*[1], ce nom de « langue provençale » vient, non de la Provence proprement dite, dont le dialecte serait devenu, en vertu d'une certaine prééminence, la langue littéraire des autres provinces méridionales, mais de ce que l'on comprenait sous le nom de « Provence », au onzième, au douzième et même au treizième siècles, tout le territoire de l'ancienne *Provincia romana* constituée vers l'an 120 avant Jésus-Christ, plus tard appelée *Aquitaine*, c'est-à-dire non seulement la Provence proprement dite, mais encore la plus grande partie de l'ancienne Aquitaine, comprenant la Gascogne, le Languedoc et le Dauphiné. La tradition de l'antique *Provincia romana* était, en effet, restée vivante dans le Midi, malgré sa division sous l'Empire d'abord en deux, puis en cinq provinces. Par suite, on appelait *Provinciales* les habitants des régions auxquelles on avait étendu le mot de *Provincia*, et on a traduit plus tard en français par le mot « Proven-

1. Édition Édouard Privat, t. III, pp. 410, 867, 872 et *passim*; t. VI, p. 936 et t. X, note 6, pp. 26 et s. — Conf. t. X, note 36, pp. 168 et s., par Camille Chabaneau.

Digitized by Google

çaux » ce mot *Provinciales* qui signifiait simplement « Provinciaux ».

Le nom de *Provinciales* fut surtout employé à l'époque des Croisades pour distinguer les nombreux contingents qui se groupèrent pour aller conquérir la Terre-Sainte. Dès la fin du onzième siècle, on voit les chroniqueurs désigner sous le nom de *Provinciales* les habitants du Midi, et sous les noms de *Franci* et de *Francigenæ* ceux du Nord et du Centre. Mais cette désignation était, sinon nouvelle, du moins peu usitée, car ils prennent soin de l'expliquer, et leur définition n'est pas toujours semblable.

Voici, par exemple, un chroniqueur de la fin du onzième siècle, Raimon d'Agiles, qui accompagna en Palestine le comte de Toulouse, Raimond de Saint-Gilles (1096-1099). « On nomme *Provinciales*, dit-il, tous les peuples de Bourgogne, d'Auvergne et de Gascogne, ainsi que les Goths; quant aux autres, on les appelle *Francigenæ* (Français)[1].

Robert, moine de Saint-Remi de Reims, dans son *Histoire de Jérusalem*, ayant à parler d'un Aquitain, nous apprend que, dans son pays, on se servait plutôt de la désignation de *Provincial*[2]. Cependant, quelques chroniqueurs de la même époque ne comprennent pas parmi les Provinciaux les Gascons, et même les Goths ou Wisigoths. Tel est Fouchier de Chartres qui distingue formellement les Goths et les

1. « Omnes de Burgundia et Alvernia et Vasconia et Gothi *Provinciales* appellantur; ceteri vero *Francigenæ*. » — *Hist. Hierosol.*, p. 144; *Historiens Occidentaux des Croisades*, III, 244 c. — On donnait le nom de *Gothie* (ou *Septimanie*) à la partie de la Narbonnaise première qui demeura aux Wisigoths depuis la bataille de Vouillé (507). Mais, dans le cas actuel, il nous paraît qu'il s'agirait plutôt des pays que Constance, mort collègue de l'Empereur Honorius, assigna dans les Gaules aux Wisigoths à leur retour d'Espagne en 419 et qui comprenait en outre Toulouse et Bordeaux. — Conf. *Histoire générale de Languedoc* (édition Édouard Privat), t. II, note 57, pp. 19 et s.

2. « Habebat autem juxta se positum Aquitanicum, quem nos *Provincialem* dicimus. » (*Historiens Occidentaux des Croisades*, III, 327 c.)

Digitized by Google

Gascons des Provençaux composant l'armée du Comte Raimond de Toulouse[1]. Mais cette contradiction ethnique n'est qu'apparente. Elle ne fait pas obstacle à la distinction, plus générale et relativement vague, mais très caractéristique, qui faisait des gens du Midi des *Provinciales* et des gens du Nord des *Francigenæ*, comme en témoignent les écrits de certains chroniqueurs du temps, tels que Raoul de Caen et l'auteur des *Gesta Francorum Jerusalem expugnantium*[2].

Suivant le témoignage d'un autre auteur du temps[3], la distinction qu'on faisait entre les peuples qui habitaient la France était basée sur la langue qu'ils parlaient, et l'on appelait *Francigenæ* les peuples du nord et *Provinciales* ceux des provinces méridionales.

C'est ainsi que Pierre le Vénérable, abbé de Cluny[4], et Geoffroy d'Auxerre, abbé de Hautecombe, qui vivaient au douzième siècle, mettent « Nîmes en Provence » et qu'un autre chroniqueur, Robert, abbé du Mont-Saint-Michel[5], parlant du voyage qu'Alexandre III fit en France en 1162, dit que ce Pape arriva à « Montpellier en Provence ».

Les chroniqueurs du douzième siècle avaient coutume de mettre également Saint-Gilles en Provence, quoiqu'il fût sur la rive droite du Rhône et qu'il appartînt au diocèse de Nîmes. Aussi font-ils le pape Clément IV « provençal de nation », parce qu'il était né à Saint-Gilles[6]. Il en était de même des Templiers et des Hospitaliers qui avaient fait de Saint-Gilles le chef-lieu de leurs commanderies du Midi et qui donnaient le nom de « Provence » et de « Langue (ou

1. « Gens Raimundi comitis, Guascones et Provinciales. » (*Hist. Occidentaux des Croisades*, III, 349 *b*). Ce texte accuse nettement la distinction. Un précédent passage était moins précis : « Raimundus vero comes Provincialium cum Gothis et Guasconibus. » (*Lib. et loc. cit.*, 327 c).
2. Conf. M. Paul Meyer, *Annales du Midi*, t. I, p. 5.
3. *Gesta Tancredi*, c. 99.
4. Lib. 5, Épist. 4.
5. *Chronicon*, p. 781.
6. Martène, *Thesaurus novus Anecdotorum*, t. V, c. 106.

Digitized by Google

Nation) de Provence » à toutes nos provinces méridionales depuis les Alpes jusqu'à l'Océan. Une lettre du roi Jean de l'an 1341 nous montre que cette tradition existait encore au quatorzième siècle, car elle parle de « Saint-Gilles en Provence ».

Les chroniqueurs du Moyen âge vont plus loin encore. Ils placent le diocèse de Maguelonne dans la Provence[1]. Et ceux qui ont parlé de la bataille où périt le roi d'Aragon le 12 septembre 1213 disent qu'elle se donna à *Muret, en Provence*[2]. Un auteur du temps, Philippe Moukès, trouvère de Tournay (1243), a laissé une histoire en vers restée manuscrite où il comprend l'Albigeois dans la Provence, ainsi qu'en témoigne ce vers :

En Provence en Albigeois alla[3].

Étienne de Bourbon, originaire de Belleville (Rhône), dominicain, mort vers 1262, parlant des hérétiques Albigeois, les met de même en Provence[4]. Le géographe arabe Edrici, qui vivait au douzième siècle, place en Provence les villes de Montpellier, Béziers, Narbonne et Toulouse[5]. L'historien florentin Jean Villani, qui a écrit au commencement du quatorzième siècle, a attribué à la « Provence » le fameux chancelier de Philippe-le-Bel, Guillaume de Nogaret, originaire du Lauraguais : « Guillelmo di Nogareto, di Provenza[6]. » Lorsque, dans un tenson célèbre, le troubadour Raimon de Miraval, mort vers 1220, déclare que les Pro-

1. *Bollandistes*, avril, t. II, p. 676 *a*.

2. D'Achery, *Spicilegium*, t. X, p. 622; — Marca, *Hist. Hispanica*, c. 755.

3. Bibliothèque nationale, Ms. (n° 9634 de la Bibliothèque du Roi), aujourd'hui n° 4963, p. 147.

4. « Dicti sunt *Albigenses* quia illam partem *Provincie* quæ est versus fluvium Albam (le Tarn) primo in *Provincia* effecerunt. » Édition Lecoy de la Marche, p. 300.

5. Voyez Marcel Devic, *Les villes de la France méridionale au Moyen âge d'après les géographies arabes* (*Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, mars 1882).

6. *Istorie fiorentine*, l. 8, c. 63.

Digitized by Google

vençaux sont plus vaillants que les Lombards, il en donne pour motif qu'ils ont arraché leur patrie à la domination de Simon de Montfort et qu'ils l'ont rendue à leur comte légitime[1] : évidemment, en parlant ainsi, il n'avait pas en vue les seuls habitants du comté de Provence entre le Rhône et le Var, mais bien toutes les populations dépendantes du Comte de Toulouse, d'autant plus qu'il appartenait par sa naissance au Comté de Carcassonne et qu'il était un des troubadours affidés du Comte de Toulouse Raymond VI. Cette qualification de « provençal » a même été donnée au Comte de Toulouse Raymond V par le chroniqueur Geoffroi de Vigeois dans le récit de son entrevue à Beaucaire avec le roi d'Aragon, en 1174[2]. Enfin, on classait, au douzième et au treizième siècles, sous le nom de « Provençaux » tous les poètes qui écrivaient en langue vulgaire méridionale. Nous en trouvons la preuve dans deux manuscrits de la Bibliothèque Nationale qui nous racontent la vie des Troubadours[3] et qui qualifient de « provençaux » en particulier Pierre Cardenal, originaire du Velay; Bernard de Ventadour, originaire de la Dordogne; Pierre Rogier, originaire de l'Auvergne, et plusieurs autres troubadours toulousains, notamment Peire Guilhem (treizième siècle).

Quant aux Troubadours qui se sont servis du mot « provençal » pour désigner la langue qu'ils parlaient, Camille Chabaneau, malgré toutes ses recherches, n'a pu en retrouver que quatre dans sa savante étude *Sur la langue romane du Midi*[4], savoir :

1° L'auteur inconnu d'un poème didactique écrit probable-

1. Raynouard, *Choix des poésies originales des Troubadours*, t. V, p. 71.

2. Gaufridus, prior Vionsis, *Chronicon*, p. 321.

3. Du temps de dom Vaissete (dix-huitième siècle), ces manuscrits portaient les numéros 7225 et 7698 de la Bibliothèque du Roi. Ils sont aujourd'hui catalogués à la Bibliothèque Nationale sous le numéro 854 (pour le numéro 7225) et 1749 (pour le numéro 7698).

4. Note 36 du t. X de l'*Histoire générale de Languedoc*, édition Édouard Privat, pp. 168 et s.

Digitized by Google

ment en Provence, dont nous n'avons que le commencement; il manifeste l'intention d'écrire ce poème « en simple provençal, *en plan proensalés*[1] »;

2° Le bénédictin Raimond Féraud, prieur de la Roque-Esteron, mort vers 1324, dans sa *Vie de saint Honorat;*

3° Le grammairien Uc (Hugues) Faidit, qui vivait au treizième siècle et auquel on doit une grammaire provençale sous le titre de *Donatz provençals*[2]. Mais cette grammaire a été composée en Italie et pour des Italiens, à une époque où les auteurs italiens se servaient du mot « provençal » pour désigner l'idiome parlé d'une façon générale dans le Midi de la France, et en particulier dans la Provence, alors en faveur chez les Italiens, et qui était d'ailleurs la région la plus voisine de l'Italie;

4° Enfin, l'auteur, certainement italien, de la Vie de Ferrari, troubadour également italien.

Aux indications de Camille Chabaneau il faut joindre un auteur catalan de la fin du treizième siècle, cité par M. Paul Meyer[3], Jaufre de Foxà, qui, dans ses *Règles*, étend le langage de Provence au Viennois, à l'Auvergne, au Limousin et aux pays voisins[4].

De l'Espagne l'expression générale de « provençal » s'est étendue au Portugal dès le treizième siècle, car ses premiers poètes, et notamment le plus célèbre d'entre eux, le roi Denis (1279-1329), s'en est servi pour désigner les Troubadours et leur langue[5].

Dans la France du Nord, et à la même époque, on s'est

1. Ce poème a été publié d'abord en Allemagne par Mahn (*Gedichte der Troubadours*, t. I, p. 65, n° 2121), et ensuite par M. Paul Meyer dans *Romania*, t. I, p. 414.

2. Guessard, *Grammaire provençale de Hugues Faidit et de Raimond Vidal de Besaudun*, 2e édition, 1850, p. 71.

3. *Annales du Midi*, I, 7.

4. « Sapies que en trobar proençales se enten lengatges de Proença, de Vianes, d'Alvernya e de Limosi e d'aultres terras que llur son de pres » (*Regles d'en Jaufre de Foxà* dans la *Romania*, t. IX, 58.

5. Conf. Th. Braga, *Cancioneiro Portuguez da Vaticana*, p. LVIII.

Digitized by Google

également servi du mot « provençal » en lui donnant une signification identique.

Ainsi, Girbert de Montreuil, en son roman de la Violette, édité par Francisque Michel en 1834, fait chanter à son héros « un son provençal[1] »; et ce chant n'est autre que la chanson de Bernard de Ventadour, troubadour du Limousin, qui débute par ce vers :

Quan vei la lauzeta mover...

On peut lire dans l'ouvrage d'Achille Jubinal intitulé *Jongleurs et Trouvères* une « fatrasie » du treizième siècle où se trouvent ces mots :

Je sais bien cinquante sons
Tous provenciaus[2].

M. Paul Meyer cite, en outre, un curieux Inventaire de la bibliothèque de Jean de Saffres, chanoine de Langres, rédigé en 1365, où il est fait mention d'un manuscrit du poème de *Girart de Roussillon* «in provinciali lingua[3] ».

Mais ceux qui ont fait le succès anormal de la dénomination de « provençal » à la place de celle de « roman » sont les poètes italiens du treizième siècle qui s'étaient instruits, à l'école des Troubadours de Provence, c'est-à-dire Guittone d'Arezzo et son élève Dante Alighieri, quoique Dante Alighieri ait été un des premiers à appliquer le nom de *Langue d'Oc* à la langue parlée dans toute la France méridionale pour la distinguer de celle d'*Oïl* et de celle de *Si*, c'est-à-dire du français et de l'italien[4].

Ce qui a encore contribué au succès de cette appellation de « provençal », c'est, au siècle suivant, l'établissement à Avignon de la Papauté (1309-1377) qui avait attiré en Provence beaucoup de poètes italiens; et ceux-ci y avaient

1. Page 199.
2. Page 36.
3. *Girart de Roussillon*, traduit par Paul Meyer (Paris, 1884), p. CLXXV.
4. *De Vulgari eloquio*, lib. I, cap. VIII, 10; *Vita nuova*, XXV.

Digitized by Google

subi l'influence des Troubadours qui, à la suite de la Croisade contre les hérétiques Albigeois et de l'annexion du Comté de Toulouse à la couronne de France, s'étaient réfugiés dans cette région. Le voisinage de l'Italie avec la Provence, les relations naturelles qui s'ensuivaient et celles qu'avait rendues plus fréquentes encore l'établissement de la Papauté à Avignon, l'indépendance politique dont avait bénéficié la Provence plus longtemps que les autres provinces méridionales et qui lui avait permis de servir de refuge aux Troubadours ayant quitté plus ou moins volontairement le Comté de Toulouse à cause de leur patriotisme anti-français et de leur opposition au Clergé comme aux Sénéchaux royaux, tout cela avait contribué à grandir la Provence, à consacrer son importance littéraire et à faire donner son nom aux poètes qui y séjournaient comme à la langue qu'ils parlaient et à la littérature qu'ils produisaient. Mais, en réalité, la littérature ainsi appelé « provençale » ne doit pas être attribuée, soit exclusivement, soit principalement, à la Provence, car elle fut commune à tout le Midi français des Alpes à l'Océan Atlantique; et la Provence ne produisit ni un plus grand nombre de Troubadours, ni surtout les meilleurs. C'est donc abusivement qu'on fait aujourd'hui emploi du mot « provençal » pour désigner la langue propre du Midi de la France, ainsi que l'a reconnu M. Paul Meyer dans ses cours au Collège de France[1]. Et il est à regretter que cet abus se perpétue à la suite des Italiens d'abord et des Allemands ensuite jusque dans nos Facultés de Lettres méridionales.

* * *

Si nous devons surtout aux Italiens la dénomination de « provençale » qu'a reçue notre langue indigène du Midi, c'est aux Catalans que nous sommes redevables de l'appellation de **limousine** pour cette même langue. Mais nous ne trouvons cette dénomination dans les poésies d'aucun

1. *Annales du Midi*, t. I (1889), p. 14-15.

Digitized by Google

des anciens Troubadours. Raimon Vidal de Besaudun ou de Besalu est le premier qui l'ait indiqué dans son traité *Las Razos de trobar* comme étant le dialecte le plus correct[1]. Il s'agit d'un recueil de préceptes concernant la grammaire, la rhétorique et la poétique, où il est dit notamment : « Tout homme qui veut s'adonner à la poésie (*trobar*) ou la comprendre (*entendre*) doit d'abord savoir que nul idiome n'est si bien notre langage naturel et ne doit être le nôtre que celui qu'on parle en France, ou en Limousin, ou en Saintonge, ou en Quercy ou en Auvergne[2]. C'est pourquoi je vous dis que, quand je vous parlerai du Limousin, vous devez entendre toutes ces contrées et toutes celles qui les avoisinent ou qui sont aux environs. Tous ceux qui sont nés ou élevés sur ces terres parlent naturellement une langue correcte[3] ».

Nous avons déjà cité un compatriote de Vidal de Besalu, Jaufre de Foxá, qui s'exprime dans des termes semblables pour définir le provençal. Mais Vidal de Besalu va plus loin que Jaufre de Foxá. Il ajoute : « Et parmi toutes les terres de notre langage, il n'en est pas de plus autorisée pour la poésie que la langue limousine[4] ». Cette appréciation est d'autant plus digne de remarque que Raimon Vidal était grammairien en même temps que poète, et, par conséquent, plus apte à parler en connaissance de cause. Mais, en élar-

1. Guessard, *Grammaires provençales de Hugues Faidit et de Raimon Vidal de Besaudun*, 2e édition, 1850, p. 71.

2. Un manuscrit ajoute la Provence; mais cette mention fait défaut dans les trois autres manuscrits : elle doit être une addition de copiste plus ou moins prévenu en faveur de la Provence.

3. « Totz ome que vol trobar o entendre deu primeramen saber que neguna parladura non es tan naturals ni dreta del nostre lengatge com aquela de Franza o de Lemozi o de Santorge o de Caorci o d'Alvergna; per que eu vos dic que quant eu parlarai de Lemozi, totas aquellas terras i entendatz, totas lor vezinas que son environ d'ellas, e totz omes que en aquelas terras son nat o norit an la parladura natural e dreta ». Bastero, *Crusca provenzale*, p. 5; *Studj de Filologia romanza*, I, 357.

4. ... « E per totas las terras de nostre lengatge, fo de maior autoritat li cantar de la lengua lemozina que neguna autra. »

Digitized by Google

gissant comme il l'a fait l'étendue du mot « limousin » pour le rendre commun à toutes les terres voisines ou environnantes, parmi lesquelles il mentionne le Quercy, l'Auvergne et même la Saintonge (ce qui paraît moins vraisemblable), Raimon Vidal avait peut-être une raison : c'est qu'il manquait d'expression géographique désignant l'ensemble de ces contrées. Et, s'il les a comprises de préférence sous l'étiquette de « limousin », c'est qu'il s'est laissé influencer par la supériorité et par la réputation des Troubadours de cette province.

Ce n'est pas sans étonnement qu'on voit les Catalans appeler « limousine » une langue dont leur idiome était un dialecte. Ni l'importance du Limousin, ni le voisinage de cette province, ni aucune suprématie politique ne leur imposaient cette dénomination, tandis que la Provence ne cessait pas de faire partie des domaines de leur souverain, qu'ils étaient en relations constantes avec cette dernière province et que son dialecte avait beaucoup plus d'affinités avec le leur.

Dans la suite, les écrivains espagnols se sont également servis de l'expression « langue *limousine* » pour désigner notre langue indigène méridionale, notamment le marquis de Santillane, le plus ancien historien de la poésie espagnole, né en 1398. Il en a été de même de la plupart des écrivains postérieurs, comme de Sanchez[1].

On s'est demandé[2] si cette appellation avait été inculquée aux Catalans par Raimon Vidal ou si ce dernier l'avait trouvée déjà établie parmi eux. En l'absence de texte, on ne saurait rien préciser à cet égard. Ce qu'il y a de certain, c'est que, plus d'un siècle après, cette même appréciation était formulée par *Las Leys d'Amors*[3] notamment dans le passage suivant plus explicite encore que celui que nous a

1. *Colleccion de poesias Castillanas*, t. I, pp. LV et LVI.

2. Camille Chabaneau, *Histoire générale de Languedoc* (édition Édouard Privat), note 36, p. 171. — Conf. Mila y Fontanals, *De los Trovadores en España*, p. 481.

3. Voir *Las Flors del Gay Saber estier dichas Las Leys d'Amors*, publiées par Gatien-Arnoult, Toulouse, 1842, pp. 213 et 402.

Digitized by Google

donné Gatien-Arnoult et qui a été publié par Camille Chabaneau[1] : « Cil que han bona e adreyta parladura e bon lengatge e drechurier de parlar bon cas, coma en Lemozi e una gran partida d'Alvernha e en autres terras a lor vezinas, regularmen fan termenar lo nominatiu el vocatiu singulars en . s . els plurals ses . s ., e aytal parladura han seguida e pauzada en lors dictaz li antic trobador. Per que nos seguen aquela lor bela maniera... »

De ces constatations il résulte que la dénomination de *limousine* ainsi appliquée à notre langue indigène méridionale tenait, à la différence de celle de *provençale*, à des causes se rattachant à la langue elle-même et qu'elle était due à une supériorité, alors généralement reconnue, du dialecte limousin.

Il faut ajouter que, sinon à Limoges même, du moins dans les contrées voisines et en dépendant, notamment dans les pays qui forment aujourd'hui les départements de la Dordogne et de la Corrèze, il y eut une véritable pléiade de Troubadours qui dut contribuer à populariser et à rendre célèbre le dialecte dont ils avaient usé. Ainsi, sur les quatre ou cinq cents Troubadours dont on a conservé les noms, il y en a bien une vingtaine qui sont originaires du Limousin, et six d'entre eux comptent parmi les plus réputés. Tels sont Bernard de Ventadour, assurément un des plus illustres; puis, Bertran de Born qui a chanté la guerre, Arnaut Daniel qui a chanté l'amour et Giraut de Borneil qui a chanté la droiture, tous trois considérés par Dante Alighieri comme les maîtres de la poésie lyrique dans les trois sujets qu'elle peut se proposer : la bravoure, l'amour et la vertu; enfin Arnaut de Mareuil et Gaucelm Faidit. Il n'est donc pas surprenant qu'ils aient fini par faire pour le dialecte limousin, selon la remarque de Giammaria Barbieri[2], ce qui a été fait plus tard pour le toscan en Italie.

1. *Histoire générale de Languedoc* (édition Privat), note 36, p. 171, renvoi 2.

2. *Origine della poesia rimata*, p. 28.

Digitized by Google

* * *

Entre tous les dialectes dérivant de la langue romane, le **catalan** est, assurément, celui qui a conservé le mieux et le plus longtemps les caractères typiques de la langue indigène du Midi de la France.

Dès le treizième siècle (vers 1220), un troubadour né en Provence, Albert ou Albertet de Sisteron, fait des Catalans les représentants attitrés des peuples du Midi par rapport à ceux du Nord représentés par les Français, ainsi qu'en témoigne la tenson où il demande à un moine de lui faire connaître son sentiment sur la valeur respective des deux peuples.

Monge, digatz segon vostra sciensa
Qualz valon mais Catalan Franses?[1].

Et il subdivise les Catalans en Gascons, Provençaux, Limousins, Auvergnats et Viennois :

E met de sai Gascuenha e Proensa
E Limosin, Alvernh' e Vianes[2].

Vers la même époque, Dante Alighieri considérait l'Espagne, c'est-à-dire la Catalogne, comme le siège principal des langues vulgaires parlées dans notre Midi[3].

D'autre part, le catalan est le dialecte qui s'est maintenu le plus longtemps dans les actes officiels. Il n'a été remplacé par le castillan que par un décret de l'an 1724[4]. C'est donc celui qui s'est montré le plus résistant à la poussée des autres dialectes.

Mais nul, au Moyen âge, n'a donné le nom de « catalan » à la langue romane, même lorsqu'on la qualifiait de proven-

1. Raynouard, *Choix des poésies des Troubadours*, t. IV, p. 35 ; — Mila y Fontanals, *De los Trovadores en España*, p. 164.

2. Comparez Lacurne de Sainte-Palaye, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXIV, p. 681.

3. *De vulgari eloquio*, lib. I, cap. 8.

4. Voir Villanueva, *Viage a las Iglesias de España*.

Digitized by Google

çale ou de limousine. Il faut arriver jusqu'à Bastero[1] et à Andres[2], deux catalans qui ont écrit en Italie et en italien, pour les voir placer en Catalogne l'origine de la langue et de la poésie alors dites provençales. Et leur opinion a trouvé des échos non seulement en Espagne avec Torres-Amat et d'autres écrivains espagnols plus patriotes que véridiques, mais encore en France avec l'abbé De la Rue dans ses *Essais historiques sur les Jongleurs et les Trouvères* publiés en 1834[3].

Au reste, les traditions historiques à cet égard étaient si peu conservées et les connaissances linguistiques si peu averties qu'on voit, au dix-septième siècle, par un retour piquant, les Limousins attribuer aux Catalans ce que les Catalans avaient précisément attribué aux Limousins quelques siècles auparavant. Un manuscrit du commencement du treizième siècle venait d'être découvert, et un chroniqueur de Limoges, dont Camille Chabaneau ne nous a pas révélé le nom, l'appréciait de la façon suivante : « Pour le langage, il est fort différent de celui qui se parle, étant mieux catalan que limousin, duquel langage on ne peut douter, d'autant que les Catalans parlent à présent le même langage, et même que leur premier vicomte était limousin[4] ».

Ainsi avaient fait pour le provençal plusieurs écrivains du seizième siècle, tels que Michel de Nostre-Dame (Nostradamus) dans son *Histoire de Provence* et Blaise de Vigenère dans un curieux *excursus* de sa traduction des *Commentaires de César*. Amenés à comparer l'ancien provençal avec les patois parlés de leur temps, ils leur trouvaient si peu de rapports, qu'ils l'assimilaient plutôt au catalan. Mais ils

1. *Crusca Provenzale* (Roma, 1724), pp. 7 et s.

2. *Dell' origine, progresso e stato attuale d'ogni litteratura* (Parma, 1788), t. I, p. 297.

3. T. I, p. xxxiij.

4. *Annales manuscrites de Limoges.* — En ce qui concerne ce « premier vicomte limousin », on peut consulter l'ouvrage de Torres-Amat, intitulé : *Memorias para ayudar a formar un dictionario critico de los escritores catalanes*, p. xliii, et le tome I de la *Real Academia de Barcelona*, p. 580.

Digitized by Google

n'allaient pas jusqu'à mettre en Catalogne l'origine de la langue et de la poésie provençale, ainsi que l'avaient fait Bastero, Andres, Torres-Amat et leurs émules.

Tout en reconnaissant que le catalán d'aujourd'hui est plus près de la langue classique des Troubadours que les dialectes actuels du Midi de la France, nous devons nous en tenir à ce qu'a enseigné Mila y Fontanals et ce qui avait été déjà dit à peu de chose près dès le dix-huitième siècle par Sanchez dans sa *Colleccion de Poesias castellanas anteriores al siglo XV*[1] et, près de deux cents ans auparavant par Escolano dans un passage souvent cité de son *Histoire de Valence*, à savoir que les langues catalane, provençale et limousine formaient une seule langue, tirant son origine du latin et se distinguant seulement par des formes dialectales particulières dont celles du Limousin devinrent surtout classiques.

* * *

Voici un autre nom donné à la langue d'Oc. Il a l'avantage de s'appliquer non plus à une seule province comme les appellations de « provençal », de « limousin » et de « catalan », mais à l'ensemble des dialectes romans parlés dans le Midi de la France et de l'autre côté des Pyrénées. C'est celui de **langue d'Oc** (*lingua Occitana*). Malheureusement, il n'a pas la sanction des érudits parce qu'il a été restreint à la province à laquelle ce nom est resté. Vainement, au commencement du dix-neuvième siècle, des poètes comme Fabre d'Olivet[2] et des glossateurs comme Rochegude[3] ont essayé de ressusciter l'ancien mot latin *Occitania* et ses adjectifs dérivés : « Occitanique » et « Occitanien ». Ni le mot ni ses dérivés n'ont pu s'acclimater dans la langue scientifique, au grand regret de l'érudit allemand Diez[4] qui les trouvait particulièrement appropriés et commodes. Ils sont pourtant conformes à l'histoire.

1. Page 92. Cette publication date de 1779.
2. *Poésies Occitaniques.*
3. *Parnasse Occitanien* et *Glossaire Occitanien.*
4. *Die Poesie der Troubadours.*

Digitized by Google

Jusqu'à la fin du treizième siècle nous voyons les Méridionaux être qualifiés de « Provençaux » ou être désignés comme appartenant à la « langue provençale ». Ainsi, à Montpellier, les marchands qui se rendaient aux foires du Nord étaient placés, pour la sauvegarde de leur personne et de leurs marchandises, sous la conduite d'un fonctionnaire spécial élu par les Consuls et qui porta d'abord le titre de « capitaine et consul aux foires de Champagne et de France », d'après un acte de 1246 cité par Bourquelot[1], puis celui de « capitaine des marchands de la langue provençale », d'après des lettres de Jacques II d'Aragon en date du 21 novembre 1289, rapportées par Dom Vaissete[2] et adressées aux gardiens des foires de Champagne[3].

Mais, l'année suivante, un acte du quatrième des nones (ou du 2) de février 1290, cité par Catel[4], donna à Jean Chrétien la qualité de « capitaine de Montpellier et des marchands provençaux de la langue qu'on appelle communément Langue d'Oc[5].

Peu après, on voit la Chancellerie royale mettre en usage, de son côté, le nom de « langue d'Oc[6] ». Le roi Philippe le

1. *Études sur les foires de Champagne*, dans les *Mémoires présentés à l'Académie des Inscriptions*, t. V, 1, 151.

2. *Histoire générale de Languedoc* (édition Édouard Privat), t. X, Preuves, col. 244.

3. ... « quod consules Montepessulani ab antiquis temporibus citra habuerunt et habere consueverunt capitaneum in nundinis Campanie pro se et aliis mercatoribus *lingue Provincialis*... »

4. *Mémoires de l'Histoire de Languedoc*, p. 42. — Conf. *Histoire générale de Languedoc* (édition Privat), t. X, note 6, p. 28, c. 1.

5. ... « a domino Joanne Christiani, capitaneo Montispessulani et mercatorum Provincialium, de lingua que vulgariter appellatur *Lingua d'Oc.* »

6. *Histoire générale de Languedoc* (édition Édouard Privat), t. III, pp. 867-877 et t. X, note 6, pp. 26 et s. — Nous ne faisons pas état du testament de Lancelot d'Orgemont, retenu à Sorèze (Tarn), le 25 janvier de l'an 1285 (1286), car il paraît apocryphe et ce personnage même semble n'avoir jamais existé (*Histoire générale de Languedoc*, t. X, note 6, p. 7 et p. 29, renvoi 2). Nous ne tenons pas compte davantage de la prétendue épitaphe de Simon de Montfort rapportée par Besse dans son *Histoire de Carcassonne*, p. 151; car c'est un faux

Digitized by Google

Bel s'en est notamment servi dans des lettres datées de Paris le samedi d'avant les Rameaux de l'an 1294 (1295), suivant lesquels il commet deux Italiens ou Lombards pour la levée d'un certain droit, qu'il avait sur les marchandises vendues « dans la ville de Nîmes, dans la province de Narbonne et dans tout le *pays* ou *langue* d'Oc : « in civitate Nemausensi et provincia Narbonensi ac tota *terra* sive *lingua* de Hoc[1] ».

On voit, par cette citation, que le mot « langue » (*lingua*) était synonyme de « terre » ou pays (*terra*). Tel était, en effet, l'usage au Moyen âge. Il s'est perpétué dans la suite, car, au seizième siècle, nous voyons Symphorien Champier, parlant de l'entrée de Bérald en France, dire dans son *Histoire de Savoye :* « Messire Bérald entra en *langue* gallique. » Et, lorsque l'ordre de Malte s'organisa après 1530, il fut divisé en huit régions appelées « *langues* » ou « *nations* » (Provence, Auvergne, France, Italie, Aragon, Allemagne, Castille, Angleterre, cette dernière remplacée depuis la Réforme par l'Anglo-Bavière).

Les lettres royales de Philippe le Bel que nous venons de citer écrivent le mot *Hoc* avec un *H*. Il en est de même dans un acte dressé quelques mois après par un des deux procureurs nommés par le roi pour la levée du droit susmentionné. Mais, dans la plupart des autres documents qui suivent, l'*H* est supprimée et l'on n'y voit que les deux dernières lettres : *Oc*. On peut en juger, notamment, par un mémoire politique rédigé par ordre de Philippe le Bel en 1297 (1298), où on lit, à propos de la levée d'un subside de guerre : « Item, pour ladite cause, des preslaz et des clercs de *langue d'Oc*, c'est à savoir des sénéchaussées de Tholose, de Carcassonne et de Beaucaire[2] ».

En un discours prononcé au Consistoire de 1302 tenu au sujet de ses différends avec le roi Philippe le Bel, le pape

fabriqué à plaisir plusieurs siècles après (*Histoire générale de Languedoc* (t. VI, pp. 519-520 et t. X, note 6, p. 29).

1. *Histoire générale de Languedoc* (édition Privat), t. X, Preuves, n° 66 (xxxv), III, c. 247.

2. *Recueil des Ordonnances*, t. I, pp. 554 et 642.

Digitized by Google

Boniface VIII se sert des termes *linga d'Och*[1]. Ici, l'H suit le mot *oc*, au lieu de le précéder. Mais, dans la suite, les H disparaissent, et le substantif *oc* lui-même est remplacé le plus souvent par l'adjectif dérivé « lingua *occitana* ». Nous en trouvons la preuve, notamment, dans les lettres de convocation en date du 14 août 1302 que fit l'archevêque de Narbonne Egidius pour un concile qui devait se réunir dans la ville de Nîmes[2] et dans les lettres de confirmation des privilèges donnés par Louis X le Hutin le 1er avril 1315 aux « communautés, châteaux, villes et lieux de la langue Occitane, *lingue occitane*[3] ». Le successeur de Louis le Hutin, Philippe le Long, s'exprime de même dans plusieurs de ses lettres, entre autres dans celles du 7 avril de l'an 1317[4] par lesquelles il déclare qu'il a fait assembler à Bourges les députés des bonnes villes de son royaume « spécialement de la langue Occitane, et *lingue specialiter Occitane* ». La rubrique d'une autre Ordonnance de 1317 nous apprend que les actes étaient rédigés en latin lorsqu'ils étaient destinés aux populations occitanes, tandis qu'ils étaient rédigés en français pour les populations françaises : « Super pacto monetarum fuit scriptum prout sequitur bonis villis, videlicet Gallicanis in gallico, et Occitanis in latino[5]. » Une ordonnance de 1320 s'adresse à tous les pays de langue *occitane* : « in partibus lingue Occitane[6] ».

La division de la France en deux parties d'après les langues qui y étaient parlées est nettement indiquée par l'article 7 de l'ordonnance du roi Philippe le Long, donnée à Bourges le 17 novembre 1318, où il est dit que les personnes

1. *Preuves* du Différend de Boniface VIII, p. 79.
2. *Histoire générale de Languedoc*, édition Privat, t. X, Preuves, nº 115 (LVII), c. 399.
3. Boutaric, *Documents relatifs à l'histoire de France sous Philippe le Bel*, pièce nº VII. Boutaric lui donne la date de 1297 ; mais M. Paul Meyer estime que ce mémoire n'a pu être rédigé qu'en 1298. (*Annales du Midi*, I, p. 12, renvoi 3.)
4. *Recueil des Ordonnances*, t. I, p. 644.
5. *Ibid.*, t. I, p. 754.
6. *Ibid.*, t. I, p. 746.

Digitized by Google

expertes et intelligentes seront mises aux requêtes des pays de langue occitane (*occitane*) et de la langue française (*gallice*).

Dans la suite, le nom de « langue d'Oc » (*lingua Occitana*) n'a pas cessé d'être en usage soit dans les chartes, soit dans les chroniques, pour désigner les provinces du Midi de la France. Mais il paraît parfois ne s'appliquer qu'au Comté de Toulouse, si l'on s'en tient à l'interprétation du passage de la complainte sur la mort de Robert, roi de Sicile et comte de Provence (1343), où il est dit :

La lengua d'Oc en deura sospirar
E Proensals planher e gaymentar[1].

Cependant, on considérait comme pays de langue d'Oc certains territoires qui n'ont jamais fait partie de la province proprement dite de Languedoc. Tel était le territoire de Lyon d'après un procès qui eut lieu en 1331 entre les Religieuses de la Déserte et l'Archevêque de Lyon au sujet des vignes situées non loin de la ville. Dans l'enquête qui fut ordonnée, certains témoins prétendirent que ces vignes dépendaient de la Bourgogne, tandis que d'autres témoins (les plus nombreux) assurèrent que la ville ainsi que ses faubourgs étaient et avaient été de tout temps considérés de la langue d'Oc, et que telle était l'opinion des magistrats du Parlement de Paris et des officiers de la Chancellerie royale[2].

Quoiqu'il fût longtemps d'usage au Moyen âge, et même plus tard, de désigner les pays et les nationalités par le mot « langue » (*lingua*), ainsi qu'on peut en juger par les exem-

1. Bartsch, *Denkmaeler*, p. 51.

2. « Iaquemetus Balbi, civis Lugdunensis... dicit quod civitas Lugduni reputatur in Francia esse de *lingua d'Oc*... Item dicit et proponit dictus procurator... quod communitas Lugdunensis, cum suis suburbiis... sunt et fuerunt, et esse (et) fuisse reputantur de linga *hoquotina* seu de *linga d'Oc*, et quod dicta civitas Lugduni... per dominum regem Francie, et Parisius, in regio parlamento et per magistros dicti parlamenti, et per omnes publice reputantur... esse de linga *hoquotina*, seu de *hoc*. » — *Les possessions du prieuré d'Alix en Lyonnais* (Lyon, 1883), p. 8, par G. Guigue.

Digitized by Google

ples donnés dans le *Glossaire* de Du Cange, v° *Lingua*[1], et par l'organisation de l'Ordre de Malte que nous avons déjà mentionnée, ce mot se retrouve parfois, dès cette époque, avec son sens naturel de langue parlée. Un troubadour de la fin du treizième siècle, Bernard d'Auriac, dit « le maître (*mayestre*) de Béziers », décédé vers 1285, nous le montre dans ces vers où il met en opposition les deux langues d'Oïl et d'Oc :

E auziran dire per Arago
Oïl *e* nenil *en luec d'*oc *e de* no.

Et il en est de même de Dante Alighieri lorsqu'il distingua la langue d'*Oc* de la langue d'*Oïl* et de celle de *Si*, c'est-à-dire du français et de l'italien[2].

* * *

Nous avons déjà dit quelles étaient les limites géographiques de la langue d'Oc d'après les savantes recherches de Ch. de Tourtoulon et O. Bringuier. Dans l'étendue de ces limites, il fallait distinguer, autrefois comme aujourd'hui, de nombreux dialectes, différant plus ou moins entre eux; et ces différences étaient parfois si accentuées qu'on pouvait considérer ces dialectes comme des langues distinctes. C'est ainsi que le troubadour Raimbaut de Vaqueiras[3], mort en 1226, considérait le gascon de son temps comme une langue étrangère au même titre que le français, le castillan et l'italien, car il composa un *descort* dont chaque couplet était dans une langue différente[4]. Il en était de même du Toulousain Guilhem Molinier, qui écrivait ses *Leys d'Amors* au milieu du quatorzième siècle. Il se refusait à voir dans le gascon un dialecte de sa langue. Il l'appelait « lengatge

1. IV, 121-122.
2. *De vulgari eloquio*, lib. I, cap. VIII, 10 et *Vita nuova*, XXV.
3. Canton de Baumes, arrondissement d'Orange, département de Vaucluse.
4. Raynouard, *Choix de poésies des Troubadours*, t. II, p. 226; Rochegude, *Parnasse Occitanien*, p. 79.

Digitized by Google

estranh », tout comme le français, l'anglais, l'espagnol et le lombard : « e apelan lengatge extranh coma frances, engles, espanhol, gasco, lombard[1] ». Il est vrai que la rédaction en vers du passage correspondant des *Leys d'Amors* est moins exclusive pour le gascon. Elle dit seulement qu'il « s'éloignait de la langue d'Oc ».

Nostras leys ques oc *oz o dizon...*
Li Peyragorc elh Caerci,
Velay, Alvernhe, Lemozi,
Rozergue, Locues (?), *Gavalda*[2],
Agenes, Albeges, Tholza.
Ysshamens son de nostra mers
Carcasses, Narbonna, Bezers,
E tug cil que son lor sosmes,
E Montpellier et Agades,
Pero de nostras leys s'aluenha
La parladura de Gascuenha[3].

En revanche, nous voyons le dialecte de Toulouse être apprécié d'une façon toute particulière dès le treizième siècle par Peire Cardenal (1210-1230). Et, lorsque ce troubadour le compare à celui des autres villes, non seulement il le trouve supérieur, mais encore il ne peut s'empêcher d'être choqué par l'infériorité des dialectes des autres villes au point de les haïr (*azire*).

Toloza, quan m'albire
Vostre fag valen
E vostre parlar gen
Autres ciutats azire
De bel captanemen.

Cette appréciation est d'autant plus digne de remarque que Peire Cardenal était originaire du Puy-en-Velay et par conséquent hors de soupçon, comme l'a fait observer Case-

1. T. II, p. 388.
2. Le Gévaudan.
3. Voir Luchaire : *Les Origines linguistiques de l'Aquitaine* (Paris, 1877) et *Études sur les Idiomes pyrénéens de la région française* (Paris, 1879).

Digitized by Google

neuve[1], « d'avoir voulu donner une gloire non méritée à une ville si éloignée du lieu de sa naissance ».

Toulouse a conservé si longtemps cette réputation que, non seulement on la faisait la métropole de la langue d'Oc, mais encore on donnait également son nom à cette langue, ainsi que nous l'apprend un auteur italien, Giovan Giorgio Trissino, dans un dialogue intitulé *Il Castellano* et imprimé à Vicence l'an 1629. « Il y a, dit-il, trois manières de désigner les langues : par le genre, par l'espèce et par l'individu. On les désigne par le *genre* quand on dit : la langue Italienne, la langue Espagnole, la langue Française et leurs similaires, et par l'*espèce* quand on les appelle la langue Sicilienne, la langue Toscane, la langue Castillane, la langue Provençale et leurs similaires. Mais on peut les désigner aussi individuellement, et on les appelle la langue Florentine, la langue Messinoise, la langue Tolétaine, la langue Toulousaine et leurs similaires[2]. »

A l'époque où écrivait Giovan Giorgio Trissino, le dialecte Toulousain avait reçu un nom spécial qui est resté populaire, celui de *lenguo moundino*, que lui donne en particulier Pierre Goudelin (*Peire Goudouli*) dans ses poésies languedociennes. Et ce nom de *moundino*, les lexicographes l'ont fait dériver du mot *Ramoundino*, la « langue des Raimond », comtes de Toulouse[3]. On désignait, en effet, sous les noms

1. *L'origine des Ieux Fleureaux*, p. 55.

2. « Quando la lingua se nomina come genere et a genere comparata, non si puo drittamento per altro che per il nome del genere nominare : come lingua Italiana, Spagniola, lingua Francese et simili ; et quando come specie, et a specie comparata si nomina, si dee per il nome de la specie nominare : como lingua Siciliana, lingua Toscana, lingua Castigliana, lingua Provencale e simili. Maquando poi come individuo si dico come lingua Florentine, lingua Messinese, lingua Toletana, lingua Tolosana et simili, et chi altramente fa, erra. »

3. Voir, notamment, Gabriel Azaïs (*Dictionnaire des idiomes romans du Midi de la France*) ; Frédéric Mistral (Dictionnaire provençal-français) ; Noulet (*Œuvres de Pierre Goudelin*, Toulouse, 1887, Glossaire, p. 453) ; le baron de Lassus dans sa notice sur Bertrand Larade, poète de Montréjeau (p. 67), et M. J.-Félicien Court dans une lettre à *La Dépêche* (de Toulouse) du 24 janvier 1898.

Digitized by Google

de *terra ramondina* le domaine des Comtes de Toulouse, et de *ramoudis*, *ramoundinas*, *ramoundin*, *ramounden* les vassaux des Comtes de Toulouse et ce qui appartenait aux Raimond. Ce nom de « Raimond » était devenu le nom dynastique des Comtes de Toulouse. Il a été porté par sept Comtes de Toulouse, et les monnaies qu'ils ont frappées s'appelaient *mounedo ramoundino*, *liura ramoundina*, *sol ramoundin*.

Cette origine a été contestée[1]. L'abbé Fabre d'Envieu repousse l'aphérèse de *ramoundino* en *moundino* parce qu'elle aurait trop dénaturé le sens du mot. Il croit plutôt que *moundino* signifie « mondaine » par opposition au latin qui était la langue des clercs et des lettrés; et ce mot de *moundino* voulait dire « vulgaire » ou « populaire ». Dans l'ancienne langue française, « mondain » avait le sens de « laïque » au témoignage de Lacurne de Sainte-Palaye[2]. Et l'abbé Fabre d'Envieu en tire cette conséquence que l'expression *lenguo moundino* a très bien pu signifier « langue des laïques », en usage chez les « gens du monde », chez les séculiers.

Mais une autre explication a été donnée. L'adjectif *mounde* (du latin *mundus*) signifie « net, propre, pur, élégant », et le verbe *moundar* signifie « nettoyer le grain, cribler » (du latin *mundare*). C'est dans ce sens que Goudelin applique aux jeunes filles de Toulouse le mot de *moundineto*, diminutif de *moundino*, ainsi nommées, dit-il, « perço que per excellenço soun mundulce, jantios, proprios, graciosos ». Dès lors, on peut se demander si le mot *lenguo moundino* n'avait pas signifié la langue pure ou la langue qui, dans la pensée des Toulousains, se distinguait des autres dialectes d'Oc par sa pureté et sa netteté, comme au temps de Peire Cardenal.

Dans tous les cas, cette appellation de *lenguo moundino*

1. Voir l'article de l'abbé Fabre d'Envieu (*Revue de Comminges*, 1896, pp. 301 et s.). Il a été reproduit par la *Revue des Pyrénées*, 1898, pp. 190 et s.

2. *Dictionnaire de la langue françoise*, v° *mondain*.

Digitized by Google

pour désigner le dialecte de Toulouse semble n'avoir été en usage qu'au temps de Goudelin, c'est à-dire au dix-septième siècle, ou tout au plus au seizième, ce qui contredirait son origine remontant jusqu'aux Raimond, comtes de Toulouse, dont le dernier représentant est décédé en 1249.

* * *

Il est une autre expression dont on s'est servi parfois dans le Nord de la France pour caractériser la langue parlée dans le Midi : c'est celle de **poitevine**.

Quoiqu'elle soit de nature à surprendre, cette expression s'explique quand on se rappelle qu'un des plus anciens et des plus brillants Troubadours fut Guillaume IX (1071-1127), duc d'Aquitaine et comte particulier de Poitiers[1]. Les Français du nord ont bien pu considérer la langue littéraire dont il usait comme étant celle de son comté poitevin. Mais, en réalité, Guillaume de Poitiers n'a employé que la langue d'Oc; et il en fut de même de tous les Troubadours aquitains qui vinrent après lui, depuis Geoffroi Rudel jusqu'à Savaric de Mauléon. Le dialecte parlé en Poitou, et qui s'étend à l'Angoumois et à la Saintonge, appartient à la langue d'Oïl. Comme le gascon, il fut dédaigné des poètes courtois et resta réduit à la littérature populaire.

Nous avons cité Girbert de Montreuil représentant le héros de son roman *La Violette* chantant une chanson du troubadour limousin Bernart de Ventadour et la qualifiant de « son *provençal* ». L'auteur du roman de *Guillaume de Dôle* a rapporté également cette chanson :

Quan vei la lauseta mover...

Mais il en fait « un son *poitevin*[2] ». Il confondait donc le provençal et le limousin avec le poitevin. Il en est surtout

1. En cette dernière qualité, la plus connue, il était Guillaume VII. — Hauteserre (*Rerum Aquitanicarum*, 2e partie, p. 498) a donné onze de ses pièces lyriques. Il avait aussi composé un récit de son expédition en Terre-Sainte.

2. *Archives des missions scientifiques et littéraires*, t. I (1850), p. 289.

Digitized by Google

ainsi de Girbert de Montreuil, car, en rapportant une autre strophe d'une chanson de Bernard de Ventadour, il n'en fait plus « un son provençal », mais « un bon son *poitevin*[1] ».

Quant aux chansons « poitevines » de *Dom de Nanteuil*[2], elles paraissent n'avoir pas un caractère dialectal bien marqué; et il en est de même des « sons » gascons, auvergnats et poitevins dont il est question dans le *Tournoiement Antecrist* de Huon de Méry[3].

On ne saurait dire également si la « chanson *auvergnace* » dont parle l'auteur de Guillaume de Dôle[4] et le « roman d'Amaouri en *auverniaus* » qu'enregistre un Inventaire de la bibliothèque du château de la Ferté-en-Ponthieu remontant au quatorzième siècle[5] ont été réellement composés en Auvergne[6].

Quant aux dialectes qui se parlent dans la Savoie, la Suisse romande, une partie du Dauphiné et du Lyonnais et qui sont étroitement apparentés entre eux, ils diffèrent beaucoup de la langue courtoise parlée par les Troubadours. Malgré leurs différences, Diez les considérait comme appartenant à la langue d'Oc, et Lamartine, parlant du poème de *Mireio* dans ses « Entretiens », dit qu'il avait compris la langue de Mistral grâce à sa connaissance de la langue vulgaire du Dauphiné. Mais Ascoli[7] trouve à ces dialectes des caractères qui n'existent que chez eux, et qui leur sont communs tantôt avec la langue d'Oc et tantôt avec le français. Aussi en a-t-il formé un groupe linguistique distinct, auquel il a donné le nom de *franco-provençal* et qui embrasse, en gros, l'ancien royaume de Bourgogne. Son domaine propre comprend toute la Savoie, la Suisse romande, la Bresse,

1. Édition Francisque Michel, p. 19.
2. *Romania*, t. XIII, p. 21.
3. Édition Tarbé (Reims, 1851), pp. 13 et 15.
4. Vers 4635 de l'édition G. Servois.
5. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 3e série, III, 562.
6. Conf. M. Paul Meyer, *Annales du Midi*, I, p. 9.
7. *Schizzi franco-provenzali*, dans l'*Archivio glottologico italiano*, t. III, p. 61.

Digitized by Google

une partie du Dauphiné et du Lyonnais, où il règne dans toute sa pureté. Puis, suivant les expressions de Camille Chabaneau[1], « il pousse, comme des pointes, en droite ligne, au midi dans le provençal jusqu'à la mer, au nord dans le français jusqu'aux Vosges. » On peut citer dans ce dialecte franco-provençal un poème sur *Alexandre* remontant au onzième siècle et dû au troubadour Albéric de Besançon (ou de Briançon, d'après M. Paul Meyer); mais il n'en reste qu'un fragment d'une centaine de vers[2].

* * *

Après tant d'appellations diverses suivant les époques et suivant les pays, il importerait d'employer désormais une dénomination générale qui caractérise la langue mère de nos régions méridionales et qui puisse s'appliquer à tous les dialectes et à tous les sous dialectes procédant d'elle.

Ce n'est point celle de *romane*, car elle est trop étendue et s'applique aussi bien à la langue française qu'à la langue d'Oc, à la langue espagnole qu'à la langue portugaise, à la langue italienne qu'à la langue roumaine, toutes ces langues ayant la même origine latine.

Ce n'est point non plus l'expression de *provençale,* qu'ont fait prévaloir d'abord les Italiens du treizième siècle, et, à leur suite, les érudits modernes de l'Allemagne, car elle a une signification géographique trop particulière et trop restreinte, comme le sont également les appellations de « limousine » ou de « catalane », de « poitevine » et « d'auvergnate ».

D'autre part, l'expression *Oc* rappelle trop également l'ancienne province de Languedoc.

Il semble, dès lors, que la meilleure dénomination générale à employer serait celle d'*Occitanie* avec ses dérivés

1. *Histoire générale de Languedoc* (édition Édouard Privat), t. X, note 36, p. 175, c. 1.
2. *Ibid.*, note 38, p. 328, c. 1.

Digitized by Google

Occitanienne ou *Occitanique*, tous termes employés par la chancellerie royale du treizième et du quatorzième siècles pour désigner les provinces du Midi en général, en les faisant précéder du mot *lenga* ou *lengua*, synonyme de « terroir » ou de « pays ». Dans la suite, ces mêmes termes ont été employés dans les chartes et par les historiens. Ils ont été repris par Fabre d'Olivet, pour ses *Poésies occitaniques*, et par Rochegude, pour son *Parnasse occitanien* et son *Glossaire occitanien;* et nous avons dit que l'érudit allemand Diez les trouvait particulièrement appropriés et commodes. Il conviendrait de les adopter définitivement pour embrasser tous les dialectes du Midi, et, de préférence, d'user du mot *Occitan*, car on ne dit pas la langue « romanique » ni la langue « romanienne », mais bien la langue romane; et l'analogie est toute indiquée entre le mot *roman* et le mot *occitan*. C'est ce qu'ont déjà fait plusieurs majoraux du Félibrige : M. Antonin Perbosc avec son *Got occitan*, M. Prosper Estieu avec ses *Flors d'Occitania* et son *Romancero Occitan*, le marquis de Villeneuve-Esclapon avec sa revue *Occitania*. Les érudits devraient agir de même et ne pas se laisser hypnotiser par une vieille tradition qu'ils reconnaissent erronée, mais qu'ils persistent à conserver, quoiqu'ils soient les premiers à professer, jusqu'au Collège de France[1], que, « sauf *langue d'Oc*, toutes les dénominations usitées au Moyen âge sont des expressions géographiques employées sans propriété ».

1. Leçon d'ouverture faite par M. Paul Meyer et publiée dans les *Annales du Midi*, t. I (1889), pp. 14-15.

Digitized by Google

DÉRIVATION PAR LE SOL
DES
COURANTS DE RETOUR
DANS LES
GRANDS RÉSEAUX DE TRAMWAYS ÉLECTRIQUES
Et Phénomènes d'Électrolyse qui en résultent

PAR M. BABOULET[1].

En prenant pour la première fois la parole devant l'Académie, M. Baboulet croit devoir tout d'abord la remercier du grand honneur qu'elle lui a fait en l'appelant à siéger parmi ses membres. Les travaux d'ordre administratif ou de contrôle industriel auxquels il est forcé de consacrer toute son activité au détriment des études théoriques ou expérimentales qui sont l'heureux apanage ou l'enviable domaine de la plupart de ses collègues, ne semblaient pas, en effet, au premier abord, le prédestiner à prendre place dans leur assemblée.

Il doit d'autant plus particulièrement faire appel aujourd'hui à la bienveillante indulgence de l'Académie que des circonstances indépendantes de sa volonté l'obligent à retrancher du sujet qu'il avait choisi l'étude qui, par son actualité même et par son caractère, aurait sans doute paru à ses collègues présenter le plus d'intérêt.

Il s'exprime ensuite ainsi qu'il suit sur ce sujet lui-même :

Je comptais vous donner quelques renseignements nouveaux et encore inédits sur les phénomènes accessoires dont s'accompagne — très fâcheusement d'ailleurs — la

1. Lu dans la séance du 12 mars 1914.

Digitized by Google

traction par courants monophasés appliquée aux chemins de fer dans notre région, l'étendue du champ d'action et d'influence des courants mis en jeu, les craintes que suscite cette transformation du mode actuel de traction et aussi les espérances légitimes qu'elle permet de concevoir. Mais, pour si restreinte et si discrète que puisse être la publicité donnée dans un milieu tel que le nôtre aux sujets qu'on y traite, quelque affranchi qu'il soit de toute préoccupation ou de toute contingence étrangères à ses études, j'ai estimé que, d'une part, la gravité des intérêts en jeu et, d'autre part, la discrétion professionnelle m'interdisaient de traiter cette question et même de l'effleurer. Et j'ai remis à un peu plus tard, à l'époque sans doute prochaine où un tel sujet sera d'une actualité moins brûlante et où, d'un autre côté, la mise au point de l'électrification des voies ferrées aura été à peu près parachevée, le soin d'en entretenir l'Académie. Je compte, en effet, me trouver alors en mesure de vous mettre en présence de résultats acquis et non de simples tentatives ou d'essais qui, pour être nécessaires et du plus haut intérêt, n'en sont pas moins encore incomplets ou insuffisants.

J'écourterai donc un programme que j'avais un peu trop élargi, et je me bornerai à vous dire aujourd'hui quelques mots d'une seule des répercussions fâcheuses et d'un seul des phénomènes nuisibles qui sont corrélatifs et consécutifs aux distributions d'énergie par courant continu, et, en particulier, aux dérivations par le sol des courants de retour dans les grands réseaux de tramways.

Je ne m'occuperai même que des phénomènes d'électrolyse imputables à ces derniers. Non pas que, dans des réseaux aériens ou souterrains d'éclairage ou de transport de force à courant continu, l'action électrolytique soit rigoureusement négligeable (des expériences récentes prouvent que ces actions sont encore appréciables même avec du courant alternatif); mais, jusqu'à présent les phénomènes constatés à cet égard ont été de trop faible importance ou insuffisamment contrôlés pour qu'il soit possible d'en faire rigoureusement état.

Digitized by Google

Et cependant je dois citer — pour montrer qu'il ne faudrait pas nourrir trop d'illusions à cet égard — une expérience faite en Amérique, il y a quelques années, par M. Hayden. Ce physicien s'est livré à une série d'essais consistant à soumettre d'abord des solutions salines identiques à celles qu'on rencontre dans le sol, puis un terrain ordinaire, que l'on mélangea de carbonates et de nitrates, à des courants alternatifs d'intensité et de fréquence variables. L'expérience eut lieu entre des plaques de plomb pur laminé et des plaques de tôle de 40 centimètres carrés de surface utile et de 1 centimètre d'épaisseur enfoncées dans le sol. On fit passer le courant pendant soixante heures sur certaines d'entre elles, pendant trois cents heures sur d'autres. La perte de poids fut de plusieurs grammes. L'attaque fut plus énergique sur le plomb que sur le fer.

Il faut donc renoncer à l'idée de supprimer l'électrolyse en employant le courant alternatif. En réalité, les attaques électrolytiques s'effectuent comme si les effets des courants positifs et négatifs *s'intégraient* séparément, sans se détruire les uns les autres. Comme on pouvait s'y attendre, il ne saurait donc y avoir dans ce laboratoire rudimentaire, imparfait et si complexe à la fois, siège de toutes sortes d'actions parasites qu'est le sol en général, et le sous-sol des agglomérations urbaines en particulier, aucune symétrie, aucune réciprocité et, par suite, aucune neutralisation d'effets dans les transports directs et inverses des ions.

D'autre part, à égalité de voltage, le courant continu présente à d'autres égards, et surtout dans les villes, des dangers beaucoup moins graves que le courant alternatif. Dans les instructions officielles, les courants dits « à haute tension » commencent à 600 volts pour le continu et à 120 volts seulement pour l'alternatif. Enfin, l'induction que le courant alternatif exerce sur les fils télégraphiques et surtout sur les fils téléphoniques voisins est infiniment plus puissante que celle du courant continu, dont les effets ne se font guère sentir qu'au moment d'une variation brusque de charge sur les conducteurs d'énergie, par exemple au

Digitized by Google

moment du démarrage d'une automotrice et d'une remorque lourdement chargées. Encore ces phénomènes sont-ils à peu près supprimés en téléphonie par l'emploi du double fil, qui égalise et annule les intensités induites dans chaque conducteur d'un même circuit et atténue suffisamment le phénomène pour qu'il passe à peu près inaperçu.

Il n'en est pas de même malheureusement de l'action électrolytique du courant de retour. Chacun sait que le courant recueilli dans les réseaux de tramways par la perche de trolley en glissant le long du fil de travail (ou de prise de courant) revient à l'usine par les roues et par les rails, lesquels sont reliés au second pôle de la dynamo. Mais ceci, c'est la théorie. Dans la pratique, les rails étant en contact immédiat avec le sol qui est lui-même plus ou moins conducteur, le courant rentre à l'usine par les zones de moindre résistance qu'il rencontre dans le sol lui-même. La plus grande partie rentre évidemment par le rail. Mais le réseau des conduites d'eau ou de gaz qui se trouvent en maint endroit à proximité des rails recueille aussi une partie de ces courants selon les lois des courants dérivés. En conséquence, des courants transversaux iront des rails aux canalisations enfouies dans le sol et des courants longitudinaux circuleront dans ces conduites.

Les courants transversaux déterminent une électrolyse des sels contenus dans le sol.

Vous savez que dans un électrolyte quelconque, c'est-à-dire dans un corps composé soumis à l'action d'un courant continu, le courant va de l'anode à la cathode et qu'il effectue, au moyen des ions, un transport de matière de la première à la seconde. Dès lors, si le rail est positif par rapport à la conduite, le courant transportera une partie du métal du rail sur la canalisation et le rail sera attaqué, ce qui n'a d'ailleurs qu'une fort médiocre importance. Mais, au contraire, si la répartition des courants dérivés et des potentiels est telle que le rail soit négatif par rapport à la conduite (et dans un même réseau une même zone peut être alternativement positive et négative), le transport de matière

Digitized by Google

se fait de la canalisation métallique au rail, et c'est alors la fonte de la conduite d'eau ou de gaz ou le plomb de l'enveloppe d'un câble télégraphique ou téléphonique qui se trouvent attaqués d'abord et perforés ensuite.

L'attaque des tuyaux de fonte présente des particularités tout à fait caractéristiques. Elle se manifeste, en général, par des érosions et des excavations plus ou moins profondes, emplies d'une substance compacte et friable, d'une sorte de pâte noirâtre. Au lieu de fer on ne trouve plus aux points attaqués que du graphite ou des concrétions adhérentes au tuyau et constituées généralement par des carbonates ou des sulfates de fer. Sur les conduites en plomb, on constate généralement la présence d'une gangue formée par des dépôts plombagineux ou parsemée de points brillants qui ne sont autre chose que des parcelles de métal; souvent même le plomb s'enlève par lamelles superficielles. Quant aux courants longitudinaux, c'est-à-dire ceux qui suivent la conduite, ils ne seraient pas dangereux si cette conduite constituait sur toute sa longueur un conducteur homogène. Mais toute conduite a des joints, et les joints constituent un obstacle sérieux au passage du courant, en raison de la solution de continuité relative, à laquelle donne lieu leur résistance électrique. C'est ainsi qu'à chaque joint l'un des tuyaux peut être considéré comme une anode et le second comme une cathode. Le courant, en présence de cette résistance anormale, suivra donc le sol intermédiaire, extérieurement à la conduite, et ce sol lui-même constituera l'électrolyte. Le premier des deux tuyaux considérés, qui sera positif, subira donc l'attaque électrolytique.

On sait que la force électromotrice nécessaire pour produire l'électrolyse de l'eau pure est d'environ 2 ᵛ, 5. Mais, dans la pratique, on ne trouve jamais d'eau pure dans le sol. Les composés rencontrés par le courant se prêteront, en général, infiniment mieux que l'eau à la décomposition électrolytique. C'est ainsi qu'en Amérique, sur des tuyaux de fonte soumis artificiellement à des différences de potentiel permanentes dans un sol convenablement dosé et constitué,

Digitized by Google

on a constaté que l'attaque se produisait sous l'action d'une différence de potentiel de quelques dixièmes de volt. On peut admettre, théoriquement aussi bien que pratiquement, que dans le sol des villes l'attaque se produira sous l'action d'une différence de potentiel aussi faible que l'on voudra.

On peut aisément se rendre compte par un calcul simple de l'importance des dépôts que des dérivations de courant, même de faible intensité, sont susceptibles d'occasionner. L'équivalent électrochimique du fer (nombre de milligrammes déposé par un coulomb) est de $0^{mmg}2.903$, il est de $1^{mmg}071$ pour le plomb.

Il sera donc par ampère-heure de :

$$0^{mmg}2.903 \times 3.600'' = 1 \text{ gr. } 05 \text{ pour le fer,}$$
$$1^{mmg}\ 071 \times 3.600'' = 3 \text{ gr. } 85 \text{ pour le plomb,}$$

ce qui équivaut à une perte en volume de 132 millimètres cubes pour le fer ou la fonte et de 340 millimètres cubes pour le plomb. On voit par là avec quelle rapidité peut se produire une corrosion électrolytique sur un réseau de distribution d'eau ou de gaz en conduites de fonte ou sur des tuyaux de plomb.

Ces corrosions ont déjà causé de graves dommages, principalement dans les grandes villes qui possèdent presque toutes des réseaux de tramways électriques. Ces réseaux sont, en effet, alimentés par des usines génératrices que l'on a dû, pour des raisons d'ordre économique, établir en général sur la périphérie, et dont la position éloignée donne lieu à des chutes de potentiel relativement élevées le long des rails, au voisinage du pôle négatif de la dynamo.

Une commission interministérielle a été constituée à Paris pour réunir et étudier les renseignements et documents correspondants. La question est, en effet, particulièrement grave dans la capitale où, nonobstant l'extrême dissémination du courant dans le réseau si dense et à la fois si étendu des canalisations métalliques souterraines, des attaques locales, imputables aux énormes quantités d'électricité déversées dans les rails du Métropolitain, du Nord-Sud et

Digitized by Google

des tramways de banlieue ont été déjà constatées. L'électrification des chemins de fer de banlieue et celle des grandes lignes des Compagnies aux abords de Paris vient encore compliquer une situation déjà menaçante.

On doit reconnaître, en effet, qu'aucun remède, je dirai même aucun palliatif vraiment sérieux, n'a encore été trouvé contre les dangers de l'électrolyse.

Tout au plus peut-on les atténuer par une surveillance constante des éclissages et la pose de feeders de retour spéciaux drainant vers l'usine génératrice, à partir des nœuds les plus importants du réseau ou de points déterminés expérimentalement, des fractions suffisantes du courant de retour. On a tenté aussi d'alimenter les réseaux de tramways alternativement en positif et en négatif. Mais ce procédé, s'il diminue le danger dans les zones primitivement exposées, présente par contre l'inconvénient de créer ailleurs des zones dangereuses.

Le problème est donc encore à résoudre, et rien ne fait prévoir malheureusement que sa solution soit prochaine.

Dans notre civilisation moderne, où tous les progrès s'accumulent en s'enchevêtrant, le principe universel de l'égalité de l'action et de la réaction ne saurait être impunément méconnu. Toute amélioration de l'état de choses existant a pour résultat de modifier et, par conséquent, de troubler et de rompre l'équilibre antérieur. Ce serait donc commettre une grave imprudence que d'envisager *isolément* et *en elle-même* toute invention, toute application ou toute entreprise nouvelle.

Il est du devoir du législateur aussi bien que du savant d'examiner, de surveiller et d'étudier attentivement, surtout dans les débuts, les conséquences ou les répercussions — même les plus lointaines ou les plus insoupçonnables en apparence — des industries et des progrès dont la science ne cesse de nous doter.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES NOYAUX SOUS-ZONAIRES DE L'OVULE DE LA TAUPE

PAR M. F. TOURNEUX[1]

En 1873, W. His décrivait, dans la zone corticale de l'ovule des Poissons osseux, des noyaux qu'il considérait comme appartenant à des cellules migratrices ayant pénétré de l'extérieur à l'intérieur de la coque ou capsule ovulaire. Ces noyaux corticaux furent, au contraire, rattachés par Kohlbrugge (1901) à des cellules folliculaires emprisonnées pendant la formation de la capsule ovulaire, et dont le corps cellulaire se serait désagrégé dans le vitellus. Chez les Mammifères, un seul auteur à notre connaissance, Waldeyer (1906), a signalé dans l'ovule de la femme l'existence de *noyaux sous-zonaires,* mais sans se prononcer sur leur origine leucocytaire ou folliculaire.

Au cours des recherches que nous poursuivons depuis plusieurs années sur le développement de la Taupe, nous avons eu l'occasion d'examiner des ovaires à différents stades de développement, et nous avons eu la bonne fortune de retrouver, dans la plupart des ovules parvenus à un certain degré de maturité, un nombre relativement élevé de noyaux sous-zonaires. Ces noyaux, que nous avons représentés dans notre *Précis d'histologie* en 1910, s'observent surtout chez l'adulte, mais non d'une façon constante. Dans certains cas,

1. Lu dans la séance du 7 mai 1914.

Digitized by Google

on ne rencontre pas un seul noyau; dans d'autres, on voit interposés entre le vitellus et la capsule ovulaire (zone pellucide) de nombreux petits corps colorables par les couleurs basiques d'aniline, et présentant tous les caractères des véritables corps nucléaires. Le même ovule peut en renfermer jusqu'à une trentaine. Ils affectent la forme d'une calotte sphérique, dont la base plane ou légèrement excavée est appliquée à la surface du vitellus, et dont le sommet se trouve enchâssé dans l'épaisseur de la zone qui présente ainsi, sur la coupe, une série d'encoches logeant les noyaux sous-zonaires. La largeur de ces noyaux au niveau de la base peut atteindre 8 μ; leur épaisseur est de 4 μ. Dans les préparations où le vitellus s'est rétracté, les noyaux restent adhérents à sa surface.

Dans les vésicules ovariques (ovisacs) arrivées au voisinage de la maturité, l'ovule de la Taupe mesure un diamètre d'environ 180 μ; la zone pellucide qui l'entoure est épaisse de 18 μ. La zone se trouve elle-même enveloppée par les éléments de la couronne radiée, et celle-ci est rattachée à l'épithélium folliculaire marginal par des tractus cellulaires (rétinacles de Barry) traversant le liquide folliculaire. La vésicule ovarique résulte, comme on sait, de la transformation d'un follicule primordial exclusivement constitué par un ovule central et une couche superficielle de cellules représentant l'épithélium folliculaire. Cet épithélium, d'abord unistratifié, s'épaissit un moment donné; des excavations occupées dès l'origine par un liquide (folliculaire) se creusent dans son épaisseur, mais l'ovule reste toujours entouré par une couche de cellules épithéliales radiées (couronne radiée) qui élabore à sa surface la coque protectrice ou zone transparente.

C'est au moment de la première apparition de la zone, alors que l'épithélium folliculaire commence à s'épaissir et à se stratifier, qu'on aperçoit appliqués contre la surface du vitellus sur laquelle ils semblent se mouler, de petits corps fixant avec intensité les colorants nucléaires : on dirait de petits blocs de chromatine condensée, des sortes de noyaux en

Digitized by Google

pycnose. Leurs dimensions sont moitié moindres (4 μ×2 μ) que celles des noyaux observés sur les ovules adultes. Puis, au fur et à mesure que la zone pellucide devient plus épaisse, par apposition superficielle de nouvelles couches, et qu'elle modèle sa face interne sur le vitellus et les noyaux sous-zonaires, ceux-ci augmentent progressivement de volume, et arrivent à dépasser en taille les noyaux des cellules de la couronne radiée. En même temps, leur substance chromatique, d'abord condensée, semble s'hydrater et se gonfler, elle ne se colore plus d'une façon aussi intense par les colorants nucléaires, et se laisse maintenant traverser par la lumière. C'est une masse homogène, uniformément teintée par les réactifs, sans grains de chromatine distincts.

Malgré nos recherches, nous n'avons pu déterminer ce que deviennent ces corps nucléaires après l'ovulation et la fécondation, ni quel rôle ils peuvent jouer dans la régression des follicules.

Les noyaux sous-zonaires de l'ovule que nous venons d'étudier chez la Taupe, nous paraissent dériver des noyaux des cellules folliculaires, ainsi que l'avait indiqué Kohlbrugge pour l'œuf des Poissons osseux. Ces corps, en effet, s'éloignent par plusieurs caractères des noyaux des cellules migratrices qui manquent d'ailleurs totalement dans l'épaisseur de l'épithélium folliculaire. Qu'une cellule de la membrane radiée, au moment de l'évolution du follicule primordial, vienne à entrer en dégénérescence, et son noyau à tomber en pycnose, elle pourra être emprisonnée entre le vitellus et la zone élaborée par les autres éléments vivants de la couronne. Le corps cellulaire de l'élément dégénéré ne tardera pas à disparaître, et son noyau formera un noyau sous-zonaire. Les phénomènes de dégénérescence que nous invoquons comme cause originelle de l'enclavement des noyaux sous-zonaires, peuvent s'observer dans toute l'épaisseur de l'épithélium, notamment au pourtour des excavations qu'occupe le liquide folliculaire, et qui semblent s'agrandir, en partie du moins, aux dépens des éléments ambiants frappés de cytolyse. Des noyaux pycnotiques, entourés d'un corps

Digitized by Google

cellulaire très réduit, se rencontrent dans l'épithélium et dans le liquide folliculaire ; il en existe également en dedans de la couronne radiée, et ce sont ces derniers qui, emprisonnés par la zone, constituent les noyaux sous-zonaires.

Il ne semble pas qu'on puisse considérer les cellules englobées chez la Taupe comme de véritables cellules nutritives qui seraient incorporées et assimilées par l'ovule en voie d'accroissement, comme le fait a été indiqué pour certains groupes d'Invertébrés (Hydres, Ascidies, Gastéropodes et Annélides). Le phénomène serait dans ce cas constant, alors que les noyaux sous-zonaires de la Taupe peuvent faire complètement défaut, et sont d'autant plus abondants que le nombre des cellules en dégénérescence est plus élevé.

Digitized by Google

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

LES CONCOURS DE 1914

PAR M. A. BUHL[1].

C'est une tâche un peu singulière, pour un mathématicien, que de présenter un Rapport sur l'ensemble des matières traitées par les candidats aux prix les plus divers que puisse offrir une Académie.

Certes, il s'aide des rapports partiels de confrères particulièrement compétents, mais il n'en est pas moins étonné de discourir par lui-même sur l'Arithmétique et la Physiologie, la Physique et l'Architecture.

Je ne suis quelque peu compétent qu'en Arithmétique, et je pourrais dire, à cet égard, des choses bien connues de tous les mathématiciens, mais qui intéresseront et surprendront peut-être des auditeurs moins spécialement avertis.

Pour l'immense majorité, l'Arithmétique est la partie la plus élémentaire des mathématiques; elle se mêle forcément à la vie pratique de tous, ce qui fait qu'on l'enseigne aux très jeunes élèves de l'école primaire.

Tout le monde doit savoir faire une règle de trois, un petit calcul d'intérêt ou d'escompte, bref, manier les nombres qui nous sont imposés par la vie journalière. Mais, les vrais mathématiciens, gens à passion scientifique désintéressée, se préoccupent peu de ce point de vue utilitaire; ils ont voulu pénétrer l'essence même du Nombre et l'ont trouvée hérissée de difficultés insurmontées et peut-être insurmonta-

1. Lu dans la séance du 26 novembre 1914.

Digitized by Google

bles. Des rêveurs, des poètes, des esprits inquiets tourmentés par d'obscures questions métaphysiques, se sont hypnotisés sur des énigmes numériques. Certains nombres entiers, comme 8, 15, sont des produits de nombres entiers qui leur sont inférieurs; c'est là un caractère banal et roturier. Mais d'autres entiers, comme 7 ou 19, ne sont pas décomposables ainsi; ils ont une existence plus indépendante : ce sont les nombres nobles, dédaigneux des combinaisons ordinaires, des unions de rencontre qui donnent facilement naissance à des nombres : ce sont des nombres *premiers*. A quoi peut-on facilement les reconnaître quand ils sont élevés et perdus dans la foule arithmétique; comment s'y disposent-ils au juste? Mystère!

Les énigmes de l'antiquité grecque, terriblement accrues, au dix septième siècle, par l'illustre arithméticien au souvenir duquel notre Académie se dédie tout entière, je veux dire par Fermat, ces énigmes sont encore là, troublantes et indéflorées. Des savants modernes de grande valeur se sont trompés en essayant de démontrer des résultats simplement énoncés par l'illustre précurseur, et d'autre part... bien des gens, sans véritable culture mathématique, simplement séduits par la simplicité des énoncés et par l'idée instinctive que le nombre entier, si facile à concevoir empiriquement, si facilement mêlé à la vie courante, ne peut exiger pour son étude les complications d'une savante analyse, bien des gens, dis-je, submergent les Académies d'élucubrations sans valeur, aussi absurdes que celles qui concernent la quadrature du cercle ou le mouvement perpétuel. Il n'y a là nulle allusion au petit Mémoire d'arithmétique analysé ci-après qui, s'il n'avance guère les problèmes millénaires, semble du moins correct en soi; mais l'occasion me semble bonne pour tenter de décourager ceux qui veulent faire de l'Arithmétique sans connaître les plus savantes ressources des diverses disciplines mathématiques.

Il ne me reste plus maintenant qu'à parler au nom de mes confrères et collaborateurs, MM. Abelous, Garrigou, Leclerc

Digitized by Google

du Sablon, Marie, Saint-Raymond, qui ont eu à juger des candidats entre les travaux desquels nous avons dû faire certaines différences, mais qui ont tous été également sympathiques à l'Académie.

PRIX GAUSSAIL

Les deux Mémoires de mathématiques présentés sont manifestement du même auteur. Si la similitude des écritures laissait quelque doute à ce sujet, l'absolue identité des méthodes et des problèmes traités n'en laisserait aucun.

Il s'agit, d'une part, d'analyse indéterminée, d'autre part, de la factorisation que l'auteur ramène à des questions d'analyse indéterminée.

Quoi qu'il en dise, l'infirmité habituelle de la théorie des nombres apparaît là comme ailleurs; des méthodes simples et élégantes s'appliquent facilement dans le domaine des nombres point trop élevés; dans le cas contraire, le travail devient rapidement impraticable. Pour l'ensemble de certaines congruences du premier degré, l'auteur fait correspondre aux solutions de chacune une bande périodique de carrés noirs séparés par des carrés blancs. En plaçant alors de telles bandes les unes sous les autres, il forme un damier d'apparence irrégulière où les colonnes entièrement blanches correspondent à des solutions de son ensemble de congruences. C'est élégant, mais cela intéresse les yeux sans augmenter, au point de vue pratique, la rapidité des calculs. Il nous parle alors d'une machine qui ferait automatiquement de tels quadrillages; cette fois l'idée est séduisante, mais c'est précisément celle qu'il ne développe en rien. En résumé, l'Académie estime que ces Mémoires contiennent des problèmes qui pourraient servir très honorablement d'exercices de fin de chapitre dans un traité de la Théorie des Nombres; en prenant les choses de cette manière, on peut ajouter que les solutions sont élégantes.

Mais, en fin de compte, l'apport à la science des Nombres

Digitized by Google

est minime, et l'Académie croit le reconnaître suffisamment en attribuant à l'auteur, M. André Gérardin, de Nancy, une Médaille d'or de 100 francs.

*
* *

Un Mémoire intitulé : *Anaphylaxie et chimisme de la substance nerveuse* est également soumis à l'Académie en vue du prix Gaussail. On peut présenter le sujet d'une manière peut être un peu vague, mais susceptible d'intéresser grandement les moins spécialisés. On sait, depuis fort longtemps, que l'introduction dans l'organisme de certains poisons, de certaines toxines, peut immuniser un individu. De plus en plus habitué aux poisons, aux substances généralement pathogènes, il devient, tel Mithridate, de plus en plus difficile à empoisonner.

L'anaphylaxie est le phénomène absolument inverse; l'élément qui, une première fois, paraît sans influence, déclanche les pires accidents et même la mort du sujet si l'on revient à la charge.

Le nombre énorme de travaux qu'a suscités cette découverte de Ch. Richet n'a jusqu'ici apporté qu'une bien faible lumière sur le mécanisme de cette sensibilisation extraordinaire de l'organisme à un antigène déjà une fois injecté.

L'auteur du Mémoire, après avoir passé en revue les diverses théories proposées pour expliquer et l'hypersensibilisation et le choc anaphylactique, dans un exposé clair et documenté, montre que la plupart de ces conceptions ont le tort de ne pas tenir suffisamment compte d'un facteur extrêmement important, pour ne pas dire essentiel, qui est le système nerveux et particulièrement l'axe cérébro-spinal.

Charles Richet pourtant avait le premier montré que l'anaphylaxie *in vitro* s'obtenait en mélangeant de l'antigène aussi bien à la pulpe cérébrale qu'au sérum d'un animal sensibilisé.

D'autre part, les recherches de MM. Abelous et Bardier

Digitized by Google

avaient établi l'action sensibilisante spéciale de l'extrait de cerveau normal autolysé, de même que la sensibilisation des animaux à la suite de lésions nerveuses suivies de dégénérescence.

L'auteur du Mémoire qui nous a été présenté a voulu étudier les modifications du chimisme nerveux à la suite d'une injection d'antigène pour voir si ces modifications n'étaient pas de nature à expliquer la sensibilité extraordinaire de l'animal à une seconde injection.

Ces recherches offrent le plus grand intérêt, à la fois parce qu'elles nous ont appris des faits nouveaux et importants concernant le métabolisme des centres nerveux et particulièrement du cerveau, et parce que ces modifications chimiques, découvertes par l'auteur, sont de nature à nous expliquer en grande partie le phénomène de l'anaphylaxie.

L'auteur a déterminé la répartition de l'azote dans le cerveau et la moelle des animaux normaux et des animaux aux diverses phases de la sensibilité anaphylactique. Il a déterminé les rapports de l'azote des polypeptides à l'azote total et de l'azote des acides aminés à l'azote total. Ces rapports, il les appelle le premier coefficient de protéolyse et le second coefficient d'aminogénèse. En possession de ces rapports, on peut se faire une idée de l'activité du métabolisme azoté dans les centres nerveux.

Or, il a constaté que ces coefficients, qui diminuaient d'abord dans les premiers jours qui suivent l'injection d'antigène, s'élèvent ensuite et croissent jusqu'à un maximum qui a lieu vers le vingtième jour après l'injection. Et c'est ce vingtième jour qui est la date critique pour la production du choc anaphylactique mortel par une deuxième injection. C'est donc le moment où le catabolisme, par désassimilation protéique des centres, est au maximum, qui est aussi celui où l'animal est le plus sensible à une deuxième injection. Passé cette période, les coefficients s'abaissent et reviennent à la normale vers le quarante-cinquième ou cinquantième jour. Or, à ce moment, une injection d'antigène

Digitized by Google

ne tue pas l'animal et, qui plus est, ne modifie plus le chimisme nerveux. L'animal est immunisé.

On ne saurait trop appeler l'attention sur ces résultats de première importance. C'est la première fois qu'il a été permis d'établir un rapport aussi net entre les phénomènes chimiques des centres nerveux, la sensibilité anaphylactique et l'immunité.

L'auteur a étudié également les modifications de la composition des urines, et il a pu se rendre compte que cette composition se modifie parallèlement aux modifications du chimisme nerveux.

Pour la première fois aussi, l'auteur a confirmé les faits concernant le métabolisme nerveux qu'il avait découverts par la réaction d'Abderhalden. On sait que le principe de cette réaction est le suivant :

L'organisme détruit et élimine l'albumine anormale au moyen de ferments protéolytiques élaborés probablement par les leucocytes. Si donc on met en présence du sérum de l'animal et l'organe ou le tissu qu'on suppose le siège d'une altération, intéressant ici la substance cérébrale, il se produit une digestion, une protéolyse de cette substance qu'on décèle par la dialyse des produits de cette protéolyse. Or l'auteur a constaté que la réaction d'Abderhalden, négative chez les animaux normaux, est positive au vingtième jour de l'anaphylaxie. Il y a là un procédé élégant de confirmation des faits révélés par l'analyse chimique.

Mais les altérations chimiques des centres nerveux ne portent pas seulement sur le métabolisme protéique. Les lipoïdes n'y échappent pas, et l'auteur a constaté, à la suite de nombreuses et délicates analyses que, chez les animaux anaphylactisés, il y avait dédoublement par hydrolyse des lipoïdes cérébraux et formation de savons dont le dosage est extrêmement délicat.

Il y a là des agents décalcifiants et on sait que l'excitabilité du cerveau est en raison inverse de sa teneur en calcium. La sensibilité anaphylactique serait probablement la

Digitized by Google

conséquence de cet appauvrissement en chaux de la substance nerveuse.

Quant à la richesse du cerveau en cellules nerveuses, l'auteur montre qu'après une première période caractérisée par l'altération d'un plus ou moins grand nombre de cellules, vient une phase où, au contraire, le cerveau s'enrichit en cellules de nouvelle formation et qui, en cette qualité, sont plus sensibles aux poisons.

Dans ses conclusions, il montre également comme tous les faits concordent pour expliquer le rôle important des centres nerveux et particulièrement du cerveau dans la genèse de l'anaphylaxie. On peut dire que ces recherches éclairent d'un jour tout nouveau ce mécanisme, et c'est une conquête importante.

Ceux qui savent que de peine, de soins et de temps coûtent des travaux de cette nature, apprécieront certainement la valeur de ces recherches, si méthodiquement poursuivies sous l'influence d'une idée directrice dont les résultats successivement obtenus ont montré le bien fondé. C'est là une œuvre remarquable, une œuvre originale et puissante pour laquelle l'Académie accorde le prix Gaussail, défalcation faite de la valeur de la médaille attribuée aux Mémoires d'arithmétique dont il a été question précédemment.

L'auteur, auquel est attribué ainsi un prix de 1.200 francs, est M. le Dr Soula, chef des travaux de physiologie à la Faculté de médecine de Toulouse.

PRIX OZENNE

L'*Étude des mesures de distance en radiologie* est d'une importance tout à fait exceptionnelle. Il ne s'agit pas en effet de recherches limitées à un point particulier, mais d'une étude d'ensemble, théorique et pratique, d'un des sujets les plus difficiles de la physique médicale. Le titre même employé par l'auteur n'indique pas toute l'étendue du problème étudié. Le travail a été d'abord présenté comme thèse

Digitized by Google

inaugurale de médecine, mais, en réalité, l'auteur a fait l'étude théorique générale du repérage d'un point quelconque de l'espace, au moyen des perspectives coniques, et envisagé tous les cas particuliers dont l'utilisation peut être faite en médecine. Dans ce cadre général, les nombreuses méthodes particulières déjà proposées par les auteurs sont venues prendre leur place et M. Escande a pu alors d'une manière très rationnelle en faire la critique et en montrer, avec évidence, les avantages et les inconvénients. Quelque nombreuses que fussent ces méthodes, M. Escande a montré ainsi que les cases de son cadre présentaient de nombreux vides et qu'au contraire bien des méthodes données comme originales par leurs auteurs ne différaient que par des détails insignifiants d'autres méthodes déjà publiées.

Je ne puis entrer dans la critique détaillée de chacun des problèmes envisagés. Je me contenterai de dire que, pour chaque cas possible théoriquement, l'auteur a donné quatre solutions différentes :

1° Repérage par matérialisation des rayons;
2° Repérage par reconstitution virtuelle de l'objet;
3° Repérage au moyen d'une épure;
4° Repérage au moyen du calcul.

Comme la question est de celles qui ont toujours intéressé M. le Dr Marie, rapporteur, vous pourriez croire que son appréciation est favorablement influencée par ces conditions particulières. Aussi tient-il à appuyer son opinion de celle du jury d'agrégation devant lequel M. Escande s'est présenté récemment et qui comprenait, entr'autres membres, M. Guilloz, professeur à la Faculté de médecine de Nancy, auteur de deux des principales méthodes étudiées par M. Escande et, par suite, particulièrement compétent sur la question. Or le jury a donné à M. Escande, pour ses travaux scientifiques, dont le principal était de beaucoup celui qu'il nous présente aujourd'hui, la note la plus élevée que les candidats aient obtenue. D'ailleurs, M. Escande est arrivé premier dans ce concours avec une très grande avance sur ses

Digitized by Google

concurrents. C'est le plus bel éloge que l'on puisse faire du travail et du candidat. En raison de son succès même, la Faculté de médecine n'a pas pu récompenser la thèse de M. Escande, devenu, dans l'intervalle, professeur agrégé et par suite hors concours.

L'Académie, faisant droit à ces considérations, accorde la totalité du prix Ozenne (300 francs) à M. le Dr Escande.

* * *

Une Commission, composée de MM. Leclerc du Sablon, Marie et Garrigou, a été nommée pour donner son appréciation sur le travail de M. le Dr Jean Couzefeyte, intitulé : *De la radioactivité de la source Viguerie à Ax-les-Thermes.*

Le problème de la radioactivité des eaux minérales, soulevé par M. et Mme Curie il y a quelques années, a déjà éveillé l'attention de nombreux chercheurs, ce qui a engagé M. le Dr Couzefeyte à entreprendre, sur les eaux des Pyrénées, une série de recherches appelées à compléter d'une manière sérieuse les publications déjà faites sur le sujet, par MM. Moureu et Lepape, à propos de diverses sources de notre région pyrénéenne.

Si M. Couzefeyte a choisi l'une des sources les plus importantes de la station d'Ax les Thermes, pour le début de son travail sur la radioactivité des eaux minérales, ce n'est pas au hasard qu'il s'est arrêté à ce choix.

M. Couzefeyte savait parfaitement, à la suite des leçons qu'il avait suivies à la Faculté de médecine de Toulouse, que les sources d'Ax pouvaient être considérées comme donnant une eau *vierge*, suivant l'expression du géologue autrichien Suess et du savant chimiste Armand Gautier, relative aux eaux qui nous arrivent des profondeurs de la croûte terrestre, pures de tout mélange et produites, d'après les idées si justes de notre maître Armand Gautier, par la distillation des roches profondes, distillation qui volatilise leur eau de composition et qui entraîne avec elle les gaz qui sont eux aussi enclavés dans les roches que fond le feu central.

Digitized by Google

Si M. Couzefeyte a choisi parmi les sources d'Ax, pour ses expériences, celle qui porte le nom de source Viguerie, c'est qu'il savait que cette source était captée d'une manière irréprochable et isolée de tout mélange capable d'en altérer la pureté.

Son travail physico-chimique pouvait donc être considéré d'avance comme une base absolument à l'abri de toute préoccupation pouvant faire penser qu'il n'allait peut-être obtenir que des résultats discutables dans leur exactitude et dans leurs conclusions pratiques.

Afin de le mettre lui-même à l'abri de toute discussion comme opérateur, il avait été engagé à faire un séjour chez MM. Moureu et Lepape, nos maîtres à tous, afin qu'il puisse puiser auprès de ces deux savants des indications pratiques, le manque d'expérience sur la recherche des éléments radioactifs pouvant l'exposer à des erreurs d'application, à redouter forcément, après l'audition de simples leçons données à la Faculté de médecine.

C'est donc, préparé d'une façon aussi sérieuse que possible, que M. Couzefeyte est parti pour Ax, dans le but d'y procéder aux recherches qu'il a exposées dans son mémoire.

MM. Moureu et Lepape ont pu fournir aussi leur approbation la plus absolue au travail que le jury, chargé de juger la thèse inaugurale de M. Couzefeyte à la Faculté de médecine, a couronné, avec éloges, par la note *très bien*. Plusieurs chapitres ont permis à l'auteur de développer d'une manière approfondie et neuve les questions de géologie, de chimie, de clinique relatives à la source Viguerie.

Mais son chapitre le plus important et le plus nouveau est celui qui est relatif à la méthode de mesures qu'il a employée. M. Garrigou, rapporteur, a suivi l'opérateur pendant son long séjour à Ax et a pu constater l'exactitude, le soin, la rigueur qu'il a portés à toutes ses expériences, employant un matériel des plus complets dont il avait acquis l'usage dans le laboratoire de M. Moureu, à l'École supérieure de pharmacie de Paris, et secondairement dans celui du professeur toulousain.

Digitized by Google

Le travail si complet de M. Couzefeyte est suivi des conclusions suivantes :

1° Les eaux et les gaz de la source Viguerie sont radioactifs ;

2° Cette radioactivité est due à l'émanation du radium ;

3° L'eau ne contient pas en quantité appréciable de sels de radium en solution.

Je dois ajouter qu'il ressort encore des connaissances acquises par le travail de M. Couzefeyte que, si l'on veut obtenir un emploi médical de l'émanation contenue dans l'eau Viguerie, on le peut facilement, en sachant que l'abondance considérable de la source promet d'avoir une quantité suffisante d'émanation en rapport avec l'abondance de l'eau sulfurée. Par sa radioactivité, l'eau Viguerie est inférieure à celle de Luchon et supérieure à celle de Vichy, d'Eaux-Chaudes et d'Eaux-Bonnes, se rapprochant de celle de Bagnères-de-Bigorre et de Beaucens.

L'Académie ne méconnaît point l'importance des conclusions du rapporteur, mais elle estime que M. Couzefeyte présente surtout un travail de disciple qui applique des méthodes connues à un sujet auquel on ne les avait encore point appliquées. Elle décerne une médaille de vermeil à M. Jean Couzefeyte.

PRIX MAURY

En vue de ce prix, l'Académie a reçu une *Étude sur la feuille d'acanthe.*

C'est un mémoire de 14 pages où l'auteur s'attache à montrer l'inanité de la légende relative à l'origine de l'emploi des feuilles d'acanthe dans les chapiteaux de style corinthien ; il suppose que les artistes grecs ont simplement copié la nature en stylisant les inflorescences d'acanthe.

Ce travail ne paraît pas posséder les qualités que l'Académie apprécie dans les mémoires couronnés ; elle réserve le prix Maury.

Digitized by Google

MÉDAILLE D'ENCOURAGEMENT

M. Lafore, architecte, nous envoie un court mémoire accompagnant trois dessins à la plume qui reproduisent trois petits autels votifs rencontrés par lui dans la collection des antiquités pyrénéennes du Musée de Toulouse et classés dans le catalogue du Musée sous les nos 298, 299 et 300 avec la mention *provenance inconnue*.

L'auteur croit devoir appeler sur ces monuments l'attention spéciale des archéologues, à cause d'une représentation singulière qui se trouve sur la plinthe inférieure de chacun d'eux. Elle consiste dans deux barres, l'une horizontale et l'autre verticale se croisant à angle droit et pourvues chacune à leurs extrémités de deux crochets de retour en sens inverse qui font ressembler la figure, suivant la remarque même de l'auteur, aux tourniquets électriques ou hydrauliques des physiciens.

L'auteur voit dans cette figure une représentation du *swastika*, symbole chez les Hindous de l'idée du bonheur. Il rappelle, à l'appui de cette interprétation, la fréquence de ce dessin dans l'art de l'Indoustan et donne, d'après les spécialistes de la matière, quelques indications sur son origine et son histoire. Il conclut, après avoir décrit les trois monuments dans tous leurs détails, à une importation de ce symbole faite très anciennement de l'Inde en Europe.

M. Lafore joint à cet envoi un grand lavis à l'aquarelle d'un meneau de fenêtre découvert à Aucamville et qu'il attribue à la Renaissance.

Ce meneau porte cependant des traces d'arêtes prismatiques qui sembleraient devoir le rattacher plutôt à la fin de l'époque gothique, mais il est tellement mutilé qu'il semble bien difficile de le classer d'une manière certaine.

Ces deux envois ne se présentent pas comme ayant la prétention de concourir pour un prix; ils se bornent beaucoup plus modestement à solliciter l'encouragement d'une simple médaille.

Digitized by Google

M. Lafore présente également un travail intitulé : *Comment et pourquoi la fleur de lis a été stylisée.*

L'auteur voit dans une disposition d'ailleurs accidentelle des bourgeons du lis l'origine de la forme stylisée des fleurs de lis; cette hypothèse paraît d'autant moins plausible que les fleurs de lis stylisées sont vraisemblablement des fleurs d'iris.

Toutefois le soin, le caractère artistique que M. Lafore a su donner à ses dessins permet à l'Académie de lui accorder un rappel de médaille de vermeil.

Somme toute, les concours de cette année ont produit des résultats très inégaux. Puissent les lauréats les moins favorisés s'inspirer de ceux qui l'ont été davantage!

Digitized by Google

Digitized by Google

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER

PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

POUR LES ANNÉES 1915 ET 1916.

PRIX GAUSSAIL.

Pour se conformer aux intentions de Mme veuve A. GAUSSAIL, l'Académie décerne tous les ans, sous la dénomination de *Prix Gaussail*, une récompense *à l'auteur dont le travail manuscrit paraît le plus digne de cette distinction.* (Les travaux de l'ordre littéraire concourront seuls pour ce prix en 1915; ceux de l'ordre scientifique en 1916.)

Ce prix est de 665 francs. Il n'est imposé aucun sujet particulier aux concurrents, lesquels sont libres de choisir parmi les matières variées qui font l'objet des études de l'Académie.

PRIX OZENNE.

Depuis l'année 1905, et pour se conformer aux volontés du fondateur, l'Académie décerne chaque année, et alternativement pour les Sciences et pour les Inscriptions et Belles-Lettres, un prix de 300 francs, qui porte le nom de *Prix Ozenne*, à l'auteur de la découverte ou du travail qui, par son importance, *entre les communications faites à l'Académie*, paraît mériter le mieux cette distinction.

Les travaux *imprimés* sont admis à concourir pour ce prix, pourvu que la publication n'en remonte pas au delà de trois années et qu'ils n'aient pas été déjà récompensés par une Société savante.

Les travaux de l'ordre littéraire concourront seuls pour ce prix en 1915; ceux de l'ordre scientifique en 1916.

Digitized by Google

PRIX D. CLOS.

Le prix fondé en mémoire de M. Dominique Clos, professeur honoraire à la Faculté des Sciences, correspondant de l'Institut et ancien président de l'Académie, est destiné à récompenser un travail portant sur un point du règne végétal.

Le montant en est de 300 francs; il est décerné tous les cinq ans à une œuvre *inédite*.

Pourront obtenir ce prix les mémoires ayant trait à la flore de la Haute-Garonne, des départements limitrophes, ou de la région sous-pyrénéenne française en général, et ceux qui, traitant une question de botanique générale, seront présentés par des auteurs nés ou résidant dans la Haute-Garonne ou un département limitrophe.

Le prix ne sera pas partagé. S'il n'est déposé aucun mémoire, ou si les mémoires présentés sont jugés insuffisants, l'Académie pourra décerner un prix Clos extraordinaire l'année suivante.

Le prix Clos sera décerné pour la première fois en 1915.

PRIX MAURY.

Conformément aux conditions formulées dans le testament de M. Pierre Maury, l'Académie décerne chaque année, sous le nom de *Prix Maury*, un prix de 1.000 francs au meilleur travail manuscrit ou imprimé sur une question industrielle ou scientifique qui lui sera présenté à cet effet et dont l'auteur sera natif de Toulouse.

Ce travail, s'il est imprimé, devra avoir été publié depuis la clôture du précédent concours.

Les concurrents devront déposer, en même temps que leurs mémoires, leur bulletin de naissance.

Que les travaux soient imprimés ou manuscrits, ils seront exclus du concours s'ils ont déjà été récompensés par une autre Société.

Si aucun travail n'est jugé digne de ce prix, le montant en sera réservé et pourra être alloué en tout ou en partie l'année suivante.

Il sera de 2.000 francs en 1915.

L'Académie délivrera toujours aux lauréats une médaille dont le montant pourra être prélevé sur la somme allouée.

Digitized by Google

MÉDAILLES.

L'Académie décerne aussi, dans sa séance publique annuelle, des prix d'encouragement : 1° aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets d'antiquité (*monnaies, médailles, sculptures, vases, armes*, etc.) et de géologie (*échantillons de roches et de minéraux, fossiles d'animaux, de végétaux*, etc.), ou qui lui en transmettent des descriptions détaillées accompagnées de figures;

2° Aux auteurs qui lui adressent quelque dissertation, ou observation, ou mémoire, importants et *inédits*, sur un des sujets scientifiques ou littéraires qui font l'objet des travaux de l'Académie;

3° Aux inventeurs qui soumettent à son examen des machines ou des procédés nouveaux introduits dans l'industrie et particulièrement dans l'industrie méridionale.

Ces encouragements consistent en médailles de bronze, d'argent ou de vermeil, selon l'importance des communications. Dans tous les cas, les objets soumis à l'examen de l'Académie sont rendus aux auteurs ou inventeurs, s'ils en manifestent le désir. (Les manuscrits ne sont pas compris dans cette disposition.)

Le nombre de ces médailles est illimité.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

I. Les Mémoires et communications concourant pour les prix *Gaussail*, *Ozenne*, *Clos* et *Maury* et pour les médailles d'encouragement devront être déposés, au plus tard, le 1er avril de chaque année où le concours a lieu.

II. Tous les envois seront adressés, *franco*, au Secrétariat de l'Académie, Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure.

III. Les Mémoires seront écrits en français ou en latin, et d'une *écriture bien lisible*.

IV. Les auteurs des Mémoires pour les prix *Gaussail* et *Clos* écriront sur la première page une sentence ou devise; la même sentence sera répétée sur un billet séparé et cacheté, renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura obtenu une distinction. Dans le cas où le Mémoire obtiendrait une récompense autre que celle pour laquelle il concourt, le nom de l'auteur ne sera publié que s'il en manifeste le désir.

V. Les Mémoires concourant pour les prix *Gaussail* et *Clos* dont les auteurs se seront fait connaître avant le jugement de l'Académie ne pourront être admis au concours.

VI. Les noms des lauréats seront proclamés en séance publique le premier dimanche de décembre.

VII. Si les lauréats ne se présentent pas eux-mêmes, ils pourront faire retirer leurs prix, à l'Hôtel d'Assézat, par des personnes munies d'un reçu de leur part.

VIII. L'Académie, qui ne proscrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1913-1914.

Séance de rentrée du 20 novembre 1913. — M. FABRE, Président, déclare ouverte l'année académique 1913-1914.

Il rappelle qu'au cours des vacances, M. Garrigou a été nommé chevalier de la Légion d'honneur. Il exprime la joie que l'Académie a éprouvée en apprenant que cette distinction, juste récompense d'une longue carrière scientifique, était accordée à notre confrère.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL procède au dépouillement de la correspondance.

Parmi les ouvrages parvenus à l'Académie pendant les vacances, il signale une brochure sur l'abbé du Chaila, offerte par l'auteur, M. l'abbé Albert Solanet, de Mende.

Sur la proposition du Bureau et de la Sous-section de Botanique, l'Académie décide de préciser, dans les termes suivants, les conditions du Concours pour le prix Clos (qui aura lieu pour la première fois en 1915).

« Le prix fondé en mémoire de M. Dominique Clos, professeur honoraire à la Faculté des Sciences, correspondant de l'Institut et ancien Président de l'Académie, est destiné à récompenser un travail portant sur un point du règne végétal.

« Le montant en est de 300 francs; il est décerné tous les cinq ans à une œuvre inédite.

« Pourront obtenir ce prix, les mémoires ayant trait à la flore de la Haute-Garonne, des départements limitrophes ou de la région sous-pyrénénne française en général, et ceux qui, trai-

Digitized by Google

tant une question de botanique générale, seront présentés par des auteurs nés ou résidant dans la Haute-Garonne ou un département limitrophe.

« Le prix ne sera pas partagé.

« S'il n'est déposé aucun mémoire ou si les mémoires présentés sont jugés insuffisants, l'Académie pourra décerner un prix Clos extraordinaire, l'année suivante.

« Les auteurs des mémoires les présenteront dans les formes et les délais requis pour le prix Gaussail. »

M. DE SANTI lit une note sur *Les premiers seigneurs d'Avignonet* et donne des indications sur la dispersion, après la croisade albigeoise, de la famille à laquelle ils appartenaient. Cette famille était celle des seigneurs de Laurac. Elle a fourni, au quatorzième et au quinzième siècles, une lignée de riches bourgeois toulousains.

Séance du 27 novembre 1913. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre par laquelle M. Garrigou, associé ordinaire, remercie l'Académie des félicitations qu'elle lui a adressées à l'occasion de sa nomination comme chevalier de la Légion d'honneur.

M. FABRE, Président, lit le discours intitulé : *La fabrication des pierres précieuses dans l'antiquité et dans les temps modernes,* qu'il prononcera à la séance publique.

M. DE GÉLIS communique son *Rapport général sur les concours de 1913.*

Après un échange d'observations concernant le médaillier de l'Académie, déposé au Musée Saint-Raymond, il est décidé, d'accord avec M. Cartailhac, directeur du Musée, que des cadenas seront placés aux vitrines contenant nos médailles et que l'Académie en aura les clefs.

Séance du 4 décembre 1913. — M. JUPPONT fait une communication intitulée : *Quelques remarques sur la notion de Vérité.* (Imprimé, p. 279.)

Digitized by Google

Séance publique du 7 décembre 1913. — M. le Général commandant la 34e Division d'infanterie, M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux Floraux, les représentants de la Société de médecine et de la Société d'agriculture de la Haute-Garonne assistent à la séance.

M. FABRE, Président, prononce un discours sur *La fabrication des pierres précieuses dans l'antiquité et dans les temps modernes* (V. t. I de la XIe série, 1913, p. 367).

M. DE GÉLIS lit son *Rapport général sur les concours de 1913* (V. t. I de la XIe série, 1913, p. 399).

M. LE PRÉSIDENT fait l'appel des lauréats dans l'ordre suivant et les récompenses sont décernées.

PRIX GAUSSAIL.

Médaille de 400 francs. — **M. Jean Signorel**, substitut du procureur de la République, à Toulouse. — Mémoire inédit intitulé : *Examen historique et juridique de la législation révolutionnaire relative aux biens des émigrés.*

Médaille de 300 francs. — **M. Jean Decap**, instituteur public, à Muret. — Mémoire inédit sur : *L'Instruction publique dans un diocèse du Midi avant la Révolution. Diocèse de Rieux (XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles).*

Médaille de 300 francs. — **M. Edmond Laffont**, ancien Directeur de l'Enregistrement et des Domaines, à Belpech (Aude). — Mémoire inédit sur : *La Baronnie archiépiscopale de Belpech-Garnaguès.*

Médaille de 200 francs. — **M. Jean Signorel**, à Toulouse. — Mémoire inédit intitulé : *Le Réseau du Midi, étude historique et économique.*

Médaille de vermeil. — **M. Alexandre Coutet**, à Toulouse. — Ouvrage inédit intitulé : *Mémoires d'un Toulousain du dix-huitième siècle, émigré en Allemagne : Jean-Pierre-Barthélemy Rouanet.*

Médaille de vermeil. — **M. Edmond Lamouzèle**, conseiller de préfecture, à Tarbes. — Ouvrage inédit intitulé : *Toulouse au dix-huitième siècle, d'après les* Heures perdues *de Barthès.*

Médaille de vermeil. — **M. J. Rouanet**, instituteur à Saint-Affrique. — Mémoire inédit intitulé : *Monographie de la commune de Saint-Affrique, canton de Labruguière (Tarn).*

Médaille de vermeil. — **M. Henri Roux**, Directeur d'école, à Nîmes. — Étude inédite intitulée : *Coup d'œil sur l'histoire de l'enseignement primaire dans la Vallée Borgne (Gard).*

PRIX OZENNE.

Médaille de 200 francs. — **M. Léon Dutil**, professeur au Lycée de Toulouse. — Ouvrage imprimé intitulé : *Lettres inédites de Mme de Mondonville.*

Médaille de 100 francs. — **M. André Thouroude**, avocat, à Toulouse. — Ouvrage imprimé intitulé : *De la vente des biens nationaux, en particulier dans le district de Revel.*

Digitized by Google

PRIX MAURY.

Médaille de 500 francs. — **M. Clément Decomble**, de Toulouse. — Ouvrage imprimé sur : *Les Chemins de fer transpyrénéens, leur histoire diplomatique, leur avenir économique.*

MÉDAILLES D'ENCOURAGEMENT.

Médaille de vermeil. — **M. Jean Lafore**, architecte à Toulouse, étude inédite sur : *Le Cimetière couvert de Saint-Saturnin dans le Faubourg de Vienne, à Blois.*

Médaille d'argent. — **M. Jean-Baptiste Lavialle**, instituteur à Arnac-Pompadour (Corrèze). — Manuscrit intitulé : *Monographie du genre Robinia.*

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture du programme des concours pour 1914 et 1915.

Obsèques de M. Massip, 9 décembre 1913. — Le 9 décembre ont eu lieu les obsèques de M. Maurice Massip, associé ordinaire ; beaucoup de membres de l'Académie y assistaient. M. DUMÉRIL, secrétaire perpétuel, a salué en ces termes le confrère disparu :

« M. le Président de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres n'a pu, à son grand regret, assister à la triste cérémonie qui nous réunit maintenant; il m'a donné mission de prononcer, sur la tombe encore ouverte du confrère si soudainement enlevé à l'affection de sa famille et de ses amis, quelques paroles d'adieu.

« Depuis plus de vingt-deux ans Maurice Massip était des nôtres. Il était né à Toulouse le 11 décembre 1852. Licencié en droit de notre Faculté en 1879, ayant obtenu le diplôme d'archiviste en 1881, il avait quitté sa ville natale pour diriger d'abord les archives de l'Ardèche, puis la bibliothèque et les archives municipales de Narbonne. Il revint à Toulouse dès qu'il le put, en 1889, pour être l'auxiliaire de notre savant et distingué confrère M. Eugène Lapierre, auquel il succéda bientôt.

« C'était là une succession redoutable. M. Lapierre n'est pas de ces hommes qu'il est facile de remplacer. M. Massip ne se montra pas inférieur à la tâche assumée. Un bibliothécaire n'est pas ce qu'un vain peuple croyait trop souvent il y a quelques années, ce qu'il croit peut-être encore parfois : un homme qui vit au milieu des livres, les ouvre de temps en temps pour son

Digitized by Google

compte, et, afin de les mieux conserver, empêche le plus possible les autres d'y toucher. Combien Massip répondait peu à cette définition! Quel est le travailleur à Toulouse qui n'est son débiteur? Sur quel sujet n'était-il pas prêt à vous donner les renseignements les plus précieux, à vous ouvrir les trésors de son riche dépôt et de sa vaste érudition, sans compter les idées originales qu'il suggérait? Car ce grand liseur était aussi un causeur abondant, et on s'instruisait toujours à l'entendre. Que d'ouvrages publiés par des Toulousains depuis un quart de siècle devraient, sur leur titre, ajouter au nom de l'auteur les mots : « avec la collaboration de M. Massip »! Non sans exagération peut-être, l'opinion publique attribuait fréquemment à sa plume alerte et complaisante maints discours prononcés dans les circonstances les plus diverses par des hommes que le souci des affaires absorbait trop pour qu'ils pussent consacrer beaucoup de temps à des compositions oratoires. Lui aussi, pourtant, que de choses il avait à faire et que de choses il faisait! Songeons combien doit être malaisée la direction d'une bibliothèque considérable, médiocrement installée dans une quantité de petites pièces à des étages différents, avec l'aide d'un personnel dévoué, mais peu nombreux : rappelons-nous à quelles difficultés journalières exposent les rapports avec le public, admis sans restriction, avec l'administration, même la mieux disposée; n'oublions pas que, depuis la retraite imposée à Ernest Roschach — une de nos plus incontestée gloires toulousaines — M. Massip avait dû prendre, à son corps défendant, la direction des archives de la ville : nous nous étonnerons que son activité ait pu enrichir nos « Mémoires » de tant d'études exactes, nourries, admirablement soignées dans la forme, d'où l'abondance de la documentation et la minutie des détails n'excluent pas les idées générales. La Société archéologique du Midi de la France, dont il devint correspondant dès 1888 et membre résidant en 1889, lui a dû, elle aussi, bien des communications intéressantes. D'autres, plus compétents que moi, se chargeront d'analyser et d'apprécier ses travaux. De l'homme je ne dirai qu'un mot. Vous l'avez tous connu. Toujours plus ou moins souffrant de cet état nerveux, conséquence ordinaire du surmenage, que connaissent si bien tant de travailleurs intellectuels, il accueillait toujours néanmoins avec un sourire l'ami importun qui venait mettre à contribution sa science et

Digitized by Google

son obligeance. Volontiers, il décochait une épigramme, émettait un paradoxe, affichait quelque scepticisme. Il avait dans la physionomie même une mobilité, une vivacité qui soulignaient cette disposition à l'ironie et faisait croire quelquefois à un badinage sans qu'il songeât réellement à plaisanter. Mais, sous l'apparence d'une légèreté enjouée, se cachaient les préoccupations les plus sérieuses, qu'il ne confiait d'ailleurs que rarement. Un jour, je lui montrais une notice que j'étais en train d'écrire sur un confrère disparu : il me fit remarquer à la fin ce qu'il considérait comme une lacune : je n'avais pas indiqué quelles avaient été les dispositions d'esprit du défunt dans les derniers temps de sa carrière. « Je n'aime pas, me dit-il, qu'une « vie se termine sans conclusion. » Je n'ai pas été assez intime avec lui pour connaître au juste le fond de sa pensée; mais je demeure persuadé que pour lui la vie n'était pas chose vaine et n'était pas à elle-même sa propre fin. »

Séance du 11 décembre 1913. — M. Dumas, Directeur, qui préside, rappelle que l'Académie a eu le regret de perdre depuis sa dernière séance M. Massip, associé ordinaire.

M. Massip assistait fréquemment aux séances; chaque année il lisait une communication, toujours pleine d'intérêt, de vie, d'humour et de science. A la Bibliothèque de la Ville, dont il était le Conservateur, il recevait nos confrères avec sa cordialité habituelle et les faisait profiter généreusement de son érudition.

M. le Président déplore, au nom de l'Académie, la disparition si brusque et prématurée de ce distingué confrère; il propose de transmettre à Mme Massip les condoléances de l'Académie et de lever la séance en signe de deuil.

Lorsque la séance est reprise, M. le Dr Marie fait une communication intitulée : *Emploi thérapeutique des rayons X et du radium. Avantages et inconvénients de ces deux agents physiques. Résultats obtenus.* (Imprimé, p. 37.)

Séance du 18 décembre 1913. — M. Chalande rappelle que l'Académie a été récemment consultée, comme toutes les Sociétés résidant à l'Hôtel d'Assézat, par la Préfecture et par la

Digitized by Google

Mairie, sur le point de savoir si l'Hôtel devait être classé parmi les monuments historiques. Or, notre confrère a constaté que ce classement a été fait dès le 31 mars 1887 (voir le *Journal officiel* de ce jour, p. 1528). Cette décision est passée inaperçue ou a été oubliée.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. Chalande de cette intéressante communication.

M. CHALANDE lit la suite de son *Histoire des rues de Toulouse*. (Imprimé, p. 185.)

Séance du 8 janvier 1914. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre par laquelle Mme Massip remercie l'Académie des condoléances qu'elle lui a adressées à l'occasion de la mort de notre confrère, et des cartes exprimant, pour la nouvelle année, les vœux de la Société d'archéologie de Tarn-et-Garonne et de la Société des Études de Comminges.

M. PASQUIER, associé ordinaire, archiviste de la Haute-Garonne, a envoyé à l'Académie un exemplaire de l'*Inventaire des archives de Saint-Bertrand-de-Comminges*.

L'Académie a également reçu de M. Pierre Bressolles, avocat à la Cour d'appel de Toulouse, un exemplaire de son étude sur Bernard-Antoine Tajan, avocat (1775-1845), qui fit partie de notre Compagnie.

M. DE GÉLIS lit une étude sur *Jean Doujat, poète et humaniste régionaliste*. (Imprimé, p. 1.)

Séance du 15 janvier 1914. — M. LE BARON DESAZARS DE MONTGAILHARD fait une communication intitulée : *Un épisode des débuts de la Révolution : Le voyage national de Mirabeau cadet*, suite d'une étude commencée l'an dernier.

Après avoir rappelé à l'Académie sa première lecture sur la famille de Mirabeau, d'après les lettres inédites récemment publiées du marquis de Mirabeau, surnommé : *L'Ami des hommes* et *Le Bourreau de sa famille*, M. le Baron Desazars de Montgailhard parle des mésaventures du vicomte de Mirabeau, frère du comte de Mirabeau, le fameux orateur de l'As-

Digitized by Google

semblée nationale, et député comme lui aux États généraux de 1789. Seulement, tandis que le comte de Mirabeau avait été élu par le tiers état de la sénéchaussée d'Aix et se montrait des plus ardents à susciter les idées nouvelles et à les propager, le vicomte de Mirabeau avait été élu par la noblesse de Limoges et se montrait aussi violent partisan de l'ancien régime que son frère aîné l'était de réformes.

Le vicomte de Mirabeau était, en outre, colonel du régiment de Touraine, qui s'était montré assez indiscipliné depuis son retour d'Amérique, où il avait fait partie de l'armée de Rochambeau et s'était distingué par sa valeur. C'est pourquoi le régiment avait été envoyé, en 1788, de Rennes à Perpignan et était devenu, en 1790, encore plus turbulent. Il avait fini par se mutiner contre trois de ses officiers et avait trouvé un chaleureux appui dans la population civile et dans la garde nationale, malgré les efforts de son lieutenant-colonel, M. d'Yvernay.

Prévenu de cette mutinerie, le comte de Mirabeau en réfère au Ministre de la Guerre, M. de La Tour du Pin, qui le charge d'aller la réprimer. Il se rend aussitôt à Perpignan, mais il ne peut rien obtenir de ses hommes. Il est obligé lui-même de se retirer après des scènes tumultueuses où son autorité est méconnue. Il quitte alors Perpignan en emportant les cravates des drapeaux du régiment et repart pour Paris le 13 juin, à 5 heures du matin.

Enlever aux drapeaux leur cravate, c'était leur enlever les insignes du commandement. Dès qu'il est informé de cet enlèvement, le régiment s'exaspère et se mutine de plus fort. Il s'empare du maire, le marquis d'Aguilar, qui avait reçu dans son hôtel le vicomte de Mirabeau, le rend responsable de l'injure faite à l'honneur du régiment et l'enferme à la citadelle. Puis, il expédie des courriers dans tous les sens à la recherche du vicomte de Mirabeau, qui est retrouvé à Castelnaudary où il est arrêté.

M. le Baron Desazars de Montgailhard raconte tous ces incidents d'après des correspondances du temps et il y joint le récit humoristique qu'en a fait le vicomte de Mirabeau dans un pamphlet rarissime qu'il a intitulé : *Voyage national de Mira-*

Digitized by Google

beau cadet, caractéristique de l'esprit de l'auteur et des idées du temps.

Tous ces incidents devaient avoir leur épilogue à l'Assemblée nationale et donner lieu à de nombreuses discussions où le comte de Mirabeau prit le parti de son frère et fut soutenu notamment par Cazalès et par l'abbé Maury. Cet épilogue fera l'objet d'une communication complémentaire se terminant par la fuite à l'étranger du vicomte de Mirabeau et par sa mort prématurée.

Séance du 22 janvier 1914. — M. LE PRÉSIDENT dit le plaisir avec lequel l'Académie a appris la nomination de M. Jeannel, associé ordinaire, comme chevalier de la Légion d'honneur. L'Académie prie M. le Secrétaire perpétuel d'exprimer ses félicitations à notre confrère.

M. GESCHWIND fait une communication intitulée : *Quelques précisions nouvelles sur la bataille de Toulouse.*

Ce sont les résultats des recherches qu'il a faites avec M. de Gélis en vue d'une histoire de cette bataille. Cet ouvrage, qu'ils ont écrit d'après les données les plus récentes, sur l'initiative de M. Privat, l'éditeur toulousain bien connu, à l'occasion du prochain centenaire de cette action de guerre, objet de tant de controverses, est actuellement à l'impression.

M. Geschwind donne successivement des indications sur :

1° Les effectifs et la composition détaillée des deux armées;

2° La garde urbaine de Toulouse (liste nominative de ses deux cent dix-huit officiers);

3° La présence, dans l'armée de Soult, de bataillons de l'armée d'Aragon, lesquels figuraient parmi ses meilleurs soldats;

4° Le large emploi des troupes étrangères par Wellington;

5° Les heures des diverses péripéties de la bataille;

6° L'importance de la redoute du nord et des retranchements qui la joignaient à celle des Augustins; le plan reconstitué de Toulouse et de ses environs au jour de la bataille;

7° Les pertes des deux armées (liste nominative des deux cent trois officiers français, dont deux médecins militaires tués ou blessés).

Digitized by Google

Séance du 29 janvier 1914. — M. LE Dr MAUREL, Trésorier perpétuel, fait hommage à l'Académie de plusieurs ouvrages qu'il a récemment publiés : *Essai sur l'alimentation dans les sports. — Influence de la surnutrition sur l'infécondité. — Une hypothèse sur l'élaboration des anticorps et sur leur constitution. — Note sur quelques points d'hygiène alimentaire qui paraissent définitivement acquis.*

M. LE PRÉSIDENT remercie M. Maurel du don qu'il fait à la Bibliothèque de l'Académie et le félicite du succès de ses recherches.

Il rappelle aux membres de l'Académie que c'est toujours avec plaisir que celle-ci reçoit des exemplaires de leurs travaux.

M. BARRIÈRE-FLAVY fait une communication intitulée : *Recherches dans le fonds criminel des archives du Parlement de Toulouse.*

Le fonds criminel du Parlement de Toulouse, jusqu'ici inexploré, offre un puissant intérêt au point de vue de l'étude de la société de province sous le règne de Louis XIV et particulièrement au milieu du dix-septième siècle.

Les grands penseurs de ce temps, tels La Bruyère et Fléchier, n'ont pas exagéré leur manière de voir à cet égard, comme on l'a cru communément. Les nombreux arrêts de la Cour, complétés par les documents émanant de diverses archives, établissent combien grande était alors la dépravation des mœurs aussi bien du clergé que de la noblesse et de la bourgeoisie. Le clergé, à l'exception de quelques grandes figures, était trop mondain dans les hautes fonctions; ignorant, misérable et débauché dans les campagnes.

La noblesse de province, généralement ruinée, adonnée à tous les vices, exerçait à l'égard du peuple, du clergé et de la bourgeoisie toutes sortes de violences, assurées d'une impunité à peu près absolue. La justice souveraine des Parlements et des Grands Jours enraya considérablement les déportements de cette classe privilégiée dans la seconde moitié du dix-septième siècle.

Dans les nombreuses instances criminelles soumises à la

Digitized by Google

juridiction du Parlement, on voit figurer la plupart des gentilshommes qui portèrent les plus grands noms de la province de Languedoc.

Le fonds criminel fournit aussi de fort précieux renseignements sur la procédure criminelle, les peines, les amendes, la réglementation des prisons de Toulouse au dix-septième siècle et renferme de curieux procès intentés à des magistrats prévaricateurs, à des notaires faussaires, à des sacrilèges, sorciers, etc.

Séance du 5 février 1914. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre par laquelle M. Jeannel remercie l'Académie des félicitations qu'elle lui a adressées à l'occasion de sa nomination récente au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

L'Académie a reçu de l'auteur, M. J.-Charles Roux, trois volumes : *Souvenirs du passé, le Cercle artistique de Marseille. — Légendes de Provence. — Le Jubilé de Frédéric Mistral.*

M. Labat, qui a récemment quitté Toulouse, passe, sur sa demande, de la catégorie des associés ordinaires dans celle des associés correspondants.

M. LE Dr MAUREL communique une étude intitulée *Quelques recherches physiologiques sur la natation* (Imprimé, p. 315.)

Séance du 12 février 1914. — L'Académie ayant accepté l'invitation qui lui en a été faite par M. Camichel, associé ordinaire, Directeur de l'Institut électrotechnique, s'est exceptionnellement transportée dans cet établissement pour y tenir sa séance de ce jour.

M. CAMICHEL fait visiter l'Institut à ses confrères, leur montre en action les nombreuses machines qui y sont installées et procède à diverses expériences, notamment sur *Les phénomènes de résonnance.*

M. le Président exprime à M. Camichel la gratitude de l'Académie pour l'intéressante visite qu'il lui a permis de faire.

Digitized by Google

Il félicite notre confrère du dévouement et du succès avec lesquels il a organisé l'Institut électrotechnique qu'il dirige.

Séance du 19 février 1914. — L'Académie a reçu de M. Auguste Puis un exemplaire de chacun de ses deux ouvrages : *En marge de l'histoire* (*1re série*); *Essai sur les mœurs, les goûts et les modes au dix-huitième siècle* et *Une famille de parlementaires toulousains à la fin de l'ancien régime; Correspondance du conseiller et de la comtesse d'Albis de Belbèze* (1783-1785).

M. Barrière-Flavy, faisant une nouvelle communication des résultats de ses *Recherches dans le fonds criminel des archives du Parlement de Toulouse*, étudie plusieurs grands procès du dix-septième siècle.

Séance du 26 février 1914. — M. Giuseppe Bellucci, de Pérouse, correspondant de l'Académie, lui a envoyé une étude intitulée : *IX Congresso della Societa preistorica francese*, Lons-le-Saulnier (27 luglio-3 agosto 1913, Relazione).

M. le Dr Maurel donne à l'Académie des indications précises sur les frais qu'entraînera l'aménagement définitif de la Bibliothèque de l'Académie et sur le concours qu'il conviendrait d'obtenir à ce sujet de la Ville, la Bibliothèque devant être publique.

L'Académie remercie M. le Trésorier perpétuel de ces indications et des soins qu'il se donne pour l'achèvement de l'installation de notre Bibliothèque.

M. Gros fait une communication sur *Un maire de Toulouse pendant la Terreur : Groussac.*

Jean Groussac naquit le 17 septembre 1764; il était le quatrième des dix enfants de Charles Groussac, « cardier » et marchand de l'île de Tounis.

Il accueillit avec enthousiasme la Révolution, devint vice-président du club des Jacobins de Toulouse et se signala dans la lutte de la Société populaire contre le mouvement fédéraliste. Après le triomphe du parti montagnard, les représentants en

Digitized by Google

mission nommèrent Groussac maire de Toulouse (14 octobre 1793). Il avait alors vingt-neuf ans. Pendant les treize mois que dura son administration, il déploya une grande activité. Il s'agissait de maintenir l'ordre dans une ville en effervescence et surtout de donner du pain à une population de 60.000 habitants, toujours à la veille de mourir de faim. Dans cette grave question des subsistances, son expérience de commerçant avisé, son sens pratique, son caractère énergique, son esprit de décision et son désintéressement furent d'un précieux secours. Sa correspondance, qui se trouve au Donjon, reflète ses inquiétudes, ses démarches, ses efforts, puis sa lassitude et son découragement. Il s'en dégage une psychologie fort intéressante du révolutionnaire, brûlé par une fièvre d'une année, dégoûté du pouvoir et qui aspire ardemment au repos.

La réaction thermidorienne survient, qui le destitue, puis l'incarcère à plusieurs reprises; il est en outre ruiné.

Traqué par ses ennemis politiques, il fut assassiné en juillet 1797 aux portes de Bordeaux. Ses meurtriers restèrent impunis.

Il ne serait pas excessif, conclut M. Gros, de conserver la mémoire de Groussac en donnant son nom à l'une des rues de la cité dont il fut le premier magistrat pendant une des périodes les plus agitées de son histoire.

Séance du 5 mars 1914. — M. LE PRÉSIDENT informe l'Académie que M. Garrigou, associé ordinaire, a obtenu la grande médaille d'or d'hydrologie, décernée par l'Académie de Médecine. L'Académie prie M. le Secrétaire perpétuel d'exprimer ses félicitations à M. Garrigou.

Avisée que le Conseil d'Administration de l'Hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure a réélu comme son Président, pour trois ans, M. J. Bressolles, l'Académie déclare, conformément aux statuts établis par les Sociétés de l'Hôtel, qu'elle ratifie cette élection.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une coupure du journal la *Kreuz-Zeitung* de Berlin, du 24 février 1914, lequel met ses lecteurs en garde contre le trafic qui se fait en Allema-

Digitized by Google

gne de diplômes sans aucune valeur d'une « Académie internationale des Arts, Sciences et Lettres de Toulouse ». Celui qui dirige ce commerce se donne pour le *Docteur* P... *Consul*, mais n'est ni docteur, ni consul. Son représentant en Allemagne est un docteur W...

M. Lécrivain fait une communication sur *Les principaux symptômes de la décomposition sociale du Bas-Empire.*

Cette décomposition, préparée par une longue évolution antérieure, prépare elle-même le régime du Moyen âge. M. Lécrivain décrit, en particulier, la lutte incessante et finalement l'échec de l'autorité publique contre les désordres des soldats et contre les usurpations des grands. De nombreux documents montrent, dès le début de l'Empire, les exactions, les pillages des soldats de passage ou cantonnés dans les localités, les plaintes des provinciaux et des cultivateurs. Les textes historiques et juridiques, complétés par les papyrus trouvés en Égypte, montrent également, depuis le premier siècle jusqu'à Justinien, les abus de pouvoir des sénateurs, des gros propriétaires fonciers, des fonctionnaires, des « Potentes » qui constituent de bonne heure une véritable société féodale. Ils entravent l'action de la justice, la levée des impôts, écrasent les petites gens, usurpent les meilleures terres, même les domaines impériaux, se livrent, dans les provinces déjà dépeuplées, à une véritable chasse à l'homme pour se procurer des cultivateurs, amènent de gré ou de force les petits propriétaires, les colons, à se mettre sous leur protection, eux et leurs biens, par le contrat de *patrocinium*, transforment leurs grands domaines en petits États indépendants. C'est déjà presque en fait un régime seigneurial.

Séance du 12 mars 1914. — M. Chalande dépose sur le Bureau de l'Académie une brochure renfermant la liste des *Noms des rues faisant double emploi, proposés par la Commission mixte chargée de l'étude et de la revision des noms des rues de la ville de Toulouse, par arrêté du 22 janvier 1913 et acceptés par le Conseil municipal dans sa séance du 23 janvier 1914.*

M. le Président remercie M. Chalande, qui était rapporteur de cette Commission, et le félicite de la part qu'il a prise à ses

Digitized by Google

travaux. Il observe que les noms de nombreux littérateurs, professeurs ou savants ayant appartenu à l'Académie figurent sur cette liste et il constate, en particulier, avec plaisir que le nom de M. Alfred Duméril, ancien Secrétaire perpétuel, a été donné à une rue de Toulouse.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL déclare qu'il est heureux de voir la mémoire de membres de l'Académie ainsi honorée, mais il rappelle que les éloges de plusieurs d'entre eux n'ont pas été prononcés et il prie les membres qui ont bien voulu se charger de le faire d'en hâter la préparation. Il y a là une tradition et un devoir auxquels on ne peut se soustraire.

M. BABOULET fait une communication sur *La dérivation par le sol des courants de retour dans les grands réseaux de tramways électriques et phénomènes d'électrolyse qui en résultent.* (Imprimé p. 367.)

Séance du 19 mars 1914. — M. GESCHWIND offre, au nom de M. de Gélis, son collaborateur, de M. Privat, éditeur, et en son nom, l'ouvrage qu'ils viennent de publier sous ce titre : *La bataille de Toulouse d'après les documents les plus récents.*

L'Académie a également reçu de M. J. Comère, correspondant, un exemplaire de son *Étude relative à l'action du milieu sur les algues d'eau douce.*

M. LE PRÉSIDENT exprime la gratitude de l'Académie pour les dons qui lui sont ainsi faits.

Communication est donnée d'une lettre par laquelle M. Garrigou remercie l'Académie des félicitations qu'elle lui a adressées à la suite de l'attribution qui lui a été faite par l'Académie de Médecine de la grande médaille d'or d'hydrologie.

M. CHALANDE lit la suite de son *Histoire des rues de Toulouse.* (Imprimé p. 185.)

Séance du 26 mars 1914. — M. LE PRÉSIDENT rappelle que l'Académie comptait Frédéric Mistral parmi ses associés honoraires. Il exprime les regrets qu'elle ressent de la mort du glorieux poète.

Sur la demande que lui adresse cette Société, l'Académie

Digitized by Google

décide d'échanger ses publications avec la Société royale de Tasmanie, de Hobart Town.

M. LE Dr PARANT, associé libre, a envoyé les brochures suivantes : *Incompétence de l'autorité judiciaire dans l'internement des aliénés; Les moyens d'investigation de l'autorité judiciaire sur l'état et l'internement des aliénés; Divorce et aliénation mentale; La responsabilité atténuée et sa sanction pénale; La loi sur le régime des aliénés devant le Sénat.*

M. LECLERC DU SABLON fait une communication sur *Le principe inverse de causalité.* (Imprimé p. 51.)

M. CALMETTE fait une communication intitulée : *Contribution à l'histoire de l'empirisme médical.* (Imprimé p. 99.)

Séance du 2 avril 1914. — M. LE PRÉSIDENT informe l'Académie que la grand'croix de l'ordre de Saint-Stanislas de Russie vient d'être conférée à M. Baillaud, associé honoraire. L'Académie prie M. le Secrétaire perpétuel d'exprimer ses félicitations à notre confrère.

M. SAINT-RAYMOND fait une communication intitulée : *Les œuvres d'utilité publique de l'Académie royale des Beaux-Arts.* (Imprimé p. 117.)

Les travaux envoyés pour le Concours de 1914 sont déposés sur le Bureau de l'Académie. Elle désigne les rapporteurs spéciaux chargés d'examiner chacun de ces ouvrages.

M. LE PRÉSIDENT fait remarquer qu'actuellement, lorsque le prix Gaussail, qui est alternativement accordé à un ouvrage littéraire et à un ouvrage scientifique, n'est pas décerné, la somme qui le représente est jointe, deux ans après, à la valeur ordinaire du prix. Ainsi, aucun ouvrage scientifique n'ayant paru digne du prix en 1912, le concours de 1913 étant réservé aux ouvrages littéraires, le montant du prix de 1912 a été joint à celui du prix de 1914, année où le concours est scientifique. M. le Président estime que l'Académie pourrait décider que, lorsque le prix Gaussail n'a pas été décerné, sa valeur pourra être jointe, en tout ou en partie, au montant du prix dès l'année suivante, quel que soit l'ordre du concours (scientifique ou littéraire).

Digitized by Google

L'Académie approuve en principe cette proposition dont elle reprendra ultérieurement l'examen.

Séance du 23 avril 1914. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre par laquelle M. Baillaud, associé honoraire, remercie l'Académie des félicitations qu'elle lui a exprimées à l'occasion de la distinction qui lui a été récemment conférée.

M. LE PRÉSIDENT félicite, au nom de l'Académie, M. Hérisson-Laparre, associé ordinaire, qui vient d'être appelé au poste d'inspecteur général des poudres et salpêtres.

M. DE SANTI fait une communication sur *La surprise d'Avignonet par les protestants en 1578.* (Imprimé p. 59.)

Sur la proposition de M. le Président, l'Académie prend en considération la vacance de deux places d'associés ordinaires dans la Classe des Sciences et de deux places d'associés ordinaires dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Cette déclaration sera portée à la connaissance de tous les membres par une convocation motivée. Il sera statué sur la déclaration définitive de vacance dans la séance du 14 mai 1914.

Séance du 30 avril 1914. — Sur sa demande, M. Hérisson-Laparre, qui quitte Toulouse, sera désormais inscrit dans la catégorie des associés correspondants.

M. ABELOUS lit une étude sur *Le travail musculaire et les glandes surrénales.*

Séance du 7 mai 1914. — M. LE PRÉSIDENT annonce que M. le Dr Tourneux, associé ordinaire, vient d'être nommé membre du Comité consultatif au Ministère de l'Instruction publique. Il lui exprime les félicitations de l'Académie.

M. LE Dr TOURNEUX fait une communication sur *Les noyaux sous-zonaires de l'ovule de la Taupe.* (Imprimé, p. 375.)

Séance du 14 mai 1914. — L'Académie a reçu de M. Malphettes, Directeur du Bureau d'hygiène de la ville d'Albi, une brochure, intitulée : *Ville d'Albi; le Bureau municipal d'hygiène.*

Digitized by Google

M. LAPIERRE donne lecture de son *Éloge de M. Massip* (Imprimé, p. 19.)

Conformément à l'ordre du jour, l'Académie est appelée à délibérer sur la déclaration de vacance de deux places d'associés ordinaires dans la Classe des Sciences et de deux places d'associés ordinaires dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Sur la proposition de M. le Président, l'Académie accepte de déclarer ces places définitivement vacantes. Avis de cette décision sera porté à la connaissance du public par la voie de la presse et les candidats seront invités à produire leurs demandes accompagnées de leurs travaux et de la liste de leurs titres.

M. J. CHALANDE signale un intéressant travail de M. Adrien Blanchet (*Journal des Savants*, avril 1914), sur *Les enceintes romaines des villes de la Gaule*, dans lequel l'auteur donne, avec de minutieux détails, le mode de construction de l'enceinte de Périgueux, qu'il date de la fin du règne de l'empereur Probus (276-282) et signale les fouilles qui amenèrent à Toulouse la découverte, par M. Chalande, de la forteresse romaine de la place du Capitole, construction analogue à celle de Périgueux : murailles présentant comme parements extérieurs des assises de petit appareil cubique, coupées par des chaînages de briques et reposant sur un blocage de grandes pierres irrégulières provenant de monuments anciens, assemblées sans mortier.

M. Chalande rappelle, au sujet de cette notice, qu'il a daté l'enceinte de Toulouse de 284 à 313, règne de Dioclétien, classement qui est aujourd'hui pleinement confirmé par la savante étude de M. Blanchet.

Presque toutes les enceintes romaines des villes de la Gaule furent élevées à cette époque, où l'empire croulait de toutes parts ; il faut cependant en excepter celles de Nîmes, de Fréjus et d'Autun, qui datent du premier siècle.

Séance du 28 mai 1914. — M. LE PRÉSIDENT communique une lettre par laquelle M. J. Chalande, correspondant, pose sa candidature à l'une des deux places d'associés ordinaires déclarées vacantes dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Digitized by Google

M. Lécrivain est prié de vouloir bien présenter un rapport sur cette candidature.

M. LE PRÉSIDENT fait part à l'Académie du décès de M. Émile Belloc, correspondant de la Classe des Sciences, Président de la section des Pyrénées centrales du Club-Alpin, naturaliste distingué, auteur d'études sur les lacs pyrénéens et sur les diatomées des Pyrénées, et il dit le regret que notre Compagnie éprouve de cette perte.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le Bureau une étude de M. J. COMÈRE, correspondant, sur *Les colorations pigmentaires des algues et leurs rapports avec la composition chimique du milieu.* (Imprimé, p. 141.)

M. VERSEPUY fait une communication sur *La formation des ingénieurs.*

Séance du 4 juin 1914. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture du procès-verbal de la réunion tenue par la Commission générale des Sciences à la suite de la dernière séance, réunion dans laquelle la Commission, après avoir entendu les rapports particuliers dressés sur les ouvrages présentés au Concours de 1914, a arrêté la liste des récompenses qu'elle propose à l'Académie d'attribuer.

Voici ces propositions :

PRIX GAUSSAIL. — *Note sur les nombres. — Décomposition des nombres* $mx^4 + ny^4$; $2a^4 - 1$; $8a^4$; $x^4 - 1$. *Application aux nombres de Fermat et de Mersenne.*

Sur la proposition de M. Buhl, rapporteur, la Commission demande qu'il soit attribué à ces deux manuscrits une médaille d'or de 100 francs sur le prix Gaussail.

Anaphylaxie et chimisme de la substance nerveuse. Sur le rapport de M. Abelous, la Commission propose d'accorder à ce manuscrit 1.200 francs sur le prix Gaussail.

PRIX OZENNE. — *Étude des mesures de distance en radiologie*, par M. le Dr Escande. Adoptant les conclusions du rapporteur, M. le Dr Marie, la Commission propose d'attribuer à cet ouvrage l'entier montant du prix Ozenne (300 francs).

De la radioactivité de la source Viguerie (Ax-les-Thermes),

Digitized by Google

par M. le Dr Jean Couzefeyte (Rapporteur : M. le Dr Garrigou). Une médaille de vermeil.

PRIX MAURY. — Le prix Maury, pour lequel un seul ouvrage, non retenu, a été présenté, ne sera pas décerné.

Un rappel de MÉDAILLE DE VERMEIL (Encouragement) est proposé pour l'ensemble des ouvrages suivants, de M. J.-G. Lafore : *Un svastika au Musée de Toulouse. — Meneau de pierre (seizième siècle) provenant d'Aucamville* (Rapporteur : M. Saint-Raymond). — *Comment et pourquoi la fleur du lis a été stylisée. De la légende à la réalité. — Étude sur la plante d'acanthe, ce qu'est le chapiteau grec style corinthien* (Rapporteur : M. Leclerc du Sablon).

L'Académie, après avoir pris connaissance des propositions qui précèdent, ratifie la nomination de M. Buhl, désigné par la Commission comme rapporteur général du Concours de 1914.

Les enveloppes cachetées contenant les noms des lauréats du Concours Gaussail sont ouvertes. L'auteur des Mémoires sur *Les Nombres* (Devises : *Numera mundum regunt* et *Pro arithmologia),* est M. A. Gérardin, correspondant du Ministère de l'Instruction publique à Nancy, et l'auteur du mémoire intitulé : *Anaphylaxie et chimisme de la substance nerveuse* (Devise : *La doctrine médicale est la détermination d'un point de départ*) est de M. le Dr L.-C. Soula, chef des travaux de physiologie à la Faculté de Médecine, à Toulouse.

M. le Dr GESCHWIND fait une communication sur *Deux généraux toulousains, Darmagnac et Barbot; l'insurrection royaliste de la région toulousaine en l'an VII.* (Imprimé, p. 151.)

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau une étude de M. Joulin sur *Les âges protohistoriques dans l'Europe barbare.* (Imprimé, p. 233.)

Séance du 11 juin 1914. — M. THOUVEREZ fait une communication intitulée : *Science et action.*

Séance du 18 juin 1914. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre par laquelle M. Jacob, professeur à la Faculté des Sciences, pose sa candidature à une place d'associé

Digitized by Google

ordinaire dans la Classe des Sciences, Section des Sciences physiques et naturelles, Sous-section de Géologie.

M. Caralp est désigné pour présenter un rapport sur cette candidature.

Lecture est également donnée d'une lettre de M. Tessier, Conservateur des eaux et forêts à Toulouse, candidat à une place d'associé ordinaire dans la Classe des Sciences, Section des Sciences physiques et naturelles, Sous-section de Botanique. M. Leclerc du Sablon est prié de présenter un rapport sur cette candidature.

Enfin, M. le Comte Bégouen a adressé une lettre annonçant qu'il est candidat à l'une des deux places d'associés ordinaires déclarées vacantes dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres. L'Académie charge M. Cartailhac du rapport sur cette candidature.

Ces rapports seront lus et les élections faites, s'il y a lieu, dans la prochaine séance.

M. LE PRÉSIDENT annonce que l'Institut royal anthropologique de Grande-Bretagne et d'Irlande a décerné la grande médaille de Huxley, pour 1915, à M. Émile Cartailhac, associé ordinaire, auquel il exprime les félicitations de l'Académie.

M. CARTAILHAC remercie M. le Président et l'Académie.

Il est procédé aux élections annuelles.

Sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages :

Président.....	MM.	DUMAS.
Directeur.....		GESCHWIND.
Secrétaire adjoint.....		LECLERC DU SABLON.

MM. Dumas et Geschwind remercient l'Académie de ce qu'elle a bien voulu les désigner pour diriger ses travaux. Ils le feront avec zèle et mettront tous leurs soins à maintenir ses traditions.

M. le Président remercie M. Leclerc du Sablon d'avoir accepté le renouvellement de sa fonction de Secrétaire adjoint qu'il remplit avec tant de dévouement.

Digitized by Google

Sont élus pour remplacer les membres sortants du Comité d'impression et de librairie : MM. Versepuy, Jeannel et Barrière-Flavy; et du Comité économique : MM. Baboulet, Tourneux et Eydoux.

Conformément au règlement, M. le Président désigne M. Baboulet pour remplir les fonctions d'économe.

M. LE BARON DESAZARS DE MONTGAILHARD fait une communication sur *Les origines de la langue romane et ses diverses appellations.* (Imprimé, p. 333.)

Séance du 25 juin 1914. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le Bureau, au nom de M. ABADIE-DUTEMPS, un mémoire (seconde partie d'une étude dont le début a été précédemment publié) intitulé : *Notice sur l'hypsonome, instrument donnant, sans calculs, par simple lecture, les hauteurs des points sur les plans cotés.* (Imprimé, p. 261.) L'appareil lui-même est soumis à l'examen de l'Académie.

M. CARTAILHAC rappelle que le corps de M. Ozenne, bienfaiteur de la ville de Toulouse et des Sociétés savantes, se trouve, depuis son décès, dans le dépositoire du cimetière. M. Cartailhac demande à l'Académie de se joindre aux autres Sociétés de l'Hôtel d'Assézat en vue de faire une démarche auprès de la municipalité pour qu'il soit mis fin à une situation aussi regrettable et que le tombeau de M. Ozenne soit édifié.

L'Académie approuve unanimement cette proposition et délègue M. le Président et M. le Secrétaire perpétuel pour se rendre auprès de M. le Maire de Toulouse avec les représentants des autres Sociétés.

M. FABRE, Président, fait une communication sur *L'Industrie de l'acier dans l'antiquité et dans les temps modernes.*

Au nom de la Commission des candidats, M. Lécrivain lit un rapport favorable sur les titres et les ouvrages de M. Chalande, correspondant de l'Académie, candidat à l'une des deux places d'associés ordinaires déclarées vacantes dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé ayant donné à M. Chalande le nombre de

Digitized by Google

suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame associé ordinaire dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

M. Caralp lit un rapport favorable sur les titres et les ouvrages de M. Jacob, professeur à la Faculté des Sciences, candidat à une place d'associé ordinaire dans la Classe des Sciences, Section des Sciences physiques et naturelles, Sous-section de géologie.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé ayant donné à M. Jacob le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame associé ordinaire dans la Classe des Sciences, Section des Sciences physiques et naturelles, Sous-section de géologie.

M. Leclerc du Sablon lit un rapport favorable sur les titres et les ouvrages de M. Tessier, Conservateur des eaux et forêts à Toulouse, candidat à une place d'associé ordinaire dans la Classe des Sciences, Section des Sciences physiques et naturelles, Sous-section de botanique.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé ayant donné à M. Tessier le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame associé ordinaire dans la Classe des Sciences, Section des Sciences physiques et naturelles, Sous-section de botanique.

M. Cartailhac lit un rapport favorable sur les titres et les ouvrages de M. le Comte Bégouen, candidat à l'une des deux places d'associés ordinaires déclarées vacantes dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé ayant donné à M. le Comte Bégouen le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame associé ordinaire dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

L'année académique est déclarée close.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES

Page.

Bienfaiteurs de l'Académie VI

État des membres de l'Académie VII

Jean Doujat, poète et humaniste régionaliste, par M. F. DE GÉLIS. 1

Notice nécrologique de Maurice Massip, par M. E. LAPIERRE. 19

Emploi thérapeutique des rayons X et du radium; avantages et inconvénients de ces deux agents physiques; résultats obtenus, par M. le Dr MARIE 37

Sur le principe inverse de causalité, par M. M. LECLERC DU SABLON 51

La surprise d'Avignonet par les protestants en 1578, par M. le Dr DE SANTI 59

Contribution à l'histoire de l'empirisme médical, par M. J. CALMETTE 99

Les œuvres d'utilité publique de l'Académie royale des Beaux-Arts, par M. E. SAINT-RAYMOND 117

Les colorations pigmentaires des algues et leurs rapports avec la composition chimique du milieu, par M. J. COMÈRE 141

Deux généraux toulousains : Darmagnac et Barbot. L'insurrection royaliste de la région toulousaine en l'an VII, par M. le Dr GESCHWIND 151

Histoire des rues de Toulouse, par M. J. CHALANDE 185

Les âges protohistoriques dans l'Europe barbare, par M. L. JOULIN 233

Notice sur l'hypsonome, instrument donnant sans calculs, par simple lecture, les hauteurs des points sur les plans cotés, par M. E. ABADIE-DUTEMPS 261

Quelques remarques sur la notion de vérité, par M. P. JUPPONT. 279

Digitized by Google

Quelques recherches physiologiques sur la natation, par M. le Dr MAUREL..... 315

Les origines de la langue romane et ses diverses appellations, par M. le baron DESAZARS DE MONTGAILHARD..... 333

Dérivation par le sol des courants de retour dans les grands réseaux de tramways électriques et phénomènes d'électrolyse qui en résultent, par M. L. BABOULET..... 367

Les noyaux sous-zonaires de l'ovule de la Taupe, par M. le Dr TOURNEUX..... 375

Rapport général sur les concours de 1914, par M. A. BUHL..... 379

Programme des prix pour les années 1915 et 1916..... 393

Bulletin des travaux de l'Académie pendant l'année académique 1913-1914..... 397

Toulouse, Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue S'-Rome, 39. — 1415

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

423199 AS162
A23
Ser. II
Toulouse v.2
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google